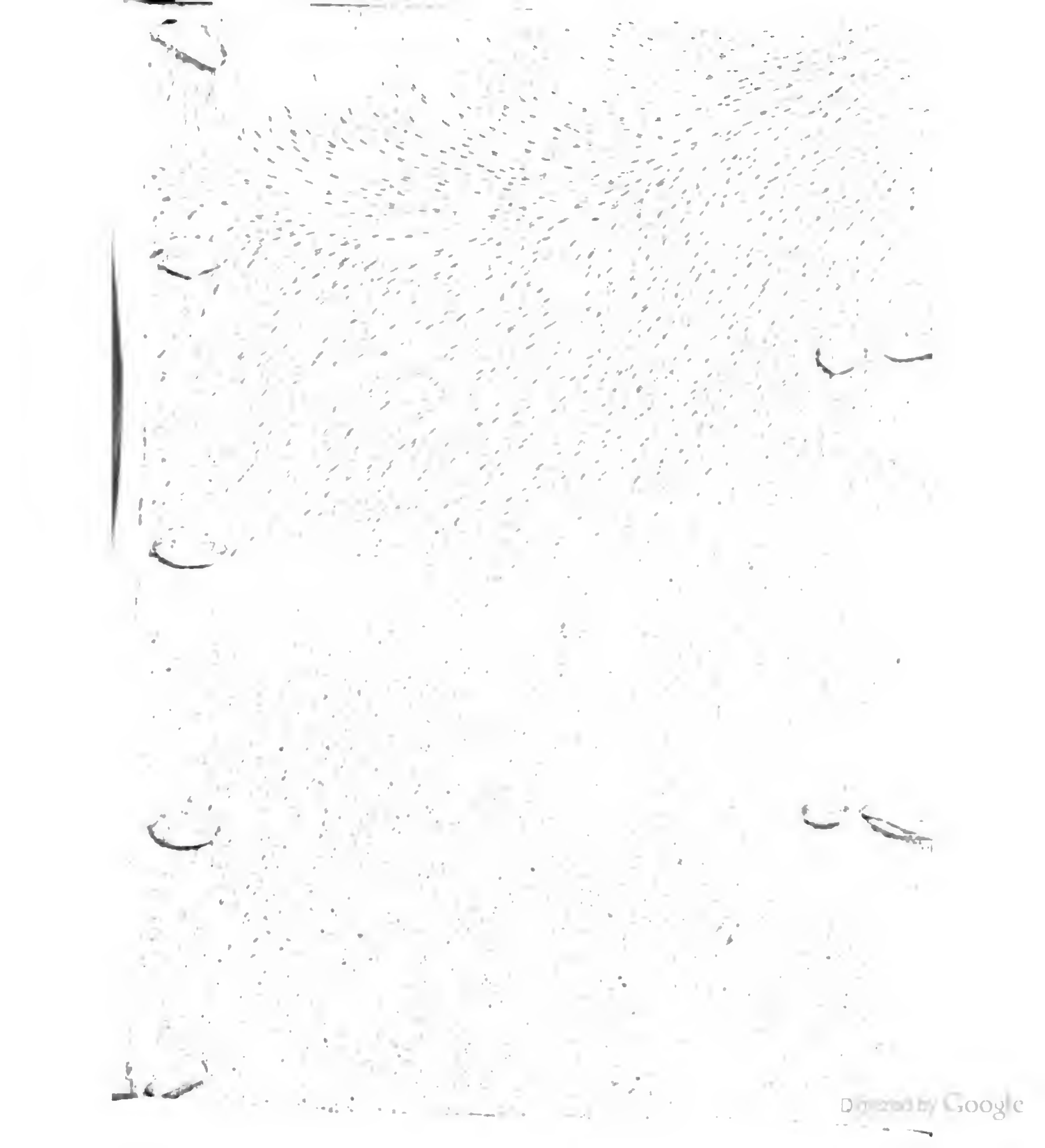

Digitized by Google

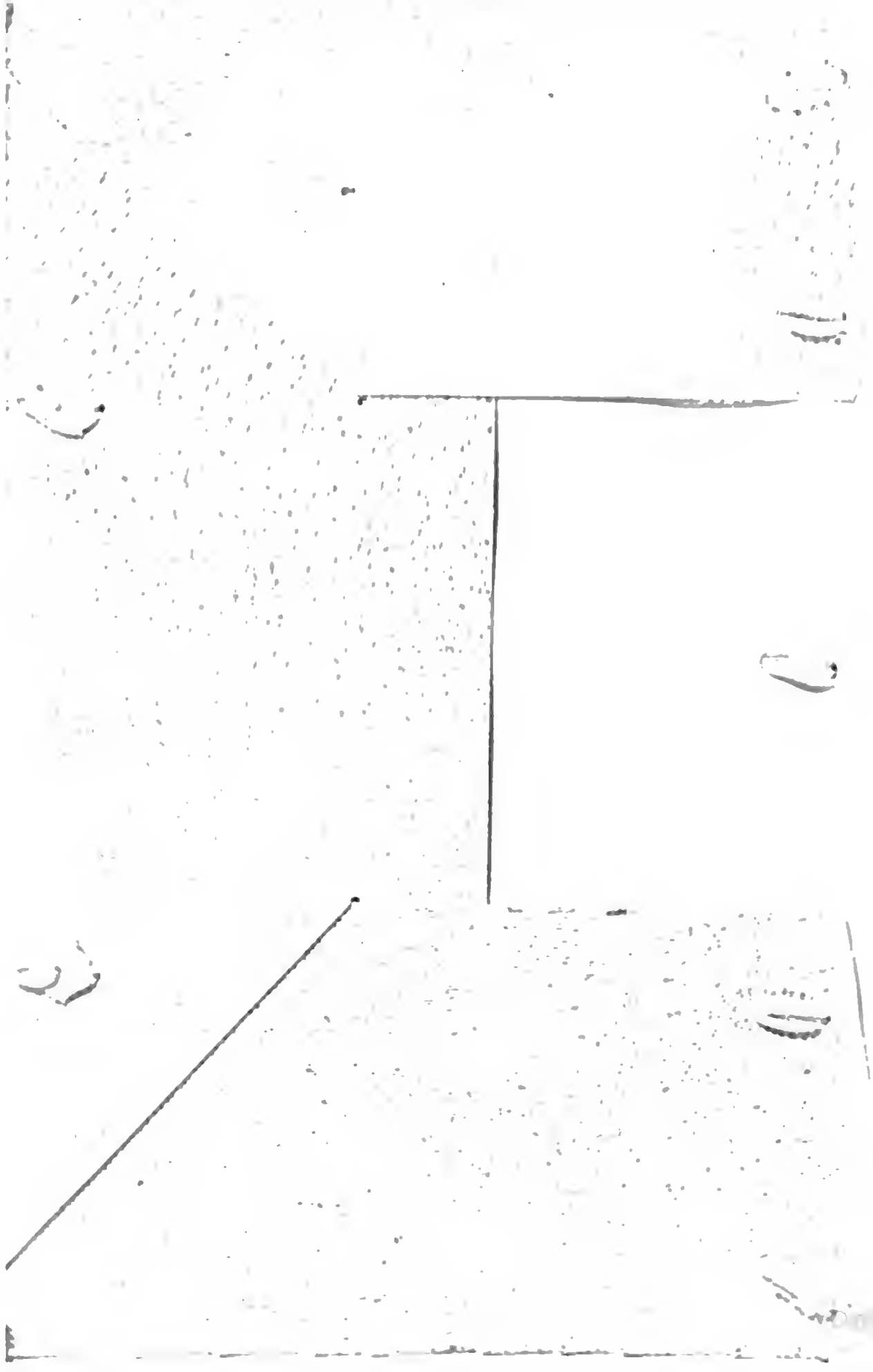

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

4.5.154

ŒUVRES

DU SEIGNEUR

DE

BRANTOME,

NOUVELLE ÉDITION,

Plus correcte que les précédentes.

TOME SECOND.

A PARIS,
Chez JEAN-FRANÇOIS BASTIEN.
M. DCC. LXXXVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRES
DU
SEIGNEUR
ANDPÉ
DE BOUR I

AUX ROYS CHARLES I. HENRY III, la REYNE leur Mere, et aultres ; avec leurs Responses.

Tome II.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADVERTISSEMENT.

EN ce présent Livre sont contenuës les LETTRES *que le Seigneur* (1) DE BOURDEILLE *a escript au Roy* (2), *à la Reyne-Mere et à Monsieur le Duc* (3); *ensemble les* RESPONSES *de Leurs Majestez, et aultres Lettres envoyées audit Seigneur en l'an plus bas escript, y mises et insérées par I. D. L. par le commandement dudit Seigneur* DE BOURDEILLE, *Viscomte, Baron dudit Lieu, Seigneur des Chastellenies de la Tour-blanche, Archiac, Matas, et la Commarche; Chevalier de l'Ordre du Roy, Capitaine de cinquante Hommes d'armes de ses Ordonnances, Conseiller en son Conseil privé, et Séneschal de Périgord.*

M. D. LXXIV.

(1) A
(2) C IX et au Roy Henry III
(3) çon.

Digitized by Google

LETTRES

DU

SEIGNEUR

DE

DE BOURDEILLE,

AUX ROYS CHARLES IX, HENRY III, la REYNE leur Mere, et aultres ; avec leurs Responses.

LETTRE PREMIERE.

DU ROY CHARLES IX, à Monsieur DE BOURDEILLE.

De la Fere, le 25 Octobre 1573.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

JE voy la corruption des mœurs s'accroistre et augmenter tous les jours en mon Royaulme, sans que les remedes que je m'efforce y appliquer par doulceur et sévérité puissent arrester le cours de ce mal, dont je porte un extrême regret, pour le desir que j'ay tousjours eu de rendre mon regne heureux à mes subjects, qui est la plus glorieuse mémoire que je puisse laysser à la postérité. Je sçay bien que les troubles et guerres civiles ont

Digitized by Google

donné occasion à ce mal. Mais il est aussi aysé à juger, que les cœurs mal affectionnez nourrissent et entretiennent la division : à quoy je desire pourvoir par tous les moyens que je pourray, avant que le mal soit du tout incurable.

Et parce que cestuy est intérieur et caché, et que la plus souveraine recepte de le bien cognoistre et sonder, est d'observer dilligemment les mœurs et comportements de mes subjects de chascune de mes provinces, afin que je me rende pleinement informé de ce que je devray faire pour la conservation des bons, et remettre les aultres au chemin de leur debvoir ; j'ay fait eslection de vous à ceste fin, pour le pays de Périgord, ayant tousjours eu telle confidence en vostre vertu, et à l'affection que vous avez au bien de mon service et repos de mon estat, que vous pourrez dignement vous acquitter de cest office, et aurez très-agréable de vous y employer selon mon intention.

Je vous prie doncques, ayant reçeu ceste lettre, de prendre l'occasion de vous pourmener par icelluy de ville en ville et lieux principaux, et là vous instruire doulcement, et le plus dextrement que vous pourrez, des comportements des uns et des aultres ; premierement, des ecclésiastiques, quel debvoir ils rendent en leurs charges, et s'ils sont jouyssants de ce qui leur appartient, ou en trouble. Comme se comportent ceux de ma noblesse, les querelles qui peuvent estre entre aulcuns d'eux portant conséquence. L'ordre qui est en ma justice. Ceux de mes Officiers qui ont la réputation de bien s'acquitter de leurs charges. Quelle inclination a le peuple, et comme chascun vit l'ung avec l'aultre, et mesme pour les dissentions qui ont esté pour le faict de la Religion. En somme, notter et observer tout

Digitized by Google

ce que vous jugerez avec bien du repos public.

Ce faict, vous disposerez à me venir trouver à Compiegne le vingtiesme de Janvier prochain, où je délibere me rendre incontinent après mon voyage de Mets, affin de me dire particulièrement ce que vous en avez apprins, et que vous aurez sur ce ouy, je puisse pourvoir à ce que se trouvera nécessaire, ainsi que je l'ay délibéré pour le bien et soulagement de mes subjects. Asseuré que je tiendray ce service l'ung des plus grands et importants que je puisse recepvoir de vous, et que j'en auray si bonne mémoire, que vous n'aurez regret de vous y estre employé : pryant Dieu, monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à la Fere, ce vingt-cinquiesme jour d'Octobre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE II.

DU ROY CHARLES IX.

De Chalons, le 27 de Novembre 1573.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

COMBIEN que je sois asseuré que vous ne ferez faute, en suivant ce que je vous ay escript par ma derniere, de vous rendre en ma ville de Compiegne le vingtiesme du mois de Janvier prochain, bien et amplement instruict de tout ce que je vous ay

mandé, pour m'en rendre compte par le menu : toutesfois, j'ay bien voulu vous faire ceste recharge, vous pryant, d'autant que vous desirez me faire service agréable, et aimez le bien et repos de vostre patrie, de vous retrouver sans y faillir au-dit temps en ma-dite ville, en laquelle j'espere estre alors arrivé avecques la Reyne ma Dame et mere, mon frere le Duc d'Alençon, et les autres Princes et Seigneurs de mon conseil, qui sont allez conduire mon frere le Roy de Pologne jusques sur la frontiere de mon Royaulme : et sur la rapport que me fairez de l'estat des affaires de mon pays de Périgord, donner une bonne et utile provision à tout ce qui sera nécessaire. Pryant Dieu, monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Chalons, le vingtiesme jour de Novembre 1573.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE III.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par la Beylie, de Perigueux, le 13 de Mars* 1574.

SIRE,

LE jour du lundy-gras, que les perturbateurs du repos public de vostre Royaulme se sont eslevez, j'estois en chemin pour aller trouver Vos Majestez, suivant les commandements qu'il vous avoit pleu

me faire. Toutesfois, prévoyant qu'il importoit plus pour vostre service de m'en retourner au pays de Périgord, que de parachever mon voyage, je mis peine de me rendre le plus dilligemment qu'il me fut possible dans la ville de Périgueux, ville principale du-dit pays, où je trouvay tous les habitants en armes, et en bonne dévotion de vous conserver la-dite ville. Et fus adverty que la ville de Sarlac avoit esté surprinse par un Capitaine nommé Vivans, comme le Seigneur de Losse vous a cy-devant adverty. Et en mesme instant, pour maintenir et conserver les autres villes, et retenir les Seigneurs et Gentils-Hommes d'icelluy pays soubs vostre obéyssance, y pourveus en la forme et maniere que vous discourrera ce Gentil-Homme, que j'envoye expressément par-devers Vos Majestez, par lequel vous supplie très-humblement, SIRE, me commander ce que j'ay affaire pour vostre service, et employeray vie et biens d'aussi bonne volonté et affection que, SIRE, je prie Dieu vous maintenir en santé très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme Mars 1574.

LETTRE IV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, de Perigueux, le* 13 *de Mars* 1574.

MADAME,

POUR le desir que j'avois d'obéyr aux commandements que le Roy vostre fils m'avoit faicts

par deux lettres, je m'estois mis en chemin pour aller trouver Ses Majestez. Et empesché par les desseins et entreprinses d'aulcungs mutins et séditieux de ce Royaulme, je n'ay voulu faire faulte de faire certain Ses Majestez et les Vostres de l'estre de ce pays, par ce Gentil-Homme, auquel j'ay baillé charge les vous faire entendre au long; par lequel vous supplie très-humblement me commander pour vostre service, auquel me trouverez tousjours autant affectionné que subject et serviteur que le Roy ait en son Royaulme: et à tant, Madame, je pryeray Dieu vous conserver longuement en santé très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme Mars 1574.

LETTRE V.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *envoyée par la Beylie le* 13 *de Mars* 1574.

MONSEIGNEUR,

JE m'estois acheminé jusques en ma maison de Matas, pour m'en aller en Cour; mais le lundy-gras, estant adverty que aulcungs personnages de la Religion prétendue réformée s'estoyent eslevez, je changeay d'opinion, prévoyant que le service du Roy me commandoit, pour le debvoir de ma charge de séneschal de ceste province, de m'en retourner en ycelle, plustost que de poursuivre mon voyage, affin de dilligemment pourvoir aux affaires qui concerneroient le service de Sa Majesté,

Digitized by Google

pour après luy faire entendre comme toutes choses se seroyent passées, et à vous aussi, Monseigneur, qui avez telle charge et puissance en ce Royaulme que le Roy de Pologne avoit, dont je suis grandement ayse, et tous les bons subjects du Roy, pour l'espérance qu'ils ont, que desormais vous mettrez peyne de faire vivre le pauvre peuple de ce Royaulme en paix, union et tranquillité, lesquels sont si affligez, qu'ils n'en peuvent plus, si vous n'obviez aux desseins des perturbateurs du repos commun et public, auquel s'il ne y est de brief pourveu, je crains grandement qu'il sera difficile de guérir ceste maladie sans grande perte et dommage, de tant que le mal croist de jour à aultre. Et si j'avois cest honneur d'estre deux heures près de vous, je vous dirois des choses lesquelles vous trouveriez estranges et malicieusement inventées; de façon que si le Roy, la Reyne-Mere, et Vous, ny pourvoyez aultrement que par le passé, je crains de vous voir aussi petits compaignons que moy. Vous suppliant très-humblement, Monseigneur, me pardonner si je m'advance à vous escripre t ls mots; car le zele que j'ay à vostre service, le me commande, voyant l'estat de ce Royaulme de jour à aultre diminuer. Vous suppliant très-humblement, encore un coup, de croire que je le dis pour la très-affectionnée volunté que j'ay aux services de Ses Majestez et Vostre, avec laquelle je prye Dieu, Monseigneur, vous donner autant de grandeur et prospérité que vous desirez, et vous maintenir en bonne santé très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce treiziesme Mars 1574.

Digitized by Google

LETTRE VI.

INSTRUCTION à la Beylie, pour remonstrer au Roy.

DE faire entendre au Roy, à la Reyne-Mere, à Monseigneur le Duc, que le Seigneur de Bourdeille estoit party du pays de Périgord, pour aller trouver Leurs Majestez : et le lundy-gras dernier heure d'une heure après minuit, avoir esté adverty, que par tout ce pays ceux de la Religion prétendue réformée s'estoient eslevez. A ceste cause pour la conservation du-dit pays, en l'heure mesme seroit party du lieu où il estoit, et se seroit rendu le plus dilligemment qu'il avoit pu en la ville de Perigueux.

Où il avoit trouvé tous les habitants en armes, avec bonne volunté et affection de la maintenir et conserver soubs l'obéyssance du Roy, comme pendant tous les aultres troubles ils ont tousjours faict.

Combien la-dite ville soit peu forte, et n'y ayt aulcungs estrangers, ny gens de guerre.

Et adverty que la ville de Sarlac avoit esté prinse par un Capitaine nommé Vivans, affin que aultres villes, chasteaux, forts du-dit pays ne fussent surprins, le-dit Seigneur de Bourdeille advertit promptement les citoyens et habitants d'iceulx de faire bonne garde, et aux lieux foibles y envoya forces.

Par mesme moyen, prya par lettres les Seigneurs et Gentils-Hommes du-dit pays, qui vivent selon la Religion prétendue réformée, de ne partir de leurs maisons, comme ils luy avoient promis peu de jours auparavant, en faisant une chevauchée par tout le pays de Périgord, et aussi de ne bailler ayde, secours, ne faveur aux séditieux ; ains qu'ils

Digitized by Google

vivroyent en leurs maisons, selon ce qu'il auroit pleu au Roy leur commander et ordonner par ses derniers édicts, lesquels Sa Majesté desiroit entretenir, quoyque aulcungs séditieux et mutins fissent courir le bruit au contraire ; et de ce le-dit Seigneur de Bourdeille les asseura.

Et en ceste asseurance, les Seigneurs de Caumont, Beynac, Sainct-Geniés, Longa, et plusieurs aultres Gentils-Hommes, ne sont partis de leurs maisons, ne aussi baillé aulcungs secours, faveur, ne aide aux-dits séditieux, que le-dit Seigneur de Bourdeille ayt pu descouvrir et entendre.

Auquel despuis par plusieurs lettres ont promis, qu'ils ne bailleroyent faveur ne aide aux-dits séditieux et perturbateurs du repos public de ce Royaulme, et qu'ils trouvoient très-mauvais ce que par ceulx-cy avoit esté faict : par ce qu'il seroit bon que Leurs Majestez leur escripvissent avoir entendu par le-dit Seigneur de Bourdeille leurs voluntez, affin de leur augmenter la bonne volunté qu'ils ont d'obéyr aux commandements du Roy.

Aussi que le-dit Seigneur de Bourdeille a adverty tous les Gentils-Hommes et bons subjects du Roy de se tenir prests avec leurs chevaux et armes, pour se rendre la part qu'il leur mandera lors que les occasions se présenteront pour le service de Leurs Majestez, et en attendant leurs commandements.

Et des aultres affaires et prinse de Sarlac, qui sont survenues par-deçà depuis le-dit jour du lundy-gras, le-dit Seigneur de Bourdeille en eust adverty le Roy plustost, n'en eust esté qu'il estoit asseuré que le Seigneur de Losse avoit adverty Ses Majestez du tout, mesme de la-dite prinse. Aussi, que le-dit Seigneur de Bourdeille ne vouloit donner aulcung advertisssement dont il ne fust asseuré.

Digitized by Google

Desirant aussi par mesme moyen faire entendre à Leurs Majestez bien au long en quel estat estoyent les affaires de ceste province, et l'ordre que le-dit Seigneur avoit tenu et tenoit pour maintenir les habitants de la-dite province en l'obeyssance de Leurs Majestez; les asseurant que la-dite ville de Sarlac a esté prinse d'intelligence, que le Capitaine Vivans avoit, non-seulement avec ses complices, mais aussi avec plusieurs habitants de la-dite ville, Catholiques.

Faira aussi entendre à Leurs Majestez, que le Marquis de Trans a escript au-dit Seigneur de Bourdeille, que ceux qui se sont emparez de la ville de Saincte-Foy, ont escript au-dit Marquis de pryer le Seigneur de Losse de les laisser vivre en paix en leurs maisons soubs le bénéfice de vos derniers édicts de pacification; et que telle priere fait présumer le-dit Seigneur de Bourdeille, que lesdits séditieux n'ont pu exécuter ce qu'ils avoyent projectez en leurs esprits.

Et que le Seigneur de Losse a mis à Bergerac pour gouverneur le Capitaine Labaume, qui est de la Religion prétendue réformée, toutesfois ayant tousjours porté les armes pour le service de Leurs Majestez.

Les habitants de laquelle ville envoyerent puis peu de jours un citoyen, lequel de leur part auroit promis au-dit Seigneur de Bourdeille, que les-dits habitants ne prendroient les armes, ny ne donneroient faveur, aide ny secours, à ceux qui estoient eslevez.

Et que le-dit Seigneur de Bourdeille menoit à Leurs Majestez le Seigneur d'Auberterre, comme il leur avoit pleu commander à sa mere; laquelle l'avoit adverty, qu'elle ne pouvoit plus payer la solde

Digitized by Google

de la tiere partie des soldats des
garde du chasteau d'Aubeterre, pour
pauvre, et que le Seigneur d'Achon
ment de tout le revenu de la terre
A ceste cause, qu'il plaise au Roy man
gneur de Ruffec de bailler moyen à la-cite
d'Aubeterre d'entretenir les-dits soldats.

Davantage, dire à Leurs Majestez que le Capitaine qui a esté mis par le Comte de Coconas dans le-dit chasteau d'Aubeterre, a mandé au-dit Seigneur de Bourdeille, ensemble la-dite veufve, qu'il n'entrera homme dans le-dit chasteau, si n'est ceux qui sont ordonnez pour la garde d'icelluy, et qu'ils le conserveront tousjours soubs l'obéyssance de Leurs Majestez.

Aussi, que le Seigneur de Losse fait assemblée de gens de guerre en la ville de la Linde, aussi les Seigneurs de Bourdeille et de Branthos pour s'aller joindre avec le-dit Seigneur de L ors qu'il sera besoin, pour le service de Leur estez; et s'il leur plaist de commander au-dit Seigneur de Bourdeille de communiquer (*) le ban et arriere-ban de ce pays, le-dit Seigneur aura moyen d'assembler plus de forces: et qu'il plaise à Leurs Majestez de luy en ordonner d'aultres, affin qu'il se puisse acquitter de sa charge; car il est entiérement destitué de forces, fors de quelques Gentils-Hommes qui sont bons serviteurs de Leurs Majestez, qui leur font service à leurs despens.

Et si Leurs Majestez veulent que le-dit Seigneur de Bourdeille fasse fortifier la-dite ville de Perigueux aux despens de tout le pays, veut que si la-dite ville estoit prinse, ce seroit la perte de tout le pays,

(*) Convoquer.

Digitized by Google

et peuvent vivre ceux de la Religion prétendue réformée selon le dernier édict de pacification. Et de toutes les sus-dites choses qu'il plaira au Roy accorder et octroyer au susdit Seigneur de Bourdeille en pourchasser lettres en forme, afin qu'il puisse suivre ses commandements.

LETTRE VII.

Response du Roy CHARLES IX, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *envoyée par la Reyne, le 15 Mars* 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'ay bien reçu le cayer et procès-verbal que m'avez envoyé bien faict à la verité, contenant la visite que avez faicte ès lieux et endroits de vostre charge, et sur quoy il est besoing de pourvoir. Mais à présent que sont survenus ces remuements et nouvelletez, je ne vois pas que les provisions que je y pourrois bailler en beaucoup de choses, bien que très-requises, puissent profiter. Par quoy je réserve ce à plus grande commoditié et opportunité, pour m'arrester à ce qui le plus importe maintenant: et vous diray que j'ay aussi vu le mémoire qui m'a esté présenté de vostre part, qui me tesmoigne vostre grande affection, vigilance, et bon debvoir dont avez use pour la conservation du pays de de-là, mesme de ma ville de Perigueux, connoissant qu'il ne se pouvoit mieux ny plus à propos, et selon mon intention, en asseurant et confortant mes bons et loyaux subjets de la-dite ville et aultres villes et chasteaux circonvoysins, et faisant toucher au doigt

doigt aux Gentils-Hommes et aultres de la nouvelle opinion, la sincerité de mes intentions. Je loue pareillement la prudence et dexterité dont avez usé pour persuader aulcungs des-dits Gentils-Hommes de demeurer paisiblement en leurs maisons, et vivre soubs la grace et bénefice de mon édict de pacification, et ne bailler ayde, secours, ne assistance aux séditieux et perturbateurs de mon estat.

J'escrips de bonnes lettres aux Seigneurs de Caumont, Beynac, Sainct-Geniés et Longa, pour leur tesmoigner le contentement que j'ay de leurs desportements, suivant mesme ce que m'en avez escript, les pryant de continuer: et desire aussi que de vostre part vous ne vous lassiez de les y entretenir et tous aultres que connoistrez de telle humeur; les asseurant que de ce je vous ay baillé charge expresse et particuliere, et que j'auray tousjours souvenance de leur-dite bonne volonté que j'estimerois encore plus, s'ils pouvoyent traverser dextrement et empescher l'effect des maulvaises intentions de mes perturbateurs.

De ce qu'avez adverty tous les Gentils-Hommes et mes bons subjects de se tenir prests avec leurs chevaux et armes, pour se rendre la part que je leur demanderois lorsque les occasions se présenteroyent pour mon service, vous avez très-bien et sagement faict. La prinse de Sarlac et de Saincte-Foy ma grandement despleu; ne doubtant point au demeurant que la doulceur et tollérance dont j'ay cy-devant usé envers d'aulcungs, n'ait esté mal employée, et qu'ils n'ayent eu de grandes intelligences et baillé les moyens pour faire de telles surprinses. Au moyen de quoy je veux et entends que ceux qui demeureront en mes villes, desquels on

aura manifeste cause de se deffier, soyent desarmez, et que on leur oste tout pouvoir et moyen de mal faire, sans toutesfois que on les offense aucunement.

Ce m'a esté plaisir d'entendre la continuation de la bonne et obéyssante volonté de la Dame d'Auberterre, et qu'elle soit résolue de conserver ceste place soubs mon authorité. Ainsin que d'abondant vous dites, le Capitaine qui y a esté mis par le Comte de Gayasse, vous la tesmoigné, dont je baille advis au Seigneur de Ruffec, et luy mande faire tout ce qu'il pourra pour entretenir le-dit Capitaine et ses soldats; ou bien s'il jugeoit que ceux qui y sont, ne fussent suffisants, qu'il y en commist d'aultres.

Au reste, Monsieur de Bourdeille, vous estes personnage de tel jugement et connoissance, que n'ignorez point ce à quoy je doibs principalement travailler, qui est en somme, et pour toute fin, de me monstrer, tel que je doibs, Roy, et favorable à ceulx qui me rendront l'honneur, subjection et obéyssance qu'ils doibvent; comme au contraire bien délibéré d'avoir la raison de ceux qui se sont tant oubliez, et osent entreprendre contre mon estat et authorité, méritant d'estre fort rigoureusement traitez et chastiez, puisque la doulceur et voye amiable ne trouve lieu en leur endroit.

Ainsin doncques je vous prye de vous faire fort, par tous les bons moyens que vous pourrez, en vous joignant selon qu'il sera besoing aux Seigneurs de Losse, d'Escars, de la Vauguyon, à mon cousin le Comte de Ventadour, et aultrement vous aydant le mieux et plus vertueusement qu'il sera possible mesme en convoquant l'arriere-ban; ce que pouvez faire d'autant plus facilement, qu'estes Séné-

Digitized by Google

chal du pays : de sorte que j'estime n'estre besoing vous envoyer aultre mandement particulier, pour lequel en toute adventure, et pour vostre descharge, je veux que la présente vous serve.

J'eusse bien desiré pouvoir vous envoyer des forces d'icy ; mais pouvez estimer et considérer le peu de moyen que j'en ay, si-bien que pour ce regard, et pour la fortification de ma ville de Perigueux, aux habitants de laquelle j'escrips le contentement que j'ay d'eux, et nécessité esvertuer et ayder des moyens et commoditez qui sont sur les lieux, attendant que Dieu me fasse la grace d'effectuer plus avant ma droite intention.

Ce porteur vous dira le surplus de mes nouvelles, et de ma bonne disposition, et combien je vous aime et estime, suivant la charge que je luy en ay baillée. A tant, je pryeray Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le quinziesme jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE VIII.

Response de la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *envoyée par la Beylie, le* 15 *de Mars* 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AVOIS tousjours cru que vous feriez bien ; et je suis bien-ayse d'estre non-seulement en ceste

bonne opinion et asseurance, mais encore l'ay-je accrue par le mérite de vostre prudence et vertu. Le Roy Monsieur mon fils vous fait response si ample et particuliere, qu'estant mon intention conforme à la sienne, je ne vous feray la présente plus longue, que pour vous pryer estre asseuré que je seconde le-dit Seigneur Roy mon fils en la bonne volunté qu'il vous porte. Pryant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes le quinziesme jour de Mars 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE IX

Response du Duc D'ALENÇON *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *envoyée par la Boylie, le quinziesme jour de Mars* 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

JE suis bon tesmoin du contentement singulier que le Roy mon Seigneur et frere a de vos bons déportements, et de la prudence et dextérité dont vous avez usé en ces dernieres occasions.

Je vous prye bien fort de continuer, et avoir l'œil au surplus du contenu de la dépesche qui vous est présentement faicte, à laquelle je me remets aussi : vous promettant bien, que, où l'occasion se

présentera de vous gratifier, je m'y employeray de très-bon cœur: pryant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au Chasteau de Vincennes, le dix-septiesme jour de Mars 1574.

Vostre bon amy,
FRANÇOIS.

LETTRE X.

Du Duc D'ALENÇON au Seigneur DE BOURDEILLE.

Du 17 de Mars

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

ENCORE que le Roy mon Seigneur et frere vous mande par la dépesche que vous baillera ce porteur, que ne partiez de de-là, y estant vostre présence bien nécessaire, comme je croy qu'elle est et à la vérité: toutesfois je me conforme à son intention, pour vous dire, que vous venant par-deçà, je seray fort ayse de vous voir; pryant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le dix-septiesme de Mars 1574.

Vostre bon amy;
FRANÇOIS.

LETTRE XI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par le Sancet, le 20 de Mars 15[illegible]4.*

SIRE,

LE Seigneur de Losse et moy avons advisé d'envoyer par devers Vos Majestez le Scindic de ce pays de Perigord, qui vous est fidele et affectionné subject, pour vous faire entendre que le-dit Seigneur de Losse, par l'advis et conseil de moy et d'aulcungs Seigneurs et Gentils-Hommes dudit pays, a ordonné qu'il seroit levé sur ycelluy certaine somme de deniers pour la solde des gens de pied, qu'il a commandé estre levez pour vostre service, affin de contenir en debvoir les soldats, et empescher que le pauvre peuple ne fust par eulx pillé, et réduict à plus grande nécessité qu'il est à présent, laquelle est telle, que tous les moyens luy défaillent: tellement que la pluspart n'ont dequoy se substanter: et la prinse de Bergerac les réduit encore en plus grande extresmité, pour ce que la pluspart des vivres venoyent de ce lieu, duquel il ne fault en espérer désormais que tout mal, pour ce que j'ay esté adverty que, despuis peu de jours, le Seigneur de Langoyran y est arrivé en délibération de le fortifier; ce que importe beaucoup pour toute la Guyenne, pour ce que ladite ville de Bergerac est en une belle et fertile situation sur la riviere de Dordoigne; par le moyen de laquelle les rebelles de Languedoc et Provence se pourroient facilement joindre avec ceux de Poictou,

Digitized by Google

Anjou et Bretagne, veu qu'elle n'est esloignée que de vingt lieues de Montalban, et vingt-cinq de la Rochelle.

Par ce, SIRE, je vous supplie très-humblement pourvoir à ce qu'il ne soit baillé temps aux-dits séditieux de la fortifier; ains pour mettre empeschement à ce qu'il plaise à Vos Majestez ordonner à tous vos Lieutenants qui ont des forces en ceste Guyenne, de venir trouver le Seigneur de Losse, pour reprendre la-dite ville, et au Seigneur de Biron de luy bailler canons et poudres pour effects nécessaires, d'autant que les-dits séditieux n'ont surprins par-deçà ville qui importe plus que celle-là. Ou, si vos Lieutenants ne veulent joindre leurs forces avec celles du-dit Seigneur de Losse, qu'il vous plaise envoyer par-deçà un Prince ou grand Seigneur pour commander à tous: pour ce que les forces estant séparées comme elles sont à présent, ne vous peuvent faire grand service, ains plustost dommage: car à la longue, vostre pauvre peuple sera si foulé, qu'il n'aura moyen de vous secourir.

A ceste cause, je vous supplie très-humblement, SIRE, y pourvoir; car l'estat de vostre Royaulme est aultre que vous ne pensez, et me ordonner des forces, desquelles je suis entièrement desnué, fors d'aulcungs Gentils-Hommes qui me sont parents et amys, lesquels se tiennent prests pour s'employer à vostre service, lorsque l'occasion se présentera, avecques lesquelles toutesfois je ne peux exécuter ce que je desirerois pour vostre service, pour lequel je vous asseure que je n'espargneray jamais, ny vie, ny biens: pryant Dieu, SIRE, vous maintenir en santé, prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce vingtiesme de Mars 1574.

LETTRE XII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Sancet, le 20 de Mars 1574.*

MADAME,

LE Seigneur de Losse estant arrivé en ce lieu, pour pourvoir aux affaires de ce pays, a esté d'advis d'envoyer par-devers vous le Scindic d'ycelluy, qui vous est fidele subject, pour vous faire entendre sa delibération et estat du-dit pays, et principalement de quelle conséquence est à toute la Guyenne la prinse de la ville de Bergerac, de quoy j'escrips au long au Roy; et ay chargé le-dit Scindic vous faire entendre le tout, qu'est la cause que à présent, Madame, je ne vous en feray aultre discours, mais seullement supplieray très-humblement Vos Majestez de vouloir faire expédier promptement ledit Scindic, et me commander pour vostre service, pour lequel je exposeray tousjours vie et biens d'aussi bonne volunté que je vays prier Dieu, Madame, vous maintenir en santé, prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingtiesme Mars 1574.

Digitized by Google

LETTRE XIII.

Response du Roy CHARLES IX, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *envoyée par le Scindic de Perigord, le 7 d'Apvril 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY entendu par vostre lettre du 20 du précédent, et par ce que le Scindic de Perigord m'a fait entendre, l'occasion pour laquelle le Seigneur de Losse, vous et aultres Gentils-Hommes du-dit pays, avez esté d'advis qu'il fust levé sur ycelluy certaine somme de deniers, pour satisfaire à l'entretenement des soldats que le-dit Seigneur de Losse a faict lever : qui a esté principalement, afin d'esviter à la foule de nos subjects, et pouvoir par ce moyen contenir les-dits gens de guerre et soldats en la discipline militaire qu'il est requis ; ce qui seroit aultrement fort difficile.

J'en ay faict sur ce bien au long entendre ma volonté au-dit Scindic, et expédier les provisions nécessaires, dont je ne vous feray aultre plus long discours, et vous prieray seulement regarder avec le-dit Seigneur de Losse des moyens, tant pour empescher la fortification de Bergerac, que des aultres places qui importent au pays, et s'il est possible de les forcer, ne vous pouvant maintenant secourir d'autres forces de deçà, pour m'en trouver si esloigné, et tellement empesché d'ailleurs, qu'il faut que j'y desploye la pluspart de ce que je puis.

Le Seigneur de la Valette doit avoir maintenant les siennes prestes. Je luy ay mandé qu'il ayt à en

ayder le-dit Seigneur de Losse, et tous deux marcher unanimement de si bon pied, que je m'apperçoive de la dévotion qu'ils ont à mon service, dont je ne fais doubte, et que de vostre part vous ne les assistiez, comme vous avez tousjours bien faict. Ce que je vous prye continuer : pryant sur ce le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes le septiesme jour d'Apvril 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy CHARLES IX, pour le Seigneur de Sainct-Geniés, du 13 de Mars 1574.

SIRE,

COMBIEN je soye très-asseuré de la bonne volunté et affection que vous portez au Seigneur de Sainct-Geniés, pour le debvoir que luy et ses prédécesseurs ont tousjours continué à vous faire très-humble service, si est-ce que envoyant par-devers Vos Majestez, pour les supplier de vouloir bailler en sa faveur l'Abbaye de Saulve, de laquelle ung sien oncle est despuis peu de jours mort paisible possesseur, je n'ay voulu faillir vous tesmoigner que l'affectionné debvoir que le-dit Seigneur de Sainct-Geniés a eu à vostre service, luy a faict

oublyer famille, biens et vie, tellement que son chasteau Dayday, qui est en Bearn, y a esté bruslé, luy pendu en figure, et privé du revenu qu'il avoit au-dit pays de Bearn.

Par ce, SIRE, je vous supplie très-humblement, en considération de ses services et pertes, de vouloir bailler en sa faveur la-dite Abbaye, afin que à l'advenir il ayt moyen de pouvoir remettre le dit chasteau en son entier, et de continuer le service qu'il desire de faire perpétuellement à Vos Majestez. M'asseurant que telle récompense incitera beaucoup de Gentils-Hommes de vostre Royaulme, outre ce qu'ils y sont naturellement obligés à faire le semblable, et suivre les traces du-dit Seigneur de Sainct-Geniés.

Je ne vous escrips pour le présent, SIRE, aucune chose des affaires de ce pays, pour ce que despuis les dernieres que j'ay escrips à Vos Majestez, il ne s'est passé chose qui mérite vous estre escripte, si n'est que le Seigneur de Losse, après avoir pourveu au bas pays de Perigord, est arrivé aujourd'huy en la ville de Périgueux, pour adviser ce que y sera besoing et ès environs pour vostre service, pour lequel desire exposer vie et biens, pryant Dieu m'en faire la grace, et vous, SIRE, vous maintenir en saincte prospérité, longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce treiziesme Mars 1574.

LETTRE XV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, pour le Seigneur de Sainct-Geniés, du 13 de Mars 1574.

MADAME,

LE Seigneur de Sainct-Geniés envoyant par-devers Vos Majestez du Roy et vostre, affin de les supplier très-humblement de bailler en sa faveur l'Abbaye de la Saulve qui estoit à ung sien oncle, je n'ay voulu faillir vous supplier très-humblement le vouloir gratifier de la-dite Abbaye, en récompense de tant de services qu'il a fait à Sa Majesté et vostre; mesmement estant asseuré que à ces troubles il a oublyé (pour s'acquitter du service qu'il vous debvoit) personne et biens. L'exécution en figure que les Béarnois firent de sa personne, bruslement de son chasteau Dayday, et privation du revenu qu'il avoit au-dit pays de Béarn, me servira de tesmoings. Les aultres je les obmets, pour n'estre si récents et remarcables, aussi que vous en estes très-asseurée. Et telle gratuité, MADAME, sera cause qu'il aura cy-après meilleur moyen à vous faire très-humble service, et poussera beaucoup d'aultres Gentils-Hommes à l'imiter et à pryer Dieu, MADAME, pour vostre santé, prospérité longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce treiziesme de Mars 1574.

Digitized by Google

LETTRE XVI.

Response du Roy CHARLES IX *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *pour le Seigneur de Sainct-Geniés, du 13 Mars 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

OULTRE le tesmoignage que vous m'avez rendu par vos lettres du treiziesme du présent, de la singuliere dévotion du Seigneur de Saint-Geniés à mon service, j'en avois desja bien bonne connoissance et volunté de le gratifier, comme ses semblables en tout ce qu'il me sera possible.

J'ay commandé que l'Abbaye de la Saulve fust employée sur les rolles que je verray à la fin de ce mois pour la luy conserver. Les ayant veus, il luy en sera faict expédition qu'il peut desirer. Partant, je vous prye l'exorter de continuer au mesme zelle qu'il a tousjours eu pour mon service; et de vostre part aussi me tenir adverty de ce qui se passera de de-là, le plus souvent que vous pourrez: pryant sur ce le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au boys de Vincennes, le vingt-uniesme jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

Digitized by Google

LETTRE XVII.

Du Roy CHARLES IX, au Seigneur DE BOURDEILLE, envoyée par la Beylie, le 17 de Mars 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE.

J'EUSSE bien desiré que fussiez demeuré par de-là, y estant vostre presence bien requise; et ainsi le vous mandois par mes dernieres, que vous baillera ce porteur. Toutesfois j'ay despuis advisé que, si me voulez venir trouver, j'en seray bien-ayse, et de vous voir. Cependant je prye Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, ce dix-septiesme jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE XVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy CHARLES IX, pour la Veufve d'Aubeterre; envoyée par un Gentil-Homme, le 15 de Mars 1574.

SIRE,

JE vous ay cy-devant faict entendre, par le Gentil-Homme que j'ay dépesché vers Vos Ma-

jestez, l'affection que Madame d'Aubeterre et son fils avoient à vous faire très-humble service, et pour la démonstration d'icelluy, m'avoit envoyé son fils pour le vous présenter. Despuis la-dite Dame m'a asseuré par plusieurs lettres de ceste bonne volunté, et qu'elle mettroit toute la peine et vigillance qu'il lui seroit possible pour conserver le chasteau d'Aubeterre en vostre obéyssance, pour la garde duquel le Comte de Gayasse, passant en ce pays, y ordonna trente soldats soubs la charge du sieur de Chambrelane: lequel, ne pouvant estre payé de la solde d'iceulx en vertu de la commission que le-dit Comte luy fit expédier, il a dépesché ce Gentil-Homme par devers vous, SIRE, afin qu'il vous plaise de authoriser la-dite commission, et vous faire entendre au long le debvoir qu'il faict à la garde du-dit chasteau; lequel estant de grande importance, comme Vos Majestez sont très-bien adverties, pour les pays de Périgord et Angoulmoys, je supplie très-humblement Vos-dites Majestez vouloir authoriser la-dite commission, et commander que le-dit Gentil-Homme soit promptement expédié, afin que ladite place soit mieux gardée, et que le dit sieur de Chamberlane ayt meilleur moyen d'en faire son debvoir, auquel il m'a asseuré qu'il ne manquera.

Au surplus, SIRE, vous me commanderez ce que j'ay affaire pour vostre service; et je me sentiray très-heureux d'exposer pour icelluy et santé et biens; pryant Dieu m'en donner la grace, et vous maintenir, SIRE, vostre grandeur, santé, prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce quinziesme de Mars 1574.

LETTRE XIX.

Response du Roy CHARLES IX, au Seigneur DE BOURDEILLE, pour la Dame d'Aubeterre, du 26 de Mars 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY entendu par vos lettres du quinziesme du présent, comme la Viscomtesse d'Aubeterré s'estoit disposée d'envoyer son fils aisné avec vous en ceste Cour, et la bonne volonté qu'elle a de conserver le chasteau d'Aubeterre en mon obéyssance; ce que j'ay très-agréable: vous asseurant que continuant en ceste bonne volonté, elle me donnera occasion d'avoir ce qui luy touschera en la recommandation qu'elle peut desirer de moy.

Au reste, pour le regard des provisions concernant le payement du sieur de Chamberlane, et des soldats proposez à la garde de ceste place, je mande au sieur de Russec d'y pourvoir, ensemble sur l'augmentation du nombre d'iceulx, ainsin qu'il verra estre requis pour le bien de mon service; ce qu'il pourra mieux que nul autre subject, estant sur les lieux comme il est. Pryant sur ce le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le vingt-sixiesme jour de Mars 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE

LETTRE XX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* CHARLES IX, *envoyée par la Boylie, le 3 d'Avril 1574.*

SIRE,

J'AY receu les commandements qu'il a pleu à Vos Majestez me faire par vos lettres du quinziesme du mois passé, suivant lesquelles j'ay faict tenir, par le Gentil-Homme que je leur avois envoyé, celles qu'escripviez aux Seigneurs de Caumont, Reynac, Sainct-Geniés, et de Lusignan; et leur ay faict entendre au long vostre volonté, lesquels m'ont asseuré qu'ils continueront tous à vous faire très-humble service. Et pour continuance, le-dit Seigneur de Caumont envoye devers vous ung Gentil-Homme, duquel j'ay entendu ledit Seigneur desiroit grandement estre employé; et s'il vous estoit agréable, en pourriez commander quelque bon service; car il est Seigneur de grande suffisance et honneur, homme de bien, et grand terrien en son pays.

J'ay aussi envoyé la lettre qu'il a pleu à Vos Majestez à la Dame d'Aubeterre, et par mesme moyen faict entendre l'ayse et contentement que vous aviez receu d'entendre qu'elle avoit volunté de conserver le chasteau d'Aubeterre soubs vostre obéyssance; en laquelle m'a asseuré qu'elle continueroit. Et semblable asseurance ma faict le Capitaine du chasteau. Je tasche, par tous les moyens qu'il m'est possible, de retirer tous les Gentils-

Hommes et aultres de ce pays, qui sont de la nouvelle Religion, de leurs mauvaises conceptions, et remettre en train de s'employer pour vostre service, pour lequel puis peu de jours j'ay fait convocquer le ban et arriere-ban de ce pays, auquel peu de Gentils-Hommes ont comparu; tellement que je suis esté contraint, pour les occasions qui se présentent, d'employer tous nos parents et amis, desquels j'en ay assemblé deux cent chevaulx: et avec ceste trouppe, me suis joint à messieurs de la Vauguyon qui en ont autant ou plus, en intention de trouver la Nouë, qui est aujourd'huy à Chaleres, pour le combattre s'il nous est possible; vous asseurant que n'y espargnerons nos personnes; car je ne trouve la bonne volunté du-dit Seigneur de la Vauguyon aulcunement refroidye à vous faire très-humble service, combien j'aye entendu qu'il en ayt quelque peu d'occasion pour n'avoir esté couché sur le rolle des compagnies entretenues.

Le Seigneur de Limeuil se doit joindre à nous avec sept compagnies de gens de pied, que le Seigneur de Losse luy a baillé charge de conduire, et oultre commission pour commander en son absence, tant à la Cavalerie que Infanterie de ce pays de Perigord, qu'est entreprendre sur l'estat de Séneschal duquel il vous a pleu m'honorer. Par ce, je supplie très-humblement Vos Majestez me faire entendre sur ce vostre volunté: et en ce faisant, si vous avez pour agréable que le-dit Seigneur de Losse donne à aultre en son absence puissance de commander qu'à moy, à qui par le moyen de ladite charge de Séneschal en ce pays de Perigord, naturellement l'authorité et le commandement appartient en absence de vos Lieutenants, affin que suivant icelle, je me regle desormais comme je

desire : et jamais ne oultre passeray vos commandements, pour effectuer lesquels mo trouverez tousjours prest à y employer vie et biens, priant Dieu m'en donner le moyen et grace, et vous, SIRE, vous maintenir en santé très-longue et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce trois d'Apvril 1574.

LETTRE XXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, de Perigueux, le 3 d'Apvril 1574.

MADAME;

J'AY receu la lettre qu'il a pleu à Vos Majestez m'escripre du quinze de ce mois passé, par laquelle j'ay connu au doigt l'asseurance et fidélité que vous avez en moy, vous suppliant très-humblement croire, que si vous avez eu occasion cy-devant d'en avoir confirmation par services bons et loyaux que j'aye faicts à Vos Majestez, que je m'efforceray par-cy après de l'acroistre s'il m'est possible : et pour ce faire, mes biens et vie n'y seront espargnez ; estant bien marry que le Seigneur de Losse n'aye cy-devant entendu ceste bonne opinion que vous avez de moy ; pour ce qu'il n'eust baillé commission au Seigneur de Limeuil de commander en ce pays de Perigord en son absence, comme il a faict ; en quoy faisant, il me semble, Madame, qu'il m'a faict tort ; d'autant que c'est du debvoir et charge des Séneschaux, de commander en leurs

provinces en l'absence des Lieutenants de Vos Majestez.

A ceste cause, je vous supplie très-humblement, que telle usurpation et entreprinse ne soit tollérée en mon endroict, veu le bon zelle que j'ay à vostre service, et faire entendre au-dit Seigneur de Losse, et à moy, vostre volunté au retour de ce Gentil-Homme, auquel ay baillé charge de vous faire au long entendre comme les affaires se passent par-deçà. Qui est la cause que en cest endroit, je prieray Dieu, Madame, vous maintenir en bonne santé, prosperité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce troiziesme d'Apvril 1574.

LETTRE XXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *envoyée par la Beylie, le 3 d'Apvril 1574.*

MONSEIGNEUR,

JAMAIS je ne fus plus ayse que d'avoir entendu par le Gentil-Homme que j'avois envoyé par-devers Vos Majestez, que vous aviez eu pour agréable l'advertissement que je vous faisois par mes lettres, comme provenant de celuy qui vous a esté tousjours et sera perpétuellement loyal et fidele serviteur, ayant voué et biens et personnes pour vous faire très-humble service. Et de tant que je connois vostre bonté estre si grande, je ne craindray d'abondant de vous supplier très-humblement d'avoir

pitié du pauvre peuple de ce Royaulme, lequel est tant désolé et affligé qu'il n'en peut plus. Et ce faisant, Monseigneur, il vous plaise de tascher, par tous les moyens que vous pourrez, de ayder à le remettre; ce que ne se peut bonnement faire, ce me semble, que par une perpétuelle et asseurée paix et concorde, laquelle vous pouvez sur toute autre chose conseiller, et par-là acquérir une réputation de los immortel. Et tout ce pauvre peuple de France sera à tout jamais enclin à pryer Dieu pour vostre grandeur, prospérité et santé: et aussi ce sera le moyen de fermer la bouche à beaucoup d'imposteurs, qui vous ont voulu taxer d'avoir consenty à chose que de ma part je n'ay jamais pu croire estre véritable, voyant les effets et issuës contraires.

Et affin que vous embrassiez de meilleure volunté ceste affaire, j'ay donné charge à ce Gentil-Homme de vous faire entendre au long les miseres, afflictions et calamitez que les pauvres de ce quartier souffrent à cause des troubles; lesquels pryent Dieu vous donner le moyen et grace d'assoupir, et vous préserver, Monseigneur, en santé, prospérité tres-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, le troiziesme jour d'Apvril 1574.

LETTRE XXIII.

Response du Roy CHARLES IX, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 16 d'Apvril 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY veu par vos lettres du troisiesme d'Apvril l'asseurance que vous me donnez de la dévotion à mon service des Seigneurs de Caumont, Reynac, Sainct-Geniés, et de Longa, en laquelle je seray bien-ayse que vous les confirmiez tousjours, et pareillement la Viscomtesse d'Aubeterre pour la conservation de son chasteau en mon obéyssance. Cognoissant bien davantage la peine que vous mettez à retirer les Gentils-Hommes qui sont de de-là, de leurs folles conceptions, et les remettre au droit chemin de leur salut, je vous prye ne vous espargner, asseuré que vous ne me sçauriez faire service plus signalé, ny chose plus à l'advantage desdits Gentils-Hommes, ainsin qu'ils le pourront avec le temps cognoistre.

Je m'attends bientost d'entendre quelques bonnes nouvelles et exécution de vos forces jointes à l'encontre de la Nouë, dont je prye Dieu de vous faire la grace, et que vous puissiez tous me tesmoigner en çest endroict vostre dévotion, dont j'auray toute la souvenance que vous pouvez desirer.

Il ne vous faut mettre en peine de la charge que vous dites que le Seigneur de Losse donne au Seigneur de Limeuil pour commander en son absence, au préjudice du pouvoir attribué de tout

Digitized by Google

temps aux Bayllis et Séneschaux de mon Royaulme. Car, oultre que je sçay que ce sont les Gouverneurs nais, je vous veulx tousjours conserver le lieu, rang et degré que vos mérites et services vous ont acquis. Dont et à tant, je vous prye vous reposer sur moy, et continuer cy-après ce que vous avez si-bien commencé, sans que aulcune chose vous en puisse desmouvoir, suivant la dévotion que vous en avez tousjours eue, à laquelle il n'est besoing adjouster aultre chose, si-non que je prye Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le seiziesme jour d'Apvril 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

Et sur la marge :

M. DE BOURDEILLE.

JE vous prye, si l'occasion de combattre est passée, que vous partiez incontinent, pour me venir trouver, pour ce que je me veulx servir de vous icy.

LETTRE XXIV.

S'ensuivent les Remonstrances faictes au Roy CHARLES IX, *de la part du Seigneur* DE BOURDEILLE, *par luy envoyées par la Beylie à Ses Majestez le tiers d'Apvril 1574, avec les lettres précédentes de pareille date.*

PREMIÉREMENT, que le-dit Seigneur, pour rompre les desseings de la Nouë, a assemblé au pays de Perigord deux cent chevaux voluntaires des Seigneurs et Gentils-Hommes ses parents et amis, en nombre de deux cent; et avec telles forces, c'est joinct avec les Seigneurs de la Vauguyon et de Pompadour, qui en ont de leur costé autant ou plus; et marchent ensemblement le long de la riviere de Lisle, pour empescher que le-dit la Nouë ne passe la-dite riviere comme il a délibéré, pour se joindre avec les forces qui sont à Bergerac, en Carcy, et en Agenois.

Et que le Seigneur de Losse, ayant esté adverty par lesdits Seigneurs de Bourdeille et de la Vauguyon, par plusieurs fois, des desseings du-dit de la Nouë, ne pouvant se trouver à telle entreprise, auroit donné au Seigneur de Limeuil la charge de la conduite de sept Enseignes de gens de pied levées en ce pays de Perigord par le moyen du-dit Seigneur de Bourdeille, et oultre ce décerné commission au-dit Seigneur de Limeuil pour commander au-dit pays en son absence; chose qu'il importe beaucoup au-dit Seigneur de Bourdeille, pour ce que c'est desroger, entrer à la puissance et authorité qu'il a au-dit pays comme Séneschal, lequel,

Digitized by Google

en absence des Lieutenants de Ses Majestez, commander et non aultres.

Ce nonobstant, affin que le service de leursdites Majestez, n'en fust retardé, il a laissé couler pour ce coup telle surprinse, espérant qu'il y seroit pourveu par le Roy.

Par ce, supplie Ses Majestez faire déclaration à son vouloir, et y pourvoir.

Et aussi, que les deniers, qui se levent en ce pays de Perigord pour la solde de ces gens de pied, ne soyent delivrez, ny les payements faicts auxdits soldats, que en présence du-dit Seigneur de Bourdeille, et de son consentement; veu que les estats du pays, par son moyen et priere, ont consenty au despartement et cothisation des-dits deniers, non d'aultre, et ce, pour empescher les larrecins qui se commettent.

Aussi qu'il ne se puisse faire despartements desormais de deniers en ce-dit pays, de quelque nature que ce soit, que ce ne soit en sa présence, pour les raisons sus-dites.

Et pour ce que les forces voluntaires ne sont de durée, et que le Seigneur de Losse n'a en son Gouvernement que partie de la compagnie de Monsieur l'Admiral, car il ne peut assembler celles du Roy de Navarre et de Monsieur de Montluc; il plaise à Ses Majestez ordonner que celle du Seigneur de la Vauguyon demeurera en ce pays de Perigord. En ce faisant, casser partie des compagnies des gens de pied, de tant que le Roy en sera mieux servy, et ce pauvre peuple soulagé. Aussi que Ses Majestez considerent que les deux villes principales de ce pays sont prinses.

Et que cejourd'huy il a esté adverty que les Seigneurs de Terride et Reyme se assemblent,

Digitized by Google

n, pour venir se joindre avec le- ë Bergerac.

ceux qui sont dans la-dite ville de Bergera la fortifient, qui préjudiciera beaucoup à tout Guyenne : et s'ils se joignent ensemble, ra l en difficile de les rompre, combien il ayt rou de forces par-deça, si celles-cy estoient commandées par un Prince, ou grand Seigneur, et aydées de quelque peu d'aultres.

LETTRE XXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Roy* CHARLES IX, *escripte le 24 d'Apvril 1574.*

SIRE,

J'ay receu commission de Vostre Majesté, datée du vingt-sixiesme de Mars dernier, pour lever sur les villes et bourgs de Perigord la somme de quinze mille livres. Incontinent l'avoir receue, j'ay faict assembler vos Officiers, pour dilligemment la mettre à exécution, qui ont advisé, que difficilement ladite somme se pourra lever, d'autant que trois des principales villes du-dit pays sont prinses par ceux de la nouvelle religion, qui sont Bergerac, Sarlac, et Essigeac; et le reste du pays grandement mangé et foulé de la Gendarmerie. Je leur ay dit, sur ceste remonstrance, combien vous recepvriez de desplaisir de voir vostre pauvre peuple tant molesté : mais que pour la nécessité des affaires de vostre Royaulme, estiez contrainct vous ayder de ces moyens. Qui a esté cause que promptement nous nous sommes mis en debvoir d'exécuter vostre commandement.

Digitized by Google

Et vous asseure, SIRE, que j'ay toujours trouvé vos subjects de ce lieu bien affectionnez à vostre très-humble service. Ils envoyent pour leur particulier ung homme exprès vers Vostre Majesté, pour vous remonstrer, que de tout temps et levées de deniers qui sont faictes en cas semblables, ils n'ont esté cothisez ny comprins que pour une douziesme partie; et que, par le dernier estat, ils y sont pour un tiers; ce qui leur est insupportable. Je vous supplie très-humblement, SIRE, pour le bon debvoir qu'ils employent à la conservation de ceste ville, les avoir pour recommandez, et les soulager en ce qui sera raisonnable.

Et pour respondre à la lettre qu'ay receue de Vostre Majesté du septiesme de ce mois, par laquelle me commandez d'assister pour vostre service avec Messieurs de Losse et de la Valette, pour empescher que Bergerac ne se fortifie, je vous ay desja adverty par le Seigneur de Sainct-Mathieu, que ayant laissé à Angoulesme Monsieur de la Vauguyon avec ses troupes et luy malade, je m'estois retiré en ce pays avec les miennes, délibérant de me joindre avec Monsieur de Monferan. Mais me trouvant foible pour ce faire, suis demeuré en ceste ville; et la noblesse qui m'accompagnoit retirée en leurs maisons, avec promesse et bonne asseurance d'estre tousjours preste quand je leur manderay pour vostre service, comme je vous puis asseurer, SIRE, de leur très-bonne affection et volunté.

Cependant j'ay envoyé devers Monsieur de Monferan, sçavoir si son artillerie estoit prestè, lequel a trois canons et deux colevrines. Aussi, SIRE, estant de retour en ce lieu, j'ay sçeu que Vivans estoit party de Sarlac où il estoit Chef,

Digitized by Google

pour aller trouver Langoyran à Bergerac, et que tous deux voulans retourner au-dit Sarlac, l'entrée leur a esté refusée par ceux de la ville, lesquels se sont saisis de la femme et des enfants du-dit Vivans, et ont rompu ses coffres, pensant trouver le butin qu'il avoit faict dans la-dite ville. Monsieur de Losse, ayant sçeu ce discord, est venu d'Agen en diligence avec quatre cent chevaux, pour trouver les-dits Langoyran et Vivans en campaigne, qui n'ont voulu attendre, ains ont passé la riviere de Dourdoigne, et pris leur chemin vers Beaulieu en Limosin, où ils tiennent quelques places. Le-dit Seigneur de Losse les suivant en a tué douze ou quinze, comme il vous a adverty ces jours passez par la voye de la poste.

C'est tout ce qui se passe pour ceste heure en ce pays, et ne feray faulte d'advertir Vostre Majesté de ce qui surviendra à l'advenir; et obéyray de tout mon pouvoir aux commandements qu'il vous plaira me faire. Pryant Dieu, SIRE, vous maintenir en très-heureuse et longue prospérité.

De Perigueux, ce vingt-quatriesme d'Apvril 1574.

LETTRE XXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy CHARLES IX, escripte le 5 de May 1574.

SIRE,

J'AY receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre du seiziesme d'Apvril, par laquelle me mandez que je continue aux Seigneurs et Gentils-Hommes de

la Religion de ce pays de demeurer en leurs maisons en paix, et vivre suivant vos édicts; ce que je fais: et ceux qui m'ont promis, n'ont encore bougé; mesme la Dame d'Aubeterre, laquelle desire de conserver son chasteau en vostre obéyssance, et de obéyr à vos commandements. Mais elle n'a pas moyen d'entretenir les-dits soldats pour garder ledit chasteau en vostre obéyssance, comme elle et moy vous avons mandé plusieurs fois. Et encore n'a pas deux jours que je vous ay faict une despesche bien ample sur ce subject. Il vous plaira y mettre bientost ordre, craignant qu'il y advienne quelque inconvénient.

Il vous a pleu aussi me mander que incontinent vostre lettre veue je vous allasse trouver, et que me vouliez tant honorer de vous servir de moy auprès de vous. A quoy je ne fauldray de m'en aller le plustost qu'il me sera possible pour obéyr à vos commandements, et vous serviray bien fidellement. Et cependant j'ay bien voulu vous escripre la présente, pour vous faire entendre comme les affaires se portent de par-deçà.

Après que Monsieur de Losse a esté venu d'essayer combattre Langoyran et le chasser jusques à Beaulieu, il s'en est retourné à Sarlac, pensant l'avoir et mettre en vostre obéyssance par doulceur, voyant le barbouil qui estoit là-dedans entre eulx: ce qu'il n'a pu faire. Et de-là s'en est venu en ce lieu, pour mettre ordre à l'assiégement de Bergerac qu'il veut faire, et est party le dernier jour d'Avril avec deux cent chevaux tant d'Ordonnance que de ceux qui y sont pour leur plaisir, et s'en est allé trouver Monsieur de Limeuil auprès de Castillon, avec les gens de pied qu'il avoit laissés avec luy, et de-là pour s'acheminer là où sont les trois canons

Digitized by Google

et deux colevrines, et les forces de Monsieur de Monferan, pour aller tous ensemble au-dit Bergerac.

Je viens de recepvoir tout à ceste heure une lettre de luy, par laquelle il me mande que Langoyran et Vivans sont dans le-dit Bergerac qui fortifient fort. Toutesfois j'ay esté adverty qu'ils ont faict une petite assemblée à Argentan avec les Viscomtes, et le Viscomte de Gourdon eut quelque dispute, disant qu'on luy faisoit tort, qu'il n'eust la charge de commander à Bergerac, et en ce pays de Perigord, comme il avoit accoustumé, et que le-dit Langoyran ny debvoit point venir commander. Mais ils se sont accordez, que le-dit Langoyran iroit commander-là dessoubs le Seigneur de Gourdon, et Vivans iroit devers Neyrac, Casteljaloux, et le pays des Lanes commander pardelà, et fairont ce qu'ils pourront pour empescher l'assiégement du-dit Bergerac pour l'importance qu'ils ont de la-dite ville. Et si leurs forces s'assemblent pour y venir, je crains bien que Monsieur de Losse ne sera pas assez fort, s'il n'a ayde de ses voisins, et principalement de Cavallerie.

A ce que je puis voir, que vos Lieutenants de ce pays ne taschent qu'à nettoyer chascung leur gouvernement; et n'avez, SIRE, une ville plus d'importance pour vostre service, et pour vostre pays de Guyenne, que la-dite ville de Bergerac, et de laquelle l'ennemy fait grand estat; car ils la fortifient tous les jours. A quoy il me semble que devez mander aux Lieutenants pour Vostre Majesté en ces pays, d'y aller avec le-dit Seigneur de Losse, ou luy envoyer le plus de force qu'ils pourront: parce que vous avez vos pays d'Angoulmois et Limosin, qui n'ont pas grandes affaires pour

Digitized by Google

ceste heure, si n'est que Beaulieu en Limosin ; mais ayant eu Bergerac, on ira après au-dit Beaulieu.

Voilà tout ce qui se présente pour ceste heure en tout ce pays icy, si-non que je pryeray le Créateur, SIRE, vous donner très-longue et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce cinquiesme jour de May 1574.

LETTRE XXVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, escripte le 5 de May 1574.

MADAME,

J'AY receu une lettre du dix-septiesme jour d'Apvril, qu'il a pleu au Roy vostre fils de m'escripre, et me commander d'aller le trouver, et qu'il me veult tant honorer de se servir de moy auprès de luy. A quoy je ne fauldray m'en aller devers Vos Majestez le plustost que je pourray, pour obéyr à tous ses commandements et aux vostres, lesquelles j'exécuteray fidélement. Et cependant je n'ay failly faire une despesche devers Vos Majestez, pour vous faire entendre en quel estat sont les affaires de ce pays, comme pourrez voir bien amplement par la lettre que j'ay escripte à Ses Majestez. Je ne vous diray aultre chose, si-non que je supplieray toute ma vie le Créateur, MADAME, vous vouloir donner en parfaicte santé très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce [illegible]uiesme de [illegible]

LETTRE XXVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *escripte le 27 d'Apvril 1574.*

ONSIEUR DE BOURDEILLE,

NOUS avons veu par vos dernieres, que vous avez assemblé un bon nombre d'hommes, pour vous aller joindre avec les Seigneurs de la Vauguyon et Pompadour, qui nous fait promettre, que bientost vous pourrez accouster la Nouë avec ses trouppes, pour les combattre, avant qu'il soit joint. Qui sera bien ung des signalez services que vous sçauriez faire au Roy Monsieur mon fils, dont je vous prye bien fort, et le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le dix-septiesme d'Apvril 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE

LETTRE XXIX.

Du Roy CHARLES IX, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 25e. jour d'Apvril 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY veu par vostre lettre du dix-sept du présent, comme la Nouë vous sentant approcher avec vos forces, s'est retiré avec les siennes, ayant repassé la riviere de Bouthonne. Sur quoy vous avez resolu de prendre une route vers Bergerac pour tascher de la rentrer en mon obéyssance, ainsi que le Seigneur de Sainct-Mathieu m'a faict entendre. Et parce qu'il s'en retourne de de-là bien instruict de ma volunté et intention sur tout ce que vous en pouvez desirer, je ne vous en diray icy aultre chose, joinct que je vous ay depuis peu de jours escript bien au long et satisfaict à toutes vos précédentes dépesches. Pryant sur ce le Createur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes quiesme jour d'Apvril 1574.

Ainsin signé CHA

Et plus bas

LETTRE XXX.

Dela Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *escripte le 25e. jour d'Apvril 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

LE Roy Monsieur mon fils, satisfaict de response à vostre lettre du douziesme du présent par le sieur de Sainct-Mathieu, lequel s'en retourne si-bien informé de sa volunté et intention sur toutes choses, que je ne vous en diray icy aultre chose si-non pour pryer le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le vingt-cinquiesme jour d'Apvril 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXXI.

Du Roy CHARLES IX, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *escripte le 13 de May 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY veu la difficulté que vous faictes, que mes subjects ne puissent acquitter les quinze mille livres portées par la commission qui vous a esté cy-devant

Digitized by Google

envoyée ; et les remonstrances que vous leur avez faictes en cet endroit, procédant du zelle et affection que vous avez tousjours monstré à mon service : estant bien fasché que je ne les en puis soulager du tout ; et le desirerois de bon cœur, pour la pitié et compassion que j'en ay. Mais je suis tant surchargé d'affaires, qu'il faut nécessairement qu'ung chascun s'efforce de m'ayder à la nécessité : asseuré que cest oraige passé, je suis en très-bonne volunté de les descharger le plus qu'il me sera possible.

Vous avez entendu par mes dernieres, que je desirois, après que vous aurez pourveu à ce qui se présente de plus pressé de de-là, que vous me vinssiez trouver, me voulant servir de vous icy, et vous tenir près de moy. Au moyen de quoy, je vous prye, après que vous aurez satisfaict à ce que vous jugerez plus expédient et nécessaire pour mon-dit service, de vous y disposer ; advertissant le sieur de Losse, ou le sieur de la Vauguyon, que j'ay commis en son lieu, ayant mandé au-dit de Losse de me venir aussi trouver, de ce que vous jugerez importer mon-dit service.

Estant bien-ayse que ceulx de Sarlac se soient rendus maistres de la ville, et qu'ils ayent refusé l'entrée à celuy qui s'en estoit auparavant saisi, je m'asseure qu'il y sera si-bien pourveu, qu'ils ne retomberont en cest accident.

Pour le regard de la commission que vous desiriez pour faire le dénombrement d'hommes capables de porter les armes, c'est chose à quoy il a desja esté pourveu, et dont j'ay escript à tous les gouverneurs de mes provinces, partie desquels ont jà satisfaict à mon intention.

J'escrips au sieur de Ruffec pour ne travailler le sieur de Sainct-Mesme, se contenant en sa maison

suivant mes édicts, et à luy encore du contentement que j'en ay. Partant je vous prye leur faire tenir mes lettres, qui est tout ce que vous aurez à présent de moy, après avoir prié le créateur vous avoir, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le treiziesme jour de May 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE XXXII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *escripte le 13 de May 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

LE Roy Monsieur mon fils, satisfaict de response à vos dernieres lettres, et desire que, après que vous aurez pourveu de-là à ce que vous pourrez juger appartenir au bien de son service, que vous le veniez trouver, ayant faict estat de vous retenir près de luy, je vous prye de vous disposer à l'en satisfaire, et je pryeray le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au boys de Vincennes, le treiziesme jour de May 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

Digitized by Google

LETTRE XXXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy CHARLES IX, escripte le 17 de May 1574.

SIRE,

JE vous avois faict une dépesche le cinquiesme de ce mois, par laquelle je vous faisois entendre ce que se passoit en ce pays; et despuis ce jour-là, est survenu que mardy dernier, environ midy, je fus adverty que le sieur de Puymartin, Chevallier de vostre ordre, beau-frere de Monsieur de Losse, avoit prins et gaigné une des portes et une tour de la ville de Sarlac, par intelligence qu'il avoit avec aulcungs de ceulx qui estoient dedans. Et craignant que ceulx de Bergerac, ou aultre de leur faction et voisins, eussent voulu secourir leurs compaignons, incontinent j'ay adverty plusieurs Gentils-Hommes et Seigneurs de mes parents et amis, qu'ils me vinssent trouver; ce qu'ils firent le lendemain bon matin: et cependant j'advertis deux compaignies de pied que Monsieur de Losse m'avoit laissées, pour marcher droit vers Montigniac, où j'avois donné le rendez-vous. Et ainsin que je voulois monter à cheval avec ceste noblesse, pour aller secourir le sieur de Puymartin, je fus adverty que la-dite ville estoit du tout en vostre obéyssance.

Non content de cela, je dépeschis ung homme, et escripvis au-dit sieur de Puymartin, le pryant de m'en faire certain: lequel me fit response telle que pourrez voir par ung double de sa lettre que je vous envoye. Et voyant qu'il n'avoit point

besoing de forces, j'ay donné congé aux Seigneurs et Centils-Hommes que j'avois assemblez, de se retirer en leurs maisons, affin de leur esviter despense, et pour le soulagement de vostre pauvre peuple. Tous lesquels m'ont asseuré, que toutesfois et quantes que je leur manderay pour vostre service, ils ne fauldront à venir; vous asseurant, SIRE, qu'ils y vont d'ung fort bon zelle.

Et ayant receu la-dite response du-dit sieur de Puymartin, je luy ay dereschef envoyé ung homme pour sçavoir plus amplement la vérité et confirmation de sa derniere lettre: lequel me fit aultre response, comme pourrez voir par une coppie que je vous en envoye, par laquelle cognoistrez ceux qui sont dans la-dite ville pour vostre service. Et me semble, SIRE, que leur debvez escripre, et entre aultre au-dit sieur de Puymartin, qui est cause de la reprinse de la-dite ville, et est homme de service: et aussi un nommé Prouhet, lequel fit l'entreprinse avec le-dit sieur de Puymartin, qui demande la confiscation et amende de vostre Lieutenant de Sarlac, qui fut cause de la reddition du-dit Sarlac la premiere fois aux Huguenots; ce que me semble que vous la luy debvez octroyer: et en ce faisant, sera une occasion que tous cognoistront qu'avez bonne envie de rémunérer ceulx qui vous font service. Le sieur de Losse a esté adverty du tout, affin d'y mettre ordre. J'ay receu ce jourd'huy une lettre de luy, qui est à Tonneins, dattée du treiziesme du présent mois, par laquelle il me mande que le sieur de la Vallette et luy sont joincts ensemble avec l'Artillerie, pensant que le-dit Tonneins voulust tenir; mais tous ceux qui estoient dedans, se sont retirez à Cleyrac: et les sieurs de la Valette et de Losse s'en vont devers le-dit Cleyrac

avec leurs forces, et l'ayant pris s'en viendront devers Bergerac. Toutesfois j'eusse bien voulu que ce fust esté plustost, parce que Langoyran fortifie le plus qu'il peut le-dit Bergerac; et à ce que je puis voir, il coustera bon devant qu'on l'aye : et vous importe beaucoup, et à ce pays-cy, comme je vous ay tousjours mandé. Et si vous me eussiez mis une compaignie de gens d'Ordonnance en ce pays, je eusse bien empesché que vos ennemis ne eussent pas faict ce qu'ils ont faict et qu'ils font tous les jours.

SIRE, il y a un Gentil-Homme nommé Beaulieu, qui passa il y a huit jours en ceste ville, et s'en alloit à Montauban devers Monsieur de Terrides pour vostre service, estant en assez bon équipage : et le lendemain qu'il fut party d'icy, il me revint trouver tout desvalisé; et me dit que ceulx de Bergerac l'estoient venu prendre en son logis, et ne luy avoient rien laissé. Ce nonobstant, il estoit requis et nécessaire qu'il parachevast la nuict son voyage. Quoy voyant, mesme de tant qu'il estoit question du service de Vostre Majesté, je l'accommodis de cheval et d'argent. Qu'est la cause, SIRE, que je vous envoye ce présent porteur pour vous faire entendre ce que dessus, et aultres choses que je luy ay donné par mémoire. Vous suppliant très-humblement me mander vostre volunté, affin que je l'accomplisse de poinct en poinct fidélement : et le feray d'aussi grande affection, que je prie Dieu, SIRE, qu'il maintienne vostre grandeur en bonne prospérité, et très-longue vie.

De Perigueux, ce dix-septiesme May 1574.

LETTRE XXXIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, escripte le 17 de May 1574.*

MADAME,

DESPUIS la derniere dépesche que je vous fis le cinquiesme de ce mois, concernant ce qui se passoit de par-deçà, estant despuis venu nouvelle occasion de vous faire entendre en quel estat sont les affaires de ce pays, j'ay bien voulu dépescher ce Gentil-Homme présent porteur, pour vous en faire certaine : lequel vous discourra plus amplement sur le tout. Et aussi vous pourrez voir, par la lettre que j'escrips au Roy, l'estat de toutes choses. Et là-dessus, MADAME, il vous plaira adviser qu'est ce que je doibs faire, affin que je mette peine d'exécuter fidélement vos commandements selon vostre volunté. J'adjousteray en ce faict l'affectionné desir qu'ont une infinité de Gentils-Hommes de ce pays au service de Vos Majestez, affin que vous ne doubtiez, MADAME, que tous n'employons de bon cœur nostre vie, et ce qui en dépend pour ce faire. Sur cela je feray fin, pryant Dieu, MADAME, qu'il maintienne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce dix-septiesme jour de May 1574.

Digitized by Google

LETTRE XXXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *escripte le 17 de May 1574.*

MONSEIGNEUR,

PARCE que le Roy m'a commandé expressément que je ne faillisse de l'advertir de ce qui se passe en ce pays, concernant son service, je n'ay voulu faire faute à dépescher ce Gentil-Homme présent porteur, comme il vous dira, et comme pouvez voir par la lettre que j'escrips à Sa Majesté, qui me gardera vous en faire plus long discours, sinon que, incontinent que le-dit porteur sera de retour, je ne fauldray d'aller vers vous, pour obéyr à vos commandements, et mettray toutes les peines qu'il me sera possible pour les accomplir: et par-là cognoistrez que je n'espargneray ny ma vie ny mes biens pour ce faire. Parquoy, MONSEIGNEUR, je vous supplyeray très-humblement me tant honorer que de le croire. Sur cela je prye Dieu, MONSEIGNEUR, qu'il vous donne la puissance de maintenir vostre grandeur en toute prospérité heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce dix-septiesme de May 1574.

Digitized by Google

LETTRE XXXVI.

MÉMOIRES baillez à la Beylie, pour faire entendre et remonstrer au Roy ce que dessoubs, de la part du Seigneur DE BOURDEILLE, *envoyés à Sa Majesté le dix-septiesme de May au-dit an 1574.*

ET premiérement, que le-dit Seigneur de Bourdeille ayant entendu que le Seigneur de Puymartin avoit surprins une des portes de Sarlac et une tour, il avoit assemblé promptement plusieurs Gentils-Hommes ses parents et amis pour le secourir, et mandé à deux compaignies de gens de pied, qu'avoyent esté laissées par le Seigneur de Losse en ce pays, de se rendre promptement en la-dite ville de Sarlac. Et estant prest de monter à cheval, fut adverty que la-dite ville estoit entiérement en l'obéyssance de Sa Majesté: que fut la cause qu'il fit retirer les-dits Gentils-Hommes, affin de soulager le peuple; et envoya par-devers le-dit Seigneur de Puymartin par deux fois, pour entendre comme toutes choses s'estoyent passées: lequel luy fit response telle que Sa Majesté pourra voir par les doubles lettres du-dit Seigneur de Puymartin.

Aussi a esté adverty que plusieurs de la Religion de ce pays, qui n'estoyent partis encore de leurs maisons despuis quinze jours en çà, sont allez trouver la Nouë, pour tous ensemble s'efforcer de combattre Monseigneur de Montpensier.

Et au contraire, partie des Gentils-Hommes de Xainctonge, entre aultres les Seigneurs de Guitinieres, de Vergneul, Jonzac, Montendre le

jeune, Russin, Fontaines et Mouzac se sont retirez en leurs maisons, en délibération de ne suivre plus le-dit la Noue, ains de vivre désormais en leurs-dites maisons selon la volunté du Roy, et soubs le bénéfice de ses édicts; ausquels Sa Majesté advisera s'il sera bon qu'il leur escripve, pour les tenir en ceste bonne volunté: en laquelle les Gentils-Hommes qui avoyent promis cy-devant au-dit Seigneur de Bourdeille de ne partir de leurs maisons, ont persévéré despuis tellement qu'ils luy ont confirmé la-dite promesse par plusieurs fois.

Aussi, que le quatorze du présent mois, le Seigneur de Puyderogers ayant esté adverty qu'il passoit environ cent Huguenots près de sa maison de Sainct-Almere, accompaigné seulement de vingt-cinq hommes, les chargea en ung village appellé Saincte-Geyrac, où il fut à la seconde charge extresmement blessé: et un Gentil-Homme de ceulx qui estoient avec luy, nommé le Seigneur Labatue, homme de maison et de bonne espérance, y fut tué d'une harquebuzade, et trois soldats des leurs, et plusieurs blessez. Et du costé des-dits Huguenots y en demeura six ou sept; lesquels se voyant chargez de telle furye, bien que la partie fust mal faicte, deslogerent de tel effroy du-dit village de Sainct-Geyrac, qu'ils y laisserent une charge d'eschelles, de trois qu'ils conduisoient pour surprendre quelque place de ce pays, ensemble y laisserent beaucoup d'autre bagage.

Fault aussi remonstrer que les-dits Huguenots fortifient bien fort la ville de Bergerac, et pour cet effect contraignent les paysans de trois et quatre lieues des environs d'aller travailler à la fortification du-dit lieu; ce que le-dit Seigneur de Bourdeille eust empesché, s'il eust près de luy une compaignie

Digitized by Google

de gens d'armes, laquelle feroit beaucoup plus de service en une heure, que le grand nombre de compaignies de gens de pied qui sont levées en ce pays, ne sçauroient faire en un an ; car la pluspart ne sert que de manger et fouler le pauvre peuple. De façon que si les-dites compaignies ne sont payées et disciplinées aultrement, les recepveurs ne pourront estre payez par-deçà des tailles, pour l'extresme pauvreté en laquelle la pluspart des habitans de ce pays sont réduicts. A ce moyen, seroit bon que le Roy y pourveust : car le Seigneur de Losse a seullement avecques luy une partie de la compaignie de Monseigneur l'Admiral, et ne fait aulcung estat de celle du Roy de Navarre.

Davantage faira entendre à Sa Majesté que le sieur de Beaulieu, s'en allant par son commandement à Montauban parler au Seigneur de Terrides, fut desvalisé de trois chevaux et de deux cents escus, en ung lieu appellé Sainct-Brieux, par les Huguenots de Bergerac. Et affin que le service de Sa Majesté ne fust retardé, le-dit Seigneur de Bourdeille accommoda le-dit de Beaulieu d'argent et chevaux, comme le-dit de Beaulieu en escript bien au long à la Reyne.

Pareillement sera remonstré à Leurs Majestez, que le sieur de Bourdeille fust allé trouver Monsieur de Montpensier à Fontenay, suivant le commandement que le-dit Seigneur luy en avoit faict, n'eust esté qu'il attend de jour à aultre le retour du Seigneur de Losse pour aller assiéger Bergerac, lequel luy a mandé de tenir prest la Noblesse de ce pays pour cest effect.

En oultre qu'il plaise au Roy avoir esgard à ce que le Seigneur de Bourdeille, puis le renouvellement de ces troubles, a supporté tous les fraix qu'il

Digitized by Google

a fallu faire en ce pays, pour assembler sa Noblesse et gens de guerre, entretenir espions, messagers, et aultres choses nécessaires pour le service de Sa Majesté. A ceste cause, qu'il luy plaise donner moyen, affin qu'il puisse continuer comme il desire de n'y espargner vie ny biens.

Qu'il plaise aussi à Ses Majestez d'escripre aux Seigneurs de de la Douze, de Puyderogers, de Montanceys, de las Cousts, de Restigniacs, de Carlus et de Coustures, qui sont Gentils-Hommes fort affectionnez au service de Leurs Majestez, lesquels pour cest effect sont ordinairement en la compaignie du Seigneur de Bourdeille, affin de les accourager à continuer cest assidu service.

Et honorer tant les Seigneurs de Montanceys et de Coustures, que de leur bailler son Ordre, et de tous les sus-dits articles faire response au-dit Seigneur de Bourdeille.

LETTRE XXXVII.

Du Roy CHARLES IX, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *escripte le 25 de May 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

PAR ma derniere lettre, je vous ay escript que, après avoir pourveu de de-là à ce qui vous sembloit le plus pressé en mes affaires, vous vous disposissiez à me venir trouver, pour ce que je me veulx icy servir de vous. Depuis j'ay receu vos lettres du dix-septiesme du présent, avec le Mémoire qui m'a esté rendu avec ycelles, contenant le discours

de la réduction de Sarlac dont j'avois desjà esté adverty, et sçeu la volunté que vous avez de m'y faire ung bon service, dont je n'ay jamais doubté, vous y ayant tousjours trouvé aussi prompt que je l'eusse sçeu desirer. Or c'est beaucoup faict qu'elle ayt esté levée en quelque facon que ce soit des mains de mes ennemis, mesme estant de telle importance que me mandez ; et m'asseure que le Seigneur de Losse et vous donnerez si bon ordre, qu'elle ne tumbera en aultre qu'à ma main.

J'escrips au sieur de Puymartin suivant vostre advis, Prouhet, et aultres, les lettres y closes, ensemble à ceulx de la Religion que vous me mandez s'estre retirez en leurs maisons, en intention d'y vivre doresnavant soubs l'observation de mes Edicts. S'ils perséverent en ceste saincte résolution, vous les pourrez asseurer qu'ils seront conservez ainsin qu'ils desirent, et qu'il ne leur sera usé de pire traictement que à mes aultres bons et loyaux subjects, ainsin que je le mande aussi ausdits Seigneurs de Losse et de la Vallette.

J'ay veu au reste comme vous avez accommodé Beaulieu de quelque argent en sa nécessité, et après avoir esté desvalisé ; ce que je vous feray rembourser, comme la raison le veult.

Ayant esté aussi adverty comme les sieurs de Losse et de la Valette sont après à reprendre tous les lieux occupez par mes ennemis, et disposez de bientost attaquer Bergerac, où je sçay qu'ils ont tous tant d'affection, que je n'en puis espérer que le succès heureux, et à mon contentement, non-obstant la fortification qu'ils y ont faicte, laquelle ne suffira à les asseurer de la crainte en laquelle ils sont entrez pour les pertes qu'ils ont faictes despuis quelque temps encà au-dit pays.

Digitized by Google

Je sçay fort bien que, ayant eu assez long-temps auprès de vous la noblesse du pays, il ne peut estre que n'ayez beaucoup despendu. Mais asseurez-vous que Dieu me faira la grace de recognoistre vos services et vous rémunérer selon que j'en ay la volunté et intention, s'offrant l'occasion, dont j'auray la souvenance que pouvez desirer. Pryant sur ce le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au chasteau de Vincennes, le vingt-cinquiesme jour de May 1574.

Signé CHARLES.

Et plus bas, FIZES.

Et sur la marge est escript:

M. DE BOURDEILLE,

Je vous envoye le brevet de la confiscation du Lieutenant particulier de Sarlac, au nom des sieurs du Puymartin et Prouhet, suivant ce que vous avez mandé.

Digitized by Google

LETTRE XXXVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE ; escripte le 25 de May 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

LE Roy Monsieur mon fils desire que, si-tost que les affaires seront bien disposées de de-là, que vous le veniez trouver, se voulant icy servir de vous, comme de personnage qu'il estime. Partant, vous regarderez à l'y satisfaire, me remettant pour le surplus de la response à vos lettres, à ce que Sa Majesté vous en escript, dont je ne vous useray icy de redicte, et pryeray seullement le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript au chasteau du boys de Vincennes, le vingt-cinquiesme jour de May 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE

LETTRE XXXIX.

MÉMOIRE à la Beylie, de remonstrer ce qui s'ensuit à la Reyne-Mere, de la part du Seigneur DE BOURDEILLE.

PREMIÉREMENT, que le Dimanche d'après la Pentecoste, le-dit Seigneur de Bourdeille fut adverty de la mort du feu Roy, estant en ceste ville, ayant avecques luy plusieurs Seigneurs et Gentils-Hommes, qui luy avoient faict ce bien de le venir voir. Il les fit appeller, ensemble Messieurs de l'Eglise et de la Ville, leur remonstrant la perte que nous avions eu de la mort du feu Roy, et que nous en avions ung aultre vray, légitime, et successeur de la Couronne, amateur de ceste France, et desireux du repos public, comme il a faict cognoistre plusieurs fois par les victoires qu'il a obtenu de tant de belles batailles; qu'est le Roy de Pologne, lequel est à présent nostre Roy.

Tous d'une voix promirent au-dit Seigneur de Bourdeille de garder leur ville en sa subjection et obéyssance, comme à leur vray et légitime Roy, et l'asseurerent qu'ils ne luy fauldront jusqu'à la derniere goutte de leur sang; Monsieur le Viscomte d'Orte y estant présent, et aussi Monsieur l'Advocat-Général du Roy au Parlement de Toulouse, qui estoit venu de prison. Ledit Seigneur de Bourdeille en a faict autant en la ville de Sarlac, les habitants de laquelle luy ont faict pareille response. Il plaira à Sa Majesté de leur escripre, affin de les faire continuer en ceste bonne volunté.

Remonstrera aussi, que incontinent que le-dit

Seigneur de Bourdeille eut entendu, que les sieurs de la Valette et de Losse avoyent mis en route les Viscomtes et leurs troupes, estant adverty qu'ils vouloyent passer au pays de Sarladois, il manda plusieurs Gentils-Hommes de se troûver à Montigniac, là où il se trouva cinquante ou soixante Gentils-Hommes. Et estant illec assemblez, le-dit Seigneur de Bourdeille leur fit pareille remonstrance qu'il avoit faictes esdites villes de Périgueux et de Sarlac. Lesquels tous d'une voix firent response, qu'ils employeroient leurs vies et biens pour faire très-humble service au Roy comme ses bons subjects : mesme les Seigneurs de Rastigniac, qui y estoient et lesquels sont tousjours prests avec trente ou quarante chevaux de leurs amys, quand le-dit Seigneur de Bourdeille leur mande pour le service du Roy.

Il avoit pleu au feu Roy de donner aux-dits Seigneurs de Restigniac l'Abbaye de la Chastre en la faveur du Roy présent; laquelle Abbaye est de grande conséquence pour ce pays; par ce, il plaira à la Reyne de leur escripre et commander qu'ils la gardent bien, et n'en bougent jusques à la venuë du Roy.

Aussi faut remonstrer à Sa Majesté, qu'on laissera faire la recolte des fruicts autour de Bergerac, aussi bien comme on a laissé fortifier la ville, et que les ennemis prennent tousjours quelques petits forts. Et si on n'y faict autre chose que ce qu'on faict, on tognoistra avec le temps combien importe la-dite ville de Bergerac par toute la Guyenne, comme le-dit Seigneur de Bourdeille l'a mandé par plusieurs fois au-dit feu Roy, et demandoit une compaignie de ses Ordonnances, pour empescher qu'ils ne courussent point si près de luy : remonstrant que le

Digitized by Google

sieur de Losse n'avoit point de compaignie en ce pays, et que ceux de Bergerac viennent tous les jours courir jusques auprès de ceste ville; ce que le-dit Seigneur de Bourdeille empescheroit, s'il avoit quelques forces. Parquoy, il plaira à Ses Majestez luy en bailler, ou luy donner congé pour s'en aller. Car il y a quatre mois qu'il est en ceste ville, et à faict tout ce qu'il a pu pour conserver tout ce pays, et pour faire vivre tout le monde en paix, mesme ceux de la Religion, qui luy avoyent promis ne bouger de leurs maisons, ne bougent encore, et luy ont promis dereschef puis peu de jours de ne bouger point.

Plus, remonstrera à Ses Majestez, comment quinze jours avant la mort du feu Roy, le-dit Seigneur de Bourdeille, voyant que les Seigneurs d'Aubeterre et d'Achon se préparoient pour faire des assemblées l'ung contre l'aultre, affin de faire la récolte des fruicts de ceste année de la Baronnie d'Aubeterre, et voyant que cela seroit préjudiciable au service de Ses Majestez, et au foulement du peuple, il s'advisa d'escripre à Monsieur de Ruffec, et luy manda qu'il trouvast moyen de faire condescendre le-dit Seigneur d'Achon en accord; et que de sa part le-dit sieur de Bourdeille se asseuroit de faire venir ceux d'Aubeterre à raison; luy remonstrant les inconvénients qui en pourroient advenir en son Gouvernement. A quoy ils avoient tant faict, qu'ils les avoient accordez pour ceste année.

En ce que la Dame d'Aubeterre doibt mettre le chasteau du-dit lieu entre les mains du Roy, le-dit Seigneur de Bourdeille supplye humblement Ses Majestez de le luy donner en garde, et il y mettra ung Gentil-Homme de bien et d'honneur, pour garder fidellement le-dit chasteau en son obéyssance.

Et si Sa Majesté octroye ceste requeste, il luy plaira bailler commission pour l'entretenement de vingt-cinq hommes, leur Capitaine et Lieutenant, sur toute la terre du-dit lieu d'Aubeterre et circonvoisins, ou autres lieux que bon semblera à Ses Majestez. Aussi faut avoir une aultre commission pour faire payer les arrairages au Capitaine Chambrelane de ceux qui n'ont pas voulu payer. Et par ce moyen, le-dit chasteau d'Aubeterre sera tenu et observé en l'obéyssance de Ses Majestez.

Davantage remonstrera comment le-dit Seigneur de Bourdeille a entendu que Sa Majesté a escript à Monsieur de la Vauguyon, et à Messieurs des Cars et de Pompadour, de s'en aller trouver le Seigneur de Montpensier, que sera cause que beaucoup de Gentils-Hommes, tant du pays de Perigord que de Limosin, s'en yront avec eulx; et par ce moyen, les-dits pays demeureront desnuez de forces : et sera bien aysé aux ennemis de faire la récolte des fruicts, veu qu'il ne demeurera pas un seul homme à cheval en tout ce pays de Perigord pour les en empescher.

Quant aux Seigneurs et Gentils-Hommes de ce pays, le-dit Seigneur de Bourdeille les rassemble souvent quand les occasions se présentent, pour le service de Leurs Majestez : mais sont gens voluntaires, qui ne peuvent tousjours demeurer ensemble; et dès qu'ils sont retirez en leurs maisons, les ennemis tiennen la campagne; et y sont à ceste heure de telle sorte, qu'il ne faut point que le Roy s'attende de lever que bien peu de tailles, n'y estre payé de ses décimes, s'il n'y est mis aultre ordre, parce que les-dits ennemis tiennent et occupent tous les bénéfices de ce pays. A ceste cause, il est fort nécessaire d'y envoyer deux compaignies de Gendarmes, pour éviter ce que dessus.

Digitized by Google

Aussi remonstrera à Ses Majestez, que le fils aisné d'Aubeterre est tousjours avecques le-dit Seigneur de Bourdeille, et que de la part de Langoyran luy a esté parlé de la trefve pour ce pays, comme ce présent porteur dira.

Finablement, que le Seigneur de Losse est devers Sarlac, et a prins deux ou trois petits forts, que les ennemis tenoient-là autour. Et que le-dit Seigneur de Bourdeille attend sa venuë en ceste ville, pour mettre ordre et trouver moyen d'empescher que les ennemis ne fassent la récolte des fruits : mais ils n'ont pas grand moyen de ce faire. Plaira à Ses Majestez de commander au-dit Seigneur de Bourdeille ce qu'il a affaire pour leur service.

LETTRE XL.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par la Beylie, le 26 de Juin 1574.*

MADAME,

LE dimanche d'emprès la Pentecouste, je fus adverty du malheur qui estoit advenu à ceste pauvre France pour avoir perdu un si bon Roy vostre fils, qu'elle se sent fort désolée. Aussi avions-nous espérance, comme nous le voyons de tout ardent et affectionné, suivant en cela vostre bon advis et conseil, de y mettre une telle paix et union, qu'en bref nous eussions eu tousjours occasion de nous contenter.

Toutesfois, MADAME, on dit en commun

proverbe, qu'après tant de pertes et malheurs qu'il plaist à Dieu nous envoyer, il tourne son ire, nous regardant d'un œil de pitié et miséricorde, et nous remet en prospérité : comme il nous sera tesmoigné, s'il luy plaist, à l'advénement du Roy de Pologne, vostre fils, nostre vray et légitime Roy ; lequel a par tant de fois donné expérience de sa grande providence et vertu, que nous n'en pouvons espérer que tout bien et repos en ce pouvre Royaulme, lequel a très-grand besoing de sa venuë. Et en l'attendant, je luy voue, comme à mon Roy, tout le fidele service et obéyssance que doibt un bon subjet. Et vous, MADAME, je vous reconnois comme la mere de mon Roy et Régente ; supplyant très-humblement Vostre Majesté de me commander ce que je doibs faire, pour m'acquitter du fidele service que je vous doibs.

Et pour vous faire entendre comme toutes choses se passent de par-deçà, le jour mesme que j'entendis la mort du feu Roy vostre fils, je appellis Messieurs de l'Eglise, de la noblesse, et de la ville, leur déclarant nostre commune perte, et que Dieu ne nous avoit point du tout oubliez, nous ayant laissé un Roy son successeur ; lequel est doué de tant de vertus, que chascun n'en peut doubter, luy ayant veu faire ceste expérience tant de fois, et le tout en la faveur du repos public, qu'ayant ceste obligation avec la naturelle obéyssance que nous luy debvons, il fault que nous remettions toute nostre affection et fidélité à son service. Ce que tous d'une commune voix m'asseurerent de faire, et en son absence vous recognoistre comme mere de nostre Roy, et Régente. J'en ay autant mandé à ceux de la ville de Sarlac, qui m'ont fait pareille response.

Digitized by Google

Je croy, MADAME, qu'avez pour agréable ce que j'en ay fait, ayant procédé en cela comme l'affection et debvoir me le commandoit. Aussi, MADAME, ces jours passez, craignant, comme il estoit bien apparent, que ceux d'Aubeterre et d'Achon s'assemblassent les ungs contre les aultres, pour la récolte des fruits de la baronnie d'Aubeterre, et voyant que cela importoit grandement le service du Roy et le repos public, j'ay advisé escripre à Monsieur de Ruffec, luy remonstrant les inconvénients qui pourroient advenir en son gouvernement, le pryant de les accorder de ces fruits pour ceste année, l'asseurant que je ferois venir ceux d'Aubeterre à raison, comme despuis ils ont fait; et sont d'accord, par telle convenance, que la Dame d'Aubeterre doibt remettre le chasteau du-dit lieu en l'obéyssance du Roy, aux conditions que ce Gentil-Homme présent porteur vous dira. Vous supplyant très-humblement, MADAME, de considérer combien le-dit chasteau importe pour le pays et le remettre entre mes mains; car je vous nommeray Gentil-Homme, homme de bien et d'honneur.

Il vous a pleu me mander par le Gentil-Homme que je vous avois envoyé, que je ne bougeasse encore de ce pays. Il vous plaira me commander ce que je doibs faire. Et sur cela, je pryeray le Créateur, MADAME, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme Juing 1574.

LETTRE XLI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Duc D'ALENÇON, escripte le 29 de Juing 1574.

MONSEIGNEUR,

LE malheur m'a esté si grand par les trois fois que je me suis acheminé, mesme à ce coup, estant prest à monter à cheval, pour aller devers vous, affin de vous faire cognoistre combien je vous suis fidele serviteur. Mais la Reyne vostre mere m'a mandé par le Gentil-Homme que j'avois envoyé devers le feu Roy vostre frere, que je ne bouge d'icy.

A ceste cause, j'ay dépesché ce Gentil-Homme présent porteur, pour sçavoir ce qu'il luy plaira me commander, et luy fais entendre comme toutes choses se sont passées de par-deçà, comme vous pourrez entendre par ce-dit porteur.

Et puisque j'ay ce malheur de ne vous voir sitost que je desirerois bien, je prendray la hardiesse de vous demander ce petit mot, pour vous supplyer très-humblement de penser et voir combien la pouvre France est desolée par la mort du feu Roy vostre frere; laquelle ne se peut remettre sans vostre bonne ayde et conseil que devez donner à la Reyne vostre mere; laquelle ne desire aultre chose que la grandeur du Roy vostre frere et la vostre, avecques le repos de ce pauvre Royaulme. Et en ce faisant, MONSEIGNEUR, nous ne pouvons espérer que une bonne paix, en attendant la venuë du Roy vostre frere; lequel estant icy, par les prieres et supplications que vous luy ferez pour ce pouvre

Digitized by Google

Royaulme, tant affligé, nous recepvrons toute consolation et resjouyssance, que vous sera un los immortel: et l'union et amitié de vous deux baillera crainte et intimidation à tous ceulx qui vouldroyent entreprendre sur vos grandeurs et Couronne de France, qui ne se peut aultrement conserver que par ce moyen.

Vous supplyant très-humblement, MONSEIGNEUR, me vouloir pardonner, si je vous parle en ceste façon. C'est le zelle que j'ay au service de vous deux, pour lesquels je sacrifieray tousjours ma vie. Si vous voyez que mon service vous soit agréable auprès de vostre personne, je vous supplyeray très-humblement d'obtenir mon congé de la Reyne vostre mere; vous asseurant que je ne fauldray d'y aller. Et attendant vos commandements, je pryeray le Créateur, MONSEIGNEUR, qu'il maintienne vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-neufviesme de Juing 1574.

LETTRE XLII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par le Baron d'Aubeton, le 8 de Juillet 1574.

MADAME,

JE dépeschis ung Gentil-Homme devers Vos Majestez le trentiesme du mois passé, par lequel je vous ay fait entendre tout ce qui se présentoit de

par-deçà, et entre aultres choses, qu'on parloit de faire la trefve en ce pays. Le Seigneur de Losse est arrivé icy il y a deux jours, auquel j'ay communiqué de la-dite trefve, ce qu'il a trouvé fort bon, et a esté d'advis que j'aye renvoyé devers le sieur de Longa, lequel m'en avoit parlé, pour sçavoir ce qu'il vouloit dire, et pour le vous faire sçavoir ayant sçeu leur volunté. Et si avez faict la trefve avec ceux de Poictou, Xainctonge, et Angoulmois, comme on dit, vous feriez fort bien d'envoyer icy de la Cavallerie, affin de contraindre les ennemis de faire plustost la trefve.

Et si on voit qu'ils soyent opiniastrez à la faire, vous pourriez commander à Monseigneur de Montpensier, de y venir luy-mesme en personne à toutes ses forces, avec commandement à Monsieur de Biron donner pouldres et artilleries pour aller assiéger Bergerac, lequel est de grande conséquence pour le service du Roy, et aussi pour obvier à plusieurs desseins qu'ils ont. Car ils attendent les forces qu'on dit venir de Languedoc pour se joindre avec eulx, qu'est quatre mille Harquebusiers et mille chevaux, lesquels s'en viennent en ce pays, parce qu'on dit que la trefve est faicte de ce costé-là. Aulcungs dient, que c'est pour aller en France. Et s'ils s'assemblent, ils prendront des places en ce pays, qui seront mal-advisées à reprendre, s'il n'y a de la Cavallerie.

Car je vous asseure, MADAME, que le-dit sieur de Losse n'a pas un seul homme à cheval, si n'est quelques Gentils-Hommes qui sont à sa suite pour leur plaisir. Et si ne mettez ordre en ce pays bientost, je craings bien qu'il y adviendra plus de malheur que vous ne pensez. Par-quoy, MADAME, il vous plaira d'y adviser. Ce Gentil-

Digitized by Google

Homme présent porteur vous fera entendre plus amplement ce qui se faict au pays de Gascogne ; car il y a esté toutes ces guerres, avec Monsieur de Vesin, et en vient ; vous asseurant qu'il est bon serviteur du Roy. Il a quelques affaires devers Vosdites Majestez. Je vous supplie très-humblement, MADAME, de luy octroyer sa requeste, affin qu'il continue tousjours à vostre service.

Sur cela, je pryeray le Créateur, MADAME, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité et très-longue vie.

De Perigueux, ce huitiesme jour de Juillet 1574.

LETTRE XLIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par le sieur de Sainct-Alvere, le 26 Juillet 1574.

MADAME,

LE sieur de Sainct-Alvere s'en va devers Vos Majestez pour quelques affaires, qui sont d'importance pour luy. Je fusse esté bien-ayse qu'il n'eust bougé d'icy, pour l'affection et bon zelle qu'il a au service du Roy en ce pays, comme il l'a bien monstré durant ces guerres. Mesme il n'a espargné sa vie ny ses biens, pour mettre une ville et un fort appellé Trimolac en l'obéyssance de Sa Majesté, ayant tué et deffaict un nommé le Capitaine Cabeis qui y commandoit avec plusieurs de ses soldats ; et tout ce qu'il en a fait, a esté à ses despens ; et a

tousjours esté prest à se mettre en campaigne, luy et tous ses moyens, quand je l'ay mandé pour le service du Roy, comme je l'ay mandé au Roy vostre fils. Par-quoy je vous supplie très-humblement, MADAME, de commander qu'il soit dépesché de ce qu'il demande, qu'est fort raisonnable, affin qu'il s'en vienne en ce pays pour vous y faire service. Et me semble que c'est le meilleur de dépescher promptement ceux qui ont des affaires, et de les envoyer chascun en sa province, mesme ceux-là qui ont le moyen et bon zelle de faire service à Vos Majestez, comme a le-dit sieur de Sainct-Alvere.

C'est tout ce que je vous puis mander pour ceste heure touchant les affaires de ce pays. Sur-quoy je pryeray Dieu, MADAME, qu'il maintienne vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-sixiesme jour de Juillet 1574.

LETTRE XLIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée par la Bussiere, le 8 d'Aoust 1574.

MADAME,

J'AY receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre du dixiesme de Juillet, et suis très-ayse du contentement qu'il vous plaist avoir de moy de ce que je fais pour vostre service très-humble,

n'ayant jamais eu autre volunt. ne intention que d'y employer, et ma vie, et mon bien; ce que j'espere continuer toute ma vie.

J'ay cognu, MADAME, que n'avez cru de moy ce que j'ay esté adverty vous avoir esté rapporté par ung nommé la Borye de ceste ville, lequel, soubs semblant de vous estre bon advertisseur, vous a dit chose qui n'entra jamais dans mon cœur; ce que j'ay chargé ce Gentil-Homme présent porteur vous remonstrer, lequel je vous supplye très-humblement ouyr et croire, ensemble d'autres affaires concernant le service de Vos Majestez. Comme il porte par mémoires bien amples, vous avez, en faveur du-dit la Borye, divisé l'estat de juge criminel d'avec le civil, au grand préjudice de celuy qui en est pourveu il y a trente ans, et en a payé deux fois finance, et s'y est tousjours comporté en homme de bien et Gentil-Homme, comme il est. Je supplye très-humblement Vos Majestez ouyr sa requeste en vostre conseil privé. Car si le-dit la Borye a faict service qui mérite récompense, vous avez assez de moyen, MADAME, pour le récompenser, sans destituer un homme de bien de son estat, n'ayant forfaict.

MADAME, il vous a pleu mander au sieur de Losse vous aller trouver et laisser les affaires de ce pays entre les mains des Bayllifs et Séneschaux; ce qu'il a faict pour le regard de Périgord entre les miennes; ce que j'ay accepté, pour la nécessité et affaires qui estoient en ce pays, attendant qu'il pleust à Vostre Majesté y pourvoir. Et le mesme jour qu'il partit de ceste ville, je sortis pareillement, estant adverty de quelques entreprinses de vos ennemis, et mis deux chasteaux qu'ils tenoient en l'obéyssance du Roy, ayant assemblé le plus de

noblesse, et autres gens voluntaires, à mes despens, qu'il m'a esté possible; ce que j'ay desja faict quatre ou cinq fois et de mesme tousjours par-deçà depuis ces guerres, comme à toutes les précédentes avec le Roy, sans en avoir eu don ne pension; de façon qu'il ne m'est plus possible y satisfaire. Et vous supplye très-humblement me donner congé pour aller trouver Vos Majestez, MADAME.

Il vous a pleu semblablement me mander, que cy-devant m'avez faict entendre vostre intention et volunté touchant l'Abbaye de la Chastre; de quoy, MADAME, je n'ay receu aucunes nouvelles, ne lettres: vous supplyant très-humblement la laisser entre les mains des sieurs de Rastignac, en attendant la venuë du Roy vostre fils; d'autant que par son moyen le feu Roy la leur avoit donnée, aussi que sont personnes fort affectionnées au service de Vos Majestez, et tousjours prests avec cinquante chevaux à marcher quand vos affaires le requierent.

Je vous ay cy-devant escript combien quelque compaignie de Cavallerie est requise en ce pays. Il vous plaira y pourvoir; car je crains que à faulte d'empescher les courses et entreprinses de vos ennemys, il n'en advienne inconvénient. Et sur ce, je pryeray le Créateur, MADAME, maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

A Perigueux, ce huitiesme d'Aoust 1574.

Digitized by Google

LETTRE XLV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *au Duc* D'ALENÇON, *escripte le 8 d'Aoust 1574.*

MONSEIGNEUR,

J'AY receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, vous remerciant très-humblement de la promesse que me faictes de me demander mon congé à la Reyne, affin que j'aye cest honneur d'estre auprès de vous, pour vous faire très-humble service, comme je desire. Et envoye ce Gentil-Homme présent porteur, tant pour faire entendre à Sa Majesté les affaires de ce pays, que pour luy faire très-humble requeste me permettre vous aller trouver: joinct que ne fais pas grand service en ce lieu, et ne m'est que aultant de ruyne. Je vous supplye très-humblement m'y estre aydant de vostre cousté, et je pryeray Dieu, MONSEIGNEUR, vous maintenir en grandeur et prospérité très-heureuse, et longue vie.

A Perigueux, ce huitiesme d'Aoust 1574.

Digitized by Google

LETTRE XLVI.

Introduction et MÉMOIRES baillez à la Bussiere, pour faire entendre à la Reyne, le huit d'Aoust 1574.

QUE ayant pleu à Sa Majesté mander le sieur de Losse la venir trouver, et laisser la charge qu'il a en Guyenne entre les mains des Bayllifs et Séneschaux, il auroit laissé les affaires de Périgord au Seigneur de Bourdeille, Séneschal du-dit pays, pour y commander en son absence.

Lequel Seigneur de Bourdeille, préférant le service du Roy à son particulier, n'estant rien moins dans le-dit pays que le-dit sieur de Losse, n'a desdaigné de recevoir de luy le pouvoir de commander en son absence; craignant l'inconvénient que cependant pourroit advenir, et les affaires qui se présenteroient.

Comme de faict, ceux de la Religion prétendue, ayant failly beaucoup d'entreprinses qu'ils avoient sur aulcunes villes, estoient en déliberation de se saisir de tous les chasteaux et places fortes qu'ils pourroient, et délibéroient prendre le chasteau de la Chapelle Fochur, de Roche-Monnoy, de la Regnaudie, et le chasteau de l'Evesque.

Dequoy adverty, le Seigneur de Bourdeille assemble le plus qu'il peut de la noblesse de ce pays icy et de gens de pied, tous voluntaires; fors une seule compaignie qu'il trouva près Perigueux, et se met en campagne vers le chasteau de la Chapelle, qu'il trouva desjà saisi par les-dits de la Religion prétendue.

Lesquels

Lesquels n'ayant eu encore le loisir de se munir de vivres et aultres choses nécessaires, il contraignit en quatre jours se rendre par composition: et en mesme temps, fait entreptises de prendre le chasteau d'Aucor, appartenant à Madame de Mezieres, par la praticque et mence d'une partie de ceux qui le detenoient, lesquels, pendant que leurs chefs s'estoient allez pourmener, leur fermerent la porte, et se rendirent maistres dedans. De quoy promptement adverty le Seigneur de Bourdeille, s'y achemine en haste, et met la place en l'obéyssance du Roy.

Au moyen de quoy, les-dits de la Religion prétendue ne tiennent plus rien, et n'ont retraicte en tout ce cousté de Perigord; lesquels auparavant ayant ces deux places, pouvoient ordinairement venir jusques aux portes de Perigueux, et aller à Angoulesme.

Remonstrera semblablement à Sa Majeste que ledit Seigneur de Losse luy laisse sept compaignies de gens de pied, pour tenir en garnison dans les places et chasteaux de ce pays; mais il ne luy laisse aulcung argent ny moyen pour les soldoyer: et ne sçait le-dit Seigneur de Bourdeille où en prendre; à quoy il est requis de pourvoir.

Il n'a pareillement aulcune cavallerie en tout ce pays de Périgord, comme il seroit très-nécessaire y avoir quelque compaignie pour empescher les courses ordinaires des ennemys: et fault qu'il fasse toutes ces assemblées de Gentils-Hommes voluntaires tousjours à ses despens, comme il a desja faict quatre ou cinq fois; que luy vient à grande charge, et à quoy il ne peut plus fournir par la grande despense qu'il a faicte despuis le commencement de ces guerres, de quoy il n'a eu un seul denier ne moyen, si-non de son bien: supplyant très-humblement Sa Majesté y avoir esgard.

Aussi vouloir donner congé au-dit Seigneur de Bourdeille pour venir trouver Leurs Majestez, et mettre tel aultre pour commander en ce pays que bon luy semblera.

Qu'il plaise à Sa Majesté escripre une lettre au sieur de Rastigniac, de garder bien l'Abbaye de la Chastre jusques à la venuë du Roy, pour y pourvoir comme bon luy semblera.

Sera aussi dit à la Reyne, que le sieur de Losse assembla ceux de la ville de Perigueux, leur remonstrant qu'il estoit nécessaire qu'ils eussent une garnison en leur ville, voyant qu'ils estoient menacez, et que les ennemys avoient intelligence en leur ville; comme aussi le sieur de Bourdeille l'avoit entendu, et les en avoit advertis. Ils firent response, qu'ils garderoient leur ville en l'obeyssance du Roy soubs la charge des-dits sieurs de Losse et de Bourdeille leur Seneschal; mais qu'ils ny recepvroient aulcune garnison: si-non qu'ils ont permis au-dit Seigneur de Bourdeille tenir douze Gentils-Hommes avec luy montez et armez, et leur donner cinquante livres par mois, qui est toute la force que a le-dit Seigneur de Bourdeille avec luy.

Néantmoins, encore qu'il cognoisse la fidélité des-dits habitants, si est ce que n'estant que comme mal expérimentez, il craint que s'il venoit au bon du faict, il en advinst inconvénient. Parquoy supplye Leurs Majestez y pouvoir escripre leur volunté aux-dits habitants.

Digitized by Google

LETTRE XLVII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *receu le 16 d'Aoust 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

ESTANS les sieurs de Losse et de la Vauguyon allez au-devant du Roy Monsieur mon fils, il est besoing que quelqu'ung aye l'œil à la seureté, conservation et repos du pays de Périgord. C'est pourquoy, sçachant la bonne affection que vous portez aux affaires et service du Roy Monsieur mon fils, et au soulagement d'icelluy pays, j'ay bien voulu vous faire ceste lettre, pour vous pryer de prendre garde à tout par-delà, et y pourvoir si-bien à toutes choses, en attendant l'arrivée du Roy mon-dit Seigneur et fils, qu'il ne puisse advenir aulcung changement ny desordre au préjudice de son service: commandant aux gens de guerre qui y sont, ce que verrez estre nécessaire pour cet effect, aux habitants des villes, ce qu'ils auront à faire pour leur repos et conservation, comme je m'asseure que sçaurez très-bien faire, et eux aussi vous recognoistre et obéyr en cela comme celluy qui leur est bien agréable. Pryant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce cinquiesme jour d'Aoust 1574.

Signé CATHERINE.

Et au-dessoubs, PINARD.

LETTRE XLVIII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, receu le 22 d'Aoust 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY veu par vos lettres du vingt-deuxiesme du mois passé, le bon tesmoignage que me rendez de l'affection que le sieur de Sainct-Aulaire porte au bien du service du Roy Monsieur mon fils, comme il a monstré par effect en toutes les occasions qui se sont présentées de delà; ce que j'ay sçeu encore d'ailleurs. Aussi vous veux-je bien asseurer que je l'ay bien en telle estime que l'on doibt avoir ung Gentil-Homme de valeur et mérite : et ne tiendra jamais à moy, qu'il ne soit satisfaict et rendu content. Et bien que sa présence fust fort requise par de-là, toutesfois ayant sçeu qu'il desiroit aller au-devant du Roy mon Seigneur et fils, pour luy faire service, je ne luy ay pu desnier, mais ay eu bien agréable qu'il y allast. Cependant il fault que tous ceux de vostre quartier, qui sont bien affectionnez au service du Roy mon-dit Seigneur et fils, se subviennent et employent en toutes les occasions qui s'y présenteront. Ce que me promettant pour vostre regard que ce y sçaurez bien conduire, je ne vous fais ceste lettre plus longue, que pour pryer Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Paris, ce deuxiesme jour d'Aoust 1574.

Ainsi signé CATHERINE.

Et au dessoubs, PINARD.

Digitized by Google

LETTRE XLIX.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE LOSSE, *receu le 29 d'Aoust 1574.*

MONSIEUR DE LOSSE,

PAR ces lettres que le sieur Marquis de Trans m'a escriptes du vingt-sixiesme du mois passé, et le mémoire qu'il en avoit envoyé à sa femme, lequel m'a esté rendu par le sieur de Lansac, j'ay amplement sçeu la perte qu'il a soufferte à cause de la guerre qui se faict par-delà, dont je suis bien marrye. Ce sont les fruicts de la guerre, avec laquelle je seray très-ayse qu'il se puisse revancher sur ceux de la nouvelle opinion qui luy ont faict ce tort, et qu'il s'employe aussi par mesme moyen en toutes les occasions qui se présenteront pour le service du Roy Monsieur mon fils, selon la bonne affection que je sçay qu'il y a. Occasion de quoy je vous prye l'assister et ayder le mieulx que pourrez, des moyens qu'avez par-delà, à reprendre ce que les-dits de la nouvelle opinion luy ont pris et occupent. Et n'estant la présente à aultre fin, je prye Dieu, Monsieur de Losse, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, ce cinquiesme jour d'Aoust 1574.

Ainsi signé CATHERINE.

Et au-dessoubs, PINARD.

LETTRE L.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Breulh, le 29 d'Aoust 1574.*

MADAME,

J'AY receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre, dattée du cinquiesme du présent mois, par laquelle me commandez de prendre garde aux affaires de ce pays de Périgord, et d'y commander pour le zelle que j'ay au service du Roy et vostre, et au soulagement du pays. J'acceptis ladite charge incontinent que le sieur de Losse me dit qu'il avoit receu une lettre de vous, pour vous aller trouver avant, laquelle je vis, comme je vous ay faict entendre par le Gentil-Homme que je vous ay envoyé.

Puisque j'ay ce malheur de n'avoir l'honneur de baiser les mains du Roy à son arrivée, je luy envoye ce Gentil-Homme présent porteur, pour luy faire entendre les affaires du-dit pays, et à vous aussi, MADAME, qui sont telles que ne peuvent estre pis. Car il n'y a pas ung seul homme de guerre, ny moyen d'en avoir pour obvier aux desseins de vos ennemis qui sont grands. Et si n'y mettez ordre de bonne heure, je crains qu'il vous adviendra beaucoup de maulx, par ce que les-dits ennemis veulent assembler le plus de forces qu'ils pourront pour faire ung petit camp vollant, affin d'empescher les desseins de Monsieur de Montpensier, et ravager le pays. Ce qu'ils feront aysément, veu

que je n'ay aulcunes forces : et si j'eusse eu de la Cavallerie, comme je vous ay souvent mandé, j'eusse à ceste heure le Lieutenant de Poictou en vostre obéyssance, lequel a passé en ce pays, et n'a sçeu si bien faire, qu'il n'aye esté blesse, six ou sept des siens, mesme le Capitaine de Puyraneau et son désigné.

Vous sçavez, MADAME, qu'il y a huict mois que je suis icy, où je n'en espargne ma vie n'y mon bien pour vostre service, sans avoir aultre moyen que du mien, ayant faict des assemblées pour cinq ou six fois de la noblesse du pays, non sans grands fraix, pour empescher les desseins des ennemis, de façon que Dieu m'a faict la grace qu'ils n'ont rien exécuté ny advancé sur le-dit pays, ny ne feront, pourveu qu'il vous plaise de m'ayder de vos moyens et forces, ou il me coustera la vie, et de beaucoup de noblesse du pays, qui me font ce bien et honneur de venir quand je leur mande pour le service du Roy. Et si mon labeur et despense a porté quelque bon fruict pour le service de Vos Majestez, il vous plaira, MADAME, qu'ung aultre n'en ayt point l'honneur et le profit. Car en cela, on me feroit grand tort, de telle affection que j'ay faict.

MADAME, Monsieur le Marquis de Trans m'a demandé pour son fils la charge de cent chevaulx légers, que le pays veut lever pour deux mois : ce que j'ay remis au Roy et à vous. Vous sçavez qu'il est de grande maison, et qu'il a moyen de recouvrer gens, encore qu'il a perdu beaucoup en ceste guerre.

Je vous ay escript plusieurs fois, et au feu Roy, le bon debvoir que les sieurs de Rastigniac font pour le service de Vos Majestez, et qu'ils sont

tousjours prests avec trente ou quarante bons chevaulx quand je leur mande pour vostre service. Il avoit pleu au feu Roy de leur donner l'Abbaye de la Chastre en la faveur du Roy qui est à ceste heure. Il luy plaira, et à vous aussi, de leur escripre, qu'ils ne bougent de la-dite Abbaye, jusques à ce que Sa Majeste en ayt ordonné. La-dite Abbaye ne vault que sept ou huict cent livres, mais elle est près de leur maison. Cela les obligera de plus en plus à vous faire très-humble service.

Aussi, MADAME, Monsieur de la Ceste, Doyen de Poictiers, m'ayant fait entendre le commandement que luy avez faict de parler au Lieutenant de Poictou, j'ay trouvé occasion de ce faire, envoyant querir par mon Trompette ung prisonnier à Bergerac : mais pour le peu de temps que le-dit Lieutenant a sejourné au-dit Bergerac, ils ne se sont pas rencontrer. Toutesfois, il a mandé au-dit Doyen, et à moy aussi, comment il voyoit une miserable guerre en ce pays pour ce pauvre laboureur et marchand qui trafique, me pryant d'y regarder de ma part, disant qu'il avoit trouvé Langoyran, et ceux de Bergerac, en bonne volunté de ce faire. Je leur ay mandé qu'ils mettent leur intention par escript, et que je leur fairois response ; mais ce ne sera pas sans en advertir premièrement Vos Majestez. A ce que je puis voir, ils veulent trefve, affin d'assembler et esmouvoir tout ce qu'ils pourront de ce pays, affin d'aller joindre la Nouë, pour rompre les desseins de Monsieur de Montpensier. Mais j'espere de les en engarder, pourveu qu'il vous plaise de me bailler les forces que je vous mande. Le-dit sieur de la Ceste vous en escript bien amplement, vous asseurant, qu'il vous est bien fidèle et affectionné

serviteur, et a moyen de le faire si vous l'employez.

J'ay esté adverty, MADAME, que sur l'acte d'Octobre dernier passé des décimes de ce pays, reste onze mille deux cent quatre livres dix-huict sols cinq deniers, qui sont prests à estre levez, d'aultant qu'ils luy sont dens sur les bénéfices qui sont aux pays de conqueste des ennemis et de Vos Majestez : s'il vous plaisoit m'en faire donner cela au Roy, ce sera rescompenser partie de la despense que j'ay faite pendant ces guerres. Je sçay bien que l'on vous dira que ces deniers sont destinez ailleurs. Mais je vous asseure qu'ils ne sont payés de long-temps, encore que nous eussions une paix. Le mien il y a tousjours devant, en attendant cestuy-là, comme il a accoustumé ; et si me le faites donner, asseurez-vous, MADAME, qu'il ne sera employé en meubles ny acquests.

Il vous plaira ordonner sur cela, et sur le mémoire que je vous ay envoyé, ce que je doibs faire, affin d'obéyr fidellement à vos commandements. Sur cela, je prye le Créateur, MADAME, maintenir vostre grandeur et prospérité en longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme jour d'Aoust 1574.

Digitized by Google

LETTRE LI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le Breulh, le 29 d'Aoust 1574.*

SIRE,

J'AY extrême regret que je ne puisse aller vous baiser les mains, avec beaucoup de Gentils-Hommes qui se resjouyssent de vostre venuë tant desirée en cestuy-cy pauvre Royaulme désolé, de façon qu'ung chascun espere, par le moyen de vostre advénement, sagesse, grande vertu, et expérience avec fortune qui vous accompagne.

Il a pleu à la Reyne vostre mere me commander de ne bouger d'icy, pour avoir l'œil et commandement aux affaires du pays concernant vostre service. A quoy je ne voulus faillir, n'ayant rien en ce monde plus cher que vostre service, duquel j'espere m'acquiter comme j'ay fait fidellement jusques icy, ainsin que la Reyne vostre mere vous tesmoignera bien amplement. Et despuis le commencement de ces guerres dernieres, je ne bouge de ce pays icy, qu'est ma totale ruine, n'ayant tant de bien pour ceste heure, de pouvoir jouyr de ce fruict que de vous voir, que de temps à aultre, il plaira à Vos Majestez, SIRE, me tenir à vos bonnes graces, et me commander pour vostre service; vous asseurant, que je ne me espargneray vie ny biens pour employer à l'exécution de vos commandements.

J'envoye le sieur de Breulh, présent porteur,

exprès devers Vostre Majesté, pour vous faire entendre bien amplement les affaires de ce pays. Sur cela je pryeray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir vostre grandeur en toute prospérité longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme d'Aoust 1574.

LETTRE LII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Duc D'ALENÇON, envoyée par le Breulh, le 29 d'Aoust 1574.

MONSEIGNEUR,

IL a pleu à la Reyne vostre mere me commander de ne bouger de ce pays icy pour avoir l'œil à tout, y commander d'autant que tous les Seigneurs et Lieutenants du Roy s'en sont allez au-devant de Sa Majesté : dont je suis bien marry, pour le grand desir que j'avois de luy aller baiser les mains à sa venuë, et à vous aussi, et pour voir la joye et le contentement que vous deux aurez de vous voir l'ung l'autre, que nous donne à tous espérance de nous porter une bonne paix et union : en quoy je vous supplie très-humblement, MONSEIGNEUR, de vostre part y mettre la main, avoir pitié de ce pouvre peuple, et que par vostre grande vertu et providence chascun puisse jouyr de ce bon fruict de paix, et me commander ce qu'il vous plaira que je fasse pour vostre service, vous asseurant, MONSEIGNEUR, que je ne y espargneray jusques à la derniere goutte de mon sang.

Digitized by Google

J'envoye le sieur de Breulh, pour faire entendre à Sa Majesté en quel estat sont les affaires de ce pays, qui vous le dira plus amplement. Et sur ce je pryeray le Créateur, MONSEIGNEUR, qu'il maintienne vostre grandeur et prospérité en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme d'Aoust 1574.

LETTRE LIII.

Instruction baillée au sieur DE BREUIL, ce jourd'huy vingt-neuviesme d'Aoust 1574, pour remonstrer au Roy.

PREMIÉREMENT, remonstrera à Sa Majesté comment la Reyne sa mere a escript au Seigneur de Losse de l'aller trouver à Lyon, et laisser la charge et gouvernement qu'il a en Guyenne aux Baillifs et Séneschaux chascun en sa province, à quoy il a obéy, et a laissé la charge du pays de Perigord au Seigneur de Bourdeille, pour commander en son absence, lequel Seigneur de Bourdeille n'estant rien moins dans le pays que le-dit Seigneur de Losse et tous aultres, n'auroit desdaigné de prendre de luy la-dite charge, préférant plustost le service du Roy et soulagement du pays, que son particulier, affin d'obvier aux inconvénients qui pourroient advenir au-dit pays, veu les grandes affaires qui s'y présentent par le moyen de plusieurs villes et forteresses que les-dits ennemis tiennent au-dit pays, comme Bergerac, Exigeat, Monpasur, et quelques aultres petits chasteaux et clochers de paroisses.

Secondement, remonstrera à Sa Majesté en quel

estat le-dit Seigneur de Losse a laissé le-dit pays, ayant une compagnie de quatre-vingt hommes de pied dans Sarlac, commandée par le Capitaine Solvigniac, et le Seigneur de Puymartin beaufrere du-dit Seigneur de Losse, Chevallier de l'Ordre, pour commander en la-dite ville, homme de bien et d'honneur, lequel fut cause de la prinse d'icelle, continuant à faire son debvoir, il plaira à Sa Majesté luy en faire un remerciement par lettre. Aussi il a laissé la compaignie du Capitaine la Blegme aux forts qui sont autour de Sarlac, et la compaignie du Capitaine Landrody à Montignac; lesquelles despuis ont plié leurs enseignes, à faute d'estre payées. La compaignie du Capitaine Verduin estoit demeurée près du Seigneur de Bourdeille; mais il en a faict de mesme despuis deux ou trois jours pour semblable raison. Voilà que le Seigneur de Bourdeille est desnué de mesmes forces, tant de pied que de cheval, à raison de quoy il est en grande peine, par ce qu'il a eu advertissement comme le Lieutenant de Poictou et Langoyran sont assemblez, sont bien tous ensemble mille douze cent chevaulx, dont y en a quelques six vingt de bons, et le reste Harquebusiers à cheval, et font courir le bruict qu'ils vont en Auvergne pour combattre le sieur de Sainct-Aram, et s'assembler et joindre au Viscomte de Gourdon par les chemins, qui en peut avoir autant; et après ce-dit voyage, s'en veulent venir repasser en ce pays, pour s'en aller joindre avec Monsieur de la Noüe en Xainctonge, pour de-là s'en aller combattre Monsieur de Montpensier, ou bien rompre ses desseins.

Voyant cela, le Seigneur de Bourdeille appelle Messieurs de la ville, leur offrant mettre cent

Gentils-Hommes en ceste ville, pour obvier aux maulx qui pourroient advenir sur le plat pays, et qu'ils ne prendront rien de la ville ; mais qu'il faudroit faire un magasin de vivres, tant de chevaulx que de la bouche des Gentils-Hommes, qui seroient prins sur le-dit pays : lesquels ont respondu au-dit Seigneur de Bourdeille, que resoluement ils ne vouloient point garnison. Sur-quoy le-dit Seigneur de Bourdeille, que s'il venoit quelque fortune ou accident sur le plat pays, que on ne s'en prinst point à luy ; et qu'il craignoit bien qu'il y advinst quelque malheur en bref : car il n'a moyen aulcung de recouvrer deniers pour amasser des gens, parce que le sieur de Losse avoit fait tenir dix-huict mille francs au commencement de ces guerres, pour soldoyer les-dits gens de pied, et pour ce faire a prins dix mille six cent soixante-huict livres dix sols, et le reste est à payer, que le recepveur des-dits deniers dit qu'il ne peut estre payé, pour l'amour des ennemis, qui tiennent plusieurs places et bourgades. Toutesfois, à ce que je puis cognoistre, il en a encore entre les mains, veu qu'il ne veut point bailler les noms des paroisses qui ne veulent pas payer. Sur cela il plaise au Roy donner commission, comme estant Séneschal du pays, de contraindre les-dits recepveurs, tant ordinaires qu'extraordinaires, de six en six mois luy donner un estat de ce qu'ils auront levé, et pareillement de ce qu'ils auroient à leur, affin qu'il tienne la main pour les faire payer souldement. Et pour cela les-dits recepveurs ne laisseront pas de rendre compte diffinitivement au bout de l'an en la Chambre des Comptes : et par ce moyen, le Roy sera mieulx payé, et le peuple plus soulagé, et ne feront point tant de reliqua comme ils font ;

et le-dit Séneschal sera tenu envoyer son procès-verbal au conseil privé, et affin d'y mettre ordre s'il y a de reliqua.

Plus, recognoistra à Sa Majesté, que le douziesme de Juillet dernier il fut arresté par les diffinitions des trois estats en la présence des-dits Seigneurs de Losse et de Bourdeille, soubs le bon plaisir de la Reyne, de lever la somme de seize mille livres, pour estre employées à l'entretenement de cent chevaulx légers, pour obvier aux courses que les ennemis font tous les jours en ce pays, et quatre cent soixante-quinze Harquebusiers pour la conservation et garde des villes et chasteaux de conséquence, qui sont en l'obéyssance du Roy : le-dit estat fait pour deux mois seulement, duquel le-dit Seigneur de Bourdeille a envoyé une copie à Sa-dite Majesté, et a donné la commission du Seigneur de Losse aux Esleus pour despartir les-dits deniers, affin de les faire lever, lesquels luy ont respondu ne pouvoir vacquer à la cothisation de ces deniers, obstant les ordonnances royaulx et arrest de la Cour de Parlement de Bourdeaux, baillez puis peu de jours, parce qu'il leur est prohibé et deffendu et à toutes personnes faire aulcune imposition de deniers par vertu de commission des Lieutenants du Roy, Gouverneurs des villes et aultres lieux, sans les patentes du Roy, de luy signées : mais toutesfois, cela n'a pas tousjours esté observé, tant aux autres guerres qu'à présent ; mesme que sur les-dits dix-huict mille livres, qui ont esté levées derniérement, ont levé dix-sept cent livres davantage, et autrefois pour l'estape de trois enseignes de gens de pied : et disent que la-dite somme de dix-sept cent livres, les frais, lesquels le-dit Seigneur de Bourdeille a fait calculer, que ne se

montent qu'à sept ou huict cent livres. Plaise à Sa Majesté, pour obvier à tous ces abus, deffendre aus-dits Esleus, et aultres Officiers, de ne faire aulcuns despartements de deniers, tant ordinaires que extraordinaires, sans y appeller les Seneschal, Baillifs, ou leurs Lieutenants, et pour ce faire fault avoir les patentes adressantes aus-dits Esleus; ensemble aux recepveurs des-dits deniers, pour les contraindre de faire ce qui est dit cy-dessus. Encore que ce soit l'estat d'ung Séneschal de le faire, il sera tousjours mieux authorisé, et en faisant ce que dessus, Sa Majesté sera beaucoup mieux payée, et le peuple plus soulagé.

Fault remonstrer aussi à Sa Majesté, s'il veult que les-dites seize mille livres se levent pour avoir les cent chevaulx legers et gens de pied pour mettre garnison, d'envoyer commission adressante au Seigneur ou son Lieutenant Commandant aux Esleus de despartir les-dits deniers, et les lever à moindres fraix qu'ils pourront, pour soldoyer les-dits cent chevaulx et gens de pied: mais qu'on ne fasse point estat d'avoir les-dits chevaulx-legers si-tost, parce qu'il n'y a personne qui se présente pour les avoir, sinon le fils de Monsieur le Marquis de Trans, et le Seigneur de Rastigniac, lequel demande quelque somme d'argent pour le faire: et semble que pour cela on ne doit poinct laisser d'envoyer icy de la Cavallerie; aultrement il pourra advenir en ce pays quelque malheur: et jusques à présent Dieu a tant favorisé le Seigneur de Bourdeille, que l'ennemy n'a rien advancé ny exécuté sur le-dit pays.

Voilà toutes les affaires qui se présentent en ce pays pour l'heure présente. Qu'il plaise à Sa Majesté de y regarder, et envoyer forces et moyens au-dit Seigneur de Bourdeille, ou bien son congé.

Car

Car il a demeuré huict mois icy, ayant assemblé cinq ou six fois la noblesse du pays pour obvier aux desseins des ennemis, qui n'a pas esté sans grands fraix et mises, et a tousjours trouvé la noblesse du pays fort fidelle et prompte au service du Roy et Sa Majesté, à laquelle il plaise donner pour la garde du-dit pays de Perigord cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et deux enseignes de gens de pied, au-lieu d'icelles cent Harquebusiers à cheval, oultre ce qui est dans le pays, lesquels hommes d'armes et Harquebusiers seront dediez à faire les courses nécessaires pour rompre les desseins des ennemis, leur oster les vivres, et empescher qu'ils ne se joignent avec ceux de Xainctonge, suivant comme ils font: et à ces fins, ordonner quelque somme de deniers sur les cinquante mille au Seigneur de Losse, pour subvenir aux affaires de la guerre, et son Gouvernement de Guyenne, duquel est le pays de Perigord; et dépescher ce Gentil-Homme présent porteur bientost avec les commissions nécessaires à ce que dessus. Et pareillement remonstrer à Sa Majesté comment les garnisons qui sont aux places fortes, demandent deniers; et à faulte de y estre pourveu, craint le-dit Seigneur de Bourdeille qu'il advienne inconvénient.

LETTRE LIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, envoyée le 4 de Septembre 1574.

MADAME,

Il a pleu au feu Roy, il y a quelque temps, de me donner l'Abbaye de Solognac, à la faveur

du Roy qui est à présent et de vous. Toutesfois n'ay point eu les Bulles si-tost, parce qu'on me demandoit deux mille escus, qui est bien le revenu de deux années. J'ay mieulx aymé mettre et employer ces deux mille escus pour le service du Roy, que avoir les-dites Bulles, pour l'espérance que j'ay tousjours eu, que le feu Roy et vous me continueriez ce don; et aussi m'asseure que, à vostre faveur, cestuy Roy, vostre bon fils, m'en fera de mesme : par-quoy je vous supplyeray très-humblement, MADAME, de me la vouloir faire continuer. Ce me sera moyen de luy faire et à vous très-humble service.

Despuis que le Gentil-homme, que j'ay envoyé devers Vos Majestez, est party, il n'est venu rien de nouveau, si-non que ceux de Pons ont grand-peur que Monsieur de Montpensier les aille voir; à quoy il me semble, MADAME, qu'il ne sçauroit faire mieulx, et que pour certain il l'emportera: et si ainsin estoit, ceux de Gascogne et eux ne se joindroient pas si aysément, ny si souvent, comme ils font; et après cela, mon-dit sieur de Montpensier pourroit venir à Bergerac, qui sera assez aysé à prendre, de tant qu'il n'est fortifié en beaucoup d'endroicts. Et par ce moyen, vous mettrez ung grand Pays en vostre obéyssance.

On vous pourroit dire sur cela, MADAME, que Lusignan et Fontenay seront de plus grande conséquence. Mais si on y regarde de bien près, il sera trouvé que non, à cause des passages des rivieres, et des assemblées qu'ils font tous les jours en ce Pays à la faveur : et d'aultre cousté, Pons et Bergerac ne seront pas si forts que Lusignan et Fontenay; et mon-dit sieur de Montpensier pourra envoyer de la Cavallerie pour garder le pays

de Poictou ; car il trouvera par-deçà ceux de Messieurs de Ventadour, des Cars, la Vauguyon, et la noblesse de ce pays.

Il vous plaira doncques, MADAME, y adviser, et sur ce je prieray le Créateur, MADAME, qu'il maintiegne vostre prospérité et grandeur en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce quatriesme de Septembre 1574.

LETTRE LV.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILL escripte le 8, et receue le 31 d'Aoust 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

ENCORE que je vous aye nagueres escript prendre garde et avoir l'œil à la conservation du pays de Périgord, à ceste heure qu'il en est aussi grand besoing qu'il fut oncques; toutesfois, partant présentement pour m'en aller à Lyon au-devant du Roy Monsieur mon fils, j'ay bien voulu vous faire ceste dépesche, pour vous prier de veiller soigneusement à maintenir le-dit pays soubs son obéyssance, et empescher tant qu'il vous sera possible, que ceux de la nouvelle opinion, et aultres mal affectionnez à la tranquillité publique, n'y puissent faire de surprinse; commandant à ceux de la noblesse du-dit pays et aux habitants des villes, ce qu'ils auroyent à faire pour le bien des affaires, et service du Roy mon-dit Seigneur et fils, et leur repos et conservation.

Digitized by Google

Et affin que ayez meilleur moyen de satisfaire ce que dessus, j'ai advisé de vous remettre et bailler vostre compaignie de gens d'armes, que vous referez et assemblerez le plustost que vous pourrez. Je vous ay aussi ordonné trois compaignies de gens de pied, que vous ferez lever et mettre sus incontinent; lesquelles seront entretenues aux despends du pays, suivant les commissions que je vous envoye, tant pour vostre compaignie de gens d'armes et celles de gens de pied, que pour faire despartir et esgaller la levée du payement et entretenement d'yceux gens de guerre à pied : en quoy vous tiendrez la main, qu'il soit usé de bon mesnage, et de la moindre foule sur le peuple qu'il sera possible.

L'affection que je sçay que vous avez au bien du service du Roy mon-dit Seigneur et fils, et au repos du-dit pays, me garderont de vous faire plus particuliere recommandation du debvoir que je desire que vous rendiez en ceste charge, de laquelle me reposant sur vostre vigilance et prudence, je prieray Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escripte à Paris, le huitiesme jour d'Aoust 1574.

Ainsin signé CATHERINE.

Et au-dessoubs, PINARD.

LETTRE LVI.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 21, et receue le dernier d'Aoust 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

DEPUIS quatre ou six jours, le porteur m'a rendu vos lettres du huitiesme de ce mois, oultre lesquelles il m'a fait entendre, suivant l'instruction que lui avez baillée, l'estat des affaires de par-de-là, où j'ay veu le bon service, que depuis le partement du sieur de Losse, vous avez, par vostre seul moyen et de vos amys, non-seulement fait au Roy Monsieur mon fils, mais aussi à tout le pays de Perigord, ayant remis en l'obéyssance du Roy Monsieur mon fils les lieux et chasteaux de la chapelle et de Danay, dont je vous sçay infiniment bon gré, n'estant pas de ceste heure à connoistre vostre bonne et grande affection au service de mon-dit fils; et aussi pouvez-vous croire que oultre ce il vous cognoist pour avoir veu auprès de luy les guerres passées. Je luy feray entendre la bonne volunté de laquelle vous y avez tousjours continué despuis son partement.

Je ne feray longue response à vos lettres, d'autant que par mes dernieres dépesches, vous vous trouverez satisfait aux principaux chefs de ce que vous desirez, qui sont des forces et de l'argent; vous ayant envoyé commission pour mettre sus vostre compaignie de gens d'armes, faire lever trois compaignies de gens de pied, que vous choisirez et retiendrez des sept que m'escripvez que le sieur de

Losse a laissees par-delà, et licentierez les quatre aultres, si cognoissiez que ce soit assez des-dites trois pour la conservation du-dit pays de Perigord, dedans lequel je vous donne dereschef charge de commander pour le service du Roy mon-dit Seigneur et fils. Il vous sera envoyé pouvoir de luy tel qu'il vous est pour cest effect nécessaire, et qui sera si ample, que je m'asseure que en serez bien content.

Cependant vostre présence estant très-requise par-delà, pour y donner ordre à toutes choses, vous ne pouvez pas venir trouver le Roy mon-dit Seigneur et fils, comme vous desirez. Mais il fault que vous y demeuriez, et vous asseurer qu'il aura autant agréable le service que luy ferez par-delà, que celluy qu'il pourroit recepvoir de vous près de sa personne.

Quant à ce qui touche l'estat du Juge criminel de Perigord, dont a esté pourveu la Borye, cela a esté fait au Conseil privé du Roy Monsieur mon fils. Toutesfois je y feray réytération à la requeste de celluy dont m'escripvez qui a esté pourveu de la jurisdiction civile, lequel prétend estre intéressé en cela, et luy en faire telle raison qu'il aura occasion d'estre content ; vous voulant bien asseurer que le-dit la Borye ne m'a jamais parlé de vous que à vostre honneur et representation.

Et pour le regard de l'Abbaye de la Chastre, je m'esbahis que n'ayez receu les lettres que je vous ay cy-devant escriptes. Mais je suis bien contente qu'elle demeure ès mains du sieur de Rastigniac, en attendant l'arrivée du Roy mon-dit Seigneur et fils. Et à ceste fin, je luy escrips qu'il la garde.

Et pour ce qui concerne la ville de Perigueux, en laquelle les habitants ne veulent recepvoir gar-

Digitized by Google

nison, si le danger y estoit apparent, je serois bien d'advis qu'il en fust mis. Mais vous m'escripvez que le pays est à présent en bon repos, dont je loue Dieu. Je ne croy pas doncques qu'il soit besoing de y mestre garnison pour ceste heure, ne de faire porter ceste charge aux habitants, lesquels je desire soulager en ce qu'il sera possible. Toutesfois je leur escrips une bonne lettre, affin que une aultre fois ils fassent et obéyssent à ce que leur commanderez et verrez qu'il sera nécessaire pour le bien du service du Roy mon-dit Seigneur et fils, et conservation de la-dite ville. Et me remettant à ce que ce-dit porteur vous fera plus particuliérement entendre de mon intention sur tout ce qu'il m'a dit de vostre part, je ne m'estendray davantage en ceste lettre, pour pryer Dieu, Monsieur de Bourdeille, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

Escript à Paris le vingt-uniesme d'Aoust 1574.

Ainsin signé CATHERINE.

Et au-dessoubs, PINARD.

Et en marge de la-dite lettre.

M. DE BOURDEILLE,

SI des-dites sept compaignies vous pensez qu'il n'y en aye trois desquelles vous puissiez vous fier pour n'estre disciplinées et obéyssantes, comme il est nécessaire pour le bien du service du Roy Monsieur mon fils, cassez-les toutes sept, et en faites lever trois, que vous baillerez à trois Capitaines que vous choi-

sirez, et dont vous avez fiances. Les trois commissions que vous envoye, vous serviront à cest effect.

LETTRE LVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *escripte le seiziesme de Septembre 1574.*

SIRE,

IL y a quinze jours que le sieur d'Oleron vint aux fauxbourgs de cette ville, pour parler au sieur de Guersac, le prier de parler au sieur Delmieulx, son frere, affin de l'accorder avec luy: et sur cela il advint quelque dispute entre Messieurs de la présente ville et le-dit sieur d'Oleron, comme ce présent porteur vous dira bien amplement; si-bien qu'il y en eut de tuez d'ung costé et d'autre, et aussi des prisonniers, entre aultres ung Gentil-Homme nommé Peschaud, lequel est ès prisons de cette ville. Toutesfois on ne l'a poinct trouvé coupable en rien du monde, sinon d'avoir porté les armes contre Vostre Majesté estant à Sarlac; mais quelque temps devant que ce faict advint, la Dame de Fayes avoit si bien gagné le-dit Peschaud, qu'il luy avoit promis de ne jamais porter les armes, et me l'a promis aussi à ce coup, et que, au contraire, il les portera pour vostre service. Il y a plusieurs Seigneurs et Gentils-Hommes, à qui il appartient, qui m'ont requis de le laisser aller; ce que je ne voulus faire sans premier sçavoir vostre volunté,

Digitized by Google

A ceste cause, je vous supplye très-humblement, SIRE, de le mettre en liberté, à la charge qu'il portera dores en avant les armes pour vostre service : et en ce faisant, vous feray cognoistre à tous ceux de ceste faction et aultres, que vostre miséricorde et bonté est plus grande que leur malignité et désobéyssance, comme tous les jours je dis et fais dire, que ne demandez aultre chose, si-non que chascung se retire en sa maison et vive en paix. Ce-dit porteur vous dira plus amplement de ce faict. Sur cela je pryeray le Créateur, SIRE, qu'il maintiegne vostre grandeur et prospérité en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce seiziesme de Septembre 1574.

LETTRE LVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE au Roy HENRY III, envoyée par Monsieur le Chantre le 28 Septembre 1574.

SIRE;

DESPUIS que j'ay envoyé le sieur du Breulh devers vous, pour vous faire entendre en quel estat sont les affaires de ce pays, la Reyne vostre mere m'a escript du huitiesme d'Aoust dernier passé, et m'a envoyé trois commissions pour lever des gens de pied, et m'a tant honoré de me remettre ma compaignie et commission pour faire lever le payement d'icelle et des-dits gens de pied sur ce pays. Par-quoy j'ay assemblé vos Officiers de ceste ville,

Digitized by Google

et les Esleus, avec le Sindic du pays pour faire les cothisations et despartements, lesquels se montent vingt-cinq mille quelques livres pour quartier, qu'est chose insupportable au-dit pays de payer la sus-dite somme, à cause des villes et aultres places que les ennemis occupent, et les foules qu'ils ont eu par les passages des gens de guerre, tant les ennemis que des nostres, et aussi pour le levement de dix-huit mille, que le Seigneur de Losse a faict pour payer les gens de guerre qui ont esté levez en ce pays; laquelle dite somme n'a pu estre levée d'un tiers pour la pouvreté du peuple.

J'ay advisé dessus cela de lever pour les trois enseignes seulement, et ay fait un estat du-dit payement, selon celluy-là que le-dit sieur de Losse a fait pour payer les aultres, lequel je vous envoye. Et quant à remettre ma compaignie, je vous supplyeray très-humblement, SIRE, si vous n'avez envie de l'entretenir en temps de paix, me commander de ne la prendre point: et pour cela, je ne laisseray pas de mettre ma vie et mes biens, pour vous faire très-humble service; car cela seroit ma ruyne et de mes pouvres enfants, et n'aurois moyen de leur donner telle nourriture que je desire, pour vous faire quelque jour très-humble service, et principalement ung fils que j'ay, qui a cest honneur d'estre vostre filleul. Et si je sçavois que luy comme les aultres ne suivissent tousjours le grand fleuron, et mettre leurs vies pour vostre service, si ferois servir leurs corps de pasture aux poissons.

Le feu Roy auroit donné au Seigneur de Losse, pour subvenir aux guerres de son Gouvernement, dont Perigord en est, cinquante-mille francs à prendre sur les deniers de la subvention des Reystres et estrangers. Je vous supplie très-humblement d'ay-

Digitized by Google

der ce pouvre pays d'une partie de la-dite somme, pour subvenir au payement des-dits gens de guerre, lequel en a grand besoing, non pas seulement cestuy-cy, mais aussi le pays d'Agenois et de Quercy, qui sont bien gastez ; et me semble que vous fairiez beaucoup pour vostre service d'envoyer ici l'Admiral, lequel est votre Lieutenant-Général en ces pays, pour y commander à tous vos petits subjects Soubs-Lieutenants. Car je vous asseure que chascun ne demande que à garder le sien. Ou bien, SIRE, si Monsieur de Fontenay avoit prins Fontenay, s'en venoit droit à Pons avec l'esquipage de l'artillerie qu'il a, je pense qu'il l'emporteroit, laissant le sieur du Lude en Poictou, avec quelques forces pour respondre à Lusignan. Car il en trouveroit autant en ce pays de Perigord et Limosin. Et en ce faisant, vous les trouverez bien : car ceux de Gascogne et les Xainctongeois n'auront plus lieu de s'assembler ; et cela faict, Monsieur de Montpensier pourroit venir à Bergerac, qu'est ville de grande importance pour vostre service. Ou bien, SIRE, nous envoyer quelque Prince ou grand Seigneur, pour y commander. Il trouvera force noblesse pour luy obéyr, tous affectionnez à vostre service comme je puis entendre ; car j'ay trouvé tousjours ceux de ce pays fort affectionnez et prests à monter à cheval quand je leur ay mandé pour vostre service. Et si vous laissez Bergerac se fortifier cest hyver, il sera bien mal-aysé à prendre, parce qu'il est a un lieu fort propre pour se fortifier.

Aussi, SIRE, Monsieur de Montpensier a envoyé une commission aux Esleus pour lever cinquante mulets, ou argent, pour porter les vivres de vostre armée. Vous asseurant, SIRE, qu'il n'est pas possible au pouvre pays de le payer, voyant tant

de soubsides qu'ils ont l'ung sur l'autre comme j'ay mandé à mon-dit sieur de Montpensier pour le vous remonstrer. Il vous plaira, SIRE, avoir pitié d'eux.

Je vous ay escript il y a huict jours pour ung Gentil-Homme nommé Pesehaud, qui est de la Religion, que ceux de ceste ville ont prins, vous supplyant très-humblement de me permettre de le laisser aller, pour l'asseurance que j'ay de luy, qu'il ne portera jamais les armes contre Vostre Majesté; mais que, au contraire, il vous fera quelque bon service qui vous sera agréable : vous supplyant très-humblement dereschef me le vouloir donner, et escripre à Messieurs de la justice qu'ils le deslivrent.

Il vous plaira dessus tout ce que dessus me commander ce que j'ay à faire pour vostre service, affin que je le exécute fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur et prospérité en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce dix-huitiesme de Septembre 1574.

LETTRE LIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere, escripte le 18 Septembre 1574.

MADAME,

PAR la derniere dépesche que je vous fis par le Seigneur du Breulh, je vous fis entendre comme

le sieur de la Ceste, Doyen de Poictiers, m'avoit dit qu'il avoit commandement de vous de parler au Lieutenant de Poictou, et que j'avois trouvé moyen de lui escripre, lequel me fit response que à son retour d'Auvergne, il trouveroit moyen de parler ensemble; et incontinent de retour à Bergerac, il nous a escript de luy donner jour et lieu pour parler au-dit Seigneur de la Ceste; ce que a esté faict et ont tenu beaucoup de propos, et s'estant despartis, le-dit Lieutenant m'a envoyé par deux fois le Capitaine la Salle, pour me faire entendre beaucoup de choses, et entre aultres, qu'il desiroit de vous demeurer très-humble serviteur, et qu'il vous plaise permettre le-dit Capitaine la Salle aller devers Vos Majestez, pour le bien de vostre service. Et pour ce que le sieur de la Ceste estoit toujours présent, et que le cognois fort affectionné serviteur du Roy et de vous, et homme de bon entendement, et a moyen de faire ceste trafique avec le-dit Lieutenant, il a entreprins ce voyage encore estant fort maladif; mais pour le zelle qu'il a au service du Roy, et au repos de ce pouvre Royaulme, il entreprend le-dit voyage: et si avez envie que le-dit la Salle aille devers vous, il vous plaira, MADAME, luy envoyer en dilligence ung passeport pour vous aller trouver. Car le-dit Lieutenant m'a mandé despuis, que le-dit la Salle ne fauldra point d'estre à bout d'elle à la Sainct-Michel, pour entendre vos commandements. A ce que je puis voir, il a envie de vous faire entendre beaucoup de choses, et de se retirer.

Vous sçaurez plus amplement les affaires qui se passent en ce pays par la lettre que j'escrips au Roy, et aussi par le-dit sieur de la Ceste. Par-quoy je vous supplyeray très-humblement, MADAME, luy

commander, et à moy, ce que nous avons à faire pour le faict du-dit Lieutenant; car nous l'exécuterons fidellement. Sur cela, je prieray le Créateur, MADAME, qu'il maintiegne vostre grandeur et prospérité en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce dix-huitiesme de Septembre 1574.

LETTRE LX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy, escripte le 27 Septembre 1574.

SIRE,

Il pleut au feu Roy vostre frere d'escripre au sieur de Longa, affin qu'il vesquit plus paisiblement en sa maison selon les édicts de Sa Majesté, comme il a fait jusques à ceste heure, et m'a asseuré qu'il continuera mieulx; et aussi il vous promit dernierement à poinct le jour de la St. Bartholomé, de ne porter jamais les armes contre Vostre Majesté; vous asseurant que c'est ung fort homme de bien et d'honneur, et bien vivant. Toutesfois il luy a esté faict quelque tort par un sien voisin, comme il vous escript bien amplement, qu'est la cause que je ne vous feray plus long discours. Il n'est rien survenu de nouveau en ce pays despuis la derniere dépesche que je vous fis par le sieur de la Ceste, Doyen de Poictiers: et ne fauldray, s'il advient quelque chose, d'en advertir. Sur cela je feray fin: priant le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en bonne prospérité, et très-heureuse et longue vie.

De Perigueux, ce vingt-septiesme Septembre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXI.

De la Reyne-Mere du Roy, au Seigneur DE *BOURDEILLE, dattée du 22 d'Aoust 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

AYANT esté advertie de la part du Seigneur de la Valette, que ceux de la nouvelle opinion se sont emparez de Caumont, et s'en veulent servir contre le service du Roy Monsieur mon fils, je lui escrips qu'il fasse tant que de le remettre soubs nostre obéyssance, et qu'il s'ayde en cela de la Dame dudit Lieu de Caumont, à laquelle j'escrips pour cet effect, et par mesme moyen y ay bien voulu aussi vous faire cette lettre, pour vous prier de disposer et faire tant envers la-dite Dame, qu'elle fasse sortir ceux qui sont entrez et détiennent à présent la-dite place contre l'authorité et service du Roy mon-dit Seigneur et fils, et qu'ils la laissent soubs la garde d'elle et de ceux qu'elle voudra avoir de ses gens à nostre dévotion et la sienne. Aussi que pour gratifier et favorablement tracter le feu Seigneur de Caumont son mary, et elle, sur l'asseurance qu'ils nous donnerent de la conserver soubs nostre obéyssance, nous leur permismes de ce faire, sans les vouloir charger d'aultre garnison, comme nous l'eussions fait sans cela. Ce que vous lui fairez bien avant entendre qu'elle ne sçauroit mieulx faire paroistre, que ceste surprinse n'est point advenue par sa faulte, qu'en moyennant la sortie des dessusdits qu'il y a, et détiennent à-présent.

Et m'asseurant que vous vous employerez en cest

endroict, et de la meilleure affection et diligence que vous pourrez, selon l'importance de ceste affaire, je ne vous en feray aulcune recommandation ; mais pour la fin de ceste lettre, prieray Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte-garde.

Escript à Fournus, le vingt-deuxiesme jour d'Aoust 1574.

LETTRE LXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, escripte le 22e. de Septembre 1574.*

MADAME,

IL y a quelque temps qu'il pleut au feu Roy me donner une Abbaye, en la faveur du Roy qui est à-présent et de vous. Parce que je n'ay recouvert les Bulles dans le temps qu'il estoit requis, et qu'on me demandoit deux mille escus pour les dépesches, qu'est plus que ne monte le revenu de deux années, pour l'espérance que j'avois que Sa Majesté m'eust continué mon don, j'ay beaucoup mieulx aymé les despendre pour son service. Et craignant un trio de demandeurs qui sont auprès du Roy vostre fils, je vous ay bien voulu supplyer très-humblement, MADAME, de me le vouloir faire continuer par Sa Majesté : et ce sera entretenir mes moyens, lesquels ne seront jamais espargnez pour vostre service. Et sur ce, je supplie le Créateur, MADAME, maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-deuxiesme Septembre 1574.

LETTRE

LETTRE LXIII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le dernier de Septembre, et receue le 7 d'Octobre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

APRÈS avoir ouy le Doyen de Poictiers, et veu la lettre que vous avez escripte par luy à la Reyne ma Dame et mere, j'ai advisé de vous envoyer le passeport que vous trouverez avec la présente, à celle fin que le Lieutenant de Poictiers, auquel ma bonne grace ne sera jamais desnyée, pourveu qu'il satisfasse à son debvoir, puisse envoyer celuy qu'il voudra en toute seureté vers moi. Ce porteur reviendra avec celuy qui reviendra, pour sa plus grande seureté.

Au demeurant par la dépesche que je vous ay faite par le Seigneur de Breulh, vous avez sçeu que j'auray envoyé de de-là le Mareschal de Montluc, pour pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour mon service. Par-quoy je ne vous en feray redite par la présente. Je n'ay receu la lettre que vous dictes m'avoir escripte pour un nommé Peschaud. Quand je sçauray les considérations pour lesquelles vous le desirez, je adviseray à vous contenter, ayant assez de confiance de vostre affection pour croire que vous ne parleriez pour luy, si vous y connoissiez aultre chose que bien. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript à Lyon, ce dernier jour de Septembre 1574.

LETTRE LXIV.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le dernier de Septembre et receue le 7 d'Octobre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

AUSSI-TOST que le Roy Monsieur mon fils a sçeu ce que m'avez escript par le Doyen de Poictiers, il a commandé le passeport qu'il vous envoye, et vous asseure qu'il sera très-ayse que le Lieutenant du-dit Poictiers luy donne occasion d'avoir contentement de luy comme aussi de ma part je seray : qui est tout ce que je vous puis escripre à ceste heure; priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte-garde.

Escript à Lyon, ce dernier jour de Septembre 1574.

LETTRE LXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par la Salle, le 8 d'Octobre 1574.

SIRE,

J'AY receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre avec le passeport par ung de vos courriers pour le sieur de la Salle, qui s'en va vous trouver de la part du Lieutenant de Poictou, lequel m'a communiqué

Digitized by Google

beaucoup de choses qui importent vostre service, qu'il vous fera entendre plus amplement ; et cognoistrez par-là que le-dit Lieutenant vous donnera les moyens de mettre vostre Royaulme en paix, dont il est si grand besoing.

Le-dit la Salle m'a dit que vous le cognoissiez fort bien, et qu'il a esté souvent honoré de vos commandements, vous ayant fait service en toutes ces guerres, ayant des harquebusades sur luy en tesmoings. A ce que je puis entendre de luy, il a bonne volunté de se contenir fidellement en vostredit service, est homme d'esprit, et qui a beaucoup apprins des desseins de vos ennemis ; et me semble qu'il vous servira bien en ceste négociation, si vous lui commandez.

Aussi que je puis entendre par d'aultres des principaux de la Religion, ils ne desirent que bonne paix, ausquels j'ai fait response, qu'ils peuvent cognoistre vos actions à toutes ces guerres pour les belles victoires que vous avez eu dessus eulx : et que n'avez jamais usé de rigueurs envers ceux qui ont esté vos prisonniers ; mais au contraire de toute bénignité et doulceur, ne desirant que bonne paix et union en ce pouvre Royaulme. Despuis, m'avez tant honoré de me mander que je fisse entendre à ceulx qui sont mes amis, que vous n'aviez point changé ceste volunté : mais que vous estiez le plus marry de les voir en leur opiniastreté contre vous et vostre estat ; et que vous esticz Roy véritable, et ce que vous promettrez, vous le tiendrez, et ne fault pas qu'ils eussent en vostre endroict en la façon qu'ils ont faict au feu Roy vostre frere : et que ceux qui voudront venir vers Vostre Majesté, je les ay asseurez qu'ils y trouveront de la doulceur, bénignité et miséricorde plus qu'ils ne pensent. Et en y

a beaucoup qui ont espérance en vous ; mais leur résolution de tous est d'avoir exercice de Religion : et m'asseure qu'ils se contenteront de raison, si les choses sont bien menées comme j'espere qu'elles seront par vostre grande providence.

Quant à l'estat de ce pays, Langoyran et Vivans sont le plus souvent aux champs, pillant et mangeant vostre peuple avec leurs complices. Je vous ay mandé le peu de moyens que j'ay pour les empescher, tant à faulte d'hommes que d'argent ; et faites estat que vous n'aurez pas grands deniers de ce pays de vos subjects.

Je receus hyer une lettre de Monsieur de Montpensier, du premier jour de ce mois, par laquelle il me mande qu'il est à Jazeneuil, là où je vous vis bien faſché. Il espere d'aller assiéger Lusignan : et toute la noblesse qui est dedans, ont renvoyé leurs chevaulx.

Dimanche dernier, le sieur de Puymartin print un fort, appellé la Bergerie, qui est près de Sarlac, par intelligence qu'il avoit, et coupa la gorge à trente ou quarante soldats qui estoient dedans : vous asseurant, SIRE, qu'il n'espargne sa vie ny ses biens pour vous faire service en ce pays de Sarladois. Je pense que vous avez sceu par le sieur de Losse, son beau-frere, que c'est luy qui a trouvé les moyens de recouvrer la ville de Sarlac. Il me semble que devez le remercier par lettres, en attendant que quelque occasion se presente pour le remercier en bien et en honneur.

J'ay receu une lettre de la Reyne vostre mere le vingtiesme de Septembre, et ensemble une aultre que Sa Majesté escripvoit à Madame de Caumont, laquelle je luy ay envoyé, et luy ay fait entendre l'obligation que son feu mary et elle auroit envers

Digitized by Google

le feu Roy et la Reyne vostre mere, pour n'avoir voulu aulcunes garnisons en leurs maisons fortes, ny que leurs vassaux contribuassent à aulcunes et aultres garnisons, et que pour obvier à ce que pourroient dire les gens, elle trouvast moyen de mettre le-dit chasteau de Caumont en vostre obéyssance, observant d'y mettre telles gens que bon luy semblera: laquelle m'a faict response, qu'elle ne fut jamais tant marrye de chose que de ceste prinse. Combien qu'elle a pour cent mille livres de vivres et de meubles dedans, elle n'en est point tant marrye, et qu'elle feratout ce qu'elle pourra pour le remettre en vostre obéyssance; ce qu'elle faict comme je puis en entendre. Langoyran a mis Vivans dedans, lequel est de la terre de Casternault, appartenante au feu Seigneur de Caumont.

Je n'ay point encore sceu de nouvelles de Monsieur le Mareschal de Montluc, si-non qu'il passa lundy dernier à Sarlac, et par le pays de Quercy, pour s'en aller en sa maison. Incontinent qu'il y sera, je m'asseure qu'il ne cessera point que vous n'oyez bien-tost parler de luy.

Voilà tout ce qui s'est passé en ce pays icy depuis la derniere dépesche que je vous fis par ce Doyen de Poictiers. Il vous plaira me commander pour vostre service, affin que je l'exécute fidèllement. Sur ce je pryeray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir vostre grandeur en bonne prospérité très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce huitiesme d'Octobre 1574.

LETTRE LXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Royne, envoyée par la Salle le 8 d'Octobre 1574.

MADAME,

QUAND le courrier m'est venu trouver avecques le pacquet du Roy, je dépeschois le sieur de la Salle pour s'en aller devers vous, encore qu'il n'eust point de passeport ny d'asseurance; mais pour le zelle qu'il a eu tousjours au service du Roy et au vostre, il n'a craint de se mettre en chemin, pour vous faire entendre beaucoup de choses de la part du Lieutenant de Poictou qu'il s'asseure qu'elles vous seront agréables, lesquelles il m'a communiquées bien au long : et par-là vous cognoissez combien ce-dit Lieutenant de Poictou desire se remettre en vos bonnes graces.

A ce que je puis entendre par le-dit la Salle, le-dit Lieutenant a beaucoup de moyens pour faire une bonne paix; mais il y en a beaucoup qui sont plus propres les ungs que les aultres pour toutes négociations, comme il vous dira librement, et toutes aultres choses que vous luy demanderez: et a bien le moyen et expérience pour vous faire ung bon service en cecy, pour la fiance que le-dit Lieutenant . en luy, et aussi parce qu'il a cognu beaucoup de choses avec les Huguenots. Par-quoy, MADAME, il me semble qu'il vous servira bien en ceste négociation, si vous l'y employez. Et si vous voyez que je vous puisse servir en cela, il vous plaira me commander; car je le feray fidellement.

Digitized by Google

Encore que le-dit de la Salle est riche, et a des moyens de recouvrer des deniers, mais il n'a pas esté en sa maison ny ne peut aller encore; qu'est cause que je luy ay baillé cinquante escus pour faire son voyage. Ce m'est tousjours despense, et ne me donnez moyen de la soustenir. Par-quoy je vous supplye très-humblement, MADAME, d'y avoir esgard sur cela.

Par la lettre que j'escrips au Roy, vous verrez en quel estat sont les affaires de ce pays despuis la derniere dépesche que je vous fis par le Doyen de Poictiers. Sur ce je prie le Créateur, MADAME, maintenir vostre grandeur en bonne prospérité et longue et heureuse vie.

De Perigueux, le huitiesme d'Octobre 1574.

LETTRE LXVII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le premier Septembre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

LE Roy Monsieur mon fils, qui est, graces à Dieu, en très-bonne santé, se portant fort bien de son voyage, arrivera, Dieu aydant, selon les journées qu'il fait, et ce qu'il m'a escript, lundy en ceste ville, dont je vous ay bien voulu donner advis, à ce que vous en faites rendre graces à Dieu, en chantant le *Te Deum* par les Eglises, et faire les feux de joye, en l'estendue de vostre charge. Et n'estant la présente à aultre fin, je prie

Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte garde.

Escript à Lyon, le premier Septembre 1574.

LETTRE LXVIII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 3, et receue le 6 d'Octobre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

MA derniere lettre, envoyée par ce courrier qui vous est allé trouver, fut faicte si à la haste, qu'il ne me souvint de respondre à ce que m'avez mandé touchant l'entretenement de vostre compaignie de gens d'armes. Sur-quoy vous sçaurez que je vous sçay fort bon gré de m'en parler ainsin franchement. Et pour vous respondre de mesme, je vous diray que je desire que vous la remettiez sus, tout ainsin que ont faict les aultres de pareilles qualitez que vous, affin de me servir durant la guerre. Mais je ne vous puis pour le présent asseurer de l'entretenir en temps de paix, pour ce que je ne peux prévoir en quel estat seront alors mes affaires. Bien vous asseureray, que en tel cas je feray tousjours autant pour vous que nul aultre, pour le contentement que j'ay de vostre service : et pour ce, je serois bien marry de vous contraindre à faire chose qui vous tournast à ruyne ; je remets le tout à vostre discrétion, et en ferez ainsin que bon vous semblera ; n'estant la présente que pour vous faire

sçavoir mon intention sur ce poinct. Je prye Dieu, Monsieur de Bourdeille, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, ce troisiesme jour d'Octobre 1574.

Ainsin signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXIX.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 25 de Septembre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

ESTANT les affaires de mon pays de Guyenne, et mesmement du cousté de deçà la riviere de Garonne, au mauvais estat qu'ils sont, pour l'authorité et forces qu'y ont ceux qui ont prins les armes contre mon authorité, et pour troubler mes subjects, j'ay advisé d'y envoyer le Seigneur de Montluc, lequel j'ay faict et créé Mareschal de France, luy ayant donné plein pouvoir de commander entiérement au-dit pays, et faire tout ce qu'il cognoistra estre nécessaire pour mon service, tant pour le faict des armes, que pour toute aultre chose du monde: que s'en allant oultre cela bien instruict de mon intention, toute la response que je feray aux lettres que vous avez escriptes à la Reyne ma Dame et mere, du mois d'Aoust dernier et à moy, sera pour vous faire entendre que j'ay très-grand contentement du bon devoir que

vous avez tousjours faict en vostre charge, et mesme despuis le décès du feu Roy mon Seigneur et frere, n'ayant rien espargné de tout ce que vous avez eu de pouvoir et moyen à réprimer l'insolence des perturbateurs, conserver mon authorité, mes subjects, et mes villes, et nommément celle de Perigueux, en mon obéyssance; chose que je m'estois tousjours bien promise de vous, laquelle aussi je n'oublieray jamais, ains desire recognoistre quand l'occasion s'en présentera, comme vous cognoistrez par les effects.

Estant le-dit sieur de Montluc arrivé au pays, je vous prie l'aller trouver aussi-tost qu'il vous mandera, pour luy faire entendre en quel estat sont toutes choses tant en l'estendue de vostre sénéschaussée que ailleurs, dont vous avez plus de cognoissances que nul aultre, pour vous avoir la Reyne-Mere escript, despuis le partement du Seigneur de Losse, prendre garde à tout ce qui toucheroit mon service au-dit pays. Ce que vous avez faict au mieulx qu'il vous a esté possible selon les moyens que vous avez eus.

Au demeurant, Monsieur de Bourdeille, voulant conserver, voire augmenter aux Baillifs et Séneschaulx des provinces de mon Royaulme l'authorité et pouvoir de leurs estats, je desire qu'ils commandent dores en-avant entiérement à tout ce qui se présentera pour mon service en l'estenduë de leurs bailliages et séneschaussées, en l'absence toutesfois des Gouverneurs et Lieutenants-Généraux de mes provinces; au moyen de quoy je vous prie de vouloir, comme Séneschal de Perigord, prendre garde à tout ce qui s'offrira au-dit pays pour la conservation d'icelluy, et toutes aultres choses qui seront nécessaires, et mesmement pour le soulage-

Digitized by Google

ment de mes-dits subjects de mon pouvre peuple, duquel je vous asseure avoir très-grande compassion.

Et pour ce faire, je desire que vous fassiez dores en-avant résidence à Perigueux, qui est la capitale ville de vostre-dite séneschaussée ; en laquelle vous ne fauldrez, incontinent la présente receue, de faire assembler la noblesse du pays, pour luy faire entendre le contentement que j'ay de l'affection que les gens de bien m'ont démonstrée pendant mon absence, de l'obéyssance qu'ils ont rendue à la Reyne Madame ma mere ; et au contraire le regret et desplaisir que m'a donné la désobéyssance obstinée de ceux qui troublent mon Royaulme: et affin de faire différence des ungs et des aultres, et recognoistre ceulx qui en sont dignes, leur direz que je veulx sçavoir et cognoistre tous ceux qui me sont affectionnez et qui ont bonne volunté de me faire service, et les asseurant que persévérant en icelle, comme je les en prie, je ne les oublieray point quand l'occasion se présentera, les admonestant et priant d'avoir ung chascun d'eux tousjours un bon cheval et de bonnes armes selon son moyen et puissance, pour se rendre auprès de vous ou de mes Lieutenants-Généraux, quand il sera besoing. Ce que vous regarderez à leur remonstrer si doulcement et à propos, et avecques tant de bonnes raisons sur leur conservation et mon service, qu'ils soient meus à vous croire.

Après que vous aurez faict la-dite remonstrance, et veu le sieur de Montluc, je suis bien content, Monsieur de Bourdeille, pour le desir que j'ay de vous voir, que vous me veniez trouver la part que je seray. Je vous promets que serez le très-bien venu. Et pour ce que le sieur de la Borye a tousjours fort bien servy à Perigueux quand il y a esté,

Digitized by Google

qu'il m'est fort agréable et fidele serviteur, je desire qu'il demeure en la-dite ville, pour y commander pendant vostre absence, suivant la lettre que je luy escrips présentement, laquelle vous luy baillerez, en luy faisant entendre mon intention et tout ce qui est pour mon service. J'escrips aussi à ceux de Perigueux le contentement que j'ay de la fidélité qu'ils m'ont rendu soubs vous, et qu'ils obéyssent en vostre absence au-dit sieur de la Borye. Pryant Dieu vous avoir, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon le vingt-cinquiesme de Septembre 1574.

Ainsin signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *escripte le premier de Novembre 1574.*

SIRE,

VOUS sçavez que à vostre partement de la Rochelle, que vous donnastes charge au Comte Gayazze de venir prendre le chasteau d'Aubeterre avec les Suisses, et me commandistes d'assister avec luy, pour faire rendre le-dit chasteau; ce que je fis: et fut rendu par la Dame d'Aubeterre entre les mains de Chamberlanne par mon moyen. Au

bout de quelque temps, la-dite Dame mit son fils aisné entre mes mains, pour le mener au feu Roy vostre frere, lequel l'avoit tant honoré de l'accepter à son service pour estre nourry auprès de sa personne. M'estant mis en chemin, ces guerres commencerent, de façon que je fus contraint de m'en retourner icy pour le deub de mon estat, et aussi pour le service du feu Roy et le vostre, dont je n'ay bougé despuis; et le-dit fils tousjours avec moy, portant les armes pour le service du Roy, avec bonne volunté de continuer, comme je le puis asseurer, SIRE, et de rhabiller les faultes de son feu pere. Par-quoy je vous supplyeray très-humblement, SIRE, le vouloir tant honorer, que de l'accepter ou prendre en ceste façon, selon la volunté du feu Roy.

Environ la Sainct-Jean derniere, craignant que ceux d'Achon et le-dit d'Aubeterre eussent dispute pour leur récolte des fruicts, comme il y avoit de l'apparence, et que ceulx de la Religion, et beaucoup de Catholiques, des principaux des deux costez, qui sont en ce pays parents des-dits enfants, s'en meslissent, qui fust esté fort préjudiciable pour vostre service, j'ay advisé d'escripre à Monsieur de Ruffec, et le prier de trouver moyen de les accorder pour les fruicts de ceste année seulement; que je mettrois peine de faire venir ceux d'Aubeterre à raison: et de faict, ils furent d'accord, moyennant qu'ils mettroient le-dit chasteau entre les mains de Monsieur de Ruffec; mais voyant qu'il fust esté malaysé de l'y remettre pour beaucoup de raisons que je mandis au feu Roy et à la Reyne vostre mere; et pour ce que je craignois que toutes ces longues guerres fussent préjudiciables, j'envoyay tout aussi-tost devers Leurs-dites Majestez

pour les supplier très-humblement qu'il leur pleust de me donner en garde le-dit chasteau, et que j'y mettrois un Gentil-Homme Catholique, homme de bien, dedans : ce qu'il m'accorda voluntiers, ët m'escript de le prendre, et au-dit Chamberlanne de me le donner, lequel ne l'a voulu faire, voyant que les lettres n'estoient suffisantes pour sa descharge ; et sur cela, le feu Roy mourut. Incontinent je recourus devers la Reyne vostre mere, pour m'envoyer commission en charge expresse pour ce faict, comme elle fit. Toutesfois cela ne suffit, parce que le-dit Chambrelanne demande une descharge en forme de lettres-patentes scellées, et aultres pour moy pour le prendre, s'il vous plaisoit le ordonner en ceste façon. Par ces moyens, le-dit chasteau est demeuré tousjours en vostre obéyssance, et le-dit sieur Chambrelanne, tant bien garde, vous est fidele serviteur, et a beaucoup despendu, et demande ses arrérages du payement de ses soldats. Voilà ce qui a esté passé pour le regard du-dit chasteau despuis vostre partement, comme la Reyne vostre mere vous tesmoignera ; qui est la cause que je vous envoye ce porteur pour vous supplyer très-humblement de m'envoyer par luy toutes les dépesches qui sont nécessaires à ce faict, comme on vous fera entendre par requeste, ou bien m'en mander vostre volunté.

J'ay déliberé, suivant les commandements qu'il vous a pleu faire à la dépesche que m'avez faicte par le Seigneur du Breulh, vous aller baiser les mains, et partir dedans quinze jours ou trois semaines. Il vous a pleu aussi me mander, que vous avez très-agréable ce que j'ay faict en ce pays despuis ces guerres pour vostre service, dont je loue Dieu : vous asseurant, SIRE, que si j'eusse eu les moyens tels que j'eusse

Digitized by Google

bien desiré, je vous eusse faict cognoistre de quelle affection je vois en vostre service. Aussi vous me mandez que j'esleusse en ce pays un Gentil-Homme tel que je verray estre suffisant en mon absence, ce que je feray : mais je crains bien que je n'en trouveray point qui veuille demeurer icy comme je fais, qui est sans estat ny demy despuis huict à neuf mois que j'ay séjourné en ceste ville comme en une hostellerie ; et despite tout homme de ce pays icy qui dira que j'aye prins la valleur d'une poule sans payer, et peu d'espérance d'estre remboursé, à ce que je puis voir par vos lettres, si-non que par belles promesses. Par-quoy, je supplieray très-humblement, SIRE, de les mettre a effect, s'il se présente quelque chose à me donner.

Je n'ay failly d'envoyer un Gentil-Homme devers le sieur Mareschal de Montluc, pour luy faire entendre comme vous m'avez mandé de vous aller trouver, et aussi des affaires de ce pays et en quel estat ils sont. Vous avez escript à vos Officiers et Juges de ceste ville, aux habitants d'icelle, obéyr au sieur de Borye en mon absence ; mais il est mort, qu'est la cause que je n'ay point voulu donner les lettres. Il vous plaira de leur en escripre d'aultres, et leur commander d'obéyr à celuy que je nommeray.

Voilà tout ce que j'ay. Sur ce je prie Dieu, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce premier jour du mois de Novembre 1574.

LETTRE LXXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par Lage, Solliciteur de Monsieur d'Aubeterre, le 1er. de Novembre 1574.*

MADAME,

IL pleut à Vostre Majesté il y a quelque temps m'envoyer commission adressante au Séneschal d'Angoulmois, pour me mettre dans le chasteau d'Aubeterre; ce que le sieur de Chamberlanne n'a voulu souffrir, que premiérement il n'eust des lettres-patentes pour sa descharge, et pour se faire payer de ses arrérages: qui est la cause que j'envoye ce porteur de par de là, pour vous faire entendre amplement ce faict. Et s'il plaist au Roy de me le donner en garde, je y mettray ung Gentil-Homme, homme de bien et Catholique, qui le gardera en l'obéyssance de Sa Majesté. Je luy en escrips bien au long, comme vous pourrez voir, ensemble de toutes choses qui se passent en ce pays. Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce premier jour du mois de Novembre 1574.

LETTRE

LETTRE LXXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III.

SIRE,

POUR respondre aux lettres qu'il vous a pleu m'escripre par le Seigneur du Breulh, je n'ay failly incontinent envoyer devers le Seigneur Mareschal de Montluc, pour luy faire entendre bien amplement les affaires de ce pays, et l'ordre que j'ay mis aux garnisons des villes et places fortes du-dit pays. Il avoit pleu à la Reyne vostre mere m'envoyer en commission pour lever les deniers et payement de six cent hommes de pied, qu'il avoit pleu à Sa Majesté ordonner pour la garde d'icelluy; ce que le-dit Seigneur Mareschal a trouvé bon, et me mande que je le continue. Il est à Agen où il met ordre pour amasser des gens et argent, en attendant vostre response sur une dépesche. Il vous a envoyé un Gentil-Homme, affin de sçavoir vostre volunté de tout.

Il a volunté d'aller devers Caumont, et nettoyer le pays d'Agenois. Il m'a semblé qu'il seroit plus profitable pour vostre service, et pour vostre Guyenne, de s'en venir droit à Bergerac, s'il a l'équipage de l'Artillerie si nécessaire. Car n'avez ville en toute la Guyenne de plus grande conséquence que ceste-là, d'autant que c'est un passage, par lequel toutesfois et quantes que les ennemis vouldront, ils s'assembleront en Xainctonge, ou en Languedoc, et lieux circonvoisins de leur faction.

Et si vous leur donnez loisir de le fortifier cest hyver, il sera mal-aysé de l'avoir. Si Monsieur de Montpensier avoit faict à Lusignan, il vous fairoit un grand service de passer droit à Bergerac avec l'équipage qu'il a et celuy du-dit Seigneur Mareschal de Montluc. Je pense qu'il la prendroit. Aultrement, vous ne l'aurez pas qu'il ne vous couste bon. Ils font estat que ce sera une des villes qu'ils retiendront pour leur seureté, comme je l'ay mandé plusieurs fois au feu Roy, et d'envoyer de la cavallerie, affin qu'ils ne gastassent point tant le pays. Quant au pays de Xainctonge, j'ay entendu que ceux de Pons, avec un canon et une collevrine, alloient assiéger le Seigneur de Sainct-Maigrin en sa maison qui est peu forte; ..... et le menerent dans Pons, où il est encore.

Il vous a pleu aussi me commander par la mesme lettre de faire résidence en ce lieu, comme j'ay faict despuis ces guerres, et aussi d'assembler la noblesse de ce pays pour leur remonstrer comme vous estiez marry et desplaisant de voir vos subjects, tant la noblesse que le pouvre peuple, se manger l'ung l'aultre; et que vous ne seriez jamais à vostre ayse, que vous ne luy eussiez donné une bonne paix: et que Dieu vous feroit la grace quelque jour de recognoistre vos bons subjects et serviteurs, et les récompenser de bienfaicts et honneurs quand les occasions se présenteroient; mais que pour ceste heure, ils peuvent bien voir vos nécessitez et affaires, et que vos subsides ne sont point payés. Ce que je les ay tousjours remonstré à toutes les assemblées que j'ay faictes pour vostre service, tant du temps du feu Roy que de ceste heure: lesquels m'ont asseuré que vous les trouverez tousjours vos très-humbles et très-obéyssants serviteurs et subjects,

Digitized by Google

et les ay tousjours cognus tels. Je ne les ay point assemblez à ceste heure pour leur faire remonstrance de par vous, si-non de quelques-ungs des plus apparents et principaulx de ce pays que je mande pour ceste occasion ; et n'ay point trouvé qu'ils changent d'opinion pour le grand soin et peine qu'ils vous voyent prendre pour nous mettre tous en bonne paix, et pour le bon régime que mettez en vostre Royaulme : tellement que, si vous continuez, j'espere voir ce-dit Royaulme aussi fleurissant qu'il fut jamais.

Il a pleu à Vos Majestez me mander, par vos dernieres lettres, de m'en aller vous trouver, et de mettre le fils du Seigneur de Borie icy en mon absence ; ce que j'eusse faict, encore qu'il soit bien jeune, ayant cognu qu'il suit les traces de son feu pere, et est de vos très-humbles et fideles serviteurs, estant tousjours prest quand je le mande pour vostre service : mais il a ung affaire de conséquence devers Vostre Majesté, vous suppliant très-humblement, SIRE, luy vouloir octroyer vostre faveur, affin qu'il se ressente du service que son pere a faict aux Roys vos prédécesseurs et à vous ; et sera luy augmenter le bon desir qu'il a de continuer en vostre service.

J'ay mis icy le Seigneur de la Saux, qui estoit Lieutenant de ma compaignie, que bien cognoissiez, fort homme de bien et d'honneur, et bien expérimenté, et fort agréable au pays, vostre fidele serviteur. Je l'ay prié de demeurer en ceste ville ; ce qu'il a accepté, pour le desir qu'il a de vous faire très-humble service en ce qu'il vous plaise de luy donner moyen de s'entretenir icy en la façon que le-dit Seigneur de Borie avoit lors qu'il y estoit. Sur cela, il plaira à Vos Majestez escripre au-dit Seigneur

de la Saux, et luy commander d'y demeurer en mon absence, avecques lettres-patentes, affin qu'il soit plus authorisé, et commander à Messieurs de la Justice et de la ville de luy obéyr.

Mon frere de Branthome est arrivé icy, lequel a envoyé incontinent ung homme devers Monsieur de la Nouë pour avoir son passeport, affin d'obéyr à vos commandements; ce qu'il fera fidellement: et quant à moy, SIRE, je vous supplye très-humblement ne doubter point que je n'employe ma vie et mes biens pour ce faict.

A ce que je puis entendre, ceux de la Religion de ce pays vouldront bien abstinence de guerre cependant qu'on trafiqueroit la paix: mais je leur ay respondu que, à mon opinion, vous ne leur accorderez point cela, parce que cependant ils se fortifient ès villes qu'ils tiennent; mais ay bien conseillé qu'eux tous ensemble vous demandent chose raisonnable, et que m'asseure que vous leur donnerez: vous asseurant qu'il y a beaucoup d'entre eux qui desirent fort la paix.

J'eusse party incontinent après avoir receu vostre lettre, et après avoir mis ordre en ce pays, n'eust esté faulte d'argent: mais pour le desir que j'ay de vous baiser les mains, je fairay voyer encore quelque morceau de terre. Voilà tout ce qui se passe pour ceste heure de par-deçà. Sur-quoy je prieray Dieu, SIRE, maintenir vostre grandeur en toute prospérité longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce . . . .

Digitized by Google

LETTRE LXXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere, envoyée par le sieur de Borie, le 8 de Novembre 1574.

MADAME,

LE Seigneur de Borie s'en va à la Cour, pour ung affaire d'importance qu'il y a, lequel m'a prié bien affectueusement de vous supplier très-humblement, comme je fais, de parler au Roy pour luy, affin qu'il luy octroye sa requeste, comme il vous dira. Vous sçavez, MADAME, comme son pere vous a esté fidele serviteur, et a bien servi tousjours les Roys, et a beaucoup despendu pour ce faire. Son-dit fils veut suivre les erres de son-dit pere, comme je l'ay pu cognoistre durant ceste guerre, estant tousjours prest lorsque je le mande pour vostre service. Il vous plaira qu'il se ressente du service que son dit feu pere a fait aux prédécesseurs Roys: et par ce moyen, vous luy augmenterez tousjours le bon vouloir qu'il a à faire service à Vos Majestez. Vous entendrez plus amplement les affaires de ce pays, par la lettre que j'escrips au Roy. Sur ce je prieray Dieu, MADAME, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité longue et très-heureuse.

De Perigueux, ce huitiesme jour de Novembre 1574.

LETTRE LXXIV.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 11 d'Octobre, et receue le 16 de Novembre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE.

PAR la lettre que le sieur de Longa m'a escript, il m'a donné tant d'asseurance de m'estre tousjours bon et obéyssant subject, et de vivre selon mes ordonnances, ne faire chose contraire à mon service, ny avoir aulcune participation, que je luy ay accordé de vous escripre comme je fais présentement, et en advertis aussy mon cousin le Mareschal de Montluc, de le maintenir et conserver en tout ce que vous pourrez, et luy faire raison de certain excès qu'il se plaint luy avoir esté faict par ung homme de la ville, Sergent du Capitaine la Place. Ainsi donc je vous prie luy pourvoir de tout ce que vous pourrez, à la charge, comme dit est, qu'il vive selon mes ordonnances, et non aultrement. Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, ce onziesme jour d'Octobre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXXV.

Du Roy HENRY III, *au Seigneur* DE BOURDEILLE, *escripte le dernier d'Octobre, et receue le 9 de Novembre 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

LE sieur de Chalais a tant donné d'asseurance de m'estre tousjours bon et obéyssant subject, et de vivre selon mes ordonnances, et ne faire chose contraire à mon service, ny avoir aulcune participation, que la Royne ma Dame et mere luy avoit cy-devant accordé sauve-garde pour sa personne et biens; au moyen de quoy, il se seroit retiré dans sa maison de Chalais et ycelle remis, par le commandement du sieur de Biron, ès mains et garde du sieur de Belleveue. Mais d'autant qu'il desireroit grandement conduire sa famille, pour la conduite et nourriture d'icelle, et aller faire sa demeure en sa maison de Grignaulx, en laquelle auriez mis quelques soldats en garnison, il m'a fait supplyer, et luy accorde, de vous escripre la présente, comme je fais, pour vous prier et ordonner que, après avoir receu la seureté de fidélité, avec asseurance de corps et biens du-dit de Grignaulx, qu'il offre bailler et signer de sa main, vous ayez à faire vuyder la-dite garnison, y laissant vivre et demeurer en toute seureté et liberté le-dit de Chalais avec sa-dite famille, et ne permettre qu'il soit molesté en façon que ce soit. Et n'estant la présente à aultre effect, je prie Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript à Lyon, le dernier jour d'Octobre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXXV.I

De la Reyne-Mere, au Seigneur DE BOURDEILLE, *escripte le 18 d'Octobre, et receue le 9 de Novembre 1574.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

VOUS voyez ce que le Roy Monsieur mon fils vous marque, et comme il veult donner la paix à ses subjects, pourveu qu'ils s'en rendent dignes, ne desirant rien tant que de les ouyr et recepvoir en sa bonne grace.

Le Lieutenant de Poictou se peut asseurer, qu'il ne sçauroit luy faire service qui luy soit plus agréable, que de faire réussir ceste négociation selon que le Roy mon fils desire, comme je vous prie de luy dire de ma part, et de l'asseurer que j'embrasseray tousjours qui luy rendra service, avecques aultant d'affection qu'il me sera possible, pourveu que ses actions respondent à ce qu'il nous mande.

Au demeurant, il me semble que vous fairez beaucoup pour le service du Roy mon-dit Seigneur et fils, que de venir avec ceux qu'ils députeront, aussi qu'il vous en prie, ce que je fais autant que je puis. Il a esté baillé douze cent escus au Capitaine la Salle; de sorte qu'il vous rendra les cinquante escus que vous luy avez advancez, dont le Roy mon-dit Seigneur et fils vous sçait très-bon gré. Priant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, ce dix-huitiesme Octobre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXXVII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 18 d'Octobre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'ay ouy parler le Capitaine la Salle, et prins en bonne part ce qu'il m'a fait entendre tant pour le faict de la paix, que pour ce qui concerne le Lieutenant de Poictiers, desorte que je luy envoye le passeport qu'il m'a demandé, affin qu'il se puisse plustost acheminer en Languedoc suivant leur proposition; et vous asseure qu'il n'y a rien que je desire plus que de faire la paix, comme je feray cognoistre par effect, toutes les fois et quantes que chascun fera de son cousté ce qu'il doibt.

Le-dit la Salle m'a dit que les subjects de la nouvelle opinion, qui sont par delà, deputeront quelques-ungs d'entre eux, pour se rendre au-dit pays de Languedoc avecques charge de recepvoir la-dite paix et la négocier; et mesme que le sieur dela Nouë seroit pour estre choisy. Toutesfois, n'en estant bien certain, il me demande un passeport en blanc du nom de celuy qui seroit député. Sur-quoy j'ay pensé de vous adresser le-dit passeport, affin que vous fassiez remplir ainsi qu'il sera de besoing et qu'il ne soit employé à aultre effect. Je desirerois fort que le-dit sieur de la Nouë en eust esté chargé, tant pourles graces espéciales qu'il a receues de moy, et dont il m'est particuliérement obligé, que pour le cognoistre capable de raison et amateur du repos

Digitized by Google

public de ce Royaulme. Si vous pouvez en cela quelque chose, je vous prie de vous y employer ; car j'auray bonne espérance de ceste négociation, pourveu que le-dit sieur de la Nouë en soit ministre : et en ce cas, je desirerois bien aussi, que, pour disposer tousjours mieulx les choses à quelque bon effect, vous puissiez venir ensemble avecques le-dit sieur de la Nouë et aultres députez au-dit pays de Languedoc, où je m'achemine présentement. Au moyen de quoy, je vous prie d'adviser si c'est chose que vous puissiez faire à me donner ce contentement, et vous me fairiez bien grand plaisir.

Quant à mes affaires de par de-là, m'en estant du tout remis sur le Mareschal de Montluc, j'attends de ses nouvelles, pour en faire quelque bonne résolution dont vous serez bientost adverty, si vous estes encore au pays. Sur-tout, je vous prie advancer l'acheminement des-dits députez autant qu'il vous sera possible, plustost qu'il se puisse faire quelque bonne conclusion pour la tranquillité de mon Royaulme, et soulagement de mes pouvres subjects. Priant Dieu vous avoir, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, le dix-huitiesme jour d'Octobre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXXVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le sieur de la Bussiere, le 15 de Novembre 1574.*

SIRE,

Je vous ay respondu par le sieur de Borie à la dépesche qu'il vous avoit pleu me faire par le sieur du Breulh, et entre aultres choses je vous mandois que j'ay mis en ceste ville le sieur de la Paux, lequel a esté cy-devant Lieutenant de ma compaignie, homme de bien et d'honneur, et vous est fidele serviteur, bien expérimenté à la guerre, et fort agréable aux habitans de ceste ville et au pays. Je l'ay prié de demeurer icy, ainsin que m'aviez commandé, en mon absence; ce qu'il a accepté pour le desir qu'il a de vous faire très-humble service, pourveu qu'il vous plaise, SIRE, luy donner quelque peu de moyens pour s'entretenir en la-dite ville comme le feu sieur de Borie avoit: et s'il vous plaist qu'il y demeure, je vous prie luy envoyer Lettres-Patentes expresses pour y commander, affin qu'il soit mieulx authorisé au-dit pays; et des lettres à vos Officiers de la Justice de ceste ville et aux habitans d'ycelle pour luy obéyr.

Ayant faict entendre au sieur Mareschal de Montluc l'estat des affaires de ce pays, comme il vous a pleu me commander, je m'apprestois pour m'en aller vous trouver; mais le Capitaine la Salle arriva icy le neufviesme de ce mois, me portant une lettre de vous dattée du huictiesme jour d'Octobre,

Digitized by Google

avec des passeports en blanc, pour mettre les noms des Gentils-Hommes ou aultres que ceux de la nouvelle opinion de Poictou vouldroient envoyer à leurs confédérez pour conférer de paix.

Le-dit la Salle m'a fait entendre son voyage de Poictou, et comment il a passé par le camp de Monsieur de Montpensier, là-où mon-dit sieur de Montpensier luy commanda de parler avec ceux de Lusignan comme il fit; mais il ne put rien faire avec eux: et m'a dit que Monsieur de Montpensier demeurera beaucop devant le-dit Lusignan avant qu'il le prenne. Et de là il s'en alla trouver le Lieutenant de Poictou, pour communiquer avec luy de ce que luy aviez commandé. Incontinent le-dit Lieutenant et luy allerent à la Rochelle, pour parler au sieur de la Nouë et aux Rochellois: mais les-dits Rochellois n'ont point voulu qu'ils entrassent dans la ville, ne qu'ils parlissent au-dit sieur de la Nouë. Quoy voyant le-dit Lieutenant, il les pria de le faire parler à Pardailhan, ce qu'ils n'ont jamais voulu permettre; disant que le-dit Lieutenant estoit allé trouver mon-dit sieur de Montpensier sans leur sçeu. Toutesfois, il dit que eux-memes l'avoient prié de y aller, pour parler avec les Députez qui alloient devers vous. Si est-ce qu'il fit tant avec eux, qu'il parla au sieur de Syreul, qui est l'ung des Députez qui firent la paix avec vous devant la Rochelle; et aussi avec le sieur de Champignie, que le-dit sieur de la Nouë amena avec luy quand il sortit de la-dite ville durant le siege, et lequel est des négociateurs du sieur de la Nouë avec deux aultres Rochellois. Et tous quatre parlerent ensemble avec le-dit Lieutenant par l'espace de deux ou trois jours à Tadon, et ne purent résoudre aultre chose, si-non qu'ils attendroient les Députez.

Digitized by Google

Et après avoir entendu du-dit Capitaine la Salle tout ce que dessus, j'advisay de m'en aller jusques à Bourdeille, où je manday mon frere de Branthome de se trouver, ce qu'il fit, et conférasmes avec le-dit Capitaine la Salle du tout; et fusmes d'advis que le-dit Lieutenant se trouveroit à Archiac et mon-dit frere aussi, pour communiquer entre eux toutes choses, avant que parler au-dit sieur de la Nouë et aux Rochellois.

Sur ce, l'homme que mon-dit frere avoit envoyé à la Rochelle querir un passeport, arriva avec le-dit passeport, et dit qu'il estoit besoing qu'il s'advançast de les aller trouver, craignant qu'il ny trouvast point le-dit sieur de la Nouë, parce qu'il avoit delibéré de s'en aller en Brouage, et de-là encore assiéger Mortagne.

A ce que je puis entendre, les-dits Rochellois ont quelque soupçon sur le-dit sieur de la Nouë, dont incontinent que j'auray sçeu des nouvelles d'eux, je ne fauldray de vous en advertir, ou moy-mesme les vous iray raconter, si je ne mene leurs Députez en Languedoc, et vous rapporteray les passeports, s'ils ne sont employez pour cest effect.

Il vous a pleu aussi m'envoyer par ceste dépesche vostre derniere déclaration, laquelle j'avois receue il y avoit plus de huict jours par la voye de la poste de Montlieu, laquelle je fis incontinent publier; et aux articles de la Religion mesme, les gens de bien l'ont receue et acceptée, et n'en y a encore un seul de ceux qui m'avoient promis qui ayent bougé, mais desirent tous la paix, fors quelques pillards qui s'enrichissent par la guerre. Et certes, SIRE, je pense qu'il y a des Catholiques qui font de mesme. Par-quoy il est très-nécessaire que la paix se fasse, pour la conservation de vostre Estat, et soulagement de vos subjects.

Digitized by Google

Le sieur Mareschal de Montluc m'a mandé qu'il y a eu quatre Séneschaussées de vostre Duché de Guyenne, comme Quercy, Agenois, Bazadois, et Limosin, qui le sont venus trouver, lesquels luy ont presente pour vostre service tous les moyens qu'ils pourront pour la guerre. Il m'a mandé si Périgord n'en vouloit point estre, et que j'assemblisse la Noblesse à ces fins; ce que j'ay délibéré faire, et vous asseurer que j'ay tousjours trouvé ce pays, tans la Noblesse que aultres estats, si affectionnez au service de Vos Majestez, que je pense qu'ils n'en fairont pas moings que les aultres.

Il vous pleut, SIRE, m'escripre derniérement touchant ma compaignie, de la relever et remettre, et me honorer tant de mettre cela à ma discrétion dont je vous remercie très-humblement. Mais voyant que vous estes sur le poinct de faire la paix, je ne me mettray point en despense pour dresser madite compaignie. Et tant y a que si la paix ne se fait point, SIRE, je vous diray que je n'estime rien mes biens, ne ma vie au prix du service que je desire vous faire. Il seroit très-nécessaire qu'il y eust une compaignie d'Ordonnance en ce pays pour esviter les pilleries que y font les ennemis journellement; ce que je ne puis empescher sans cavallerie, et quant aux gens de pied, je n'en ay que pour les garnisons; et si ne donnez moyen en ce pays d'avoir des forces, je vous asseure que le-dit pays s'en va perdre, comme j'ay souvent mandé au feu Roy.

Vous adviserez, SIRE, ce qu'il vous plaist me commander sur-tout ce que dessus, et serez servy fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, vouloir maintenir vostre grandeur en prospérité très-longue et heureuse vie.

De Perigueux, ce quinziesme de Novembre 1574.

Digitized by Google

LETTRE LXXIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le sieur d'Estourneau, le 23 de Novembre 1574.*

SIRE,

Je vous fis une dépesche par ung Gentil-Homme qui est à moy le quinziesme du présent, par laquelle je vous fis entendre bien amplement des affaires de tout ce pays. Toutesfois, ayant trouvé le sieur d'Estourneau, présent porteur, qui s'en va trouver le Roy de Navarre son maistre, et lequel vous est fort fidele et affectionné serviteur, et qui a esté employé au service du feu Roy vostre frere, comme la Reyne vostre mere pourra tesmoigner; j'ay bien voulu vous advertir de ce qui a esté passé despuis.

C'est que, Dimanche dernier, je fis assembler une grande partie de la Noblesse de ce pays, l'Eglise et le Tiers-Estat, pour leur faire entendre à tous comment Vostre Majesté avoit un grand contentement de l'obéyssance et servitude qu'ils vous portent, comme il vous a pleu me mander, les priant de par vous de le continuer. A quoy tous ensemble d'une voix m'ont dit et asseuré qu'ils seront toute leur vie vos très-humbles et très-obéyssants serviteurs et subjects jusques à la derniere goutte de leur sang. Vous asseurant que je les ay tousjours trouvez tels, et principalement la Noblesse. Et si j'eusse eu une compaignie de Gens d'armes de vos Ordonnances icy avec la Noblesse, les ennemis n'eussent pas mangé ni pillé vostre pouvre peuple ainsin comme ils font.

Car vous sçavez, SIRE, que ceste Noblesse, qui marche pour son plaisir, ne peut longuement tenir ensemble. Et quand les ennemis voyent que je les ay assemblez, et que je suis prest à me mettre en campaigne, ils se retirent en leurs forts, voyant bien que je n'ay artillerie ny moyens pour les en tirer. Qui est la cause que je n'assemble point si souvent la Noblesse, pour estre vostre pouvre peuple assez mangé d'ailleurs. Et si vous eussiez envoyé icy une compaignie de vos-dites Ordonnances, elle eust obvié à toutes ces pilleries. Vous asseurant que, samedy dernier, Langoyran, avec deux cent chevaulx s'en vint à deux lieues d'icy prendre et lever les contributions qu'il a imposées sur les paroisses à huict lieues autour de Bergerac, et contraint le pouvre peuple de payer, aultrement brusle les maisons de ceux qui font refus, et fait emmener les bœufs et aultres bestails qu'ils peuvent trouver. Tellement que si Vostre Majesté ny met ordre; tout ce pays s'en va à leur dévotion : et le tout par faulte de n'avoir mis icy une compaignie. Et certes, SIRE, Bergerac vous est de plus grande conséquence que vous ne pensez ; et font estat que bien que la paix se fasse, cela leur demeurera.

J'ay aussi remonstré aux-dits Estats comment les aultres Séneschaussées de la Guyenne se sont présentées pour faire tout ce qu'il plaira au sieur Mareschal de Montluc leur commander pour vostre service. Ils m'ont accordé en faire de mesme, comme il plaira à Vostre Majesté voir par le procès-verbal sur ce faict que je vous envoye. Aussi la commission des trois Enseignes de gens de pied establies pour la garde du pays, qu'il a pleu à la Reyne vostre mere m'envoyer pour lever le payement sur le présent pays, sera expirée au dernier du mois prochain.

S'il

S'il vous plaist continuer la-dite commission, je supplie Vos Majestez m'en envoyer une aultre, ou moyen pour les payer d'ailleurs, et y adjouster trois cent livres par mois pour mon entretenement, ou de celuy qui demeurera en mon lieu durant mon absence. Et en ce faisant, le-dit sieur de la Saux aura moyen de se tenir icy, et de vous y servir fidellement; car le sieur de Borie l'a eu de mesme.

Davantage, SIRE, Monsieur de Montpencier a envoyé une commission aux Esleus du présent pays, pour cothiser sur ycelle cinquante mulets et trois cent pyonniers pour son armée. J'ay envoyé devers luy, pour remonstrer la pouvreté dudit pays; et il nous a rabaissé le tout à sept mille livres. Mais voyant que le sieur Mareschal de Montluc a déliberé de se mettre en campaigne en brief pour venir faire la guerre en ce pays, je luy ay escript et remonstré que la-dite somme de sept mille livres seroit fort nécessaire pour l'entretenement de son armée au-dit pays, et luy prie d'escripre à Monsieur de Montpencier de ne prendre point la-dite somme, veu que cela luy pouvoit servir, comme je luy en ay aussi escript de mesme. Toutesfois il nous a fait response, qu'il estoit nécessaire qu'il eust la-dite somme pour secourir son armée. Et me semble sur cela, SIRE, qu'il est raisonnable que ces deniers demeurent pour le secours de ce pouvre pays: car le scindic ne souffrira pas qu'ils soyent employés à aultres fins qu'au profit et utilité du pays, comme il luy a esté commandé par les Estats, si-non qu'il en eut commandement de vous, ainsin que vous pourrez voir par le-dit procès-verbal.

Et quant à ce qu'il vous a pleu me commander touchant l'affaire du Lieutenant de Poictou, je

vous mandis par ma derniere ce que mon frere et moy en avions faict. Despuis le-dit Licutenant m'a escript, et pareillement le sieur de Plassac, qu'il estoit très-nécessaire que j'allise à Archiac, là où nous pourrions amplement discourir de ce faict ensemble. Mais j'advisay qu'il valoit mieulx d'attendre; ce que mon frere auroit faict avec le sieur de la Nouë et les Rochellois, et que Langoyran estoit en campaigne de par-deçà et aussi les Xainctongeois de leur cousté, qui fut cause que j'envoyay devers eux le sieur de Montaneys, homme d'entendement, pour savoir ce qu'ils me vouloyent dire, et qu'ils faisoient de par de-là. Incontinent qu'il sera venu, s'il y a chose digne de vous mander, je ne fauldray vous en advertir.

Les ennemis ne se sont point eslevez en ce pays plus que de coustume, encore que le sieur Mareschal de Dampville soit déclaré. Je ne sçay s'ils attendent sa response après l'assemblée qu'il fait à Nismes au vingt-cinquiesme du présent, comme il mande à tous ceux de la Religion, lesquels y sont allez.

Aussi, SIRE, du temps du feu Roy vostre frere, il avoit déclipsé l'estat du Juge Criminel d'avecques le civil, pour le donner à un nommé la Borie, lequel estat le Juge-Mage de ceste ville avoit il y a trente ans, qui est Gentil-Homme, homme de bien et d'honneur, et bien affectionné à vostre service; et le cognoissant tel, je l'ay retenu pour mon conseil aux affaires de vostre-dit service, duquel je me suis fort bien trouvé. La Reyne votre mere luy avoit mandé, et au-dit la Borie, de l'aller trouver avec toutes leurs pieces, pour, ycelles veues, et eux ouys, leur faire justice. Le-dit Juge-Mage y vouloit aller: mais je l'ay retenu jusqu'à ce que je yray, avec les Députez de Languedoc, ou bien je le meneray avec moy à la Cour. Il vous plaira

escripre au-dit la Borie qu'il ne faille point de y venir, et apporter ses-dites pieces, lesquelles vous verrez, pour leur faire raison.

Voilà tout ce qui se passe en ce pays pour le présent. Sur ce je pricray le Créateur, SIRE, maintenir vostre grandeur en toute prospérité heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme Novembre 1574.

LETTRE LXXX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, escripte le 23 Novembre 1574.

MADAME,

LE sieur d'Estourneau, (que vous cognoissez fort bien, ayant esté en plusieurs lieux par vostre commandement et pour le service du Roy, lequel vous avez trouvé fidele, et le sera tousjours comme je le cognois,) s'en va servir son quartier en la maison du Roy de Navarre. Je n'ay voulu faillir d'escripre par luy au Roy bien amplement des affaires de ce pays, et aussi à vous, ainsin que pourrez voir par la lettre que j'escrips à Sa Majesté.

MADAME, il y a quelque temps que je vous escripvis comment vous aviez éclipsé l'estat du Juge criminel au Juge-Mage de ceste ville, par faux rapports, bien qu'il l'eust trente ans y a. Et d'autant que le-dit Juge-Mage est Gentil-Homme, l'ayant trouvé homme de bien, et fort affectionné au service de Vos Majestez, je l'ay retenu icy pour mon conseil, et me trouve fort bien de luy. Si

je vais en Languedoc, je le meneray avec moy; et aussi à la Cour, là où il vous fera entendre bien amplement son faict. Il s'asseure tant de la bonté de Vos Majestez, qu'estant ouy, vous luy ferez rendre son estat. Je vous supplieray très-humblement, MADAME, que cependant il n'aye point de dommage; et que le temps ne court d'avoir confirmation de son-dit estat, selon les Edicts que le Roy a faicts touchant la confirmation des Officiers. Le sieur d'Estourneau vous fera entendre plus amplement le faict du-dit Juge-Mage.

Aussi vous me mandez que vous avez donné au Capitaine la Salle deux cent escus, et que je prenne de-là les cinquante que je luy ay prestez; ce que je n'ay point voulu faire, et ne les luy ay point demandez, pour ce que vous avez encore affaire de luy. J'attendray bien encore cette somme avecques d'aultres que j'ay employées pour le service de Vos Majestez, espérant par vostre moyen estre payé.

Sur ce je prieray, MADAME, le Créateur, qu'il veuille maintenir vostre authorité et grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, le vingt-troisiesme Novembre 1574.

LETTRE LXXXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par le Capitaine la Salle, le 10 Décembre 1574.

SIRE,

JE vous avois escript bien amplement par le sieur d'Estourneau de toutes choses qui se passoient en

nion Gouvernement, et entre aultres de la négociation que m'aviez commandé faire avec le Lieutenant de Poictou.

Après que le sieur de Montaneys fut retourné de Pons, où je l'avois envoyé devers le sieur de Plassac et aultres de la Religion, estant aussi mon frere de Branthome de retour; ayant entendu par eux d'eux ce qu'ils avoient faict de par de-là; sur ces entrefaictes, les sieurs de Myrambeau, de Plassac, et le Lieutenant de Poictou, m'ont escript et envoyé le Capitaine la Salle, pour me prier de m'acheminer jusques à Pons, affin de parler à eux, et que je y trouverois le sieur de la Nouë. Quoy voyant, j'entreprins de faire ce voyage: et les ayant trouvez à Pons, avec plusieurs aultres Gentils-Hommes de leur faction, je leur fis entendre ce qu'il vous avoit pleu me mander par le-dit la Salle, et comment vous m'aviez mandé despuis que desiriez la paix le plus du monde, et que jamais vous ne seriez à vostre ayse, qu'elle ne fust faicte. Sur-quoy ils m'ont respondu, qu'ils ne desiroient aultre chose que la-dite paix, et vous demeurer très-obéyssants subjects et serviteurs, et m'ont dit beaucoup d'aultres choses, que je leur ay prié me donner par escript; ce qu'ils ont faict, comme je vous envoye un double. A ce que je puis voir, ils desirent fort une abstinence de guerre, tant pour Lusignan, que pour les aultres pays où le-dit sieur de la Nouë commande. Je leur ay respondu que Vostre Majesté faisoit beaucoup pour eux de leur présenter l'abstinence par-tout, excepté à Lusignan, veu la despense que vous y aviez faicte, et que vostre armée y estoit toute preste.

Ils m'ont aussi dit qu'ils veulent avoir exercice de leur Religion. Mais je leur ay respondu que je

n'avois point charge de résouldre rien en cela. Bien leur ay-je dit, que je m'asseurois tant de vostre grande bonté, que s'ils y alloient avec l'obéyssance que tous subjects doivent à un tel et si bon Roy, ils cognoistront que vous oublyerez le passé, et que leur donnerez ce que leur sera nécessaire; et s'ils vouloient donner l'ung d'eux pour venir avec moy devers Vos Majestez, ils trouveroient que ce que je leur ay dit seroit véritable. Je n'ay pu avoir d'eux aultre résolution, si-non ce que je vous envoye par escripts.

Ayant bien cognu à leur parler qu'ils vouloient que le-dit Lieutenant de Poictou allist devers Vostre Majesté, pour vous faire entendre bien amplement toutes choses, il m'a semblé que le-dit Lieutenant estoit suffisant pour ce faire, et que par luy je vous escriprois bien amplement leur bonne volunté, et le bon recueil que j'ay eu d'eux, d'autant que je vois que le-dit Lieutenant marche de bon pied, m'asseurant qu'il vous dira bien fidellement toutes choses, et vous asseurera qu'il vous est fidele serviteur. A ce que je puis cognoistre, SIRE, le-dit sieur de la Nouë et luy s'accordent bien, et sont bien affectionnez à vostre service, desirant fort la paix à vostre contentement.

J'ay parlé au-dit sieur de la Nouë particuliérement, lequel m'a prié de vous mander que vous le trouveriez tousiours vostre fidele subject et serviteur, pour l'obligation qu'il a en vous, oultre ce que vous estes son Roy; et qu'il est bien marry de ce qu'il ne peut vous aller trouver, parce que les aultres ne le veulent permettre que premiérement la trefve ne soit faicte: et l'ayant faicte, il vous fera cognoistre en ceste négociation de paix combien il vous est humble serviteur. Par-quoy il me semble qu'il

Digitized by Google

seroit très-nécessaire que le-dit sieur de la Nouë fust en ceste négociation de paix avec ceux de Languedoc, veu qu'il est homme pacifique, desirant le repos de vostre Estat ; et d'aultre part, SIRE, tous ont une grande créance en luy. Et ne fault pas oublyer que le-dit Lieutenant soit du party ; car il vous y servira beaucoup.

Voilà tout ce qui s'est passé touchant ceste négociation, et ce que j'y ay pu faire. Vous avez aussi Pardeilhan qui y estoit, lequel vous est fort fidele serviteur, et homme de raison. S'il plaist à Vostre Majesté que la trefve se fasse, je vous supplie très-humblement que ce soit bientost, affin qu'on fasse la paix : et par ce moyen, vous soulagerez grandement vos pouvres subjects.

Les sieurs de Myrambeau, de Plassac, de Monguyon, et beaucoup d'aultres Gentils-Hommes m'ont dit, qu'il vous a pleu envoyer des Lettres-Patentes par deux fois, pour faire sortir le médecin Lamoureux de Xainctonges, et qu'on n'a pas voulu obéyr à vos commandements. Ils vous supplient très-humblement de commander encore ung coup qu'il sorte, et je vous en fais très-humble requeste en leur faveur.

Je m'en retourne demain en ma Séneschaussée, où j'attendray vos commandements ; et s'il y a chose digne de vous escripre, je ne fauldray vous en advertir. Sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre authorité et grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

D'Archiac, le dix de Décembre 1574.

LETTRE LXXXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, envoyée par le Capitaine la Salle, le 10 Décembre 1574.*

MADAME,

VOUS entendrez bien amplement ce que j'ay pu faire à la negociation de la paix, par la lettre que j'escrips au Roy, comme il luy avoit pleu et à vous me commander, avecques le Lieutenant de Poictou; vous asseurant que je vois vos subjects de toute part en bonne delibération de y entendre. Par-quoy, MADAME, il me semble que le plustost qu'elle se pourra faire, sera pour le mieulx au profit de vos pouvres subjects et pour le repos de Vos Majestez.

J'ay bien assuré ceux de la Religion, que vous sollicitiez le Roy vostre fils tant qu'il vous est possible de faire la paix: et trouve le-dit Lieutenant fort affectionné à vostre service, et marche de bon pied. Il vous fera entendre bien amplement et fidellement ce qui est passé entre nous à la-dite négociation.

Je me retire en ma Séneschaussée, où j'attendray vos commandements, ausquels j'obéyray toute ma vie fort fidellement. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, vous maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse et longue vie.

De Perigueux, ce dixiesme de Décembre 1574.

LETTRE LXXXIII.

Du Seigneur de BOURDEILLE, *au Duc* D'ALENÇON, *escripte le 23 de Novembre 1574.*

MONSEIGNEUR,

J'AY receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre par le sieur du Breulh, et entendu le bien qu'il vous avoit pleu me faire de l'Evesché d'Avranche, s'il fust esté mort. Mon frere de Branthome m'a confirmé la bonne volunté et affection que vous me portez, desirant me faire du bien, dont je vous remercie très-humblement; vous suppliant de la continuer, et vous asseurant que vous ne ferez jamais bien à serviteur, qui le despende de meilleur cœur pour vostre service que moy, et qui mette mieulx sa vie en hazard pour obéyr à vos commandements: espérant ne mourir jamais que premiérement je ne vous fasse ung bon service en quelque endroict.

MONSEIGNEUR, après que vous eustes donné une Abbaye à Monsieur d'Estrées, il vous pleust me donner une petite Abbaye qu'il avoit, de quinze ou seize cent livres de rente, en attendant une meilleure, comme je le mandis à ma sœur, et vous en escripvis, vous remerciant très-humblement du bien que vous me faisiez. Mais depuis j'ay entendu que vous me l'aviez ostée pour la donner à Bonney, et dites au-dit sieur du Breulh, que ma sœur vous avoit dit que je n'en voulois point; ce que je n'ay jamais pensé, et ne

refuseray de ma vie chose venant d'ung si bon maistre que j'ay, estimant beaucoup le bien que me faites en mon absence de ceste façon, puisque le peu de service que je vous fais, vous est agréable, me donnant par-là à cognoistre combien vous m'aymez et estimez. Par-quoy, MONSEIGNEUR, je vous supplieray très-humblement de me laisser la-dite Abbaye, et ne favoriser point un joueur de Luc plus que moy. En ce faisant vous ferez cognoistre ce qu'on pense et estime de vous : c'est que vous honorez la vertu, et les gens de bien et de maison. Toutesfois, MONSEIGNEUR, si vostre volunté est telle, non pas de cela seulement, mais du mien propre, vous pouvez disposer comme il vous plaira. Car je m'estimeray tousjours très-heureux d'avoir quelque chose qui vous soit agréable, d'autant que je ne suis desdié à aultre qu'à vous, espérant le vous dire en bref.

Sur ce je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme de Novembre 1574.

LETTRE LXXXIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par la Bussiere le 25 de Décembre 1574.

SIRE,

VOUS aurez entendu par le Lieutenant de Poictou ce que j'ay faict à Pons avec le sieur de la

Nouë et aultres de la Religion. Despuis, estant de retour, les trois compaignies, qui cy-devant ont esté ordonnées pour la garde de ce pays, me sont venues demander de l'argent, et à quoy je n'ay pu satisfaire, d'autant que les trois mois portez par la commission sont expirez, et n'ay plus de pouvoir de les entretenir, s'il ne plaist à Vostre Majesté la renouveller, et ordonner que les-dites trois compaignies seront renouvellées et continuées en leurs garnisons, et payées sur le pays, comme elles avoient accoustumé. Pour cest effect, j'envoye ce Gentil-Homme, présent porteur, pour vous remonstrer ce qui peut concerner l'estat du-dit pays; et par ycelluy je vous supplie très-humblement me mander vostre volunté. Car de laisser les places desnuées de gens, ce sont autant de pays gagnez à vos ennemis.

Aussi, SIRE, je vous ay cy-devant adverty, comment ayant assemblé la noblesse, pour pouvoir remédier aux courses que les ennemis font journellement, ils adviserent qu'il estoit nécessaire de faire cent chevaulx-légers, et les payer des sept mille livres, qui se trouvoient imposées sur le pays par ordonnance et commandement de Monsieur de Montpencier, pour subvenir à son armée. Mais d'autant que despuis le-dit sieur a envoyé querir ce qui reste de la-dite somme, ce moyen nous a défailly, et ne pouvons entretenir les-dits chevaulx-légiers; de façon que nous sommes contraints laisser manger le pouvre peuple à faulte de cavallerie, s'il ne plaist à Vostre Majesté ordonner qu'ils seront payez des deniers cy-devant levez sur les villes closes et gros bourgs de ce pays; desquels deniers vous auriez commandé d'estre pris par le sieur de Losse ce que seroit nécessaire pour l'entretenement de ses gens

de guerre, dont il n'a encore rien prins; et doivent estre les-dits deniers entre les mains de Canoste, recepveur général. Nous ne voyons aultre moyen, s'il ne vous plaist le nous donner sur aultre nature de deniers. Nous vous supplions très-humblement ne nous plus remettre au Mareschal de Montluc: parce qu'il m'a escript qu'il ne pourvoyeroit à rien en ce pays, qu'il n'en eust response des remonstrances qu'il vous a envoyé faire touchant son Gouvernement, à raison de ce que luy avez osté le commandement sur Monsieur de la Valette.

Aussi, SIRE, vos Officiers ne veulent plus procéder à aulcune cothisation des deniers, sans expresses Lettres-Patentes de vous, parce que puis n'aguieres vostre Cour de Parlement de Bourdeaux leur a inhibé, à peine de privation de leurs offices, pour beaucoup d'abus et fautes qui s'y sont commises, encore qu'ils eussent commissions et comandements de vos Lieutenants-Généraux.

Quant à moy, SIRE, après que j'auray eu response sur le faict du Lieutenant de Poictou, j'ay délibéré vous aller trouver, comme il vous a pleu me commander, et despendre le reste de mes moyens à vous faire très-humble service près vostre personne, et de Monsieur vostre frere, mon bon maistre, ne pouvant plus voir ruiner ce pouvre pays, sans avoir moyen de vous y faire quelque service, comme j'ay toute ma vie desiré.

Et pour cest effect, vivant le feu Roy vostre frere, les ennemis s'estant saisis de deux places fortes près ceste ville, nommées les chasteaux de la Chapelle et de Wert, je fis assembler tant de gens de guerre que je pus, avec l'ayde desquels je remis lesdites places en son obéyssance, où je fis quelque petite despense, que je vous supplie très-humble-

Digitized by Google

ment faire voir à vostre Conseil, et m'octroyer commission d'en estre payé sur ce pays, veu que ce a esté faict au grand profit et utilité d'ycelluy, comme cognoistrez par le procès-verbal et estat sur ce faict, lequel je vous envoye.

J'ay bien voulu aussi advertir Vostre Majesté, comment le Capitaine qui a commandé en Vostre ville de Domme, nommé la Rocque, ayant sçeu que ceux qui tenoient le chasteau de Montfort estoient sortis, les alla attaquer et les deffit tous; et voyant qu'il n'en estoit que resté bien petit nombre dans le-dit Montfort, advertit le sieur de Puymartin qui commande à Sarlac, et tous ensemble ont remis le-dit chasteau en vostre obéyssance, et l'ont mis entre les mains de Monsieur de Tharenne à qui il appartient, qui y vint en personne, et a mis dedans ung Gentil-Homme catholique et trente soldats, soubs la promesse qu'il a faicte au-dit sieur de Puymartin de garder et conserver le-dit chasteau soubs vostre obéyssance. Je vous asseure que le-dit sieur de Puymartin a si bien faict en ce pays de Sarladois, que les ennemis ny tiennent plus qu'ung petit fort appellé S. Quentin, de cinq ou six places qu'ils y avoient à leur dévotion. Je souhaiterois bien qu'ils pleust à Vostre Majesté le gratifier par une lettre, afin qu'il continuast sa bonne affection. De ma part, je la favorise de tous les moyens que je puis, parce que c'est ma Séneschaussée.

J'ay pareillement esté adverty comment le Gouverneur de Dax et de S. Seré ont tué vingt-cinq ou trente Gentils-Hommes au pays de Chalosse, qui portoient les armes contre Vostre Majesté.

Davantage, SIRE, j'ay receu vos lettres du onziesme de Novembre avec vos Patentes pour me

charger du chasteau d'Aubeterre, et aultres lettres pour la descharge du sieur de Chamberlanne, lequel m'a mandé qu'il est prest d'obéyr à vos commandements, pourveu qu'il soit payé du temps qu'il y a demeuré. Et entre aultres choses, je croy que c'est la principale difficulté que le-dit chasteau ne me soit delivré, comme pourrez cognoistre par les lettres que le-dit Chamberlanne vous escript. A ceste cause, il vous plaira m'envoyer commission nécessaire pour imposer, cothiser, et lever les deniers, tant pour les arrairages de la garnison au-dit sieur de Chamberlanne, que pour le payement et solde de la garnison à advenir, selon les mémoires que j'en ay cy-devant envoyez.

Et s'il plaist à Vostre Majesté de me commander vostre volunté sur tout ce que dessus, je mettray tousjours peine de l'exécuter fidellement, et d'aussi grande affection que je prie le Créateur, SIRE, vouloir maintenir vostre grandeur et authorité en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce vingt-cinquiesme de Décembre 1574.

LETTRE LXXXV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere, envoyée par le sieur de la Bussiere, le 25 Décembre 1574.

MADAME,

ESTANT à Pons, où il avoit pleu à la Majesté du Roy me commander d'aller, je trouvay Mon-

sieur le Président de Large-Baston, lequel me dit que les occasions qui l'ont contraint d'estre là, sont les faux rapports qui vous ont esté faicts de luy. Toutesfois il se fie tant en vostre bonté, qu'il espere estre receu en ses justifications. Il m'a prié de vous supplier très-humblement, comme je fais, MADAME, qu'il plaise à Votre Majesté de l'ouyr, affin qu'il vous fasse cognoistre qu'il est homme de bien. Il vous escript bien amplement, comme vous pourrez voir par ses lettres, lesquelles je vous envoye.

J'escrips aussi à Sa Majesté des affaires de ce pays, et de ce que j'ay apprins depuis que je suis revenu de Xainctonge; vous asseurant, MADAME, qu'il est très-nécessaire de y remédier bientost; aultrement, les affaires du-dit pays se porteront fort mal. Il vous plaira adviser ce qu'on y doibt faire. Et sur ce je prieray le Créateur, MADAME, qu'il vous veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-cinquiesme de Décembre 1574.

LETTRE LXXXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Duc D'ALENÇON, envoyée par le sieur de la Bussiere, le 25 de Décembre 1574.

MONSEIGNEUR,

IL avoit pleu au Roy vostre frere de me mander d'aller en Xainctonge parler avecques Messieurs de la Nouë, de Myrambeau, et aultres Gentil-Hom-

mes de la Religion, touchant la paix, lesquels j'ay trouvez à Pons en bonne délibération d'y entendre; et s'il vous plaisoit y mettre la main, je vois qu'elle en seroit plus durable et plustost faicte: et vous asseure, MONSEIGNEUR, que si le Roy n'y met ordre bientost, je vois la Couronne de France fort basse, et le pouvre peuple fort mangé. Et d'autant que après le Roy vostre frere, vous y avez plus d'intérests que tout aultre, il me semble qu'il est très-nécessaire que vous y mettiez la main à bon escient. Et si j'avois l'honneur d'estre auprès de vous, je vous dirois des raisons que vous cognoistriez ce que je dis estre véritable, et que je vous le dis en fidele serviteur tel que je suis et seray toute ma vie; vous suppliant très-humblement, MONSEIGNEUR, de le croire, et de me pardonner si je parle si librement en vostre endroict. Aussi je vous ay bien voulu escripre comment il y a long-temps que vous avez retenu Monsieur de Perigueux pour ung de vos Aumosniers, luy promettant de le mettre en vostre estat: et parce que c'est un homme de bien, d'honneur, bien vivant, ayant les moyens de vous faire service, je vous supplie très-humblement de l'y mettre; et en ce faisant, vous nous obligeriez tous deux de prier Dieu, MONSEIGNEUR, de vouloir maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce vingt-cinquiesme de Décembre 1574.

LETTRE

LETTRE LXXXVII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 12 de Novembre 1574.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

SUIVANT ce que m'avez escript par vostre lettre du trentiesme d'Octobre, je vous envoye mes lettres-patentes, pour recepvoir en vos mains le chasteau d'Aubeterre, y commander, et m'en demeurer responsable: comme aussi j'ay faict expédier aultres lettres-patentes pour la descharge du sieur de Chamberlanne, et luy escrips qu'il ne faille d'obéyr à ma-dite intention, comme je m'asseure il ne faira. J'en donne aussi advis, tant au sieur de Ruffec, qu'à la Viscomtesse d'Aubeterre.

Au demeurant, je vous diray que je suis entiérement bien content et satisfaict de vous et du bon et grand devoir que vous faites par-delà pour mon service; vous asseurant bien que, aux occasions, vous cognoistrez les effects de ma bonne volunté. Je vous prie continuer d'advertir mon cousin le Mareschal de Montluc de ce qui se passera, et que Nostre-Seigneur vous aye, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte et digne garde.

Escript à Lyon, le onziesme jour de Novembre 1574.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXXXVIII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 20 de Décembre 1574, et receue le 12 Janvier 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY receu vos lettres des quinziesme et vingt-troisiesme du mois passé, par lesquelles vous me représentez très-bien l'estat des affaires du pays, dont j'ay receu grand contentement; mesme que je me suis bien apperceu, que s'il y a quelque chose de bien, vous y estes quasi le principal autheur et la cause, et que vous postposez toute aultre chose à mon service. Vos-dites lettres sont si amples et particulieres, qu'elles me font voir clair aux-dites affaires de-delà. Je trouve fort bon, qu'ayez adverty de tout mon cousin le Mareschal de Montluc, comme je vous avois mandé.

Quant à l'eslection qu'avez faite du sieur de la Saux, qui a esté Lieutenant de vostre compaignie, pour demeurer et commander à Perigueux durant vostre absence, je veux m'asseurer (puisque m'en rendez si bon tesmoignage, et qu'il est si bon au pays) qu'il est ung homme de bien, et par ce suis bien content qu'il fasse ceste charge suivant une lettre particuliere que je luy en escrips présentement, et aux Officiers et habitants de la-dite ville qu'ils luy obéyssent : et me semble que ma-dite lettre suffira sans aultre commission.

Je sçay fort bon gré à ceux de la Noblesse d'estre si affectionnez à mon service comme vous me les

représentez. Je vous prie les conforter tousjours et maintenir en ceste bonne volunté, et les asseurer de la mienne, très-disposée et affectionnée à les recognoistre aux occasions.

J'ay fait renouveller la commission pour le payement des trois compaignies des gens de pied pour quatre mois, et ay fait comprendre vostre entretenement, ou de celuy qui commandera en vostre absence, à raison de deux cent livres par mois, et la vous envoye présentement. Quant à ces mulets et la partie que demande mon cousin le Duc de Montpensier, vous pouvez estimer qu'il a esté à ce forcé par grandes et nécessaires occasions ; car il est besoing que son armée soit pourveue. Toutesfois je luy mande, que s'il s'en pouvoit passer, cela serviroit bien ailleurs, ainsi que m'escripvez : et vous asseure que je desirerois bien que mon-dit cousin fust satisfait.

Voilà ce que vous puis dire en response de vos lettres : priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en saincte garde.

Escript en Avignon, le vingtiesme jour de Décembre 1574.

JE desire que vous envoyiez à mon-dit cousin le Duc de Montpencier, la-dite partie de sept mille francs, ou bien des mulets ; et partant, je vous prie qu'ils soyent deslivrez à celluy qu'il y envoyera pour les prendre, sans qu'il y soit faict aulcune difficulté.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE LXXXIX.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, *escripte le 20 de Décembre 1574, et receue le 12 de Janvier 1575.*

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'EMPLOYERAY pour responses aux lettres que m'avez escriptes, celles du Roy Monsieur mon fils, par lesquelles serez bien amplement instruict de son intention: et pour mon regard, vous diray seulement que comme je cognois le-dit sieur Roy mon fils estre très-disposé d'embrasser et favoriser ceux qui luy font bon et utile service, comme vous, aussi je seray fort ayse de le seconder et assister en ceste sienne bonne volunté, et particuliérement envers vous. Priant Dieu qu'il vous ayt, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte garde.

Escript en Avignon, le vingtiesme jour de Décembre 1574.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Digitized by Google

LETTRE XC.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par Guillaume, le 15e. de Janvier 1575.*

SIRE,

LE sieur de Rastigniac me vint trouver il y a huict jours, et me fit entendre le grand contentement et bonne chere qu'il a receus de Vostre Majesté, qu'estoit de le remettre en ses biens, et luy confirmer l'Abbaye de la Chastre, qu'il vous avoit pleu luy faire donner au feu Roy vostre frere: et cejourd'huy il m'est venu dire comment il a esté donné ung arrest au grand-conseil, confirmant icelluy des Grands Jours, qui est de perdre leurs vies et biens, et aussi que vous avez révoqué la-dite Abbaye de la Chastre, laquelle vous luy aviez confirmée; estant par ce moyen au désespoir, et le plus fasché du monde: tellement qu'il ne fauldroit beaucoup le picquer à luy faire faire encore le fol, et suivre les aultres qui le veulent faire. Je luy ay dit et asseuré de vostre part, que vous n'entendiez point de rompre vostre promesse et parole, et que vous estiez Roy véritable; et que je m'asseurois tant de vostre bonté, que vous luy tiendriez promesse: et ay tant fait, que je l'ay rappaisé, et luy ay promis de vous en advertir incontinent, ce que je fais.

Et d'autant qu'il a tousjours esté bon et fidele serviteur de vostre Couronne; mesme que du vivant du feu Roy vostre frere, il n'a jamais failly, quand

e luy ay mandé pour son service, de me venir trouver, ayant tousjours avecques luy trente ou quarante bons chevaulx, comme j'ay mandé au feu Roy, ainsi que la Reyne vostre mere vous le tesmoignera; et cognoissant qu'il est homme de service, ayant moyen pour vous en faire, je ne craindray point à vous supplier très-humblement luy vouloir continuer les dons que vous luy avez faict. Et ce luy accroistra de plus en plus la bonne volunté et affection qu'il a à vostre service.

J'espere envoyer ung de ces jours ung Gentil-Homme devers Vostre Majesté, pour vous faire entendre plus amplement son faict. Cependant il vous plaira de luy escripre, et l'asseurer que vous voulez tenir vostre parole. Et sur ce, je prieray le Créateur, SIRE, maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce quinziesme de Janvier 1575.

LETTRE XCI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere, escripte le 15 de Janvier 1575.

MADAME,

VOUS sçavez que, du temps du feu Roy vostre fils, je vous ay escript plusieurs fois le bon devoir que faisoient les sieurs de Rastigniac au service de Vos Majestez, desquels j'en avois tousiours trente ou quarante chevaulx pour m'y secourir toutes les fois que je leur ay mandé: et aussi en ma faveur luy

Digitized by Google

aviez continué le don de l'Abbaye de la Chastre, qui est une Abbaye qui ne vault pas huict ou neuf cent francs ; laquelle despuis le Roy luy a confirmée, et ycelle despuis redonnée à ung aultre, comme vous pourrez voir par les lettres que j'escrips à Sa Majesté. Et recognoissant qu'il va de si bonne affection au service de Vos Majestez, je vous supplieray très-humblement, MADAME, luy tenir la main, affin que le Roy, en vostre faveur, luy continue le don de la-dite Abbaye : et il sera tenu toute sa vie à prier Dieu pour vostre prospérité et santé, comme aussi je fais d'aussi grande affection que je supplie le Créateur, MADAME, vouloir maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce quinziesme de Janvier 1575.

LETTRE XCII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par Philippe, le 25 de Janvier 1575.

SIRE,

LES Maire et Consuls de ceste ville de Perigueux n'eussent pas tant demeuré à envoyer devers Vostre Majesté, n'eust esté que je les en ay tousiours gardé pour l'espérance que j'avois de y aller moy-mesme, et de les y mener de jour à aultre, si le temps me l'eust pu permettre ; pour vous faire en-

tendre la bonne volunté qu'ils ont de demeurer vos très-humbles et très-obéyssants serviteurs et subjects : vous asseurant, SIRE, que je les ay tousjours cognus tels et fort prompts à exécuter ce que je leur ay commandé pour vostre service. Mais craignant que vous fussiez marry de quoy ils ont tant tardé à faire leur debvoir, ils vous envoyent ung d'entre eux, pour vous offrir et remonstrer comme de tout temps ils ont esté aux Roys vos prédécesseurs, et très-fideles à la Couronne, ce qu'ils veulent continuer ; vous suppliant très-humblement, qu'il vous plaise les recepvoir, et leur confirmer les privileges que vos prédécesseurs leur ont donnez, et leur accorder et octroyer la requeste qu'ils présenteront à Vos Majestez. Et sera de plus en plus augmenter le bon vouloir qu'ils ont à vous faire tres-humble service. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, maintenir vostre authorité et grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-cinquiesme de Janvier 1575.

LETTRE XCIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere.

MADAME,

LES Maire et Consuls de Perigueux envoyent devers le Roy l'ung d'entre eux, pour luy offrir, et à vous aussi, leurs biens et vies pour le service de Vos Majestez, comme vos bons subjects et fideles serviteurs. Les ayant tousjours cognus tels,

Digitized by Google

et fort prompts à exécuter vos commandements, j'en ay escript à Sa Majesté, comme pourrez voir, et vous supplie très-humblement, MADAME, les ayder et favoriser, affin qu'ils obtiennent ce qu'ils demandent par leur requeste, qui est très-raisonnable, et sera tousjours augmenter le vouloir et bon zelle qu'ils ont au service de Vos Majestez. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, le vingt-cinquiesme jour du mois de Janvier 1575.

LETTRE XCIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par Monsieur de Branthome, le 30 de Janvier 1575.

SIRE,

J'AY receu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, dattée du vingt-cinquiesme Décembre dernier, ensemble la commission que m'avez envoyée pour l'entretenement de six cent hommes de pied, ordonnez à la garde de ce pays pour quatre mois, et aussi pour mon entretenement, et de celluy qui demeurera icy en mon absence, qui sera le sieur de la Saux, comme il vous a pleu de le commander, lequel je y laisseray incontinent que j'auray receu vostre response sur la dépesche que j'ay envoyée devers vos Majestez.

Digitized by Google

Et quant à ce que vous me commandez de tenir la main pour faire payer les deniers que Monseigneur de Montpencier a imposé sur le présent pays, j'en ay eu la moitié, et on est après à lever le reste; mais la pouvreté de ce pays est si grande, qu'on ne peut estre payé, tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire, parce qu'il a esté levé sur le-dit pays soixante ou quatre-vingt mille livres depuis le commencement de ceste guerre, oultre ce qui a esté pillé et desrobé; et pour ce aussi que les ennemis détiennent et occupent la plus grande et meilleure partie d'ycelluy pays. Mais s'il vous plaisoit le favoriser et ayder d'une compaignie de vos Ordonnances, vous le jetteriez d'une grande partie de toutes ses miseres et pilleries, et la-dite compaignie tiendroit la main à faire payer vos impositions; car vous sçavez, SIRE, qu'estant desnué de force comme je suis, que je ne puis remédier à tant d'affaires et inconvénients. J'en ay si souvent escript au feu Roy vostre frere et à vous, que je crains que vous direz que je suis importun. La Reyne vous tesmoignera du tout. Mais je ne puis moings faire que cela pour le deub de mon estat, duquel il vous a pleu m'honorer, et lequel j'exerceray fort fidellement et de bon cœur. A ceste cause, SIRE, je vous supplieray très-humblement, qu'il vous plaise y penser.

J'ay aussi mandé souventefois, tant au feu Roy qu'à vous, de quelle importance est la ville de Bergerac, pour estre assise là où elle est, qu'est à vingt lieues de Montauban, là où les assemblées se font de Languedoc, Provence, et Dauphiné: et à la faveur du-dit Bergerac, ils se peuvent joindre avec ceux d'Angoulmois, Xainctonge, Poictou, Bretaigne, et aultres lieux circonvoisins, veu que

Digitized by Google

la-dite ville n'est qu'à trente lieues de la Rochelle, qui vous est un grand préjudice pour vostre Duché de Guyenne, qui est grande, et ayant force Noblesse et gens de pied, desquels vous pourriez plus aysément vous servir, si le-dit Bergerac estoit en vostre obéyssance : à quoy vous pouvez remédier par le moyen des forces de Monsieur de Montpencier, tant de gens de cheval que de pied, et l'Artillerie toute preste à marcher, et ne luy fauldroit que munition pour la-dite Artillerie; et en ce caresme prochain, on la pourroit venir assaillir et prendre, d'autant qu'elle n'est encore fortifiée comme il faut, et fermée de foibles murailles.

On me pourroit dire qu'il seroit nécessaire de nettoyer plustost la Xainctonge de Pons et de Bouteville. Mais je respondray sur cela, qu'on aura aussi-tost pris le-dit Bergerac que ceux-là, qui vous est cent mille fois de plus grande importance ; et l'ayant remis à vostre dévotion, Pons et Bouteville seront plus aysez à prendre, parce qu'ils ne pourront estre secourus, favorisez de ce passage de Bergerac. Vous sçavez, SIRE, et avez veu la commodité des pays et si vous y faictes venir le Seigneur de Montpencier et ses forces, vous ferez deux choses. Car vous prendrez la-dite ville ensemble tous les aultres forts qu'ils tiennent en Perigord, Agenois, Quercy, et Bourdelois ; et par ainsi deslivrerez tous ces pays d'une grande captivité, vous asseurant que les ennemis levent sur les-dits pays tous les mois plus de deux cent mille livres, sans les larcins et pilleries qu'ils y font ordinairement : et m'asseure que ces pays-là vous ayderont de ce qu'ils pourront pour secourir vostre-dite armée, mesme ce présent pays de Perigord ; et cognoistrez qu'ils n'espargneront ny vies ny biens pour ce faire : et si l'armée marche

de par-deçà, les opinions de plusieurs changeront; mais au contraire, si vous leur baillez loysir de fortifier ceste ville, ce sera une seconde Rochelle; de sorte qu'ils font estat, que si la paix se fait, ceste ville-là leur demeurera, et ont fait faire des canons et de longues collevrines.

Mon frere de Branthome s'en va devers Vos Majestez, lequel vous dira bien amplement tous les affaires qui se présentent en ce pays, et les particuliaritez à quoy il est temps que vous remédiez. Entre aultres choses, il vous discourra du faict du sieur de Rastignac, duquel je vous escripvis dernièrement, vous supplyant très-humblement le vouloir contenter, et leur donner l'Abbaye de la Chastre, en la façon que vous donnastes celle de Pouilhac contre le Comte de Lousun, et donnerez récompense à l'aultre, et leur augmenterez tousjours le cœur de plus en plus à vous faire très-humble service.

Sur cela je prieray le Créateur, SIRE, maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce trentiesme jour de Janvier 1575.

Digitized by Google

LETTRE XCV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, escripte le 30 Janvier 1575.*

MADAME,

J'AY receu la lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre, ensemble la lettre du Roy, lesquelles j'exécuteray de poinct en poinct fort fidellement. J'escrips à Sa Majesté bien amplement des affaires qui se présentent en ce pays, et qu'il est très-nécessaire de y remédier bientost.

Mon frere de Branthome s'en va devers Vos Majestez, lequel vous discourra bien au long, tant du général que du particulier. Je vous supplieray très-humblement, MADAME, de favoriser les sieurs de Rastigniac à obtenir l'Abbaye de la Chastre qu'il avoit pleu au feu Roy leur donner par vostre moyen : et vous les obligerez grandement à vous faire très-humble service, vous asseurant qu'ils en ont bien le moyen, et les y ay trouvez tousjours fort affectionnez, comme je vous ay mandé plusieurs fois. Sur cela je prieray le Créateur, MADAME, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce trentiesme jour de Janvier 1575.

Digitized by Google

LETTRE XCVI.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 26 de Janvier 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

JE vous ay envoyé la commission nécessaire pour lever le payement des trois compaignies qui sont entretenues en Perigord, par laquelle j'ay aussi ordonné ung honneste appoinctement pour celluy que laisserez dedans la ville de Perigueux en vostre absence; si-bien que serez maintenant satisfaict pour ce regard.

Je suis bien-ayse qu'ayez envoyé à mon cousin le Duc de Montpencier, les sept mille livres qui avoient esté imposées sur le pays par son ordonnance; car il avoit faict estat. Quant à l'entretenement des chevaux-légiers que vous avez assemblez, je ne puis donner d'icy d'aultre provision et mesme sur les deniers de mes Tailles, que de vous renvoyer à mon cousin le Mareschal de Montluc, pour ce que je luy ay entiérement delaissé les-dits deniers. Vous retirez doncques vers luy, affin qu'il pourvoye suivant le pouvoir qu'il en a. A quoy il ne fera refus d'entendre, ayant à présent entendu mon intention sur son Gouvernement.

Pour ce qui regarde les fraix qui ont esté faicts pour la reprinse des chasteaux de la Chapelle et de Wert, je feray voir dans mon Conseil l'estat que m'en avez envoyé, pour après en estre ordonné ce que raison. Quant est du chasteau d'Aubeterre, j'ay

Digitized by Google

veu ce que Chamberlanne m'en escript. Il dit avoir augmenté sa garnison du-dit chasteau d'autant qu'il a cognu qu'il estoit nécessaire de le faire, et demande d'estre remboursé de ce qu'il a mis pour l'entretenement de la-dite augmentation, laquelle, puisqu'il l'a faite sans mon commandement, ny de mes Lieutenants-Généraux, il me semble raisonnable qu'il en soit dressé. Pour ceste cause, je remettray à pourvoir à cela, quand j'auray esté mieux informé des choses, comme j'espere estre par vous à vostre arrivée. Cependant, vous devez retirer avec vous le fils de la Viscomtesse d'Aubeterre, suivant l'offre que j'ay entendu qu'elle vous en a quelquefois faicte, quand ce ne seroit que pour l'instituer comme il doit estre.

Je renvoye le Lieutenant de Poictou vers mon cousin le Duc de Montpencier, luy ayant donné charge de communiquer mon intention sur une lettre que je vous ay escripte par luy, et pour ce je ne vous en feray répétition par la présente. Priant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Romains, le seiziesme jour de Janvier 1575.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Digitized by Google

LETTRE XCVII.

De la Reyne-Mere, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 16e. jour de Janvier 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

POUR response à vostre derniere dépesche, le Roy Monsieur mon fils se remet en partie sur ce qu'il vous a demandé par ses précédentes, espérant que les aurez de présent receues; et par celle qu'il escript présentement, il vous faict si amplement entendre son intention, que je ne vous en feray redite. Seulement vous prieray d'embrasser tousjours tout ce qui sera en son service, comme de la charge qu'il vous a donnée, selon que avez accoustumé, et qu'il se promet de vostre affection: Priant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Romains, le seiziesme jour de Janvier 1575.

Ainsin signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE

LETTRE XCVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *escripte le 9 de Février 1575.*

SIRE,

J'AY réceu la lettre qu'il vous a pleu m'escripre, dattée du seiziesme jour de Janvier derniérement passé, et tout incontinent j'ay envoyé devers le sieur Mareschal de Montluc sçavoir s'il me vouloit bailler deniers pour l'entretenement des chevaulx-légiers? Lequel dit sieur Mareschal est allé assiéger le chasteau de Madelhian près Agen, qui est à Monsieur l'Admiral; et à ce matin j'ay eu advertissement de deux divers lieux, que Langoyran est sorty de Bergerac avec toutes ses forces pour s'aller joindre avec les Viscomtes de Gourdon et Lavedan et le sieur d'Oros, qui s'assemblent pour essayer de lever le siege de Madelhian. Le-dit sieur Mareschal ayant sçeu cela, a fait retirer son Artillerie à Agen, et a laissé les gens de pied devant le-dit Madelhian qui sont à la sape, et a prins le demeurant de ses forces, et s'en va trouver les-dits ennemis, pour les combattre s'il peut.

Quant au faict d'Aubeterre, j'espere sçavoir la vérité du tout bientost, et ne fauldray de le vous faire entendre: et pour le regard du fils aisné du-dit d'Aubeterre, il a demeuré avec moy toutes ces guerres, et porté les armes pour vostre service, déliberant rhabiller les fautes que son pere a faites, par le moyen du service qu'il vous faira, comme

je l'ay mandé au feu Roy vostre frere ; et l'avois prié de le prendre à son service, ce qu'il m'accorda. Je vous en fis pareille requeste et supplication, par une lettre que je vous ay envoyée despuis vostre retour et advénement : et dereschef je supplie très-humblement Vostre Majesté de le recepvoir ; et seroit une grande charité de remettre sa maison en son entier, qui est une des meilleures maisons de vostre Duché d'Angoulesme.

Et quant à ce que me mandez, qu'avez commandé au Lieutenant de Poictou de me communiquer de sa négociation, et de m'apporter des lettres de vous, je n'ay ouy encore aulcunes nouvelles de luy, si-non qu'on dit qu'il est avec Monsieur de Montpencier. Le Doyen de Poictiers est de retour, lequel m'a discouru bien amplement de tout. Incontinent que j'auray sçeu des nouvelles du-dit Lieutenant, je ne fauldray de faire ce qui se présentera pour vostre service de par-deçà fort fidellement.

J'ay entendu que mon-dit sieur de Montpencier s'en va à vostre Sacre. Mais il me semble, SIRE, que vous luy debviez mander de suivre sa fortune avec ses forces, et venir en ce pays ; vous asseurant que s'il fust venu incontinent à Lusignan, se planter à Cognac ou à Angoulesme, il eust fort estonné vos ennemis ; car la présence de luy seul vault plus que dix mille hommes, par la créance que vos bons serviteurs ont en luy, cognoissans la fidélité qu'il a à vostre Couronne. Par quoy je vous supplieray très-humblement, SIRE, de nous le renvoyer le plustost que pourrez, et ferez beaucoup pour le bien de vostre service, et pour vostre Duché de Guyenne que je vois bien brouiller. Et me semble que ne sçauriez mieulx faire, que de l'envoyer pour commander et obvier aux jalousies de tant de petits

Digitized by Google

Lieutenants de Roy, et tant de grands Seigneurs de ce pays, qui ne fairont point difficulté de luy obéyr: aultrement vous serez tousjours à recommencer.

Je vous ay mandé par mon frere de Branthome de quelle conséquence est la ville de Bergerac. Je vous prie y penser, et mettre ordre en cela de bonne heure et aultres choses qui touchent vostre estat. J'avois envoyé devers Messieurs les Comte de Ventadour et Viscomte de Thurenne, pour sçavoir de leurs nouvelles. Le-dit sieur Comte me manda, que venant à Brive, le-dit sieur Viscomte envoya devers luy le prier qu'ils parlissent ensemble, comme ils ont fait; et que le-dit Viscomte luy avoit dit, que le bruit qu'on avoit faict courir de luy, estoit faulx, d'autant que jamais il n'avoit eu volunté d'estre aultre que vostre très-humble et fidele subject; et m'en a escript autant.

Quant à vos pays de Xainctonge et de Angoulmois, on ne bouge rien encore, ny en ce pays. Le sieur Beauregard fait ce qu'il peut pour rompre les desseins des ennemis en ce pays. Vous ferez bien de luy escripre et aux aultres Seigneurs de ce pays qui vous sont bons serviteurs, de ne bouger du pays, affin que l'on y soit plus fort, si les ennemis vouloient y entreprendre quelque chose.

Voilà tout ce que je vous puis mander pour le présent. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce neuviesme de Février 1575.

LETTRE XCIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le sieur de Perigord, le 11 de Février 1575.*

SIRE,

JE vous fis hier matin une dépesche, par laquelle je vous fais entendre toutes les affaires qui se présentoient en ce pays. Mais depuis, j'ay entendu que Langoyran, avec le Viscomte de Gourdon, le Baron d'Oros, Savailhan, Vivans et plusieurs aultres, et leurs forces, sont revenus de lever le siege de Monsieur le Mareschal de Montluc de devant Madelhian, d'autant qu'ils estoient beaucoup plus forts que luy : et sont à Bergerac, et leurs troupes logées deçà la riviere de Dordoigne autour du-dit Bergerac, ayant un canon et quelques petites pieces de campaigne, que le-dit Langoyran a fait faire en la-dite ville de Bergerac ; et avec cela veulent tenir la campaigne, et attaquer quelques petits chasteaux d'icy autour, comme ils en font courir le bruit. Pour à quoy obvier, j'assemble tous mes amis de la Noblesse de ce pays, lesquels j'ay mandé de me venir trouver icy. J'ay aussi escript aux sieurs de la Vauguyon et des Cars, et les prie de me amener tous leurs amis, mesme le-dit sieur des Cars qui a sa compaignie toute preste. Quant aux forces ordinaires de ce pays, je n'ay que les six cent hommes ordonnez pour la garde des places fortes d'ycelluy, lesquels ne suffisent encore assez pour les garder, pour autant qu'il y a beaucoup de places, et de

Digitized by Google

grande importance. Quant au reste, je n'ay que cinquante chevaulx tels quels, desquels j'ay donné la charge au sieur de Pallyé, qui est frere du sieur Aluer ; encore ne sçay-je s'ils seront payés.

Quant à moy, je vous supplie très-humblement, SIRE, vous asseurer que je n'espargneray ny vie, ny bien, pour faire cognoistre le desir que j'ay à vostre service. Mais si vous n'envoyez Monsieur de Montpencier incontinent de par-deçà, ce pouvre pays de Guyenne aura bien des affaires ; car les ennemis y font de grandes menées, et le temps s'approche auquel ils se veulent eslever tout à un coup.

On dit que vous faites force commanderies à vostre Sacre, pour récompenser vos serviteurs. Vous sçavez, SIRE, que de long-temps je suis du nombre, et fort fidele ; et despuis que m'avez tousjours fait cest honneur que de m'aymer. A ce coup, faites-moy cognoistre que les services que je vous ay faits, vous sont agréables ; vous asseurant que cela et mes aultres moyens sont desdiez à vostre service. Il vous plaira avoir souvenance de ceux de Rastigniac, pour lesquels je vous ay escrips cy-devant.

Le sieur de Perigord s'en va de par-delà, lequel vous dira bien amplement et fidellement toutes choses ; car il a tousjours esté fort fidele serviteur à vostre Couronne. Je vous ay plusieurs fois mandé comment le sieur Puymartin, qui commande en mon absence en Sarladois, fait fort bien son debvoir ; et vous responds que c'est un fort homme de bien et d'honneur, n'ayant chose en ce monde tant en recommandation que le bien de vostre service.

En faisant ceste lettre, j'ay esté adverty que la Nouë se veult joindre avec le-dit Langoyran. S'il est ainsin, je croy qu'en brief ceux que sçavez se

esleveront s'ils en ont envie ; parce que j'ay esté adverty qu'ils ont ung rendez-vous duquel le jour s'approche. Si cest orage-là tumbe en ce pays, je n'ay puissance ny moyen pour le soustenir, parce que mon-dit sieur de Montpencier a envoyé toutes ses forces au sieur de Ruffec, lequel j'ay adverty de tout cecy. Je ne sçay s'il m'en despartira. Vous sçavez que les Gouverneurs des provinces ne se veulent desfournir de leurs forces, craignant que l'orage advienne sur eux. J'ay mandé à Monsieur le Mareschal de Montluc de m'envoyer de la Cavallerie : mais je pense qu'il ne m'en envoyera point, parce que les ennemis sont plus forts que luy. Je vous ay mandé plusieurs fois, que je n'ay point de forces pour leur résister : et il y a un an entier que je suis en ceste façon icy, et tousjours à mes despens. S'il vient quelque inconvénient au pays, je vous prie ne vous en prendre à moy : car pour mon regard, je ne m'y espargneray en façon quelconque. Je vous supplie encore un coup y penser, et sur-tout nous envoyer Monsieur de Montpencier de par-deçà : aultrement vos affaires s'y porteront fort mal.

Sur ce je feray fin, priant Dieu, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce onziesme de Février 1575.

Digitized by Google

LETTRE C.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par le sieur de Perigord le 22 de Février 1575.*

MADAME,

S'EN allant le sieur de Perigord de par-delà, je n'ay voulu faillir d'escripre au Roy bien amplement des affaires qui se passent en ce pays. Le-dit sieur de Perigord vous en discourra fidellement, et le pourrez aussi entendre par la lettre que j'escrips à Sa Majesté.

Je vous supplieray très-humblement, MADAME, avoir souvenance des sieurs de Rastigniac, lesquels ont tousjours esté si fideles serviteurs à Vos Majestez. J'ay entendu que le Roy fait force commanderies pour récompenser ses serviteurs. Vous sçavez qu'il y a long-temps que je suis du nombre et des plus fideles. Par-quoy je vous supplie très-humblement, MADAME, estre mon advocate envers Sa Majesté, affin que je ne demeure oublié. Mais si Sadite Majesté m'en vouloit croire, il ne fairoit encore les-dites commanderies : car il en mescontentera deux mille pour en contenter deux ou trois cent, et sans cela il y en a assez de mal-contents, et ne sçay pourquoy.

Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce onziesme de Février 1575

LETTRE CI.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

VOUS entendrez par le sieur de la Haye, la résolution que j'ay prinse pour faciliter la paix, ayant advisé d'envoyer devers mon cousin le Duc de Montpencier le sieur de Mondreville, pour luy faire entendre mon intention.

Quant au Médecin Lamoureux duquel m'avez escript, j'ay mandé au sieur de la Chapelle Logieres de le faire deslivrer s'il a esté prins pour eschange de l'Abbé de Montierneuf. Et pour le regard du sieur de Bruzelles, j'ay ordonné qu'il sera remis entre les mains de mon cousin le Mareschal de Montluc, pour en estre faict ce que de raison, n'entendant qu'il soit contrevenu à mes Déclarations. Je prie Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Avignion, le septiesme de Janvier 1575.

Signé HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Digitized by Google

LETTRE CII.

De la Reyne-Mere au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 16 de Janvier 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

POUR response à vostre derniere dépesche, le Roy Monsieur mon fils se remet en partie sur ce qu'il vous a mandé par ses précédentes ; espérant que les aurez receues présentement : et par celle qu'il vous escript de présent, il vous fait si amplement entendre son intention, que je ne vous en feray redite. Seulement vous prieray d'embrasser tousjours tout ce qui sera de son service, et de la charge qu'il vous a donnée, selon qu'avez accoustumé, et qu'il se promet de vostre affection. Priant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Rouan, le seiziesme de Janvier 1575.

Signé CATHERINE.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

LETTRE CIII.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 12e. jour de Février 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

OULTRE le contenu en vostre Lettre du quinziesme du passé, j'ay veu bien particuliérement par le mémoire qui l'accompagnoit, combien vous vous rendez curieux observateur des actions de vos voisins, qui ne vous peut partir que de l'abondance du cœur et affection que vous desirez au bien de mes affaires et service, ce dont il me demeure ung singulier contentement, et la volunté de vous le tesmoigner, s'offrant l'occasion. Ayant pourveu aux advis que vous me donnez, par les moyens qui m'ont paru plus propres, avec lesquels je vous prieray y avoir tousjours tacitement et convertement l'œil, affin que si les choses prenoient de ce costé succès contraire, vous m'y puissiez, avec mes aultres bons subjects et serviteurs de là, rendre le service que j'en attends, regardant bien néanmoins de ne rien aigrir, ains y procéder dextrement, ainsin que vous cognoissez le faict et matiere le désirer.

Au demeurant, je ne pense point avoir révoqué ma volunté, et la disposition que vous me mandez avoir faicte de l'Abbaye de la Chastre en faveur du sieur de Rastigniac, ains suis en volunté de le recognoistre plus avant, quand la commodité le permettra: m'asseurant aussi qu'il ne se dégoustera de me continuer le service qu'il m'a cy-devant fait,

ains que de bien en mieulx il y voudra persister ; à quoy je vous prie le conforter, et faire rendre la Lettre que je luy escrips à ceste fin. Priant sur ce le Créateur, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript à Rheims, le douziesme jour de Février 1575.

Ainsin signé HENRY.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE CIV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy, envoyée par l'Homme de Monsieur de Grigniols, le 8 de Mars 1575.*

SIRE,

J'AY receu la Lettre qu'il a pleu à Vostre Majesté m'escripre le douziesme du passé, et suivant ycelle ne fauldray d'obéyr à vos commandements, et avoir l'œil en tout ce qui concernera vostre service.

Je n'ay failly d'envoyer incontinent au sieur de Rastigniac les Lettres que luy escripvez, qui est en sa maison, m'ayant asseuré que son principal désir est de se continuer en vostre service ; et pense qu'il s'y employera pour l'advenir de meilleur cœur que jamais, voyant la bonne volunté qu'avez de luy faire du bien.

Quant à ceux que sçavez, ils ne disent mot. Tout

aussi-tost que j'ay entendu que le sieur de Ruffec venoit du costé de Bourdelois avec des forces, je me suis acheminé jusques à Roche-Chalays, qui est hors mon Gouvernement, pour parler à luy, et luy offrir tous mes moyens pour le secours de l'armée; l'ayant asseuré que tous ceux de mon Gouvernement s'efforceroient de tout ce qu'il leur seroit possible pour luy ayder. Et le trouvis en délibération d'aller assiéger Castillon, d'autant que Messieurs de Bourdeaux luy avoyent promis munitions et toutes aultres choses requises pour ce faire; veu que le-dit Castillon est de grande importance à ladite ville de Bourdeaux, et à tout le pays. Si est-ce que je pense qu'il se fera battre.

Ayant quitté le-dit sieur de Ruffec, je m'en revins à Monpaon, qui est un passage sur la riviere de Lisse sur le bord de mon Gouvernement, pour attendre là que l'armée eust passé la riviere de Lisle pour aller au-dit Castillon. Mais le-dit sieur de Ruffec me manda qu'il avoit eu advertissement comment la Nouë estoit sorty de Pons, et s'en alloit passer en Poictou, pour assembler tant de forces qu'il pourroit, affin de se venir joindre à Langoyran. Qu'a esté cause que je m'en suis venu en ce lieu, pour advertir les sieurs de la Vauguyon, des Cars, et de Vantadour, comme estant des principaux de tout ce pays; et les ay prié d'assembler le plus de leurs amis qu'ils pourront, et de se tenir prests pour marcher, si de fortune le-dit de la Nouë s'acheminoit en ce pays, affin de l'empescher de se joindre avec le-dit Langoyran.

Quant au sieur Mareschal de Montluc, il m'a mandé, sont huict ou dix jours passez, qu'il faisoit assembler à Moussac, au quatriesme jour de ce mois, les Séneschaulx de Rouergue, Quercy,

Digitized by Google

Agenois, Perigord, et aultres pays, pour arregarder les moyens qu'ils peuvent porter pour souldoyer une petite armée qu'il veult dresser, affin de prendre les forts que les ennemis tiennent dans ledit pays. Et me prioit de y aller; ce que je n'ay pu faire, parce que Langoyran avec quelques forces estoit en campaigne: et d'aultre part, j'attendois la response du Lieutenant de Poictou, selon que m'aviez commandé.

J'ay mandé au sieur Mareschal la volunté du-dit sieur de Ruffec, lequel luy escript aussi de sa part, et le prie de venir de par deçà. Je ne sçay qu'il fera. Je vous ay escript plusieurs fois comme il est très-nécessaire, pour le bien de vostre service, d'envoyer le Seigneur de Montpencier en ce pays, avec esquipage d'Artillerie et munitions nécessaires, pour mettre ce que les ennemis y tiennent en l'obéyssance de Vostre Majesté: vous asseurant, SIRE, que jamais l'occasion ne se présentera plus propre pour cet effect, que à ceste heure. Car il y a force Seigneurs et Gentils-Hommes en ce pays, qui accompagneront le-dit Seigneur de Monpencier plustost que d'aultres.

Il n'y a aultres affaires qui se présentent de par deçà, si n'est que le sieur de Grigniols m'est venu dire, que le-dit sieur de Ruffec a mis garnison en la maison de Chalays: ce que je trouve bien estrange, veu que le-dit sieur de Grigniols n'a jamais porté les armes contre Vostre Majesté: et y a deux ou trois mois qu'il vint en ceste ville faire le serment de vivre et mourir pour vostre service, et d'ensuivre vos édicts et commandements, s'estant retiré avec toute sa famille en une sienne maison qui est en ce pays de Perigord, et y mene la vie la plus paisible qu'il est possible. Il m'a supplié très-humblement vous requerir de luy faire rendre sa-dite maison de

Chalays, de quoy je vous fais très-humble requeste.

Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, le huitiesme de Mars 1575.

LETTRE CV.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, escripte le 12 de Mars 1575.

SIRE,

JE vous fis une dépesche le huictiesme de ce mois, par laquelle je vous faisois entendre les affaires qui se présentoient en ce pays, et comme le Seigneur de Ruffec estoit venu du cousté de Bourdelois, pour aller assiéger Castillon. Mais despuis il a mandé qu'il s'en retourneroit en Xainctonge, pour lever le siege que la Nouë a mis devant Mornac. Incontinent qu'il a esté hors de ce pays, Langoyran et Monguyon ont repassé la Dordoigne, pour venir en çà avec leurs forces, qu'on estime à deux mille hommes, tant de cheval que de pied, et veulent attaquer quelques chasteaux qui sont entre icy et Bergerac; ce que je ne peux empescher, veu que le peu de forces que j'ay, et principalement de Cavallerie, n'ayant que cinquante chevaulx-légiers mal montez et équipez: et y a trois mois que je les ay entretenus le mieulx que j'ay pu, en attendant que Monsieur le Mareschal de Montluc me donnast moyen de leur payer une monstre sur

les deniers des tailles que vous luy avez ordonné pour subvenir aux besoings, comme je luy ay escript, et n'en ay eu encore de responses. Je seray contraint de leur bailler congé ; car ils m'ont dit résolument, que, s'il n'ont de l'argent, ils se retireront.

J'ay demandé au-dit Seigneur Mareschal une compaignie de Gendarmes ; et en lieu de cela, il m'a envoyé quatre enseignes de gens de pied, qui n'ont este payez il y a six mois : et y a ung mois qu'ils sont en ce pays, mangeant le pouvre peuple sans y servir de rien. Tellement que je suis contraint de les renvoyer, voyant que ce pouvre peuple est si ruyné qu'il n'en peut plus.

J'ay entendu que le Comte de Martinengue s'en vient en ce pays avec quinze ou vingt Enseignes de gens de pied, et qu'il est desjà à Saint-Léonard près Limoges. C'est assez pour achever de ruyner ce pouvre pays, comme on en a faict de mesme en Xainctonge, sans mettre rien à effect pour le bien de vostre service : et crains bien que vous aurez assez d'affaires en toute la Guyenne, si vous n'y mettez ordre, pour beaucoup de menées qui s'y brassent, et pour faulte d'envoyer un Grand pour commander en ce pays. Mais pour le plus expédient, je vous supplyeray très-humblement, SIRE, de faire la paix, et avoir pitié de vostre pouvre peuple, qui est au désespoir. On fait courir le bruit que Monsieur le Mareschal Damville s'en vient à Montauban. Voilà toutes les affaires qui se présentent pour ceste heure en ce pays.

Quant aux miennes particulieres, je supplie très-humblement Vos Majestez ne trouver point maulvais si je vous en parle ; car la nécessité m'y contraint, d'autant qu'il y a un an entier que je suis icy en grands fraix et mises, sans avoir estat ny

Digitized by Google

demy, ayant despendu tout ce que j'ay pu trouver sur mon bien, tant pour les assemblées que j'ay fait plusieurs fois de la Noblesse de ce pays, que pour les voyages que j'ay dressez devers Vos Majestez. Il y a ung Office de Lieutenant particulier de ceste ville qui s'en va vacquant. Il vous plaira me le donner en payement des fraix que j'ay faits. Je pense bien qu'il y en a qui le vous ont demandé pour don gratuït. Quant à moy, je ne le veux pas en ceste façon, si-non en récompense de ce que j'ay despendu icy pour vostre service, s'il vous plaist de me le donner. Ce sera tousjours augmenter le bon vouloir que j'ay de despendre le reste du mien pour vous faire très-humble service, que je feray d'aussi bon cœur que je prie le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et longue vie.

De Perigueux, ce douziesme de Mars 1575.

LETTRE CVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, escripte le 12 de Mars 1575.*

MADAME,

VOUS voyrez par la lettre que j'escrips au Roy, en quel estat sont les affaires de par-deçà pour son service, qui est la cause que je ne vous en feray plus long discours.

Vous sçaurez, MADAME, qu'il y a plus d'ung an que je suis en ceste ville à mes despens, et que

que j'ay mis beaucoup d'argent extraordinairement, tant pour les assemblées que j'ay souvent faites de la Noblesse de ce pays, que pour aultres affaires, concernant le service de Vos Majestez, comment je vous feray plus clairement entendre quand j'auray cest honneur d'estre auprès de vous.

Cependant je vous avertis qu'il y a ung Office de Lieutenant particulier de ceste ville, qui s'en va vacquant par la mort de Merle: vous suppliant très-humblement, MADAME, de me le faire donner en récompense des fraix et mises extraordinaires que j'ay faits pour le service de Vos Majestez. Et s'il vous plaist de me le faire donner, il sera tousjours desdié avec le reste de tous mes moyens pour estre employé à vous faire très-humble service. Je crains bien qu'il y en ait d'aultres qui le sont allez demander; mais je m'asseure que je l'auray, si vous voulez. Et je ne le demande point pour don gratuït.

Sur ce je prie le Créateur, MADAME, vous maintenir vostre grandeur en bonne prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce douziesme de Mars 1575.

LETTRE CVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par la Beylie, le 22 de Mars 1575.*

SIRE,

TOUTESFOIS et quantes que les occasions se présentent pour vous faire entendre les affaires qui se

passent de par deçà concernant vostre service, je ne veux faillir de vous en advertir, mesme par ce présent porteur, lequel j'envoye par-devers Vos Majestez en diligence, pour vous faire sçavoir comment Langoyran, Monguyon, Vivans et Oros sont assemblez avec le plus de forces qu'ils ont pu, et ont passé la riviere de Dordoigne, et leur rendez-vous est aujourd'huy à Saligniac, là où se doivent trouver plusieurs Gentils-Hommes de Limosin, et aultres pays, et de bien grands, comme vous sçavez; et font estat d'estre tous ensemble quatre mille hommes, tant de cheval, que de pied, dont il y en aura de cinq à six bons chevaulx; et font bruit d'aller combattre le Comte Martinengue, qui a sept ou huict cent Harquebusiers, et sont à deux lieues l'ung de l'aultre, tellement qu'il a esté contraint de se retirer à l'Abbaye de Terusson, qui a un passage sur la Vezere en mon Gouvernement. Incontinent j'ay envoyé un Gentil-Homme devers luy, pour luy offrir tous mes moyens.

Quant aux forces, SIRE, vous sçavez que je n'en ay point. Toutesfois j'ay envoyé devers Messieurs de la Vauguyon, des Cars et de Ruffec, et les prie de amasser leurs forces, et de nous joindre, affin d'obvier aux desseins des ennemis. Si est-ce que je crains bien avant que nous soyons assemblez, qu'il advienne quelque desastre au-dit Comte Martinengue. Mais si vous eussiez bien considéré mes advertissements, ce pouvre pays ne seroit pas réduict en l'extrémité que je le voys; vous asseurant qu'il est très-nécessaire que vous y mettiez ordre en brief, et de nous envoyer Monsieur de Montpencier, ou quelque aultre Prince, pour nous commander, n'y voyant remede plus comm ode pour le bien de vostre service; car il trouvera force Noblesse, qui ne desirera

aultre chose qu'estre employée pour vostre service, lesquels se voyans exposez en si grands dangiers, et sans aulcungs secours, se refroidiront et conviendront avec les ennemis, qui ne peut estre que au grand préjudice de vostre-dit estat. Et après avoir donné une venuë aux trouppes du-dit Martinengue, ils s'en vont trouver le Mareschal Dantville, et me semble qu'ils veulent faire de deux choses l'une. C'est qu'après avoir assemblé toutes leurs forces, ils veulent attaquer quelque place en ce pays, ou bien s'en aller trouver leurs Reystres; car ils s'asseurent d'en avoir.

SIRE, la-dite commission qu'il vous a pleu m'envoyer pour la solde de six cent hommes establis pour la garnison de ce pays pour le temps et espace de quatre mois, qui expirent à la fin du mois d'Avril prochain, il vous plaira la renouveller, ou bien me donner aultre moyen sur les deniers qu'on leve en ceste ville: car je vous asseure que le pouvre peuple n'en peut plus; et me trouve bien empesché quand ce vient à payer les-dites garnisons. J'avois levé cinquante chevaulx-légiers, qui estoient très-nécessaires pour la garde du pays, et vous ay souvent mandé de me donner moyen de les entretenir. Sur-quoy il vous a pleu me commander de m'adresser au Seigneur Mareschal de Montluc, parce que luy avez donnez les deniers des Tailles de ce pays pour subvenir aux affaires de la guerre: ce que j'ay fait; mais il ne m'a fait aulcune response. Mais en lieu de cela, il m'a envoyé quatre Enseignes de gens de pied, qui ont demeuré en ce pays six ou sept semaines: tellement que j'ay esté contraint de les congédier, pour n'avoir moyen de les entretenir, et aussi les chevaulx-légiers.

Le-dit sieur Mareschal a envoyé un Contrerolleur

des guerres devers Vostre Majesté pour vous faire entendre bien amplement sa déclaration. Il vous plaira considérer en quelle extrémité je suis de par deçà, comme j'ay esté il y a ung an. Et si de fortune il vient quelque accident en ce pays, je vous supplie très-humblement, SIRE, ne penser que ce soit en ma faulte. Car de moy je n'espargneray vie ny biens, pour vous faire cognoistre le zelle que j'ay à vostre service.

Incontinent que j'ay esté adverty des assemblées des ennemis, j'ay adverty Messieurs de la Vauguyon, des Cars et de Ruffec, et les ay prié de nous joindre ensemble, affin de secourir le-dit Seigneur Comte de Martinengue de tout ce qu'il nous sera possible. Et m'asseure tant d'eux, qu'ils n'espargneront rien en ceste affaire.

SIRE, je vous ay cy-devant adverty de la mort du feu Lieutenant particulier en ce siege, après laquelle je fis assembler les Gens du Roy et Présidiaulx de cette ville, ensemble les Maire et Consuls d'ycelle, et pour la pluspart des voix en y eut trois entre aultres nommez, comme est contenu par le procès-verbal là-dessus fait, que j'ay envoyé à Monsieur vostre Chancellier, luy donnant par mesme moyen advertissement, comme je fais à Vostre Majesté, combien Maistre Guillaume Gravier, Advocat ancien au-dit siege Présidial, depuis plus de vingt ans, avec grand honneur et réputation, n'ayt esté nommé par si grand nombre que les aultres, toutesfois pour sa prud'hommie et valeur, je vous responds, SIRE, que je n'en cognois et sçache ung seul plus capable et suffisant pour vous faire service en ceste charge. Il est fort homme de bien et affectionné à vostre service, auquel je l'ay employé et employe ordinairement. Je vous supplie

doncques qu'il soit préféré à tout aultre ; vous asseurant de tout ce que je puis de sa-dite valeur et intégrité. Monsieur de Neufvic, et aultres Gentils-Hommes de ce pays de vostre suite, vous en rendront certain et pareil tesmoignage.

Le Seigneur de la Vauguyon m'a envoyé le Seigneur de la Roudaraye me dire qu'il s'en vient, avec toutes les forces qu'il peut, me trouver ; vous asseurant, SIRE, qu'il n'est point paresseux à monter à cheval, quand quelqu'un luy mande pour vostre service : et si Monsieur de Ruffec vient, ou nous envoye de ses forces, vous oyrez dire avant qu'il soit long-temps, que nous nous serons bien battus. J'ay pareillement adverty le Seigneur Comte de Ventadour, lequel m'a mandé qu'il employera toutes ses forces et moyens pour obvier aux desseins des ennemis, et que s'il est besoing, il se viendra joindre à nous. A ce que je puis voir et ouyr dire, il a bonne volunté à vostre service ; vous asseurant, SIRE, que les principaux Seigneurs de ce pays, tant de-çà que de-là la Dordoigne, sont fort affectionnez à vostre service, pour lequel il vous plaira me commander, et serez obéy d'aussi bon cœur, que je prie le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, le vingt-deuxiesme de Mars 1575.

LETTRE CVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, à la Reyne-Mere, escripte le 22 de Mars 1575.

MADAME,

J'ENVOYE ce Gentil-Homme présent porteur devers Vos Majestez, pour vous faire entendre les affaires de ce pays, qui vont fort mal, comme vous pourrez voir par la lettre que j'escrips à Sadite Majesté; et si n'y mettez ordre de bonne heure, je vois ce pays icy en dangier d'estre perdu. Il y a long-temps, MADAME, que j'ay prévenu tout cecy, vous en ayant adverty souventesfois, tant du du vivant du feu Roy, que de cestuy-cy. A ceste cause, je vous supplie très-humblement y mettre quelque bon remede. Quant à moy, je ne puis obvier aux desseins des ennemis, veu le peu de forces et moyens que j'ay: ayant demeuré icy ung an, sans aulcune ayde que de mes amys et de mon bien, à quoy je ne puis plus fournir.

Je vous ay cy-devant adverty de la mort du Lieutenant de ceste ville. Si vous mettez son estat en finance, je vous supplieray très-humblement en faire pourvoir Guillaume Gravier, qui est Advocat en ceste ville, il y a vingt ans, homme de bien et d'honneur, et d'ung grand sçavoir, me servant ordinairement de son conseil pour le service de Vos Majestez: vous asseurant, MADAME, que s'il n'estoit point tel, je ne vous le manderois pas.

Vous adviserez ce qu'il vous plaira me commander pour vostre service, et serez obéye de poinct en poinct fort fidellement. Sur ce je prieray le Créa-

Digitized by Google

teur, MADAME, maintenir vostre grandeur en bonne prospérité très-longue, et heureuse.

De Perigueux, ce vingt-deuxiesme de Mars 1575.

LETTRE CIX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Duc D'ALENÇON, escripte le 22 de Mars 1575.

MONSEIGNEUR,

ENVOYANT le Gentil-Homme présent porteur, que bien cognoissez, devers le Roy, pour les affaires qui se présentent en ce pays pour son service, comme vous pourrez voir par la lettre que j'escrips à Sa Majesté, et comme aussi ce-dit porteur vous dira, pour la suffisance duquel je ne vous feray plus long discours, si-non que si vous m'eussiez tant aymé comme je vous ayme et honore, et que mon service vous eust esté agréable auprès de vostre personne, il y a long-temps que vous eussiez pu trouver moyen d'obtenir mon congé: vous asseurant, MONSEIGNEUR, que n'aurez jamais ung plus fidele et affectionné serviteur que moy, ny qui de meilleur cœur sacrifia sa vie pour vostre service. Et, en attendant que je le vous fasse cognoistre par effect quand j'auray cest honneur d'estre commandé de vous, je vous supplieray très-humblement de le croire, et vous en asseurer. Sur ce je prieray le Créateur, MONSEIGNEUR, maintenir vostre grandeur en bonne prospérité très-longue, et heureuse vie.

De Perigueux, ce vingt-deuxiesme Mars 1575.

LETTRE CX.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 7 de Mars 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY entendu, tant par les deux lettres que m'avez escriptes des neuviesme et onziesme du passé, que par ce que le sieur de Perigord m'a rapporté de vostre part, tous les advertissements que vous me donnez, et les desseins et délibérations des Rebelles, et le doubte auquel vous estes que la Nouë ne se veuille joindre avec Langoyran et aultres qui sont en Perigord, craignant qu'estans tous ensemble, ils ne voullisissent surprendre quelque place d'importance de mon pays de delà, comme il est bien aysé et facile à présumer, s'il ne leur estoit par vous, et ceux qui ont pareille volunté, donné empeschement. Mais je m'asseure tant de vostre fidélité et vigillance, avec le zelle duquel je sçay que tous les Gentils-Hommes de vos quartiers sont poussez en ce qui regarde mon service, que vous assisterez les sieurs de la Vauguyon et des Cars, et encore quand seroit besoing, des compaignies que le sieur de Ruffec a auprès de luy, qu'il ne fault aulcunement craindre les-dits ennemis, lesquels, sentans telles forces près d'eux, ils s'en garderont bien d'en approcher. Toutesfois vous sçavez qu'en ce temps icy il est plus de besoing que jamais de se tenir sur ses gardes. A quoy je sçay que vous sçavez très-bien pourvoir, et que vous aurez telle et parfaicte intel-

ligence avec tous ceux que vous sçaurez m'estre affectionnez, que vous en serez secouru et aydé lors qu'il en sera de besoing, et tellement secondé, qu'il n'en adviendra aulcun inconvénient.

J'ay trouvé bon que vous ayez retenu auprès de vous le fils du sieur d'Aubeterre, et du tesmoignage que vous me rendez de son affection à mon service, lequel je suis d'advis que vous mainteniez en ceste dévotion, et l'asseurer se présentant l'occasion, j'adviseray de faire pour luy, et recognoistray ses services selon que je verray le mériter. Comme ensemble j'ay contentement du bon debvoir que tient le sieur de Beauregard pour empescher et rompre formellement les desseins de ces Rebelles, et s'opposer à toutes leurs malicieuses entreprinses, auquel j'escrips présentement affin de le faire continuer, et luy augmenter ceste bonne volunté qu'il a au bien de mes affaires et service.

Et pour vostre particulier, vous vous pouvez asseurer, que j'auray telle souvenance de vos services, et les vous recognoistray si à propos, et de façon, que vous jugerez que j'ay un singulier desir de vous récompenser particuliérement, pour sçavoir de longue main combien vostre fidélité mérite. Et à tant, je prieray le Créateur, Monsieur de Bourdeille, qu'il vous ait en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le septiesme de Mars 1575.

M. DE BOURDEILLE,

DESPUIS la présente, j'ay receu la vostre du vingt-cinquiesme Janvier dernier, que vous m'escripvistes en faveur des Maire et Consuls de ma ville de Perigueux, pour lesquels je feray tout ce qu'il me sera possible pour les gratifier en leur

requeste, en suivant mesme la priere que vous me faites particuliérement pour eux.

Ainsin signé HENRY.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE CXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le S^r. Bourgeroy, le vingt-neuviesme de Mars 1575.*

SIRE,

JE vous mandis par ma derniere dépesche l'assemblée que faisoit le Vicomte de Thurenne, et comment j'avois mandé les sieurs de la Vauguyon, des Cars et Pompadour, pour assembler le plus d'amis qu'ils pourroient, affin d'empescher les desseins des ennemis, et nous devons nous assembler en ceste ville le jour de Pasques prochain. Le-dit Vicomte de Thurenne a avec luy Langoyran, Monguyon, Chouppes, Bonneval, Granpré, et leurs forces, qui peuvent estre de trois cent bons chevaulx et quinze cens hommes de pied, lesquels pensoient deffaire le Comte de Martinengue qui a passé en ce pays pour aller trouver le sieur de Joyeuse en Languedoc par vostre commandement: mais il se retira à Terrasson; et voyant qu'il n'y estoit pas bien asseuré, je le fis venir à Montignac, en attendant que nos forces fussent assemblées. Et quand le-dit Comte a veu que nous demeurions

si long-temps à nous assembler, (ce qui ne se peut faire sans longueur, pour ce que la pluspart des Gentils-Hommes sont de loing), il s'est hazardé de parachever son voyage; et les ennemis ont roulé quatre ou cinq jours icy autour, voulant temporiser en ce pays, pour vivre seulement et ramasser leurs amis et confédérez; et font estat de faire dans le douziesme de ce mois une armée de quinze ou dix-huict cent chevaulx et sept ou huict mille Harquebusiers, parce que le Viscomte de Gourdan, la Nouë, Seviguar, Vivans et aultres se veulent joindre à eux, qui les renforceront de beaucoup: et suis adverty qu'ils ont entreprinse sur les villes et forteresses de ce pays, et taschent à surprendre quelque chose s'ils peuvent; mais voyant que vos forces s'approchent, ils se sont retirez devers Bergerac, et passent de-là la Dordoigne pour s'assembler.

Quant au sieur Mareschal de Montluc, je l'ay adverty de tout par deux fois, et l'ay supplié de se mettre en campaigne; mais il m'a fait response qu'il n'a point de Cavallerie, ayant esté contraint de les congédier, parce qu'il y a deux ans qu'ils n'ont receu un seul denier. Je luy ay encore fait une aultre recharge, par laquelle je luy ay mandé comment les-dits sieurs de la Vauguyon, des Cars, de Pompadour et moy avions délibéré de nous joindre; et que s'il vouloit venir, il trouveroit en nous toute obéyssance et servitude. J'en ay autant mandé au sieur de Biron, lequel m'a escript, qu'il fait acheminer sa compaignie, pour nous venir trouver, et qu'il est nécessaire que tous vos bons serviteurs s'assemblent, pour s'opposer aux desseins des ennemis: vous asseurant qu'ils ont de grandes entreprinses. Par-quoy je vous supplieray très-humblement, SIRE, d'y

Digitized by Google

vouloir penser ; car je crains bien qu'il nous advienne de grands affaires, si en brief Vostre Majesté n'y met remede : m'asseurant qu'il y a beaucoup de gens en vostre pays de Guyenne, qui eallent voyle, voyant le peu de cas que vous faites de vostre Guyenne. Quant à moy, je dis bien, que ce qui cause tant de longueur en cecy, est l'espérance que vous avez de faire une bonne paix.

A ce que je puis entendre, les-dits ennemis veulent faire comme fit le feu Admiral, qui est d'assembler tout ce qu'ils pourront en ce pays, pour s'aller joindre au Prince de Condé sur la fin de May ; et cependant veulent ravager ce pays icy, et forcer quelque place s'ils peuvent. Mais pour obvier à tout cela, il me semble qu'il n'y a meilleur moyen, que de nous envoyer un grand Seigneur de par-deçà, pour nous commander à tous ; car vos forces sont assez bastantes pour les combattre. Le-dit sieur de Ruffec nous envoye les Reystres, avec le Régiment de Brichanteau. Voilà tout ce qui se passe de par-deçà pour le présent. Incontinent que nous serons ensemble, je vous feray entendre nostre résolution.

J'avois envoyé devers Vostre Majesté demander l'estat de Lieutenant particulier de ce Siege, en récompense des fraix que je fais ici pour vostre service. Je ne sçay si le m'avez donné, si-non je vous asseure que je n'y puis plus satisfaire. Le cœur y est fort bon, et ne manquera jamais en chose qui touche vostre service ; mais les moyens s'en sont allez. Car comme vous sçavez très-bien, despuis le commencement de toutes ces guerres civiles, j'ai tousjours servy à mes despens. Vous suppliant très-humblement y avoir quelque esgard.

Je vous priois aussi que Gravier, qui est Ad-

Digitized by Google

vocat au-dit Siege, fust préféré au-dit estat Lieutenant particulier, en payant finance ; vous asseurant qu'il est fort homme de bien et de grand sçavoir, comme le sieur de Neufvic vous tesmoignera. Quant au fait d'Aubeterre, dont il vous pleust nous escripre derniérement que je vous portisse ce qui seroit nécessaire pour la garnison dudit lieu, quand j'irois devers Vostre Majesté. Mais parce que je n'y puis aller si-tost que je vouldrois bien, je vous envoye les Mémoires bien amples, qu'il vous plaira monstrer à vostre Conseil, sçavoir s'il est nécessaire que j'aye Lettres-Patentes pour la garde du-dit Chasteau, et payement de la garnison d'icelluy ; car aultrement on ne me le veult donner : et vous savez de quelle importance est le-dit Chasteau, tant pour le bien de vostre service que du pays.

Le sieur de Rastigniac vous fait response à la Lettre qu'il vous a pleu lui escripre, et m'a asseuré qu'il se continuera tousjours en vostre service. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme jour de Mars 1575.

LETTRE CXII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *envoyée par le sieur de la Sayete, le* . . . . . .

SIRE,

SELON l'advertissement que j'ay fait aux sieurs de la Vauguyon, des Cars et de Pompadour, leur faisant entendre que le Visconte de Thurenne s'eslevoit pour se joindre à Langoyran et aultres de la Religion, comme il a fait, et les priois d'assembler le plus de leurs amis qu'ils pourroient, pour obvier à leurs desseins; ce qu'ils ont fait, et me sont venus trouver avec une belle trouppe de Gentils-Hommes voluntaires: et puis dire que je n'en ay jamais veu une telle, pour estre levée si soudainement; desirant tous ensemble de faire un bon service à Vostre Majesté.

Le Seigneur de Ruffec a envoyé les Reystres, le Régiment de Brichanteau, et les Chevaulx-légiers au Seigneur de la Vauguyon. Nous sommes tous assemblez à Saint-Astur, dès Jeudy dernier, et passé la riviere au-dit lieu, et nous sommes tous mis en bataille près ycelle, et nous sommes trouvez cinq cent bons Gentils-Hommes voluntaires, sans les Reystres, et mille ou douze cent Harquebusiers; là où les susdits sieurs m'ont tant honoré que de m'eslire pour chef, estant en mon Gouvernement. Vos ennemis ayant sçeu nostre délibération, que c'estoit de les combattre, ont passé à Bergerac la riviere de Dordoigne, et sont

à quatre lieuës par de-là ycelle, où ils attendent d'aultres forces. Ils ont le pont à commandement pour passer la-dite riviere de Dordoigne, quand ils veulent; et de nous, nous n'en avons point, ny moyen d'en pouvoir faire.

J'ay adverty Messieurs le Mareschal de Montluc, et le sieur de Biron, pour estre de la partie, comme j'avois fait lorsque j'en baillois l'advertissement aux susdits sieurs des Cars, de la Vauguyon et Pompadour. Nous avons pareillement dépesché devers Messieurs de la Cour de Parlement de Bourdeaux et Monsieur de Montferrant, pour nous ayder de gens de pied, d'artillerie et d'admonition, affin de leur oster de petits forts qu'ils tiennent, ou les attirer au combat; pour ce que ceste troupe ne soit point inutile à vostre service, qui est aysée à se rompre: car vous sçavez, SIRE, que telles gens ne demandent pas à demeurer longuement aux champs sans rien faire. Par-quoy, il vous plaira, SIRE, y donner ordre, et nous envoyer un Grand pour commander; car aultrement je vois ce pays perdu, parce qu'il y en a beaucoup qui pensent que vous ne faites plus compte de vostre Guyenne. Et sans ceste assemblée, je pense bien qu'il y en eust eu plusieurs qui se fussent refroidis, et n'eussent dit mot, et d'aultres qui eussent tenu le party du-dit Viscomte de Thurenne, lequel eust fait beaucoup de ravage. Voilà le service que vous peut avoir fait ceste assemblée, qui me semble n'estre pas peu de chose.

Hier le-dit sieur Mareschal de Montluc me manda qu'il se mettoit aux champs avec cinquante ou soixante chevaulx de la Compaignie du sieur Admiral, et celles de son fils et de son gendre, lesquelles ne sont pas encore prestes, et le-dit

Seigneur de Clermont avec quelques forces qu'il a en Quercy pour nous joindre ensemble. On me mande aussi que je fasse saisir les deniers du Taillon de mon Gouvernement ; ce que j'ay fait, qui ne s'en peut monter pour le quartier passé qu'à mille ou douze cent livres, au-lieu qu'on en devoit pour quartier trois mille quelques livres ; mais les deniers ne peuvent estre levez pour la pouvreté du pays. Quant à la Taille en ordre, elle a esté payée en vostre Généralité de Bourdeaux.

Je vous peux dire que les sieurs de la Vauguyon et des Cars sont fort affectionnez à vostre service. Nous délibérons tous de trouver moyen de passer la riviere de Dordoigne pour les aller combattre, si Messieurs de Bourdeaux et le sieur de Monferrant nous en donnent la commodité ; car sans eux nous ne pouvons rien faire.

Voilà les affaires qui se présentent pour ceste heure, et ne se présentera occasion qui mérite de vous escripre, que je n'en advertisse Vos Majestez. Et cognoissant l'affection que le sieur de la Sayete, Doyen de Poictiers, a à vostre service, je l'ay prié d'aller devers Vostre Majesté, pour vous faire entendre bien amplement tous vos-dits affaires. Il vous plaira, SIRE, commander qu'il soit payé de son voyage. Quant aux sieurs de Rastigniac, ils sont tous trois avecques moy, avec fort bonne volunté de se continuer en vostre service. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce . . . .

LETTRE

LETTRE CXIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *à la Reyne-Mere, envoyée par le S^r. de la Sayete le .....*

MADAME,

J'AY prié le Seigneur de la Sayete, Doyen de Poictiers, que bien cognoissez, d'aller devers Vos Majestez, pour vous faire entendre l'assemblée que j'ay faite avec les sieurs des Cars, de la Vauguyon, de Pompadour et d'Argence, que je vous puis dire n'avoir jamais veu une plus belle trouppe de Noblesse, pour avoir esté mise si-tost ensemble; car nous sommes bien cinq cent Gentils-Hommes tous de bonne volunté, et prests pour s'employer pour vostre service : vous asseurant, MADAME, que la-dite assemblée n'a pas esté inutile au service de Vostre Majesté; car quand ne seroit qu'avoir rompu les desseins de vos ennemis, et empescher que le Viscomte de Thurenne ne leur menast tant de gens qu'il eust fait, me semble que cela n'est pas peu de chose. Et si nous avions quelque Grand pour nous commander en ce pays, vos affaires se porteroient mieulx qu'ils ne font : et crains bien que ces pays s'en vont perdus, si on n'en tient aultre compte, pour des raisons que j'escrips amplement au Roy, comme vous pourrez voir. Par-quoy, MADAME, il vous plaira y mettre ordre, et aussi faire payer le voyage au sieur de la Sayete. Je vous ramenteray icy, que le sieur de la Vauguyon est bien fort affectionné, et prend beaucoup de peyne au ser-

vice de Vos Majestez, combien il aye peu d'occasion de s'y affectionner tant. Je ne fauldray vous advertir de tout ce qui se passera et adviendra touchant les affaires de vostre service. Sur ce je prieray le Créateur, MADAME, vous maintenir vostre grandeur en toute prospérité très-longue, et très-heureuse vie.

De Perigueux, ce .....

LETTRE CXIV.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, envoyée par la Beylie le 31 de Mars 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

J'AY veu bien particuliérement les advis que vous me donnez des desseins et délibérations d'aulcungs mes ennemis et rebelles, qui sont du costé de de-là, ensemble de leurs forces, et le desir qu'ils avoient d'attaquer et surprendre, s'il leur estoit possible, le Comte Martinengue. Mais je m'asseure tant de la dévotion que vous avez à mon service, et à la conservation de ceux que vous cognoissez m'estre fideles et affectionnez: comme il est, que vous aurez employé tous les moyens que vous aurez eu pour le secourir, et que vous aurez esté assisté des sieurs de la Vauguyon et des Cars, comme vous m'escripvez les en avoir advertis.

Et d'autant qu'il est nécessaire pour le bien et utilité de mon service, et la conservation de mon

pouvre peuple, de pourvoir et remédier aux entreprinses que les-dits rebelles pourroient faire au préjudice de mon-dit service, mesme à présent que le Viscomte de Thurenne est joinct avec eux, j'ay advisé de vous escripre expressément la présente, pour vous prier, Monsieur de Bourdeille, en continuant la mesme fidélité et affection que vous avez tousjours eue à l'augmentation et grandeur de ceste Couronne et de mes bons et loyaulx subjects, vouloir le plus promptement et diligemment qu'il vous sera possible, assembler le plus de forces que vous pourrez, pour avec celles que les-dits sieurs de la Vauguyon et des Cars pourront aussi avoir de leur cousté, vous acheminer incontinent avec eux droit à la Ville de Marteil, où l'on m'a adverty que le-dit Viscomte s'estoit retiré avec toutes ses trouppes; et tous ensemble, avec mon cousin le Mareschal de Montluc, les sieurs de Biron et de Ruffec, ausquels j'escrips aussi présentement, le combattre, et deffaire, et tailler en pieces tous ceux qui se trouveront avec luy, et le prendre prisonnier, si faire se peut: espérant que l'exécution en sera telle que je la desire, et qui est requis pour le bien de mes affaires.

Vous voulant aussi bien advertir que le sieur de Ruffec m'a escript, que d'autant que le Chasteau d'Aubeterre est de grande importance, et que nonobstant que vous y ayez mis ung Gentil-Homme pour le garder, duquel je m'asseure que vous avez entiere confiance, et que vous ne luy en auriez donné la charge sans estre bien asseuré de sa fidélité; neantmoins, parce que c'est dans son Gouvernement, et que j'ay ordonné que chascun me respondra de tous ceux qu'ils auront commis ès places qui sont de leur charge, je suis d'advis

que vous mettiez hors tout doulcement celuy qui est à présent, et le remettre ès mains dudit sieur de Ruffec, pour y commettre tel qu'il verra bon estre, et duquel il se rendra responsable; ainsi que de vostre part vous adviserez d'en faire le semblable à tous les lieux et places dont je vous ay donné la charge, affin que toutes choses soient si bien establies d'un cousté et d'aultre, qu'il n'en puisse advenir inconvénient.

Ne me restant plus à vous faire response que sur deux poincts dont vous me requerez par vostre lettre, qui est pour réformer vostre commission, et pour gratifier en vostre faveur celluy dont vous m'escripvez pour l'Office de Lieutenant particulier au Siege de Perigueux, à quoy j'adviseray de vous satisfaire, ensorte que vous aurez occasion de vous contenter. Et sur ce je prieray le Créateur vous avoir, Monsieur de Bourdeille, en sa saincte et digne garde.

Escript à Paris, le trente-uniesme jour de Mars 1575.

Ainsin signé, HENRY.

Et plus bas, FIZES.

LETTRE CXV.

Du Roy HENRY III, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte le 23 d'Apvril, et receue le 4 de May 1575.

MONSIEUR DE BOURDEILLE,

VOUS m'avez rendu tant de suffisantes preuves de l'affection que vous portez à mon service,

qu'en toutes occasions je me sens asseuré que vous vous y employerez de tout vostre pouvoir. Qui sera que maintenant je ne vous feray longue Lettre pour vous prier de tenir la main, et vous employer, pour que l'assemblée, qui s'est faite par de-là de tant de gens de bien, ne se rompe sans faire quelque bon effect, et que, pour le moins, si le Viscomte de Thurenne ne se peut combattre comme je le desire, vous advisiez d'ailleurs à faire quelque aultre entreprinse digne d'une si belle assemblée. Priant Dieu, Monsieur de Bourdeille, vous avoir en sa garde.

Escript à Paris, le vingt-troisiesme d'Apvril 1575.

Signé; HENRY.

Et plus bas, DE NEUFVILLE.

Et à la Subscription.

A Monsieur de Bourdeille, Chevallier de mon Ordre, Conseiller en mon Conseil privé, et Séneschal de Perigueux.

LETTRE CXVI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par le Scindic, le 29 de May 1575.

SIRE,

JE vous escripvis par le Doyen de Poictiers, comment le sieur de Rastigniac et ses freres estoient

venus avec moy à ceste assemblée que j'ay faite, bien accompaignés pour s'employer à vostre service; et cependant un Prestre, qui prétend quelque droit en l'Abbaye de la Chastre, s'est emparé de la-dite Abbaye à la faveur des Peyraux, dans laquelle estoient tous les meubles et vivres du-dit sieur de Rastigniac, lesquels le-dit Prestre s'est appropriez, et mis la femme du-dit sieur de Rastigniac hors de la-dite Abbaye, lesquels meubles et vivres il estime de quinze à vingt mille livres, sans comprendre beaucoup d'aultres meubles et vivres que les pouvres gens de-là autour avoient serré dans la-dite Abbaye, dans laquelle le-dit sieur de Rastigniac ne fust mis, n'eust esté qu'il vous pleust la lui faire donner au feu Roy vostre frere, et despuis vous-mesme luy en avez confirmé le don, en récompense des services qu'ils ont faits à Vostre Majesté. Aussi la Reyne vostre mere luy escripvit une Lettre, et luy manda qu'il gardast bien la-dite Abbaye en attendant vostre venuë: et tout le mal qu'il a eu en ses biens et maisons est pour estre fidele serviteur à vostre Couronne, parce que, après la bataille que vous gagnastes à Montcontour, et que vous eustes chassé le reste de l'armée de vos ennemis, ainsi qu'ils passerent en ce pays pour s'en aller en Languedoc, et estans près de la maison du-dit Seigneur de Rastigniac, il assembla beaucoup de ses amis, et en deffit plusieurs; et quelques Grands de vos ennemis de ce temps-là, qui y estoient lors, prindrent le-dit sieur de Rastigniac en hayne pour ceste occasion, et pour ce qu'il affectoit vostre service contre eux, et ont esté cause du mal qu'il a receu en ses biens.

Toutesfois, SIRE, pour cela il n'a en rien

amoindry l'affection qu'il a à vostre service, comme je le puis bien cognoistre : car dès le commencement de ces guerres, que j'ay fait plusieurs assemblées, il est tousjours prest des premiers avec bonne trouppe, comme la Reyne vostre mere pourra tesmoigner ; car je lui ay escript plusieurs fois le devoir que les sieurs de Rastigniac faisoient par deçà.

Toutes choses considérées, SIRE, je vous supplie très-humblement de luy faire raison, et luy octroyer ce qu'il vous demande, tant par requeste, que par une Lettre qu'il vous escript ; car c'est une chose fort raisonnable : et il s'asseure tant de vostre bonté, et de la promesse que luy avez faite, que vous lui continuerez le don de la-dite Abbaye ; aultrement, le pouvre Gentil-Homme a tout perdu, et n'a aulcun moyen de vous faire service. Vous sçavez qu'on dit par commun proverbe, qui perd le sien perd le sens ; et nous sommes en un temps que nous ne sommes gueres sages. Et sa partie est de si bas estat, que luy ny les siens ne feirent jamais service à vostre Couronne ; et au contraire, le-dit sieur de Rastigniac et ses freres sont gens de Maison, et ont moyen de vous faire service : et si vous luy continuez ce don, vous ferez cognoistre à un chascun le desir qu'avez de gratifier vos bons serviteurs. Par-quoy je prie très-humblement Vostre Majesté, que sa requeste soit interinée en ma faveur. Il m'a aussi dit que vous estant devant la Rochelle luy deffendistes de ne demander rien au Peyraux, qui est l'une de ses parties, à quoy il vous respondit qu'il vous obéyroit ; et que le-dit Peyraux estoit party le jour que le-dit Comte Mongommery arriva là.

Il vous plaira mander en brief vostre volunté, affin d'obvier aux querelles qui s'en pourroient ensuivre à lever les fruicts de la-dite Abbaye ceste année. Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce dix-neuviesme de May 1575.

LETTRE CXVII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE à la Reyne-Mere, escripte le 29 de May 1575.

MADAME,

JE vous ay mandé plusieurs fois, et au feu Roy, la continuation que le sieur de Rastigniac et ses freres font à vostre service durant ces guerres, m'ayant toujours accompaigné avec une belle trouppe quand je leur ay mandé : et mesme à la derniere assemblée que j'ay faite, eux estant avec moy pour vostre service, celluy qui prétend droit en l'Abbaye de la Chastre, s'en alla de nuict en la-dite Abbaye avec certain nombre de soldats en armes, et auroit mis hors d'ycelle la femme et famille du-dit sieur de Rastigniac, et prins tous les vivres et meubles qu'il avoit en la-dite Abbaye, qu'il estime de quinze à vingt mille livres.

Il avoit pleu à Vostre Majesté de lui escripre et commander, après la mort du feu Roy vostre fils, qu'il se mist dans la-dite Abbaye, et qu'il la gardast bien en attendant la venuë du Roy, ce qu'il fit. Et aussi le feu Roy la luy avoit donnée,

et cestuy-cy la luy a confirmée. Vous suppliant très-humblement, MADAME, luy vouloir faire continuer le-dit don en ma faveur, et luy faire octroyer sa requeste qui est très-raisonnable. Et en ce faisant, vous ferez cognoistre le desir qu'avez de gratifier vos bons serviteurs, mesme ceux qui ne fleschissent point, comme je m'asseure de ceux-là. Et tous les maulx qu'ils ont eu en leurs biens, sont advenus pour estre fideles serviteurs à la Couronne.

J'en escrips plus amplement au Roy, comme vous pourrez voir, et aussi comme l'on vous fera au long entendre. Par-quoy je supplie très-humblement Vostre Majesté encore un coup de luy faire octroyer sa requeste en ma faveur. Sur ce, je prieray le Créateur, MADAME, qu'il maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme de May 1575.

LETTRE CXVIII.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, au Roy HENRY III, envoyée par le Scindic le 29 de May 1575.

SIRE,

JE vous fis une dépesche derniérement par le sieur de la Sayete, Doyen de Poictiers, par laquelle vous avez pu entendre la belle assemblée que j'avois faite en ce pays avec Messieurs des Cars, de la Vauguyon et Pompadour, et la

grande noblesse que nous avions mise ensemble, avec délibération de passer la Dordoigne, pour suivre le Viscomte de Thurenne et ses trouppes; ce que nous fismes, et le contraignismes de se retirer vers Montauban, où il a eu la petite-vérole, et veut aller trouver le Mareschal Damville en Languedoc; et nous allismes trouver le sieur Mareschal de Montluc à Mouchard en Agenois, où pareillement estoit le sieur de Biron et plusieurs aultres Seigneurs, là où tous ensemble priasmes le Seigneur de Pompadour d'aller devers Vostre Majesté, pour vous faire entendre la délibération qui fut faicte-là entre nous. Je pense qu'il vous aura fait entendre le tout bien au long.

Le-dit sieur de la Vauguyon et moi nous en retournasmes, et pensions laisser le régiment de Brichanteau, la Cavallerie légere, et les Reystres, de de-là la Dordoigne : mais ils n'ont jamais voulu demeurer, voyant qu'ils n'avoient moyen d'avoir des vivres, et que personne n'en vouloit donner; mesme que Messieurs de Bourdeaux ne leur en pourroient fournir jusqu'au quinziesme ou vingtiesme de ce mois. Qu'est cause que nous avons passé de de-çà la riviere de Dordoigne en mesme lieu que nous l'avions passée, pour faire rendre aux-dits Reystres le bagage qu'ils avoient laissé à Libourne. Et le-dit sieur de la Vauguyon, qui conduisoit les-dits Reystres, pria le Baron de Valhiac de les prendre en sa charge; ce qu'il a fait, comme le-dit sieur de la Vauguyon vous escript bien amplement par un Gentil-Homme qu'il envoye exprès devers Vostre Majesté. Quant à moy, je m'en suis revenu en mon Gouvernement, ne vous ayant la-dite assemblée pu servir d'aultre chose : vous asseurant, SIRE, que si nous eus-

sions eu de l'artillerie et munition, nous eussions prins beaucoup de petits forts qui sont de de-là de la riviere de Dordoigne. Mais je vous diray sur cela, que je vois une grande partie de la Noblesse de ce pays fort dégoustée, pour le peu de compte que vous faites de vostre Guyenne, et le peu d'ordre qu'il y a en ce pays. Tellement que je crains bien, si la guerre dure davantage, que vos affaires s'y porteront très-mal, à faulte d'envoyer quelque grand personnage pour commander, comme je vous ay escript plusieurs fois.

Quant au sieur le Mareschal de Montluc, il a une grande affection à vostre service; mais certes il n'est plus tel qu'on l'a veu, à cause de sa vieillesse, ainsin qu'il dit lui-mesme. Et si vous nous envoyez quelque grand personnage, il vous plaira mander aux Seigneurs de ce pays de l'assister, et vous trouverez grande Noblesse qui se mettront en campaigne: et vous asseure que vostre service, ensemble tout le pays en vaudra beaucoup mieulx. J'ay dit au-dit sieur Mareschal, que j'avois fait lever en ce pays cinquante Chevaulx-légiers, lesquels j'ay entretenus l'espace de trois mois au mieulx que j'ay pu; le priant de me donner des moyens et argent pour les entretenir. Mais il m'a respondu qu'il n'en avoit point. A ceste cause, j'ay congédié les-dits Chevaulx-légiers, et suis à présent sans aulcunes forces; n'ayant moyen d'empescher que Langoyran ne fasse la récolte de tout ce qu'il voudra en ce pays.

Quant à moy, je ne puis plus faire les assemblées de la Noblesse, comme j'ay fait souventes fois despuis quinze mois; non pas à faulte de bonne volunté, mais à faulte de moyens. Parquoy, SIRE, je supplie très-humblement Vostre

Majesté y avoir esgard. Et si de fortune il advient quelque accident en ce pays, ne vous en prenez à moy. Il vous plaira escripre aux Seigneurs de ce-dit pays, qui m'ont toujours tenu compaignie, et les remercier de la bonne volunté qu'ils ont à vostre service, en attendant que l'occasion se présente de les gratifier.

Je vous ay cy-devant mandé par le sieur de la Beylie, comment la commission des six cent hommes de pied, ordonnez pour la garde de ce pays, estoit expirée dès la fin du passé; à quoy vous me fistes response que vous y mettriez ordre. Je ne sçay pas que je doibs faire en cela; car avant que m'en ayez envoyé une, et que les deniers soient levez, je crains bien que les-dites garnisons me laissent, parce que le temps courra de plus de deux mois.

En tout ce pays d'Agenois, il n'est que parlé du sieur de Lousun, lequel fait bien la guerre aux ennemis, et vous est fort affectionné serviteur. Quand j'ay esté icy de retour, les Régiments de Bussy et Laverdin sont venus en mon Gouvernement, lesquels m'ont monstré une lettre que vous leur escripvez, par laquelle vous leur commandez d'aller trouver le-dit sieur Mareschal : mais je crains bien qu'il ne les recepvra pas, parce que derniérement, à l'assemblée que nous fismes audit Mouchard, il ne voulut point recepvoir le Régiment de Brichanteau, comme le-dit sieur de Pompadour vous aura pu dire; lequel Régiment n'a pas ensuivy ce que le sieur de la Vauguyon et moy avions ordonné, qui est de repasser l'isle, et aller avec les Reystres et Chevaulx-légiers, en attendant que les vivres et l'artillerie de Bourdeaux fussent prests, ainsin que nous donnismes charge

au Procureur-Général de vostre Cour de Parlement au-dit Bourdeaux, qui vous est fort affectionné serviteur. Et à ce que je puis voir par une Lettre que le-dit Procureur-Général m'a escripte, tout est prest : lequel m'a aussi envoyé une copie des Lettres que le-dit sieur Mareschal escript, tant au-dit Procureur-Général que aux sieurs de Monferrant et de Gourgues, desquelles je vous envoye une copie, par laquelle vous pouvez cognoistre l'éloignement qu'on donne aux affaires de vostre service.

Despuis la prinse de Lusignan, vous avez tousjours eu à la campaigne environ quinze cent chevaulx, et quatre Régiments de gens de pied, qui n'ont de rien servy que de manger vostre pouvre peuple jusqu'aux os, à faulte de quelque grand personnage, qui commandast absolument : et quand en eussiez envoyé ung, je m'asseure que vos ennemis eussent parlé à ce traité de paix plus doulcement qu'ils ne font.

J'envoye le Scindic de ce pays devers vous, avec des instructions pour vous faire entendre bien au long les affaires du-dit pays. Il m'a tousjours suivy à ceste derniere assemblée, et vous est fort affectionné serviteur. Vous suppliant très-humblement, SIRE, luy donner audience, et me faire response aux-dites instructions, affin que j'obéysse fidellement à vos commandements, et vous plaise me donner moyen de demeurer icy : aultrement je supplie très-humblement Vostre Majesté de me donner congé, affin que je vous aille baiser les mains, et servir Monsieur vostre frere moy-mesme. Vous plaise aussi dépescher le-dit Scindic le plus-tost qu'il sera possible ; car sa présence sert de beaucoup en ce pays.

Digitized by Google

Sur ce je prieray le Créateur, SIRE, qu'il vous maintiegne vostre grandeur en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-neuviesme de May 1575.

LETTRE CXIX.

INSTRUCTIONS et MÉMOIRES envoyés au Roy HENRY III, par le Scindic du pays de Perigord, le 29 de May 1575.

FAULT remonstrer au Roy la pouvreté de ce pouvre pays de Périgord, ayant esté assiégé des guerres civiles despuis quatorze ans, et mesme puis le mois de Febvrier mille cinq cent soixante et quatorze, et réduit à une telle pouvreté et misere, que si Sa Majesté n'en a pitié et n'y pourvoise par quelque bon moyen, les habitants dudit pays seront réduicts à quitter leurs maisons et familles, pour n'avoir plus moyen y résister, estant la pluspart bruslées, et renversées, et saccagées, par ceux qui ont prins les armes contre son service.

Qu'il luy plaise, en contemplation des-dites pertes et ruynes, leur remettre les Tailles, tant ordinaires qu'extraordinaires, tant du passé que de l'année présente.

De l'inégalité des Tailles qui se fait aux despartements qui se font au Conseil privé, sans appeller les Généraux des Finances.

Des deniers extraordinaires imposez sur le pays pour avoir commission de faire rendre compte, et

comment que les estats en furent vérifiez par Monsieur le Président Tambonneau.

Du faict des exactions que plusieurs personnes de ce pays ont obtenu du Roy, et se font encore journellement.

Du faict et entretien des gens de pied soubs le commandement de Monsieur le Séneschal, et supplier Sa Majesté d'entretenir les-dites garnisons, et oultre ce bailler cinquante hommes d'armes pour la tuytion et deffense du-dit pays.

Du faict de ceux qui ont commission particuliere pour garder leurs maisons, se voulant exempter de la contribution générale.

Du faict des habitants de Montravel pour estre faicts déclarez exempts de la subvention, et les contraindre et poursuivre expressément.

Permission du Roy pour assembler les estats de Périgord, tant pour pourvoir aux affaires qui se présentent, que pour faire rendre raison au Scindic de sa charge pendant son administration.

Pour le remboursement des empruncts de l'année mille cinq cent cinquante-huict; et n'oblier de y comprendre ceux qui ont presté, et n'ont de contracts, ains seulement leurs quittances de recepveur-général Chazettes.

D'obtenir commission pour esgaller l'estappe qui a esté empruntée et advancée aux Reystres et aultres estans en l'armée commandée par Messieurs des Cars, la Vauguyon, Bourdeille et Pompadour, avec authorisation de ce qui en a esté faict par Monsieur le Séneschal.

Généralement de faire les poursuites de ce qui a esté faict cy-devant et ordonné par Messieurs les Deffiniteurs des estats, et dont il en reste à cognoistre la volunté du Roy.

Digitized by Google

Obtenir lettres du Roy sur la révocation de la somme de quinze cent livres demandées sur les villes de Périgord, et cela pour le voyage du Roy de Pologne.

Demander au Roy une compaignie de Gens d'armes pour contenir l'ennemy ; et supplier Sa Majesté d'escripre à Monsieur le Mareschal de Montluc de bailler commandement à Monsieur de Bourdeille de maintenir les garnisons nécessaires en ce pays des deniers des Tailles et aultres qui ont esté ordonnez pour la guerre.

De remonstrer au Roy comme le Lieutenant de Sarlac a imposé sur son ressort la somme de dix-huict mille livres, pour récompenser ceux qui avoient reprins la ville de Sarlac ; qu'est cause que les deniers, revenus et aultres, ordonnez pour le faict de la guerre, ne peuvent estre payez. Qu'il plaise à Sa Majesté d'octroyer surséance de la levée de la-dite somme jusques à ce que Dieu nous aura donné sa paix, et aux habitants moyen de payer.

Et si la paix estoit faicte, ou se faisoit pendant le séjour que le-dit Scindic fera à la Cour, faut demander commission pour payer les arrérages des garnisons despuis que la derniere commission est expédiée.

D'obtenir du Roy authorisation de la levée des chevaux-légiers du sieur de Paillet à luy ordonnez par Monsieur le Séneschal, et commission pour imposer sur tout le pays l'estappe extraordinaire qui en a esté faicte par les habitants d'aulcunes paroisses, suivant la commission de mon-dit sieur le Séneschal.

Pareillement obtenir commission du Roy pour imposer les fraix faicts par les Scindic et habitants de la Chapelle, fondez pour l'entretenement des gens

de

de guerre, levez et mis sus par Monsieur le Sénéschal au mois de Juillet et Aoust dernier, et le recouvrement des chasteaux de Ainar et de Cappel, dont les pieces sont entre les mains de Monsieur de Villeroy.

Qu'il plaise sur-tout à Sa Majesté pourvoir au-dit sieur Mareschal des moyens de recepvoir deniers et forces pour la deffense et conservation du pays, sans le renvoyer devers Monsieur le Mareschal de Montluc.

Par mesme moyen, d'escripre aux sieurs de Montanès, de Carns, d'Oros, Aux, des Coutures, de Bonnes, de Rastigniac, de Puyguihen, &c, lesquels ont tousjours suivy le-dit sieur Séneschal, et les remercier du bon vouloir qu'ils ont à son service, en attendant que l'occasion se présente de les recognoistre par bienfaicts; et une autre lettre générale pour servir à tous les aultres Gentils-Hommes qui ont suivy le-dit sieur Séneschal, affin qu'ils se contiennent plus volontairement à son service.

Remonstrer à Sa-dite Majesté, que le-dit sieur Séneschal la supplie très-humblement de luy donner une compaignie de Cavallerie, affin qu'il empesche que Langoyran ne fasse la récolte en ce pays: aultrement, qu'il luy plaise de luy bailler congé pour aller baiser ses mains, et servir Monseigneur son Maistre, veu qu'il a demeuré icy quinze mois tousjours à ses despens; et qu'il luy plaise dépescher ledit Scindic le plustost qu'il luy sera possible, d'autant qu'il est fort nécessaire icy pour le bien de son service.

LETTRE CXX.

Du Seigneur DE BOURDEILLE, *au Roy* HENRY III, *escripte le 23 de May 1575.*

SIRE,

PAR la lettre qu'il vous plust m'escripre le dernier jour de Mars, par le Gentil-Homme que j'avois lors envoyé devers Vostre Majesté, vous me mandiez que le sieur de Ruffec vous avoit escript, que le chasteau d'Aubeterre estoit de grande importance pour le pays, et que je y avois mis un Gentil-Homme pour le garder.

Je croy, SIRE, qu'il resvoit lors qu'il vous manda cela; car celuy qui est dans le-dit chasteau, s'appelle Chambrelanne, lequel y a esté mis par vostre commandement, du temps du feu Roy: et vous peut souvenir que, au partir de la Rochelle, vous donnistes charge au Comte Galiate de mener les Suisses et aultres gens de pied, avec quelques canons au-dit chasteau d'Aubeterre, et me commandistes de luy assister, pour faire rendre le-dit chasteau le plus doulcement qu'on pourroit: ce que je fis, et allis trouver le-dit Comte Galiate, et fismes tant que la Dame du-dit lieu et ses enfants rendirent le-dit chasteau en l'obéyssance du Roy, et le-dit Comte mit Chamberlanne dedans, avec certain nombre de soldats, et leur bailla commission, et le-dit Chamberlanne l'a tousjours gardé despuis, faisant vivre chascun de ce cousté-là en paix et tranquillité.

Et quant à moy, pour oster beaucoup de soup-

Digitized by Google

cons, j'avois trouvé moyen de retirer le-dit chasteau, si le feu Roy m'eust accordé ce que je luy demandois, et vous aussi, SIRE; et dès ce temps, j'ay retiré le fils aisné, Seigneur du-dit lieu avec moy, par commandement du feu Roy, lequel me manda qu'il le vouloit prendre à son service: vous asseurant qu'il m'a tousjours suivy à toutes ces guerres, portant les armes pour le service de Vostre Majesté, desirant de le continuer, et d'employer ses biens et vie pour cest effect, comme je l'ay bien pu cognoistre; et a aussi bon commencement de jeune homme qu'il est possible, espérant qu'il vous fera quelque bon service.

Et parce que je vois qu'on luy fait tort en son bien, j'ay conseillé à sa mere de l'envoyer devers Vostre Majesté, affin qu'il vous fasse entendre la bonne volunté qu'il a de vous faire service, et vous dire bien au long son faict. Parquoy, SIRE, je supplie très-humblement Vostre Majesté, de le recepvoir à vostre service, et luy faire justice, et que sa requeste, qui est très-raisonnable, luy soit accordée. Et par ce moyen, vous ferez cognoistre à ung chascun vostre grande miséricorde et bonté, et le desir qu'avez d'entretenir en leur entier les grandes Maisons comme ceste-là.

On vous fera entendre plus amplement ce que j'ay fait en cela. Il vous plaira y mettre ordre; et le plustost sera le meilleur, pour l'importance de ce chasteau: et crains bien que, à ceste levée des fruicts, il s'y dresse des querelles.

Sur cela, je pryeray le Créateur, SIRE, qu'il veuille maintenir vostre authorité en toute prospérité, vrais honneurs, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme de May 1575.

LETTRE CXXI.

Du Seigneur DE BOURDEILLE *à la Reyne-Mere, escripte le 23 de May 1575.*

MADAME,

IL vous pourra ressouvenir que j'ay souventesfois mandé au feu Roy, et à vous, l'importance du chasteau d'Aubeterre, et que j'avois trouvé moyen de le remettre entre mes mains, en m'octroyant les moyens d'ycelluy garder, et aultres choses que je demandois, ce qui ne me fut accordé. Toutesfois le sieur de Chamberlanne, auquel il a esté donné en garde par commandement du Roy, estant lors Monsieur en France, la fort bien gardé, et fait vivre tout le monde en paix en ce pays-là; et despuis ces guerres, j'ay tousjours eu le fils aisné de la maison avec moy, qui a tousjours porté les armes à tous les voyages que j'ay faits, ayant bonne volunté de continuer le service qu'il doibt à Vos Majestez, et de rhabiller les faultes de ses prédécesseurs.

J'ay conseillé à sa mere de le vous envoyer, pour vous offrir son service, ensemble à Sa Majesté, et remonstrer le tort qu'on luy fait en ses biens. Parquoy, MADAME, il vous plaira user de vostre misericorde et bonté accoustumée envers les pouvres veufves et orphelins comme luy, affin qu'il puisse se prévaloir d'ycelle, et luy octroyer la requeste qu'il entend vous faire, qui est plus que raisonnable; par le moyen de laquelle vous remettrez une des bonnes et anciennes Maisons de ce pays en son entier.

Digitized by Google

Et sur ce je supplieray le Créateur, MADAME, qu'il veuille maintenir vostre grandeur et authorité en toute prospérité très-heureuse, et très-longue vie.

De Perigueux, ce vingt-troisiesme de May 1575.

LETTRE CXXII.

De HENRY, *Roy de Navarre, au Seigneur* DE BOURDEILLE, *escripte de Cadillac, le premier de Febvrier 1581.*

MON COUSIN,

PAR la dépesche que Monsieur (*) vous fait présentement, vous cognoistrez comme nous travaillons à parachever les choses encommencées, vous ayant nommé et commis à l'exécution des édicts, articles et conférences de la Séneschaussée de Perigord, et avec vous le sieur de Campaignac de la part de la Religion réformée, affin de procéder tous deux ensemble, et d'une commune main, à l'effect de ce qui a esté résolu.

Et d'autant qu'estes un des plus zellez et affectionnez au bien de la-dite paix et tranquillité publique, m'asseurant que vous vous employerez sincérement et franchement en si bonne œuvre, je vous prie, mon Cousin, suivant l'instruction qui vous est envoyée, vous acheminer incontinent au lieu qui vous est mandé, pour avec le sieur Campaignac, que vous advertirez, procéder au faict de

(*) Le Duc d'Alençon.

vostre commission, et à l'établissement de ce qui sera nécessaire pour le repos d'ung chascun soubs l'obéyssance des édicts du Roy, mon Seigneur, en quoy je m'asseure que vous vous comporterez avec l'équité et droicture requise, et d'autant plus fidellement que vous sçavez et cognoissez le bien principal de la paix consister, non aux édicts, mais en l'exécution d'yceux; ce que nous attendons de vous avec un bon et ample procès-verbal de tout ce que ferez.

Et sur ce je prieray Dieu, mon Cousin, vous avoir en sa saincte et digne garde.

De Cadillac, ce premier jour de Febvrier 1581.

Signé, Vostre bien affectionné
Cousin HENRY.

Et au dos : A mon Cousin Monsieur DE BOURDEILLE, Chevalier de l'Ordre du Roy, mon Seigneur, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, et Séneschal de Perigord.

LETTRE CXXIII.

De HENRY, Roy de Navarre, au Seigneur DE BOURDEILLE, escripte de Nérac, le 10 d'Aoust 1581.

MON COUSIN,

J'AY esté fort ayse d'entendre de la bonne affection et dilligence que vous avez monstrée despuis la prinse de Perigueux, pour empescher ou modérer les mauvais effects des preneurs contre ceulx

qui estoient dedans, dont je vous remercie : mais je suis fort marry d'avoir sçeu que vostre bonne intention n'a pu estre effective selon vostre desseing, d'autant que la pluspart des maisons de ceulx de la Religion ont esté pillées et saccagées, et plusieurs faicts prisonniers : et y en a encore, ausquels on veut faire payer rançon, comme on a desjà faict faire aux aultres ; entre lesquels est le sieur Sauliere, qu'on ne veult eslargir sans cela, quelque grande perte qu'il ait faicte de ses meubles et tiltres ; qui seroit son entiere et totale ruyne, et de celle de ses enfants.

Je ne puis croire que le Roy Monseigneur ne réprouve grandement la prinse de la-dite ville, comme estant advenue par trop grand attentat faict au préjudice de son service, et de la paix et tranquillité publique.

Je ne puis aussi, pour mon debvoir et pour mon honneur, (m'ayant la-dite ville esté donnée en garde comme une des principalles seuretez de ceulx de la Religion de Guyenne, qui desjà m'en ont faict de grandes plainctes), que je n'en poursuive la raison et réparation envers Sa Majesté.

Puisque ce faict concerne tout un Général duquel j'ay la charge, il me seroit fort mal convenable, si j'en voulois faire mon propre particulier, comme vous desirez que je fasse, en me priant de pardonner et oubliant telle faute. C'est au Roy, mon-dit Seigneur, comme celuy qui, pour le bien et repos de son Royaulme, y a le principal intérest, de pourvoir sur ce poinct.

Je vous prie donc, mon Cousin, considérer que je ne puis aultre chose là-dessus, que d'attendre la volunté et intention de Sa Majesté, pour me ranger et conformer selon ycelle. Cependant, puis-

qu'il y a encore dedans la ville des prisonniers, et plusieurs meubles pillés appartenant à ceulx de ladite Religion, je vous prie derechef faire le tout rendre, et mettre en liberté tous les-dits prisonniers, principalement le-dit Sauliere; desorte qu'il n'en puisse estre faict aulcune plus grande plaincte.

Je m'asseure que, comme vous avez faict deslivrer la Fourcade et Charon, vous pouvez en faire le semblable du-dit Sauliere et aultres prisonniers, et leur faire restituer ce que pris leur a esté. C'est chose qui dépend de vostre pouvoir et authorité, et dont vous vous devez faire croire.

En ce faisant, vous ferez beaucoup pour les preneurs et détenteurs, en ce que, par ce moyen, leur faulte sera estimée moins griefve : et je m'asseure que ce sera chose fort agréable à Sa-dite Majesté; et j'en recepvray un tel plaisir et contentement, que je ne fauldray m'en ressouvenir pour m'en revancher en vostre endroict, s'offrant l'occasion.

Et espérant qu'ainsi le ferez, je prieray le Créateur vous avoir, mon Cousin, en sa très-saincte et digne garde.

Escript à Nérac, le dixiesme d'Aoust 1582.

DESPUIS la présente escripte, j'ay receu une lettre du Roy sur la-dite prinse, laquelle il prouve, comme vous verrez, qu'il vouldroit d'autant plus exciter à moyenner la deslivrance du-dit Sauliere, et restitution de ce qui a esté pris et pillé. Je vous envoye copie de la-dite lettre, afin que vous soyez aussi instruict des aultres particularitez y contenues.

Signé, Vostre bon Cousin et affectionné amy, HENRY.

VIES
DES
DAMES ILLUSTRES
FRANÇOISES
ET
ÉTRANGERES.

DISCOURS PREMIER.

De la Reyne Anne de Bretagne.

PUISQU'IL me faut parler des Dames, je ne me veux amuser aux anciennes, dont les Histoires sont toutes pleines ; et ne seroit qu'en chafourer le papier en vain : car il y en a assez d'escrit ; et mesme ce beau Bocace en a fait un beau Livre à part (*). Je me contenteray d'en escrire d'aucunes particuliérement, et principalement des nostres de France, et de celles de nostre temps, ou de nos peres, qu'ils n'ont pu raconter.

(*) Cet ouvrage de Bocace est son *De claris Mulieribus Liber*, imprimé *à Ulm*, *par Jean Zainer*, *dès* 1473, *in-folio*, qui l'imprima aussi la même année de méme en Allemand. On le traduisit peu après en François sous ce titre : *Des nobles et cleres Femmes*; il fut ainsi imprimé *à Paris*, *chez Ant. Verard*, *en* 1493, *in-folio*, et diverses autres fois depuis.

Digitized by Google

Je commenceray donc par nostre Reyne ANNE DE BRETAGNE, la plus digne et la plus honorable Reyne qui ait esté depuis la Reyne Blanche, mere de St. Louïs, si sage et si vertueuse, jusques à son regne.

Cette Reyne Anne donc fut riche héritiere de la Duché de Bretagne, qu'on tient une des plus belles de la Chrestienté, et pour ce fut recherchée des plus Grands. Monsieur le Duc d'Orléans, qui depuis fut le Roy Louis XII, en ses jeunes ans la rechercha fort, et pour elle fit de beaux faits d'armes en Bretagne, et mesme en la bataille de Saint-Aubin, où il fut pris combattant à pied, et à la teste de son infanterie J'ay ouy dire que cette prise fut cause qu'il ne l'espousa alors; sur laquelle intervint Maximilian, Duc d'Austriche, depuis Empereur, qui l'espousa par les mains du Prince d'Orange son oncle, dans la grande Eglise de Nantes : mais le Roy Charles VIII, ayant advisé avec son Conseil, qu'il n'estoit pas bon d'avoir un si puissant Seigneur, ancré et empiété dans son Royaume, rompit le mariage qui s'estoit fait entre lui et Marguerite de Flandres, et osta la-dite Anne à Maximilian son compromis, et l'espousa; de sorte qu'aucuns ont conjecturé là-dessus, que le mariage de l'un et de l'autre, ainsi noué et desnoué, fut malheureux en lignée.

Or, si elle a esté desirée pour ses biens, elle l'a esté autant pour ses vertus et mérites : car elle estoit belle et agréable, ainsi que j'ay ouy dire aux Anciens qui l'ont veüe, et selon son pourtrait que j'ay veu au vif, et ressembloit au visage de la belle Damoiselle de Chasteau-neuf, qui a esté à la Cour tant renommée en beauté; et cela suffise pour dire sa beauté, ainsi que je l'ay veu figurer à la Reyne-Mere.

Sa taille estoit belle et médiocre. Il est vray qu'elle avoit un pied plus court l'un que l'autre, le moins du monde ; car on s'en appercevoit peu, et mal-aisément le connoissoit-on : dont pour tout cela sa beauté n'en estoit point gastée ; car j'ay veu beaucoup de très-belles femmes avoir cette légere défectuosité, qui estoient extrêmes en beauté, comme Madame la Princesse de Condé, de la Maison de Longueville.

Encore dit-on, que l'habitation d'ycelles femmes est fort délicieuse, pour quelque certain mouvement et agitation qui ne se rencontre pas aux autres. Voilà la beauté du corps de cette Reyne.

Pour celle de l'esprit, elle n'en estoit pas moindre ; car elle estoit très-vertueuse, sage, honneste et biendisante, et de fort gentil et subtil esprit. Aussi avoit-elle esté nourrie par Madame de Laval, très-habile et accomplie Dame, qui lui avoit esté donnée par le Duc François son pere pour Gouvernante. Au reste, elle estoit très-bonne, fort miséricordieuse ; et fort charitable, ainsi que j'ay ouy dire aux miens. Vray est, qu'elle estoit fort prompte à la vengeance, et pardonnoit mal-aisément, quand on l'avoit offensée de malice ; ainsi qu'elle le monstra au Mareschal de Gré (*), pour l'affront qu'il luy fit, lorsque le Roy Louïs, son Seigneur et Mary, fut si fort malade à Blois, qu'on le tenoit pour mort. Elle, voulant pourvoir à son affaire et à son fait, en cas qu'elle vînt à estre vefve, fit charger sur la riviere trois ou quatre bateaux de tous ses plus précieux meubles, bagues, joyaux, et argent, pour les transporter en sa ville de Nantes. Le-dit Mareschal,

(*) De Gié.

Digitized by Google

rencontrant les bateaux entre Saumur et Nantes, les fit arrester et saisir, comme par trop curieux de vouloir contrefaire le bon Officier et bon Valet de la Couronne; mais la fortune voulut que le Roy, par les prieres de son peuple, duquel il estoit vray pere, en eschappa.

La Reyne, dépitée de ce fait, ne chauma pas sur la vengeance, et l'ayant bien couvée, le fait chasser de la Cour. Ce fut lors que ce Mareschal, ayant achevé de faire bastir cette belle maison du Verger, et s'y retirant, dit qu'à bonne heure la pluye l'avoit pris pour se mettre si à propos à couvert sous cette belle maison, qui ne venoit que d'estre faite. Ce ne fut pas tout que ce bannissement de Cour : mais par de grandes recherches qu'elle fit faire par-tout où il avoit commandé, il fut trouvé qu'il avoit fait des fautes, concussions et pilleries, ainsi qu'aucuns Gouverneurs y sont sujets; si bien que l'ayant récusé en aucunes Cours de Parlement, eut celuy de Thoulouse, où son procès avoit esté envoyé et évoqué pour des raisons, et aussi que cette Cour dès long-temps a esté fort juste et équitable, et point corrompuë. Là, son procès veu, fut convaincu; mais la Reyne, ne voulant sa mort, d'autant, disoit-elle, que la mort est le vray remede de tous maux et douleurs, et qu'estant mort, il seroit trop heureux, elle voulut qu'il vescut bas et ravalé, ainsi qu'il avoit esté auparavant grand : affin que, par sa fortune changée de grande et haute où il s'estoit veu, en un misérable estat bas, il vescût en douleurs et tristesses, qui luy faisoient plus de mal cent fois que la mort; car la mort ne luy dureroit qu'un jour, voire qu'une heure, et ses langueurs qu'il auroit, le feroient mourir tous les jours.

Digitized by Google

Voilà la vengeance de cette brave Reyne. Elle fut un jour fort marrie contre Monsieur d'Orléans, de telle façon qu'elle ne s'en pût appaiser de long-temps ; d'autant que la mort de Monsieur le Dauphin estant survenuë, le Roy Charles son mary, et elle, en furent si désolez, que les Médecins, craignant la débilité et foible habitude du Roy, eurent peur que cette douleur pût porter préjudice à sa santé, dont ils conseillerent au Roy de se réjoüir, et aux Princes de la Cour d'inventer quelques nouveaux passe-temps, jeux, danses, mommeries, pour donner plaisir au Roy et à la Reyne. Ce qu'ayant entrepris, Monsieur d'Orléans fit au Chasteau d'Amboise une masquarade avec une Dame, où il fit tant du fol, et y dança si gayement, ainsi qu'il se dit et se lit, que la Reyne, cuidant qu'il démenast telle allégresse pour se voir plus prest d'estre Roy de France, voyant Monsieur le Dauphin mort, luy en voulut un mal extrême, et lui en fit une telle mine, qu'il falloit (*) qu'il sortit de la Cour, et s'en allast à son chasteau de Blois. On ne peut rien objecter à cette Reyne, sinon ce seul SI de vengeance ; si la vengeance est un SI, puisqu'elle est si belle et douce : mais d'ailleurs elle avoit des parties très-louables.

Quand le Roy son mary alla au Royaum de Naples, et tant qu'il y fut, elle sçeut très-bien gouverner le Royaume de France, avec ceux que luy avoit donné le Roy pour l'assister : mais elle vouloit tousjours garder son rang, sa grandeur, sa primauté, et estre creuë, toute jeune qu'elle estoit, et s'en faisoit bien à croire ; aussi n'y trouva-t-elle à redire.

(*) Fallut.

Digitized by Google

Elle eut un très-grand regret à la mort du Roy Charles, tant pour l'amitié qu'elle luy portoit, que pour ne se voir qu'à demy-Reyne, n'ayant point d'enfants : et ainsi que ses plus privées Dames, comme je tiens de bon lieu, la plaignoient de la voir vefve d'un si grand Roy, et mal-aisément pouvoit retourner à un si haut estat, car le le Roy Louïs estoit marié avec Jeanne de France, elle respondoit, qu'elle demeureroit plustost toute sa vie vefve d'un Roy, que de s'abaisser à un moindre que luy : toutesfois qu'elle ne désespéroit tant de son bonheur, qu'elle ne pensast estre un jour Reyne de France régnante, comme elle avoit esté, si elle vouloit. Ses anciennes amours luy faisoient dire ce mot, qu'elle voudroit rallumer en sa poitrine eschauffée encore un peu ; ce qui arriva : car le Roy Louïs, ayant répudié sa femme, se souvenant de ses premieres amours qu'il avoit porté à la Reyne Anne, et n'en ayant encore perdu la flamme, la prit en mariage, comme nous avons veu et leu. Voilà sa prophétie accomplie, qu'elle fondoit sur le naturel du Roy Louïs, qui ne se put jamais en garder de l'aymer toute mariée qu'elle estoit, et la regardoit d'un bon œil tousjours, estant Monsieur d'Orléans : car mal-aisément se peut-on défaire d'un grand feu, quand il a une fois saisi l'ame.

Il estoit fort beau Prince, et très-aymable (*), et pour ce ne le haïssoit pas. L'ayant prise estant Roy, il l'honora beaucoup, luy laissant joüir de son bien et de sa Duché, sans qu'il y touchast et en prit un seul sol ; aussi l'employoit bien ; car elle

(*) Ces épithetes coûtent peu à *Branthome*. Voyez Naudé, pag. 44 et 45 de son *Addition à l'Hist. de Louis XI*, de l'édition de 1630.

estoit très-libérale : et d'autant que le Roy faisoit des dons immenses, pour lesquels entretenir il eût fallu qu'il foulast son peuple, ce qu'il fuyoit comme la peste, elle suppléoit à son défaut : car il n'y avoit grand Capitaine de son Royaume, à qui elle ne donnast des pensions, et fist des présents extraordinaires, ou d'argent, ou de grosses chaisnes d'or.

Quand ils faisoient quelque voyage, ou en retournoient, et mesme en faisoient de petits selon leurs qualitez (1) : au moyen de quoy tous couroient à elle, et peu en sortoient d'avec elle malcontents. Sur-tout, elle a eu cette réputation d'avoir aymé ses serviteurs domestiques, et à eux fait de bons biens.

Ce fut la premiere qui commença à dresser la Cour des Dames, que nous avons veües depuis elle jusques à cette heure : car elle en avoit une très-grande suite, et de Dames, et de filles, et n'en refusa aucunes ; tant s'en faut qu'elle s'enqueroit des Gentils-Hommes leurs peres qui estoient à la Cour, s'ils avoient des filles, et quelles elles estoient. J'ay eu une tante de Bourdeille, qui eut cet honneur d'estre nourrie d'elle (2) ; mais elle

(1) *Peut-être faudroit-il lire ainsi, à reprendre depuis car :* car il n'y avoit grand Capitaine de son Royaume, à qui elle ne donnast des pensions, et fist des présents extraordinaires, ou d'argent, ou de grosses chaisnes d'or, quand ils faisoient quelque voyage ou en revenoient ; et mesme en faisoit de petits, selon leurs qualités, &c.

(2) *Louise de Bourdeille*, fille d'honneur de la Reyne Anne en 1494, à 35 livres de gages. Voyez l'*Hist. de Charles VIII*, édition du Louvre, 1684, pag. 708. Là on compte jusqu'à 28 de ces filles, dont les cinq premieres sont à 100 livres, et les autres à 35 : et seize Dames soit Princesses, soit Filles ou Femmes de la plus haute qualité, toutes à gages plus ou moins grands.

mourut en sa Cour en l'asge de quinze ans, et fut enterree au derriere le grand autel des Cordeliers à Paris ; et ay veu le tombeau et une suscription, avant que l'Eglise fust bruslée (*).

Sa Cour estoit une fort belle escole pour les Dames ; car elle les faisoit bien nourrir et sagement, et toutes à son modelle se faisoient et se façonnoient très-sages et vertueuses : et d'autant qu'elle avoit le cœur grand et haut, elle voulut avoir ses gardes, et institua la seconde bande de cent Gentils-Hommes ; car, auparavant, n'y en avoit qu'une : et la plus grande part de sa-dite garde estoient Bretons, qui jamais ne failloient, quand elle sortoit de sa chambre, fust pour aller à la Messe, ou s'aller promener, de l'attendre sur cette petite terrasse de Blois, qu'on appelle encore la Perche aux Bretons, elle-mesme l'ayant ainsi nommée. Quand elle les y voyoit : *Voilà mes Bretons*, disoit-elle, *sur la Perche, qui m'attendent.*

Asseurez-vous qu'elle ne mettoit point son bien en réserve, mais qu'il estoit bien employé en toutes choses hautes.

Ce fut elle qui fit bastir, par une grande superbité, ce beau vaisseau et grande masse de bois, qu'on appelloit la Cordeliere, qui s'attaqua si furieusement en pleine mer avec la Régente d'Angleterre, et s'accrocha si furieusement avec elle, qu'ils se bruslerent et se périrent, si bien que rien n'en eschappa, fust des personnes, ou fust de ce qui estoit dedans, dont on pust tirer des nouvelles en terre, et dont la Reyne en fut très-marrie.

Le Roy l'honoroit de telle sorte, que luy estant

(*) Elle le fut le 19 Novembre 1580.

rapporté

rapporté un jour, que les Clercs de la Basoche du Palais, et les Escoliers aussi, avoient joué des jeux où ils parloient du Roy, et de sa Cour et de tous les Grands (*), il n'en fit autre semblant, si-non de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, et qu'il permettoit qu'ils parlassent de luy et de sa Cour, mais non pourtant déréglement : et sur-tout, qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque ; autrement, qu'il les feroit tous pendre. Voilà l'honneur qu'il luy portoit.

Depuis, il ne venoit jamais en sa Cour Prince estranger, ou Ambassadeur, qu'après l'avoir veu et ouy, il ne l'envoyast faire la reverence à la Reyne ; voulant qu'on luy portast le mesme respect qu'à luy, et aussi qu'il connoissoit en elle une grande suffisance pour entretenir et contenter tels grands personnages, comme très-bien elle savoit faire, et y prenoit un très-grand plaisir : car elle avoit très-bonne et belle grace et majesté pour les recueillir, et belle éloquence pour les entretenir ; et qui quelquefois, parmy son parler françois, estoit curieuse, pour rendre plus grande admiration de soy, d'y entremettre quelques mots estrangers, qu'elle apprenoit de Monsieur de Grignols, son Chevalier d'honneur, qui avoit bien veu son monde, et pratiqué et sçeu les langues estrangeres, et avec cela de fort bonne et plaisante compaignie, et qui rencontroit bien. Sur quoy la Reyne luy ayant demandé un jour quelques mots en espagnol, pour les dire à l'Ambassadeur d'Espagne, et luy ayant dit quelque petite salauderie en riant, elle l'apprit aussi-tost : et le

(*) Louis XII aimoit les comédies, parce que, disoit-il, il y apprenoit des vérités qu'on n'auroit osé lui dire en face.

lendemain, attendant l'Ambassadeur, il on (1) fit le conte au Roy, qui le trouva bon, connoissant son humeur gaye et plaisante; mais pourtant il alla trouver la Reyne, et luy descouvrit le tout, avec l'advertissement de ne prononcer ces mots. Elle en fut en si grande colere, quelque risée qu'en fit le Roy, qu'elle cuida chasser Monsieur de Grignols, et luy en fit la mine, sans le voir quelques jours; mais Monsieur de Grignols luy en fit ses humbles excuses; disant que ce qu'il en avoit fait, n'estoit que pour faire rire le Roy, et luy faire passer le temps; et qu'il n'eust pas esté si mal-advisé de ne l'en advertir, ou le Roy, comme il avoit fait, lorsque l'Ambassadeur eust voulu venir: et ainsi, par les prieres du Roy, elle s'appaisa.

Or, si le Roy l'a aymée et honorée vivante, comme vous voyez, il faut croire qu'estant morte, il luy en a fait de mesme; et pour manifester le deuil qu'il en fit, en font foy les superbes et honorables funérailles et obseques qu'il fit d'elle, lesquelles j'ay leus dans une vieille *Histoire de France*, que j'ay veu traisner en un cabinet dans nostre maison, et dont on ne faisoit point de cas; et l'ayant amassée, je les y ay remarquées: et d'autant que c'est une chose qu'on doit noter, je l'ay voulu mettre icy de mot à mot comme dit le Livre, sans en rien changer; car encore qu'il soit vieux, le parler n'en est encore trop mauvais: et de la vérité de ce Livre j'en ay esté informé par la (2) grand-mere, Madame la Séneschalle de Poictou, de la Maison de Lude, qui estoit lors à la Cour. Ce Livre donc conte ainsi.

(1) En (2) Ma

« Cette Reyne estoit une très-honorable Reyne, » et très-vertueuse, et fort sage, et la mère des » pauvres, le support des Gentils-Hommes, le » recueil des Dames et Damoiselles et honnestes » filles, et le refuge des sçavants hommes : aussi » tout le peuple de la France ne se peut souler » de la pleurer.

» Elle mourut au Chasteau de Blois, le vingt» uniesme de Janvier l'an 1513, sur l'accomplis» sement d'une chose qu'elle avoit plus desirée, » qui estoit l'union du Roy son Seigneur, et du » Pape et de l'Eglise Romaine, en abhorrant le » schisme et la division. Aussi elle ne cessa jamais » après le Roy, qu'elle ne s'en remît, dont elle » estoit fort agitée et recherchée grandement des » Princes et Prélats Catholiques, autant que le » Roy en estoit haï.

» J'ay veu à Saint-Denis autresfois une grande » chappe d'Eglise, toute couverte de perles en » broderie, qu'elle avoit fait faire exprès pour en » faire un présent au Pape ; mais la mort la pré» vint. Après son trespas, son corps demeura par » l'espace de trois jours dans sa chambre, le visage » tout descouvert, qui ne se monstroit nullement » changé par l'hideuse mort, mais aussi beau et » agréable que durant son vivant.

» A l'entour de son corps y avoit douze grands » cierges de cire blanche, tous allumez tousjours, » jusques à ce qu'il fût tout embaumé, et mis » en un très-riche cercueil ; et fut mise en la grande » salle pour aucuns jours, accompagnée tousjours » de cierges et flambeaux, et de toute sorte de » Prestres.

» Le vendredy 27 du mois de Janvier, fut son » corps tiré hors du Chasteau, fort honorablement

» accompagné de tous les Prestres et Religieux de » la Ville, porté par gens vestus de deuil, et » chaperons en teste, avec vingt-quatre des plus » grosses torches.

» Estoient les Révérends Seigneurs et Prélats, » Evesques, Abbez, et Monsieur le Cardinal de » Luxembourg, pour faire le-dit Office, lequel » leva le corps de la-dite Dame du Chasteau de » Blois.

» Puis marchoient les Huissiers en ordre, tous » vestus de robbes noires et chaperons de deuil.

» Et après marchoit le Capitaine, Messire Ga- » briel, et ses Archers; les Seigneurs de Con- » cressant, Chastaing, et la Tour, accompagnés » de leurs Archers.

» Après estoient les Héros (*) d'armes, reves- » tus de leurs cottes et blasons d'armoiries. A la » main droitte marchoit le premier Maistre-d'Hos- » tel et les autres; à la main senestre estoient les » Maistres des Requestes, et conséquemment mar- » choit le grand-Escuyer de la-dite Dame : car » elle avoit sa grande Escurie, et son grand- » Escuyer, comme le Roy Charles au Royaume de » Naples; mais il ne spécifie point le nom. Son » corps estoit porté par les Gentils-Hommes et » Officiers. Les coings ou quarrez du drap qui es- » toit sur le corps, estoient portez par le Seigneur » de Saint-Paul, le Seigneur de Lautrec, le sieur » de Laval, et Loüis Monsieur de Nevers. Ceux » qui portoient le poesle du-dit corps, estoient le » Seigneur de Chasteau-Briant, Pierre Monsieur de » Candale, et le Seigneur de Montafilant.

(*) Hérauts.

Digitized by Google

» Et après, estoit le Seigneur de Grignols, » Chevalier d'honneur de la-dite Reyne.

» Et à mener grand deuil estoient,
» Le Seigneur d'Angoulesme,
» Le Seigneur d'Alençon,
» Le Seigneur de Vendosme,
» La Dame de Bourbon,
» La Dame d'Angoulesme.

» Et après icelles, la Dame de Mailly, Dame » d'honneur de ladite Reyne.

» Et après alloient toutes les Dames et Damoi- » selles et filles d'honneur, honnestement vestuës » de robbes noires et de deuil.

» Et après marchoit le Duc d'Albanie, avec les » Ambassadeurs et Seigneurs, Barons de Bretagne, » et autres plusieurs et notables Seigneurs, Cham- » bellans et Officiers, ainsi qu'ils devoient aller, » et chacun mis en son ordre. Enfin, fut ledit corps » ainsi porté en l'Eglise Saint-Sauveur, et là ne » prit aucun sa place, hors qu'il estoit ordonné » par ceux qui avoient la charge, et les Maistres » des cérémonies; et furent dites Vigiles.

» Le lendemain, qui estoit samedy, fut fait un » service fort solemnel par plusieurs Prélats, et ne » furent à l'offrande fors Monsieur d'Angoulesme » et Monsieur d'Alençon, ausquels furent portées » leurs offrandes par le Roy d'armes Montjoye et » Bretagne.

» Et après le service accomply, chacun s'en alla » disner; partit le corps hors la ville avec le lumi- » naire et estat dessus dit, et tousjours ainsi hono- » rablement accompagné en beau et dévot ordre » jusques au lieu de la sépulture, et tousjours Vi- » giles; et le lendemain, en tous les lieux, villes » et places où ledit corps et la compagnie arrivoient

» le soir et au giste ; et tant que le dimanche septua-
» gesime, douziesme Février, parvindrent jusques en
» l'Eglise Nostre-Dame-des-Champs aux faux-
» bourgs de Paris, là où le corps fut gardé par
» deux nuits avec grande quantité de luminaires,
» et le service dévot fut dit le mardy ensuivant
» quatorziesme de Février, et furent au devant du
» corps les processions avec les croix de toutes les
» Eglises et Religions de Paris, et toute l'Univer-
» sité ensemble.

» Aussi les Présidents et Conseillers de la sou-
» veraine Cour de Parlement, et généralement
» toutes les autres Cours et Jurisdictions et Officiers
» de la ville, lesquels eux tous accompagnerent iceluy
» corps fort révéremment, avec les très-nobles Sei-
» gneurs et Dames en l'estat dessus dit, ainsi qu'ils
» partirent de Blois, et chacun tousjours en bel
» ordre entre eux, tous selon leurs degrez et devant
» le corps entrerent à Paris, par la porte Saint-
» Jacques, les pages d'honneur nûe teste, tous ves-
» tus de velours noir, et chaperon de deuil, mon-
» tez sur les coursiers et chevaux bardez de velours
» jusques en terre, à grands croix de satin blanc
» dessus, et puis un cheval d'honneur, et haquenée,
» accoustrée de mesme.

» Estoient aussi menez et conduits par les lais-
» ses, qui est à dire en main, un chariot, qui
» avoit amené le corps de ladite Dame jusques au-
» dit fauxbourg de Paris, avec six chevaux harna-
» chez et couvert de mesme couleur, à grands croix
» de satin blanc ; le chariot estoit aussi couvert de
» velours, et une grande croix de mesme, et les
» quatre coings honnestement portez par quatre
» Seigneurs ; et si estoient les charretiers et pale-
» freniers vestus de velours et chaperons de deuil.

» L'effigie et représentation de la Reyne estoit » posée dessus son corps, et estoit portée par plu- » sieurs Gentils-Hommes dessus une litiere de » bois toute couverte d'un riche drap d'or, trait » et eslevé, fourré et enrichy d'hermines. Ladite » effigie estoit fort richement accoustrée, vestue » dessus d'un costé de drap d'or, et dessus un grand » surcot de velours cramoisy de pourpre fourré » d'hermines. Une couronne mise en son chef » dessus un coussin de drap d'or, un sceptre estoit » en sa main droite, et à la senestre tenoit une » main de Justice, et au-dessus estoit porté un » un riche poisle bleu en maniere de ciel, semé à » l'entour d'escus de France et de Bretagne, et » estoit porté par les quatre Présidents de la Cour » de Parlement, et des dessus-dits Seigneurs et » Dames portant le deuil après le corps, et ainsi » fut conduit jusques à la grande Eglise de Nostre- » Dame de Paris, où fut fait un fort solemnel ser- » vice. Le lendemain, qui estoit le quinziesme de » Février, fut aussi continuellement porté hors » Paris en l'ordre et maniere que dessus, pour » estre ensépulturé en la dévote Eglise de Saint- » Denis en France; et ainsi furent les processions » de Paris, pour conduire le corps jusques à une » croix qui est un peu par-delà le lieu où l'on fait » la foire du lundy (*), où en ce lieu est la croix.

» Le Révérend Pere en Dieu Abbé, et vénérables » Religieux, avec les Prestres des Eglises et Parois- » ses de Saint-Denis, vestus de leurs grandes chap- » pes, avec leurs croix, ensemble les manants et » habitants de ladite ville, vindrent en procession

(*) Litez *Landy*, et voyez Ménage, *Dict. Etymol.* au mot *Landi*.

» pour recepvoir le corps de ladite Reyne, lequel » fut porté en l'Eglise Saint-Denis, et tousjours » accompagné honorablement par les dessus nom- » mez très-nobles Princes et Princesses, Seigneurs, » Dames et Damoiselles, et le train, ainsi que » dessus.

» Le divin service fut fait pour l'ame de ladite » Dame par le Cardinal du Mans, et firent l'Of- » fice de Diacre et Sousdiacre, les Archevesques » de Lyon et de Sens, accompagnés des Abbés de » Sainte-Geneviefve et Saint-Magloire : et en ce » dévot service assisterent tousjours les dessus-dits » nommez Princes et Princesses, Seigneurs, Da- » mes et Damoiselles, un chacun selon l'ordon- » nance des Maistres et Conducteurs des cérémo- » nies ; et après le service, fut fait et presché un » beau sermon par le vénérable Confesseur du Roy, » Maistre Parvy, Docteur fameux ès sacrez volu- » mes : et le tout deuement accomply, le corps de » ladite Dame, Madame Anne, en son vivant » très-noble Reyne de France, Duchesse de Bre- » tagne, et Comtesse d'Estampes, fut honorable- » ment inhumé et ensepulturé dans le sépulchre à » elle préparé.

» Après, le Héros (*) d'armes, dit Bretagne, » appella tous les Princes et Officiers d'icelle Dame, » c'est à sçavoir, le Chevalier d'honneur, le grand- » Maistre d'hostel, pour eux tous et un chacun » d'eux accomplir les bénéfices envers ledit corps ; » ce qu'ils firent fort piteusement, et jettants lar- » mes des yeux. Et ce fait, le prénommé Roy » d'armes cria par trois fois à haute voix fort » piteusement : *La Chrestienne Reyne de France*,

(*) Héraut.

» *Duchesse de Bretagne, nostre souveraine Dame,* » *est morte ;* et puis un chacun s'en alla. Le corps » demeura ensépulturé.

» Durant sa vie, et après sa mort, elle fut » honorée de tels titres comme j'ay déja dit, la » vraye mere des pauvres, le confort des Nobles, » le recueil des Dames et Damoiselles et honnes- » tes filles, et le refuge des sçavants hommes et de » bonne vie ; si-non que, parlant d'elle morte, on » dit que c'estoit autant renouveller de deuils et de » regrets par toutes ces personnes, aussi par tous » ses serviteurs domestiques, qu'elle aymoit uni- » quement. Elle fut fort religieuse et dévote. Ce » fut elle qui, la premiere, fit la fondation des » bons-hommes près de Paris, et puis après celle » de Rome, qui est si belle et noble, et où j'ay veu » qu'il n'y avoit aucuns Religieux que François. »

Voilà de mot à mot les superbes obseques de cette Reyne, sans rien en changer de l'original, de peur de faillir, ne pouvant dire mieux. Elles sont toutes pareilles à celles de nos Roys, que j'ay veu et leu, et celles du Roy Charles IX où j'estois, que la Reyne sa mere voulut faire belles et magnifiques, encore que les finances de France fussent lors courtes pour y despendre tant, à cause du partement du Roy de Pologne, qui en avoit avec sa suite gasté et emporté.

Certes je trouve ces deux enterrements quasi tous semblables, fors en trois choses. L'une, que celuy de la Reyne Anne fut plus superbe ; l'autre, que tout alla si bien d'ordre et si sagement, qu'il n'y eut aucune division ny contestation de rangs, ainsi qu'il arriva à celuy du Roy Charles : car son corps estant prest à partir de Nostre-Dame, la Cour de Parlement eut quelque picque de préséance avec la

Noblesse et l'Eglise, d'autant qu'elle alléguoit tenir la place du Roy qu'elle représentoit de tout en tout en l'absence du Roy, qui estoit hors du Royaume; surquoy il y eut une grande Princesse de par le monde, et que je sçay bien, et qui luy touchoit de fort près, et ne la veux nommer ..... dire qu'il *ne se falloit esmerveiller, si, durant le vivant du Roy, les séditions et les troubles avoient eu un si grand regne, que tout mort qu'il estoit, il esmouvoit, brouilloit, et troubloit.* Hélas! il n'en pouvoit mais, le pauvre Prince, ny mort, ny vivant. On sçait assez qui sont les auteurs des séditions de nos guerres civilles. Cette Princesse, qui prononça ces mots, depuis l'a trouvé bien à dire, et l'a bien regretté.

L'autre chose et derniere, est que le corps du Roy fut quitté, estant à l'Eglise de Saint-Lazare, de tout le grand convoy, tant des Princes, Seigneurs, Cour de Parlement, et ceux de l'Eglise et de la ville, et ne fut suivy et accompagné que du pauvre Monsieur de Arozze, de Funcel, et moy, et de deux autres Gentils-Hommes de la chambre, qui ne voulusmes jamais abandonner nostre Maistre tant qu'il seroit sur terre. Il y avoit aussi quelques Archers de la Garde: chose qui faisoit grand'pitié à voir. Sur le tard, à huit heures du soir, en Juillet, il fallut porter le corps, et cette effigie si mal accompagnée.

Estant à la Croix, nous y trouvasmes tous les Religieux de Saint-Denis, qui l'attendoient; et, avec les cerémonies de l'Eglise à ce requises, fut honorablement mené à Saint-Denis, où ce grand Monsieur le Cardinal de Lorraine le receut fort dévotement et honorablement, ainsi qu'il sçavoit faire.

Digitized by Google

La Reyne fut en colere de ce que tout ce grand convoy n'avoit passé outre, ainsi qu'elle attendoit, fors Monsieur son fils, et le Roy de Navarre, qu'elle tenoit comme prisonniers. Le lendemain, pourtant, ils ne faillirent pas avec très-bonne garde en coches, et Capitaines de Gardes avec eux, de s'en retourner au grand service solemnel, avec le grand convoy et compagnie d'auparavant; chose qui fut pitoyable à voir.

Après disner, la Cour de Parlement envoya dire et commander à Monsieur le Grand-Aumosnier Amyot, de leur aller dire graces après disner, comme Roy (1); lequel fit response, qu'il n'en feroit rien, et que ce n'estoit point devant eux qu'il les devoit dire. Ils luy en firent faire deux commandements consécutifs, et menaces; ce qu'il refusa encore, et s'alla cacher, pour ne leur respondre plus: mais ils jugerent (2) qu'ils ne partiroient delà, qu'il ne vint; mais ne s'estant pu trouver, ils furent contraints de les dire eux-mesmes, et se lever avec des menaces grandes et injures qu'ils débagoulerent contre ledit Aumosnier, jusques à l'appeller marault et fils de boucher. J'en vis le progrès, et je sçay bien tout ce que Monsieur me commanda d'aller dire. Monsieur le Cardinal leur en alla parler; mais il ne gagna rien, se tenants tousjours sur leurs opinions, et Royale Majesté et authorité. Je sçay ce que m'en dit Monsieur le Cardinal, et me dit, ce que je ne diray point, que c'estoient des vrais sots. Monsieur le premier Président de Thou, présidant alors, grand Sénateur certes, mais il avoit de l'humeur. Voilà une esmeute qui fit

(1) Brantome étoit très-mal informé. Voyez l'*Epistol. M. Arthus. de Cressonerüs*, &c. 1611, p. 29 et 30.

(2) Jurèrent, *apparemment.*

encore dire à cette Princesse, et autres, de ce Prince vivant et mort, sur terre, et en terre, que ce corps esmouvoit encore le monde, et le mettoit en sédition. Hélas ! il n'en pouvoit mais. J'ay fait ce petit incident peut-estre plus long qu'il ne falloit, et me pourra-on respondre : mais je respondray que je l'ay fait, et mis ainsi qu'il m'est venu en fantaisie, et en souvenance ; qu'il est ainsi bien à propos ; et que je le pouvois oublier, me faisant estre une chose assez remarquable.

Or, pour retourner à nostre Reyne Anne, il paroit bien par ce beau devoir dernier de funérailles, qu'elle estoit bien aymée, et du monde et du Ciel, et bien autrement que ne fut cette pompeuse et orgueilleuse Reyne Isabeau de Baviere, femme du feu Roy Charles VI, laquelle estant morte à Paris, son corps fut tant méprisé, qu'il fut mis de son Hostel dans un petit bateau sur la riviere de Seine, sans autre forme de cérémonie et pompe, et fut passé par une si petite.... (*) et si estroite, qu'à grande peine y pouvoit-il passer ; et fut ainsi porté à Saint-Denis, en son sépulchre, ny plus ny moins qu'une simple Damoiselle. Il y avoit aussi bien de différence de ses actions à celles de la Reyne Anne ; car elle mit les Anglois en France et dans Paris, mit le Royaume en combustion et division, et l'appauvrit du tout : et la Reyne Anne le tint en paix, et l'aggrandit de sa belle Duché et biens qu'elle luy apporta. Donc il ne se faut esbahir, si le Roy la regretta, et en demena un tel deuil, qu'il en cuida mourir au boys de Vincennes, et s'habilla long-temps de noir, et toute sa Cour ; et ceux qui y venoient autrement, il les en faisoit chasser ; et n'eust

(*) Porte, *apparemment.*

point oüy Ambassadeur, quel qu'il fust, qu'il ne fust habillé de noir. Et dit bien plus cette vieille *Histoire*, que j'ay alléguée, que » lors qu'il donna sa fille à » Monsieur d'Angoulesme, depuis le Roy François, » le deuil ne fut nullement quitté ny laissé en sa Cour, » et le jour qu'ils furent espousez dans la Chapelle » de Saint-Germain-en-Laye, le mary et la mariée » n'estoient habillez, dit l'histoire, que de drap » noir, honnestement, et en forme de deuil, pour » le trespas de la susdite Reyne Madame Anne de » Bretagne, en présence du Roy son pere, accom- » pagné de tous les Princes du Sang, et nobles » Seigneurs, et Prélats, et Princesses, Dames et » Damoiselles, tous vestus de drap noir en forme » de deuil. » Voilà comment le livre en parle, qui est une austérité estrange de deuil, qu'il faut noter, que le jour propre des nopces n'en put estre dispensé, pour après avoir esté repris le lendemain.

Par-là connoit-on que cette Princesse estoit aymée, et digne d'estre aymée du Roy son mary, qui, quelquefois dans ses goguettes et gayetez, l'appelloit le plus souvent sa Bretonne.

Si elle eust vescu plus long-temps, elle n'eust jamais consenty au mariage dessus dit; et souvent y avoit bien répugné, et ledit Roy son mary, d'autant qu'elle haïssoit mortellement Madame d'Angoulesme, depuis Madame la Régente, n'estants leurs humeurs gueres semblables, et peu accordantes ensemble: aussi qu'elle vouloit colloquer sadite fille avec Charles d'Austriche, lors jeune, et le plus grand Seigneur de la Chrestienté, qui depuis fut Empereur, encore qu'elle vist bien Monsieur d'Angoulesme s'approcher fort de la Couronne: mais elle ne songeoit pas en cela, ny n'y vouloit songer, se fiant d'avoir encore des enfants;

qui sçavoit aussi bien discourir de toutes choses. Aussi dès l'age de huit ans y avoit esté nourrie, et n'avoit rien oublié: et la faisoit bon ouïr parler, ainsi que j'ay veu nos Roys et Reynes y prendre un singulier plaisir de l'ouïr parler. Car elle sçavoit tout, et de son temps et du passé: si bien qu'on prenoit langue d'elle comme d'un oracle. Aussi le Roy Henry, dernier mort, la fit Dame d'honneur de la Reyne sa femme. Des mémoires et leçons que j'ay appris d'elle, je me suis servy, et espere me servir beaucoup en ce livre. J'ay veu l'épitaphe de ladite Reyne ainsi fait:

Cy gist ANNE *qui fut Femme de deux grands Roys;*
En tout grande cent fois, comme Reyne deux fois.
Jamais Reyne comme elle n'enrichit tant la France.
Voilà que c'est d'avoir une grande alliance.

DISCOURS SECOND,

De la Reyne-Mere de nos Roys derniers,

CATHERINE DE MÉDICIS.

JE me suis cent fois estonné et esmerveillé de tant de bons Escrivains que nous avons veus de nostre temps en la France, qu'ils n'ayent esté curieux de faire quelque beau recueil de la vie et gestes de la Reyne-Mere, CATHERINE DE MEDICIS, puisqu'elle en a produit d'amples matieres, et taillé bien de la besogne, si jamais Reyne tailla: ainsi que l'Empereur Charles dit une fois à Paulo Jovio, à son retour de son triomphant voyage de la Gou-

lette, voulant faire la guerre au Roy François, qu'il fist seulement provision d'encre et papier, qu'il lui avoit bien taille de la besogne. Aussi de vray cette Reyne en a taillé de si belle, qu'un bon et jeune Escrivain en eust fait une Iliade entiere : mais ils ont este paresseux ou ingrats ; car elle ne fut jamais chiche à l'endroit des Sçavants, et qui escrivoient quelque chose. J'en nommerois plusieurs qui ont tiré des bons biens, en quoy d'autant ils sont accusez d'ingratitude.

Il y en a eu un pourtant qui s'est voulu mesler d'en escrire, et de fait en fit un petit livre, qu'il intitula *de la Vie de Catherine* (*) : mais c'est un imposteur, et non digne d'estre creu ; puisqu'il est plus plein de menterie que de vérité, ainsi qu'elle-mesme le dit l'ayant veu, comme telles faussetez sont apparentes à un chacun, et aisées à noter et rejetter. Aussi celui qui l'a fait lui vouloit mal mortel, et estoit ennemi de son nom, de son estat, de sa vie, et de son honneur et humeur. Voilà pourquoy il est à rejetter. Quant à moy, je desirerois fort sçavoir bien dire, ou que j'eusse eu une bonne plume, et bien taillee à commandement, pour l'exalter et louër comme elle le mérite. Toutesfois, telle qu'elle est, je m'en vais l'employer au hasard.

(*) Il veut, sans doute, parler du *Discours merveilleux de la Vie, Actions et Déportements de la Reyne Catherine de Médicis*, attribué à Beze, à de Serres, et plus probablement à Henri Etienne ; mais certainement de main de maitre. Il fut imprimé et répandu dans le public dès 1574, avec la date de 1575 ; inséré peu après dans le 3e. Volume des *Mémoires d'Estat sous Charles IX*, imprimés en 1577, en 3 volumes in-8°. ; et depuis, dans les différentes éditions du *Recueil de diverses pieces pour servir à l'Histoire du Regne de Henri III.* Quoi qu'en dise ici Brantome, beaucoup de gens le préféreront sans doute à son Panégyrique.

Cette

Cette Reyne donc est extraite, du costé du pere, de la race de Médicis, une des nobles et illustres maisons, non-seulement de l'Italie, mais de toute la Chrestienté. Quoy qu'on en die, elle estoit estrangere de ce costé. Comme les alliances des Grands ne se peuvent prendre communément dans leurs Royaumes, aussi n'est-ce pas quelquesfois le meilleur; car les alliances estrangeres valent bien autant ou plus que les prochaines. La maison toutesfois de Médicis a quasi toujours esté alliée et confédérée avec la Couronne de France, dont encore en porte les fleurs de lis, que le Roy Louïs XI donna à cette maison en signe d'alliance et confédération perpétuelle. De la génération maternelle, elle sortit originellement de l'une des plus nobles maisons de France, vraye Françoise de race, de cœur et d'affection, de cette grande maison de Boulogne, et Comtes d'Auvergne: de sorte qu'on ne sçauroit dire ny juger en quelle des deux maisons y a eu plus de grandeur et actes mémorables. Or, voicy ce qu'en dit Monsieur l'Archevesque de Bourges (*), d'un aussi grand sçavoir et digne Prélat qui soit en la Chrestienté, (encores aucuns le dient un peu léger en créance, et gueres bon pour la balance de Monsieur Saint-Michel, où il pese les bons Chrestiens au jour du jugement, ainsi qu'on dit) en l'Oraison funebre qu'il fit pour la-dite Reyne à Blois. Du temps que ce grand Capitaine Gaulois, Brennus, mena son armée par toute l'Italie et Grece, estants avec luy en sa troupe deux Gentils-Hommes François, l'un nommé Felonius, l'autre nommé Bono, qui, voyant le mauvais dessein que prenoit Brennus, après ses belles conques-

(*) Renaud de Beaune.

tes, d'aller envahir le Temple de Delphe, pour se souiller soy et son armée du sacrilege de ce Temple, ils se retirerent tous deux, et s'en allerent en Asie, avec leurs vaisseaux et hommes, où ils pénétrerent si avant, qu'ils entrerent en la terre des Medes, qui est proche la Lydie et de la Perside; où ayant fait plusieurs conquestes, et obtenu de grandes victoires, se seroient enfin retirez; et passants par l'Italie, espérants de revenir en France, Felonius s'arresta dans un lieu, où est à présent situé Florence, le long du fleuve d'Arne, qu'il reconnut assez beau et délectable, et de semblable assiette qu'un qui luy avoit pleu en ce pays de Medes une autrefois, et y bastit une Cité, qui est aujourd'huy Florence; comme aussi son compagnon Bono bastit la Ville Bononia, appellée Boulogne, toutes deux voisines: et dès-lors, pour les conquestes et victoires que ce Felonius avoit eu en ce pays des Medes, fut appellé *Medicus* entre les siens, dont depuis le surnom a demeuré en la famille; comme nous lisons de Paulus, qui fut surnommé *Macedonicus*, pour avoir conquis la Macédoine sur Perséus; et Scipion, qui fut appellé *Affricanus*, pour avoir fait de mesme de l'Affrique. Je ne sçay d'où a pris cette Histoire le-dit Seigneur de Beaune: mais il est vray-semblable que, devant le Roy, et une telle assemblée qui estoit-là pour le convoy de la Reyne, il ne l'eust voulu alléguer sans bon Auteur. Voilà comme cette descente est bien esloignée de cette moderne que l'on suppose et attribue sans propos à cette famille de Médicis, ainsi que fait ce livre menteur que j'ay dit de la vie de la-dite Reyne (*). Puis, dit davantage le-dit sieur de Beaune, qu'on lit dans les Croniques, qu'un

(*) Voyez ci-dessus pag. 256.

nommé Everard de Médicis, sieur de Florence, après plusieurs années au voyage et expédition que fit Charlemagne en Italie contre Didier, Roy des Lombards, alla à son secours avec plusieurs de ses sujets; et l'ayant fort vertueusement secouru et assisté, fut confirmé et investy en la-dite Seigneurie de Florence : et plusieurs années après, un Annemond de Médicis, aussi sieur de Florence, passa avec plusieurs de ses sujets au voyage de la Terre-Sainte, avec Godefroy de Bouillon, où il mourut devant le siege de Nice en Asie. Cette grandeur a tousjours continué en cette maison, jusques à ce que Florence réduit en République par guerres intestines en Italie d'entre les Empereurs et les peuples, personnes illustres de cette maison ont manifesté leur valeur et grandeur de temps en temps: comme nous voyons par ces derniers siecles le grand Cosme de Médicis, qui, par ses armées, navires et vaisseaux, a espouvanté les Turcs, jusques au fond de l'Orient et mer Méditerranée; si bien que nul de son temps, tant grand qu'il fust, ne l'a surpassé, ny en forces, ny en valeur, ny en richesses, ainsi qu'en a escrit Raphaël Volateran.

Les temples et lieux sacrez par luy bastis, les hospitaux par luy fondez jusques en Hiérusalem, font ample preuve de sa piété et magnanimité.

Il y a eu aussi Laurens de Médicis, surnommé le Grand, pour ses actes vertueux : les deux grands et honorables Papes Léon et Clément; tant de Cardinaux si grands personnages de ce nom : et puis ce grand Cosme de Toscane, comme de Médicis, sage et advisé s'il en fust onques (*).

Il a paru à se maintenir en son Estat, qu'il envahit et trouva fort troublé au commencement.

(*) Voyez sa Vie tom. IV, Discours XXXIII.

Bref, on ne sauroit rien desrober à cette maison de Médicis, qu'elle ne fust illustre, très-noble et grande de toutes parts.

Quant à la maison de Boulogne et d'Auvergne, qui ne dira qu'elle ne soit très-grande, estant sortie originellement de ce grand Godefroy de Bouillon, qui a porté les armes et armoiries avec un si grand nombre de Princes, Seigneurs, Chevaliers et Soldats Chrestiens, jusques dedans Hiérusalem sur la sépulture de Nostre-Seigneur et Sauveur, et se seroit rendu et fait Roy par son espée et ses armes, avec la faveur de Dieu; Roy, non-seulement de Hiérusalem, mais de grande partie de l'Orient, à la confusion de Mahomet, des Sarrasins et Mahométans, tant et si avant qu'il auroit donné estonnement à tout le reste du monde, ayant replanté la Chrestienté en Asie, qui estoit du tout à bas.

Au reste, recherchée d'alliance quasi de tous les Royaumes et grandes maisons, comme celle de France, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Hongrie, de Portugal: jusques-là que le Royaume luy appartient de droit, ainsi que j'ay oüy dire au Premier-Président de Thou (*), et que la Reyne mesme me fit cet honneur de me le dire à Bourdeaux, lors qu'elle sçeut la mort du Roy Sébastien dernier mort, et fut reçeüe à débattre son droit par justice en la derniere assemblée d'Estats tenuë au-dit Portugal, auparavant le décès du Roy Henry, celuy d'Espagne l'ayant lors usurpé; et ne s'en fut arrestée en un si beau chemin, sans des raisons que j'allégueray ailleurs une autre fois. Je vous laisse

(*) M. de Thou dit bien le contraire sur l'an 1578, Livre IX de son *Histoire*.

donc à penser si cette maison de Boulogne estoit grande : ouy, telle qu'une fois j'oüis dire au Pape Pie IV, estant à table, ainsi qu'il bailla à disner après sa création aux Cardinaux de Ferrare et de Guise, ses créatures, qu'il tenoit cette maison si grande, qu'il n'en savoit en France, telle qu'elle fust, qui la surpassast en ancienneté, valeur, ny grandeur.

C'est bien contre les malheureux détracteurs, qui ont dit que cette Reyne estoit Florentine, et de bas lieu : on peut voir le contraire. Au reste, elle n'estoit si pauvre, qu'elle n'ait apporté en mariage à la France des terres qui valent aujourd'huy six vingt mille livres, comme sont les Comtez d'Auvergne, de Lauraguais, de Leverous, Douzenac, Choussac, Gorreges, Hondocourt, et autres terres, toutes de la succession de sa mere : encore pour son dot eut plus de deux cent mille escus ou ducats, qui vaudroient aujourd'huy plus de quatre cent mille, avec grande quantité de meubles, richesses, et précieuses pierreries et joyaux, comme les plus belles et plus grosses perles qu'on ait veu jamais pour si grande quantité, que depuis elle donna à la Reyne d'Escosse, sa bru, que je luy ay veu porter.

Outre cela, force Seigneuries, maisons et prétentions qu'elle avoit en Italie.

Outre plus que tout cela, pour son mariage, les affaires de France, qui estoient si esbranlées par la prison du Roy, et ses pertes de Milan et Naples, commencerent à s'affermir.

Le Roy François le savoit bien dire, que tel mariage avoit beaucoup servy à ses affaires. Aussi donne-on à cette Reyne cette devise : l'arc-en-

ciel qu'elle a porté tant qu'elle a esté mariée, avec ces mots grecs,

φῶς φέρει καὶ γαλήνην.

Qui est autant à dire, que, tout ainsi que ce feu et arc-en-ciel apporte et signifie le beau temps après la pluye, aussi cette Reyne estoit vray signe de clarté, sérénité, et tranquillité de paix. Le grec est aussi traduit,

Lucem fert et serenitam (1).

Davantage, l'Empereur n'osa passer plus avant son ambitieuse devise, *plus outre* : car encore que les treves fussent entre luy et le Roy François, si couvoit-il tousjours son ambition, sous dessein de gagner tousjours sur la France ce qu'il eut pu; et s'estonna fort de cette alliance avec le Pape, le recognoissant habile, courageux, et vindicatif de sa prison faite par son armée Impériale au sac de Rome. Et tel mariage luy dépleut tellement, que j'ay oüy dire à une Dame de vérité, lors à la Cour, que s'il n'eust esté marié avec l'Impératrice, qu'il eust pris l'alliance du-dit Pape : lequel, s'il eust vescu ses ans naturels, luy eust vendu (2) bonne, et luy eust fait couster cher sa prison, pour aggrandir sa niece, et le Royaume où elle avoit esté colloquée; mais il mourut fort jeune : encore pourtant tout ce profit ne demeura pour ce coup.

Voilà donc nostre Reyne, ayant perdu sa mere Magdelaine de Boulogne, et Laurens de Médicis, Duc d'Urbin, en bas âge, par après mariée par

(1) C'est-à-dire. *Elle porte la lumiere et la sérénité.*
(2) Rendu.

le bon oncle en Nostre-Dame (1), où elle fut menée par mer à Marseille en grand triomphe, et ses nopces pompeusement faites en l'âge de quatorze ans. Elle se fit tellement (2) du Roy son beau-pere, et du Roy Henry son mary, que demeurant dix ans sans produire lignée, il y eut force personnes qui persuaderent au Roy et à Monsieur le Dauphin de la répudier; car il estoit besoin d'avoir lignée en France; jamais ny l'un ny l'autre n'y voulurent consentir, tant ils l'aymoient: aussi dans les dix ans, selon le naturel des femmes de la race de Médicis, qui sont tardives à concevoir, elle commença à produire le petit Roy François deuxiesme. Sur ce j'ay ouy faire un compte (3), que lors qu'il fut né, il y eut une Dame de la Cour, qui estoit de bonne compagnie, et disoit bien le mot, qui vint présenter un placet à Monsieur le Dauphin, par lequel elle le prioit de luy faire donner l'Abbaye de Saint-Victor, qu'il avoit rendue vacante, dont il fut estonné de tel mot: mais d'autant qu'on disoit à la Cour, qu'il ne tenoit pas tant à Madame la Dauphine, qu'à Monsieur le Dauphin, pourquoy il n'avoit d'enfants, parce qu'on disoit que Monsieur le Dauphin avoit son fait tort, et qu'il n'estoit pas bien droit, et que pour cela la semence n'alloit pas bien droit dans la matrice, ce qui empeschoit fort de concevoir; mais après que cet enfant fut né, on dit qu'il n'avoit son vi tort: et par ainsi cette Dame ayant expliqué son placet à Monsieur le Dauphin, tout fut tourné en risée, et dit qu'il avoit rendu l'Abbaye Saint-Victor vacante, faisant allusion d'un mot à l'autre, que je laisse imaginer au

(1) France. (2) Aimer. (3) Conte.

Lecteur, sans que j'en fasse plus ample explication.

Puis la Reyne d'Espagne nasquit, et après consécutivement cette belle et illustre lignée que nous avons veüe, et quasi aussi-tost née, aussi-tost perduë, par trop grande fatalité et malheur; ce qui fut cause que le Roy et son mary l'en ayma davantage, encore qu'il l'aymast bien fort, et de telle façon que luy, qui estoit d'amoureuse complexion, et aymoit fort à aller faire l'amour, et aller au changement.

Il disoit souvent (*), que sur toutes les femmes du monde, il n'y avoit que la Reyne sa femme; en cela il n'en savoit aucune qui la vallust. Il avoit raison de le dire; car c'estoit une belle Princesse, et aymable.

Elle estoit de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutesfois fort douce quand il falloit, de belle apparence et bonne grace, le visage beau et agréable, la gorge très-belle et blanche et pleine, fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle, et son cuir net, ainsi que j'ay oüy dire à aucunes de ses Dames, et un embonpoint très-riche, la jambe et la greve très-belle, ainsi que j'ay oüy dire à ses Dames, et qui prenoit plaisir à se bien chausser, et à avoir la chausse bien tirée et estendue. Du reste, la plus belle main qui fust jamais veue, si crois-je.

Les Poëtes ont loüé jadis Aurore pour avoir des belles mains et des beaux doigts; mais je pense que la Reyne l'eust effacée en tout cela; et si l'a tousjours gardée et tenue belle jusques à sa mort.

(*) *Ou bien, à reprendre depuis* que luy : que luy, qui estoit d'amoureuse complexion, . . . il disoit souvent, *&c.*

Le Roy son fils, Henry III, en hérita beaucoup de cette beauté de main.

De plus, elle s'habilloit tousjours fort bien et superbement, et avoit tousjours quelque gentille et nouvelle intention (*). Bref, elle avoit beaucoup de beautez en soy, pour se faire aymer. Sur quoy il me souvient, qu'estant allée un jour voir à Lion un Peintre, qui s'appelloit Corneille, qui avoit peint, en une grande chambre, tous les grands Seigneurs, Princes, Cavaliers, et grandes Reynes, Princesses, Dames, et Filles de la Cour de France : estant donc en la-dite chambre de ses peintures, nous y vismes cette Reyne paroistre peinte très-bien en sa beauté et en sa perfection, habillée à la Françoise d'un chapperon avec ses grosses perles, et une robe à grandes manches de toile d'argent fourrées de loup cervier, le tout si bien représenté au vif avec son beau visage, qu'il n'y falloit rien plus que la parole, ayant ses trois belles filles auprès d'elle ; à quoy elle prit un grand plaisir à cette veue, et toute la compagnie qui y estoit, s'amusant fort à la contempler, admirer, et loüer sa beauté par-dessus toutes : elle-mesme s'y ravit en contemplation, si bien qu'elle n'en put retirer les yeux de dessus, jusqu'à ce que Monsieur de Nemours luy vint dire : *Madame, je vous trouve-là fort bien pourtraite, et n'y a rien à dire. Il me semble que vos filles vous portent grand honneur ; car elles ne vont devant vous, et ne vous surpassent point.* Elle luy respondit : *Mon cousin, je crois qu'il vous ressouvient bien du temps, de l'age et de l'habillement de cette peinture : vous en pouvez bien juger mieux que pas un de la com-*

(*) Invention.

pagnie, vous qui m'avez veue ainsi, si j'estois estimée telle comme vous dites, et si j'ay esté telle comme me voilà. Il n'y eut pas un de la compagnie qui ne loüast et n'estimast infiniment cette beauté, et ne dist que la mere estoit digne des filles, et les filles de la mere : et telle beauté luy a duré, et mariée, et vefve, jusques quasi à sa mort ; non qu'elle fust aussi fraische comme en ses ans plus florissants, mais pourtant bien entretenue et fort desirable et agréable.

Au reste, elle estoit de fort bonne compagnie, de gaye humeur, aymant tous honnestes exercices, comme à la danse, où elle avoit très-belle grace et majesté.

Elle aymoit la chasse bien fort : sur quoy j'ay oüy faire le conte à une grande Dame de la Cour d'alors, que le Roy François ayant choisi et fait une troupe qui s'appelloit la petite Bande des Dames de sa cour, des plus belles, gentilles, et plus de ses favorisées, souvent se dérobant de sa Cour, s'en partoit, et s'en alloit en autres maisons courir le cerf, et passer son temps ; et y demeuroit-il ainsi quelquefois retiré huit jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins, ainsi qu'il luy plaisoit, et l'humeur l'en prenoit. Nostre Reyne, qui estoit lors Madame la Dauphine, voyant telles parties se faire sans elle, que Mesdames ses belles-sœurs en estoient, et elle demeuroit au logis, elle fit priere au Roy de la mener tousjours quant et luy, et luy fist cet honneur de permettre qu'elle ne bougeast jamais d'avec luy.

On dit qu'elle, qui estoit fine et habile, le fut (*) bien d'autant pour voir les actions du Roy,

(*) Fit, *apparemment.*

Digitized by Google

et en tirer les secrets, et escouter et sçavoir toutes choses, et ce autant pour cela, que pour la chasse, ou plus.

Le Roy François luy en sçeut si bon gré d'une telle priere, voyant la bonne volonté qui estoit en elle d'aymer sa compagnie, qu'il luy accorda de très-bon cœur : et outre qu'il l'aymoit naturellement, il l'en ayma tousjours davantage, et se délectoit à luy faire donner plaisir en la chasse, en laquelle elle n'abandonnoit jamais le Roy, et le suivoit tousjours à courrir : car elle estoit fort bien à cheval et hardie, et s'y tenoit de fort bonne grace ; ayant esté la premiere qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y estoit bien plus belle et apparoissante que sur la planchette, et a tousjours fort aymé d'aller à cheval jusques à l'age de soixante ans ou plus, qui, pour la foiblesse, l'en priverent, en ayant tous les ennuis du monde. Car c'estoit l'un de ses grands plaisirs à faire des grandes traittes, encore qu'elle en fust tombée souvent au grand dommage de son corps ; car elle en fut blessée plusieurs fois jusques à rupture de jambe, et blessure de teste, dont il l'en fallut trépaner : et lors qu'elle fut vefve, et eut la charge du Roy et du Royaume, accompagnoit tousjours le Roy, et le menoit avec elle et tous ses enfants ; et quand le Roy son mary vivoit, elle alloit quasi ordinairement avec luy à l'assemblée du cerf, et autres chasses.

S'il joüoit au Pallemail, elle le vouloit (1) le plus souvent joüer, et y joüoit elle-même. Elle aymoit aussi fort à tirer de l'arbaleste à tallet (2),

(1) Voyoit, *apparemment.*

(2) Jalloit. C'étoit une balle de terre cuite, poussée pa le ressort de l'arbaleste. Voyez *Nicord* et *Borel.*

et en tiroit fort bien : et tousjours quand elle s'alloit promener, faisoit porter son arbaleste ; et quand elle voyoit quelque beau coup, elle tiroit.

Elle inventoit tousjours quelque nouvelle danse, ou quelques beaux ballets, quand elle voyoit le mauvais temps.

Elle inventoit aussi des jeux, et y passoit son temps avec les uns et avec les autres, estant fort privée, mais aussi fort grave et austere, quand il falloit.

Elle aymoit fort à voir joüer des comédies ; tragédies ; mais depuis *Sophonisbe*, composée par Monsieur de Saint-Gelais (*), et très-bien représentée par Mesdames ses Filles, et autres Dames et Damoiselles, et Gentils-Hommes de sa Cour, qu'elle fit joüer à Blois aux nopces de Monsieur de Cypiere, et du Marquis d'Elbeuf, elle eut opinion qu'elle avoit porté le malheur aux affaires du Royaume, ainsi qu'il succéda, elle n'en fit plus joüer ; mais oüy bien des comédies et tragi-comédies, et mesme celle de Zany et Pantalons : y prenoit grand plaisir, et y rioit son saoul, comme une autre ; car elle rioit volontiers, et aussi de son naturel elle estoit joviale, et aymoit à dire le mot, et où il y avoit à redire.

Elle passoit fort son temps, les après-disnées, à besogner après ses ouvrages de soye, où elle y estoit tant parfaite, qu'il estoit possible.

Bref, cette Reyne aymoit à s'addonner à tous honnestes exercices, et n'y en avoit pas un, au moins digne d'elle et de son sexe, qu'elle ne voulust sçavoir et pratiquer.

Voilà ce que je puis dire, pour parler brief-

(*) Voyez tom. V, Discours LXI.

Digitized by Google

vement, et fuir prolixité, de la beauté de son temps et de ses exercices.

Quand elle appelloit quelqu'un *mon amy*, c'estoit qu'elle l'estimoit sot, ou qu'elle estoit en colere : si bien qu'elle avoit un Gentil-Homme servant, nommé Monsieur de Blois-Fevrier, qui disoit le mot, quand elle l'appelloit *mon amy*. *Ha! Madame*, répondit-il, *j'aymerois mieux que vous m'appellassiez vostre ennemy. Car c'est autant à dire, que je suis un sot, ou que vous estes en colere contre moy, ainsi que je cognois vostre naturel dès long-temps.*

Quant à son esprit, il a esté très-grand et très-admirable, ainsi qu'il s'est monstré en tant de beaux et signalez actes, desquels sa vie est illustrée pour jamais. Le Roy, son mary, et son cousin, l'estimerent tant, que lorsque le Roy alla en son voyage d'Allemagne, il l'establit et l'ordonna pour Régente et Gouvernante de tout son Royaume pendant son absence, par déclaration solemnellement faite en plein Parlement de Paris : et en cette charge, se conduisit si sagement, qu'il n'y eut aucun remuëment, changement, ny altération en cet Estat, pour l'absence du Roy; mais au contraire, pourveut si bien aux affaires, qu'elle fit assister le Roy d'argent, de moyens et de gens, et de toute autre sorte de secours, qui luy servit beaucoup à son retour, et mesme dans la conqueste des villes qu'il fit en la Duché de Luxembourg, comme Yvoy, Monmedy, Dampvillers, Chimay, et autres.

Je vous laisse donc à penser si celuy qui en a escrit cette belle vie, que j'ay dite (*), a bien détracté de dire, que jamais le Roy son mary n'avoit voulu qu'elle mist le nez sur les affaires de

(*) Ci-dessus pag. 256.

son Estat. La faisant ainsi Régente en son absence, n'estoit-ce pas occasion ample d'en avoir pleine connoissance, et comme elle faisoit en l'absence du Roy, parmy tous (1) qu'il faisoit tous les ans, allant en ses armées?

Que fit-elle après la bataille de Saint-Laurens, l'Estat estant esbranlé, et le Roy estant allé à Compiegne pour redresser nouvelle armée? Elle espousa tellement les affaires, qu'elle excita et esmeut Messieurs de Paris à faire un prompt secours à leur Roy, qui vint très-bien à propos, et pour l'argent, et autres choses nécessaires pour la guerre.

Or, le Roy son mary blessé, ceux qui estoient de ce temps, et qui l'ont veu, ne peuvent ignorer le grand soucy qu'elle prit pour sa guérison, et les veilles qu'elle fit auprès de luy sans se coucher, les grandes prieres dont elle importunoit Dieu coup sur coup, et les processions et visitations d'Eglises qu'elle fit, et les postes qu'elle envoya par-tout pour querir Médecins et Chirurgiens. Mais heure estant venue, et ayant passé de ce monde en l'autre, elle en fit de telles lamentations, et jetta de telles larmes, que jamais elle ne les a taries; et pour la souvenance, lors que l'on parloit de luy, tant qu'elle a vescu, en a tousjours jetté quelqu'une du profond de son cœur: dont elle en prit cette devise propre et convenable à son deuil et à ses pleurs, qui estoit une montagne de chaux vive, sur laquelle les gouttes d'eau du ciel tomboient à foison, et disoient les mots tels en latin:

Ardorem extinctâ testantur vivere flammâ (2).

(1) Les voyages, *apparemment.*

(2) C'est-à-dire. *Elles témoignent que l'ardeur subsiste, quoique la flamme soit éteinte.*

Digitized by Google

Les gouttes d'eau et les larmes monstrent bien leur ardeur, encore que la flamme soit esteinte. Telle devise prenant son allégorie sur le naturel de la chaux vive, laquelle, estant arrousée d'eau, brusle estrangement, et monstre son ardeur, encore que la flamme soit esteinte.

Par ainsi, nostre Reyne monstroit son ardeur et son affection par ses larmes, encore que la flamme, qui estoit le Roy son mary, fust esteinte, qui estoit autant à dire, que, tout mort qu'il estoit, elle faisoit paroistre par ses larmes, qu'elle ne le pouvoit oublier, et qu'elle l'aymoit tousjours.

Une quasi semblable devise portoit jadis Madame Valentine de Milan, Duchesse d'Orléans, après la mort de son mary, tué à Paris, dont elle eut un si grand regret, que, pour tout soulas et confort en gémissement, elle prit une chantepleure ou arrousoir pour sa devise, sur le haut de laquelle estoit une S, en signe, ainsi qu'on dit, que seule souvent se soucioit et souspiroit; et autour du-dit chantepleure estoient escripts ces mots :

Rien ne m'est plus.
Plus ne m'est rien.

On voit encore cette devise dans l'Eglise des Cordeliers, à Blois, en sa Chapelle.

Le bon Roy René de Sicile, ayant perdu sa femme Isabeau, Duchesse de Lorraine, en porta si grand deuil, qu'il ne se put jamais resjoüir; et ainsi que ses plus privez amis et favoris luy remonstroient quelque consolation, il les menoit dans son cabinet, et là il leur monstroit peint de sa main, car il estoit excellent Peintre, un arc

Digitized by Google

Turquois, duquel la corde estoit brisée et rompuë, et au-dessous estoit escrit :

Arco, per lentare, piaga non sana (*).

Puis leur disoit : *Mes amis, par cette peinture, je responds à toutes vos raisons ; car ainsi que, pour détendre un arc, ou briser ou rompre sa corde, la playe qu'il a faite de sa flesche, n'en est rien de plustost guérie ; ainsi la vie de ma chere espouse estant par mort esteinte ou brisée, pour ce n'est pas guérie la playe du loyal amour dont elle vivante me navra le cœur.*

En plusieurs lieux à Angers, l'on voit en peinture ces arcs Turquois, et ces cordes rompuës, et au-dessous, ces mots :

Arco, per lentare, piaga non sana.

Et mesme aux Cordeliers, en la Chapelle Saint Bernardin, qu'il a fait édifier : et prit cette devise après la mort de sa femme ; car, de son vivant, il en portoit une autre.

Or, nostre Reyne, autour de sa devise que je viens de dire, y avoit fait mettre des trophées, des miroirs cassez, des éventails et pennaches rompus, des carquants brisés, et des pierreries et perles espandues par terre, et les chaînes toutes en pieces ; le tout, en signe de quitter toutes bombances mondaines, puis que son mary estoit mort, duquel n'a jamais pu arrester le deuil : et sans la grace de Dieu, et la constance dont il

(*) C'est-à-dire. *L'arc, pour être détendu, ne guérit point la plaie.*

l'avoit

l'avoit douée, elle eut succombé sous cette grande tristesse et ennuy. Aussi qu'elle voyoit tous ses enfants fort jeunes, et la France avoit (*) grandement besoin d'elle, comme nous l'avons veu depuis par expérience : car, comme une Sémiramis, ou une autre Athalia, elle entreprit, sauva, garantit et préserva sesdits enfants en leurs regnes, de plusieurs entreprises qui leur estoient préparées en leur bas age, avec telle prudence et industrie, que tout le monde la trouva admirable. Et ayant la Régence de ce Royaume après la mort du Roy François son fils, pendant la minorité de nos Roys, par l'ordonnance des Estats d'Orléans, s'en fit bien accroire sur le Roy de Navarre : et si elle eust passé plus outre, elle le faisoit passer atteint de crime de leze-Majesté ; et possible l'eust-elle fait sans Madame de Montpencier, qui la gouvernoit fort, pour les menées qu'on faisoit ou disoit avoir fait faire à Monsieur le Prince de Condé sur l'Estat ; si bien que ce fut au-dit Roy de se contenter d'estre sous elle : et voilà un des sujets et habiles traits qu'elle fit pour son commencement.

Puis après, elle sçeut entretenir son grade et autorité si impérieusement, que nul n'y osa contredire, tant grand et remueur fut-il, jusques au bout de trois mois après, que la Cour estoit à Fontainebleau : le-dit Roy de Navarre, se voulant ressentir son cœur, prit mescontentement sur ce que Monsieur de Guise se faisoit porter les clefs du logis du Roy tous les soirs, et les gardoit toutes les nuits en sa chambre, comme Grand-Maistre ; car c'est l'une de ses charges, et nul

(*) Avoir.

n'oseroit sortir sans luy : ce qui faschoit fort au Roy de Navarre, les voyant garder ; mais en estant refusé, se dépita et se mutina de telle façon, que pour un matin vint prendre congé du Roy et de la Reyne pour s'en aller hors la Cour, et amenoit avec luy tous les Princes du Sang qu'il avoit gagnés, avec Monsieur le Connestable et ses enfants et nepveux. La Reyne, qui ne s'attendoit nullement à cela, fut fort estonnée du commencement, et s'estant essayée tout ce qu'elle avoit pû pour rompre ce coup, et donné bonne espérance au-dit Roy de Navarre, qu'en patientant, il seroit un jour content ; mais par belles paroles elle ne put rien tant gagner sur le-dit Roy, qu'il ne se mist en son-dit partement. Sur ce, la-dite Reyne s'advise de ce point subtil ; c'est qu'elle envoya faire commandement à Monsieur le Connestable, que comme le principal, premier et plus vieux Officier de la Couronne, il eust à demeurer près du Roy son maistre, ainsi que son devoir et sa charge luy commandoit, et n'eust à laisser le Roy. Monsieur le Connestable, sage et advisé qu'il estoit, et fort zélé à son maistre, et curieux de sa grandeur et de son honneur, ayant un peu songé à son devoir et au commandement qu'on luy avoit fait, le va trouver et se présenter à luy, prest de faire sa charge et son devoir, et ne bouger d'auprès de sa personne : ce qui estonna fort le Roy de Navarre, estant sur le point de monter à cheval, n'attendant que Monsieur le Connestable, qui luy alla remonstrer son commandement et sa charge, et luy persuada de ne bouger luy-mesme et ne partir ; autrement, qu'il s'en pouvoit aller sans luy, ne le pouvant suivre pour son honneur et devoir : si bien qu'il alla trouver le Roy

et la Reyne, à la suscitation de mon-dit sieur le Connestable. Et ayant conféré ensemble avec Leurs Majestez, le voyage du Roy Navarrois fut rompu, et ses mulets envoyez querir et contremandez, qui estoient déja arrivez à Melun ; et le tout s'appaisa au contentement du-dit Roy de Navarre : non que Monsieur de Guise en diminuast rien de sa charge, ny en démordist rien de son honneur ; car il garda tousjours la prééminence et ce qui luy appartenoit, sans s'estonner de rien, encore qu'il n'y fust le plus fort, estant l'homme du monde en ces choses qui s'estonnoit le moins, mais qui sçavoit bien braver et tenir son rang, et garder ce qu'il avoit. Il ne faut douter, ainsi que tout le monde le tenoit, que si ladite Reyne ne se fust advisée de cette ruse à l'endroit de Monsieur le Connestable, que toute cette troupe ne fust allée à Paris remuër ; chose qui n'eust gueres vallu : en quoi il faut donner grand los à ladite Reyne de ce trait. Je le sçay, j'y estois, et qu'aucuns tenoient alors que ce n'estoit de son invention, mais du Cardinal de Tournon, sage et advisé Prélat. Mais c'est mienterie. Car tout vieil roturier de prudence et de conseil qu'il estoit (*), ma foy, la Reyne en sçavoit plus que luy, ny que tout le Conseil du Roy ensemble ; car bien souvent, lors qu'il estoit en défaut, elle le relevoit, et le mettoit à la trace et aux voyes, ainsi que j'en alléguerois plusieurs exemples ; mais c'est assez que je die celluy-cy, qui est frais, qu'elle-mesme me fit cet honneur de descouvrir. Il est tel.

Quand elle vint en Guyenne et à Coignac der-

(*) *Vieil roturier*, &c. pour *vieux rusé, rompu aux affaires.* Au Chap. X du IIe. Livre de *Faneste*, on lit *roturier de guerre*, dans la même signification, pour *routier, ou rompu aux finesses de guerre.*

niérement, pour accorder les Princes de la Religion et de la Ligue, et mettre le Royaume en paix, qu'elle voyoit s'aller ruiner par telles divisions, elle s'advisa, pour traiter cette paix, de faire publier une trêve premiérement, de laquelle le Roy de Navarre et le Prince de Condé furent très-mal contents et amutinez, d'autant disoient-ils, que cette publication leur portoit un grand préjudice, à cause de leurs estrangers, qui, l'ayant entendue, se pourroient refroidir de leur voyage, ou le retarder: croyants que ladite Reyne l'eut fait à ces desseins, et dirent, et se résolurent mesmement de ne voir la Reyne, ny traiter avec elle, que ladite trêve ne fut descriée; et que, trouvant son conseil, qu'elle avoit pour lors près d'elle, encore qu'il fut composé de belles lettres, fort ridicule et peu honorable, voir quasi impossible de trouver moyen de la faire descrier, la Reyne leur dit: *Vrayement, vous estes bien esbahis sur ce remede. Ne sçavez-vous autre chose? Il n'y a qu'un point en cela. Vous avez à Maillezais le Régiment de Neufvy et de Sorlu, Huguenots. Faites-moy partir d'icy de Niort le plus d'Arquebusiers que vous pourrez, et allez-les-moy aussi-tost tailler en pieces: et voilà aussi-tost la trêve descriée et descousuë, sans autrement se péner.* Ainsi qu'elle le commanda, aussi-tost exécuté: et les Arquebusiers, levez et menez sous la conduite du Capitaine d'Estelle, allerent si bien forcer leur fort et barricades, que les voilà tous défaits, Sorlu tué, qui estoit un vaillant homme, et Neufvy avoit (*) force d'autres morts et pris tous leurs drapeaux aussi, et ainsi menez à Niort à la Reyne; laquelle, usant

(*) Avec, *apparemment.*

Digitized by Google

en leur endroit de ses tours accoustumez de clémence, leur pardonna à tous, et les renvoya avec leurs enseignes et drappeaux. Et c'est chose rare; mais elle voulut faire ce trait, par-dessus la rareté, ce me dit-elle, aux Princes qui connurent bien qu'ils avoient à faire avec une très-habile Princesse, et que ce n'estoit à elle d'addresser une telle mocquerie de luy descrier une trêve par la mesme trompette qui l'avoit criée : et luy pensant faire recevoir cette honte, elle tomba sur eux-mesmes, leur ayant mandé par les prisonniers, que ce n'estoit à elle de la désespérer en demandant choses desraisonnables et mal-séantes, puis qu'il estoit en sa puissance de leur faire mal et bien.

Voilà comment cette Reyne sçeut donner et apprendre sa leçon à ceux de son Conseil. J'en dirois bien d'autres points, dont le premier sera cetuy-cy, pour respondre à aucuns, que j'ay veu dire souvent, qu'elle avoit esmeu les premieres armes, ou estoit cause de nos guerres civiles. Qui en veut voir la source, ne le croira pas. Car le Triumvirat, et le Roy de Navarre par dessus, ayant esté créé, elle, voyant les menées qui se préparoient, et le changement que faisoit le Roy de Navarre de luy, qui auparavant de long-temps Huguenot si réformé, s'estoit rendu Catholique, et que par un tel changement, elle eut peur du Roy, du Royaume, et de sa personne, qu'il ne leur mesadvint, songea et s'esmaya à quoy pouvoient tendre ces menées, parlements, et collations, qui se faisoient en secret : et n'en pouvant tirer à vray le fond du pot, comme l'on dit, elle s'advisa un jour, ainsi que tout le Conseil secret se tenoit en la chambre du Roy de Navarre, d'aller à la chambre d'en-haut dessus la sienne; et là, par le moyen d'une sarbatane qu'elle

avoit fait couler le long de la tapisserie, sans estre apperceuë, oüit tous leurs propos.

Entre autres, elle en oüit un qui luy fut très-terrible et amer; car il y eut le Mareschal de Saint-André, l'un du Triumvirat, qui opina qu'il falloit jetter la Reyne avec un sac dans l'eau, et qu'autrement ils ne pourroient jamais rien besogner en leur affaire: mais feu Monsieur de Guise, qui estoit tout bon et généreux, dit qu'il ne falloit pas; que c'estoit chose trop injuste de faire mourir si misérablement la femme et la mere de leurs Roys, et s'y opposa du tout: en quoy ladite Reyne l'a aymé tousjours; et le monstra bien à ses enfants après sa mort, leur donnant tous ses estats. Je vous laisse à penser quelle sentence ce fut pour la Reyne, l'ayant oüye ainsi de ses oreilles, et si elle eut occasion d'avoir peur, encore qu'elle s'asseurast de Monsieur de Guise: mais, à ce que j'ay oüy dire à une de ses plus privées, elle craignoit qu'ils fissent le coup sans le sçeu de Monsieur de Guise, comme elle avoit raison; car en un acte détestable tel comme celuy-là, il se faut douter d'un homme de bien tousjours, et jamais ne luy communiquer. Ce fut donc à elle à adviser à sa salvation, et employer ceux qu'elle voyoit déjà aux armes (*), et les prier d'avoir pitié de la mere et des enfants. Voilà toute la cause de la guerre civile. Car elle ne voulut jamais aller à Orléans avec les autres, ny leur donner le Roy, ny ses estats, comme elle pouvoit; mais elle fut très-aise que, sur le grabouil et rumeur d'armes, elle fut en sauveté, et le Roy son fils et ses enfants comme de raison: toutesfois

(*) Le Prince de Condé, et les autres Seigneurs du parti Réformé.

elle pria et tira parole d'eux, que, toutesfois et quantes qu'elle les sommeroit de poser les armes, qu'ils le feroient ; ce que néantmoins ils ne voulurent faire quand ils furent au joindre, quelques allées et venues qu'elle fit vers eux, et la peine qu'elle prit, et le grand chaud qu'elle endura vers Falsy (*), pour les persuader à entendre à la paix qu'elle avoit déjà faite bonne et seure pour toute la France, s'ils y eussent voulu entendre dès-lors : et ce feu, et tant d'autres que nous avons veu allumés du reste des tisons premiers, fussent esté esteints pour tout jamais en la France, s'ils l'eussent voulu croire. Je sçay ce que je luy en vis dire la larme à l'œil, et de quel zele elle y procéda.

Voilà donc en quoy on ne la peut taxer du premier brandon de la guerre civile, non plus que de la seconde qui fut à la journée de Meaux : car alors, elle ne songeant qu'à la chasse, et à donner plaisir au Roy en sa belle maison de Monceaux, l'avertissement vint, que Monsieur le Prince et tous ceux de la Religion estoient en armes et en campagne, pour surprendre le Roy, sous couleur de luy présenter une requeste. Dieu sçait qui fut alors cause de cette premiere émeute : et sans les six mille Suisses qui avoient esté nouvellement levez, on ne sçait ce qu'en eust esté, sur la levée desquels ils prirent aucunement le prétexte de la levation de leurs armes, disants et publiants qu'on les avoit fait lever pour leur faire la guerre ; et ce furent eux pourtant les premiers, je le sçay pour estre alors à la Cour, qui en solliciterent le Roy et la Reyne sur le passage du Duc d'Albe et de son armée, craignants que, sous couleur de passer en

(*) Talsy.

Flandres, elle ne vint fondre sur la frontiere de France, et disants que c'estoit la coustume d'armer tousjours les frontieres, lors qu'on voyoit armer son voisin. On ne peut ignorer quelle instance pour cela ils firent au Roy et à la Reyne, par lettres et par ambassades; et mesme Monsieur le Prince et Monsieur l'Admiral vindrent trouver le Roy à Saint-Germain-en-Laye pour cet effet, comme je les vis. Je voudrois bien sçavoir aussi, car tout ce que j'escrips en cecy, je l'ay veu, qui fit prendre les armes au mardy gras, et qui suborna et sollicita Monsieur frere du Roy, et le Roy de Navarre, d'entendre aux entreprises pour lesquelles la Mole et Coconas furent défaits à Paris. Ce n'estoit pas la Reyne: car, par sa prudence, elle empescha qu'elles n'en prindrent feu, tenant Monsieur et le Roy de Navarre, si serrez dans le bois de Vincennes, qu'ils ne purent sortir; et après la mort du Roy Charles, les resserra si bien dans Paris et le Louvre, et grilla si bien pour un matin leurs fenestres, au moins celles du Roy de Navarre, qui estoit logé le plus bas. Je sçay ce qu'en dit le Roy de Navarre, la larme à l'œil; et les surveilloit-on si bien, qu'ils ne purent jamais eschapper, comme ils avoient la volonté: ce qui eust grandement travaillé l'estat, et empesché le retour de Pologne au Roy; car ils tendoient fort-là. Je le sçay bien, pour avoir esté convié à la fricassée, qui est encore un des beaux traits qu'ait fait la Reyne, et au partir de Paris, les amena à Lyon au-devant du Roy, si dextrement et dilligemment, qu'on ne les eust sçeu juger prisonniers qui les eut veus, et allerent en coche avec elle; et toutesfois elle les remit entre les mains du Roy, qui, pour sa venue, pardonna tout en après. Qui est-ce qui débaucha Mon-

sieur, frere du Roy, de partir de Paris la belle nuit, sortir de la compagnie du Roy son frere qui l'aymoit tant, et se défaire de son amitié, pour prendre les armes et brouiller toute la France ? Monsieur de la Noue sçait tout cela, et les menées qui commencerent dès le siege de la Rochelle, et ce que je luy en dis. Ce ne fut donc pas la Reyne-Mere : car pour un tel et si inopiné deslogement de son fils, elle en prit un tel regret de voir le frere bandé contre le frere et son Roy, qu'elle jura qu'elle mourroit en la peine, ou elle les remettroit et rejoindroit comme devant ; ce qu'elle fit : car je luy vis dire à Blois, estant sur le partement avec Monsieur, qu'elle ne supplioit rien tant Dieu, que de luy envoyer cette grace de réünion, et après qu'il luy envoyât la mort, et qu'elle la recevroit du meilleur de son cœur ; ou bien, qu'elle se vouloit retirer en ses maisons de Monceaux et de Chenonceaux, sans jamais plus se mesler des affaires de France, voulant parachever le reste de ses jours en tranquillité : et de fait le vouloit faire ainsi ; mais le Roy la pria de ne s'en oster ; car luy et son Royaume avoient grand besoin d'elle. Je m'asseure que si elle n'eust fait ce coup la paix, que c'estoit fait de la France alors ; car il y avoit cinquante mille estrangers, tant d'une part que d'autre, qui eussent bien aydé à la battre et ruiner.

Ce ne fut donc pas elle, à ce coup, qui fit prendre les armes, non plus que les premiers Estats de Blois, lesquels ne vouloient qu'une seule Religion, et proposerent d'abolir l'autre contraire à la leur ; et pour ce demanderent que, si on ne la vouloit abolir par le glaive spirituel, qu'il y falloit apporter le temporel. Aucuns ont dit que la Reyne les avoit gagnés, et sont abus : car,

Digitized by Google

d'aucunes Provinces, il y en eut force qui apporterent des cahiers qui ne faisoient rien pour elle. Je ne dis pas qu'elle ne les gagnast par après; ce qui fut un beau coup de partie et d'esprit. Aussi ce ne fut pas elle qui demanda les-dits Estats; tant s'en faut, les réprouva du tout; d'autant qu'ils diminuoient fort l'autorité du Roy et la sienne. Ce furent ceux de la Religion, qui les avoient demandez, et y avoit long-temps; et voulurent les malheurs que nous avons aujourd'huy.

On la vouloit accuser aussi d'avoir esté complice en la guerre de la Ligue. Pourquoy donc eut-elle entrepris cette paix que je viens de dire, si elle en eut esté? Pourquoy eut-elle appaisé le tumulte des Barricades de Paris, et rencontré le Roy avec Monsieur de Guise, pour le faire mourir et tuër, ainsi que nous avons veu?

Or, pour fin, qu'on débagoule contre elle tout ce qu'on voudra, jamais nous n'aurons une telle en France, si bonne pour la paix.

On l'a fort accusée du massacre de Paris: ce sont lettres clauses, pour quant à cela; car alors j'estois en nostre embarquement de Broüage: mais j'ay bien oüy dire qu'elle n'en fut la premiere auttice. Il y a trois ou quatre autres, que je nommerois, qui furent plus ardents qu'elle, et qui l'y pousserent fort; luy faisant accroire que, pour les menaces que l'on faisoit, à cause de la blessure de Monsieur l'Admiral, on tueroit le Roy, elle, et ses enfants, et toute sa Cour, ou qu'on seroit aux armes pis que jamais: en quoy certes ceux de la Religion eurent grand tort de faire telles menaces qu'on dit qu'ils faisoient; car ils en empirerent le marché du pauvre Monsieur l'Admiral, et luy en procurerent la mort. Que

s'ils se fussent tenus coy, et n'eussent sonné mot, et laissé guérir Monsieur l'Admiral, il s'en fut allé après hors de Paris, tout bellement et à son aise, et n'en fust esté autre chose. Monsieur de la Nouë a bien esté de cette opinion, et sçay que luy et Monsieur d'Estrozze (*) mesmement le requirent par les articles de la paix derniere, qu'ils fussent appellez et tenus; à quoy la Reyne répugnoit fort, prévoyant des abus: toutesfois, pour les contenter, et qu'ils ne criassent tant après, ils l'esmeurent à leur confusion et dommage, non à leur profit et contentement, comme ils pensoient, si bien qu'ils en prirent les armes. Ce ne fut pas encore la Reyne qui en fit le coup.

Bref, ce ne fut pas elle aussi, lors qu'on prit Mont de Marsan, la Fere en Picardie, et Cahors. Je m'en rapporte à ce que dit le Roy à Monsieur de Miossans, qui l'estoit venu trouver de la part du Roy de Navarre, et l'en rabroüa fort; et luy dit, cependant qu'on le paissoit de belles paroles, on prenoit les armes, et prenoit-on ses Villes.

Voilà donc comment cette Reyne a esté motrice de toutes nos guerres et nos feux; lesquels, encore qu'elle ne les eut allumez, elle employoit tousjours ses peines et ses labeurs pour les esteindre, abhorrant de voir tant de Noblesse et tant de gens-de-bien mourir: et sans cela, et sa considération, tels l'ont haïe à mal mortel, qui s'en fussent très-mal trouvez, et seroient en terre, et

(*) Ou *Strozze*, ou plutôt *Strozzi*, comme est nommé son pere, tom. IV, Discours LII; et comme il l'est lui-même en divers autres endroits, et sur-tout dans son Article, tom. VII, Art. XI du *Discours des Colonels de l'Infanterie de France.*

Digitized by Google

leur party ne fleuriroit tant qu'il fait ; ce qu'il faut imputer à sa bonté, dont nous aurions besoin maintenant : car ainsi que tout le monde le dit, et le pauvre peuple le crie, nous n'avons plus de Reyne-Mere pour nous faire la paix. Il ne tint pas à elle qu'elle ne se fit, lors qu'elle vint en Guyenne dernièrement pour en traitter à Cognac et Jarnac avec le Roy de Navarre et le Prince de Condé. Je sçay ce que je luy en vis dire, les larmes à l'œil, et les regrets au cœur, à quoy ces Princes n'y vouloient condescendre. Possible ne verrions-nous ces bravades, ces audaces et menaces, et mesme à la Cour du Roy, en sa Ville de Paris, que l'on fit : et mesme Monsieur de Telligny blasma fort son beau-pere, qui estoit des eschauffez, l'appellant et ses compagnons les vrays fols et mal-habiles. Monsieur l'Admiral n'usoit jamais de ces paroles, ainsi que j'ay oüy dire à aucuns, au moins tout haut. Je ne dis pas qu'en secret, et en privé avec ses plus familiers amis, qu'il n'en parlast hautement. Et voilà la cause de la mort de Monsieur l'Admiral, et du massacre des siens, et non pas la Reyne, ainsi que j'ay oüy dire à aucuns qui le sçavent bien ; encore qu'il y en ait plusieurs qu'on ne leur sçauroit oster l'opinion de la teste, que cette fusée n'eust esté filée de longue main, et cette trame couvée.

Ce sont abus : les moins passionnez le croyent ainsi, les plus obstinez et passionnez le croyent autrement ; et, bien souvent, nous donnons cet honneur aux Roys et aux grands Princes : quelquefois, pour l'élévation des choses, et qu'elles sont arrivées, nous les disons prudents et providents, et qui ont bien sçeu dissimuler, à quoy ils ont autant songé qu'en tridet.

Pour retourner encore à nostre Reyne, les ennemis luy ont mis dessus, qu'elle n'estoit pas bonne Françoise. Dieu le sçait, et de quelle affection je la vis poussée pour chasser les Anglois hors du Havre-de-Grace, et ce qu'elle en dit à Monsieur le Prince, et comme elle luy (1) fit aller avec force Gentils-Hommes de son party, et les Compagnies Colonnelles de Monsieur Andelot, et autres Huguenottes; et comment elle-mesme en personne mena l'Armée, estant montée ordinairement à cheval, comme une seconde belle Reyne Maphire (2), et s'opposant aux arquebusades et canonades, comme un de ses Capitaines, voyant faire tousjours la batterie, disant qu'elle ne seroit jamais à son aise, qu'elle n'eust pris cette Ville, et chassé les Anglois de France, haïssant plus que poison ceux qui la leur avoient venduë. Aussi fit-elle tant, qu'elle la rendit Françoise.

Lors que Rouen estoit assiégé, je la vis en toutes les coleres du monde, quand elle y vit entrer le secours des Anglois, qui entrerent par la gallerie Françoise, qui avoit esté prise un an devant; craignant que cette Place, faillant à estre prise par nous, vint à la domination des Anglois: aussi poussa-elle fort à la roue, comme l'on dit, pour la prendre, et ne failloit tous les jours à venir au Fort de Sainte-Catherine. Les canonades et arquebusades pleuvoient autour d'elle, qu'elle s'en soucioit autant que rien.

Ceux qui lors y estoient, l'ont aussi-bien veu que moy. Il y a encore ses Dames et ses Filles qui l'accompagnoient, ausquelles le jeu ne plaisoit point; je le sçay et les ay veuës: et quand Mon-

(1) L'y.

(2) Marphise.

Digitized by Google

sieur le Connestable et Monsieur de Guise luy remonstrerent qu'il luy en arriveroit du malheur, elle ne faisoit que rire, et dire pourquoy elle s'y épargneroit non plus qu'eux, et qu'elle avoit le courage aussi bon qu'eux, mais non la force, que son sexe luy dénioit; car, pour la peine, elle l'enduroit très-bien, fust à pied, fust à cheval, s'y tenant de meilleure grace, ne sentant pour cela sa Dame homasse en forme et façon d'Amazone bizarre, mais sa gente Princesse, belle, bien agréable, et douce.

On a dit d'elle qu'elle estoit fort Espagnolle. Certainement, tant que sa bonne fille a vescu, elle a aymé l'Espagne; mais après qu'elle a esté morte, on sçait, au moins aucuns, si elle a eu occasion de l'aymer, et la terre et la nation. Bien est vray qu'elle a esté tousjours si prudente, jusques-là qu'elle a voulu tousjours entretenir le Roy d'Espagne comme son beau gendre, afin qu'il en traitast mieux sa belle et bonne fille, comme est la coustume des bonnes meres; aussi afin qu'il ne nous vint troubler la France, ny faire la guerre, selon son beau cœur et naturelle ambition (*) n'aymoit point la Noblesse de France, et en desiroit fort le sang respandu. Je m'en rapporte à tant de paix par elle faites, comme elle l'a espargné: et, outre cela, qu'on prenne esgard à elle tant qu'elle a esté Régente, et ses enfants en minorité, si l'on a veu à la Cour tant de querelles et combats, comme il s'en est veu depuis; car elle n'y en a jamais voulu voir, et tousjours a fait expresses défenses d'en venir-là,

(*) *Après ce mot, peut-être faudroit-il un point, et ajouter:* On dit qu'elle, *&c.: car la suite du Discours paroit le demander.*

Digitized by Google

et fait chastier ceux qui y contreviendroient. Du depuis je l'ay veuë bien souvent à la Cour, quand le Roy alloit quelquefois dehors pour y séjourner quelques jours, qu'elle y demeuroit absolnë et seule, du temps que les querelles commencerent à la Cour à se rendre communes, et les combats; jamais elle ne les voulut permettre, et soudain faisoit commandement aux Capitaines des Gardes, de faire les défenses, et aux Mareschaux et Capitaines de les accorder : aussi, pour dire vray, on la craignoit plus que le Roy en cela; car elle sçavoit bien parler à ces désobéissants et querelleurs, et les ravaudoit terriblement.

Je me souviens qu'une fois le Roy estant aux bains de Bourbon, feu mon cousin de la Chastaigneraye eut une querelle contre Pardaillan. Elle le fit chercher par-tout, pour luy défendre de ne se pas battre, sur la vie : mais ne s'estant pu trouver par deux jours entiers, elle le fit guetter si bien, que par un Dimanche matin, luy estant en l'Isle Louviers, attendant son ennemy, le grand-Prevost le vint surprendre-là, et l'emmena prisonnier par le commandement de la Reyne, dans la Bastille; mais il n'y demeura qu'une nuit pourtant, et après l'envoya querir, et luy en fit la réprimande, moitié aigre, moitié douce, ainsi qu'elle estoit toute bonne et rude quand elle vouloit. Je sçay bien ce qu'elle m'en dit aussi, d'autant que j'y estois pour seconder mondit cousin, que comme le plus agé je devois estre le plus sage.

L'année que le Roy retourna de Pologne, il s'esmeut une querelle entre Messieurs de Grillon et d'Entragues, tous deux braves et vaillants Gentils-Hommes; et s'estant appellez et près à se battre, le Roy leur fit faire défenses par Mon-

sieur de Rambouillet, l'un de ses Capitaines des Gardes lors en quartier, de ne se battre, et fit commandement à Monsieur de Nevers, et au Mareschal de Retz, de les accorder : à quoy ils faillirent. La Reyne les envoya querir le soir dans sa chambre : et d'autant que leurs querelles touchoient deux grandes Dames des siennes, elle leur commanda en toute rigueur, et pria après en toute douceur, de se rapporter à elle tous deux de leurs différends, puisqu'elle leur faisoit l'honneur de s'en mesler ; et puisque les Princes, Mareschaux et Capitaines avoient failly à leur accord, qu'elle en vouloit avoir la connoissance et la gloire : par quoy elle les rendit amis, et les fit embrasser sans une autre forme, en prenant le tout sur elle ; si bien que, par sa prudence, le sujet de la querelle, qui touchoit un peu l'honneur de ces deux Dames, et estoit scabreux, ne fut jamais sçeu ny publié. Voilà une grande bonté de Princesse : et puis dire qu'elle n'aymoit point la Noblesse ! Ha, si faisoit-elle, la connoissoit et l'estimoit trop. Je crois qu'il n'y avoit grande Maison en son Royaume, qu'elle ne connust, et disoit l'avoir appris du grand Roy François, qui sçavoit toutes les généalogies des grandes familles de son Royaume ; et aussi du Roy son mary, lequel avoit cela, que, quand il avoit une fois veu un Gentil-Homme, il le connoissoit tousjours, fut en sa face ou en sa réputation.

J'ay veu cette Reyne, souvent et ordinairement, lors que le Roy son fils estoit mineur, prendre la peine de luy représenter elle-mesme les Gentils-Hommes de son Royaume, et luy ramentevoir, un tel a fait service au Roy vostre pere, et ainsi de tous les autres ; et commandoit de s'en ressouvenir

venir, et de les aymer, et de leur faire du bien, de les connoistre une fois : ce qu'il sçeut très-bien faire puis après ; car, par telle instruction, le Roy connoissoit fort bien les gens de bien, de race et d'honneur, qui estoient en son Royaume.

Ces détracteurs ont dit aussi qu'elle n'aymoit point son peuple. Il a (*) paru. Fut-il jamais tiré tant de tailles, subsides, imposts et autres deniers, tant qu'elle a duré gouvernant la minorité de ses enfants, comme il a esté tiré depuis une seule année ? Luy a-t-on trouvé tant d'argent caché, et aux banques d'Italie, comme l'on crioit ? Tant s'en faut, qu'après sa mort on ne luy a rien trouvé, non pas mesme un seul sol ; et, ainsi que j'ay oüy dire à aucuns de ses Financiers, et aucunes de ses Dames, qu'elle s'est trouvée, après sa mort, endebtée de huit cent mille escus, les gages de ses Dames, Gentils-Hommes et Officiers de sa Maison, deus d'une année, et son revenu d'un an mangé : si bien que, quelques mois avant mourir, ses Financiers luy remonstrants cette nécessité, en rioit, et disoit qu'il falloit loüer Dieu de tout, et trouver de quoy vivre. Voilà son avarice et le grand trésor qu'elle amassoit, comme l'on disoit. Elle n'avoit garde de s'en faire ; car elle avoit le cœur tout noble, tout pareil à celuy de son grand oncle le Pape Léon, et du magnifique Seigneur Laurens de Médicis. Car elle despensoit et donnoit tout, ou faisoit bastir, ou despensoit en des honorables magnificences, et prenoit plaisir de donner tousjours quelque récréation à son peuple, ou à sa Cour, comme en festins, bals, danses, combats, courement de

(*) Y a.

bagues, dont elle en a fait trois superbes durant sa vie : l'un, qui fut fait à Fontainebleau, le Mardy gras après les premiers troubles, où il y eut un tournois et rompement de lances, et combats à la barriere; bref, toute sorte de jeux d'armes, avec une belle Comédie sur le sujet de la belle Genievre de l'Arioste, qu'elle fit représenter par Madame d'Angoulesme, et par ses plus honnestes et belles Princesses, Dames et filles de sa Cour, qui certes la représenterent très-bien, et tellement qu'on n'en vit jamais une plus belle.

Puis à Bayonne, à l'entreveue de la Reyne sa bonne fille, où la magnificence fut telle en toutes choses, que les Espagnols, qui sont fort desdaigneux de toutes autres, fors des leurs, leur jugerent d'avoir (*) rien veu de plus beau, et que le Roy n'y sçavoit plus approcher, et s'en retournerent ainsi édifiés.

Je sçay que plusieurs blasmerent enfin cette dépense superflue par trop : mais la Reyne disoit, qu'elle le faisoit pour monstrer à l'estranger, que la France n'estoit si totalement ruinée et pauvre à cause des guerres passées, qu'il l'estimoit; et que, puisque pour tels esbats on sçavoit despendre, que pour les conséquences et importances on le sçauroit encore mieux faire : et que d'autant plus la France en seroit mieux estimée et redoutée, tant pour en voir ses biens et richesses, que pour voir tant de Gentils-Hommes si braves et si adroits aux armes, ainsi que certes il s'y en trouva-là beaucoup, et qu'il fit très-bon voir, et dignes d'estre admirez.

Davantage il estoit bien raisonnable, que pour la plus grande Reyne de la Chrestienté, la plus belle,

(*) *Ou* jurerent n'avoir.

Digitized by Google

la plus honneste et la meilleure, on fist quelque solemnelle feste par dessus les autres : et vous asseure que si elle ne se fust faite, l'estranger se fust fort mocqué de nous, et s'en fust retourné en son opinion de nous tenir tous en France pour des grands gueux. Ce n'est donc pas sans bonne et juste considération, que cette sage Princesse et advisée Reyne fit cette dépense. Comme aussi elle en fit une fort belle à l'arrivée des Polonois à Paris, qu'elle festina fort superbement dans ses Thuilleries : et, après souper, dans une grande salle faite à poste, et toute entourée d'une infinité de flambeaux, elle leur présenta le plus beau ballet qui fust jamais fait au monde, (je puis parler ainsi), qui fut composé de seize Dames et Damoiselles, des plus belles et des mieux apprises des siennes, qui comparurent dans un grand roc tout argenté, où elles estoient assises dans des niches en forme de nuées de tous costez. Les seize Dames représentoient les seize Provinces de France, avec la musique la plus mélodieuse qu'on eust sçeu voir ; et après avoir fait dans ce roc le tour de la salle, pour parade, comme dans un camp : et après s'estre bien fait voir, elles vindrent toutes à descendre du roc ; et s'estant mises en forme d'un petit bataillon bizarrement inventé, les violons, montants jusques à une trentaine, sonnants quasi un air de guerre fort plaisant, elles vindrent marcher sous l'air de ces violons ; et par une belle cadence, sans en sortir jamais, s'approcherent et s'arresterent un peu devant Leurs Majestez, et puis après danserent leur ballet si bizarrement inventé, et par tant de tours, contours, et détours d'entrelassements et meslanges, affrontements et arrests, qu'aucune Dame ne faillit jamais de tourner à son tour ny à son rang : si bien que tout le monde s'esbahit, que

par une telle confusion et un tel désordre, jamais ne défaillirent leurs ordres, tant ces Dames avoient le jugement solide et la retenue bonne, et s'estoient si bien apprises; et dura ce ballet bizarre pour le moins une heure, lequel estant achevé, toutes ces Dames, représentants lesdites seize provinces que j'ay dit, vindrent à représenter au Roy, à la Reyne, au Roy de Pologne, à Monsieur son frere, au Roy et à la Reyne de Navarre, et autres Grands, et de France et de Pologne, chacun à chacune, une placque toute d'or, grande comme la paulme de la main, bien émaillée et gentiment enouvrée, où estoient gravez les fruits et singularitez de chaque province en quoy elle estoit plus fertile, comme

La Provence, des citrons et oranges;
La Champagne, des bleds;
La Bourgogne, des vins;
La Guyenne, des gens de guerre; grand honneur certes pour la Guyenne: et ainsi consécutivement de toutes les autres provinces.

A Bayonne, tels quasi semblables présents se firent en un combat qui s'y fit, que je représenterois bien, et tous lesdits présents et les Dames qui les receurent; mais cela est long: mais les hommes les donnoient aux Dames, et ainsi (*) les Dames aux hommes. Et notez que toutes ces inventions ne venoient d'autre boutique ny d'autre esprit que de la Reyne; car elle y estoit maistresse et fort inventrice en toutes choses. Elle avoit cela, que quelques magnificences qui se fissent à la Cour, la sienne passoit toutes les autres. Aussi disoit-on qu'il n'y avoit que la Reyne-Mere, pour quelque

(*) Ici, *peut-être.*

chose de beau : et si telles dépenses coustoient, aussi donnoient-elles du plaisir. Disoit en cela souvent, qu'elle vouloit imiter les Empereurs Romains, qui s'estudioient d'exhiber des jeux au peuple, et luy donner du plaisir, et l'amuser autant en cela, sans l'amuser à mal faire.

D'ailleurs, et outre qu'elle se délectoit à donner du plaisir au peuple, elle luy donnoit bien à gagner ; car elle aymoit fort toute sorte d'artisans, et les payoit bien, et les occupoit souvent chacun en son art, et ne les faisoit point chaumer, et surtout les Massons et Architectes, ainsi qu'il paroist en ses belles maisons des Thuilleries, de Saint-Maur, Monceaux, et Chenonceaux. Et aymoit aussi fort les gens sçavants, et lisoit volontiers, ou se faisoit lire leurs livres, qu'ils luy présentoient, ou qu'elle avoit sçeu qu'ils avoient escrits, et les faisoit acheter, jusques à lire les belles invectives qui se faisoient contre elle, dont elle se mocquoit et s'en rioit, sans s'altérer autrement, les appellants des bavards et des donneurs de belle-vesées ; ainsi usoit-elle de ce mot.

Elle vouloit tout sçavoir. Au voyage de Lorraine des seconds troubles, les Huguenots avoient avec eux une fort bonne et belle collevrine, et la nommoient la Reyne-Mere. Ils furent contraints de l'enterrer à Villenopces, ne la pouvant traisner, à cause de leurs grandes traites, mauvais attelage et pesanteur, qui jamais pourtant ne put estre descouverte ny trouvée.

La Reyne sçachant qu'on luy avoit ainsi donné son nom, elle voulut sçavoir pourquoy. Il y eut quelqu'un, après avoir esté fort pressé d'elle de le dire, et (*) luy respondit : *C'est, Madame, qu'elle*

(*) *Ou*, qui.

avoit le calibre plus grand et plus gros que les autres. Elle n'en fit que rire la premiere (*).

Elle n'espargnoit point peine à lire, quelque chose qu'elle eust en fantaisie.

Je la vis une fois, estant embarquée à Blaye pour aller disner à Bourg, tout le long du chemin lire dans un parchemin, comme un Rapporteur et Advocat, tout un procès-verbal que l'on avoit fait de Derdois, Basque, Secretaire et Favory de feu Monsieur le Connestable, sur quelques menées et intelligences dont il avoit esté accusé et constitué prisonnier à Bayonne. Elle n'en osta jamais la veuë, qu'il ne fust achevé de lire, et si y avoit plus de dix pages de parchemin. Quand elle n'estoit point empeschée, elle-mesme lisoit toutes les lettres de conséquence qu'on luy escrivoit, et le plus souvent de sa main en faisoit des dépesches; cela s'appelle aux plus grandes et privées personnes. Je la vis une fois, pour une après-disnée, escrire de sa main vingt pures lettres et longues.

Elle disoit et parloit fort bon François, encore qu'elle fust Italienne. A ceux de sa nation pourtant ne parloit que bon François bien souvent, tant elle honoroit la France et la langue, et faisoit fort paroistre son beau dire aux Grands, aux Estrangers, aux Ambassadeurs qui la venoient trouver tousjours après le Roy. Elle leur respondoit tousjours fort pertinemment, avec une fort belle grace et majesté, comme je l'ay veu parler aussi aux Cours de Parlement, fust en public, fust en privé, et qui bien souvent les menoit bien. Quand extravaguoient, ou faisoient trop des retenus, et ne vouloient condescendre aux édits faits en son conseil privé, ou

(*) Le même Conte se retrouve dans les *Dames Galantes*. Discours IV, vers la fin de l'Article II.

Ordonnances du Roy et des siennes, asseurez-vous qu'elle parloit bien en Reyne, et se faisoit bien redouter en Reyne. Je la vis une fois à Bourdeaux, lors qu'elle mena la Reyne de Navarre sa fille au Roy son mary. Elle luy avoit commandé dès la Cour d'aller avec elle bien parler à ces Messieurs, qui ne vouloient abolir quelque certaine Confrérie par eux inventée et observée, ce qu'elle vouloit nommément casser, prévoyant qu'elle apporteroit quelque queüe à la fin, qui ne vaudroit rien, et préjudicieroit à l'Estat. Ils la vindrent trouver à l'Evesché, dans le jardin où elle estoit se promenant un Dimanche matin. Il y en eut un qui porta la parole pour tous, pour luy donner à entendre le fruit de cette Confrérie, et l'utilité qu'elle portoit pour le public. Elle sans estre préparée, respondit si bien par ses belles paroles et apparentes raisons et propos pour la rendre mal-fondée et odieuse, qu'il n'y eut pas un là qui n'admirast l'esprit de cette Reyne, et ne demeurast estonné et confus; d'autant que, pour la derniere parole, elle dit: *Non je veux, non je veux, et le Roy mon fils, qu'elle soit exterminée, et qu'il n'en soit jamais plus parlé, pour des raisons secrettes que je ne vous veux dire, outre celles que je vous ay dit; autrement je vous ferai ressentir ce que c'est que de desobeïr au Roy et à moy.* Par ainsi, chacun s'en alla, et plus n'en fut parlé.

Elle faisoit de ces tours bien souvent à l'endroit des Princes et des plus grands, quand ils avoient failly grandement, et qu'elle prenoit sa colere, et qu'elle faisoit de l'altiere; n'estant rien au monde si superbe et brave qu'elle quand il falloit, n'espargnant nullement les véritez à chacun.

J'ay veu Monsieur de Savoye, qui avoit accous-

tumé l'Empereur, le Roy d'Espagne, veu tant de Grands, la craindre et la respecter plus que si c'estoit sa mere ; et Monsieur de Lorraine mesme ; bref, tous les Grands de la Chrestienté. J'en alléguerois plusieurs exemples ; mais à une fois, et à leur tour, je diray : il me suffira de ce que j'en ay dit.

Entre toutes ses perfections, elle estoit bonne Chrestienne et fort devotieuse, faisant souvent ses Pasques, et ne faillant tous les jours au Service divin, a ses Vespres, à ses Messes, qu'elle rendoit fort agréables autant que dévotes, par les bons Chantres de sa Chapelle, qu'elle avoit esté curieuse de recouvrer des plus exquis Musiciens : aussi naturellement elle aymoit la musique, et en donnoit souvent plaisir à la Cour dans sa chambre, qui n'estoit nullement fermée aux honnestes dames et honnestes gens, voire à tous et à toutes, ne la vouloit resserrer à la mode d'Espagne, ny d'Italie son pays, ny mesme comme nos autres Reynes, Elizabeth d'Austriche et Louïse de Lorraine, ont fait disant que, tout ainsi que le Roy François son beau pere, qu'elle honoroit fort, la luy avoit dressée et faite libre, qu'elle la vouloit ainsi entretenir à la vraye Françoise, sans en rien innover ny réformer, et que ainsi aussi le Roy son mary l'avoit voulu : ainsi sa chambre estoit tout le plaisir de la Cour.

Elle avoit ordinairement de fort belles et honorables filles, avec lesquelles tous les jours en son antichambre on conversoit, on discouroit, on devisoit, tant sagement et tant modestement, que l'on n'eust osé faire autrement. Car le Gentil-Homme qui failloit, en estoit banny, et menacé, en crainte d'avoir pis, jusques à ce qu'elle luy pardonnoit et faisoit grace, ainsi qu'elle y estoit propre et toute bonne de soy.

Pour fin, sa compagnie et sa Cour estoit un vray paradis du monde, et escole de toute honnesteté et vertu, et ornement de la France, ainsi que sçavoient bien dire les estrangers quand ils venoient, car ils estoient très-bien receus : et commandement exprès à ses Dames et filles de se parer lors de leur venue, qu'elles paroissoient Déesses, et les entretenir sans s'amuser ailleurs ; autrement elles seroient bien tancées d'elle, et en avoient bien de la réprimande.

Bref, sa Cour a esté telle, que, quand elle a esté morte, on a dit par vive voix de tous, que la Cour n'estoit plus la Cour, et que jamais plus il n'y auroit en France une Reyne-Mere. Mais quelle Cour estoit-ce ? Elle estoit telle, que je crois que jamais Empereur du monde de jadis n'en a tenu pour Dames une pareille d'ordinaire, ny nos Roys de France. Bien est vray que ce grand Empereur Charlemagne, et Roy de France, de son vivant, prenoit grand plaisir de faire et dresser des Cours grandes et plénieres, tant des Pairs, Ducs, Comtes, Palatins, Barons, et Chevaliers de France, que des Dames leurs femmes, et Damoiselles leurs filles et plusieurs autres de leurs contrées, pour tenir compagnie et Cour, ainsi que disent les vieux Romans de ce temps, à l'Impératrice et Reyne, pour voir les belles joustes, tournois, et magnificences qui se faisoient très-superbes par une grande trouppe de Chevaliers errants, venants de toutes parts. Mais quoy ! ces belles et grandes assemblées et compagnies ne se faisoient ny ne se joüoient que trois ou quatre fois l'an, et puis au partir de la feste se départoient et se retiroient en leurs terres et maisons, jusques à une autre fois. Encore aucuns disent, que ce Charlemagne fut sur

la vieillesse fort addonné aux femmes, mesme que ses filles furent bonnes compagnes, et que Louïs le Débonnaire, à l'advénement de la Couronne, fut contraint d'en bannir en aucuns lieux, pour avoir esté scandalisé de l'amour avec les hommes; et si chassa une infinité de Dames qui estoient de la joyeuse bande. Ces Cours pourtant dudit Charlemagne n'estoient de durée, je dis du temps de ses beaux ans. Car il s'amusoit lors aux guerres, se lon nos vieux Romans; et sur ses vieux jours, sa Cour estoit ainsi débordée, comme j'ay dit : mais la Cour de nostre Roy Henry II, et de nostre Reyne, estoit ordinaire, tant en guerre, qu'en paix, fust ou pour résider, ou pour demeurer en un lieu pour quelques mois, fust qu'elle se remuast en autre maison de plaisance, et chasteaux de nos Roys, qui n'en ont point de faute, et en ont plus que Roy du monde. Cette belle et grande compagnie tousjours, au moins la plus grande part, marchoit et alloit avec sa Reyne; si (*) d'ordinaire pour le moins sa Cour estoit pleine plus de trois cent Dames ou Damoiselles.

Aussi les Mareschaux-de-Logis et Fourriers du Roy affirmoient qu'elles tenoient tousjours la moitié des logis, ainsi que j'ay ouy dire, et ainsi que j'ay veu l'espace de trente-trois ans que j'ay tousjours pratiqué la Cour, sans gueres l'abandonner, si-non aux voyages de nos guerres, et autres estrangeres : mais estant de retour, j'y estois d'ordinaire; car le séjour m'en estoit fort agréable, comme n'en ayant jamais veu ailleurs de plus beau, et pense que par le monde, depuis qu'il est fait, il n'y a de pareil; et d'autant que le beau nom de

(*) Si que.

ces belles Dames, qui assistoient à nostre Reyne à décorer sa Cour, ne se doit taire, j'en mettray icy aucunes selon qu'il m'en souviendra, que j'ay veues sur la fin du mariage de la Reyne, et durant sa viduïté ; car auparavant j'estois trop jeune.

Premierement, il y avoit Mesdames les filles de France. Je les mets les premieres : car jamais elles ne perdent leur rang, et vont devant toutes les autres, tant cette maison est grande et noble ; sçavoir.

Madame Elisabeth de France, depuis Reyne d'Espagne.

Madame Claude, depuis Duchesse de Lorraine.

Madame Marguerite, depuis Reyne de Navarre.

Madame la sœur du Roy, depuis Duchesse de Savoye.

La Reyne d'Escosse, depuis Reyne-Dauphine, et Reyne de France.

La Reyne de Navarre, Jeanne d'Albret.

Madame Catherine, sa fille aujourd'huy la sœur du Roy (1).

Madame Diane, fille naturelle du Roy (2), depuis légitimée, et Madame de Castres, et en secondes nopces Madame de Montmorency, et puis Madame d'Angoulesme.

Madame d'Anguien, de la maison de S. Pol et Touteville héritiere.

Madame la Princesse de Condé, de la maison de Roye.

Madame de Nevers, de la maison de Vendosme.

Madame de Guise, de la maison de Ferrare.

Madame Diane de Poictiers, Duchesse de Valentinois.

(1) Henry IV. (2) Henry II.

Digitized by Google

Mesdames les Duchesses d'Aumale et de Bouillon, ses filles.

Madame la Marquise de Rothelin, de la maison de Rohan.

Madame de Montpencier, de la maison de Longvy ou Gyvry.

Madame l'Admiralle de Brion, sa sœur.

Madame de Rieux, sœur de Monsieur de Montpencier.

Madame la Marquise d'Elbeuf, sa fille, de la maison de Rieux.

Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, vefve du Mareschal de Montejan.

Madame la Marquise S. André, de la maison de Lustrac.

Madame la Mareschalle de Strozzi, de la maison de Médicis, fort proche de la Reyne.

Madame la Comtesse de Sommerive, et de Tende, sa fille.

Madame la Comtesse d'Usez, sa proche et grande confidente.

Madame la Mareschalle de Brissac, de la maison d'Estelan en Normandie.

Madame la Mareschalle de Termes en Piedmont.

Madame la Connestable.

Madame la Mareschalle d'Amville.

Madame l'Admiralle de Chastillon, de la maison de Laval.

Madame de Roye, sœur de Monsieur l'Admiral.

Madame d'Andelot, de la maison de Laval, héritiere.

Madame de Martigues, dite avant Mademoiselle de Villemontois, grande favorite de la Reyne d'Escosse.

Madame de Cursol, depuis Duchesse d'Usez.

Digitized by Google

Madame la Comtesse de la Rochefoucault, de la maison de la Mirande.

Madame de Randan sa sœur.

Madame la Comtesse de la Rochefoucault en secondes nopces, de la maison de Roye, sœur de la Princesse de Condé.

Bref, une infinité d'autres belles Dames avoit cette Reyne, dont il ne me put pas souvenir, quand elle estoit durant son regne et mariage : et puis estant Reyne vefve, elle eut les deux Reynes ses belles-filles.

Elisabeth d'Austriche, et Louïse de Lorraine.

La Reyne de Navarre, sa fille, le miracle du monde.

Mademoiselle la Princesse de Navarre, sa belle-sœur.

Madame la Princesse de Condé, de la maison de Longueville.

Madame la Princesse de Condé, sa belle-fille, de la maison de Nevers.

Madame de Nevers, héritiere de la maison, et l'aisnée.

Madame de Guise leur seconde sœur, mariée en premieres nopces au Prince de Porcian, et puis avec Monsieur de Guise.

Madame de Nevers, de la maison de Montpencier, vefve du Comte d'Eu, depuis Monsieur de Nevers.

Madame de Nevers, de la maison de Bouillon, mariée au second Monsieur de Nevers, et depuis avec Monsieur de Clermont-Tallard, et avec Monsieur de Sagonne, et après Madame de Montpencier.

Madame de Longueville, vefve de Messieurs d'Anguien et Nevers.

Digitized by Google

Madame la Princesse Dauphine, de la maison de Mesieres et d'Anjou.

Madame de Candale, de la maison de Montmorency.

Madame d'Espernon, sa fille.

Madame de Joyeuse, sœur de la Reyne.

Madame de Mercœur, fille de Monsieur de Martigues.

Madame la Princesse de Conty, de la maison de Luce.

Madame de Metz, de la maison de Dampierre; vefve de Monsieur d'Annebault, et puis mariée à Monsieur de Metz.

Madame la Comtesse de Fiesque, de la maison d'Estrade.

Madame la Mareschalle de Biron, de la maison de S. Blancart.

Madame de la Valette, de la maison de Bouchage.

Madame la Mareschalle de Joyeuse, sa sœur aisnée.

Madame de Nançay son autre sœur.

Madame de Bouchage, de la maison de la Valette.

Madame la Duchesse d'Usez, la derniere, de la maison de Clermont-Tallard.

Madame de Montros, sa sœur.

Mesdames de Cypierre et Alluye, sœurs, de la maison de Pienne.

Mesdames de Barbezieux, de Pienne, et de Chasteauroux, toutes trois sœurs, de la maison de Brion.

Mesdames de Carnavalet, l'une, de la maison d'Auteville, et l'autre, de la maison de Baulme.

Madame de Rouannez, de la maison de Saint-

Digitized by Google

Blanzay, dite devant Madame de Chasteau-Brion, fort favorisée de la Reyne sa maistresse.

Madame de Sauve, sa niepce.

Madame de Lenoncourt, depuis Madame de Guimené.

Madame de Schomberg.

Madame de Sansac, de la maison de Montberon.

Madame de Bourdeille, de la maison de Montberon aussi, fort proches parentes.

Mesdames de Lansac, de la maison de Mortemart, et l'autre, la jeune, de la maison de Poictou de Xaintrailles.

Madame Dassigny.

Madame de Brissac, sa fille.

Madame de Clermont-d'Amboise, vefve de Monsieur d'Aubespine le jeune, de la maison d'Oysel ou Ville-Parisis.

Madame de Villeroy, sa belle-sœur, de la maison de l'Aubespine.

Madame de la Bordesiere, de la maison de Robertot (*).

Madame d'Estrées.

Madame la Comtesse de S. Aignan.

Madame de Sourdis.

Madame d'Arvaut, et Madame de Montoirons, ses filles.

Madame de la Tour, depuis Madame de Clermont-d'Entragues, de la maison de Bon de Marseille.

Madame d'Entragues, la premiere, de la maison de Guimené; et Madame d'Entragues, la seconde, qui est aujourd'huy.

Madame de Villeclair la jeune, de la maison de

(*) Roberter.

la Marck, ou Bouillon ; et l'autre, de la maison de la Bretesche.

Mesdames de Méru et Thoré, l'une, de la maison de Cossé, et l'autre, d'Humieres.

Madame la Comtesse de Montlevrier, de la maison de Lunevil.

Madame de Raigny, de la maison de Cypierre.

Madame la Marquise de la Mailleraye, de la maison de Roye.

Madame de Fargy, de la maison de Pienne.

Madame de Senerpon, et Madame de Beaudine sa fille, de la maison de Dorvaty.

Madame de Lusigny.

Madame de Lude, de la maison de la Fayette.

Madame la Comtesse de Sancerre, sa fille.

Madame de Fontaine-Guerin, de la maison de Sancerre.

Madame de Lavardin, de la maison de Negrepelisse.

Mesdames la Mareschalle de Matignon, de Ruffée, de Melicorne, toutes trois sœurs, de la maison de Lude.

Madame de la Chastre.

Madame de Clermont de Lodeve, de la maison de Bernoy.

Madame Bourdin.

Madame de Bruslard, Madame de Pinard.

Tant d'autres y en a-il, qu'avant en achever le conte (1), je m'en rompis la teste ; plus j'y songerois, la mémoire me varieroit : voilà pourquoy je les passe sous silence ; et si l'on m'en culpe (2), que je ne les mets pas bien en leur rang, quand elles

(1) Compte

(2) *C'est-à-dire*, si l'on m'en blasme. *Voyez* Nicod.

estoient

Digitized by Google

estoient avec leur Reyne, elles le gardoient assez bien, sans avoir la peine de les ranger icy.

Il faut venir à cette heure aux filles que j'ay veues, tant avec la Reyne-Mere, qu'avec Mesdames les Reynes ses Belles-Filles, et autres grandes Princesses de la Cour, lesquelles, encore que je les ay veues quasi toutes mariées, je ne les nommeray que filles, ainsi que dès le commencement elles ont esté avec leurs maistresses : et dirois bien et nommerois bien tous les Gentils-Hommes avec qui elles ont esté mariées ; mais cela seroit trop long, et superflu à dire, aussi crois-je que le meilleur temps qu'elles ont jamais eu, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles ; car elles avoient leur libéral arbitre pour estre Religieuses, aussi-bien de Vénus que de Diane ; mais qu'elles eussent de la sagesse et de l'habileté et sçavoir, pour se garder de l'enfleure du ventre.

En voicy donc aucunes, des plus anciennes, qui sont une vingtaine et des premieres :

Mademoiselle de Rohan.
Mademoiselle de Pienne.
Mademoiselle de Sourdis.
Mademoiselle de Bourlemont.
Mademoiselle de Levic.
Mesdamoiselles de Cabrianne et Guyonieres, sœurs.
Mademoiselle de Bourdeille.
Mademoiselle de Bonlet.
Mesdamoiselles de Limevil (*), sœurs, dont l'aisnée mourut à la Cour.
Mademoiselle de Charlus.
Mademoiselle de Brion.

(*) Limeuil.

Mademoiselle de Saint-Boire la belle, depuis Madame le Grand.

Mademoiselle de Saint-André, très-riche héritiere, fille de Monsieur le Mareschal de S. André.

Mademoiselle de Montbrun, riche héritiere de la maison d'Ausances.

Mademoiselle de Burlans, autrement Teligny.

Mesdamoiselles d'Auteville, trois sœurs.

Mesdamoiselles de Flammin, de Ceton, Beton, Leviston, Escossoises.

Mademoiselle de Font-Pertuis.

Mademoiselle de Torigny.

Mademoiselle Noyan.

Mesdamoiselles de Riberac, autrement de Guitinieres.

Mademoiselle de Chasteau-Neuf.

Mademoiselle de Montal.

Mademoiselle de la Chastaigneraye l'aisnée.

Mademoiselle de Charansonnet.

Mademoiselle de la Chastre.

Mesdamoiselles d'Astenay, les deux sœurs.

Mesdamoiselles de Certan, les deux sœurs.

Mademoiselle d'Atrie (1).

Mademoiselle de Caratte, sa cousine.

Mademoiselle de la Mirande.

Mesdamoiselles de Brissac, les deux sœurs.

Mademoiselle Dampville, Cypriote de nation, eschappée du sac de Cypre (2).

(1) *Ou* d'Atri.

(2) Cette Demoiselle, qui effectivement étoit Cypriote, puisqu'elle étoit sœur de l'Historien *Davila*, Cypriot, comme on le voit dans sa Vie, fut mariée à Jean de Hemery, ou d'Hemeries, Seigneur de Villers, Gentil-Homme Normand : mais son nom étoit *Daville*, et non pas *Dampville*, ou d'*Anville*, comme on le lit dans les *Addit. aux Mém. de Castelnau*, tom. II, pag. 318.

Digitized by Google

Mademoiselle de Cypierre.
Mademoiselle Dayelle (1).
Mademoiselle de la Motthe.
Mademoiselle de Vitry (2).
Mademoiselle de Foucault.
Mademoiselle de Tiers.
Mademoiselle de Vernay.
Mademoiselle de Beaulieu, de la maison de Brissac, bastarde.
Mademoiselle de Grammont.
Mademoiselle de Lude.
Mademoiselle de la Bretesche (3).
Mademoiselle de Bouilly.
Mademoiselle de la Chastaigneraye, la seconde.
Mesdamoiselles d'Estrées, Cabrielle et Diane.
Mademoiselle de Surgeres (4).
Mademoiselle de Rostaing.
Mademoiselle de Fosseuse.
Mademoiselle de Rebeurs.
Mademoiselle de Ville-Savin.
Mesdamoiselles de Barbezieux, les trois sœurs.
Mademoiselle de Lucé.

(1) Plutôt *d'Ayelle*. Elle avoit un frere, ou un parent, nommé *Oratio*. On le voit dans les *Mém. de M. de Nevers*, tom. I, p. 388, d'où j'infere qu'elle étoit Italienne, comme l'assure le Laboureur, tom. I, p. 318, et non pas Provençale, comme l'a cru Davila, liv. VI, sur l'an 1576. Mézerai, qui dit qu'elle étoit Grecque, et qu'elle fut mariée à Jean d'Hemeries, l'a confondue avec Mlle. *Daville*; et avant lui, d'Aubigné avoit fait la même faute.

(2) Louise de l'Hôpital, depuis cette Mme. de Simiers, dont parle le *Perroniana* au mot *Cotton*.

(3) Louise de Savonieres, fille de Jean, Sr. de la Bretesche et fille d'honneur de la Reine Catherine. Elle épousa, en Juillet 1586, ce même René de Villequier, qui avoit tué pour adultere Françoise de la Marck, sa premiere femme.

(4) L'une des Maîtresses Poétiques de Ronsard.

Mademoiselle de Cheronne.

Mesdamoiselles de Bacqueville.

Et, pour couronner la fin,

Mademoiselle de Guise, fraischement eslevée, très-belle et honneste Princesse, et Mademoiselle de Longueville l'aisnée, de mesme vertu.

En nommeray-je davantage? Non, car ma mémoire n'y scauroit fournir. Aussi il y a tant d'autres Dames et Filles, que je les prie de m'excuser, si je les fais passer au bout de ma plume : non que je ne les veuille fort priser ny estimer ; mais je n'y ferois que resver, et m'amuser par trop, pour vouloir faire fin, et dire qu'en toute cette compagnie que je viens de nommer, on n'y eut sceu rien reprendre de leur temps : car toute beauté y abondoit, toute majesté, toute gentillesse, toute bonne grace ; et bien-heureux aussi qui en pouvoit eschapper : et vous jure que je n'ay nommé nulles de ces Dames et Damoiselles, qui ne fussent fort belles, agréables et bien accomplies, et toutes bastantes pour mettre le feu par tout le monde. Aussi tant qu'elles ont esté en leur bas âge, elles en ont bien bruslé une bonne part, autant de nous autres Gentils-Hommes de Cour, que d'autres qui s'approchoient de leurs feux : aussi à plusieurs ont-elles esté douces, amiables, favorables et courtoises. Je parle d'aucunes, desquelles j'espere faire de bons contes dans ce Livre, avant que je m'en départe; et d'autres aussi qui ne sont y comprises : mais le tout si modestement et sans scandale, qu'on ne s'apperceyra de rien ; car le tout se couvrira sous le voile du silence de leur nom : si que possible [illegible] qui en liront des contes d'elles-mesmes, ne s'en offenceront ; car puisque le plaisir amoureux ne peut pas tousjours durer, pour beaucoup

d'incommoditez, empeschements et changements, pour le moins la souvenance du passé contente encore.

Or, pour bien considérer combien il faisoit beau voir toute cette belle troupe de Dames, Damoiselles, créatures plustost divines qu'humaines, il falloit se représenter les entrées de Paris et autres Villes, les sacrées et superlatives nopces de nos Roys de France, et de leurs sœurs filles de France, comme celles du Roy-Dauphin, du Roy Charles, du Roy Henry III, de la Reyne d'Espagne, de Madame de Lorraine, de la Reyne de Navarre, sans force autres grandes nopces des Princes et Princesses, comme celles de Monsieur de Joyeuse, qui les a toutes surpassées, si la Reyne de Navarre y fust esté : puis l'entrevuë de Bayonne, l'arrivée des Polonnois, et une infinité d'autres et pareilles magnificences, que je n'aurois jamais achevé de dire, où l'on a veu ces Dames paroistre les unes plus belles que les autres, les unes plus braves, et mieux en point que les autres ; car en telles festes, outre leurs grands moyens, les Roys et les Reynes leur donnoient de grandes livrées, les unes plus gentilles que les autres.

Bref, on n'y vit rien que tout beau, tout esclatant, tout brave, tout superbe ; et jamais la gloire de Niquée (*) n'en approcha : car on voyoit tout cela reluire dans la salle du bal, au Palais ou au Louvre comme estoilles au ciel en temps serain. Aussi la Reyne vouloit et commandoit tousiours qu'elles comparussent en haut et superbe appareil, encore que durant sa viduité elle ne se para jamais

(*) Palais enchanté dans *Amadis*, où *Niquée* est la ville de *Nicée*.

de mondaines soyes, si-non lugubres, mais tant bien proprement pourtant, et si bien accommodée, qu'elle paroissoit bien la Reyne par-dessus toutes.

Il est vray que le jour des nopces de ses deux fils, Charles et Henry, elle porta des robes de velours noir; voulant, disoit-elle, solemniser la feste par ce signal par-dessus tous les autres: mais estant mariée, elle s'habilloit fort richement et superbement, et paroissoit bien ce qu'elle estoit. Et ce qui estoit très-beau à voir et à admirer, c'estoit aux processions solemnelles et générales qui se faisoient à Paris, ou autres lieux, quelque petit fust-il, que la Cour y fust, comme à celle de la Feste-Dieu, à celle des Rameaux, portants leurs palmes et rameaux d'une si bonne grace, et le jour de la Chandeleuse portants de mesme leurs flambeaux, desquels les feux contendoient avec les leurs. En ces trois processions, qui sont les plus solemnelles, certes on y (*) remarquoit que toute beauté, toute grace, tout beau port, tout beau marcher, et toute braveté, si que les voyants en demeuroient tous ravis.

Il faisoit beau voir aussi, quand la Reyne alloit par Pays en sa litiere, estant grosse, lorsqu'elle estoit mariée, fust qu'elle allast à cheval en l'assemblée, ou par Pays, vous eussiez veu quarante ou cinquante Dames ou Damoiselles la suivre, montées sur des belles haquenées harnachées; et elle se tenant à cheval de si bonne grace, que les hommes ne s'y paroissoient pas mieux, tant bien en point par l'habillement à cheval, que rien plus; leurs chappeaux tant bien garnis de

(*) N'y

plumes ; ce qui enrichissoit encore la grace, si que les plumes, voletantes en l'air, representoient à demander amour ou guerre. Virgile, qui s'est voulu mesler d'escrire le haut appareil de la Reyne Didon, quand elle alloit et estoit à la chasse, n'a rien approché au prix de celuy de nostre Reyne avec ses Dames, et ne luy en déplaise, comme j'ay dit cy-devant.

Cette Reyne, faite de la main de ce grand Roy François, qui avoit introduit cette belle et superbe bombance, n'a voulu rien oublier ni laisser de ce qu'elle avoit appris ; mais l'a voulu tousjours imiter, voire surpasser, et luy ay veu dire trois ou quatre fois en ma vie sur ce sujet. Ceux qui ont veu toutes ces choses comme moy, en peuvent parler ; car ce que je dis est vray, car je l'ay veu.

Voilà donc la Cour de nostre Reyne. Que malheureux fust le jour que cette Reyne mourut. J'ay oüy conter que nostre Roy d'aujourd'huy, quelques dix-huit mois après qu'il se vist un peu avant dans la fortune et espérance d'estre un peu Roy assez universel, se mit à discourir, avec feu M. le Mareschal de Biron, des desseins et progrès qu'il faisoit pour un jour faire sa Cour plantereuse, belle, et du tout ressemblable à celle que nostre-dite Reyne entretenoit ; car alors elle estoit dans son plus grand lustre et splendeur qu'elle fust jamais. Monsieur le Mareschal luy respondit : *Il n'est pas en vostre puissance, ny de Roy qui viendra jamais, si ce n'est que vous fissiez tant avec Dieu, qu'il vous fist ressusciter la Reyne-Mere, pour la vous ramener telle.* Mais ce n'estoit pas cela que le Roy demandoit : car il n'y avoit rien, quand elle mourut, qu'il haïssoit

tant, et sans sujet pourtant, comme j'ay pû voir; mais il le doit savoir mieux que moy.

Que malheureux fut encore le jour que telle Reyne mourut, et sur le point que nous en avions plus de nécessité, et en avons encore.

Elle mourut à Blois de tristesse qu'elle conceut du massacre qui se fit, et de la triste tragédie qui s'y joüa; et voyant que, sans y penser, elle avoit fait venir-là les Princes, pensant bien faire, ainsi que Monsieur le Cardinal de Bourbon luy dit: *Helas! Madame, vous nous avez tous menez à la boucherie, sans y penser.* Cela luy toucha si fort au cœur, et la mort de ces pauvres gens, qu'elle se remit au lit, ayant esté paravant malade, et onques plus n'en releva.

On dit que, lorsque le Roy luy annonça la mort de Monsieur de Guise, et qu'il estoit Roy absolu, sans compagnon ny maistre, elle luy demanda s'il avoit mis ordre aux affaires de son Royaume, avant de faire ce coup? Il respondit qu'ouy. *Dieu le veuille*, dit-elle, *mon fils!* Comme très-prudente qu'elle estoit, elle prévoyoit bien ce qui luy devoit advenir, et à tout le Royaume.

Il y en a aucuns qui ont parlé diversement de sa mort, et mesme de poison. Possible qu'ouy, possible que non; mais on la tient crevée de dépit, comme elle avoit raison.

Elle fut mise en son lit de parade, ainsi que j'ay oüy dire à une de ses Dames, ny plus ny moins que la Reyne Anne, que j'ay dit par cy-devant, et vestuë des mesmes habits royaux qu'avoit ladite Reyne, qui n'avoient servy depuis sa mort à d'autres qu'à elle, et fut portée après dans l'Eglise du chasteau, en mesme pompe et solem-

Digitized by Google

nité que ladite Reyne Anne, où elle gist et repose encore.

Le Roy l'ayant voulu faire porter à Chastres, et de là à Saint-Denis, pour la mettre avec le Roy son mary dans le mesme cercueil qu'elle luy avoit fait faire, bastir et construire, si beau et si superbe; mais la guerre qui survint, empêcha le tout.

Voilà ce que je puis dire à cette heure de cette grande Reyne, qui a donné certes de si grands sujets pour parler dignement d'elle, que ce petit discours n'est assez bastant pour ses loüanges. Je le sçay bien; mais aussi la qualité de mon sçavoir n'y sçauroit suffire, puisque les mieux-disants y seroient bien empeschés. Toutesfois, pour tel discours qu'il est, je l'apprends (*) en toute humilité et dévotion à ses pieds, et aussi pour fuir la trop grande prolixité, pour laquelle certes je me sens très-capable: mais j'espere bien ne me séparer d'elle tant en mes discours, que je me taise du tout, et ne parle, lors qu'il faudra, ainsi que ces belles et nompareilles vertus me le commandent, et m'en donnent ample matiere, ayant veu tout ce que j'ay escrit. Ce qui a passé avant mon temps, je l'ay appris de personnes fort illustres, ainsi que je le feray voir en tous mes livres.

Cette Reyne, qui fut de tant de Roys la mere,
Et de Reynes aussi, ensemble de la France,
Mourut lors qu'on avoit d'elle le plus d'affaire;
Car nul qu'elle n'a pû luy donner assistance.

(*) Appends.

DISCOURS TROISIESME,

MARIE STUART,

Reyne d'Escosse, jadis Reyne de nostre France.

CEUX qui voudront jamais escrire de cette illustre Reyne d'Escosse, en ont deux très-amples sujets, l'un celuy de sa vie, et l'autre de sa mort; l'un et l'autre très-mal accompagnés de la bonne fortune, ainsi que j'en veux toucher quelques points en ce petit discours, par forme d'abrégé, et non en longue histoire, laquelle je laisse à descrire aux plus sçavants et mieux couchants par escrit.

Cette Reyne donc eut son pere le Roy Jacques, fort homme-de-bien et de valeur, et fort bon François. Après qu'il fut veuf de Madame Magdelaine, Fille de France, demanda au Roy François quelque honneste et vertueuse Princesse de son Royaume, pour se remarier, ne desirant rien tant que de continuer l'alliance de France.

Le Roy François, ne sçachant mieux choisir pour contenter ce bon Prince, luy donna la fille de Monsieur de Guise, Claude de Lorraine, veufve pour lors de Monsieur de Longueville, laquelle fut trouvée de ce Roy si belle, sage, vertueuse et honneste, qu'il fut fort ayse, et s'estima très-heureux de la prendre, et s'en trouva tel après qu'il l'eut prise et espousée, et tout le Royaume d'Escosse, qu'elle gouverna fort sagement lors qu'elle fut veufve, qui fut peu d'années après son mariage, n'y ayant gueres demeuré avec luy, non sans luy avoir produit une belle lignée, qui fut cette belle,

Digitized by Google

et des plus belles pour lors, Princesse du monde, nostre Reyne, de laquelle nous parlons. Icelle, n'estant quasi par maniere de dire que née, et estant aux mammelles tettant, les Anglois vindrent assaillir l'Escosse, et que fallut que sa mere l'allast cacher, par crainte de cette furie, de terre en terre d'Escosse : et sans le bon secours que le Roy Henry y envoya, à grand peine eust-elle esté sauvée. Et ce nonobstant, la fallut mettre sur les vaisseaux, et l'exposer aux vagues, orages et aux vents de la mer, à la passer en France, pour sa plus grande seureté, où certes cette male fortune n'ayant peu passer la mer avec elle, et ne l'osant pour ce coup attaquer en France, la laissa, si bien que la bonne la prit par la main : et ainsi que son bel age croissoit, ainsi vit-on en elle sa belle beauté, ses grandes vertus croistre de telle sorte, que, venant sur les quinze ans, sa beauté commença à paroistre, comme la lumiere en plein midy, et en effacer le soleil lors qu'il luisoit le plus fort ; tant la beauté de son corps estoit belle. Et pour celle de l'ame, elle estoit toute pareille ; car elle s'estoit fait fort sçavante en latin : estant en l'age de treize à quatorze ans, elle déclama devant le Roy Henry, la Reyne, et toute la Cour, publiquement en la salle du Louvre, une Oraison en latin, qu'elle avoit faite ; soutenant et deffendant, contre l'opinion commune, qu'il estoit bien-séant aux femmes de sçavoir les lettres et arts libéraux. Songez quelle rare chose et admirable, de voir cette sçavante et belle Reyne ainsi orer (*) en latin, qu'elle entendoit, parloit fort bien ; car je l'ay vue-là : et fut si curieuse de faire faire à Antoine Fochain, de Chauny

(*) *C'est-à-dire*, haranguer.

Digitized by Google

en Vermandois, et l'addresse à ladite Reyne, une *Réthorique* en François, que nous avons encore en lumiere, afin qu'elle l'entendist mieux, et se fist plus éloquente, comme elle a esté, et mieux que si dans la France mesme eust pris sa naissance. Aussi la faisoit-il beau voir parler, fust ou aux plus grands, ou aux plus petits; et tant qu'elle a esté en France, elle se réservoit tousjours deux heures du jour, pour estudier et lire : aussi il n'y avoit gueres de sciences humaines qu'elle n'en discourust bien. Sur-tout elle aymoit la poësie, mais sur-tout Monsieur de Ronsard, Monsieur de Belley, et Monsieur de Maison-Fleur, qui ont fait de belles poësies et élégies pour elle, et mesme sur son partement de la France, que j'ay veu souvent lire à elle-mesme en France et en Escosse, la larme à l'œil, et les soupirs au cœur.

Elle se mesloit d'estre poëte, et composoit des vers, dont j'en ay veu aucuns de beaux et très-bien faits, et nullement ressemblants à ceux qu'on luy a mis à sus avoir faits sur l'amour du Comte de Boutheville (*) : ils sont trop grossiers et mal polis, pour estre sortis d'elle. Monsieur de Ronsard estoit bien de mon opinion en cela, ainsi que nous en discourions un jour, que nous les lisions. Elle en composoit bien de plus beaux et de plus gentils, et promptement, comme je l'ay veüe souvent, comme elle se retiroit en son cabinet, et sortoit aussi-tost pour nous en montrer à aucuns honnestes gens que nous estions. De plus, elle escrivoit fort bien en prose, sur-tout en lettres que j'ay veües, et très-éloquentes et hautes. Toutesfois, quand elle devisoit avec aucuns, elle usoit de

(*) Bothwel. Voyez ces vers, et le contraire de tout ce discours, dans les *Mémoires de l'Etat de France sous le regne de Charles IX*, tom. I, pag. 142-261, et sur-tout 224-228.

fort doux, mignard et fort agréable langage, et avec une bonne majesté, meslée pourtant avec une fort discrete et modeste privauté, et sur-tout avec une fort belle grace : de mesme que sa langue naturelle, qui de soy est fort rurale, barbare, mal sonante et séante, elle la parloit de si bonne grace, et la façonnoit de telle sorte, qu'elle la faisoit très-belle et agréable en elle, mais non en autres.

Voyez quelle vertu avoit une telle beauté, et telle grace, de faire tourner un barbarisme grossier en une douce civilité et gracieuse mondanité : et ne s'en faut esbahir de cela, qu'estant habillée à la sauvage (comme je l'ay veüe) à la barbaresque mode des Sauvages de son Pays, elle paroissoit, en un corps mortel, et habit barbare et grossier, une vraye Déesse. Ceux qui l'ont veüe ainsi habillée, le pourront ainsi confesser en toute vérité ; et ceux qui l'ont veüe, ou pourront avoir veu son portrait, estant ainsi habillée. Si que j'ay veu dire à la Reyne et au Roy, qu'elle se montroit encore en celuy-là plus belle, plus agréable, et plus desirable qu'en tous les autres. Que pouvoit-elle donc paroistre se représentant en ses belles et riches parures, fust à la Françoise ou Espagnolle, ou avec le bonnet à l'Italienne, ou en ses autres habits de son grand deuil blanc, avec lequel il la faisoit très-beau voir ? car la blancheur de son visage contendoit avec la blancheur de son voile, à qui l'emporteroit : mais enfin, l'artifice de son voile le perdoit, et la neige de son beau visage effaçoit l'autre : aussi se fit-il à la Cour une Chanson d'elle portant le deuil, qui estoit telle :

L'on void, sous blanc atour,
En grand deuil et tristesse,

Se pourmener maint tour,
De beauté la Déesse,
Tenant le trait en main
De son fils inhumain:

Et Amour, sans fronteau,
Voletter autour d'elle,
Déguisant son bandeau
En un funebre voile,
Où sont ces mots escrits:
MOURIR OU ESTRE PIS (*).

Voilà comme cette Princesse paroissoit belle en toutes façons d'habits, fussent barbares, fussent mondains, fussent austeres. Elle avoit encore cette perfection pour faire mieux embrazer le monde, la voix très-douce et très-bonne; car elle chantoit très-bien, accordant sa voix avec le luth, qu'elle touchoit bien solidement, de cette belle main blanche, et de ces beaux doigts si bien façonnez, qui ne devoient à ceux de l'Aurore. Que reste-il davantage pour dire ses beautez, si-non que l'on disoit d'elle, que le soleil de son Escosse estoit fort dissemblable à elle? Car quelques jours de l'an, il ne luit pas cinq heures en son pays; et elle luisoit tousjours: si bien que de ses rayons elle en faisoit part à sa terre et à son peuple, qui avoit plus besoin de lumiere que tout autre, pour estre son climat fort esloigné du grand soleil du ciel. Ha! Royaume d'Escosse, je crois que maintenant vos jours sont encore bien plus courts qu'ils n'estoient, et vos nuits plus longues, puisque vous avez perdu cette Princesse, qui vous illu-

(*) PRIS, *apparemment.*

Digitized by Google

minoit. Mais vous en avez esté ingrats, ne l'ayant sçeu reconnoistre du devoir et de fidélité, comme vous deviez, et comme nous en parlerons ailleurs.

Or cette Dame et Princesse pleut tant à la France, qu'elle pria le Roy Henry d'en prendre l'alliance, et la donner à Monsieur le Dauphin, son fils bien-aymé, qui, de son costé, en estoit esperdument espris. Les nopces donc solemnellement célébrées dans la grande Eglise et le Palais de Paris, où l'on vit cette Reyne paroistre cent fois plus belle qu'une Déesse du ciel, fust au matin à aller aux espousailles en brave majesté, fust après disner à se pourmener au bal, et fust sur le soir à s'acheminer d'un pas modeste, et façon desdaigneuse, pour offrir et faire son vœu au Dieu Hymenée : si bien que la voix d'un chacun s'alloit espandant et raisonnant par la Cour, et parmy la grande Cité, que bien-heureux estoit cent fois le Prince qui s'alloit joindre avec cette Princesse ; et que si le Royaume d'Escosse estoit quelque chose de prix, la Reyne le valoit davantage : car encore qu'elle n'eust ny sceptre, ny couronne, sa seule personne et sa divine beauté valoient un Royaume : mais puisqu'elle estoit Reyne, elle apportoit à la France et à son mary double fortune.

Voilà ce que le monde alloit disant d'elle, et par ainsi, elle fut appellée la Reyne-Dauphine, et le Roy son mary le Roy-Dauphin, vivants tous deux avec un très-grand amour et plaisante concorde.

Puis venant ce grand Roy à mourir, vindrent à estre Roy et Reyne de France, Roy et Reyne de deux grands Royaumes, heureux et très-heureux tous deux, si le Roy François son mary ne fust esté emporté par la mort, ny elle par con-

Digitized by Google

séquent restée veufve au bel Avril de ses plus beaux ans, et n'ayant joüy ensemble de leur amour, plaisir et félicitez, que quelques quatre années.

Voilà une félicité de peu de durée, et à qui la male fortune pour ce coup devoit pardonner; mais la malfaisante qu'elle est, voulut ainsi traitter misérablement cette Princesse, qui, de sa perte et de son deuil, fit elle-mesme cette Chanson:

EN mon triste et doux chant,
D'un ton fort lamentable,
Je jette un œil tranchant,
De perte incomparable,
Et en soupirs cuisants
Passe mes meilleurs ans.

Fut-il un tel malheur,
De dure destinée,
Ny si triste douleur
De Dame fortunée,
Qui mon cœur et mon œil
Vois en bierre et cercueil?

Qui en mon doux printemps
Et fleur de ma jeunesse,
Toutes les peines sens
D'une extrême tristesse,
Et rien n'ay plaisir,
Qu'en regret et desir.

Ce qui m'estoit plaisant,
Ores m'est peine dure,
Le jour le plus luisant
M'set nuit noire et obscure,
Et n'est rien si exquis,
Qui de moy soit requis.

J'ay au cœur et à l'œil
Un portrait et image
Qui figure mon deuil;
Et mon pasle visage,
De violettes teint,
Qui est l'amoureux teint.

Pour mon mal estranger,
Je ne m'arreste en place,
Mais j'en ay beau changer,
Si ma douleur j'efface;
Car mon pis et mon mieux
Sont mes plus déserts lieux.

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prée,
Soit pour l'aube de jour,
Ou soit pour la vespree,
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

Si par fois vers ces lieux
Viens à dresser ma veue,
Le doux trait de ses yeux
Je vois en une nuë;
Soudain je vois en l'eau,
Comme dans un tombeau.

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche,
J'oy qu'il me tient propos,
Je le sens qu'il me touche:
En labeur, en recoy,
Toujours est prest de moy.

Je ne vois autre objet,
Pour beau qu'il se présente,
A qui que soit subjet,
Oncques mon cœur consente,
Exempt de perfection,
A cette affliction.

Mets, Chanson, icy fin
A si triste complainte,
Dont sera le refrein
Amour vraye et non feinte,
Pour la séparation
N'aura diminution.

Voilà les regrets qu'alloit jettant et chantant piteusement cette triste Reyne, qui les manifestoit encore plus par son pasle teint; car dès-lors qu'elle fut vefve, je ne l'ay jamais veu changer en un plus coloré, tant que j'ay eu cet honneur de la voir, et en France et en Escosse, où il luy fallut aller au bout de dix-huit mois, à son très-grand regret, et après sa viduïté, pour pacifier son Royaume, fort divisé pour la Religion. Hélas! elle n'y avoit aucune envie ny volonté. Je luy ay veu dire souvent, et appréhender comme la mort ce voyage, et desiroit cent fois de demeurer en France simple Doüairiere, et se contenter de son Touraine et Poictou pour son doüaire donné à elle, que d'aller là en son pays sauvage; mais Messieurs ses oncles, aucuns et non pas tous, conseillerent, voire l'en presserent: je n'en diray point les occasions, qui pourtant s'en repentirent bien puis après de la faute.

Sur-quoy faut douter nullement si, lors de son

partement, le feu Roy Charles, son beau-frere, fut esté en age accompli, comme il estoit fort petit et jeune, et aussi s'il fut esté en l'humeur et amour d'elle comme je l'ay veu, jamais ne l'eut laissée partir, et résolument il l'eust espousée. Car je l'en ay veu tellement amoureux, que jamais il ne regardoit son portrait, qu'il n'y tint l'œil tellement fixé et ravy, qu'il ne l'en pouvoit jamais oster et s'en rassasier; et dire souvent que c'estoit la plus belle Princesse qui nasquit jamais au monde: et tenoit le Roy son frere par trop heureux d'avoir joüy d'une si belle Princesse, et qu'il ne devoit nullement regretter sa mort dans le tombeau, puisqu'il avoit possédé en ce monde cette beauté et son plaisir, pour si peu d'espace de temps qu'il l'eut possédée; et que telle jouissance valoit plus que celle de son Royaume. De sorte que si elle fut demeurée en France, il l'eut espousée; il y estoit résolu, encore que ce fust sa belle-sœur: mais le Pape d'alors ne luy en eut jamais refusé la dispense, veu qu'il l'avoit bien concédée à un sien sujet, qui estoit Monsieur de Lové, pour espouser la sienne; et aussi que depuis, et en Espagne, on a veu le Marquis d'Aguilar en avoir eu de mesme, et force autres en ce Pays, qui n'en font trop de difficulté, pour entretenir leurs maisons, et ne les gaster et dissiper, comme nous faisons en France.

Tous ces discours ay-je veu faire pour ce sujet, à luy et à plusieurs, lesquels j'obmettray, pour ne varier en nostre-dit sujet de nostre Reyne, laquelle enfin estant persuadée, comme j'ay dit, d'aller en son Royaume, et son voyage ayant esté remis à la prime (*), fit tant que, le remettant de

(*) Printemps, autrefois *Primevere*.

mois en mois, elle ne partit que sur la fin du mois d'Aoust: et faut noter que cette prime, en laquelle elle pensoit partir, vint si tardive, si fascheuse, si froide, qu'au mois d'Avril n'y avoit pas aucune apparence de se parer de sa belle robe verte, ny de ses belles fleurs. Si bien que les galants de la Cour alloient augurants là-dessus, et publiant que cette prime avoit changé sa belle et plaisante saison en un ord et facheux hyver, et n'avoit voulu se vestir de ses belles couleurs et verdure, pour le deuil qu'elle vouloit porter de la partance de cette Reyne, qui luy servoit totalement de lustre. Monsieur de Maison-Fleur, gentil Cavalier pour les lettres et pour les armes, en fit pour ce sujet une fort belle Elégie.

Le commencement de l'Automne estant donc venu, il fallut que cette Reyne, après avoir temporisé, abandonnast la France; et s'estant acheminée par terre à Calais, accompagnée de Messieurs ses oncles, Monsieur de Nemours, et de la plus-part gens de la Cour, ensemble des Dames, comme de Madame de Guise, et autres, tous regrettants et pleurants à chaudes larmes l'absence d'une telle Reyne.

Elle trouva au port deux galeres, l'une de Monsieur de Mevillon, et l'autre du Capitaine d'Albize, et deux navires de charge seulement pour tout armement: et après six jours de séjour seulement à Calais, ayant dit ses adieux piteux et pleins de soupirs, toute la grande compagnie qui estoit-là, depuis le plus grand jusques au plus petit, s'embarca; ayant, de ses oncles, avec elle, Messieurs d'Aumale, Grand-Prieur, et d'Elbeuf, et Monsieur Damville, aujourd'huy Monsieur le Connestable, et force Noblesse que nous estions avec

Digitized by Google

elle dans la galere de Monsieur de Mevillon, pour estre la meilleure et la plus belle.

Ainsi donc qu'elle vouloit commencer à sortir du port, que les rames commençoient à se vouloir laisser moüiller, elle y vit entrer en pleine mer, et tout à sa veüe, s'enfoncer un navire devant elle et se périr, et la pluspart des mariniers se noyer, pour n'avoir pas bien pris le courant et le fond; ce qu'elle voyant, s'escria incontinent: *Ha! mon Dieu! quel augure de voyage est cecy!* Et la galere estant sortie du port, et s'estant eslevé un petit vent frais, on commença à faire voile, et la chiourme se reposer. Elle, sans songer à autre action, s'appuye les deux bras sur la poupe de la galere du costé du timon, et se mit à fondre en grosses larmes, jettant tousjours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle estoit partie, prononçant tousjours ces tristes paroles: *Adieu, France, adieu, France*, les répétant à chaque coup; et luy dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuit, et qu'on luy demanda si elle ne se vouloit point oster de-là, et souper un peu. Alors, redoublant ses pleurs plus que jamais, dit ces mots: *C'est bien à cette heure, ma chere France, que je vous perds du tout de veüe, puisque la nuit obscure et jalouse du contentement de vous voir tant que j'eusse pû, m'apporte un voile noir devant les yeux, pour me priver d'un tel bien. Adieu donc, ma chere France, que je perds du tout de veüe: je ne vous verray jamais plus.* Ainsi se retira, disant qu'elle avoit fait tout le contraire de Didon, qui ne fit que regarder la mer, quand Enée se départit d'avec elle, et elle regardoit tousjours la terre. Elle voulut se coucher sans avoir mangé, et ne voulut descendre en bas

dans la chambre de poupe ; mais on luy fit dresser la traverse de la galere en-haut de la poupe, et luy dressa-t-on là son lict : et reposant un peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes, elle commanda au timonnier, si-tost qu'il feroit jour, s'il voyoit et descouvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillast, et ne craignist de l'appeller. A quoy la fortune la favorisa ; car le vent s'estant cessé, et ayant recours aux rames, on ne fit gueres de chemin cette nuit : si-bien que le jour paroissant, parut encore le terrain de la France ; et n'ayant failly le timonnier au commandement qu'elle luy avoit fait, elle se leve sur son lit, et se mit à contempler la France encore, tant qu'elle peut. Mais la galere s'esloignant, elle esloigna son contentement, et ne vit plus son beau terrain. Adonc redoubla encore ces mots : *Adieu la France, cela est fait ; adieu la France : je pense ne vous voir jamais plus.*

Si desira-elle cette fois qu'une armée d'Angleterre parut, de laquelle nous estions fort menacés, afin qu'elle eut sujet et fut contrainte de relascher en-arriere, et se sauver au port d'où elle estoit partie : mais Dieu en cela ne l'a voulu favoriser à ses souhaits. Car, sans aucun empeschement, nous arrivasmes à Petit-Luc (*), dont sur le navigage je feray ce petit incident, que le premier soir que nous fusmes embarqués, le Seigneur de Chastelard, qui depuis fut exécuté en Escosse pour son outrecuidance, et non pour crime, comme je diray, (il estoit gentil Cavalier et homme de bonne espée, et bonnes lettres), ainsi qu'il vit qu'on allumoit le fanal, il dit ce gentil mot : *Il*

(*) Petit-Leith.

Digitized by Google

ne seroit point besoin de ce fanal, ny de ce flambeau, pour nous éclairer en mer; car les beaux yeux de cette Reyne sont assez esclairants et bastants pour esclairer de leurs feux toute la mer, voire l'embrazer pour un besoin.

Faut noter qu'un jour avant, un Dimanche matin, que nous arrivasmes en Escosse, il s'esleva un si grand brouillard, que nous ne pouvions pas voir depuis la poupe jusques à la proüe; en quoy les pilotes et les comites furent fort estonnez : si bien que, par nécessité, il fallut mouiller l'ancre en pleine mer, et jetter la sonde, pour sçavoir où nous estions.

Ce brouillard dura tout le long d'un jour et toute la nuit, jusques au lendemain matin à huit heures, que nous nous trouvasmes environnez de quantité d'escueils, si bien que, si nous fussions allez en avant ou à costé, nous fussions donné à travers, et nous fussions tous péris. De quoy la Reyne disoit que, pour son particulier, ne s'en fust gueres souciée, ne souhaitant rien tant que la mort; mais elle ne l'eut pas souhaitée, ny voulu, pour le général de tout le Royaume d'Escosse. Ayant donc reconnu et veu, le matin de ce brouillard levé, le terrain d'Escosse, il y en eut qui augurerent sur ledit brouillard, qu'il signifioit qu'on alloit prendre terre dans un Royaume brouillé, brouillon et mal-plaisant.

Nous allasmes entrer et prendre terre au Petit-Luc (*), où sondants les principaux de-là, et de l'Islebourg qui n'est qu'à une petite lieue de-là, la Reyne y alla à cheval, et ses Dames et Seigneurs sur les hacquenées guilledines du Pays,

(*) Petit-Leith.

telles quelles, et harnachées de mesme : donc, sur tel appareil, la Reyne se mit à pleurer, et dire que ce n'estoient pas-là les pompes, les magnificences, ny les superbes montures de la France, dont elle avoit joüy si long-temps ; mais qu'il falloit prendre patience : et, qui pis est, le soir, ainsi qu'elle se vouloit coucher, estant logée en-bas en l'Abbaye de l'Islebourg, qui est certes un beau bastiment, et ne tient rien du Pays, vindrent sous la fenestre cinq ou six cent marauds de la ville, luy donner aubade de meschants violons et petits rebecs, dont il n'y en a faute en ce Pays-là ; et se mirent à chanter Pseaumes, tant mal chantez et si mal accordez, que rien plus. Hé ! quelle musique ! et quel repos pour sa nuit !

Le lendemain matin, on luy cuida tuër son Aumosnier dans son logis ; et s'il ne se fust sauvé de vistesse dedans sa chambre, il estoit mort, et eussent fait de mesme comme ils firent depuis à son Secrétaire David (*) ; lequel, d'autant qu'il estoit d'esprit, la Reyne l'aymoit pour le maniment de ses affaires : mais on le luy tua devant sa salle, si près d'elle, que le sang lui en rejaillissoit sur sa robe, et luy tomba mort sur ses pieds.

Quelle indignité ! Ils luy en ont fait bien d'autres, dont il ne se faut estonner s'ils ont mal parlé d'elle. Ce tour fait à son Aumosnier, elle en vint si triste et si faschée, qu'elle dit : *Voilà un beau commencement d'obeïssance et de recueil de mes sujets. Je ne sçay quelle en sera la fin ; mais je*

(*) David Rizzo, Musicien Italien, dont Marie Stuart s'amouracha, et que son mari fit expédier. Le bon Brantome passe là-dessus comme sur braise, et n'a garde de nous dire le honteux sujet de cette mort. Il va faire de même de l'assassinat de ce malheureux Roi, par ordre de cette sainte femme.

Digitized by Google

la prévois très-mauvaise. Ainsi que la pauvre Princesse en cela s'est montrée une grande Cassandre de prophétie, comme elle estoit en beauté.

Estant-là, elle vesquit trois ans fort sagement en sa viduïté, et y eut persisté, n'ayant nullement envie de violer les manes de son mary; mais les Estats de son Royaume la prierent et solliciterent de se marier, afin qu'elle leur pust laisser quelque beau Roy enfanté d'elle, comme est celuy-cy d'aujourd'huy.

Il y en a qui ont dit, qu'aux premieres guerres, le Roy de Navarre la voulut espouser, en répudiant sa femme à cause de la Religion; mais n'y voulut consentir, disant qu'elle avoit une ame, et qu'elle ne la vouloit perdre pour toutes les grandeurs du monde, faisant un grand scrupule d'espouser un homme marié.

Enfin, elle se remaria avec un jeune Seigneur d'Angleterre de fort bonne extraction, mais non pareil à elle (*). Ce mariage ne fut gueres heureux ny pour l'un ny pour l'autre. Je ne veux icy raconter comme le Roy son mary, après lny avoir fait un fort bel enfant, qui regne aujourd'huy, fut tué, et mourut par une fougade dressée où il logeoit. L'histoire en est imprimée et escrite, mais non au vray, pour l'accusation qu'on a accusé la Reyne d'y avoir esté consentante. Ce sont abus et menteries; car jamais cette Reyne ne fut cruelle : elle estoit du tout bonne et douce. Jamais en France elle ne fit cruauté, mesme n'a pris plaisir ny eu le cœur de voir défaire les pauvres criminels par justice, comme beaucoup de grandes que j'ay connues; et alors qu'elle estoit

(*) Henri Stuart, Comte de Lenox, son cousin.

Digitized by Google

dans sa galere, ne voulut jamais permettre que l'on battit le moins de monde un seul forçat, et en pria le Grand-Prieur son oncle, et le commanda très-expressément au comite, ayant une compassion extrême de leur misere, et le cœur luy en faisoit mal.

Pour fin, jamais cruauté ne logea au cœur d'une si grande et douce beauté; mais ce sont des imposteurs qui l'ont dit et escrit, entre autres Monsieur Buchanan : en quoy il a mal reconnu les biens que sa Reyne luy avoit fait en France et Escosse, pour la grace de sa vie, et du relief de son ban. Il eut mieux valu qu'il eust employé son divin sçavoir à parler mieux d'elle, ny des amours de Bothuel, jusques à y mettre quelques Sonnets qu'elle avoit faits, que ceux qui ont connu sa Poësie et son sçavoir diront bien tousjours qu'ils ne sont venus d'elle, ny moins jugeront de ces amours; car ce Bothuel estoit le plus laid homme, et d'aussi mauvaise grace qu'il se peut voir. Mais si celuy-là en a bien dit du mal, il y en a d'autres qui en ont escrit un fort beau Livre de son innocence, que j'ay veu, qui l'a si bien déclarée et prouvée, que les moindres esprits y mordroient, bien que ses ennemis y ayent eu peu d'esgard : mais la desirant faire perdre, comme ils ont fait à la fin, et comme obstinez l'ont tellement persécutée, qu'ils ne cesserent jamais qu'elle ne fut mise en prison dans un fort Chasteau; on dit que c'est Saint-André en Escosse : et ayant demeuré misérablement captive près d'un an, fut délivrée par le moyen d'un fort honneste et brave Gentil-Homme du Pays, et de bonne maison, nommé Monsieur de Beton, que j'ay connu et veu, lequel m'en conta l'histoire, lorsqu'il en

vint porter la nouvelle au Roy, ainsi que nous passions l'eau devant le Louvre. Il estoit nepveu de l'Evesque de Glasco, Ambassadeur en France, un des hommes-de-bien et dignes Prélats qu'il se voit point, et qui a esté fidele serviteur de sa maistresse jusques à son dernier souspir, et luy est encore autant après son trespas.

Voilà donc cette Reyne en liberté, qui ne chauma pas, et en moins d'un rien eut amassé une armée de ceux qu'elle estimoit ses plus fideles, et la menant la premiere, montée en teste sur une bonne hacquenée, vestue d'un simple cottillon ou juppe de taffetas blanc, et coiffée d'une coeffe de crespe dessus : de quoy j'ay veu plusieurs personnes s'estonner, mesme la Reyne-Mere, qu'une si tendre Princesse et délicate comme elle estoit, et avoit esté toute sa vie, fut ainsi habituée aux incommoditez de la guerre. Mais aussi, qui est la chose que l'on n'endure et que l'on ne fasse pour régner absolument, et se venger de son peuple rébelle, et le ranger à son obéïssance ?

Voilà donc cette Princesse, belle et généreuse comme une seconde Zénobie, à la teste de son armée, la conduisant pour affronter ses ennemis et livrer bataille : mais, hélas ! quel malheur ! ainsi qu'elle pensoit les siens venir aux mains avec les autres ; et ainsi qu'elle exhortoit et animoit par ses belles paroles, qui eussent pû esmouvoir les rochers, ils vindrent tous à hausser leurs picques, sans rendre combat ; et tant d'un costé que d'autre, vindrent mettre les armes bas, s'embrasser et se faire amis : et tous confédérez et conjurez ensemble, firent complot de se saisir de leur Reyne, et la prendre prisonniere, et la mener en Angleterre, Monsieur de Crosy, Intendant de sa maison,

Digitized by Google

Gentil-Homme d'Auvergne, en conta ainsi l'histoire à la Reyne-Mere, en venant de-là; et le vis à S. Maur, qui le conta à aucuns de nous.

Enfin, elle fut menée en Angleterre, où elle fut logée en un chasteau si estroitement, et en telle captivité, qu'elle n'en a bougé de dix-huit à vingt ans jusques à sa mort dont elle en eut sentence par trop cruelle, fondée sur plusieurs raisons telles quelles, qui sont dans l'Arrest: mais une des principales, à ce que je tiens de bon lieu, fut que la Reyne d'Angleterre ne l'ayma jamais, et a esté tousjours et de long-temps jalouse de sa beauté, qu'elle voyoit surpasser la sienne. Que c'est de jalousie! et pour la Religion aussi. Or, tant y a que cette Princesse, après sa longue prison, fut condamnée à la mort, et à avoir la teste tranchée; et son Arrest luy fut prononcé deux ans avant qu'elle fut exécutée. Aucuns disent qu'elle n'en sceut rien, si-non quand on fut pour l'exécution. D'autres disent qu'il luy fut prononcé deux mois avant l'exécution, ainsi que la Reyne-Mere en eut advis estant à Coignac, qui en fut très-marrie: et mesme luy dit-on cette particularité, qu'aussi-tôt que l'Arrest luy fut prononcé, on luy tendit la chambre et son lit de noir. La Reyne-Mere se mit à louër fort là-dessus la constance de ladite Reyne d'Escosse, et qu'elle n'en avoit jamais veu ny oüy parler d'une plus constante en son adversité. J'estois présent alors, et croyois pourtant que la Reyne d'Angleterre ne la feroit point mourir, ne l'estimant cruelle tant jusques-là, et que de son naturel elle ne l'estoit point; mais elle le fut là: et aussi que le sieur de Bellievre, que le Roy avoit dépesché pour luy sauver la vie, opineroit quelque chose de bon; mais il n'y gagna rien.

Pour venir donc à cette mort piteuse, qu'on ne peut descrire qu'avec grande compassion, le dix-septiesme donc de Février, l'an mille cinq cent huictante-sept, au lieu où elle estoit prisonniere, Chasteau appellé Frondinghaye (1), les Commissaires de la Reyne d'Angleterre, par elle envoyez, je ne diray point leurs noms, car il ne serviroit de rien, arriverent sur les deux ou trois heures après-midy, et estants en la présence de Paulet, son gardien ou geolier, font lecture de leur commission touchant l'exécution à leur prisonniere; luy déclarant que le lendemain matin ils y procéderoient, l'admonestant de s'apprester entre sept et huit.

Elle, sans s'estonner, les remercia de leurs bonnes nouvelles, disant qu'elles ne pouvoient estre meilleures pour elle, pour voir maintenant la fin de ses miseres, et que dès long-temps elle s'estoit apprestée et résolue à mourir, depuis sa détention en Angleterre; suppliant pourtant les Commissaires de luy donner un peu de temps et loisir, pour faire son testament, et donner ordre à ses affaires, puisque cela gisoit à leur volonté, comme leur commission portoit. A quoy le Comte de Cherusbéry (2) luy dit assez rudement: *Non, non, Madame, il faut mourir. Tenez-vous preste demain entre sept ou huit heures du matin. On ne vous prolongera plus le délay d'un moment.* Il y en eut un plus courtois, ce luy sembloit, qui luy voulut user de quelques remonstrances, pour essayer de luy donner quelque constance davantage à supporter cette mort. Elle luy respondit, qu'elle n'avoit point besoin de consola-

(1) Fotheringhen. (2) Schrewsbury.

tion, pour le moins venant de luy: que s'il luy vouloit faire ce bon office à sa conscience, de luy faire venir son Aumosnier pour la confesser, que ce luy seroit une obligation qui surpasseroit toute autre; car pour son corps, elle ne croyoit pas qu'ils fussent si inhumains, qu'ils ne luy donnassent droit de sépulture. Lors, il luy repliqua qu'il ne s'y falloit point attendre; de façon qu'elle fut contrainte d'escrire sa confession, qui fut telle.

« J'ay esté combattuë aujourd'huy de ma Religion, » et de recevoir la consolation des Hérétiques. » Vous entendrez par Bouryong, et autres, que » j'ay fait fidélement protestation de ma foy, en » laquelle je veux mourir. J'ay requis de vous avoir » pour faire ma confession, et recevoir mon Sa- » crement, ce qui m'a esté cruellement refusé, » aussi-bien que le transport de mon corps, et de » pouvoir tester librement, ou n'en escrire que » par leurs mains. A faute de cela, je confesse la » griefveté de mes péchez en général, comme j'a- » vois délibéré de faire à vous en particulier; vous » priant, au nom de Dieu, que vous priez et veillez » cette nuit avec moy pour la satisfaction de mes » péchez, et m'envoyer vostre absolution et pardon » de toutes les offenses que j'ay faites. J'essayeray » de vous voir en leur présence, comme ils m'ont » accordé: et s'il m'est permis, devant tous, je » vous demanderay pardon. Advisez-moy des plus » propres prieres pour cette nuit, et pour demain » matin; car le temps est court, et je n'ay loisir » d'escrire: mais je vous recommanderay comme » le reste et sur-tout vos bénéfices vous seront » conservez et asseurez, et vous recommanderay » au Roy. Je n'ay plus de loisir, advisez-moy de » tout ce que vous penserez de bon pour mon salut

Digitized by Google

» par escrit : après cela, je pourvoiray au salut de » mon ame. »

Avant toutes choses, elle ne perdit point de temps, et si peu qu'il luy restoit, (bien long pourtant et suffisant pour esbranler une constance des plus asseurées ; mais en elle, on n'y connut aucune crainte de la mort, mais beaucoup de contentement de sortir des miseres mondaines) l'employa à escrire à nostre Roy, à la Reyne-Mere qu'elle honoroit beaucoup, à Monsieur et à Madame de Guise, et autres particulieres lettres, certes très-piteuses, mais toutes tendantes à leur faire connoistre, que jusques à la derniere heure elle n'avoit perdu la mémoire d'eux, et le contentement qu'elle recevoit de se voir délivrée de tant de maux, desquels il y avoit vingt ans qu'elle estoit accablée, et leur envoya à tous des présents qui estoient de la valeur et prix que le pouvoit consentir une pauvre Reyne captive et mal fortunée.

Après, envoya querir sa maison, depuis le plus grand jusques au plus petit, et fit ouvrir ses coffres, et regarda combien elle pouvoit avoir d'argent, leur départit à chacun selon son moyen, et le service qu'elle avoit tiré d'eux, et à ses femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit rester de bagues, de carcans, de liettes (*), et accoustrements ; leur disant à tous que c'estoit avec beaucoup de regret qu'elle n'avoit davantage pour leur donner et récompenser ; mais qu'elle s'asseureroit que son fils satisferoit à sa nécessité : et pria son Maistre-d'Hostel de le faire entendre à sondit fils, à qui

(*) Oudin interprete le mot *liette* par l'Italien *Cassettina*, laïette. Ce doit être ici une sorte de *ruban* ou de bande propre à *lier* les cheveux.

Digitized by Google

elle envoyoit sa bénédiction ; le priant de ne venger point sa mort, laissant le tout à Dieu à en ordonner à ses divines volontez : et leur dit adieu à tous, sans larmoyer aucunement ; mais au contraire les consoloit, et leur disoit qu'il ne falloit pas qu'ils pleurassent sur le point de la voir bien-heureuse en contr'eschange de tant de malheurs qu'elle avoit eu ; puis les fit tous sortir de sa chambre, réservé ses femmes.

Or, il estoit déjà nuit, et se retira en son oratoire, où elle pria Dieu plus de deux heures les genoux nuds contre terre, car ses femmes s'en apperceurent ; puis elle s'en revint à sa chambre, et leur dit : *Je croy qu'il vaut beaucoup mieux, mes amies, que je mange quelque chose, et que je me couche après, afin que demain je ne fasse rien indigne de moy, et que le cœur ne me faille.* Quelle générosité et quel courage ! ce qu'elle fit ; et, prenant une rostie au vin seulement, s'en alla coucher, et dormit fort peu, et employa la plus grande partie de la nuit en prieres et oraisons.

Elle se leva deux heures avant le jour, et s'habilla le plus promptement qu'elle put, et mieux que de coustume, et prit une robe de velour noir, qui estoit tout ce qu'elle s'estoit réservé de ses accoustrements, disant à ses femmes : *Mes amies, je vous eusse laissé plustost cet accoustrement que celuy d'hier, si-non qu'il faut que j'aille à la mort un peu plus honorablement, et que j'aye quelque chose plus que le commun. Voilà un mouchoir, que j'ay réservé aussi, qui sera pour me bander les yeux quand je viendray-là, que je vous donne, Mamie,* (parlant à une de ses femmes) ; *car je veux recevoir ce dernier office de vous.*

Après, elle se retira en son oratoire, leur ayant dit

dit derechef adieu en les baisant, et leur dit beaucoup de particularitez, pour dire au Roy, à la Reyne, et à ses parents, non chose qui tendist à la vengeance, mais au contraire plustost; et fit là ses Pasques, par le moyen d'une hostie consacrée, que le bon Pape Pie V luy avoit envoyée, pour s'en servir à la nécessité, et qu'elle avoit tousjours fort curieusement et saintement gardée et conservée.

Après avoir dit toutes ses oraisons, qui furent bien longues, car il estoit déjà grand matin, elle s'en vint dans sa chambre, et s'assit auprès du feu, parlant tousjours à ses femmes, et les consolant, au lieu que les autres la devoient consoler : leur disant, « que ce n'estoit rien des félicitez de ce » monde, et qu'elle en devoit bien servir d'exem- » ple aux plus grandes de la terre jusques aux plus » petites; qu'elle, qui avoit esté Reyne des Royau- » mes de France et d'Escosse, de l'un par nature, » et de l'autre par fortune, après avoir triomphé » pesle-mesle dans les honneurs et grandeurs, la » voilà réduite entre les mains du bourreau, inno- » cente toutesfois, ce qui la consoloit pourtant : » mesmement le plus beau de leur prétexte estoit » pris pour la faire mourir sur la Religion Catho- » lique, bonne, sainte, qu'elle n'abandonneroit » jamais jusques au dernier souspir, puis qu'elle y » avoit esté baptisée; et qu'elle ne vouloit autre » chose, ny autre gloire après sa mort, si-non » qu'elles publiassent sa fermeté par toute la » France, quand elles y seroient retournées, » comme elle les en prioit : et qu'encore qu'elle sça- » voit qu'elles auroient beaucoup de creve-cœur de » la voir sur l'eschafaut, pour jouer une telle tra- » gédie, si vouloit-elle qu'elles fussent les tes- » moings de sa mort, sçachant bien qu'elle n'en

» pourroit avoir de plus fideles, pour en faire le » rapport de ce qui en adviendroit. »

Ainsi qu'elle achevoit ces paroles, l'on vint heurter fort rudement à la porte. Ses femmes, se doutant que c'estoit l'heure qu'on la venoit querir, voulurent faire résistance d'ouvrir; mais elle leur dit : *Mes amies, cela ne sert de rien; ouvrez.*

Et entra premiérement un compagnon, avec un baston blanc en sa main, lequel, autrement sans s'addresser à personne, dit, en se pourmenant, par deux fois : *Me voicy venu, me voicy venu.* La Reyne, se doutant de l'heure de l'exécution, prit à la main une petite croix d'ivoire.

Puis après vindrent les Commissaires susdits, et estants entrez, la Reyne leur dit : *Hé bien, Messieurs, vous m'estes venu querir. Je suis preste et très-résoluë de mourir, et trouve que la Reyne ma bonne sœur fait beaucoup pour moy, et tous vous autres particuliérement, qui en avez fait cette recherche. Allons donc.* Eux, voyants cette constance, accompagnée d'une si grande douceur et extrême beauté, s'en estonnerent fort; car jamais on ne la vit plus belle, ayant une couleur aux jouës qui l'embellissoit.

Ainsi Boccace escrit de Sophonisba, laquelle estant en son adversité, après la prise de son mary, et de sa ville, et parlant à Masinissa : Vous eussiés dit, raconte-il, que son propre malheur la rendoit plus belle, et luy favorisoit la douceur de son visage, pour la rendre plus desirable et agréable.

Ces Commissaires furent grandement esmeus à quelque compassion. Toutesfois, ainsi qu'elle sortoit, ils ne voulurent pas permettre à ses femmes de la suivre, craignants que, pour les lamentations, souspirs et hauts cris, l'acte de l'exécution en fut

aucunement troublé ; mais elle leur dit : *Hé quoy, Messieurs ! voulez-vous user de tant de rigueurs, que de ne permettre seulement ou consentir que mes femmes m'accompagnent au supplice ? Au moins que j'obtienne cette faveur de vous autres.* Ce qu'ils luy accorderent, en leur promettant qu'elle leur imposeroit silence, et les feroit venir lors qu'il faudroit.

Le lieu de l'exécution estoit dans la salle, au milieu de laquelle on avoit dressé un eschafaut large de douze pieds en quarré, et haut de deux, tapissé de meschante revesche noire.

Elle entra donc dans cette salle avec pareille majesté et grace, comme si elle fut entrée en une salle de bal, où l'on l'avoit veue autresfois si excellemment paroistre, sans jamais changer de contenance.

Ainsi qu'elle fut auprès de l'eschafaut, elle appella son Maistre-d'Hotel, et luy dit : *Aydez-moy à monter ; c'est le dernier service que je recevray de vous :* et luy réïtéra tout ce qu'elle luy avoit dit en sa chambre, pour dire à son fils. Puis estant sur l'eschafaut, elle demanda son Aumosnier, priant les Officiers qui estoient-là de permettre qu'il vint ; ce qui luy fut refusé tout à plat, luy disant le Comte Izenty, qu'il la plaignoit grandement ainsi addonnée aux superstitions du temps passé, et qu'il falloit porter la Croix de Christ en son cœur, et non à la main : à quoy elle fit response, qu'il estoit mal-aisé de porter tel et si beau objet en la main, sans que le cœur n'en fut touché de quelque émotion et souvenance ; que la chose la plus séante à toutes les personnes Chrestiennes c'estoit de porter la vraye marque de sa rédemption, lors que la mort les mena-

çoit. Et voyant qu'elle ne pouvoit avoir son Aumosnier, elle fit venir ses femmes, ainsi qu'ils luy avoient promis ; ce qu'ils firent : l'une desquelles, à son entrée dans la salle, appercevant sa maistresse sur l'eschafaut en tel équipage parmy les bourreaux, ne se put engarder de crier, gémir, et perdre contenance ; mais incontinent, la Reyne luy ayant fait signe du doigt contre la bouche, elle se rètint.

Sa Majesté alors commença à faire des protestations, que jamais elle n'avoit attenté ny à l'Estat, ny à la vie de la Reyne sa bonne sœur ; oüy bien d'avoir voulu chercher sa liberté, comme tous captifs sont obligés : mais qu'elle voyoit bien que la cause de sa mort estoit la Religion, dont elle s'estimoit très-heureuse de terminer sa vie pour ce sujet ; et prioit la Reyne sa bonne sœur d'avoir pitié de ses pauvres serviteurs, qu'elle tenoit captifs, en considération de l'affection dont ils avoient esté esmeus à rechercher la liberté de leur maistresse, puis qu'elle en devoit pâtir pour tous.

On luy amena un Ministre pour l'exhorter ; mais elle luy dit en Anglois, *Ha ! mon amy, donnez-vous patience* : luy déclarant qu'elle ne vouloit communiquer avec luy, ny avoir aucuns propos avec ceux de la secte ; et qu'elle estoit apprestée à mourir sans conseil ; et que telles gens que luy ne luy pouvoient apporter aucune consolation ny contentement d'esprit.

Ce néantmoins, voyant qu'il continuoit ses prieres en son barragouïn, elle ne laissa de dire les siennes en latin, eslevant sa voix par-dessus celle du Ministre : et puis redit, « qu'elle s'estimoit » beaucoup heureuse de respandre la derniere » goutte de son sang pour sa Religion, plus que

» de vivre plus longuement ; et qu'elle ne pouvoit
» attendre que nature parachevast le cours ordonné
» de sa vie ; et qu'elle espéroit tant en luy qui
» estoit représenté par la Croix qu'elle tenoit en
» sa main, et devant les pieds duquel elle se pros-
» ternoit, que cette mort temporelle, soufferte
» pour son nom, luy feroit le passage, le com-
» mencement et l'entrée de la vie éternelle avec
» les Anges et les ames bien-heureuses, qui rece-
» vroient d'elle son sang, et le représenteroient
» devant Dieu en abolition de toutes ses offenses,
» les priant de luy estre intercesseurs pour obtenir
» pardon de grace. »

Telles estoient ses prieres estant à genoux sur l'eschafaut, lesquelles elle faisoit d'un cœur fort ardent, y adjoustant plusieurs autres pour le Pape, les Roys de France et d'Espagne, et mesme pour la Reyne d'Angleterre, priant Dieu la vouloir illuminer de son Esprit, priant aussi pour son fils, et pour l'Isle de la Bretagne et de l'Escosse, pour les vouloir convertir.

Cela fait, elle appella ses femmes, pour luy ayder à oster son voile noir, sa coiffe, et ses autres ornements ; et ainsi que le bourreau y vouloit toucher, elle luy dit : *Ha ! mon amy, ne me touche :* toutesfois, elle ne put s'en garder qu'il n'y touchast : car après qu'on eut abbaissé sa robe jusques à la ceinture, ce vilain la tira par le bras assez lourdement, et luy osta son pourpoint, son corps de cotte, avec le collet bas ; de maniere que son corps et sa belle gorge, plus blanche qu'albastre, paroissoient nuds et descouverts.

Elle-mesme s'accommoda le plus diligemment qu'elle pouvoit, disant qu'elle n'estoit pas accoustumée à se despouiller devant le monde, ny en si

grande compagnie, (on dit qu'il y pouvoit bien avoir quatre à cinq cent personnes), ny se servir de tel valet-de-chambre.

Ce bourreau se mit à genoux, et luy demanda pardon ; à quoy elle dit qu'elle luy pardonnoit, et à tous ceux qui estoient auteurs de sa mort, d'aussi bon cœur qu'elle croyoit ses péchez luy estre pardonnez de Dieu.

Puis elle dit à sa femme, à qui elle avoit donné auparavant le mouchoir, qu'elle luy portast ledit mouchoir.

Elle portoit une croix d'or, où il y avoit du bois de la vraye croix avec l'image de Nostre-Seigneur, qu'elle vouloit bailler à une de ses Damoiselles ; mais le bourreau l'en empescha, nonobstant l'avoir prié de le faire, luy promettant que la Damoiselle luy payeroit trois fois la valeur.

Ainsi s'estant toute apprestée, après avoir baisé toutes ses Damoiselles, elle leur donna congé de se retirer avec sa bénédiction, leur faisant le signe de la croix sur elles : et voyant qu'une d'eux ne se pouvoit contenir de pleurer, elle luy imposa silence, disant qu'elle s'estoit obligée de promesse, qu'elles ne feroient aucun trouble par leurs pleurs et gemissements ; leur commandant de se retirer doucement, de prier Dieu pour elle, et porter bon et fidel tesmoignage de sa mort, en sa Religion ancienne, sainte et Catholique.

L'une d'eux luy ayant bandé les yeux de son mouchoir, incontinent elle se jetta à genoux de grand courage, sans donner la moindre démonstration ou signe d'aucune crainte de la mort.

Sa constance estoit telle, que toute l'assistance mesme ses ennemis, furent esmeus ; et n'y eu

Digitized by Google

pas quatre personnes qui se peurent garder de pleurer, tant ils trouverent ce spectacle estrange, se condamnants eux-mesmes en leur conscience d'une telle injustice.

Et parce que le bourreau et le Ministre de Satan l'importunoient, luy voulant tuer l'ame avec le corps, et la troublant en ses prieres, en haussant sa voix pour le surmonter, elle dit en latin le Pseaume : *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum* (1) : lequel elle récita tout au long. Ayant achevé, se mit la teste sur le billot ; et comme elle répétoit derechef : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum* (2), le bourreau luy donna un grand coup de hache, dont il luy enfonça ses attiffets dans la teste, laquelle il n'emporta qu'au troisieme coup, pour rendre le martyre plus grand et plus illustre, combien que ce n'est pas la peine, mais la cause, qui fait le martyre.

Ce fait, il prend la teste, laquelle il monstra aux assistants, et dit : *Dieu sauve la Reyne Elisabeth ! Ainsi advienne aux ennemis de l'Evangile* ; et en ce disant, la décoiffa, par maniere de mépris, afin de monstrer ses cheveux déjà blancs, qu'elle ne craignoit pourtant, estant en vie, de les monstrer, ny de les tordre et friser, comme quand elle les avoit si beaux, si blonds et cendrez : car ce n'estoit pas la vieillesse qui les avoit ainsi changés en l'age de trente-cinq ans ; et n'ayant pas quasi quarante ans ; mais c'estoient les ennuys,

(1) C'est-à-dire. *Seigneur, j'ai mis mon espérance en toi : que je ne sois point à jamais confondue !*

(2) C'est-à-dire. *Seigneur, je remets mon esprit entre tes mains.*

Digitized by Google

tristesses et maux qu'elle avoit endurez en son Royaume et en sa prison.

Cette mal-heureuse tragédie finie, ses pauvres Damoiselles, curieuses de l'honneur de leur maistresse, s'addresserent à Paulet son gardien, et le prierent que le bourreau ne touchast plus au corps de leur maistresse, et qu'il leur fust permis de la despouiller, après que le monde seroit retiré, afin qu'aucune indignité ne fust faite, promettans de luy rendre la despouille, et tout ce qu'il pourroit avoir et demander; mais ce maudit les renvoya fort lourdement, leur commandant de sortir hors de la salle.

Cependant, le bourreau la deschaussa, et la mania par-tout à sa discrétion. On doute s'il luy en fit de mesme comme ce misérable..... dans les *Cent Nouvelles de la Reyne de Navarre*, à l'endroit de cette femme. Il arrive des tentations aux hommes, plus estranges que celle-là.

Après qu'il en eut fait ce qu'il vouloit, le corps fut porté en une chambre joignante celle des serviteurs, bien fermée, de peur qu'ils n'y entrassent pour luy faire aucun pieux et bon office: ce qui leur augmenta et doubla leur ennuy; car ils la voyoient par un trou au travers, à demy-couverte d'un morceau de drap de bure, qu'on avoit arraché de la table du jeu de son billard. Quelle méchaniqueté, voire animosité et indignité, de ne luy en avoir voulu achepter un noir un peu plus digne d'elle!

Ce pauvre corps y fut assez long-temps de cette sorte, jusques à ce qu'il commença à se corrompre, qu'enfin ils furent contraints de le saller et embaumer à la légere, pour espargner les fraix; et puis le mirent en un coffre de plomb, où il fut gardé

Digitized by Google

sept mois, et puis porté dans une terre prophane du Temple de Petumbourg. Vray est, que cette Eglise est dédiée à Saint-Pierre, et la Reyne Catherine d'Espagne y est entrée à la Catholique; mais elle est aujourd'huy prophane, comme sont toutes les Eglises d'Angleterre.

Il y en a qui ont dit et escrit, mesme des Anglois, qui ont fait un livre de cette mort et de ses causes que la despouille de la Reyne morte fut ostée au bourreau, en luy payant en argent la valeur de ses habits et ornements royaux.

Aucuns Espagnols en firent de mesme, lors qu'ils firent mourir Francisque Pisarre, ainsi que j'ay dit en quelque part, parlant de luy.

La revesche dont l'eschafaut estoit couvert, mesme les aix d'iceluy, le pavé de la maison, et toutes autres choses arrousées de son sang, furent incontinent, une partie bruslez, une partie lavez, de peur qu'au temps à venir ils ne servissent à superstition; c'est-à-dire, de peur qu'aucuns Catholiques soigneux ne les vinssent un jour achepter, et recueillir avec respect, honneur, et révérence, (quelle crainte, qui pourra servir possible de prophétie et augure!) comme les bons peres anciens avoient de coustume de garder les reliques, et observer avec dévotion les monuments des martyrs. Ce n'est pas de ce temps que les Hérétiques ont ainsi fait : *Quià omnia quæ Martyrum erant, cremabant*, comme dit Eusebe, *et cineres in Rhodanum spargebant, ut cum corporibus interiret eorum quoque memoria* (1). Mais pourtant

(*) Cest-à-dire. *Parce qu'ils brûloient tout ce qui appartenoit aux Martyrs, et en jettoient les cendres dans le Rhône, afin qu'avec leur corps périt aussi leur mémoire.*

la mémoire de cette Reyne, en dépit de toutes choses, vivra à jamais en gloire et en triomphe.

Voilà enfin le Discours de sa mort, que je tiens par le rapport de deux Damoiselles présentes, bien fidelles à leur maistresse, et obéïssantes à son commandement, pour avoir porté tesmoignage de sa constance et de sa religion. Elles s'en retournerent en France, après l'avoir perduë; car elles estoient Françoises, dont l'une estoit fille de Mademoiselle de Raré, que j'avois veue en France l'une des Dames de la Reyne. Cependant, ces deux honnestes Damoiselles eussent fait pleurer les plus barbares, à les oüyr faire si piteux conte, qu'elles rendoient du tout lamentable, et par leurs pleurs, et par leurs douces, dolentes et belles paroles.

J'en ay appris aussi beaucoup d'un Livre qui a esté fait et imprimé, qui s'intitule : *Le Martyre de la Reyne d'Escosse, Doüairiere de France* (*). Hélas! pour avoir esté nostre Reyne, cela ne luy a gueres servy. Il me semble que, pour avoir esté telle, on devoit craindre à la faire mourir, de peur de la vengeance : et y eust-on songé cent fois avant que venir-là, si nostre Roy en eust bien voulu prendre l'affirmative; mais d'autant qu'alors il haïssoit Messieurs de Guise ses cousins, il s'en soucia fort peu, et que par maniere d'acquit. Hélas! qu'en pouvoit mais la pauvre innocente? Voilà ce qu'en disoient aucuns.

D'autres disoient et asseuroient qu'il s'en formalisa fort, comme de vray il envoya à la Reyne d'Angleterre Monsieur de Bellievre, l'un des grands

(*) De ce livre, du *Martyre des Duc et Cardinal de Guise*, du *Martyre de Frere Jacques Clément*, et de quelques autres semblables, on feroit un admirable Recueil de Martyres à la Romaine.

Digitized by Google

et prudents Sénateurs de France, et des plus suffisants, qu'il ne faillit d'y apporter toutes ses raisons, prieres de son Roy, et menaces, et tout ce qu'il put, et entre autres de luy alléguer qu'il n'appartenoit à un Roy ou à un Souverain de faire mourir un autre Roy ou un autre Souverain, sur lequel il ne pouvoit avoir aucune puissance, ny de Dieu, ny des hommes.

Donc sur ce luy allegua d'un visage courroucé l'histoire de Conradin, mort et exécuté à Naples; menaçant ladite Reyne d'une prophétie de vengeance, comme à l'autre qui fit faire l'exécution: et d'autant qu'elle est à propos, piteuse et quasi semblable à celle de nostre Reyne, pour mieux l'entendre, j'ay esté d'advis de la mettre icy par escrit.

Conradin donc de Sueve, jeune Gentil-Homme, qui fut fils de Henry, fils aisné de Fréderic II, passa en Italie, accompagné d'un sien parent de son age, Duc d'Austriche, et avec une fort grosse armée d'Allemands et autres, cuidants recouvrer Naples et Sicile, qu'il prétendoit luy appartenir par la succession de son ayeul et de ses oncles; et, de fait, mit aucunement Charles, Duc d'Anjou, premier Roy de Naples, pour lors paisible, en danger de le perdre. Mais il vint à perdre la battaille, et, ses gens deffaits, fut pris avec sondit parent (je ne diray la façon, ne servant à nostre propos), et menez devant le Roy Charles, qui les fit très-bien garder prisonniers l'espace d'un an, au bout duquel, au vingt-troisieme d'Octobre, l'on estendit des couvertures de velours cramoisy au milieu du marché de Naples, au lieu où fut mise depuis une colomne devant l'Eglise des Carmes, que la mere de Conradin fit bastir depuis.

Digitized by Google

Et furent amenez sur les couvertures Conradin et le Duc d'Austriche, et autres, en grande presse du peuple, non-seulement de France, et Neapolitains, mais encore de toutes les Villes voisines, qui estoient accourus à ce cruel spectacle; lequel aussi le Roy Charles vit, combien qu'il fust en une tour assez loing de-là, regardant tout ce qui s'y faisoit.

Quand ils furent venus, Maistre Robert de Barry, premier Greffier du Roy Charles, monta sur un perron que l'on avoit dressé tout exprès, et leut la sentence de mort contre les susdits, pour avoir troublé la paix de l'Eglise, avoir faussement usurpé le nom du Roy, vouloir occuper et attenter contre la propre personne du Roy mesme : à quoy Conradin dit en langue latine à celuy qui la prononça, la valeur de telles paroles : *Traistre, paillard, meschant, tu as condamné le fils du Roy. Et ne sçais-tu pas qu'un pareil sur son pareil n'a point de commandement ny de puissance, et ne le peut condamner à la mort?*

Puis il n'y a (*) qu'il eut voulu offenser l'Eglise, mais seulement conquester le Royaume qui luy appartenoit, et qu'on luy retenoit à tort; mais qu'il espéroit que sa mort seroit vengée : et tirant un gand de sa main, le jetta vers le peuple, comme un signe d'investiture, mais plustost de vengeance; disant qu'il laissoit son héritier Don Fréderic de Castille, fils de sa tante. Cedit gand fut recueilly d'un Chevalier, et depuis porté au Roy Pierre d'Arragon.

Cela fait, le premier fut le Duc d'Austriche, à qui la teste fut tranchée; laquelle, séparée du corps, cria par deux fois : *Jesus, Maria.*

(*) Nia.

Digitized by Google

Et Conradin l'ayant prise, la baisa tendrement, et la serrant auprès de sa poictrine, pleura le malheur de son compagnon; s'accusant soymesme qu'il avoit esté cause de sa mort, l'ayant tiré d'avec sa mere, et l'ayant mené avec soy à si cruelle fortune. Puis se mit à genoux, les mains et les yeux levez au ciel, demandant pardon : et sur ce point, l'exécuteur de tel office luy fit voler la teste, et à d'autres après.

Et à ce ministre (*) bourreau, un autre pour cela appareillé fit le semblable qu'il avoit fait aux autres, luy coupant incontinent la teste, afin qu'il ne se pust jamais vanter d'avoir espandu si noble sang.

Les corps sans teste demeurerent sur terre longtemps; et ne fut homme si hardy d'y toucher, jusques à tant que Charles eut commandé qu'ils fussent ensevelis.

Telle fut la fin misérable de ce jeune Prince Conradin, plaint et pleuré de tous ceux qui le virent mourir.

Plusieurs qui escrivoient de ce temps, ce dit l'Histoire, blasmerent fort le jugement de Charles, pour l'avoir fait mourir; ne leur semblant point chose royale et chrestienne, d'user de cruauté envers un tel Seigneur et de tel age, et de telle noblesse et fortune : d'autant que c'est chose belle et honorable de garder les grands Seigneurs, comme de les vaincre, et qu'après la victoire on doit mettre l'épée bas, et ne l'arrouser plus de sang vaincu, et principalement chrestien; et qui pis est, luy, ayant esté pris devant Damiette par les Sarrazins, avec le Roy Saint Loüis son frere, furent royale-

(*) Maistre, *peut-être*.

ment traités, royalement tenus, et royalement relaschés, en payant rançon.

Aussi le Roy Pierre d'Arragon, le reprochant audit Roy Charles par une lettre, parce qu'il n'avoit pas gardé telle raison envers Conradin, que les Sarrazins envers luy, entre autres paroles luy dit ainsi : *Tu Nerone Neronior, et Sarracenis crudelior* ; c'est-à-dire : *Tu es plus Néron que Néron, et plus cruel que les Sarrazins.*

Aussi Robert, Comte de Flandres, son gendre, prit si grand desplaisir à cette mort, que, plein d'une noble colere, transperça d'un coup d'estoc, et tua celuy qui leut la sentence ; luy semblant celuy n'estre pas digne de vivre, qui, estant de très-basse race, avoit esté si hardy de lire une sentence de mort contre un Prince de si haut lignage.

Or, pour la vengeance de cette mort et supplice, au bout de quelque temps, ainsi que le Roy Charles estoit venu à Bordeaux, pour se trouver au combat assigné et compromis entre luy et le Roy Pierre ; son fils unique Charles, Prince de Salerne, vint à estre pris en un combat de mer fort malheureusement, et contre le commandement que son pere luy avoit fait exprès de ne venir aux mains nullement : et toute sa fleur de Noblesse Françoise prise et défaite par Roger de Loria, Calabrois, et Admiral du Roy Pierre, dont, pour un coup, furent les testes tranchées, en Sicile, à Messine, à plus de deux cent Gentils-Hommes et Barons François ; et tout pour la vengeance de Conradin.

En partie le Royaume se vint à révolter, mesme la Ville de Naples ; sur lequel piteux jeu arriva Charles, qui, venant malade de tristesse, dépit

et mélancolie, passa de cette vie en l'autre, ayant régné dix-neuf ans assez paisiblement, et n'ayant que cinquante-six ans : laquelle mort ayant esté sçeuë par les Siciliens, coururent à la prison où estoit le reste des pauvres François, pris par cet Admiral Roger de Loria, pour les tuer et massacrer tous ; mais, parce que tout captifs qu'ils estoient, se deffendirent vaillamment (pour avoir plustost fait et s'oster du danger), mirent le feu aux prisons, et les bruslerent tous en vie. Voyez quelle vengeance ! Puis assemblerent tous les Scindics de toutes les Villes de Sicile, pour juger Charles, Prince de Salerne, en suivant la maniere de faire du Roy Charles, son pere, quand il jugea Conradin ; et tous, d'un commun accord, le jugerent et condamnerent à avoir la teste tranchée, comme son pere avoit condamné Conradin.

Ce jugement ainsi donné, la Reyne Constance, par un Vendredy matin, envoya signifier la mort au jeune Prince, le faisant advertir qu'il pourvut au salut de son ame, parce qu'il falloit qu'il reçut la mort ce jour-là comme Conradin. A quoy le Prince respondit par telles paroles : *Je suis content de prendre en patience cette mort de bon cœur ; me souvenant qu'aujourd'huy Nostre-Seigneur Jesus-Christ reçut sa mort et passion.*

Quand la Reyne eut entendu qu'il avoit fait telle response, elle, qui estoit bonne Chrestienne, dévote, sage et modeste Dame, dit ainsi : *Puis que le Prince, pour le regard de ce jour, veut prendre la mort si doucement et si patiemment, j'ay aussi délibéré, en l'honneur de celuy qui à tel jour souffrit mort et passion, luy estre misericordieuse, comme il nous le fut aussi :* et,

Digitized by Google

cela dit, commanda qu'il fut gardé, sans qu'on luy fit aucun desplaisir.

Et pour contenter le peuple, qui requeroit sa mort, à tous elle leur fit entendre qu'en chose de telle importance, de laquelle il pourroit sortir plusieurs scandales, il ne falloit faire aucune délibération sans le sçeu du Roy Pierre : et ainsi commanda que le jeune Prince fut mené en Catalogne en toute seureté ; ce qui fut fait, et laissé à l'advis et jugement du Roy Pierre, qui, depuis, après quatre ans avoir demeuré prisonnier, fut délivré à la mode que dit l'Histoire.

Cet acte n'apporta pas moins de loüange à cette sage et pitoyable Reyne, usant de cette douceur et pitié, que d'infamie (dit l'Histoire) au Roy Charles, pour s'estre baigné trop cruellement dans le sang innocent du jeune et royal enfant, suivant son appetit désordonné.

Voilà l'Histoire de Conradin, sur laquelle je n'ay veu gueres de personnes généreuses qui n'ayent dit que la Reyne d'Angleterre eut acquis une gloire immortelle, si elle eut usé de miséricorde à l'endroit de la Reyne d'Escosse, en imitant cette bonne Reyne Constance ; et aussi qu'elle seroit exempte de courir la fortune de la vengeance, qui l'attend, quoy qu'il tarde, pour un tel sang innocent respandu, qui crie là-haut.

On dit que ladite Reyne Angloise fut sage et advisée en cela ; car non-seulement elle ne voulut passer par l'advis de ceux de son Royaume, mais de plusieurs grands Princes et Seigneurs Protestants, tant d'Allemagne que de France, comme le feu Prince de Condé et Casimir, morts peu après, et le Prince d'Orange, et autres, qui signerent cette mort violente. Car ils en sortoient

la

Digitized by Google

la conscience chargée, puisque cela ne leur touchoit en rien, et ne venoit en aucun advantage, ne le faisant que pour plaire à la Reyne, mais tant s'en faut, leur portoit un préjudice inestimable.

On dit aussi que ladite Reyne Elizabeth, quand elle envoya signifier cette triste sentence à la pauvre Reyne Marie, que celuy qui luy en porta parole, l'asseura que c'estoit à son grand et triste regret, mais par la contrainte de ses Estats, qui l'en avoient pressée. Elle respondit : *Elle a bien plus de pitissance que cela, pour les rendre obéissants à ses volontez, quand il luy plaist ; car c'est la Princesse qui se fait le plus craindre et révérer.*

Or, je m'en rapporte à la vérité du tout, que le temps révélera. Cependant la Reyne Marie vivra glorieuse, et en ce monde, et en l'autre, jusqu'à ce qu'il vienne d'icy à quelques années quelque bon Pape, qui la canonise pour le martyre qu'elle a souffert en l'honneur de Dieu et de sa Loy.

Il ne faut douter que si ce grand, vaillant et généreux Prince, feu Monsieur de Guise dernier, ne fut mort, que la vengeance d'une si noble Reyne et cousine, ainsi morte, ne seroit maintenant à naistre. Or ; c'est assez parlé d'un sujet si pitoyable, par-quoy je fais fin.

Cette Reine, qui fut en beauté non semblable,
Fut par trop d'injustice exécutée à mort,
Pour soustenir sa foy d'un cœur inviolable ;
Se peut-il faire donc qu'on n'en venge le tort ?

Il y en a eu un qui a fait son tombeau en vers latins, dont la substance estoit telle. « Nature

» avoit produit cette Reyne, pour estre veue de
» tout le monde; aussi a-t-elle esté veue en grande
» admiration pour sa beauté et ses vertus, tant
» qu'elle a vescu : mais l'Angleterre y portant
» envie, la mit sur un eschafaut, pour estre veue
» en dérision, qui pourtant a esté bien trompée;
» car telle veue luy a tourné à loüange et admi-
» ration envers le monde et envers Dieu. »

Si faut-il, avant que je finisse, que je die encore cecy pour respondre à aucuns, que j'ay ouy parler mal de la mort de Chastelard, que la Reyne fit exécuter en Escosse, et l'en taxer; voire estre si malheureux de tenir, que, par vengeance divine, elle avoit justement pâty comme elle avoit fait pâtir autruy. Il faudroit donc, à ce conte (*), qu'il n'y eut nullement de justice, et qu'il n'en faût jamais faire : et qui en sçait l'histoire, n'en blasmera nullement nostre-dite Reyne; et pour ce, je la vais raconter pour sa justification.

Ce Chastelard donc fut un Gentil-Homme de Dauphiné, de bon lieu et de bonne part; car il fut petit-neveu, du costé de sa mere, de ce brave Monsieur de Bayard : aussi disoit-on qu'il luy ressembloit de taille; car il l'avoit moyenne, et très-belle et maigreline, ainsi qu'on disoit que Monsieur de Bayard l'avoit. Il estoit fort adroit aux armes, et dispos en toutes choses, et à tous honnestes exercices, comme à tirer des armes, à jouër à la paulme, à sauter et à danser.

Bref, il estoit Gentil-Homme très-accomply : et quant à l'ame, il l'avoit aussi très-belle; car il parloit très-bien, et mettoit par escrit des mieux, et meme en rime, aussi-bien que Gentil-Homme

(*) Compte,

de France, usant d'une poësie fort douce et gentille en Cavalier.

Il suivoit Monsieur Damville, aussi (*) nommé de ce temps, aujourd'huy Monsieur le Connestable : et lors que nous fusmes avec Monsieur le Grand-Prieur de la Maison de Lorraine et luy, conduire ladite Reyne, ledit Chastelard fut avec luy, qui, en cette compagnie, se fit bien connoistre à la Reyne ce qu'il estoit en toutes ses gentilles actions, et sur-tout en ses rimes. Et entre autres il en fit une d'elle sur une traduction en Italien ; car il le parloit et l'entendoit bien, qui commence: *Che giova posseder Citta e Regni, &c.* qui est un Sonnet très-bien fait, dont la substance est telle : *De quoy sert posseder tant de Royaumes, Citez, Villes, Provinces ; commander à tant de peuples ; se faire respecter, craindre et admirer, et voir d'un chacun ; et dormir vefve, seule et froide comme glace?* Il fit plusieurs autres rimes très-belles, que j'ay veues escrites à la main ; car jamais elles n'ont esté imprimées que j'aye veu.

La Reyne donc qui aimoit les Lettres, et principalement les rimes, et quelquefois elle en faisoit de gentilles, se plut à voir celles dudit Chastelard, et mesme elle luy faisoit response ; et pour ce, luy faisoit bonne chere et l'entretenoit souvent. Cependant luy s'embrasa couvertement d'un feu par trop haut, sans que l'objet en peuve mais ; car qui peut deffendre d'aimer? On a bien aimé le temps passé les plus chastes Déesses et Damoiselles, et aime-t-on encore ; voire a-t-on aimé des statues de marbre : mais pour cela, les Dames

(*) Ainsi.

n'en sont à blasmer, si elles n'y adherent. Brusle donc qui voudra sous ces feux couverts.

Chastelard s'en retourne avec toute la troupe en France, fort faschè et désespéré d'abandonner si bel objet. Au bout d'un an, la premiere guerre vint en France. Luy, qui estoit de la Religion, combat en soy quel party il doit prendre, ou d'aller à Orléans avec les autres, ou de demeurer avec Monsieur Damville, et avec luy faire la guerre contre sa Religion. Ce dernier luy est trop amer, d'aller ainsi contre sa foy et contre sa conscience; de l'autre, porter les armes contre son maistre, luy desplaist grandement: par-quoy résont ny pour l'un ny pour l'autre combattre, mais de se bannir de France, et s'en aller en Escosse, et laisser battre qui voudra, et là couler le temps. Il en ouvre le propos à Monsieur Damville, et luy descouvre sa résolution, et le prie d'escrire à la Reyne des lettres en sa faveur; ce qu'il obtint: et ayant pris congé des uns et des autres, il part, et le vis partir, me dit adieu, et une partie de sa résolution; car nous estions bons amis.

Il fait donc son voyage, et l'acheve heureusement, si-bien qu'estant arrivé en Escosse, et ayant discouru de toute sa résolution à la Reyne, elle le reçoit humainement, et l'asseure estre le bienvenu: mais abusant de cette bonne chere, il voulut s'attaquer à un si haut soleil, qu'il s'y perdit, comme Phaëton. Car forcé d'amour et de rage, il fut si présomptueux de se cacher sous le lit de la Reyne, lequel fut descouvert, ainsi qu'elle se vouloit coucher. Mais la Reyne, sans faire aucun scandale, luy pardonna, s'aidant du beau conseil que cette Dame d'honneur fit à sa maistresse dans les *Nouvelles de la Reyne de Navarre*, lorsqu'un

Seigneur de la Cour de son Frere (*) coulant par une trapelle, faite par luy exprès en la ruelle, la voulut forcer, de laquelle il n'en rapporta rien que honte, et de belles esgratigneures : et le voulant faire chastier de sa témérité, et s'en plaindre à son Frere, sa Dame d'honneur luy conseilla que, puis qu'il n'en avoit eu que de belles esgratigneures et honte, il estoit assez puny, et qu'en pensant faire clair son honneur, elle l'obscurciroit davantage, estant l'honneur de tel prix, qu'il ne se doit jamais mettre en débat, et tant plus on le veut contendre, tant plus il va au nez du monde, et puis à la bouche des médisants.

Nostre Reyne d'Escosse, comme estant sage et prudente, passa ainsi ce scandale. Mais ledit Chastelard, non content, et plus que forcené d'amour, y retourna pour la seconde fois, ayant oublié sa premiere faute et son pardon. Alors la Reyne, pour son honneur, et à ne donner occasion à ses femmes de penser mal, voire à son peuple, s'il le sçavoit, perdit patience, le mit entre les mains de la Justice, qui le condamna tout aussi-tost à avoir la teste tranchée, veu le crime du fait. Et le jour venu, ayant esté mené sur l'échafaut, avant mourir, prit en ses mains les hymnes de Monsieur de Ronsard, et, pour son éternelle consolation, se mit à lire tout entiérement l'hymne de la mort, qui est très-bien fait, et propre pour ne point abhorrer la mort ; ne s'aydant autrement d'autre livre spirituel, ny de Ministre, ny de Confesseur.

Après avoir fait son entiere lecture, se tourne vers le lieu où il pensoit que la Reyne fust, et

(*) L'Amiral de Bonnivet.

s'escria haut : *Adieu, la plus belle et la plus cruelle Princesse du monde* ; et puis, fort constamment, tendant le col à l'exécuteur, se laissa défaire fort aisément.

Aucuns ont voulu discourir à quoy il l'appelloit tant cruelle, ou si c'estoit qu'elle n'eut eu pitié de son amour, ou de sa vie. Là-dessus, qu'eut-elle sçeu faire ? Si, après le premier pardon, elle eut donné le second, elle estoit scandalisée par-tout ; et pour sauver son honneur, il falloit que la Justice usast de son droit : et c'est la fin de l'Histoire.

DISCOURS QUATRIESME,

DE LA REYNE D'ESPAGNE,

ELIZABETH DE FRANCE.

J'ESCRIS icy de la Reyne d'Espagne, ELIZABETH DE FRANCE, et vraye fille de France, en tout belle, sage, vertueuse, spirituelle et bonne, s'il en fut oncques ; et crois que, depuis Sainte Elizabeth, oncques aucune a porté ce nom qui l'ait surpassée en toutes sortes de vertus et perfections, encore que ce beau nom d'Elizabeth ait été fatal en bonté, vertu, sainteté et perfection, à celles qui l'ont porté, comme plusieurs ont crû.

Lorsqu'elle nasquit à Fontainebleau, le Roy son grand-pere, pere et mere, en firent une très-grande joie ; et vous eussiés dit que c'estoit un astre heureux envoyé du ciel, pour apporter tout bonheur à la France. Car son baptesme y apporta la paix,

Digitized by Google

comme son mariage. Voyez comme les bonheurs se rassemblent en une personne, pour les distribuer par diverses occurrences : car alors la paix se fit avec le Roy Henri d'Angleterre; et pour la mieux confirmer et fortifier, le Roy le fit son compere, et donna à sa filliole ce beau nom d'Elizabeth, à la naissance et au baptesme de laquelle se firent d'aussi grandes resjouissances qu'à celles du petit Roy François dernier.

Toute enfantine qu'elle estoit, elle promettoit quelque chose de grand un jour; et quand elle vint à estre grande, encore promit-elle davantage : car toute vertu et bonté abondoit en elle, tellement que toute la Cour l'admiroit et pronostiquoit une grande grandeur et royauté un jour pour elle. Aussi dit-on que, lorsque le Roy Henry maria sa seconde fille Madame Claude au Duc de Lorraine, il y en eut aucuns qui luy remonstrerent le tort qu'il faisoit à l'aisnée de marier sa puisnée avant elle, il fit response : *Ma fille Elizabeth est telle qu'il ne luy faut donner un Duché pour la marier. Il luy faut un Royaume : encore ne faut-il pas qu'il soit des moindres, mais des plus grands, tant grande elle est en tout : et m'asseure tant, qu'il ne luy en peut manquer un; voilà pourquoy elle le peut encore attendre.* Vous eussiés dit qu'il prophétisoit pour l'advenir : aussi ne chauma-il pas de son costé à luy en procurer et pourchasser un.

Car lorsque la paix fut faite entre les deux Rois à Cercan, elle fut promise en mariage à Don Carlos, Prince des Espagnes, qui fut esté un brave et vaillant Prince, et l'image de son grand-pere, l'Empereur Charles, s'il eut vescu. Mais le Roy d'Espagne son pere, venant à estre veuf, par le

trespas de la Reyne d'Angleterre, sa femme et sa cousine germaine, ayant veu le portrait de Madame Elizabeth, et la trouvant fort belle et fort à son gré, en coupa l'herbe sous le pied à son fils, et la prit pour luy, commençant cette charité par soy-mesme. Aussi les François et Espagnols disoient pour lors tous d'une mesme voix, la voyant si accomplie, que vous eussiés dit qu'elle avoit esté conceue et faite avant le monde, et réservée dans la pensée de Dieu, jusques à ce que sa volonté la joignit avec ce grand Roy son mary. Car il n'estoit autrement prédestiné, que luy estant si haut, si puissant, et quasi approchant en toute grandeur un Ciel, espousast autre Princesse que sur-humaine et céleste, et en tous points parfaite et accomplie: et lors que le Duc d'Alve la vint voir et espouser pour le Roy son maistre, la trouva extrêmement agréable et advenante pour sondit maistre; et dit que cette Princesse feroit bien aisément oublier au Roy d'Espagne les regrets de ses dernieres femmes, et de l'Angloise, et Portugaise.

Depuis, à ce que je tiens de bon lieu, ledit Prince Don Carlos l'ayant veue, en devint si amoureux, et si plein de jalousie, qu'il l'en porta grande toute sa vie à son pere, et fut si dépité contre luy, pour luy avoir soustrait sa belle proye, qu'oncques bien il ne l'en aima; jusques à luy dire et reprocher, qu'il luy avoit fait un grand tort et injure, de luy avoir osté celle qui luy avoit esté promise si solemnellement par un bon accord de paix. Aussi dit-on que cela fut cause de sa mort en partie, avec d'autres sujets que je ne diray point à cette heure; car il ne se pouvoit garder de l'aimer dans son ame, l'honorer et réverer, tant il la trouvoit aymable et agréable à ses yeux, comme certes elle l'estoit en tout.

Digitized by Google

Son visage estoit beau, et ses cheveux noirs, qui adombroient son teint, et le rendoient si attirant, que j'ay ouy dire en Espagne, que les Seigneurs ne la pouvoient regarder, de peur d'en estre épris, et en causer jalousie au Roy son mary, et par conséquent eux courir fortune de la vie.

Les gens d'Eglise en faisoient tout de mesme, de peur de tentation, ne cognoissants assez de forces et commandement à leur chair, pour l'en garder d'en estre tentée ; et encore qu'elle eut eu la petite-vérolle, estant grande et mariée, on luy secourut son visage si bien, par des sueurs d'œufs frais, chose fort propre pour cela, qu'il n'y parut rien ; dont j'en vis la Reyne sa mere fort curieuse à luy envoyer par force couriers beaucoup de remedes ; mais celuy de la sueur d'œuf en estoit le souverain.

Sa taille estoit très-belle, et plus grande que celles de toutes ses sœurs, qui la rendoit fort admirable en Espagne, d'autant que les tailles hautes y sont rares, et fort pour cela estimées ; et cette taille, elle l'accompagnoit d'un port, d'une majesté, d'un geste, et d'un marcher, et d'une grace entremeslée de l'Espagnole et de la Françoise, en gravité et en douceur, que j'ay veu ; quand elle passoit par sa Cour, ou qu'elle alloit se pourmener en quelque part, fust en allant aux Eglises ou aux Monasteres, ou aux jardins, il y avoit si grande presse pour la voir, et si grande foule et abord de peuple, qu'on ne se pouvoit tourner parmi cette tourbe ; et bienheureux et heureuse estoit celuy ou celle qui pouvoit le soir dire : *J'ay veu la Reyne.* Aussi on dit, et j'ay veu, que jamais Reyne ne fut tant aimée en Espagne comme elle ; et n'en desplaise à la Reyne Isabelle de Castille ; aussi

l'appelloit-on la Reyne *Isabella de la paz y de bondad*; c'est-à-dire, *la Reyne de la paix et de bonté*. Et nos François l'appellerent *la Sylvie de paix*.

Un an avant qu'elle vint en France à Bayonne, elle tomba malade en telle extrémité, qu'elle fut abandonnée des Médecins. Sur quoy il y eut un certain petit Médecin Italien, qui pourtant n'avoit grande vogue à la Cour, qui se présentant au Roy, dit que si on le vouloit laisser faire, il la guériroit; ce que le Roy luy permit: aussi estoit-elle morte. Il l'entreprend, et luy donne une médecine, qu'après l'avoir prise, on luy vit tout-à-coup monter miraculeusement la couleur au visage, et reprendre son parler, et puis après sa convalescence. Et cependant toute la Cour et tout le peuple d'Espagne rompoient les chemins de processions, d'allées et venues, qu'ils faisoient aux Eglises et aux Hospitaux, pour sa santé; les uns en chemise, les autres nuds pieds, nues testes, offrants offrandes, prieres, oraisons et intercessions à Dieu, par jeusnes, macérations de corps, et autres telles bonnes et saintes dévotions pour sa santé: si bien que l'on croyoit plus fermement que toutes les bonnes prieres, larmes, vœux et cris oüis de Dieu, furent plustost cause de la guérison de cette Princesse, que non pas l'œuvre de ce Médecin.

J'arrivay en Espagne un mois après sa recouvrance de sa santé, mais j'y vis bien autant de dévotion du peuple, pour en remercier Dieu, comme il y en avoit eu pour la luy donner: des festes, des réjouissances, des magnificences, des feux de joye, il n'en faut douter nullement.

Je ne voyois autre chose par toute l'Espagne; et arrivant à la Cour, deux jours avant qu'elle sortist

Digitized by Google

de la chambre depuis sa maladie, je la vis sortir et se mettre en coche tousjours à la portiere, comme c'estoit sa place ordinaire : aussi telle beauté ne devoit estre recluse au-dedans, mais descouverte.

Elle estoit vestuë d'une robe de satin blanc, toute couverte de passement d'argent, le visage tousjours descouvert. Mais je crois que jamais rien ne fut veu si beau que cette Reyne, comme je pris cette hardiesse de luy dire ; car elle m'avoit fait fort bonne chere et recueil, mesme venant de France et de la Cour, luy portant des nouvelles du Roy son bon frere, et de la Reyne sa bonne mere, (car c'estoit toute sa joye et plaisir que d'en sçavoir). Ce ne fut pas moy seul qui la trouvay ainsi belle, mais toute la Cour, et tout le peuple de Madrid : si bien qu'on eut dit la maladie en cela l'avoir favorisée ; qu'après luy avoir fait de cruels maux, elle luy avoit embelly le teint, et rendu si délicat et poly ; de sorte qu'elle se trouva encore plus belle que devant.

Sortant donc la premiere fois de sa chambre, pour la plus belle et sainte chose qu'elle voulut faire, elle alla aux Eglises remercier Dieu de la grace de sa santé ; et continua ce bon et saint œuvre l'espace de quinze jours, sans le vœu qu'elle fit à Nostre-Dame de Guadaloupe ; se faisant ainsi voir au peuple le visage découvert selon sa mode, que pour maniere de parler vous eussiés dit qu'il l'idolatroit plustost, qu'il ne l'honoroit et révéroit.

Aussi quand elle mourut, ainsi que j'ay ouy conter à feu Monsieur de Lignerolles, qui la vit mourir, estant allé porter au Roy d'Espagne les nouvelles de la victoire de la battaille de Jarnac, jamais on ne vit peuple si désolé ny affligé, ny

Digitized by Google

tant jetté de hauts cris, ny tant espandre de larmes, qu'il fit, sans se pouvoir remettre en façon du monde, si-non au désespoir, et à la plaindre incessamment.

Elle fit une fort belle fin, et d'un courage fort constant, abondonnant ce monde, et desirant fort l'autre.

On parle fort sinistrement de sa mort, pour avoir esté advancée. J'ay ouy conter à une de ses Dames, que, la premiere fois qu'elle vit son mary, elle se mit à le contempler si fixement, que le Roy, ne le trouvant pas bon, luy demanda : *Que mirais, si tengo canas?* c'est-à-dire, *Que regardez-vous, si j'ay les cheveux blancs* (*)? Ces mots luy toucherent si fort au cœur, que depuis on augura mal pour elle.

On dit qu'un Jésuite, fort homme-de-bien, un jour en son sermon, parlant d'elle, et loüant ses rares vertus, charitez et bontez, luy eschappa de dire, que ç'avoit esté fait fort meschamment de l'avoir fait mourir et si innocemment, dont il fut banny jusques au plus profond des Indes d'Espagne. Cela est très-vray, à ce que l'on dit.

Il y a d'autres conjectures plus grandes, qu'il faut taire. Mais tant y a que c'estoit la meilleure Princesse qui ait esté de son temps, et autant aimée de tout le monde.

Tant qu'elle a esté en Espagne, jamais elle n'a oublié l'affection qu'elle portoit à la France, et l'a tousjours continuée; et ne fit pas comme Germaine de Foix, femme seconde du Roy Ferdinand, laquelle se voyant eslevée en si haut rang,

(*) Philippe II étoit né en 1526. Il épousa en 1558, Isabelle de France. Ainsi il n'avoit que 32 ans au plus, lors de ce mariage.

devint si orgueilleuse, que jamais elle ne fit cas de son pays, et le desdaigna tellement, que le Roy Loüis XII, son oncle, et Ferdinand s'estants veus à Savonne, et elle, estant avec le Roy son mary, tint une telle grandeur, que jamais elle ne fit cas des François, non pas mesme de son frere le Duc de Nemours, Gaston de Foix, et ne daigna parler et regarder les plus grands de la France qui estoient-là, dont elle en fut grandement moquée: mais puis après la mort de son mary, elle en pâtit bien; car elle baissa d'estat, et fut misérable, et n'en fit-on grand conte (1), Dieu luy en rendant la pareille. Ainsi (2) dit-on, qu'il n'y a rien si glorieux qu'une personne petite et basse, montée en grande hauteur; non que je veuille dire que cette Princesse fut de bas lieu, estant de la maison de Foix, très-illustre et grande maison: mais de simple fille de Comte, estant venue à estre Reyne d'un si grand Royaume, c'estoit beaucoup, et avoit grande occasion de s'en glorifier, mais non de s'oublier et d'en user ainsi à l'endroit d'un si grand Roy de France, son oncle, ny de ses plus proches, ny de ceux du lieu de sa naissance; en quoy elle monstroit bien qu'elle n'avoit grand esprit, ou qu'elle estoit sotte glorieuse.

Aussi y a-il différence entre la maison de Foix et celle de France: non que je ne veuille dire la maison de Foix grande et très-noble; mais la maison de France l'est encore plus.

Nostre Reyne Elizabeth n'en a jamais fait de mesme. Aussi estoit-elle née grande de soy, d'un fort grand esprit, et estoit très-habille, et la grandeur d'un Royaume ne luy pouvoit manquer. Et si

(1) Compte. (2) Aussi.

avoit, (si elle eust voulu), double sujet de faire la hautaine et la superbe, plus que Germaine de Foix : car elle estoit fille d'un grand Roy de France, et colloquée avec le plus grand Roy du monde, qui ne l'estoit d'un seul Royaume, mais de plusieurs, comme vous diriés, Roy de toutes les Espagnes, de Hierusalem, des deux Siciles, de Majorque, de Minorque, de Sardaigne, des Indes Occidentales, qui semblent un monde, et Seigneur d'une infinité d'autres terres et grandes seigneuries que Ferdinand n'eut jamais.

Et par ainsi, devons-nous loüer nostre Princesse de sa douceur, qui est bien-séante à un grand ou à une grande envers un chacun, et de l'affection envers les François, lesquels, quand ils arrivoient en Espagne, estoient recueillis d'elle avec un visage si benin, depuis le plus grand jusques au plus petit, qu'oncques nul partist d'avec elle, qui ne se sentit très-honoré et très-content. Je le peux dire quant à moy, pour l'honneur qu'elle me fit de parler à moy, et de m'entretenir souvent, tant que je fus-là ; me demandant des nouvelles, à toute heure, du Roy, de la Reyne sa mere, de Messieurs ses freres, de Madame sa sœur, de tous ceux et celles de la Cour, n'oubliant à les nommer tous et toutes, et s'en enquerir, tellement que je m'estonnois comment elle s'en pouvoit ressouvenir, ainsi que comme si elle ne venoit que de partir de la Cour, et luy disois comme il estoit possible qu'elle eust telle mémoire parmy sa grandeur.

Lors qu'elle fut à Bayonne, elle se monstra aussi familiere aux Dames et filles de la Cour, ny plus ny moins comme quand elle estoit fille ; et de celles qui estoient absentes et mariées, et nouvellement venues depuis son partement, s'en enqueroit fort curieusement.

Elle en faisoit de mesme aux Gentils-Hommes, et de ceux qui estoient-là, s'informoit qui ils estoient, et disoit souvent : ceux-là et celles-là estoient de mon temps à la Cour ; je les connois bien : ceux-là n'y estoient point ; je desire les connoistre. Enfin, elle contentoit tout le monde.

Lors aussi qu'elle fit son entrée à Bayonne, elle estoit sur une hacquenée, fort superbement et richement harnachée d'une garniture de perles toute en broderie, qui avoit esté à l'Impératrice défuncte, lors qu'elle faisoit ses entrées parmy ses villes, qu'on disoit valoir plus de cent mille escus ; encore disoit-on bien plus. Elle avoit une très-belle grace à cheval, et là y faisoit beau voir ; car elle se monstroit si belle et si agréable, que tout le monde en estoit ravy.

Nous eusmes tous commandement d'aller au-devant d'elle, pour l'accompagner en son entrée ; ainsi que nostre devoir nous le commandoit ; et nous en sçeut fort bon gré, et nous fit cet honneur, lors que nous luy fismes tous la révérence, de nous en remercier : et me fit fort bonne chere par-dessus tous ; car il n'y avoit pas quatre mois que je l'avois laissée en Espagne ; ce qui me toucha fort, ayant eu cette faveur par-dessus mes compagnons, de laquelle je receus plus d'honneur qu'il ne m'appartenoit. Moy, retournant du Portugal et du Pignon de Velez, qui fut conquesté en Barbarie, elle me fit présenter par le Duc d'Alve au Roy d'Espagne, qui me fit fort bonne chere, et me demanda des nouvelles de la conqueste et de l'armée.

Elle me présenta à Dom Carlos, l'estant venuë voir dans sa chambre, ensemble à la Princesse, et à Dom Jean. Je fus deux jours sans l'aller voir, à

cause du rhume des dents que j'avois gagné sur la mer. Elle demanda à Riberac, fille, ou j'estois, et si j'estois malade ? Et ayant sçeu mon mal, elle m'envoya son apothicaire, qui m'apporta d'une herbe très-singuliere pour ce mal ; que la mettant et la tenant dans le creu de la main, soudain le mal se passe, comme il me passa aussi-tost.

Je me vante que je fus le premier qui portay à la Reyne sa mere l'envie qu'elle avoit de venir en France, et la voir, dont elle m'en fit très-bonne chere alors et depuis ; car c'estoit sa bonne fille, qu'elle aimoit par dessus toutes, aussi elle luy rendoit bien la pareille ; car elle l'honoroit, respectoit, et craignoit tellement, que je luy ay ouy dire, que jamais elle n'a receu lettres de la Reyne sa mere, qu'elle ne tremblast, et ne fut en allarme, qu'elle se courrouçast contre elle, et luy dist quelque parole fascheuse : et Dieu sçait, jamais elle ne luy en dit une depuis qu'elle fut mariée, ny se fascha jamais contre elle ; mais elle la craignoit tant, qu'elle avoit cette appréhension.

A ce voyage de Bayonne, Pompadour l'aisné (*) auparavant, avoit tué Chambret à Bourdeaux, assez mal, ce disoit-on : de quoy la Reyne-Mere fut en telle colere, que si elle l'eut tenu, elle luy eut fait trancher la teste, et nul ne luy osa parler de sa grace.

Monsieur Strozzi s'advisa d'envoyer sa sœur la Segnora Lerice Strozzi, Comtesse de Tende, que la Reyne d'Espagne aimoit uniquement, depuis son jeune age, et qu'elles estudioient ensemble. Ladite Comtesse, qui aimoit son frere, ne l'en refusa point, et en pria la Reyne d'Espagne, qui

(*) L'année.

luy

luy respondit qu'elle feroit pour elle tout ce qu'elle voudroit, mais non point cela : car elle craignoit de fascher et importuner la Reyne sa mere et luy desplaire, ou qu'elle se courrouçast contre elle. Mais par importunité de la Comtesse, ayant sçeu par une tierce personne interposée, qui en avoit sondé le gué sous main, et dit à la Reyne-Mere, que la Reyne sa fille luy vouloit tant requerir cette grace pour gratifier ladite Comtesse, mais qu'elle n'osoit, craignant luy desplaire; mais la Reyne-Mere fit response, que la chose seroit bien impossible, si elle l'en refusoit : ce que sçachant la Reyne d'Espagne, fit sa petite requeste avec une crainte pourtant. Soudain elle luy accorda. Voyez la bonté de cette Princesse et sa vertu, d'honorer et craindre (estant si grande) la Reyne sa mere. Hélas ! le proverbe chrestien ne fut pas bien tenu en son endroit, que qui veut vivre longues années, faut craindre et honorer pere et mere; et, pourtant, en faisant tout cela, elle est morte au plus beau et plaisant Avril de son age : et maintenant, à l'heure que j'escris, elle n'auroit pas quarante-six ans; et qu'il faille que ce beau soleil se soit si-tost disparu et caché dans une tombe obscure, qui eut peu encore esclairer ce beau monde de ses beaux rayons vingt bonnes années, sans que la vieillesse l'eut offensée : car elle estoit de naturel et de teint pour durer long-temps belle, et aussi que la vieillesse ne l'eut osé attaquer; car sa beauté eut esté plus forte.

Certes, si sa mort fut dure aux Espagnols, elle nous fut bien autant amere à nous autres François, car, tant qu'elle a vescu, nous n'avons jamais veu venir en France un monde de brouilleries, qui depuis nous ont esté portées d'Espagne; tant sçavoit

elle gaigner et entretenir le Roy son mary à nostre repos : ce qui nous la doit faire plaindre à jamais, pour la bonne affection qu'elle nous a tousjours portée, comme à ses enfants.

Elle a laissé deux filles, des honnestes et des vertueuses Infantes de la Chrestienté. Quand elles furent un peu grandes de l'age de trois ou quatre ans, elle pria le Roy son mary de luy donner et laisser l'aisnee tout à soy, et qu'elle la vouloit nourrir à la Françoise ; ce que le Roy luy octroya volontiers : dont elle la prit en main, et luy donna si belle et bonne nourriture et façon Françoise, qu'elle est aujourd'huy aussi bonne Françoise que sa sœur Madame de Savoye est bonne Espagnole, qui aime et chérit les François, selon l'instruction de la Reyne sa mere : et asseurez-vous que tout le crédit et la puissance qu'elle a du Roy son pere, elle l'employe bien pour le bien et secours des pauvres François, quand elle les sçait en peine et entre les mains des Espagnols.

J'ay ouy conter, qu'après la déroute de Monsieur de Strozzi, force soldats et Gentils-Hommes François ayant esté mis en galeres, un jour, estant à Lisbonne, elle alla visiter toutes les galeres qui estoient-là ; et voyant plusieurs François à la chaisne, les en osta tous, qui monterent jusques à six vingt, et leur donna à tous de l'argent pour les conduire en leur pays ; si bien que les Capitaines des galeres furent contraints de cacher ceux qui leur resterent.

C'est une très-belle Princesse, et fort agréable, et de fort gentil esprit, et qui sçait toutes les affaires d'Estat du Roy son pere, et y est fort rompuë ; aussi l'y nourrist-il fort : j'espere en parler à part ; car elle mérite beaucoup d'honneur,

Digitized by Google

pour l'affection qu'elle porte à la France : aussi dit-elle qu'elle n'en quitte pas sa part, y prétendant bon droit ; et si nous avons obligation à cette Princesse de nous aimer, aussi nous la devons avoir encore plus grande à la Reyne sa mere, de nous l'avoir ainsi nourrie et eslevée.

Que pleust à Dieu que je fusse un bon Pétrarquiseur, pour bien exalter selon mon desir cette Élisabeth de France ; car si la beauté de son corps m'en sçavoit donner très-ample matiere, celle de sa belle ame m'en donneroit bien autant, ainsi que tesmoignent ces vers, qui furent faits d'elle à la Cour, lors qu'elle fut mariée :

Heureux le Prince à qui le Ciel ordonne
D'Elizabeth l'amiable accointance !
Plus vaut que sceptre, ou hautaine couronne,
D'un tel thrésor l'heureuse joüissance.
Biens si divins elle eut en sa naissance,
Qu'on en admire et la preuve et l'effet.
Ses jeunes ans en monstrent l'apparence ;
Mais ses vertus portent le fruit parfait.

CETTE Reyne, quand elle fut rendue au Duc de l'Infantado, et au Cardinal de Burgos, qui estoient commis de par le Roy de la recevoir à Roncevaux dans une grande salle : après que lesdits députez luy eurent fait la révérence, elle s'estant levée de sa chaire pour les recueillir, le Cardinal de Burgos la harangua, à qui après elle fit response si honneste et de si belle façon et bonne grace, qu'il en demeura tout estonné ; car elle disoit des mieux, et avoit esté très-bien nourrie.

Cy-après le Roy de Navarre, qui estoit-là pour sa conduite principale, et chef de toute l'armée

qui estoit avec elle, fut sommé de la leur livrer; suivant le pouvoir qu'ils en avoient monstré au Cardinal de Bourbon pour la recevoir : il respondit, (car il disoit des mieux), qu'il l'avoit déjà veu, et pour ce dit : *Je vous remets cette Princesse, que j'ay prise de la maison du plus grand Roy du monde, pour estre rendue entre les mains du plus illustre Roy de la terre : si que vous cognoissant très-suffisants et bien choisis du Roy vostre maistre pour la recevoir, je ne fais nullement difficulté ny doute, que vous ne vous acquittiés dignement de cette charge ; et pour ce je m'en descharge sur vous, vous priant d'avoir en singuliere recommandation sa personne et sa santé : car elle mérite ; et veux que vous sçachiés que jamais n'est entré en Espagne un si grand ornement de toutes vertus et chastetez, ainsi qu'avec le temps vous le pourrez bien cognoistre par les effets.*

Les Espagnols respondirent tout aussi-tost, que déjà, à son abord et à sa façon et grave majesté, ils en avoient très-ample cognoissance ; comme de vray ses vertus estoient rares.

Elle avoit un beau sçavoir comme la Reyne sa mere l'avoit bien fait estudier par Monsieur de Saint-Estienne son Précepteur, qu'elle a tousjours aimé et respecté jusques à sa mort. Elle aimoit fort la Poesie, et à lire. Elle parloit bien, avec un bon-bel air, tant François que Espagnol, et y avoit une fort bonne grace. Son langage Espagnol estoit aussi beau, aussi friant, et aussi attirant qu'il estoit possible, et l'apprist en trois ou quatre mois qu'elle fut-là.

Aux François, elle parloit tousjours François, ne l'ayant jamais voulu discontinuer, mais le

Digitized by Google

lisoit tousjours dans les plus beaux livres qu'on luy pouvoit faire avoir de France, dont elle estoit curieuse de s'en faire porter. A l'Espagnol, et autres Estrangers, elle parloit Espagnol, et fort disert. Enfin, cette Princesse estoit parfaite en tout; au reste, tant magnifique et libérale que rien plus.

Elle ne porta jamais une robe deux fois, et puis la donnoit à ses femmes et filles; et Dieu sçait quelles robes, si riches et si superbes, que la moindre estoit de trois à quatre cent escus; car le Roy son mary l'entretenoit fort superbement de ces choses-là: si-bien que tous les jours elle en avoit une, comme je tiens de son tailleur, qui, de pauvre qu'il alla-là, en devint si riche que rien plus, comme je l'ay veu.

Elle s'habilloit très-bien et fort pompeusement, et ses habillements luy séoient très-bien, entre autres les manches fenduës, avec des fers qu'on appelle en Espagne, *Puntas*. Sa coëffure de mesme, que rien n'y manquoit. Ceux qui la voyent ainsi en peinture, l'admirent: je vous laisse à penser quel contentement peuvent avoir ceux qui l'ont veue en face, en geste, et en bonnes graces.

Pour perles et pierreries en quantité, elles ne luy manquoient point; car le Roy son mary luy avoit ordonné un grand estat pour elle, et pour sa maison. Hélas! que luy a servy tout cela pour une telle fin? Ses Dames et ses filles qui la servoient, s'en sont fort ressenties. Celles qui, à la mode Françoise, ne se purent contraindre de demeurer aux pays estrangers, et qui s'en voulurent retirer en France, elle leur fit donner et ordonner, par la priere qu'elle fit au Roy son mary, à chacune d'elles quatre mille escus pour leur mariage,

comme ont fait Mesdamoiselles de Riberac, sœurs, autrement dites Guitinieres, de Fumel, les deux sœurs de Thorigny, de Noyan, Paruë, de la Motte au Groïn, Montal, et plusieurs autres. Et celles qui voulurent demeurer, s'en trouverent mieux, comme Mesdamoiselles de Saint-Ana et de Saint-Legier, qui eurent cet honneur d'estre Gouvernantes de Mesdames les Infantes, et furent mariées richement avec deux grands Seigneurs d'Espagne: et celles-là furent les plus sages; car vaut mieux estre grand en un pays estranger, que petit dans le sien: aussi Jesus dit, que nul n'est prophete en son pays.

Voilà ce que je diray pour à cette heure de cette belle, bonne, sage, et très-vertueuse Reyne, en attendant que j'en parle une autre fois. Cependant, je mettray ce sonnet, qui fut fait à sa louange par un honneste Gentil-Homme, elle estant encore Madame, mais promise pourtant.

Princesse, à qui les Cieux ont fait tant d'advantage,
Que, pour la part qu'avez en la divinité,
Vous couronnant de los de l'immortalité,
Ils vous ont octroyé les vertus en partage.

Depuis qu'il leur a pleu, que l'on void en vostre age
Les célestes effets de vostre déité,
Lors que vous tempérez, d'une humble gravité,
La royale grandeur d'un divin héritage.

Puis qu'il leur plaist aussi vous tant favoriser,
Qu'on oyra vostre nom par tout jamais priser,
Et qu'en vous ils ont mis le meilleur de leur mieux:

Aussi deut-on changer vostre nom de naissance;
Et au-lieu qu'on vous nomme Elizabeth de France,
On vous devroit nommer Elizabeth des Cieux.

Je sçay qu'en ce discours l'on me pourra reprendre, que j'ay mis beaucoup de particularitez qui sont fort superflues. Je le crois: mais je sçay que si elles desplaisent à aucuns, elles plairont aux autres; me semblant que ce n'est pas assez, quand on louë des personnes, dire qu'elles sont belles, sages, vertueuses, valeureuses, vaillantes, magnanimes, libérales, splendides, et très-parfaites. Ce sont loüanges et descriptions générales, et lieux communs empruntez de tout le monde. Il en faut spécifier bien le tout, et descrire particuliérement les perfections, afin que mieux on les touche au doigt: et telle est mon opinion, et qu'il me plaist ainsi d'en retenir et resjoüir ma mémoire de ce que j'ay veu.

ÉPITAPHE DE LADITE REYNE.

Dessous ce marbre g Elizabeth de France,
Qui fut Reyne d'Espagne, et Reyne du repos,
Chrestienne et Catholique. Sa très-belle présence
Nous fut utile à tous. Or que ses nobles os
Sont du tout asseichés, et gissent dessous terre,
Nous n'aurons rien que mal (*), que trouble, et que guerre.

(*) *Et.*

Digitized by Google

DISCOURS CINQUIESME,

DE LA REYNE DE FRANCE ET DE NAVARRE;

MARGUERITE,

Fille unique maintenant restée de la noble Maison de France.

QUAND bien je considere les miseres et maladventures de cette belle Reyne d'Escosse, (de laquelle j'ai parlé cy-devant, et d'autres Princesses et Dames que je ne nommeray, de peur de par telle digression gaster mon discours,) avec celui (*) de la REYNE DE NAVARRE, de quoy je parle maintenant, n'estant pour lors encore Reyne de France, je ne puis croire autrement, que la Fortune, déesse absolue de l'heur et malheur des personnes, ne soit du tout ennemie contraire des beautez humaines. Car s'il y en eut jamais une au monde parfaite en beauté, c'est la Reyne de Navarre, et toutesfois pourtant peu favorisée de la bonne fortune jusques icy; si-bien que l'on disoit qu'elle a esté envieuse de la nature d'avoir fait cette Princesse si belle, par despit elle luy a voulu courir à sus. Mais soit que sa beauté est telle, que les coups de ladite fortune n'ont nulle puissance sur elle; d'autant que le courage généreux qu'elle a extrait par sa naissance de tant de braves et valeureux Roys ses peres, grands-peres, ayeuls, bisayeuls et ancestres, luy a fait toujours jusques icy une audacieuse résistance.

(*) Celles.

Digitized by Google

Pour parler donc de la beauté de cette rare Princesse, je croy que toutes celles qui sont, qui seront, et jamais ont esté, près de la sienne, sont laides, et ne sont point beautez: car la clarté de la sienne brusle tellement les aisles de toutes celles du monde, qu'elles n'osent ny ne peuvent voler, ny comparoistre à l'entour de la sienne. Que s'il se trouve quelque mescréant, qui, par une foy escharse (*), ne veuille donner créance aux miracles de Dieu et de nature, qu'il la contemple seulement: son beau visage, si bien formé, en fait la foy; et diroit-on que la mere Nature, ouvriere très-parfaite, mit tous ses plus rares sens et subtils esprits pour la façonner. Car soit qu'elle veuille monstrer sa douceur ou sa gravité, il sert d'embraser tout un monde, tant ses traits sont beaux, ses linéaments tant bien tirez, et ses yeux si transparents et agréables, qu'il ne s'y peut rien trouver à redire: et qui plus est, ce beau visage est fondé sur un beau corps de la plus belle, superbe et riche taille qui se puisse voir, accompagnée d'un port et d'une si grave majesté, qu'on la prendra tousjours plustost pour une Déesse du Ciel, que pour une Princesse de la terre; encore croit-on que par l'advis de plusieurs, jamais Déesse ne fut veue plus belle: si bien que, pour publier ses beautez, ses mérites et vertus, il faudroit que Dieu allongeast le monde, et haussast le ciel plus qu'il n'est; d'autant que l'espace du monde et de l'air n'est assez capable pour le vol de sa perfection et renommée. Davantage, si la grandeur du ciel estoit plus petite le moins du monde, ne faut point douter qu'elle l'égaleroit.

(*) Petite, foible, débile.

Voilà les beautez du visage et du corps de cette belle Princesse, que pour à cette heure je puis représenter (comme un bon Peintre) au naïf: je dis celles que l'on peut voir par l'extérieur; car celles qui sont secretes et cachées sous un linge blanc, et riches parures et accoustrements, on ne les peut dépeindre, ny juger, sinon que très-belles et singulieres aussi: mais c'est par foy, créance et présomption; car la veue en est interdite. Grande rigueur pourtant, que de ne voir une belle peinture, faite par un divin ouvrier, qu'à la moitié de sa perfection: mais la modestie et louable vérécondie l'ordonne ainsi, qui se loge plus volontiers parmi les grandes Princesses et Dames, que parmy le vulgaire.

Pour apporter quelques exemples à manifester combien la beauté de cette Reyne a esté admirée et tenüe pour rare, je me souviens encore, lorsque les Ambassadeurs Polonois vindrent en France, pour annoncer à notre Roy Henry son élection du Royaume de Pologne, et lui en rendre l'hommage et obeïssance. Après qu'ils eurent fait la révérence au Roy Charles, à la Reyne-Mere, et à leur Roy, ils la firent aussi particulierement, et à divers jours, à Monsieur, au Roy et à la Reyne de Navarre: mais le jour venu qu'ils la firent à ladite Reyne de Navarre, elle leur parut si belle, et si superbement et richement parée et accoustrée avec si grande majesté et grace, que tous demeurerent perdus d'une telle beauté. Et, entre autres, il y eut le Lasqui, l'un des principaux de l'Ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu d'une telle beauté: *Non, je ne veux rien plus voir, après telle beauté. Volontiers je ferois comme font aucuns Turcs pélerins de la*

Mecque, où est la sépulture de leur Prophete Mahomet, qui demeurent si aises, si esperdus, si ravis et transis d'avoir veu une si belle et si superbe Mosquée, qu'ils ne veulent rien plus voir après, et se font brusler les yeux par des bassins d'airain ardents, qu'ils en perdent la veue, tant subtilement le sçavent-ils faire; disant, qu'après cela rien ne se peut voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir après. Ainsi disoit ce Polonois, de la beauté admirable de cette Princesse: et certes, si les Polonois ont esté ravis de telle admiration, il y en a bien eu d'autres. J'allegue Don Jean d'Austriche, lequel (comme j'ai dit cy-devant parlant de luy) passant par France, ainsi subtilement comme il fit, estant arrivé à Paris, sçachant que ce soir se faisoit un bal solemnel au Louvre, le vint voir déguisé, plus pour le sujet de la Reyne de Navarre, que pour tout autre; il eut moyen et loisir de la voir à son aise danser, menée par le Roy son frere, comme d'ordinaire il le faisoit, et la contempla fort, l'admira, et puis l'exhalta par dessus les beautez d'Espagne et d'Italie (deux régions pourtant qui en sont très-fertiles), et dit ces mots en Espagnol: *Aunque la hermosura desta Reyna sea mas divina que humana, es mas para perder y damnar los Hombres, que salvarlos.* C'est-à-dire » : Combien que » la beauté de cette Reyne soit plus divine que » humaine, elle est plus pour perdre et damner les » hommes, que pour les sauver. »

Peu de temps aussi après, il la vit ainsi qu'elle alla aux bains de Liege, et passant à Namur; ce qui fut le comble des souhaits de Don Jean, pour jouir d'une si belle veue: et alla au devant d'elle en fort grande et superbe magnificence Espa-

gnole, et la reçut comme si c'eut esté la Reyne Elisabeth, sa sœur, du temps qu'elle vivoit sa Reyne et Reyne d'Espagne. Et d'autant qu'il avoit esté fort ravy et satisfait de la beauté de son corps, il en fut de mesme de celle de son ame, laquelle j'espere descrire en son lieu. Ce ne fut pas seulement Don Jean qui la loüa, et se pleut en ses loüanges, mais tous ces grands et braves Capitaines Espagnols, jusques aux soldats renommez de ces vieilles Bandes, qui tous alloient disant parmy eux en leurs refrains soldatesques : *Que la conquista de tal hermosura valia mas que la d'un Reame ; y que bien aventurados serian los soldados, que, por servirla, podrian morir sobre su bandera.* C'est-à-dire » : Que la conqueste d'une » telle beauté valoit plus que celle d'un Royaume ; » et que bienheureux seroient les soldats, qui, » pour la servir, pourroient mourir soubs sa ban- » niere. »

Il ne se faut esbahir si telles manieres de gens, bien créez et gentils trouvoient cette Princesse si belle ; car j'ay veu aucuns Turcs qui sont venus en Ambassade devers nos Roys, ses freres, tout barbares qu'ils estoient, se perdre en la contemplant, et dire que la pompe de leur Grand-Seigneur, quand il alloit à sa Mosquée, ou marchoit en son armée, n'estoit si belle à voir, comme la beauté de cette Reyne.

Bref, j'ay veu une infinité d'autres Estrangers, que je sçay estre venus en France et à la Cour, exprès pour voir cette beauté, dont la renommée avoit passé par toute l'Europe, ce disoient-ils.

Je vis une fois un galant Cavalier Napolitain, qui estoit venu à Paris, et à la Cour, et n'y trouvant point ladite Reyne, pour ce qu'elle estoit

en son voyage des bains, retarda son retour de deux mois, pour l'attendre et la voir; et l'ayant veue, il dit ces mots : » D'autres fois, la Prin-» cesse de Salerne a remporté une telle réputa-» tion de sa beauté dans nostre ville de Naples, » que l'Estranger, qui abordoit et s'en retournoit » sans voir ladite Princesse, en racontant de son » voyage, si on luy demandoit s'il avoit veu » cette Princesse, et respondit que non, on luy » repliquoit, qu'il n'avoit donc veu Naples. Mais » semblablement, si à mon retour sans voir cette » belle Princesse, on m'eut demandé si j'avois » veu la France et sa Cour, encore que je l'eusse » veue, j'eusse bien peu dire que non, puisque » je n'avois point veue cette Reyne, que je peux » dire en estre tout l'ornement et l'enrichissure : » mais à cette heure, l'ayant si bien veue et con-» templée, je peux bien dire que j'ay veu toute » la beauté du monde, et que nostre Princesse de » Salerne n'estoit rien au prix de cette Reyne. » Maintenant je m'en vais très-content, pour avoir » jouy d'un si bel aspect. Je vous laisse donc à » penser combien vous autres François pouvez » estre heureux de voir tous les jours à vos aises » ce beau visage, et de vous approcher de ce » doux feu, qui de loing peut plus eschauffer et » embraser des poictrines froides, que toutes les » autres de nos belles Dames ne sçauroient faire » de près » : Voilà les propos que m'en tint un jour ce gentil Cavalier Napolitain.

Un honneste Gentil-Homme François, que je nommerois bien, voyant un jour cette belle Reyne en son plus beau lustre, et plus haute et pompeuse majeste, dans une salle de bal, ainsi que nous en devisions ensemble, me tint tels mots: *Ah!*

Digitized by Google

*si le Sieur des Essars, qui en ses livres d'*Amadis*, s'est tant efforcé et peiné à bien descrire et richement représenter au monde la belle Nicquée, et sa gloire, eut veu de son temps cette belle Reyne, il ne luy eut fallu emprunter tant de belles et riches paroles pour la dépeindre et la monstrer si belle ; mais il luy eut suffi à dire seulement, que c'estoit la semblance et l'image de la Reyne de Navarre, l'unique du monde ; et, par ainsi, cette belle Nicquée sans grande superfluité de paroles, estoit mieux peinte qu'elle n'a esté.*

A quoy Monsieur de Ronsard eut grande raison de composer cette riche Elégie qu'on voit parmy ses Œuvres, à l'honneur de Marguerite de France, non encore mariée, où il a introduit et fait la Déesse Venus demander à son fils, après s'estre bien pourmené icy-bas, et veu les Dames de la Cour de France, s'il n'y avoit point apperceu quelque beauté surpassant la sienne ? *Oüi*, dit-il, *ma mere, j'en ay veu une, en qui tout le bonheur du plus beau ciel se versa dès qu'elle vint en enfance.* Venus en rougit, et ne l'en voulut croire, ains dépescha l'une des Charites, pour descendre en terre la reconnoistre, et luy en faire après le rapport. Sur ce, vous voyez dans cette Elégie une belle et très-riche description des beautez de cette accomplie Princesse, soubs le nom et le corps de la belle Charite Pasithée. La lecture n'en peut que fort plaire à tout le monde. Mais Monsieur de Ronsard, ainsi que me dit un jour une fort honneste et habile Dame, demeura-là un peu manque et trop court, en ce qu'il devoit feindre Pasithée remonter au ciel, là se descharger de sa commission, et dire à Venus,

Digitized by Google

que son fils n'en avoit tant dit qu'il y en avoit ; et puis la faire attrister, dépiter de jalousie, et se plaindre à Jupiter du tort qu'il avoit d'estre allé former en terre une beauté qui faisoit honte à celles de son ciel, et principalement à la sienne, qu'elle pensoit estre de toutes les autres la plus belle : et que, pour tel dépit, elle s'habilla de deuil, et pour un temps elle fit abstinence de ses plaisirs et gentillesses ; car il n'y a rien qui dépite plustost une belle Dame en perfection (*), quand on luy dit qu'elle a sa pareille, ou qui la surpasse.

Or, notez que si nostre Reyne estoit toute belle de soy et de sa nature, elle se sçavoit si bien habiller, et si curieusement et richement accommoder, tant pour le corps que de la teste, que rien n'y restoit pour la rendre en sa pleine perfection.

On donne le los à la Reyne Isabelle de Bavieres, femme du Roy Charles sixiesme, d'avoir apporté en France les pompes et les gorgiasetez pour bien habiller superbement et gorgiasement les Dames : mais à voir dans les vieilles tapisseries de ce tems des maisons de nos Roys, où sont pourtraites les Dames ainsi habillées qu'elles estoient pour lors, ce ne sont que toutes droleries, bifferies et grosseries, aux prix des belles et superbes façons, coëffures, gentilles inventions et ornements de nostre Reyne ; en laquelle toutes les Dames de la Cour et de France se sont si bien moulées, que depuis, paroissants à sa mode parées, sentent mieux leurs grandes Dames, qu'auparavant leurs simples Damoiselles, et avec cela cent fois plus agréables et desirables : aussi toutes en doivent cette obligation à nostre Reyne Marguerite. Je me souviens (car j'y estois,) que

(*) Que.

lors que la Reyne-Mere du Roy mena sa fille au Roy de Navarre son mary, elle passa à Coignac, où elle fit quelque séjour ; et là, plusieurs grandes, belles et honnestes Dames du pays les vindrent voir, et leur faire la révérence, qui toutes furent ravies de voir la beauté de cette Reyne de Navarre, et ne se pouvoient saouler de la loüer à la Reyne sa mere, qui estoit perdue de joye : parquoy elle pria un jour sa fille de s'habiller le plus pompeusement, et à son plus beau et superbe appareil, qu'elle portoit à la Cour en ses plus grandes et magnifiques festes et pompes, pour en donner le plaisir à ces honnestes Dames ; ce qu'elle fit, pour obéïr à une si bonne mere, et parust vestue fort superbement d'une robe de toile d'argent ou colombin à la Boulonnoise, manches pendantes ; coëffée si richement, et avec un voile blanc ny trop grand ny trop petit, et accompagnée avec cela d'une majesté si belle et si bonne grace, qu'on l'eut plustost dite Déesse du Ciel, que Reyne en terre. Si les Dames auparavant en avoient esté esperdues, le furent cent fois davantage. La Reyne luy dit alors : *Ma fille, vous estes très-bien.* Elle luy respondit : *Madame, je commence de bonne heure à porter et user mes robes et les façons que j'emporte avec moy de la Cour : car quand j'y retourneray, je ne les emporteray point ; mais je m'y retourneray avec des cizeaux et des estoffes seulement, pour me faire habiller selon la mode qui courra.* La Reyne luy respondit : *Pourquoy dites-vous cela, ma fille ? Car c'est vous qui inventez et produisez les belles façons de s'habiller : et, en quelque part que vous alliés, la Cour les prendra de vous, et non vous de la Cour.* Comme de vray, par après qu'elle y retourna, on ne trouva rien à dire

dire en elle, qui ne fust encore plus que de la Cour, tant elle sçavoit bien inventer en son gentil esprit toutes belles choses.

Cette belle Reyne, en quelque façon qu'elle s'habillast, fust à la Françoise avec son chaperon, fust en simple escoffion, fust avec son grand voile, fust avec un bonnet, on ne pouvoit dire que luy séoit le mieux, ny quelle façon la rendoit plus belle, plus admirable, et plus agréable : tant en toutes ses façons se sçavoit-elle bien accommoder, tousjours y adjoustant quelque invention nouvelle, non commune et nullement imitable ; ou si d'autres Dames à son patron s'y vouloient former, n'en approchoient nullement, ainsi que je l'ay remarqué mille fois. Je l'ay veue quelquefois, et d'autres avec moy, vestue d'une robe de satin blanc avec force clinquants, et un peu d'incarnadin meslé, avec un voile de crespe tanné, ou gaze à la Romaine, jetté sur sa teste comme négligemment : mais jamais rien ne fut si beau ; et quoy qu'on die des Déesses du temps passé, et des Empérieres, comme nous les voyons par leurs médailles antiques pompèusement accoustrées, ne paroissoient que chambrieres au prix d'elle.

J'ay veu souvent contention entre plusieurs de nous autres courtisans, quel habillement luy étoit plus propre et mieux séant, et qui l'embellissoit le plus. Enfin, chacun en disoit son advis. Quant à moy, pour la parure la mieux séante que je luy ay jamais veu, selon mon advis, et selon d'autres aussi, ce fut un jour que la Reyne-Mere fit un festin aux Thuilleries aux Polonnois. Elle s'estoit vestuë d'une robe de velours incarnat d'Espagne, fort chargée de clinquant, et d'un bonnet de mesme velours, tant bien dressé de plumes et pierreries, que rien

plus Elle parut si belle ainsi, comme luy fut dit aussi, que depuis elle le reporta souvent, et s'y fit peindre : de sorte qu'entre toutes ses diverses peintures, celle-là emporte sur toutes les autres, ainsi que l'on en peut voir encore la peinture, car il s'en trouve assez de belles, et sur icelles en juger.

Lors qu'elle parut ainsi parée dans les Thuilleries, je dis à Monsieur de Ronsard, qui estoit près de moy : « Dites le vray, Monsieur : ne vous » semble-il pas voir cette belle Reyne en tel appa» reil paroistre comme la belle Aurore quand elle » vient à naistre avant le jour avec sa belle face, » et leur accoustrement ont beaucoup de simpa» thie et ressemblance ? Monsieur de Ronsard me l'advoua ; et sur cette comparaison, (qu'il trouva fort belle) il en fit un très-beau sonnet, qu'il me donna, que je voudrois avoir donné beaucoup, et l'avoir pour l'insérer icy.

Je vis aussi cette belle grande Reyne aux premiers Estats à Blois, le jour que le Roy son frere fit son harangue, vestuë d'une robe d'orangé et noir ; mais le champ estoit noir, avec force clinquant, et son grand voile de majesté, qu'estant assise en son rang, elle se monstra si belle et si agréable, que j'oüis dire à plus de trois cent personnes de l'assemblée, qu'ils s'estoient plus advisés et ravis à la contemplation d'une si divine beauté, qu'à l'oüie des graces et beaux propos du Roy son frere, encore qu'il eut dit et harangué des mieux. Je l'ay veu aussi s'habiller quelquefois avec ses cheveux naturels, sans y adjouster aucun artifice de perruque ; et encore qu'ils fussent fort noirs, les ayant empruntez du Roy Henry son pere, elle les sçavoit si bien tortiller, friser et accommoder, en imitation de la Reyne d'Espagne, sa sœur,

qui ne s'accommodoit gueres mieux que des siens, et noirs à l'Espagnolle, que telle coëffure et parure luy séoit aussi bien ou mieux que toute autre que ce fust. Voilà ce que c'est d'un naturel beau qui surpasse tout artifice, tel soit-il; et pourtant elle ne s'y plaisoit gueres, et peu souvent s'en accommodoit, si non de perruques bien gentiment façonnées.

Bref, je n'aurois jamais fait, si je voulois descrire ses parures et ses formes de s'habiller, ausquelles elle se monstroit plus belle; car elle en changeoit de si diverses, que toutes luy estoient bien-séantes, belles, et propres, si que la nature et l'art faisoient à l'envy à qui la rendroit plus belle. Ce n'est pas tout: car ses beaux accoustrements et belles parures n'oserent jamais entreprendre de couvrir sa belle gorge, ny son beau sein; craignant de faire tort à la veue du monde, qui se paissoit sur un si bel objet: car jamais n'en fut veue une si belle, ny si blanche, si pleine, ny si charnue qu'elle monstroit, et si descouverte, que la plupart des courtisans en mouroient, voire les Dames que j'ay veues aucunes de ses plus confidentes et privées, avec sa licence, la baiser par un grand ravissement.

Il me souvient qu'un honneste Gentil-Homme nouveau venu à la Cour, qui ne l'avoit jamais veue, lors qu'il l'apperçeut me dit ces mots: *Je ne m'estonne pas si vous autres Messieurs vous aimez tant la Cour; car quand vous n'y auriés autre plaisir tous les jours, que de voir cette belle Princesse, vous en avez autant que si vous esties en un paradis terrestre.*

Les Empereurs Romains de jadis, pour plaire au peuple, et leur donner plaisir, leur exhiboient

des jeux et des combats parmy leurs théâtres: mais pour donner plaisir au peuple de France; et gaigner son amitié, il ne faudroit que leur représenter et faire voir souvent cette Reyne Marguerite, pour se plaire et resjoüir en la contemplation d'un si divin visage, qu'elle (*) cachoit gueres d'un masque, comme toutes les autres Dames de nostre Cour; car la pluspart du temps, elle alloit le visage descouvert: et un jour de Pasques fleuries à Blois, estant encore Madame et sœur du Roy, (mais lors se traitoit son mariage) je la vis paroistre à la procession, si belle, que rien au monde de si beau n'eut sçeu se faire voir. Car outre la beauté de son visage et de sa belle grandeur de corps, elle estoit très-superbement et richement parée et vestuë: son beau visage blanc, qui ressembloit un ciel en sa plus grande et blanche sérénité, estoit orné par la teste de si grande quantité de grosses perles et riches pierreries, et sur-tout de diamants brillants, mis en forme d'estoilles, qu'on eust dit que le naturel du visage, et l'artifice des estoilles et pierreries, contendoient avec le ciel quand il est bien estoillé, pour en tirer la forme. Son beau corps, avec sa riche et haute taille, estoit vestu de drap d'or frisé, le plus beau et le plus riche qui fut jamais veu en France; et c'estoit un présent qu'avoit fait le Grand-Seigneur à Monsieur de Grand-Champ à son départ de Constantinople, vers lequel il estoit Ambassadeur, ainsi que sa coustume envers ceux qui luy sont envoyés des plus grands, d'une piece qui montoit quinze aulnes: lequel Grand-Champ me dit, qu'elle avoit cousté cent escus l'aulne; car c'estoit un chef-d'œuvre. Luy venu en France, ne sçachant à qui

(*) Ne.

employer plus dignement ce don d'une riche estoffe, pour le mieux faire valoir et estimer à la porter, la redonna à Madame la sœur du Roy, qui en fit faire une robbe, qui pour la premiere fois s'en para ce jour-là, et luy séoit très-bien. Car aussi de grandeur à grandeur, il n'y a que la main, et la porta tout ce jour, bien qu'elle pesast extrêmement : mais sa belle, riche et forte taille la supporta très-bien, et luy servit de beaucoup ; car si elle fust esté une petite nabotte de Princesse, ou Dame d'une coudée de hanteur, comme j'en ay veu, elle eut crevé soubs le faix, ou bien eut fallu changer de robbe, et en prendre une autre. Ce n'est pas tout : car estant en procession, marchant à son grand rang, le visage tout descouvert, pour ne priver le monde en une si bonne feste de sa belle lumiere, parut encore plus belle en tenant et portant en la main sa palme, (comme font nos Reynes de tout temps) d'une royale majesté, d'une grace moitié altiere et moitié douce, et d'une façon peu commune, mais différente de toutes les autres ; que qui ne l'eut jamais veue, ny cognue, eut bien dit : *Voilà une Princesse qui en tout va par-dessus le commun de toutes les autres du monde.* Et tous nous autres courtisans allions disants d'une commune voix hardiment, que cette belle Princesse doit et peut bien porter la palme en la main, puis qu'elle l'emporte par-dessus toutes celles du monde, et les surpasse toutes en beauté, en bonne grace, en toute perfection : et vous jure qu'à cette procession, nous y perdismes nos dévotions ; car nous y vaquasmes pour contempler et admirer cette divine Princesse, et nous y ravir plus qu'au service divin, et si ne pensions pourtant faire faute ny péché ; car qui contemple ce

de leur temps deux bouches d'or des plus disertes de la France, (ainsi m'usa-t-il de ces mots) jamais n'approchoient-elles rien de l'éloquence de cette derniere Reyne Marguerite, et qu'elles n'estoient que novices et apprentives auprès d'elle, et que vrayement elle estoit fille de mere.

Je le dis à la Reyne sa mere, par après ce que m'avoit dit ledit Président, qui en fut si aise que rien plus : et elle me dit qu'il avoit raison de le croire, et le dire ; car encore qu'elle fut sa fille, elle pouvoit dire, sans mentir, que c'estoit la plus accomplie Princesse du monde, et qui disoit ce qu'elle vouloit, et des mieux. De mesme je l'ay veu dire à force Ambassadeurs, et à grands Seigneurs estrangers, quand ils avoient parlé à elle, ils s'enpartoient d'avec elle tous confondus d'un si beau dire.

Je lui ay veu si souvent faire de si beaux discours, si graves et si sententieux, que si je les pouvois bien mettre au net et au vray icy par escrit, j'en ferois ravir et esmerveiller le monde; mais il ne me seroit possible, ny à quiconque soit, de pouvoir les réduire, tant ils sont inimitables.

Or, si elle est grave et pleine de majesté, et éloquente en ses hauts discours et sérieux, elle a bien autant de gentille grace à rencontrer de bons et plaisants mots, et brocarder si gentiment, et donner les traits et la venuë, que sa compagnie est plus agréable que toute autre du monde; car encore qu'elle pique et brocarde quelqu'un, cela est si à propos et si bien dit, qu'il n'est possible de s'en fascher, mais encore bien aise.

De plus, si elle sçait bien parler, elle sçait autant bien escrire. Ses belles lettres, que l'on peut voir d'elle, le manifestent assez; car ce sont les plus belles, les mieux couchées, soit pour estre gra-

ves, que pour estre familieres, qu'il faut que tous grands Escrivains du passé, et de nostre temps, se cachent, et ne produisent les leurs, quand les siennes comparoistront, qui ne sont que chansons auprès des siennes. Il n'y a nul qui, les voyant, ne se mocque du pauvre Cicéron avec les siennes familieres; et, qui en pourroit faire un recueil, et d'elles, et de ses discours, ce seroient autant d'escoles et d'apprentissages pour tout le monde, dont ne s'en faut esbahir; car de soi, elle a l'esprit bon et prompt, un grand entendement sage et solide. Bref, elle est vraye Reyne en tout, qui mériteroit de régir un grand Royaume, voire un Empire: sur quoi je ferai cette digression, d'autant qu'elle fait à nostre sujet.

Lorsque le mariage d'elle fut accordé à Blois, et du Roy de Navarre, où il y eut assez de difficultez que la Reyne Jeanne faisoit, bien différente d'alors qu'elle escrit (1) à ma mere, qui estoit sa Dame d'honneur, malade en sa maison: j'ay veu ladite lettre, escrite de sa main, au thrésor de nostre maison; et dit ainsi:

MA GRANDE AMIE,

Pour vous resjoüir et prendre santé des bonnes nouvelles que le Roy mon mary m'a mandé, qu'est comme ayant pris la hardiesse de demander au Roy Madame sa jeune fille pour mon fils, la luy accorde, dont je ne vous en veux céler l'aise que j'en ay.

Il y a bien à discourir là-dessus. Il y eut donc, lors de cet accord, une Dame de la Cour, que je

(*) Escrivoit.

quelqu'un, qui rencontra là-dessus, et dit : *Il n'en est rien ; car depuis ce temps, il a fait trop beau et clair au ciel : que si elle fust morte, nous eussions veu esclipse de soleil, pour la grande simpathie que ces deux soleils ont ensemble, et n'eussions rien veu qu'obscuritez et nuages.*

C'est assez, ce me semble, parlé de la beauté de son corps, encore que le sujet en soit si ample, qu'il mériteroit une décade ; toutesfois j'espere d'en parler encore ailleurs : mais il faut dire quelque chose de sa belle ame, qui est si bien logée en si beau corps ; et si l'a portée belle dès sa naissance, elle l'a sçeu bien garder et entretenir. Car elle se plaist fort aux lettres et à la lecture, et ayant esté jeune, et en son age parfait. Aussi peut-on dire d'elle, que c'est la Princesse, voire la Dame qui soit au monde, la plus éloquente et la mieux disante, qui a le plus bel air de parler, et le plus agréable qu'on sçauroit voir. Lorsque les Polonnois (comme j'ai dit cy-devant) lui vindrent faire la révérence, il y eut l'Evesque de Cracovie, le principal ou le premier de l'Ambassade, qui fit la harangue pour tous, et en Latin ; car il estoit un sçavant et suffisant Prélat. La Reyne luy respondit si pertinemment et si éloquemment, sans s'aider d'aucun Truchement, ayant fort bien entendu et compris son harangue, que tous en entrerent en si grande admiration, que d'une voix ils l'appellerent une seconde Minerve ou Déesse d'éloquence.

Lorsque la Reyne sa mere la mena vers le Roy son mari, comme j'ay déja dit, elle fit son entrée à Bourdeaux, comme de raison, estant fille et sœur du Roy, et femme du Roy de Navarre, premier Prince du Sang, et Gouverneur de Guyenne ;

ne nommeray point, aussi sotte qu'il en fut de sa portée. Estant la Reyne-Mere le soir retirée à son coucher, elle s'enquit à ses Dames, si elles avoient veu sa fille, et quelle joye elle montroit de l'accord de ce mariage ? Cette Dame sotte, et qui n'avoit encore gueres veu sa Cour, s'advança la premiere, et dit : *Comment, Madame, ne seroit-elle joyeuse d'un tel mariage, puisqu'elle en vient à la Couronne, et est en terme d'estre possible Reyne de France ; si elle eschéoit au Roy son mary prétendu, comme il se peut faire un jour.* La Reyne, oyant un si sot mot, luy dit: *Mamie, vous estes une grande sotte. J'aimerois mieux que vous fussiés crevée de cent mille morts, que si vostre sotte prophétie estoit jamais accomplie, par la longue vie et la longue prospérité que je souhaitte au Roy, et à tout le reste de mes enfants.* Sur quoy il y eut une grande Dame assez familiere avec elle, qui luy repliqua : *Mais, Madame, si ce malheur arrivoit, que Dieu nous en garde, ne seriez-vous pas bien-aise de voir vostre fille Reyne de France, puisque la Couronne luy escherroit de bon droit par celuy de son mary ?* La Reyne fit response : *Encore que j'aime bien cette fille, je pense que quand cela arriveroit, nous verrions la France bien troublée de maux et de malheurs. Et aimerois cent fois mieux mourir,* (comme elle a fait) *que de la voir en cet estat ; car je crois qu'on ne voudroit pas obéir absolument au Roy de Navarre, comme à mes enfants, pour beaucoup de raisons que je ne dis point.*

Voilà deux prophéties accomplies, l'une d'une sotte Dame, et l'autre d'une habile Princesse, et pour quelques années. Mais la prophétie a failly

aujourd'huy, par la grace que Dieu luy a donnée, et par la force de sa bonne espée et valeur de son brave cœur, qui l'ont rendu si grand, si victorieux, si redouté, et si absolu Roy, comme il est aujourd'huy, après tant de traverses et travaux. Dieu le maintienne par sa sainte grace en cette grande prospérité, ainsi qu'il nous est de besoing à tous nous autres ses pauvres sujets.

Or, *si par abolition de la Loy Salique*, dit encore la Reyne, *le Royaume venoit à ma fille par son juste droit, comme aussi d'autres Royaumes tombent en quenouille, certes ma fille est bien aussi capable de régner, ou plus, que beaucoup d'hommes et Roys, que je sçay, et qui ont esté : et crois-je que son regne seroit beau, et le rendroit pareil à celuy du Roy son grand-pere; car elle a un grand esprit et des grandes vertus pour ce faire.* Là-dessus elle alla dire que c'estoit un grand abus, que cette Loy Salique, et qu'elle avoit ouy-dire à Monsieur le Cardinal de Lorraine, qu'alors qu'il arresta, avec les autres députez à l'Abbaye de Cercan la paix entre les deux Roys, venant à soudre quelque point de la Loy Salique qui touchoit la succession des femmes au Royaume de France, il y eut Monsieur le Cardinal de Granvelle, autrement dit d'Arras, qui rabroüa fort Monsieur le Cardinal de Lorraine; lui disant que c'estoit des vrais abus que nostre Loy Salique, et qu'il lui en creva l'œil; et que c'estoient de vieux resveurs et croniqueurs qui l'avoient ainsi escrit, sans sçavoir pourquoy, et l'ont fait ainsi accroire; et qu'elle ne fut jamais faite ny portée en France; mais que c'estoit une coustume, que les François de main en main s'estoient entredonnée, et avoient introduite, qui n'est nullement juste, et par consé-

quent violable. Voilà ce qu'en dit la Reyne-Mere. Et quand tout est dit, ce fut Pharamond, comme la pluspart tiennent, qui l'apporta de son pays, et l'introduisit : ce que nous ne devrions observer, puisque c'estoit un Payen; et d'aller si estroitement garder parmy nous autres Chrestiens les Loix d'un Payen, c'est offenser grandement Dieu. Il est vray que la pluspart de celles que nous avons, nous les tenons des Empereurs Payens; mais aussi celles qui sont saintes, justes et équitables, comme de vrai il y en a force, et la pluspart sont telles. Mais cette-cy Salique de Pharamond, elle est injuste, et contre la Loy de Dieu; car il est dit au Vieux Testament, et au XXVe. Chapitre des nombres : *Les enfans masles succéderont premiérement; puis, en leur défaut, les filles.* Cette sainte Loy veut les filles hériter après les masles. Encore quand on prendroit bien au pied de l'escriture cette Loy Salique, il n'y auroit pas si grand mal comme on le prend, ainsi que j'ay oüy discourir à des grands personnages; car elle parle ainsi : *Que tant qu'il y aura des masles, les filles n'héritent ny ne regnent point.* Conséquemment, en défaut des masles, les filles y viendront. Et puisqu'il est juste qu'en Espagne, Navarre, Angleterre, Escosse, Hongrie, Naples et Sicile, les filles regnent, pourquoy ne l'est-il juste tout de mesme en France? Car ce qui est juste, est juste par-tout et en tous lieux, et le lieu ne fait point que la Loy soit juste.

Tant de fiefs que nous avons en France, Duchez, Comtez, Baronnies, et autres Royales Seigneuries, qui sont quasi, mais beaucoup, Royales en leurs droits et privileges, viennent bien aux femmes et aux filles, comme nous avons Bourbon, Vendosme, Montpencier, Nevers, Rhetel,

d'Eu, Flandres, Bourgongne, Artois, Zelande, Bretagne : et mesme comme Matilde, qui fut Duchesse de Normandie; Eleonor, Duchesse de Guyenne, qui enrichirent Henry II, Roy d'Angleterre; Beatrix, Comtesse de Provence, qui l'apporta au Roy Loüis son mary; la fille unique de Raimond, Comte de Thoulouze, qui l'apporta à Alphonse, frere de Saint-Loüis; puis Anne, Duchesse de Bretagne, de frais, et autres; pourquoy le Royaume de France n'appelle à soy aussi les filles de France?

La belle Galathée, lors qu'Hercule l'espousa après sa conqueste d'Espagne, ne dominoit-elle pas en la Gaule, du mariage desquels deux sont issus nos braves, vaillants et généreux Gaulois, qui d'autresfois se sont tant fait vanter?

Et pourquoy sont les filles des Ducs en ce Royaume plus capables de gouverner un Duché ou une Comté, et y faire justice, qui approchent de l'authorité du Roy, plustost que les filles des Roys de gouverner le Royaume de France? Et comme si les filles de France ne fussent aussi capables et propres à commander et régner, comme aux autres Royaumes et grandes Seigneuries que j'ay nommées!

Pour plus grande preuve de l'abus de la Loy Salique, il n'en faut d'autres que de tant de Croniqueurs, Escrivains et bavards, qui en ont escrit, qui ne se peuvent accorder entre eux de son étymologie.

Les uns, comme Postel, estiment qu'elle prit son ancienne origine des Gaules, et qu'elle fut appellée *Salique*, au-lieu de *Gallique*, pour la proximité et voisinage que la lettre *G*, en vieille moule, avoit avec la lettre *S*; mais c'est un resveur en cela (comme je tiens d'un grand personnage), ainsi qu'en autres choses.

Jean Ceval (*a*), Evesque d'Avranches, grand rechercheur des antiquitez de la Gaule de France, la voulut apporter à ce mot *Salle*, parce que cette Loy estoit seulement ordonnée pour *Salles* et palais Royaux.

Claude Seissel assez mal-à-propos a pensé qu'elle vint du mot *Sal* en Latin, comme une Loy pleine de *Sel*, c'est-à-dire pleine de sapience, par une métaphore tirée du sel.

Un docteur ès droits, nommé Ferrarius Montanus, a voulu dire que Pharamond fut appellé *Salicq*.

Les autres la tirent de Salogast, l'un des principaux Conseillers de Pharamond.

Les autres, pensants subtiliser davantage, disent que, par la fréquence des articles qui se trouvent dans icelle Loy, commençant par ces mots: *Si aliquis, si aliqua*, elle prit sa dérivaison, qu'elle est venüe des François Saliens, comme est fait mention dans Marcellin.

Enfin, voilà de grands rebus et resveries, et ne se faut esbahir si Monsieur l'Evesque d'Arras en faisoit la guerre à Monsieur le Cardinal de Lorraine; ainsi que ceux de sa nation, en leurs farces et joingleries, croyant que cette Loy fut de nouvelle impression, appelloient Philippe de Valois *le Roy trouvé*; comme si, par un nouveau droit, et non jamais reconneu par la France, il se fut fait Roy. Surquoy depuis se sont fondez, en ce que le Comté de Flandres estant tombé en quenouille, le Roy Charles-le-Quint n'en prétendit lors aucun droit ny nom; mais au contraire, il appannagea Philippe son frere de la Borgongne, pour en faire

(*) C'est Robert Cenal (Cenalis).

le mariage avec la Comtesse de Flandres, ne la voulant prendre pour luy, ne la trouvant si belle, mais bien plus riche, que celle de Bourbon; qui est encore une grande asseurance, que l'article de cette Loy Salique n'a pas tousjours esté observée au membre comme au chef: et ne faut douter que les filles venant à la Couronne, mesme quand elles sont belles, honnestes et vertueuses, comme cette-cy, n'attirassent plus le cœur de leurs sujets par leurs beautez et douceurs, que toutes les forces des hommes.

Monsieur du Tillet dit que la Reyne Clotilde fit recevoir en France la Religion chrestienne, et depuis ne s'est trouvée aucune qui s'en soit desvoyée, qui est un grand honneur pour les Reynes: ce qui n'est advenu aux Roys depuis Clovis; car Chilperic premier fut entaché de l'erreur Arrienne, et deux seuls Prélats de l'Eglise Gallicane par leur résistance l'en osterent, comme dit Gregoire de Tours.

Davantage, Catherine, fille de Charles (*), ne fut-elle pas ordonnée Reyne de France par le Roy son pere et de son conseil?

Du Tillet dit encore de plus, que les filles de France estoient en telle révérence, qu'encore qu'elles fussent mariées à moindres que Roys, néantmoins prenoient le titre royal, et estoient appellées Reynes avec le nom propre; et cet honneur leur estoit donné pour leur vie, par démonstration qu'elles estoient filles de Roy de France. Cette coustume ancienne montroit sourdement, que les filles de France pouvoient bien estre Reynes, aussi-bien que les fils. Il se trouve que, du temps du Roy

(*) Charles VI.

Saint-

Saint-Loüis, tenant la Cour des Pairs, la Comtesse de Flandres est renommée présente et tenant lieu avec les Pairs.

Voyez que dit encore Monsieur du Tillet pour la Loy Salique, escrite pour les seuls sujets : quand il n'y avoit fils, les filles héritoient en l'ancien patrimoine. Qui voudroit régler la Couronne, Mesdames filles de France, au défaut des fils, la prendroient ; et néantmoins elles en sont perpétuellement excluses par coustume et loy particuliere de la Maison de France, fondée sur la magnanimité des François, qui ne peuvent souffrir d'estre dominez par les femmes.

Et ailleurs dit : Et se faut esbahir de la longue ignorance qui a attribué cette coustume à la Loy Salique, qui est contraire.

Le Roy Charles-le-Quint, traittant le mariage de Madame de France sa fille, avec Guillaume, Comte de Hainaut, en l'an 1374, stipula la renonciation dudit Comte au droit de Royaume et de Dauphine ; ce qui est un grand point : et par-là voyez les contrariétez.

Certes, si les femmes sçavoient manier les armes aussi-bien que les hommes, elles s'en feroient accroire : mais, en récompense, elles ont leur beau visage qu'on ne recognoit pas comme on devroit ; car, certes, il vaut mieux d'estre commandé de belles, gentilles et honnestes femmes, que des hommes fascheux, fats, laids et maussades, comme jadis il y en a eu en cette France.

Je voudrois bien sçavoir si ce Royaume s'est mieux trouvé d'une infinité de Roys fats, sots, tyrans, fainéants, idiots, fols, qui ont esté ? Ne voulant pourtant taxer nos braves Pharamonds, nos Clodions, nos Clovis, nos Pepins, nos Martels,

nos Charles, nos Loüis, nos Philippes, nos Jeans, nos François, nos Henris; car ils ont esté trop braves et magnanimes, ceux-là : et bien heureux estoit le peuple qui estoit sous eux, qu'ils eussent fait une infinité de filles de France qui ont esté très-habiles, fort prudentes, et bien dignes pour commander. Je m'en rapporte aux Régences des meres des Roys, comment on s'en est bien trouvé.

Frédégonde, comment administra-elle les affaires de France pendant le bas age du Roy Clotaire, son fils, les administrant si sagement et dextrement, qu'il se vit, avant mourir, Monarque de la Gaule, et de beaucoup de l'Allemagne?

Le semblable fit Matilde, femme de Dagobert, à l'endroit du Roy Clovis deuxiesme, son fils : et long-temps après, Blanche, mere de Saint-Loüis, laquelle se comporta si sagement, ainsi que j'ay leu, que tout ainsi que les Empereurs Romains se faisoient appeller *Augustes* en commémoration de l'heur et prospérité qui s'estoit trouvée au grand Empereur Auguste; aussi toutes les Reynes-meres anciennement, après le décès des Roys leurs maris, vouloient estre nommées *Reynes Blanches*, par une honorable mémoire tirée du Gouvernement de cette sage Princesse. Encore que Monsieur du Tillet y contredit encore un peu en cela; toutesfois, je le tiens d'un grand Sénateur.

Et pour passer plus bas, Ysabeau de Baviere eut la régence de son mary Charles VI, estant altéré de son bon sens, par l'advis de son Conseil : comme aussi fut Madame de Bourbon, du petit Roy Charles VIII, son frere, en son bas age; Madame Loüise de Savoye, du Roi François premier; et la Reyne-mere, du Roy Charles IX, son fils.

Si donc les Dames estrangeres, (hors Madame de Bourbon, car elle estoit fille de France), ont esté si capables de gouverner si bien la France, pourquoy ne le seroient les nostres telles, et ne la gouverneroient aussi bien, et d'aussi bon zele et affection, puis qu'elles y sont nées, et y ont pris leur lait, et que le fait leur touche?

Je voudrois bien savoir en quoy nos derniers Roys ont surpassé nos trois filles de France dernieres, Elisabeth, Claude et Marguerite, que si elles fussent venuës à estre Reynes de France, qu'elles ne l'eussent aussi bien gouvernée, (sans que je veüille pourtant taxer leur suffisance et régence; car elle a esté très-grande et très-sage), aussi bien que leurs freres? J'ai ouy-dire à beaucoup de grands personnages, bien entendus et bien prévoyants, que nous n'eussions eu les malheurs que nous avons eus, que nous avons, et que nous aurons encore, et en alléguoient des raisons, qui seroient trop longues à mettre icy. Mais voilà ce que dit le commun et sot vulgaire : *Il faut observer la Loy Salique.* Pauvre fat qu'il est! Ne sait-il pas bien encore, que les Germains, de l'estre desquels nous sommes sortis, avoient accoustumé d'appeller les femmes à leurs affaires d'Estat, tout aussi-bien que les hommes, comme nous apprenons de Tacite? Par-là nous apprenons que cette Loy Salique a esté depuis corrompue, puisqu'ils les ont senty dignes de commander. Mais ce n'est qu'une vraye coustume, et que les pauvres filles, qui estoient foibles pour debattre leur droit par la pointe de l'espée, comme il se débattoit anciennement, les hommes les en excluoient et chassoient du tout. Ah! que ne vivent maintenant nos braves et vaillants Palladins de France, un Roland, un Renaud, un Ogier, un

Olivier, un Deudon, un Graffon, un Yvon, et une infinité d'autres braves, desquels la profession estoit, et la gloire, de secourir les Dames, et les maintenir en leurs afflictions et traverses de leurs vies, de l'honneur et biens, pour maintenant combattre le droit de nostre Reyne Marguerite : laquelle, tant s'en faut qu'elle jouïsse d'un seul poulce de terre du Royaume de France, duquel elle est si noblement sortie, et qui possible lui appartient de tout droit divin et humain, qu'elle ne jouït pas de sa Comté d'Auvergne, qui lui appartient par toute justice et équité, pour estre restée seule et héritiere de la Reyne sa mere, et est retirée dans un chasteau d'Usson, parmi les déserts, rochers et montagnes d'Auvergne; habitation certes par trop dissemblable à une grande Ville de Paris, où elle devroit maintenant tenir son trosne et son siege de justice qui lui appartient, et de son droit, et de celui du Roy son mary. Mais le malheur est tel, qu'on ne veut recevoir ny l'un ny l'autre. Que si tous deux estoient bien unis ensemble, et de corps et d'amitié, comme ils ont esté, possible que tout en iroit mieux pour tous, et se feroient craindre, respecter et recognoistre pour tels qu'ils sont. Dieu a voulu depuis qu'ils se sont bien reconciliés, qui est un très-grand heur.

J'ay ouy-dire à Monsieur de Pibrac une fois, que cette alliance de Navarre a esté fatale en cela, pour avoir veu en discordance le mary et la femme, comme autres-fois a esté de Loüis Hutin, Roy de France et de Navarre, avec Marguerite de Bourgongne, fille du Duc Robert troisiesme.

Plus, Philippe le Long, Roy de France et de Navarre, avec Jeanne, fille du Comte Othelin de Bourgongne, laquelle, se trouvant innocente, se purgea fort bien.

Puis, Charles-le-Bel, Roy de France et de Navarre, avec Blanche, fille d'Othelin, encore Comte de Bourgongne, qui fut sa premiere femme.

Et, de frais, le Roy Henry d'Albret, avec Marguerite de Valois, comme je tiens de bon lieu, qui la traitoit très-mal, et eut encore fait pis sans le Roy François, son frere, qui parla bien à luy, le rudoya fort, et le menaça pour honorer sa femme et sa sœur, veu le rang qu'elle tenoit.

Le Roy Antoine dernier mourut aussi estant en mauvais mesnage avec la Reyne Jeanne sa femme.

Nostre Reyne Marguerite est ainsi un peu en division et divorce avec le Roy son mary : mais Dieu les mettra un jour en bonne union, en dépit du temps misérable.

J'ay ouy-dire à une Princesse, qu'elle luy sauva la vie au massacre de la Saint-Barthelemy : car indubitablement il estoit proscrit et couché sur le papier rouge, (comme on dit) ; parce qu'on disoit, qu'il falloit oster les racines, comme le Roy de Navarre, le Prince de Condé, l'Admiral, et autres Grands : mais ladite Reyne se jetta à genoux devant le Roy Charles, son frere, pour luy demander la vie de son mary et Seigneur. Le Roy Charles la lui accorda assez difficilement, encore qu'elle fust sa bonne sœur. Je m'en rapporte à ce qui en est, car je n'en sçay que par ouy-dire. Et si porta fort impatiemment ce massacre, et en sauva plusieurs, jusques à un Gentil-Homme Gascon, (il me semble qu'il s'appelloit Lerac (*a*),) qui, tout blessé qu'il estoit, vint à se jetter sous son lit, elle estant couchée, et les meurtriers l'ayant poursuivy jusques à la porte, dont les en chassa ;

(*) Il se nommoit *Leyran*, et étoit de la Maison de Levis.

car elle ne fut jamais cruelle, mais toute bonne, à la mode des filles de France.

On dit que la pique d'elle et du Roy son mary a procédé plus de la diversité de la Religion, que d'autre chose ; car chacun ayme et soustient fort la sienne ; si que la Reyne estant allée à Pau, Ville principale de Béarn, ainsi qu'elle y eut fait dire la Messe, il y eut un Secretaire du Roy son mary, nommé le Pin, qui avoit esté autres-fois à Monsieur l'Admiral, qui s'en estomacha, si-bien qu'il fit mettre en prison quelques-uns de la Ville qui y avoient esté. La Reyne en fut très-mal contente ; et le luy pensant remonstrer, il luy parla plus haut qu'il ne devoit, et indiscrétement, mesme devant le Roy, qui luy en fit une bonne réprimande, et le chassa ; car il sçait bien aimer et respecter ce qu'il doit, tant il est brave et généreux, ainsi que ses belles et nobles actions l'ont manifesté tel tousjours, dont j'en parleray plus au long dans sa belle vie (*).

Ledit du Pin se fondoit sur l'édict, qui est là fait et observé sur la vie, ny dire ny ouyr Messe. La Reyne s'en sentant piquée, Dieu sçait comment jura et protesta qu'elle ne mettroit jamais le pied en ce pays-là, d'autant qu'elle vouloit estre libre en l'exercice de sa Religion ; et, par ainsi, elle en partit, et depuis elle garda fort bien son serment.

J'ay ouy-dire qu'elle n'eut chose tant sur le cœur, que telle indignité d'estre privée de l'exercice de sa Religion, laquelle, pour la passer de sa fantaisie, elle pria la Reyne, sa bonne mere, de la venir guerir pour la voir, et aller jusques en France voir

(*) *On n'a point cette* Vie.

le Roy et Monsieur son frere qu'elle honoroit et aimoit beaucoup ; où estant allée, ne fut veue ny reçue du Roy son frere comme il devoit : et voyant un grand changement depuis qu'elle estoit partie, et plusieurs personnes eslevées en des grandeurs qu'elle n'avoit veu ny pensé, cela luy faschoit fort de les rechercher et leur faire la cour, comme les autres, nullement ses pareilles, faisoient ; tant s'en faut, qu'elle les mesprisoit grandement comme j'ay veu, tant avoit-elle le courage grand. Hélas ! trop grand certes, s'il en fut oncques, mais pourtant cause de tout son malheur ; car si elle l'eut voulu un peu contraindre et rabaisser le moins du monde, elle n'eust esté traversée comme elle a esté.

Sur-quoy je feray ce conte, que, lorsque le Roy son frere alla en Pologne, et y estant, elle sçeut que Monsieur de Gua, fort favorisé du Roy sondit frere, avoit tenu quelques propos assez désavantageux d'elle, et assez bastants pour mettre le frere et la sœur en inimitié ou quelque pique. Au bout de quelque temps, ledit Monsieur de Gua, retourné de Pologne, retourne à la Cour, et portant des lettres dudit Roy à sa sœur, les luy alla porter et baiser les mains en sa chambre, (ce que je vis). Quand elle le vit entrer, elle fut en grande colere ; et ainsi qu'il se vint présenter à elle, pour luy donner sa lettre, elle luy dit d'un visage courroucé : *Bien vous sert, de Gua, de vous présenter devant moy avec cette lettre de mon frere, qui vous sert de sauvegarde, l'aimant si fort, que tout ce qui vient de luy, est en toute franchise avec moy ; que sans cela, je vous apprendrois à parler d'une telle Princesse, que moy, sœur de vos Roys, vos Maistres et Souverains.*

Monsieur de Gua luy respondit fort humblement : *Je ne me fusse aussi, Madame, jamais présenté devant vous, sçachant bien que vous me voulez mal, sans quelque bonne enseigne du Roy mon maistre, qui vous aime, et que vous aimez fort aussi ; m'asseurant, Madame, que pour l'amour de luy, et que vous estes toute bonne et généreuse, vous m'oyrez parler.* Et luy ayant fait ses excuses, et dit ses raisons, comme il sçavoit bien dire, il nia très-bien de n'avoir jamais parlé de la sœur de ses Roys que très-révéremment.

Elle le renvoya, avec protestation de luy estre cruelle ennemie, comme elle lui a tenu jusques à sa mort.

Au bout de quelque temps, le Roy escrit à Madame de Dampierre, et la prie, sur tous les plaisirs qu'elle luy savoit faire, de faire avec la Reyne de Navarre, qu'elle pardonnast à Monsieur de Gua, et le prist en amitié, pour l'amour de luy : ce que Madame de Dampierre entreprit à son très-grand regret ; car elle cognoissoit le naturel de ladite Reyne : mais parce que le Roy l'aimoit, et se fioit fort en elle, à tout hazard elle entreprit cette charge, et vint un jour trouver ladite Reyne en sa chambre ; et où la trouvant en assez bonne trempe, elle en entama le propos, et luy fit une remonstrance, que, pour avoir la bonne grace, l'amitié et la faveur du Roy, son frere, qui estoit déja Roy de France, elle devoit pardonner à Monsieur de Gua, et lui remettre tout le passé, et le prendre en grace ; car le Roy l'aimoit fort, et le favorisoit plus qu'aucun des siens ; et par ce moyen, elle le prenant en amitié, recevroit beaucoup de bons services, offices et plaisirs de luy, puisqu'il gouvernoit si paisiblement le Roy son maistre ; et qu'il valoit

bien mieux qu'elle s'en aidast et prévalust ; que de le désespérer, et le bander contre elle, et luy pourroit beaucoup nuire ; et qu'elle avoit bien veu, de son temps, au regne du Roy François premier, Mesdames Magdelaine et Marguerite, depuis l'une Reyne d'Escosse, et l'autre Duchesse de Savoye, ses tantes, encore qu'elles eussent le cœur bien grand et haut, s'abaisser si bas que de faire la cour à Monsieur de Sourdis, qui n'estoit que maistre de la garde-robe du Roy leur pere, et le rechercher, afin que par son moyen elles se ressentissent de la grace et faveur du Roy leur pere ; et qu'à l'exemple de leurs (*) tantes, elle en devoit faire de mesme à l'endroit de Monsieur de Gua.

La Reyne de Navarre, après avoir ouy fort attentivement Madame de Dampierre, luy respondit assez froidement, avec un visage un peu riant pourtant, selon sa mode, et luy dit : *Madame de Dampierre, ce que me dites seroit bon pour vous, qui avez besoing de faveur, de plaisirs et bien-faits ; et si j'estois vous, ces paroles que me dites, me seroient fort bien addressées et fort propres, et les recevrois fort volontiers, et mettrois en usage : mais à moy, qui suis fille du Roy, et sœur des Roys de France, et femme de Roy, elles ne peuvent servir ; d'autant qu'avec ces grandes et belles qualitez, je ne puis estre mendiante pour mon honneur, des faveurs, et graces, et bien-faits du Roy mon frere : car je le tiens pour de si bon naturel, et cognoissant si bien son devoir, qu'il ne me les desniera jamais, sans la faveur de Gua ; autrement, il feroit un grand tort à son honneur et à sa Royauté : et*

(*) Ses.

quand bien il seroit si desnaturé de s'oublier tant que de me tenir autre qu'il doit, j'aime mieux pour mon honneur, et ainsi mon courage me le dit, estre privée de ses bonnes graces, par faute de n'avoir recherché de Gua et ses faveurs, que si l'on me reprochoit ou soupçonnoit les avoir par son moyen et intercession, veu qu'il me semble assez les mériter pour estre ce que je luy suis; et s'il se sent digne d'estre Roy, et aimé de moy et de son peuple, je me sens, comme sa sœur, estre assez digne d'estre Reyne, et aimée, non-seulement de luy, mais de tout le monde. Et si mes tantes, que vous m'alléguez, se sont si abbaissées comme vous dites, faire l'ont peu, si elles l'ont voulu, ou telle a esté leur humeur; mais leur exemple ne me peut donner loy, ny aucune sorte d'imitation, ne me voulant nullement former sur ce modele, si non sur le mien propre. Par ainsi, elle se teut, et Madame de Dampierre se retira: non pourtant que la Reyne luy en voulust mal autrement; car elle l'aimoit fort.

Une autre fois, lorsque Monsieur d'Espernon alla en Gascongne après la mort de Monsieur, (voyage fondé sur divers sujets, à ce que l'on disoit), alors il vit le Roy de Navarre à Pamiers, et s'entrefirent de grandes cheres et caresses. Je parle ainsi; car lors Monsieur d'Espernon estoit demy-Roy en France, pour la débordée faveur qu'il avoit avec le Roy son maistre. Après donc s'estre bien carressés et fait bonne chere ensemble, le Roy de Navarre le pria de le venir voir à Nérac, après qu'il auroit esté à Toulouse, et s'en voudroit retourner; ce qu'il luy promit: et s'estant acheminé pour faire ses préparatifs à le bien festi-

ner, la Reyne de Navarre, qui estoit-là, et qui vouloit mal mortel à Monsieur d'Espernon pour beaucoup de grands sujets, dit au Roy son mary, qu'elle se vouloit oster de-là, pour ne pas troubler et empescher la feste; ne pouvant nullement supporter la veue de Monsieur d'Espernon, sans quelque scandale et venin de colere qu'elle pourroit vomir, qui pourroit donner fascherie aucunement au Roy son mary. Parquoy estant sur son partement, le Roy la pria, sur tous les plaisirs qu'elle luy sçauroit faire, de ne bouger, et luy aider à recevoir mondit sieur d'Espernon, et mettre toute sa rancune qu'elle luy portoit sous les pieds pour l'amour de luy, d'autant que cela leur importoit grandement à tous deux, et à leur grandeur.

Et bien, Monsieur, (luy dit la Reyne) *puis qu'il vous plaist me le commander, je demeureray, et luy feray bonne chere, pour vostre respect et l'obédience que je vous dois;* (et puis dit à aucunes de ses Dames): *Mais je vous responds bien, que lors qu'il arrivera, et tant qu'il demeurera, ces jours-là je m'habilleray d'un habillement dont je ne m'habilleray jamais, qui est de dissimulation et hypocrisie. Car je masqueray si bien mon visage de feintise, qu'il n'y verra que tout bon et honneste recueil et toute douceur; et pareillement je poseray à ma bouche toute discrétion: si-bien que je me rendray par l'extérieur telle que l'on pensera l'intérieur de mon cœur bon, duquel autrement je n'en puis respondre; n'estant nullement à mon pouvoir, estant du tout à luy, tant il est haut, plein de franchise, et ne sçauroit porter d'eau punaise, ny le venin d'aucune hypocrisie, ny moins le faire abbaisser, puis qu'il n'y a rien que Dieu et le Ciel qui le puisse*

amollir, et le rendre tendre, en le refaisant ou le refondant.

Pour rendre donc content le Roy son mary, car elle l'honoroit fort, aussi luy rendoit-il de mesme, elle se desguisa de telle façon, que Monsieur d'Espernon venant arriver dans sa chambre, elle le recueillit de la mesme forme que le Roy l'en avoit priée (et elle luy avoit promis) : si bien que toute la chambre, qui estoit pleine d'une infinité d'assistans, qui se pressoit pour voir cette entrée et entreveue, en furent fort esmerveillés ; et le Roy et Monsieur d'Espernon en demeurerent contents : mais les plus clairvoyants, et qui cognoissoient le naturel de la Reyne, se doutoient bien de quelque garde dedans ; aussi disoit-elle qu'elle avoit joüé un rolle en cette comédie mal-volontiers. Je tiens de bon lieu tout cecy.

Voilà deux contes, par lesquels on peut bien cognoistre la hauteur du courage de cette Reyne, lequel estoit tel, que j'ay ouy-dire à la Reyne sa mere sur ce discours et sujet, qu'elle en estoit fort semblable au Roy son pere, et qu'elle n'avoit aucun de ses enfants qui le semblast mieux qu'elle, tant en façons, humeurs, linéaments, et traits de visage, qu'en courage et générosité ; d'autant qu'elle avoit veu le Roy Henry, durant le Roy François son pere, qui, pour son Royaume, n'eut pas recherché ny naqueté le Cardinal de Tournon, ny l'Admiral d'Annebaut, grands Favoris du Roy : mesme qu'il eut eu la paix ou les treves souvent de l'Empereur Charles, s'il les eust voulu requerir et rechercher ; mais sa générosité ne se pouvoit sousmettre à telles recherches. Aussi tel estoit le pere, telle estoit la fille. Mais pourtant, tout cela luy a beaucoup nuy. Je m'en rapporte à une infinité

de traverses et indignitez qu'elle a reçeues à la Cour, que je ne diray point; car elles sont trop odieuses, jusques à en avoir esté renvoyée, avec certes un grand affront, et pourtant innocente de ce qu'on luy mettoit à sus, ainsi que la preuve en fit foy à plusieurs; car je le sçay : et comme le Roy son mary en fut asseuré, il en demanda raison au Roy, dont il en fut très-bon en cela, et s'y en cuida soudre entre les deux freres quelque contention sourde et haine.

La guerre de la Ligue après arriva; et d'autant que la Reyne de Navarre se craignoit de quelques-uns, à cause qu'elle estoit fort grande Catholique, elle se retira à Agen, qui luy avoit esté donné, et le pays, par les Roys ses freres, en appannage et en don, pour sa vie durant : et puisqu'il y alloit de la Religion Catholique, et qu'il la falloit maintenir, et exterminer l'autre, elle voulut fortifier la sienne de son costé de tout ce qu'elle put, et faire la guerre contre l'autre; mais elle y fut très-mal servie par le moyen de Madame de Duras, qui la gouvernoit fort, et qui, sous son nom, faisoit des grandes exactions et concussions. Le peuple de la ville s'en aigrit, et sous main en couva une liberté et moyen de chasser, et leur Dame, et ses garnisons. Sur lequel mescontentement, Monsieur le Mareschal de Matignon prit occasion de faire entreprise à la ville, ainsi que le Roy, en ayant sceu les moyens, luy commanda avec une grande joye, pour aggraver sa sœur, (qu'il n'aimoit) de plus en plus de déplaisir. Parquoy l'entreprise, qui pour la premiere fois avoit esté faillie, fut menée pour la seconde si dextrement par mondit sieur le Mareschal et les habitants, que la ville fut prise et forcée en telle sorte et de telle promptitude et

allarme, que tout ce que put faire cette malheureuse Reyne, fut de monter en trousse derriere un Gentil-Homme, et Madame de Duras derriere un autre, et se sauver de vitesse, et faire douze grandes lieües d'une traite, et le lendemain autant, et se sauver dans la plus forte forteresse de la France, qui est Carlat : où estant, et pensant être en seureté, elle fut, par les menées du Roy son frere, (qui estoit un très-habile et très-subtil Roy s'il en fut oncques), vendue par ceux du pays et de la Place ; et en estant sortie, s'en deffiant, ainsi qu'elle se sauvoit, fut prisonniere entre les mains du Marquis de Canillac, Gouverneur d'Auvergne, et menée dans le Chasteau d'Usson, bien forte place aussi, voire imprenable, que le bon et fin Renard le Roy Loüis XI avoit rendu en partie tel pour y loger ses prisonniers, les tenant-là plus en seureté cent fois qu'à Loches, bois de Vincennes, et Lusignan.

Voilà donc cette pauvre Princesse prisonniere en ce lieu, et traitée, non en fille de France certes, ny en Princesse si grande que celle-là. Toutesfois, si son corps estoit captif, son brave cœur ne l'estoit point, et ne luy manqua point, et luy assista très-bien, pour ne se point laisser aller en son affliction. Que c'est que peut un grand cœur conduit d'une grande beauté! Car celuy qui la tenoit prisonniere, en devint prisonnier dans peu de temps, encore qu'il fust fort brave et vaillant. Pauvre homme! que pensoit-il faire? Vouloir tenir prisonniere, sujette, et captive, en sa prison, celle qui, de ses yeux et de son beau visage, peut assujettir, en ses liens et chaines, tout le reste du monde comme un forçat!

Le voilà donc ce Marquis, ravy et pris de cette

beauté ; mais elle, qui en songe en aucunes délices d'amour, ains en son honneur et en sa liberté, joue son jeu si accortement, qu'elle se rend la plus forte, et s'empare de la Place, et en chasse le Marquis, bien esbahy d'une telle surprise et ruse militaire. Elle l'a gardée déja il y a six à sept ans, non pourtant en tous les souhaits ny plaisirs du monde, despouillée de la Comté d'Auvergne, détenuë par le Grand-Prieur de France, que le Roy fit instituer Comte et héritier par la Reyne-mere en son testament, avec son grand regret, de quoy elle ne pouvoit laisser à la Reyne sa bonne fille au moins quelque chose du sien propre ; tant estoit la haine grande que le Roy luy portoit. Hélas ! quelle mutation au prix de celle que j'ay veu qu'ils s'entr'aimoient tant, et n'estoient qu'un corps, une ame, et une mesme volonté ! Ha ! que d'autresfois j'ay veu qu'il les faisoit beau voir discourir ensemble ! car, fust ou sérieusement, ou en gayeté de cœur, rien n'estoit plus beau à voir ny ouïr ; car tous deux disoient ce qu'ils vouloient. Ah ! que le temps est bien changé à celuy que quand on les voyoit danser tous deux en la grande salle du bal, d'une belle accordance et bonne volonté ! Le Roy la menoit ordinairement danser le grand bal. Si l'un avoit belle majesté, l'autre ne l'avoit pas moindre. J'ay veu assez souvent la mener danser la Pavanne d'Espagne, danse où la belle grace et majesté font une belle représentation : mais les yeux de toute la salle ne se pouvoient saouler, ny assez se ravir par une si agréable veüe ; car les passages y estoient si bien dansez, les pas si sagement conduits, et les arrests faits de si belle sorte, qu'on ne sçauroit que plus admirer, ou la belle façon de danser, ou la majesté de s'arrester, représenter maintenant une

gayeté, et maintenant un beau et grave desdain : car il n'y a nul qui les ait veus en cette danse, qui ne die ne l'avoir veüe danser jamais si bien, et de si belle grace et majesté, qu'à ce Roy frere, et qu'à cette Reyne sœur; et quant à moy, je suis de telle opinion, et si l'ay veüe danser aux Reynes d'Espagne et d'Escosse très-bien.

Je leur ay veu pareillement fort bien danser le *Pazzameno* d'Italie : ores, en marchant avec un port et geste grave, et conduisant si bien et si gravement leurs pas; ores les coulant seulement; et ores en y faisant de fort beaux, gentils et graves passages, que nul autre, ou Prince, ou autre, y pouvoit approcher, ny Dame; car la majesté n'y estoit point espargnée : aussi cette Reyne prenoit grand plaisir à danser ces danses graves, pour sa belle grace, apparence et grave majesté, qu'elle faisoit apparoir mieux qu'aux autres danses, comme bransles, voltes et courantes. Elle ne les aimoit gueres, encore qu'elle s'en acquittast très-bien, parce qu'elles n'estoient pas dignes de sa majesté, mais ouy bien propres pour les graces communes des autres Dames.

Je luy ay veu aussi aimer quelquesfois le bransle de la torche, ou du flambeau, et pour ce mesme sujet. Sur quoy je me souviens, qu'une fois estant à Lyon au retour du Roy de Pologne, aux nopces de Besne, l'une de ses filles, elle dansa ce bransle devant force estrangers de Savoye, de Piedmont, d'Italie, et autres, qui dirent n'avoir rien veu de si beau que cette Reyne, ny si belle et grave danse, comme certes elle est : dont il y en eut quelqu'un, qui alla rencontrer là-dessus, disant que cette Reyne n'avoit point de besoing (comme les autres Dames) du flambeau qu'elle tenoit en la main; car celuy

celuy qui sortoit de ses beaux yeux, qui ne mouroit point comme l'autre pouvoit faire, ayant autre vertu que de mener danser les hommes, puisqu'il pouvoit embraser tous ceux de la salle, sans se pouvoir jamais esteindre, comme l'autre qu'elle avoit en la main, et qu'il estoit pour esclairer de nuit parmy les ténebres, et de jour parmy le soleil mesme.

Doncques faut-il dire là-dessus, que la fortune a esté à tous nous autres aussi-bien ennemie qu'à elle, que nous ne voyons plus ce beau soleil, esclairer sur nous autres, et qu'il s'en soit allé cacher en ces sommiets de rochers et montagnes de l'Auvergne : aussi s'il se fut allé poser sur quelque beau port ou havre de mer, au feu duquel les mariniers et passants se fussent guidez sans danger du naufrage, pour leur servir de fanal, sa demeure en seroit plus belle, plus profitable, et plus honorable, pour elle, et pour tous. Ah ! peuple de Provence, vous la devriez supplier d'aller habiter dans vos beaux ports et belles costes de mer, qu'elle rendroit encore plus illustres qu'ils ne sont, et plus habitables et plus riches : car de toutes parts aborderoient gens, galeres, navires et vaisseaux, pour voir la merveille du monde, comme celle de Rhodes pour son beau phare et reluisant fanal ; au-lieu que, resserrée dans les barrieres et barricades de ses montagnes d'Auvergne, et ne se pouvant fausser aisément, elle nous est cachée et inconnue du tout à nos yeux ; si-non d'autant que nous en avons sa belle idée. Ah ! belle et antique ville de Marseille, que vous seriés heureuse, si votre port estoit honoré du flambeau et fanal de ses beaux yeux ! Aussi-bien la Comté de Provence luy appartient, ainsi que plusieurs autres Provinces, voire la France. Que

maudite soit la malheureuse obstination que l'on a en ce Royaume, de ne la rechercher avec le Roy son mary, recueillir et honorer comme l'on doit! J'escrivois cecy au plus fort de la guerre de la Ligue. Si c'estoit une Reyne ou Princesse mauvaise ou malicieuse, avare ou tyranne, comme il y en a eu force le temps passé en France, et possible qu'il y en aura encore, je n'en sçaurois que dire: mais elle est toute bonne, toute splendide et libérale, n'ayant rien à soy, donnant à tout le monde, et gardant peu pour soy, tant charitable, tant aumosniere à l'endroit des pauvres. Aux plus grands elle faisoit honte en libéralitez, comme je l'ay veüe au jour des estrennes faire des présents à toute la Cour, que les Roys ses freres s'en estonnoient et n'en faisoient de pareils.

Elle donna à la Reyne Loüise de Lorraine une fois pour les estrennes, un éventail fait de nacre de perles, enrichy de pierreries et grosses perles, si beau et si riche, qu'on disoit estre un chef-d'œuvre, et l'estimoit-on plus de douze cent escus. L'autre, pour rétribuer ce présent, luy envoya de longs fers d'esguillettes, que l'Espagnol appelle *Puntas*, enrichies de quelques perles et pierreries, qui pouvoient monter à cent escus, et la paya de ses esguillettes pour ses estrennes, fort certes dissemblables.

Bref, cette Reyne est toute royale, et libérale, et honorable, et magnifique: et n'en desplaise aux Impératrices du temps passé, leurs magnificences descrites par Suetone, Pline, et autres, n'en ont rien approché, tant pour estre à sa Cour et aux villes, que pour aller aux champs et par pays, fust en ses litieres tant dorées, tant superbement couvertes et peintes de tant de belles devises, ses

coches et carrosses de mesme, et ses hacquenées si richement enharnachées.

Ceux qui ont veu tels superbes appareils, comme moy, sçavent qu'en dire : et qu'il faille maintenant qu'elle soit frustrée de tout cela, que depuis sept ans elle n'a bougé recluse de ce chasteau austere et mal plaisant, où pourtant elle prend sa patience, tant elle a de vertu de sçavoir se commander, qui est une des grandes, à ce qu'ont dit plusieurs Philosophes.

Pour parler encore de sa bonté, elle est telle, et si noble, et si franche, que je crois qu'elle luy a fort nuy : car encore qu'elle eut de grands sujets et moyens pour se venger de ses ennemis et leur nuire, elle s'est retenue bien souvent les mains, lesquelles, si elle eut voulu employer ou faire employer, et commander à d'autres qui estoient assez prompts, possible par exemple d'aucuns chastiés bien à bon escient, les autres se fussent fait sages et discrets ; mais elle remettoit les vengeances à Dieu.

Ce fut aussi ce que lui dit une fois Monsieur de Gua, ainsi qu'elle le menaçoit : *Madame, vous estes si bonne et si généreuse, que je n'ay point ouy-dire que vous ayés jamais offensé aucun. Je croy que vous ne voudriés commencer en moy, qui vous suis très-humble Serviteur.* Aussi, bien qu'il luy eut beaucoup nuy, elle ne luy rendit la pareille, ny vengeance. Il est vray que lors qu'on l'eut tué, et qu'on lui vint annoncer, elle estant malade, elle dit seulement : *Je suis bien marrie que je ne sois bien guérie, pour de joye solemniser sa mort.* Mais aussi, elle avoit cela de bon, que quand on se fut humilié à elle, pour rechercher pardon et sa grace, elle remettoit

et pardonnoit tout, à la mode de la générosité du lion, qui jamais ne fait mal à celuy qui s'humilie.

Je me souviens que lorsque Monsieur le Mareschal de Biron fut Lieutenant du Roy en Guyenne, la guerre s'estant esmeue, son chemin s'addressa un jour (ou qu'il le fit à escient) près de Nérac, où estoit pour lors le Roy et la Reyne de Navarre; il débanda son arquebuserie pour l'attaquer. Venant à une escarmouche, le Roy de Navarre, luy-mesme en personne, sortit à la teste des siens, et tout en pourpoint, comme un simple Capitaine, la soustint, et si bien, qu'ayant des meilleurs arquebusiers, il n'y alla rien du sien. Et pour plus de bravade, Monsieur le Mareschal fit lascher quelques volées de canon contre la ville; de sorte que la Reyne, qui y estoit accourue et mise sur les murailles pour en avoir le passe-temps, faillit à en avoir là sa part; car une balle vint donner tout auprès d'elle. Ce qui l'irrita beaucoup, tant pour le peu de respect que Monsieur le Mareschal lui avoit porté de la venir braver en sa place, que parce qu'il avoit eu commandement du Roy de ne s'approcher pour faire la guerre de plus près de cinq lieues à la ronde du lieu où seroit la Reyne de Navarre; ce qu'il n'observa pour ce coup, dont elle en conceut une telle colere et inimitié contre le Mareschal, qu'elle songea fort de s'en ressentir et s'en venger.

Au bout d'un an et demy après, elle s'en vint à la Cour, où estoit le Mareschal, que le Roy avoit appellé à soy de la Guyenne, de peur de nouveau remuement; car le Roy de Navarre menaçoit de remuer, s'il ne l'ostoit de-là. La Reyne de Navarre, se ressentant dudit Mareschal, n'en fit cas en façon du monde, mais le desdaigna fort; parlant

par-tout mal de luy, et de l'injure qu'il luy avoit faite. Enfin, Monsieur le Mareschal, redoutant la fureur et la haine de la fille et sœur des Roys ses maistres, et cognoissant le naturel de cette Princesse, songea de la faire rechercher et sa grace, et y faire ses excuses, et s'humilier; à quoy, comme généreuse, elle ne contredit aucunement, et le prit en grace et amitié, et oublia le passé. Sur quoy je sçay un Gentil-Homme de par le monde, qui, venant arriver à la Cour, et voyant la chere que faisoit ladite Reyne à mondit sieur le Mareschal, en fut fort estonné; et d'autant qu'il avoit cet honneur d'estre ouy quelquesfois de la Reyne en ses paroles, il luy dit qu'il s'estonnoit fort de ce changement et de cette bonne chere, et qu'il ne l'eut jamais creu, veu l'offense et injure receue : mais elle fit response, que d'autant qu'il avoit recognu sa faute, et fait ses excuses et recherché sa grace par humilité, qu'elle luy avoit octroyée de cette façon, non pas s'il se fut mis et continué sur sa bravade de Nérac. Voilà comme cette bonne Princesse est peu vindicative, n'ayant pas en cela imité son ayeule la Reyne Anne envers le Mareschal de Gié, comme j'ay dit cy-devant (1).

J'alléguerois force autres pareils exemples de sa bonté, en ses réconciliations et pardonnances.

Rebours, une de ses filles, qui mourut à Chenonceaux, luy avoit fait quelque grand desplaisir : elle ne luy en fit plus cruel traitement, et, venant à estre fort malade, la visita, et ainsi qu'elle voulut rendre l'ame, l'admonesta, et puis dit : *Cette pauvre fille endure beaucoup; mais aussi elle a bien fait du mal. Dieu luy pardonne comme*

(1) *Page 235 et suiv.*

je luy pardonne. Voilà la vengeance et le cruel mal qu'elle luy fit. Voilà aussi comme cette grande Reyne a esté par sa générosité fort lente en ses vengeances, et a esté toute bonne.

Aussi ce grand Roy de Naples, Alphonse, qui estoit subtil à aimer les beautez des Dames, disoit que la beauté est la signifiance de la bonté, et des douces et bonnes mœurs, comme la belle fleur l'est d'un beau fruit : et pour ce, ne faut douter, que si nostre Reyne ne fust esté composée de sa grande beauté, ains de toute laideur, qu'elle ne fust esté très-mauvaise, veu les grands sujets qu'on luy en a donnés. Aussi, comme disoit la feue Reyne Isabelle de Castille, sage, vertueuse et Catholique Princesse : *Que el fruto de la clemencia en una Reyna de gran beldad, y de animo grande, y codiciosa de verdadera honra, sin duda es mas dulce que qualquiera vengança, aunque sea emprendida con justo titulo.* C'est-à-dire : « Le fruit » de la clémence en une Reyne de grande beauté, » de grand cœur, et convoiteuse d'honneur, est » plus doux que quelque vengeance que ce soit, » entreprise par juste raison et titre. »

Cette Reyne a bien observé saintement cette regle, pour se vouloir conformer aux Commandements de son Dieu, qu'elle a tousjours aimé, craintet servi dévotement. Ores que le monde l'a abandonnée, et luy fait la guerre, elle a pris son recours seul à Dieu, qu'elle sert ordinairement tous les jours, et fort dévotement, ainsi que j'ay ouy dire à ceux qui l'ont veue en ses afflictions ; car jamais elle ne perd ses Messes, et fort souvent fait ses Pasques, et lit fort en l'Escriture-Sainte, y trouvant son repos et sa consolation.

Elle est fort curieuse de recouvrer tous les

beaux livres nouveaux qui se c
lettres saintes qu'humaines ; e
trepris à lire un livre, tant gra
elle ne laisse et ne s'arreste ja
qu'elle en ait veu la fin, et bien s
manger et le dormir. Elle-mesm
en prose qu'en vers. Sur-quoy ne faut , utre-
ment que ses compositions ne soient tr elles,
doctes et plaisantes ; car elle en sçait bien . art : et
si on les pouvoit voir en lumiere, le monde en
tireroit un grand plaisir et profit.

Elle fait souvent quelques vers et stances très-belles, qu'elle fait chanter (et mesme qu'elle chante, car elle a la voix belle et agréable, l'entremeslant avec le luth qu'elle touche bien gentiment) à des petits enfants chantres qu'elle a ; et par ainsi elle passe son temps, et coule ses infortunées journées, sans offenser personne, vivant en la vie tranquille qu'elle a choisie pour la meilleure.

Elle m'a fait cet honneur de m'escrire en son adversité assez souvent, ayant esté présomptueux d'avoir envoyé sçavoir de ses nouvelles. Mais quoy! elle estoit fille et sœur de mes Roys, et pour ce je voulois sçavoir de sa santé, dont j'en estois bien-ayse et heureux, quand je la sçavois bonne. En la premiere elle m'escrit ainsi.

Par la souvenance que vous avez de moy (qui m'a esté bien moins nouvelle qu'agréable), je connois que vous avez bien conservé l'affection qu'avez tousjours eue à nostre maison, à ce peu qui reste d'un misérable naufrage, qui, en quelque estat qu'il puisse estre, sera tousjours disposé de vous servir, me sentant bien heureuse que la fortune n'ait pu effacer mon nom de la mémoire de

is, comme vous estes. J'ay sçeu
vous avez choisi la vie tran-
j'estime heureux qui s'y peut
Dieu m'en a fait la grace de-
l'ayant logée en une arche de
ges de ces troubles ne peuvent,
uire, à laquelle s'il me reste
qu[illegible] pouvoir servir à mes amis, et
à vou[illegible]rement, vous m'y trouverez entié-
remen[illegible]osée et accompagnée d'une bonne vo-
lonté. Voilà de beaux mots, et voilà aussi l'estat et la belle résolution de cette belle Princesse. Que c'est que d'estre extraite d'une si noble maison, et de la pl[illegible] grande du monde, d'où elle a tiré ce grand c[illegible]rage par succession et héritage de tant de brav[illegible] et v[illegible]llants Roys ses pere, grand-pere, ayeuls e[illegible] ancestres! et qu'il faille, comme elle dit, que d'un si grand naufrage, elle soit seule restée, et non pourtant recognue et révérée comme elle devroit de son peuple, dont je croy que le peuple de France en pâtit beaucoup en ses miseres pour ce seul sujet, et en pâtira de cette guerre de la Ligue. Mais cecy manque aujourd'huy: car par la valeur et sagesse, et beau réglement de nostre Roy, jamais la France ne fut plus florissante, ny pacifique, ny mieux réglée; qui est le plus grand miracle qu'on vit jamais; estant sortie d'un si grand abysme de maux et corruptions: en quoy paroist bien que Dieu aime nostre Roy; aussi est-il tout bon et tout misericordieux. O! qu'il est mal conseillé, qui se fie en l'amour du peuple d'aujourd'huy! O! que les Romains recognurent bien autrement la postérité d'Auguste César, de qui ils avoient receu tant de biens et de grandeurs! et le peuple François qui en a tant receu de ses derniers

Roys depuis cent ans, et mesme du Roy François I, et Henry II, que sans eux il y a long-temps que la France seroit bouleversée sens-dessus-dessous par ses ennemis qui la guettoient pour lors, et mesme l'Empereur Charles, cet affamé et ambitieux : et qu , ces peuples, à l'endroit de leur fille Marguerite, seule et unique Princesse de France ! Il est aisé d'en prévoir une ire de Dieu sur eux, puisque rien n'est tant à luy odieux, que l'ingratitude, et mesme à l'endroit des Roys et Reynes, qui tiennent icy-bas la place et représentation de Dieu. Et toy, desloyale fortune, que tu monstres bien qu'il n'y a personne tant aimée du Ciel, et favorisée de nature, qui se puisse promettre asseurance de toy, et de ton estat, pour un seul jour ! Si n'as-tu pas grand honneur d'offenser ainsi cruellement celle qui est en tout parfaite de beauté, douceur, vertu, magnanimité, et de bonté en ce monde.

Tout cecy j'escrivois aux plus fortes guerres de la Ligue, qu'avons eu depuis dix ans. Pour faire fin, si je n'avois à parler de cette nostre grande Reyne ailleurs, et en d'autres discours, j'allongerois celuy-cy le plus que je pourrois : car d'un si excellent sujet, les longues paroles n'en sont jamais ennuieuses ; mais je les remettray pour ce coup en autre part.

Cependant, vivez, Princesse, vivez, en dépit de la fortune. Vous ne serez jamais autre qu'immortelle, et en la terre et au ciel, où vos belles vertus vous porteront sur leurs testes. Si la voix ou renommée publique n'eut fait un brandon public de vos louanges et grands mérites, ou que je fusse de ces bien-disants, je me mettrois à en dire davantage ; car si jamais fut veu au monde personne en figure céleste, certes vous l'estes.

Celle qui nous devoit à bon droit ordonner
Ses loix, et ses Edits, et par sur nous régner,
Qu'on verroit dessous elle un regne de plaisance,
Tel qu'il fut sous son frere, astre heureux de la France!
Fortune l'en empesche. Hé! faut-il qu'un bon droit
Injustement perdu par la fortune soit!
Jamais rien de si beau nature n'a pu faire,
Que cette grande Princesse unique de la France;
Et fortune la veut totalement défaire!
Voilà comme le mal avec le bien balance (*).

(*) Dans tout ce Discours, aussi-bien que dans le IIIe. sur MARIE STUART, le bon Brantome est un véritable enthousiaste, qui nous feroit de ces Princesses des Saintes, si nous étions d'assez bonne composition pour l'en croire. On ne peut nier que Marguerite de Valois ne fût une très-belle femme, et qu'il n'ait eu raison de louer sa bonne grace, son bel extérieur, et même son esprit. Mais quant à *sa bonté, ses mérites et ses vertus*, en vérité il extravague; et il n'y avoit qu'un homme encore enivré du souvenir des plaisirs qu'il avoit goûtés dans des Cours aussi corrompues que celles de cette Reine et de sa mere, qui pût prodiguer de pareils éloges à une Princesse si horriblement dissolue. Quelque violent que soit le *Divorce Satyrique*, publié sous le nom de Henri IV son mari, qui n'étoit pourtant gueres plus sage qu'elle, on y dépeint beaucoup plus sincérement son caractere; et malheureusement pour sa mémoire, c'est ce que ne confirment que trop bien nos plus sinceres et nos meilleurs Historiens.

DISCOURS SIXIESME,

Des Mesdames Filles de la noble Maison de France.

ARTICLE PREMIER.

Madame YOLAND DE FRANCE.

C'EST une chose que j'ay veu noter de grandes personnes, tant hommes que Dames de la Cour, que, coustumiérement, les filles de la maison de France ont esté, ou fort bonnes et spirituelles, ou gracieuses, ou généreuses, et du tout bien accomplies; et pour confirmer leur dire, n'alléguoient celles qui avoient esté du vieux temps ny les antiques, mais seulement celles dont elles avoient ouy parler à leurs peres et ayeuls, qui avoient esté à la Cour.

Or, entre autres, et pour la premiere elles alléguoient Madame YOLAND DE FRANCE, femme du Duc de Savoye, et Prince de Piedmont.

Elle fut très-belle et habile, et bien sœur de frere le Roy Loüis XI. Elle pancha un peu du party du Duc Charles de Bourgongne, qui estoit son beau-frere, pour avoir espousé sa sœur aisnée Catherine, qui ne vesquit gueres après avoir espousé son mary; et pour ce, ne peut long-temps ses vertus faire valoir ny paroistre. Voyant donc Yoland tant prospérer et tant estre redouté ce Duc Charles, et qu'il estoit son voisin, elle fit tout ce qu'elle put pour l'entretenir en son amitié, qui luy servoit beaucoup aux affaires de son Estat. Puis luy venant à mourir, le Roy Loüis XI s'en vint

ruer sur sa grandeur, sur ses despens, et sur ceux de Savoye. Mais Madame la Duchesse, habile Dame, trouva moyen de gagner le Roy son frere, et le venir trouver au Plessis les Tours, pour establir ses affaires; où estant arrivée, le Roy alla audevant d'elle jusques à la basse-cour, pour la recueillir; et en la saluant, la baisant et l'accolant, moitié en riant, moitié en la piquotant, luy dit: *Madame la Bourguignonne, vous soyez la très-bien venuë.* Elle, en luy faisant une très-grande révérence, luy dit: *Monsieur, je ne suis point Bourguignonne; vous me pardonneray, s'il vous plaist. Je suis bonne Françoise, et vostre très-humble servante.* Le Roy la prit sous le bras, et la mena en sa chambre avec un fort bon recueil. Mais elle qui estoit fine, et qui connoissoit bien l'humeur du Roy son frere, songea à ne demeurer gueres avec luy, ains seulement à faire ses affaires le plustost qu'elle pourroit, et s'en aller.

Le Roy, de l'autre costé, qui connoissoit la Dame, ne la pressoit point autrement de long séjour; et si l'un se faschoit de l'un, l'autre se faschoit de l'autre: parquoy, sans y avoir demeuré que huit jours, elle s'en retourna en sa Duché, un peu assez contente du Roy son frere.

Philippe de Comines en fait ce conte plus au long. Mais les anciens d'alors disoient, qu'ils trouvoient cette Princesse une fort habile femelle, et qui ne devoit rien au Roy son frere, lequel la brocardoit souvent de ce party de Bourguignon: mais elle se reviroit le plus doucement et modestement qu'elle pouvoit, de peur de l'offenser; et qui sçavoit bien ou mieux dissimuler que le Roy son frere, et qu'elle estoit cent fois plus fine que luy, tant à sa mine qu'à ses paroles et façons, mais pourtant très-bonne et très-sage.

ARTICLE II.

Madame JEANNE DE FRANCE.

JEANNE DE FRANCE, fille du Roy Louis XI, fut bien spirituelle, mais si bonne, qu'après sa mort on la tenoit comme Sainte, et quasi faisant miracles, à cause de la sainteté de vie qu'elle mena après que le Roy son mary Louis XII l'eut répudiée, et qu'elle se fut retirée à Bourges, qui luy avoit esté donné pour son doüaire, et pour sa vie durant où tout son exercice fut de vaquer aux prieres et oraisons, servir Dieu et ses pauvres, sans bailler aucun signe autrement du tort qu'on luy avoit fait de cette répudiation. Mais le Roy protesta de l'avoir espousée par force, craignant l'indignation du Roy Louis XI, son pere, qui estoit un maistre-homme; et qu'il ne l'avoit jamais connue ny touchée, encore qu'ils eussent esté assez long-temps mariez et couché ensemble. Mais pourtant cela passa ainsi : en quoy cette Princesse se monstra très-sage, et n'en fit la response de Richarde, fille d'Escosse, femme du Roy de France Charles le Gros, lorsque son mary la répudia, affirmant par serments et jurements ne l'avoir connue ny touchée. *Or cela va bien*, dit-elle, *puis que, par le serment de mon mary, je suis demeurée encore vierge et pucelle.* Par ces paroles cette Reyne se mocquoit bien du serment de son mary, et de son pucellage. C'est à douter aussi si ledit Roy Loüis, ayant couché tant de fois avec sa femme, durant le Roy Loüis son pere, et le Roy Charles son frere, s'il ne la toucha pas, et s'il osoit dire

autrement à son pere et frere : encore estoit-il bienheureux de s'en vanter, et de l'avoir très-bien dépucellée ; autrement, il luy en fut mal allé. Mais après la mort du pere et du frere, il nia tout, et prit sur le sujet de n'y avoir touché, afin d'espouser cette belle Reyne veufve ; ainsi que rien n'est impossible à un grand Roy. Possible aussi, que sçait-on, que sa femme s'en fut plainte au Roy son pere, ou au Roy son frere, ou bien à d'autres, tant hommes que femmes : ou bien elle estoit en cela par trop sage et continente ; ce qui est incroyable.

Nous avons veu Jeanne d'Albret, Reyne de Navarre, qui, en premieres nopces, espousa le Duc de Cleves à Chastelleraut ; mais elle estoit petite, n'ayant que douze à treize ans : et le mariage s'en rompit, d'autant qu'encore qu'il ne fut consommé, et n'eut couché encore avec elle, il ne la toucha ny connut jamais pour la tendresse de son age, encore que le Roy de Navarre (*), avant que de l'espouser, en fust en quelque soupçon ou doute, et en pria Madame la Séneschalle de Poictou, ma grand'mere, de ne luy en céler la vérité, d'autant qu'elle le sçavoit très-bien ; car elle estoit pour lors Dame d'honneur de la Reyne de Navarre, mere de la fille. Mais madite grand'mere luy jura et asseura que l'Infante estoit pucelle, aussi-bien qu'alors qu'elle nasquit ; à quoy adjouta foy Monsieur de Vendosme, et l'en espousa de meilleur cœur, dont il n'en devoit faire difficulté, sans s'enquérir autrement ; car la fille estoit si tendre, qu'il luy estoit impossible d'en supporter le faix. Mais en des femmes âgées, et qui ont couché et dormy

(*) Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, comme on va voir, qui ne devint *Roi de Navarre* que par ce mariage.

longuement avec leurs marys, et continuellement, certes tels serments sont fort scabreux, et un peu incroyables ; si ce n'est qu'ils fussent du chapitre *de frigidis et maleficiatis* (*), comme il y en a force, ou qu'ils le fassent par quelque sainte dévotion, ou d'un bon vœu, ainsi qu'on lit d'un Roy Alfonse d'Arragon, lequel, ayant espousé une fort belle Dame, et demeuré long-temps avec elle, il ne la connut jamais, et le jura et le protesta, ainsi, dont les uns ont escrit que c'estoit pour la sainteté, et pour mieux sauver son ame. Comme si le mariage en apportoit la damnation!

D'autres disent qu'il estoit inhabile, ce qui est le plus vray-semblable; ainsi qu'il s'en trouve force hommes, mais point de femmes, comme il ne s'en trouve aucunes, dans ledit chapitre, des froides, ny des refusantes, et qui s'en abstiennent : j'entends celles qui sont du monde et mariées, et comme les autres requises, et bien pourchassées et sollicitées ; si ce n'est la Reyne Edelfrude, Reyne d'Angleterre, laquelle on lit et dit-on avoir esté mariée par trois fois, et pourtant demeurée tousjours Vierge, et mise au Catalogue des Saintes. Cet article, selon aucuns, est bien incroyable; si ce n'est qu'elle eut rencontré des ennuques pour marys, et inhabiles, et qu'elle l'eut fait exprès.

Il se trouve bien plusieurs femmes, qui rencontrent des marys inhabiles et impuissants, et auxquels on a noué l'esguillette. Nous en avons veu une infinité depuis vingt ans en France et ailleurs, que ce meschant usage de nouement est venu : mais au diable l'une seule qui l'eut voulu cacher ; mais dans la huictaine, le révéler aussi-tost, et en pren-

(*) C'est-à dire, *des froids et des malfaits.*

dre acte, et en faire les hauts cris. Nous avons veu pourtant une fort honneste et belle Dame en Piedmont, nommée Madame de Montjovan, fille de Madame la Comtesse de Poncallier, sœur de Monsieur de Rais; laquelle endura l'espace de dix ans l'inhabileté et l'impotence de son mary, attendant toujours la bonne heure qu'il se remit, et n'en dit jamais mot, mais se tint coye toujours en son pucellage; jusques à ce que, ne le pouvant plus tenir, à cause des esguillons de la chair qui la piquoient à toute heure, et ne pouvant plus attendre, car elle estoit une des belles de Piedmont, elle révéla tout, en fit ses plaintes, et fit divorce, et se remaria après à Monsieur d'Araconnois, grand et honneste Seigneur dudit Piedmont, et fort favory de Son Altesse, et qui gouvernoit tout.

Tels mariages certes sont dissolvables pour telles incapacitez. Mais il ne se peut croire qu'un homme bien puissant, ayant couché quelques années avec sa femme, aille dire puis après qu'il ne l'a point touchée, et en jurer. Tels serments, certes, sont fort frauduleux et suspects à la croyance. J'aimerois autant croire qu'une infinité de belles femmes, qui, aux assauts des villes, ont passé par les piques des soldats qui les ont prises, sont chastes et intactes, et veulent contrefaire les pucelles de Marolles. Ce sont abus; comme je cognois deux grandes Dames Huguenottes, lesquelles, au massacre de la Saint-Barthelemy, souffrirent la charge de quelques-uns que je sçay bien : car tout estoit lors à l'abandon; qui faisoit le pis, estoit le plus galant et mieux venu : et puis elles faisoient des prudes et effrontées, et juroient et protestoient de plus-tost mourir, que l'endurer, et qu'il n'en estoit rien. Là-dessus, fiez-vous sur leur serment.

Elles

Elles ont raison ; car pourquoy l'advoüeroient-elles ? Il leur suffit du souvenir du plaisir.

Nous avons un conte pareil, qui me fut fait en la ville de Fondy auprès de Naples, et qui est tout commun de par-de-là, vray et frais encore, de la signora Livia (*) Gonzaga, qui avoit espousé Ascanio Colonne. Elle fut estimée de son temps la plus belle femme de toute l'Italie, et de telle sorte, dis-je, estimée, que sa beauté vola jusques au Levant, (j'en ay veu le portrait en femme veufve plusieurs fois, qui le confirme ainsi, et en Constantinople), dont Ariadan Barberousse, lorsqu'il eut le baston de Général de l'armée de mer du Grand-Seigneur, la prémiere fois, avec une très-solemnelle pompe (comme il est escrit), ayant passé par le Fare de Messine, et costoyé la Calabre, et y fait de grands ravages, et vers Naples, fit entreprise sur la ville de Fondy, et y arriva de nuit, et si à propos, et si à l'improviste, qu'ayant mis deux mille Turcs en terre, prindrent la ville d'assaut et d'escalade, donnerent au chasteau où estoit ladite Livia Gonzaga endormie et couchée en son lit : laquelle, oyant l'allarme, fut tellement surprise, qu'elle se leva en sursaut ; et tout le loisir qu'elle eut, ce fut de se jetter en chemise par une fenestre, et se sauver par les montagnes, si à propos, que les Turcs entrerent en sa chambre ainsi qu'elle n'estoit que quasi sortie. On dit que Barberousse en vouloit faire un présent au Grand-Seigneur, et que ladite entreprise ne fut faite que pour cela ; et quand il sceut qu'elle avoit esté faillie, il s'en cuida désespérer : mais le malheur de la Dame voulut que, tombant de Scille en Caribde, vint à

(*) Il falloit dire *Julia*,

tomber en se sauvant, parmy les Bandoliers et Forruscis du Royaume, laquelle fut recognue d'aucuns, d'autres non. Je vous laisse donc à penser si ce bon et friand boucon, tombé entre les mains et puissance de ces affamez, ne fut pas gousté et tasté à bon escient, ainsi que plusieurs n'en doutent point, d'autres si. Mais quelque serment et exécration qu'elle peut faire, n'en peut estre creue; car, volontiers une si belle et bonne viande ne sçauroit eschapper impollue de telles gens. Les plus clairvoyants, et qui s'entendent en ces choses, et qui en ont tasté, n'en sçauroient que bien dire, et qu'aucuns du pays le disent.

Par ainsi, voilà comme hommes et femmes se damnent aisément par leurs serments, mesme que les plus belles Reynes et Princesses, quand elles tomberoient en tels hazards, ne seroient espargnées non plus que les autres, puisqu'une grande beauté ne porte aucune regle ny sauvegarde avec soy, qu'elle ne soit par-tout desprisée, et que l'amour en cela n'use de son droit et autorité sans aucun respect. Au partir de-là, sont quittes pour dire et jurer que leur grandeur a fait perdre l'hardiesse à ceux qui l'ont voulu entreprendre; et Dieu sçait.

Il en arriva de mesme à la Reyne de Sicile, Constance, laquelle, trajettant de Barlette à Salerne, tomba entre les mains de quelques corsaires et brigands, qui luy firent de grands outrages, dit l'Histoire de Naples. Pensez qu'ils la repasserent sous le ventre et par-tout, comme on dit: car à tels gens, tous C sont C, mesme quand ils sont royaux, voire à tout le monde; car ce sont viandes royales et très-exquises, autant pour les friands que pour les sobres, bien que cette Reyne ne fust des belles ny des jeunes.

Je sçay une très-grande Dame, et un Gentil-Homme, qui s'estoient mariez et couchez ensemble, ce disoit-on. Enfin, la Dame s'en faschant, parce qu'il n'estoit assez riche pour elle, et qu'elle en vouloit un autre, qu'elle eut après, très-riche et grand Seigneur; le Gentil-Homme la mit en procès, qui vint à la notice du Roy François, qui les fit venir à luy, et conter leurs particularitez. Le Gentil-Homme asseuroit de son costé les siennes, et entre autres allégua les plus secretes qui estoient soubs sa chemise, et qu'elle avoit tels sis, et telles marques sur sa nature et à l'entour, et aux cuisses; bref, par-tout le corps nud: et demandoit qu'on la visitast, pour voir si on ne les y trouveroit pas. Sur ce furent femmes députées commissaires, pour faire la visitation, qui fut trouvée semblable au dire de l'autre: mais pourtant la Dame ayant nié fort et ferme, que pour cela il ne s'ensuivoit pas qu'il fut venu jusques au criminel et au centre, mais senty et cognu seulement quelques légeres privautez et mignardises. Enfin, d'autant qu'elle avoit de la faveur à la Cour, fut remise au serment, qui fut fait solemnellement à Nostre Dame de Paris sur le grand autel; et recevant le corps de Nostre-Seigneur, tous deux ensemble, sur la damnation de leurs ames, firent et l'un et l'autre leurs serments tous contraires: l'homme fut débouté, et la Dame creue et receue au sien; et par ainsi, du depuis chacun prit son party, et se pourveurent ailleurs où ils peurent: mais pourtant, ils n'ont esté heureux en lignée, car de l'un et de l'autre elle n'est jamais venuë en perfection, et n'en ont eu gueres de plaisir: et voilà comment Dieu les punit, et tant d'autres, qui sont de ces parjures.

J'ay ouy parler d'une Dame de la Cour du Roy François, de laquelle un très-grand Prince devint fort amoureux, bien souvent fut, ou pour sa grandeur qu'elle n'osoit contredire, ou plus-tost pour la privauté qu'elle luy permettoit, facilement autant amoureuse de luy, que luy d'elle, la venoit trouver, ou du soir ou du matin, dans son lit, tout en chemise, et rien que sa robe de nuit sur luy, et privément se couchoit auprès d'elle sans aucune cérémonie. Elle en estoit quitte pour dire : *Eh bien, Monsieur, que pensez-vous faire? Vous ne me ferez rien : car j'ay les jambes et les cuisses bien croisées. Vous ne me forcerez non plus : car je crieray à l'ayde à mes femmes ; aussi que vous estes trop honneste pour l'entreprendre.* Mais pour tout cela, elle ne sortoit point du lit, (quelque sotte l'eut fait), fut, ou de peur de morfondre, ou pour endurer le doux plaisir et l'attouchement du gentil corps de ce Prince près du sien qu'il embrasoit du sien et d'ardeur, et tastoit, tant de son corps, que de ses mains, et y duroit assez long-temps. Je voudrois bien sçavoir comment cela se peut appeller, après toutes ces privées façons ; et si, pour nier après fort et ferme à ses femmes, un peu delà esloignées, ou d'autres, qu'il n'estoit jamais venu à cela, si elles le pouvoient croire? Je dis si elles estoient habiles, et sçavoient que c'est du jeu d'amour, et si elles ne croyoient pas que la comédie avoit esté jouée toute entiere, et sans s'estre contentez de se pourmener à l'entour de l'eschafaut?

J'ay cognu la Dame sur son vieil age, qui, à la voir et l'ouir parler, toutes les femmes estoient putains, fors elle. Il s'en falloit ce trait, et plusieurs autres; car l'un amene l'autre.

I'en allégueroit une infinité d'exemples, et de femmes, et de mariées, et à marier, et de filles, ainsi parjurantes et négatives : mais je les remets à un autre traitté, craignant encore d'avoir esté trop long en cette digression ; mais je suis excusable, d'autant qu'il m'est venu ainsi en la pensée et mémoire, si que possible je l'eusse pu oublier.

Et pour retourner à notre Princesse Jeanne de France, je croy que son mary, comme j'ay ouy-dire, l'avoit fort bien cognuë et vivement touchée, encore qu'elle fut un peu gastée du corps : car il n'estoit pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soy, et autour de ses costez ; veu son naturel, qui estoit un peu convoiteux, et beaucoup, du plaisir de Vénus, comme ses prédécesseurs. Mais il vouloit rattrapper ses premieres amours, qui estoit la Reyne Anne, et cette belle Duché, qui luy donnoient de grandes tentations dans l'ame : et pour ce, il répudia cette belle Princesse ; et son serment fut creu et receu du Pape, qui en donna la dispense, receue en la Sorbonne et Cour de Parlement de Paris. En quoy cette Princesse fut sage et vertueuse ; car elle n'en fit aucun esclandre, ny semblant de s'ayder de Justice : aussi qu'un Roy peut beaucoup, et fait ce qu'il veut ; mais se sentant forte de se contenir en continence et chasteté, elle se retira devers Dieu et l'espousa, tellement qu'oncques puis n'eut autre mary : meilleur n'en pouvoit-elle avoir.

ARTICLE III.

Madame ANNE DE FRANCE.

APRÈS elle, fut sa sœur ANNE DE FRANCE, fne femme et delice, s'il en fut oncques, et vraye image en tout du feu Roy Loüis son pere. L'élection qui (1) fut faite, pour avoir la tutelle et administration du Roy Charles son frere, en fait foy, qu'elle gouverna si sagement et vertueusement, que ç'a esté un des grands Roys de France, et qui par sa valeur fut proclamé Empereur de tout l'Orient, comme nous avons dit (2). Quant à son Estat, elle l'administra aussi tout de mesme; vray qu'à cause de son ambition, elle le cuida un peu broüiller, pour la haine qu'elle porta à Monsieur d'Orléans, depuis Roy. J'ay ouy-dire pourtant que, du commencement, elle luy portoit de l'affection, voire de l'amour; de sorte que, si Monsieur d'Orléans y eut voulu entendre, y eut eu bonne part, comme je tiens de bon lieu: mais il ne s'y put commander, d'autant qu'il la vit trop ambitieuse, et qu'il vouloit qu'elle dépendist de luy, comme premier Prince et le plus proche, et non luy d'elle; ce qu'elle desiroit le contraire, car elle vouloit tenir le haut lieu et tout gouverner. L'on dit que la source de leur plus grand different, sans que je parle des petits provenants de jalousie, d'amour et d'ambition, qui arrivoient bien souvent entre eux deux, fut que ledit Monsieur d'Orléans, joüant un jour à la paume à Paris, madite Dame

(1) En.

(2) Tome V, Disc. I.

de Beaujeu le voyant joüer avec les Dames de sa Cour, selon la coustume d'alors, vint un coup en dispute (comme il arrive souvent) dont il fallut rapporter aux gens. L'on en vint demander à Madame de Beaujeu. Ladite Dame jugea contre ledit Monsieur d'Orléans. Luy qui estoit haut à la main, et se doutant d'où venoit ce jugement, commença à dire assez bas, que quiconque l'avoit condamné, si c'estoit un homme il avoit menty, et si c'estoit une femme, c'estoit une putain. Aucuns disent et escrivent qu'il la démentit tout haut; mais c'est une mocquerie. Je le sçay par le moyen d'une grande Dame; et qu'aussi il n'estoit vray-semblable qu'une tutrice du Roy fust ainsi vilipendée publiquement. Ce qu'estant rapporté à Madame, et l'ayant ouy à demy, la luy garda bonne sous un beau semblant, et depuis oncques ne cessa de luy susciter de tels mescontentements, voire attentats sur sa personne, et fut contraint de sortir de Paris à grand' haste, et se sauver; et ce fut alors que ceux de la ville d'Orléans luy refuserent les portes, et s'en alla à Blois, et puis se retira à Sauveté en Bretagne vers le Duc François, où il commença à faire ses premieres amours avec Madame Anne, fille du Duc, qui le reçeut et retira si fidélement, qu'il ayma mieux d'encourir le courroux du Roy et la guerre, que d'user d'infidélité envers son refuge, qui fut un très-grand honneur à luy, en quoy beaucoup de gens n'ont fait de mesme.

Pompée en sçauroit bien que dire, s'estant refugié chez le traistre d'Egypte. Ainsi voulut-on gagner Monsieur d'Orléans, pour quitter la pratique de ses confederez; mais il ne le voulut; tant pour son honneur, que connoissant le naturel de la Dame, qui estoit fort dissimulée. La guerre enfin pour

tel sujet fut tellement esmeuë, et à la suscitation tousjours de Madame de Beaujeu, comme ma grand'mere nourrie avec elle contoit, fille qu'on nommoit de Lude, et depuis Seneschalle de Poictou, Dame d'honneur de la feuë Reyne de Navarre, Marguerite, qu'enfin Monsieur d'Orléans fut pris à Saint-Aubin de Cormier, et mené prisonnier à Lusignan et Bourges, au grand contentement de sa Dame ennemie, et y demeura longtemps, jusques à ce que le Roy Charles VIII, voulant faire son tant desiré voyage du Royaume de Naples, pour ne rien laisser derriere soy qui pût brouiller en France, encore qu'il fust en prison : mais un tel Prince que celuy-là, tout prisonnier qu'il estoit, pouvoit esmouvoir encore le peuple ; et aussi que le Roy, qui estoit tout bon Prince, le fit sortir, craignant que sa sœur luy fist un mauvais tour en la prison, et le fist mourir, et aussi qu'il se vouloit servir de luy en son voyage, comme il fit : car il estoit un brave et vaillant Prince, ainsi qu'il le monstra en son combat de mer vers Gennes, qui fut cause de la véritable conqueste du Royaume de Naples.

Madame Jeanne de France luy servit bien fort aussi à sa liberté. Quelle bonté de femme ! et, là-dessus, croyez si elle n'estoit pas bien au vray sa femme, et très-bien cogneuë, en importunant tous les jours le Roy son frere, (dont il en fut blasmé de mesconnoissance lorsqu'il la répudia) et sa sœur, qui répugnoit tant qu'elle pouvoit ; car elle estoit fort vindicative, et de l'humeur en cela du Roy son pere, voire en tout. Car elle estoit trinquate (*), corrompuë, pleine de dissimulation

(*) C'est-à-dire, *rompue*, *frotée*, *usée*, *du* Languedocien *rompre*.

et grande hypocrisie, qui, pour son ambition, se masquoit et se desguisoit en toutes sortes; dont le Royaume commençant à se fascher de ses humeurs, encore qu'elle fust sage et vertueuse, les porta impatiemment: et lorsque le Roy alla à Naples, elle ne demeura plus en titre de Régente, mais son mary, Monsieur de Bourbon, Regent. Il est bien vray, qu'elle luy faisoit faire beaucoup de choses de sa teste; car elle le gouvernoit, et le sçavoit bien mener, d'autant qu'il tenoit un peu de la sotte humeur, voire beaucoup: toutesfois le Conseil luy répugnoit et la controlloit. Elle vouloit user un peu de quelque prérogative et autorité à l'endroit de la Reyne Anne; mais elle trouva bien chaussure à son pied, comme l'on dit: car la Reyne Anne estoit une fine Bretonne, comme j'ay dit, et qui estoit fort superbe et altiere à l'endroit de ses esgaux; de sorte qu'il fallut à Madame de Bourbon caller, et laisser à la Reyne sa belle-sœur tenir son rang, et maintenir sa grandeur et majesté, comme estoit de raison: ce qui luy devoit fort fascher; car estant Régente, elle tenoit terriblement sa grandeur.

J'ay veu force lettres d'elle en nostre maison, du temps qu'elle estoit dans sa grandeur; mais je n'en ay veu de nos Roys, et si en ay veu beaucoup parler et escrire si bravement et impérieusement comme elle faisoit, tant envers les plus grands que les plus petits, et jamais ne signoit qu'ANNE DE FRANCE. Quelquefois, mettoit ANNE simplement: mais le plus beau nom d'une fille de France est de mettre toujours ce beau surnom *de France*, ainsi que je le tiens d'un Grand, qui le conseilla à Madame de Savoye, estant jeune fille, de signer ainsi; ce qu'elle faisoit, car j'en ay

veu d'elle force lettres : et si cette Anne ne mettoit que fort peu souvent vostre, ce qui n'appartient qu'aux Roys et à quelques grands Souverains et Reynes Souveraines: et encore que tout à plein elle ne se meslast des affaires comme elle avoit fait, si vouloit-elle mettre le nez pourtant où elle pouvoit. Certes, c'estoit une maistresse femme, un petit pourtant brouillonne : car si Monsieur d'Orléans n'eust esté pris, et que la fortune ne luy en eust dit mal, elle avoit mis la France déjà en grand braule. Et tout pour son ambition, que tant qu'elle a vescu n'a jamais pu la bannir de son ame, encore qu'elle fust en sa maison retirée, où elle faisoit pourtant semblant de s'y plaire et faire valoir sa Cour, qui estoit toujours belle et grande, comme disoit ma grand'mere, et estant toujours accompagnée de grande quantité de Dames et filles qu'elle nourrissoit fort vertueusement et sagement. Il y en eut pourtant une des siennes, qui luy eschappa un jour de faire la folie avec les garçons, comme telle espece de sexe y est sujette, et la garde en est très-mal-aisée, tant estroite soit-elle. Elle le sceut, et luy demanda pourquoy elle avoit tombé en une si lourde et infame faute, bien que la bonne Dame ne fust exempte d'amour. Cette fille, ainsi criminelle, dit que l'autre luy avoit fait par force. Elle luy fit la comparaison d'une espée desgaisnée, qui ne se peut jamais non plus qu'une autre engaisner, si le fourreau se remue deçà delà, et ne demeure ferme en cela, et luy en fit monstrer l'expérience de l'espée devant elle, et toutes ses femmes et filles, qui luy servit et à elles de leçon. Elle avoit aussi un commun dire à la bouche, quand on luy parloit de quelque Dame, et qu'on la luy louoit, et luy disoit-on que c'es-

toit une très-sage Dame. *Dites donc*, disoit-elle, *elle est des moins folles, et non pas très-sage; car gueres y en a-t-il, qui, ou jeune, ou en âge, n'ait aymé, ou entré en tentation, mais les unes moins, les autres plus.*

Si a-t-elle fait de très-belles nourritures, ainsi que je tiens de ma grand'mere, et n'y a gueres eu Dames ou filles de bonne Maison de son temps, qui n'ait appris leçon d'elle, estant alors la Maison de Bourbon une des grandes et splendides de la chrestienté. Aussi certes elle l'a faite valoir : car encore qu'elle fust opulente en grands biens et richesses de soy, elle, ayant bien fait sa main en sa régence, y en apporta davantage; si-bien que tout y servoit à bien faire reluire cette Maison, outre qu'elle estoit splendide et magnifique de sa nature, et qu'elle ne vouloit en rien diminuer de sa grandeur premiere. Elle avoit bien aussi des grandes bontez à l'endroit des personnes qu'elle aymoit, et prenoit en sa main. Pour fin, cette Anne de France a esté fort spirituelle, et assez bonne. J'en ay assez dit.

ARTICLE IV.

Madame CLAUDE DE FRANCE.

IL faut parler de Madame CLAUDE DE FRANCE, qui fut très-bonne et très-charitable, et fort douce à tout le monde, et ne fit jamais desplaisir ny mal à aucun de sa Cour, ny de son Royaume. Elle fut aussi fort aymée du Roy Loüis, et de la Reyne Anne, ses pere et mere, et estoit leur bonne fille et la bien-aimée, comme ils luy monstrerent bien : car après que le Roy fut paisible Duc de

Milan, ils la firent déclarer et proclamer en sa Cour de Parlement de Paris, à huis ouverts, Duchesse des deux plus belles Duchés de la Chrestienté, qu'estoient (1) Milan et Bretagne, l'une venant du pere, et l'autre de la mere. Quel héritage! s'il vous plaist. Ces deux Duchés, jointes ensemble, eussent bien fait un beau Royaume.

La Reyne sa mere la voulut fort marier à Charles d'Austriche, depuis Empereur. Si elle eust vescu, cela se fut fait; car elle s'en faisoit accroire pardessus le Roy son mary, et mesme pour le mariage de ses filles, desquelles elle vouloit avoir la totale charge et soucy. Jamais elle ne les appelloit autrement que par leur nom; *ma fille Claude* et *ma fille Renée*. Aujourd'huy, il faut donner des Seigneuries aux filles des Princesses, voire des Dames, pour les y appeller. Et si elle eust vescu, jamais le Roy François ne l'eust espousée, comme j'ay dit en son Discours (2); car elle prévoyoit bien le mauvais traittement qu'elle en devoit recevoir, d'autant que le Roy son mary luy donna la vérole, qui lui avança ses jours. Et Madame la Régente, sa belle-mere, la rudoyoit fort: mais elle se fortifioit le plus qu'elle pouvoit de son beau esprit, et de sa douce patience, et grande sagesse, pour supporter ses rigueurs, ny plus ny moins qu'on lit de Marguerite, fille de Raimond, Comte de Provence, femme du Roy Saint-Louïs, fort sage et prudente Princesse, qui supportoit les rudesses de Blanche, sa belle-mere, qu'elle luy faisoit, par sa prudence, et les vainquoit par sa patience. Quoy qu'il en soit, elle produisit une

(1) Qui estoient.
(2) Ci-dessus, page 253.

très-belle et généreuse lignée au Roy son mary : trois fils, François, Henry et Charles ; et quatre filles, Loüise, Charlotte, Magdelaine et Marguerite.

Elle fut fort aymée aussi du Roy son mary, et bien traittée ; et de toute la France, et fort regrettée après sa mort pour ses admirables vertus et bontez.

J'ay leu dans la *Cronique d'Anjou*, qu'après sa mort, son corps fit miracles, si bien qu'une grande Dame des siennes, estant un jour tourmentée d'une fievre chaude, et s'estant vouée à elle, soudain elle recouvra santé.

ARTICLE V.

Madame RENÉE DE FRANCE.

MADAME RENÉE, sa sœur, a esté aussi une fort bonne et habile Princesse ; car elle avoit un des bons esprits et subtils, qui estoit possible. Elle avoit fort estudié, et l'ay vu fort sçavante discourir fort hautement et gravement de toutes Sciences, jusqu'à l'astrologie et la connoissance des astres, dont je la vis un jour entretenir la Reyne-Mere, qui l'oyant ainsi parler, dit que le plus grand Philosophe du monde n'en sçauroit mieux parler.

Elle avoit esté promise à l'Empereur Charles (*), par le Roy François ; car elle demeura

(*) Du temps de Louis XII, Ferdinand, Roy d'Arragon, l'avoit déjà fait rechercher par l'Infant Ferdinand, cadet de Charles. *Lett. de Louis XII*, T. 4, pag. 251. Mezerai dit, que le Roi François I, en la mariant au Duc de Ferrare,

fort jeune apres le Roy son pere et la Reyne sa mere : mais la guerre qui survint interrompit le mariage ; et fut donnée à Monsieur le Duc de Ferrare, qui l'ayma fort, et la traitta honorablement, comme fille de Roy. Vray est, qu'ils furent quelque temps un peu mal ensemble, pour la Religion Luthérienne, de laquelle il la soupçonnoit. Peut-estre que se ressentant des mauvais tours que les Papes avoient faits au Roy son pere, en tant de sortes, elle renia leur puissance, et se sépara de leur obéissance, ne pouvant faire pis, estant femme. Je tiens de bon lieu, qu'elle le disoit souvent. Son mary pourtant, eu esgard à son sang illustre, la respectoit tousjours et l'honoroit fort. Aussi comme la Reyne Claude, sa sœur, fut-elle très-heureuse en lignée ; car elle en produisit à son mary, la plus belle qui fut, ce crois-je, en Italie, encore qu'elle fut très-gastée de son corps.

Elle eut Monsieur le Duc de Ferrare, qui est aujourd'huy un des beaux Princes d'Italie, et des sages et généreux, et feu Monsieur le Cardinal d'Est, la bonté, la magnificence et la libéralité du monde ; desquels j'espere parler : et trois filles, les plus belles qui nasquirent jamais en Italie ; Madame Anne d'Est, depuis Madame de Guise ; Madame Lucrece, Duchesse d'Urbin ; et Madame Eléonor, qui mourut sans estre mariée. Les deux premieres porterent le nom de leurs grand'meres, l'une d'Anne de Bretagne, du costé de la mere ;

avoit eu en vue de s'assurer la Bretagne, qu'un petit Prince, et si éloigné, ne pourroit lui quereller. Elle ne fut promise à Charles, Prince d'Espagne, qu'en 1515, par François I, dans le Traité entre ces deux Princes. *Histoire de la Ligue de Cambray*. T. 2, p. 226.

et l'autre du costé de la mere (*), de Lucrece Borgia, fille du Pape Alexandre, de mœurs fort différentes, comme de qualitez; bien que ladite Dame Lucrece fut une gentille Princesse Espagnolle, douée de beaucoup de beauté et de vertu. *Voyez* Guichardin. Madame Léonor porta le nom de la Reyne Léonor. Ces trois filles furent très-belles : mais la mere les fit embellir davantage, par la belle nourriture qu'elle leur donna, en leur faisant apprendre les Sciences et les bonnes Lettres, qu'elles apprirent et retindrent parfaitement, et en faisoient honte aux plus savants; de sorte que si elles avoient beau corps, elles avoient l'ame autant belle. J'en parleray ailleurs. Or si cette Princesse estoit habile, sage, spirituelle et vertueuse, elle estoit accompagnée d'autant de bontez, qu'elle estendoit si bien sur les sujets de son mary, que je n'ay veu aucun dans Ferrare, qui ne s'en contentast, et n'en dist tous les biens du monde; car ils se ressentoient sur-tout de sa charité qu'elle a eue tousjours en recommandation, et principalement sur les François : car elle a eu cela de bon, que jamais elle n'a oublié sa nation; et bien qu'elle en fut très-loing, elle l'a tousjours fort aymée. Jamais François, passant par Ferrare, ayant nécessité, et s'addressant à elle, n'a party d'avec elle, qu'elle ne luy donnast une ample aumosne et bon argent, pour gagner son pays et sa Maison; et s'il estoit malade, et qu'il n'eust peu cheminer, elle le faisoit traitter et guérir très-soigneusement, et puis luy donnoit argent pour se retirer en France.

J'ay ouy-dire à gens qui le sçavent bien, et à

(*) *Ou plutôt* du pere.

une infinité de soldats et gens de guerre, qu'ils en avoient fait la bonne preuve : qu'au voyage de Monsieur de Guise en Italie, elle sauva, après son retour, plus de dix mille ames de pauvres François, tant de guerre que d'autres, qui fussent morts de faim et de nécessité sans elle, lesquels, passants à Ferrare, elle secouroit tous de remedes et d'argent, autant qu'il y en avoit; et si y en avoit force Gentils-Hommes de bonne Maison, de ce nombre de nécessiteux. A d'aucuns d'eux, j'ay ouy-dire que jamais ne se fussent conduits en France sans elle, tant sa charité et libéralité fut grande envers ceux de sa nation : si bien que j'ay ouy-dire à un sien Maistre d'hostel, que cette passade lui cousta plus de dix mille escus; et quand les Intendants de sa maison luy en remonstroient la despense excessive, elle ne leur disoit autre chose, si-non : *Que voulez-vous? Ce sont pauvres François de ma nation; et lesquels, si Dieu m'eust donné barbe au menton, et que je fusse homme, seroient maintenant tous mes sujets. Voire me serbient-ils tels, si cette meschante Loy Salique he me tenoit trop de rigueur.*

Voilà une grande bonté et charité de cette Princesse, qui me fait du tout ressouvenir d'une Grande de Canouze, Dame de la Pouille, qui se nommoit Bersa, autrement Paulina, laquelle après cette grande battaille et occision de Cannes pour les Romains, il y en eut environ dix mille soldats de reste de cette grande déroute, lesquels eschappez esperdus, esgarez, et vagabonds par certains détroits, arriverent de nuit à Canouze, ville pour lors alliée des Romains, en laquelle cette honneste Dame pour lors estoit; et ne s'estonnant

de

de la fortune ensuivie par la puissance du victorieux Annibal, les retira tous dans ses propres maisons, ainsi qu'ils estoient las, pauvres, desarmez, affamez, et couverts de playes, les fit remettre et rafraischir, revestir, nourrir, et guérir. Enfin, quand ils eurent recouvert leurs forces, et repris leurs espérances, moyennant sa piété, partants d'elle à leur vouloir, eslargit à chacun d'eux dequoy faire ses despens sur le chemin: et jamais, quelque nouvelle multitude qu'il en survint tous les jours, ne retira ses mains de sa libéralité, mais tousjours pourveut aux nécessitez de tous ceux qui se retiroient; ce qui est une chose merveilleuse à dire, et beaucoup plus louable en cette honneste Dame. Nostre Princesse Ferraroise en est d'autant à louër; car sans elle, pour cette fois le Proverbe vieux se fust pratiqué, que l'Italie estoit le vray cimetiere François, et à quantité.

Or, si sa charité pour cette fois s'est monstrée en cela, je vous puis asseurer qu'en tous les lieux qu'il a fallu, elle l'a monstrée. J'ay ouy dire à aucuns de ses gens, qu'estant de retour en France, et s'estant retirée en sa ville et maison de Montargis, quand les guerres civiles se venoient à esmouvoir, tant qu'elle a vescu, elle retiroit chez elle une infinité de peuple; et ceux de la Religion, qui estoient chassés et bannis de leurs biens et maisons, elle les aydoit, secouroit, et nourrissoit de tout ce qu'elle pouvoit.

J'ay bien veu, moy, aux seconds troubles, les forces de la Gascogne, conduites par Messieurs de Terrides et de Monsalès, montants à 8000 hommes, et s'acheminants vers le Roy. Nous passasmes à Montargis, les chefs et principaux Capitaines et Gentils-Hommes. Nous luy allasmes

faire la révérence, comme nostre devoir nous le commandoit. Nous vismes dans le chasteau, je croy, plus de trois cent personnes de la Religion, qui de toutes parts du pays s'estoient retirez-là. Un vieux Maistre-d'hostel qu'elle avoit, fort honneste Gentil-Homme, que j'avois connu à Ferrare et en France, me jura qu'elle nourrissoit tous les jours plus de trois cent bouches de ces pauvres personnes retirées.

Bref, cette Princesse estoit bien fille de France, vraye en bonté et charité. Elle avoit aussi le cœur fort grand et haut. Je luy ay veu en Italie, et à la Cour, garder aussi-bien son rang qu'il estoit possible: et, encore qu'elle apparut n'avoir pas l'apparence extérieure tant grande, à cause de la gasture de son corps, si est-ce qu'elle en avoit beaucoup en sa majesté, monstrant bien en sa grandeur, et en son visage royal, et en sa parole, qu'elle estoit bien fille de Roy et de France.

J'ay ouy dire, et le tiens de bon lieu, que, lors que le Prince de Condé fut mis en prison à Orléans, du temps du petit Roy François, elle arriva de Ferrare deux jours après; et la vis arriver. Le Roy et toute la Cour, estants allez au-devant, et receüe avec un très-grand honneur, comme il luy appartenoit, elle fut fort triste de cette prison, et dit et remonstra à feu Monsieur de Guise, son gendre, que quiconque avoit conseillé au Roy ce coup, avoit failly grandement; et que ce n'estoit peu de chose, que de traitter un Prince du Sang de cette sorte.

Ce n'estoit pas pourtant Monsieur de Guise qui avoit donné ce conseil, et s'en excusa fort: car il ne tira jamais raison de ses ennemis que par ses armes; encore qu'ils ne le fussent, mais bons parents. Je sçay bien qui donna ce conseil. Or, c'est assez parlé de cette noble Princesse.

ARTICLE VI.

MARGUERITE, Reyne de Navarre.

IL faut un peu parler de MARGUERITE, REINE DE NAVARRE. Certainement elle ne fut point fille d'un Roy de France, ny n'en portoit aussi le nom, sinon de *Valois* ou *d'Orléans*. Car, comme dit Monsieur de Tillet en ses mémoires, le surnom de *France* n'appartient qu'aux filles de France; et si elles sont nées avant que leur pere soit Roy, elles ne prennent ce surnom qu'après l'advénement à la couronne. Mais pourtant cette Marguerite, comme disoient de grandes personnes d'alors, elle estoit sensée comme fille de France, mesme qu'elle ne leur faisoit tort de se mettre à leur rang, pour ses grandes vertus. Voilà pourquoy nous la mettrons parmy elles.

Ce fut donc une Princesse de très-grand esprit et fort habile, tant de son naturel, que de son acquisitif; car elle s'addonna fort aux lettres en son jeune age, et les continua tant qu'elle vesquit, aymant et conversant du temps de sa grandeur, ordinairement à la Cour, avec les gens les plus sçavants du Royaume de son frere. Aussi tous l'honoroient tellement, qu'ils l'appelloient leur Mœcenas: et la pluspart de leurs livres, qui se composoient alors, s'addressoient au Roy son frere, qui estoit bien sçavant, ou à elle.

Elle-mesme composa fort, et fit un livre qu'elle intitula: *La Marguerite des Marguerites*, qui est très-beau, et le trouve-t-on encore imprimé (*).

(*) Ce livre intitulé: *Les Marguerites de la Marguerite*

Elle composoit souvent des comédies et des moralitez, qu'on appelloit en ce temps-là des pastorales, qu'elle faisoit joüer et représenter par les filles de sa Cour.

Elle aymoit fort à composer des chansons spirituelles; car elle avoit le cœur fort addonné à Dieu: aussi portoit-elle pour sa devise, la fleur du soucy, qui est la fleur ayant plus d'affinité avec le soleil qu'aucune qui soit, tant en similitude de ses rayons et feuilles de ladite fleur, qu'à raison de la compagnie qu'elle luy fait ordinairement; se tournant de toutes parts là où il va, depuis Orient jusques en Occident, s'ouvrant aussi, ou closant, selon sa hauteur et basseur. Aussi elle s'accommoda de cette devise, avec ces mots:

Non inferiora secutus (*).

En signe qu'elle dirigeoit et tendoit toutes ses actions, pensées, volontez et affections, à ce grand soleil qui estoit Dieu; et pour cela, la soupçonnoit-on de la Religion de Luther. Mais pour le respect et amour qu'elle portoit au Roy son frere, qui l'aymoit uniquement et l'appelloit tousjours sa mignonne, elle n'en fit jamais aucune profession ny semblant; et si elle la croyoit, elle la tenoit tousjours dans son ame fort secrette, d'autant que le Roy la haïssoit fort; disant qu'elle et toute autre nouvelle Secte, tendoient plus à la destruction des Royaumes, des Monarchies et Dominations, qu'à l'édification des ames.

des Princesses, est un Recueil de *Poésies* de cette Princesse, fait par Simon Sylvius, surnommé de la Haye, son valet-de-chambre; et imprimé *à Lyon chez Jean de Tournes, en 1547, in-8.*

(*) C'est-à-dire. *Il ne s'arrête point aux choses d'ici-bas.*

Le grand Sultan Soliman en disoit de mesme : laquelle combien qu'elle renversa plusieurs points de la Religion Chrestienne et du Pape, il ne la pouvoit aymer ; d'autant, disoit-il, que les Religieux d'icelle n'estoient que brouillons et séditieux, et ne se pouvoient tenir en repos, qu'ils ne remuassent tousjours. Voilà pourquoy le Roy François, sage Prince s'il en fut oncques, en prévoyant les miseres qui en sont venues en plusieurs parts de la Chrestienté, les haïssoit, et fut un peu rigoureux à faire brusler vifs les Hérétiques de son temps. Si ne laissa-il pourtant à favoriser les Princes Protestants d'Allemagne contre l'Empereur. Ainsi ces grands Roys se gouvernent comme il leur plaist.

J'ay ouy conter à personne de foy, que Monsieur le Connestable de Montmorency, en sa plus grande faveur, discourant de ce fait un jour avec le Roy, ne fit difficulté ny scrupule de luy dire, que, s'il vouloit bien exterminer les Hérétiques de son royaume, il falloit commencer à sa Cour, et à ses plus proches, luy nommant la Reyne, sa sœur ; à quoy le Roy répondit : *Ne parlons point de celle-là. Elle m'ayme trop. Elle ne croira jamais que ce que je croiray, et ne prendra jamais de Religion qui préjudicie à mon Estat.* Dont oncques puis elle n'ayma jamais Monsieur le Connestable, l'ayant sçeu ; et luy ayda bien à sa desfaveur et bannissement de la Cour ; si bien que le jour que Madame la Princesse de Navarre fut mariée avec le Duc de Cleves à Chastelleraud, ainsi qu'il la fallut mener à l'Eglise, d'autant qu'elle estoit chargée de pierreries et de robbe d'or et d'argent, et pour ce pour la foiblesse de son corps n'eut sçeu marcher, le Roy commanda

à Monsieur le Connestable de prendre sa petite niepce au col, et la porter à l'Eglise (*) : dont toute la Cour s'en estonna fort, pour estre une charge peu convenable et honorable en telle cérémonie pour un Connestable, et qu'elle se pouvoit bien donner à un autre ; dequoy la Reyne de Navarre n'en fut nullement desplaisante, et dit : *Voilà celuy qui me vouloit ruiner autour du Roy mon frere, qui maintenant sert à porter ma fille à l'Eglise.*

Je tiens ce conte de cette personne que j'ay dit ; et que Monsieur le Connestable fut fort desplaisant de cette charge, et en eut un grand dépit, pour servir d'un tel spectacle à tous, et commença à dire : *C'est fait désormais de ma faveur. Adieu luy dis.* Comme il arriva ; car après le festin et disner des nopces, il eut son congé, et partit aussitost. Je le tiens de mon frere aussi, qui estoit lors Page à la Cour, qui vit le mystere, et s'en souvenoit très-bien ; car il avoit la mémoire très-heureuse. Possible auray-je esté importun d'avoir fait cette digression ; mais pour m'estre venue en la souvenance, passe.

Pour parler encore de cette Reyne, son discours estoit tel, que les Ambassadeurs, qui parloient à elle, en estoient grandement ravis, et en faisoient de grands rapports à ceux de leur nation à leur retour ; dont sur ce elle en soulageoit le Roy son frere : car ils l'alloient tousjours trouver, après avoir fait leur principale ambassade ; et bien souvent, lorsqu'il avoit des grandes affaires, les

(*) L'Infant de Foix porta de même au col Madame Claude de France en 1506, lorsque cette Princesse fut fiancée au Duc d'Angoulême, depuis Roi sous le nom de François I.

remettoit à elle, en attendant sa définition et totale résolution. Elle les sçavoit fort bien entretenir et contenter de beaux discours, comme elle y estoit fort opulente et fort habile à tirer les vers du nez d'eux; dont le Roy disoit souvent qu'elle luy assistoit très-bien, et le deschargeoit de beaucoup. Aussi faisoient-elles à l'envy les deux sœurs, à ce que j'ay ouy dire, à qui serviroit mieux leurs freres: l'une la Reyne d'Hongrie, l'Empereur; et l'autre, le Roy François: mais l'une par les effets de la guerre, et l'autre s'efforce par l'industrie de son gentil esprit et par douceur.

Lorsque le Roy fut si malade en Espagne, estant prisonnier, elle l'alla visiter comme bonne sœur et amie, sous le bon plaisir et sauf-conduit de l'Empereur: laquelle trouva son frere en si piteux estat, que, si elle n'y fust venue, il estoit mort, d'autant qu'elle reconnoissoit son naturel et sa complexion mieux que tous ses médecins; et le traitta et fit traitter, selon qu'elle le cognoissoit, si bien qu'elle le rendit guéry. Aussi le Roy le disoit souvent, que sans elle il estoit mort, dont il luy avoit cette obligation qu'il recognoistroit à jamais, et l'en aymeroit, comme il a fait jusques à sa mort. Aussi elle luy rendoit la pareille, et de telle amour, que j'ay ouy dire, qu'ayant sçeu son extrême maladie, elle dit ces mesmes paroles: *Quiconque viendra à ma porte m'annoncer la guérison du Roy mon frere, tel courrier fut-il las, harassé, fangeux, et mal-propre, je l'iray baiser et accoller, comme le plus propre Prince et Gentil-Homme de France; et qu'il auroit faute de lit, et n'en pourroit trouver pour se délasser, je luy donnerois le mien, et coucherois plustost sur la dure, pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporteroit.*

Mais, elle, en ayant sçeu la mort, elle en fit des lamentations si grandes, des regrets si cuisants, qu'oncques puis ne s'en put remettre, et ne fit jamais plus son profit. A ce que j'ay ouy dire aux miens, à cette fois qu'elle fut en Espagne, elle parla à l'Empereur si bravement et si honnestement aussi, sur le mauvais traitement qu'il fit au Roy son frere, qu'il en fut tout estonné; luy remonstrant son ingratitude et felonnie, dont il usoit, luy vassal, envers son Seigneur, à cause de Flandres: luy reprocha la dureté de son cœur, pour estre si peu piteux à l'endroit d'un si grand Roy et si bon; et qu'usant de cette façon, ce n'estoit pour gagner un cœur si noble et royal, que celuy du Roy son frere, et si souverain; et quand bien il mourroit pour son rigoureux traittement, la mort n'en demeureroit impunie, ayant des enfants qui quelque jour deviendroient grands, qui en feroient la vengeance signalée.

Ces paroles prononcées si gravement, et de si grosse colere, donnerent à songer à l'Empereur, si bien qu'il se modéra et visita le Roy, et luy promit force belles choses, qu'il ne tint pas pourtant pour ce coup.

Or, si cette Reyne parla bien à l'Empereur, elle dit encore pis à ceux de son Conseil, où elle eut audience, là où elle triompha de bien dire et bien haranguer, et avec une bonne grace dont elle n'estoit point despourveue: et fit si bien par son beau dire, qu'elle s'en rendit plus agréable qu'odieuse ny faschouse; d'autant qu'avec cela elle estoit belle, jeune, vefve de Monsieur d'Alençon, et en la fleur de son age. Tout cela est fort propre a esmouvoir et plier des personnes dures et cruelles. Elle enfin fit tant, que ses raisons furent trouvées

bonnes et pertinentes, et demeura en grande estime de l'Empereur, de son Conseil et de sa Cour. Si est-ce qu'il luy vouloit donner une venuë, d'autant que, ne songeant à l'expiration de son sauf-conduit et passeport, elle ne prenoit garde que son terme s'approchoit. Elle en sentit quelque vent, que l'Empereur, aussi-tost le terme escheu, la vouloit arrester; mais elle, toute courageuse, monte à cheval, fit des traittes en huit jours, qu'il en falloit pour quinze, et s'évertua si bien, qu'elle arriva sur la frontiere de France le soir bien tard du jour que le terme de son passeport expiroit; et par ainsi, fut bien trompée Sa Majesté, qui l'eut retenuë sans doute, si elle eut voulu enjamber sur un autre jour hors de son sauf-conduit. Elle luy sceut aussi bien mander et escrire après, et luy en faire la guerre lors qu'il passa par France. Je tiens ce conte de Madame la Séneschalle ma grand'mere, qui estoit pour lors avec elle sa Dame d'honneur.

Durant la prison du Roy son frere, elle assista fort à Madame la Régente sa mere à régir le Royaume, à contenter les Princes, les Grands, et gagner la Noblesse; car elle estoit fort accostable, et qui gagnoit bien le cœur des personnes pour les belles parties qu'elle avoit en elle.

Bref, c'estoit une Princesse digne d'un grand Empire. Outre tout cela, elle estoit très-bonne, douce, gracieuse, charitable, grande aumosniere, et ne dédaignant personne. Aussi quand elle fut morte, elle fut plainte et regrettée de tout le monde.

Les plus sçavants à l'envy firent d'elle une infinité d'épitaphes, qui en grec, qui en latin, si-bien qu'il y en a encore un livre en lumiere tout complet, et qui est très-beau.

Cette Reyne souloit souvent dire aux uns et aux autres, qui discouroient de la mort et de la béatitude par après : *Tout cela est vray ; mais nous demeurons si long-temps morts en terre avant que venir-là. !* De sorte que j'ay ouy-dire à ma mere, qui estoit l'une de ses Dames, et ma grand'mere sa Dame d'honneur, que, lors que l'on luy annonça, en son extrémité, de maladie qu'il falloit mourir, elle trouva ce mot fort amer, et répéta aussi-tost ce que je viens de dire, et qu'elle n'estoit encore point tant sur-année qu'elle ne put encore bien vivre quelques années ; car elle n'avoit que cinquante à cinquante-trois ans. Elle nasquit sous le dixiesme degré d'Aquarius, que Saturne se séparoit de Vénus par quaterne aspect, le 10 Avril 1492, à dix heures du soir au chasteau d'Angoulesme, et fut conçeüe l'an mille quatre cent nonante et un à 10 heures avant midy, et 17 minutes, le 11 de Juillet.

Les bons Astrologues pourront là-dessus en faire quelque composition. Elle mourut en Béarn, au chasteau Dandaus (*), au mois de Décembre l'an 1549. On pourra là-dessus computer son age. Elle estoit plus vieille que le Roy son frere, qui nasquit à Coignac le 12 de Septembre à neuf heures du soir, l'an 1494, sous le 21e. degré de Gemini, et avoit esté conçeu l'an 1493, le 10 Décembre, à dix heures du matin, fut Roy le onziesme de Janvier 1514, et mourut en 1547.

Cette Reyne prit sa maladie, en regardant une commete, qui paroissoit lors sur la mort du Pape Paul III, et elle-mesme le cuidoit ainsi ; mais possible pour elle paroissoit : et soudain la bouche

(*) Il falloit dire : *En Bigorre, au château d'Audos.*

luy vint un peu de travers ; ce que voyant son Médecin, Monsieur d'Escuranis, l'osta de-là, et la fit coucher et la traitta, car c'estoit un catarre, et puis mourut dans huit jours, après s'estre resoluë à la mort. Elle mourut bonne Chrestienne et Catholique, contre l'opinion de plusieurs : mais quant à moy, je puis affirmer, moy estant petit garçon en sa Cour, avec ma grand'mere et mere, n'en avoir veu faire aucun acte contraire ; si-bien que s'estant retirée en un Monastere de femmes en Angoumois, après la mort du Roy son frere, qu'on appelle Tusson, où elle fit sa quarantaine et séjour tout un esté, et y bastit un beau logis ; souvent on luy a veu faire l'Office de l'Abbesse, et chanter avec les Religieuses à leurs Messes et à leurs Vespres.

J'ay ouy conter d'elle, qu'une de ses filles de chambre, qu'elle aymoit fort, et estant près de la mort, la voulut voir mourir ; et tant qu'elle fut aux abois et au rommeau de la mort, elle ne bougea d'auprès d'elle, la regardant si fixement au visage, que jamais elle n'en osta le regard jusques après sa mort. Aucunes de ses Dames plus privées luy demanderent à quoy elle amusoit tant sa veuë sur cette créature trespassante? Elle respondit, qu'ayant tant ouy discourir à tant de sçavants Docteurs, que l'ame et l'esprit sortoient du corps aussi-tost qu'il trespassoit, elle voulut (*) voir s'il en sortiroit quelque vent, ou bruit, ou le moindre raisonnement du monde, au déloger et sortir, mais qu'elle ny avoit rien apperçeu : et disoit une raison qu'elle tenoit des mesmes Docteurs, que leur ayant demandé pourquoy le cygne chan-

(*) Vouloit.

toit ainsi avant sa mort, ils luy avoient respondu, que c'estoit pour l'amour des esprits qui travailloient à sortir par son long col ; pareillement disoit-elle, vouloit voir sortir ou sentir raisonner et ouïr cette ame ou celuy esprit, ce qu'il faisoit à son desloger ; et adiousta que si elle n'estoit bien ferme en la foy, qu'elle ne sçauroit que penser de ce deslogement et département du corps et de l'ame ; mais qu'elle vouloit croire ce que son Dieu et son Eglise commandoit, sans entrer plus avant en autre curiosité : comme de vray c'estoit une des Dames aussi dévotieuses que l'on eut pû voir, et qui avoit Dieu aussi souvent en la bouche, et le craignoit autant.

Elle fit, en ses gayetez, un livre qui s'intitule : *Les Nouvelles de la Reyne de Navarre* (*), où l'on y voit un stile si doux, et si fluant, et plein de si beaux discours, et belles sentences, que j'ay ouy-dire que la Reyne-Mere, et Madame de Savoye, estants jeunes, se voulurent mesler d'en escrire des Nouvelles à part à l'imitation de ladite

(*) Son vrai titre est *l'Heptameron, ou l'Histoire des Amants fortunés des nouvelles de très-illustre et très-excellente Princesse Marguerite de Valois, Reyne de Navarre* ; et il fut imprimé *à Paris chez Gilles Robinot*, en 1559, 1560, 1561, *in*-4°. *et in*-16. Voyez la *Bibliotheque des Romans*, pag. 310. La croix du Maine dit 1567, et du Verdier 1579 ; et en parlent tous deux comme d'une édition, remise en ordre, et retouchée en divers endroits pour le langage, par Claude Gruget, Parisien. On a encore changé le langage de Gruget, *à Amsterdam, chez Galet, en* 1698, *en* 2 *vol. in*-8. : et par conséquent l'on a achevé de gâter le livre, et de nous faire perdre absolument le langage de cette Princesse, à moins qu'il n'y en ait une édition antérieure à la révision de Gruget, comme semblent le supposer les narrés de la Croix du Maine, et de du Verdier. Voyez leurs *Bibliotheques Françoises*, pages 181, 309 et 844.

Reyne de Navarre, sçachant bien qu'elle en faisoit; mais quand elles eurent veu les siennes, elles eurent si grand dépit des leurs, qui n'approchoient nullement des autres, qu'elles les jetterent dans le feu, et les voulurent mettre en lumiere : grand dommage pourtant ; car estant toutes spirituelles, il n'y pouvoit avoir rien que très-beau, très-bon, et très-plaisant, venant de telles grandes, qui sçavoient des bons contes.

Elle composa toutes ces Nouvelles, la pluspart dans sa littiere, en allant par pays ; car elle avoit des plus grandes occupations estant retirée. Je l'ay ouy ainsi conter à ma grand'mere, qui alloit tousjours avec elle dans sa littiere, comme sa Dame d'honneur, et luy tenoit l'escritoire ; et les mettoit par escrit aussi-tost et habilement, ou plus, que si on luy eut dicté. C'estoit aussi la personne du monde qui faisoit mieux les devises en François, en Latin, et autres langues, comme il y en a une infinité en nostre maison, en des lits et tapisseries, qu'elle a composées. J'en ay assez parlé pour à cette heure ; ailleurs j'en parleray encore.

ARTICLE VII.

Mesdames CHARLOTTE, LOUISE, et MAGDELAINE DE FRANCE.

POUR dire que, comme j'ay dit, Madame Claude fut fort heureuse en belle lignée de filles comme de fils, elle eut Mesdames CHARLOTTE et LOUISE DE FRANCE, ausquelles la mort trop s'advançant empescha de venir à l'age parfait et au beau fruit que leur jeunesse tendre en

monstroit de belles fleurs : et si elles fussent venuës à leur perfection d'années, elles n'eussent rien deu à leurs autres sœurs, ny en esprit ny en bontez ; car leur espérance estoit très-belle. Si bien que Madame Loüise avoit esté compromise à l'Empereur Charles ; mais elle mourut. Ainsi les beaux boutons de roses souvent sont emportez de vent, comme les mesmes roses espanouïes : aussi les jeunesses ravies ainsi sont plus à regretter cent fois, que les vieillesses, qui ont assez paru, et dommage en est plus grand ; comme il fut quasi de mesme qu'elles de Madame MAGDELAINE DE FRANCE, leur sœur, laquelle n'eut grand loisir de jouïr heureusement de la chose du monde qu'elle avoit plus affectée, qui est d'estre Reyne, tant elle avoit le cœur grand et haut.

Elle fut donc mariée au Roy d'Escosse ; et ainsi qu'on l'en vouloit détourner, non certes qu'il ne fut un beau et brave Prince, mais pour estre condamnée à aller faire son habitation en un pays barbare et une gent brutale, lui disoit-on, elle respondit : *Pour le moins, tant que je vivray, je seray Reyne, ce que j'ai tousjours desiré.* Mais quand elle fut en Escosse, elle trouva le pays tout de mesme qu'on lui avoit dit, bien différent de la douce France. Toutesfois, sans autre semblant de la repentance, elle ne disoit autre chose, si-non : *Hélas! j'ay voulu estre Reyne ;* couvrant sa tristesse et le feu de son ambition, d'une cendre de patience, le mieux qu'elle pouvoit. Monsieur de Ronsard m'a conté cecy, lequel alla avec elle en Escosse, sortant hors de Page d'avec Monsieur d'Orléans, qui le lui donna pour aller avec elle, et voir son monde.

Elle ne demeura pas long-temps Reyne, qu'elle

ne mourut, bien regrettée du Roy et de tout le pays; car elle estoit fort bonne, et se faisoit beaucoup aymer, et avoit un fort grand esprit, et estoit fort sage et vertueuse.

ARTICLE VIII.

Madame MARGUERITE DE FRANCE.

AINSI que nous avons eu Madame MARGUERITE DE FRANCE, Duchesse de Savoye, sa sœur, laquelle a esté si sage et vertueuse, si parfaite en sçavoir et sapience, l'on luy donna le nom de la Minerve ou Pallas de la France, pour sa sapience. Aussi pour devise, elle portoit un rameau d'olive, entortillé de deux serpents entrelassés l'un en l'autre, avec ces mots :

Rerum sapientia custos (*).

signifiant que toutes choses sont régies, ou doivent estre, par sapience, qu'elle avoit beaucoup, et de science aussi, qu'elle entretenoit toujours par ses continuelles estudes les après-disnées, et ses leçons qu'elle apprenoit des gens sçavants, qu'elle aymoit par-dessus toute sorte de gens. Aussi l'honnoroient-ils comme leur Déesse et Patrone. La grande quantité de beaux Livres qu'ils ont faits pour elle, et qu'ils ont voués à elle, en font témoignage : et pour ce, m'empescheront de louër sa science; car ils en ont assez dit.

Elle eut le cœur grand et haut. Le Roy Henri

(*) C'est-à-dire. *La sagesse est la conservatrice des choses.*

la voulut une fois marier à Monsieur de Vendosme, premier Prince du Sang ; mais elle fit response, qu'elle n'espouseroit jamais le sujet du Roy, son frere. Voilà pourquoy elle demeura si long-temps à prendre party : jusques à ce que, par la paix faite entre les deux Roys Chrestien et Catholique, elle fut mariée avec Monsieur de Savoye, auquel elle aspiroit, il y avoit long-temps ; dès le temps du Roy François I, et dès-lors que le Pape Paul III et le Roy François se virent à Nice, que la Reyne de Navarre alla voir, par commandement du Roy, feu Monsieur de Savoye le pere, au Chasteau de Nice, et y mena Madame Marguerite sa niece, qui fut trouvée fort agréable à Monsieur de Savoye, et fort propre pour son fils : mais cela traisna par le moyen de la guerre, jusqu'à cette grande paix, que ce mariage se fit et se consomma, et cousta bon à la France. Car de tout ce qu'on avoit conquis et gardé en Piedmont et Savoye, l'espace de trente ans, il fallut qu'il se rendit en une heure ; tant le Roy Henry desiroit la paix, et aymoit sa sœur, qu'il ne voulut rien espargner pour la bien colloquer : mais pourtant, la plus grande part de la France et de Piedmont en murmuroient, et disoient que c'estoit un peu trop.

D'autres le trouvoient fort estrange, et d'autres fort incroyable, jusques à ce qu'ils l'eussent veu ; et mesme les estrangers s'en mocquoient de nous : et ceux qui aymoient plus la France et son bien, en pleuroient, lamentoient, et sur-tout ceux de Piedmont, qui ne vouloient tourner à leur premier maistre ; si les Ducs de Savoye se doivent justement appeller Maistres et Seigneurs de Piedmont, d'autant que les Roys de France le sont

esté

esté d'autresfois, et sont encore justes Seigneurs, titulaires et maistres, légitimement leur appartient.

Quant aux soldats et compagnons de guerre, qui estoient jà si long-temps accoustumez aux garnisons, douceurs et belles nourritures de ce pays, ne faut point demander ce qu'ils en disoient, comment ils en crioient, s'en désespéroient, et ce qu'ils en débagouloient. Les uns, tant Gascons qu'autres, disoient: *Hé! cap de Biou! faut-il que pour une petite picce de chair qui est entre les jambes de cette femme, qu'on rende tant de belles et grandes pieces de terre* (*) ? D'autres : *Elle devoit bien garder l'espace de quarante-cinq ans sa virginité, et son beau pucelage, pour le perdre, pour la ruine de la France.*

Que si de ce temps ils fussent esté autant déréglez, mutins et séditieux, comme depuis on les a veus en nos guerres civiles, asseurez-vous qu'un chacun en eust pris sa part, et se fussent saisis des Places qu'on eust eu bien de la peine de les en chasser. Aussi qu'ils avoient à faire à un Général, qui estoit Monsieur le Mareschal de Brissac, qui se sçavoit bien faire craindre et respecter, comme j'ay dit : si bien qu'il fallut que ces pauvres gens prissent leur congé, dont les uns pleurant, et se lamentant, se retirerent en France en leurs maisons, que tel possible y avoit-il qui ne l'avoit veue

(*) L'usage est, que ce soit l'acquéreur qui fasse les frais. Ici, c'est tout le contraire. Aussi n'est-ce que des jeunes qu'on dit, comme *Marot* dans sa 2e. Epître du *Coq à l'Asne*, qu'*elles vendent leur chair cher comme chresme.* Ce proverbe, au reste, fait allusion à la Fable qui se débite touchant le *Chresme*, et de laquelle *Brantome* fait mention. *Hom. illust. François*, Disc. LXXVIII.

de trente ans. D'autres, comme gens désespérez, s'en alloient au service du Roy d'Espagne, qui avoit la guerre contre le Grand-Seigneur ; et près de quinze cent qu'ils estoient, tant du Piedmont que de la Toscane, furent tuez en combattant vaillamment en la bataille qui fut donnée aux Gerbes.

J'ay ouy-dire à des grands Capitaines, que si le Piedmont au moins nous fust demeuré, et qu'il eust laissé la Savoye et la Bresse seulement, que leur mariage fust esté très-riche et très-beau ; et que par ce moyen nous estant resté le Piedmont, il eust servy d'escole tousjours et d'amusement aux gens de guerre François, et s'y fussent tous arrestez. et ainsi ne se fussent addonnez et affriandez aux guerres civiles ; estant le naturel du François, de vacquer tousjours aux œuvres de Mars, et d'haïr l'oisiveté, le repos et la paix. Or, telle estoit la destinée malheureuse pour la France, et par ce moyen falloit-il achèpter la paix ; et par ainsi, Madame de Savoye n'en a pu mais. Car elle ne desira jamais la ruine de la France : tant s'en faut, qu'elle n'aymoit rien tant que ceux de sa nation ; et si elle en a reçeu du bien, elle n'en a pas esté ingrate, lui servant de tout ce qu'elle a pu, et la secourant : car tant qu'elle a vescu, elle a tousjours persuadé et gagné Monsieur de Savoye son mary, à bien entretenir la paix, et ne se débander, luy qui estoit Espagnol pour la vie, contre la France ; ainsi qu'il fit depuis après qu'elle fut morte, ayant maintenu et fortifié sous main Monsieur le Mareschal de Bellegarde à faire ce qu'il fit, et se rebeller contre le Roy, s'impatroniser du Marquisat de Saluces, (j'en parle ailleurs (*)) : en quoy

(*) *Voyez* Discours 87. Vie du Mareschal de Bellegarde.

certes Son Altesse eut grand tort, reconnoissant si mal les bienfaits des Roys de France ses proches, et de frais du feu Roy Henry III, qui luy avoit donné si libéralement Pignerol et Savillan, au retour de Pologne.

Force gens bien advisez croyent, que si Madame de Savoye eut vescu, et ne fut pas morte si-tost, elle eust engardé ce coup, tant elle se sentoit redevable à la terre de sa naissance. Et j'ay ouy-dire à une grande personne, qu'il pensoit, que si Madame de Savoye eut vescu, et qu'elle eust veu faire à son fils la surprise du Marquisat de Saluces, qu'il a faite du temps du défunct Roy, qu'elle l'eut estranglé; mesme que le feu Roy le disoit, et le croyoit ainsi : lequel eut si grand dépit de ce trait, que le matin que les nouvelles luy en vindrent, pensant faire ses Pasques, il les remit et ne les voulut faire, tant il fut animé, coléré et superstitieux par apparence, aussi-bien que du dedans; et tousjours disoit, que si sa tante eut vescu, que cela ne fut arrivé.

Voilà la bonne opinion que cette bonne Princesse avoit laissé au Roy et à tout le monde de sa bonté. Aussi pour dire vrai, comme je tiens de bon lieu, quand elle n'eust esté telle, et qu'elle n'eust esté d'autre naturel que du sien, jamais le Roy ny son Conseil ne l'eussent advantagée si grandement, ny fait de si grands biens, que certes elle n'a jamais espargné, ny pour la France, ny pour les François, qui allants et venants deçà et delà des monts, s'addressant à elle en leur nécessité, qu'elle ne les ait secouru, assisté de tout, et donné de l'argent pour la passade, et pour les secourir en chemin. Je sçay que, lorsque nous tournasmes de Malthe, elle fit des grandes gra-

cieusetez, et donna beaucoup d'argent, à tant de François qui s'addresserent à elle; mesme sans luy en demander, elle leur en faisoit offrir. Je le puis dire comme sçavant quant à moi; car Madame la Comtesse Pontcalier, sœur de Monsieur de Rays, et fort favorite, et sa Dame d'honneur, un soir, en me baillant à souper en sa chambre, me présenta dans une bourse cinq cent escus de la part de madite Dame, d'autant qu'elle aymoit extrêmement Madame de Dampierre, ma tante, et avoit fort aymé ma mere. Mais je puis jurer avec vérité, que je n'en pris jamais un seul sol; car j'en avois assez pour me conduire à la Cour: et plustost me fusse conduit à pied, que d'estre si effronté et impudent d'importuner telle Princesse. J'en connois beaucoup, et ay connu qui n'en firent pas de mesme; car ils en prindrent très-bien.

J'ay ouy-dire à un de ses Maistres-d'hostel, qu'elle mettoit en un coffre tous les ans en réserve le tiers de son revenu, pour donner aux pauvres François passants. Voilà comment elle estoit bonne Françoise, et ne luy devoit-on plaindre le bien qu'elle avoit emporté de France; car c'estoit toute sa joye quand elle en oyoit des bonnes nouvelles, et son triste déplaisir, quand elle en oyoit des mauvaises.

Quand les premieres guerres civiles y nasquirent, elle en prit si grand ennuy, qu'elle en cuida mourir; et quand la paix fut faite, et qu'elle vint à Lyon voir le Roy et la Reyne-Mere, elle ne se put saouler de s'en conjoüir avec eux, et de prier la Reyne de l'entretenir bien, et courroucer plusieur Huguenots, en parlant à eux, et leur escrivant dequoy ils l'avoient esmeüe, et les prier de

n'y tourner plus ; car ils l'honoroient fort, et avoient en telle créance, d'autant qu'à aucuns elle leur avoit fait plaisir ; et à grand'peine feu Monsieur l'Admiral eut jouy de ses biens de Savoye, sans elle.

Lorsque les guerres civiles arriverent en Flandres, elle la premiere nous en donna advis en tournant de Malthe : mais asseurez-vous qu'elle n'en fut marrie ; *Car*, disoit-elle, *les Espagnols se réjoüissoient, et se mocquoient de nous et de nos discords : à cette heure, ils en ont leur bonne part, ils ne s'en mocqueront plus.*

Elle se fit tellement aymer aux Terres et pays de son mary, que, lors qu'elle mourut, les pleurs et les larmes eurent tel cours parmy tout le peuple, depuis le plus grand jusques au plus petit, qu'elles ne se purent jamais assécher ny prendre fin. Aussi parloit-elle pour to ; à Monsieur son mary lorsqu'ils estoient en nécessité ou adversité, ou en peine, ou en faute, et luy en requeroit grace et pardon pour ceux qui bien souvent sans elle ny ses intercessions ne l'eussent eu. Aussi l'appelloient-ils tous leur Patrone.

Bref, c'estoit la bonté du monde. Au reste, comme j'ay dit charitable, magnifique, libérale, sage et vertueuse ; si accostable et douce que rien plus, et principalement à ceux de sa nation ; car quand ils luy alloient faire la révérence, elle les recevoit avec tel accueil qu'ils en avoient honte, et les Gentils-Hommes un peu signalez les honoroit de telle façon, que bien souvent elle ne vouloit parler à eux qu'ils ne fussent couverts. Je sçais ce que j'en dois dire ; car parlant à elle une fois, elle me fit ce mesme honneur, et me pressa et me commanda de telle façon, que je fus contraint

de luy dire : *Madame, je crois que vous me croyez pour François, et que j'ignore ce que vous estes, et le grade et le rang que vous tenez, en vous honorant comme il m'appartient.* Et jamais elle ne parloit à eux assise, que debout ; et aucuns moyennement principaux, que j'ay veu parler à elle, elle les pressoit tant qu'elle les faisoit asseoir auprès d'elle.

Bref, on ne sçauroit jamais tant dire de bien de cette Princesse, comme il y en a eu ; et faudroit un plus brave Escrivain qui entreprist ses vertus et actions, que moy. Je me tairay donc jusqu'à une autre fois, et mettray à parler des filles de nostre Roy Henry.

ARTICLE IX.

Mesdames ELIZABETH, *et* CLAUDE DE FRANCE.

JE commenceray par son aisnée, Madame ELIZABETH DE FRANCE, ou plustost la faut appeller la belle Elizabeth du monde, pour ses rares vertus et perfections, laquelle fut Reyne d'Espagne, et bien aymée et honorée de tout son peuple en son vivant, et après sa mort fort plainte et regrettée d'iceluy, comme j'ay dit cy-devant au Discours que sommairement j'ay fait d'elle (*) ; par ce, je me contenteray.

Et parleray de sa sœur, la seconde fille du Roy Henry, qui fut Madame CLAUDE DE FRANCE, (le nom de son ayeule), Duchesse de Lorraine,

(*) Ci-dessus, Discours IV.

qui a esté belle, vertueuse, bonne et douce Princesse. Quoi bien qu'on la dist en tout, à la Cour, ressembler et à la mere et à la tante, et estre leur vraye image, elle avoit au visage une certaine gayeté, qui plaisoit fort à tous ceux qui la regardoient : en sa beauté elle ressembloit sa mere, et en son sçavoir et bonté, elle ressembloit sa tante, que ceux de Lorraine ont tousjours fort esprouvée bonne, tant qu'elle a vescu, comme je l'ay veue moy estant en ces pays-là, et après sa mort l'ont trouvée fort à redire. Aussi de sa mort tout le pays en fut comblé de regrets, et Monsieur de Lorraine la plaignoit tellement, qu'encore qu'il a demeuré veuf d'elle, jeune ne voulut jamais se remarier; disant qu'il n'en pouvoit jamais trouver une pareille, et que s'il la pensoit trouver véritablement se remarieroit.

Elle luy laissa une belle race, et mourut après de mal d'enfant, à l'appetit d'une vieille Sage-Femme, et grosse yvrogneresse de Paris, en laquelle elle avoit plus de fiance qu'en tout autre.

Les nouvelles de sa mort en vindrent à Rheims, au Sacre du Roy, dont toute la Cour en demeura en deuil et tristesse extrême, pour sa bonté qu'elle démonstroit à tout le monde, où elle pouvoit, quand elle y venoit.

La derniere fois qu'elle y vint, le Roy son frere luy donna toutes les amendes de la Guyenne : car ils tiennent que les confiscations n'y ont lieu; mais on y fait les amendes si grandes, que bien souvent elles passent et valent les confiscations.

Madame de Dampierre luy en demanda une, moy présent un jour, d'un Gentil-homme que je sçay. Elle luy fit response : *Madame de Dampierre, je vous la donne de bon cœur, n'ayant*

accepté ce don du Roy mon frere, que je n'ay demandé; mais il me l'a donné de son bon gré, non point pour ruiner la France; car j'en suis, et ayme tous ceux qui en sont comme moy: ils auront de moy plus de courtoisie que d'un autre qui eut eu le don; et telle qu'ils la voudroient de moy, et me la demanderont, je leur donneray. Comme de vray, ceux qui eurent affaire avec elle, n'y trouverent que toute courtoisie, toute douceur et bonté.

Bref, elle estoit vraye fille de France, et en cela, et en bon esprit et habileté, qu'elle a tousjours bien monstré en secondant sagement et habilement Monsieur son mary au gouvernement de ses Seigneuries et Dominations.

ARTICLE X.

Madame MARGUERITE DE FRANCE.

APRÈS cette Claude de France, vient cette belle MARGUERITE DE FRANCE, Reyne de Navarre, de laquelle j'ay parlé par cy-devant (*); et pour ce, je m'en tais en attendant à un autre temps: car je crois que l'Avril en son beau printemps ne produisit tant de belles fleurs et verdures diverses, comme cette Princesse nous produit et engendre en toutes saisons des beaux et divers sujets, pour dire tous les biens du monde d'elle.

(*) Ci-dessus Discours V.

ARTICLE XI.

Madame VICTOIRE DE FRANCE.

CES trois sœurs en eurent une petite, qui fut nommée VICTOIRE. Ce nom luy fut donné par Monsieur le Légat-Cardinal Caraffe, qui en fut le parrain, lorsqu'il vint en France, pour esmouvoir le Roy à la guerre Papale en Italie, et pour présage que cette guerre et ce voyage apporteroient toute victoire : mais cette belle fille mourut incontinent, et ne vint aucunement en maturité, comme un beau fruit qu'on attend par la belle et blanche fleur qui le promet. Et d'autant que ledit Légat, par son beau nom, en avoit présagé quelque chose de bon par son voyage qu'il pourchassoit, aussi sa mort servit d'augure, qu'il ne réüssiroit pas bien, et qu'il ne rapporteroit grand fruit de victoire, ainsi que pour lors à la Cour on en discouroit là-dessus.

Elle fut bessonne et d'une mesme ventrée avec une autre qui mourut aussi-tost née : et cette Victoire la survesquit quelques mois, dont la Reyne leur mere fut en grand danger de mort, ainsi que Madame de Lorraine sa fille, qui mourut pour la naissance de deux bessons.

ARTICLE XI.

Madame DIANE DE FRANCE.

JE ne veux oublier Madame DIANE DE FRANCE, laquelle, bien qu'elle soit bastarde et

naturelle, pourtant nous la pouvons mettre au rang des filles de France, d'autant qu'elle a esté advouée du feu Roy Henry son pere, et légitimée, et puis partagée et appanagée comme une fille de France : car elle eut la Duché de Chastelleraut, et puis la quitta pour estre Duchesse d'Angoulesme, dont elle retient à cette heure le nom, et a eu tous les privileges qu'ont les filles de France, jusques à entrer au cabinet et aux affaires des Roys ses freres, et mesme des Roys Charles et Henry son pere, auquel elle ressembloit tant pour les traits du visage, que pour les mœurs et actions, et toutes autres sortes d'exercices qu'il aymoit, fusse (1) des armes de la chasse et des chevaux; car je pense qu'il n'est pas possible que jamais Dame ait esté mieux à cheval, ny de meilleure grace.

J'ay ouy-dire (et se lit) à aucuns anciens, que le petit Roy Charles VIII, estant en son Royaume de Naples, Madame la Princesse de Melphe, luy venant faire la révérence (2), luy fit voir sa fille belle comme un Ange, montée sur un beau coursier, qu'elle menoit et manioit si bien, et en toutes formes d'airs et de manèges, qu'est sçeu faire le meilleur escuyer de là; dont le Roy et toute sa Cour en furent en très-grande admiration et estonnement, pour voir une telle beauté si adroite à cheval, sans faire aucunement tort à son sexe.

Ceux qui ont veu autrefois Madame d'Angoulesme à cheval, en demeuroient bien plus ravis et esmerveillés; car elle y estoit si bien née, et

(1) Fut-ce.

(2) Ce fut à Rouge-Réal, le 13 Mars 1494.

si propre, et de si belle grace, qu'elle ressembloit du tout à cette belle Camille de..... Et si estoit très-belle de visage et de taille, qu'à grand peine y en voyoit-on à la Cour plus riche que celle-là, et qui s'accommodoit fort bien à cet exercice; non qu'elle en fist autrement estat, ny qu'elle en excédast aucunement la modestie et douceur commune, comme cette Princesse de Melphe; car elle outrepassoit un peu la modestie. En tout il la faut observer, et mesme les femmes. Si-non quand elle alloit par pays, en y monstrant tousjours quelque gentilesse fort agréable à ceux qui la regardoient.

Je me souviens que Monsieur le Mareschal Damville, son beau-frere, luy avoit une fois donné un fort beau cheval, qu'on avoit nommé *le Dottor*, d'autant qu'il se manioit le pied, quoyqu'il alloit en-avant à courbettes, si justement et si sagement, qu'un Docteur n'eust sçeu estre plus sage en son aller; et voilà pourquoy il se nommoit ainsi: mais j'ay veu Madame d'Angoulesme le faire aller plus de trois cent pas toujours ainsi en-avant, que bien souvent la Cour s'amusoit à le voir; de sorte qu'on ne sçavoit plus qu'estimer, ou sa bonne tenue, ou sa belle grace: et tousjours pour bailler plus beau lustre, estoit fort bien accoustrée d'un fort beau et riche habillement de cheval, sans oublier le chappeau bien garny de plumes et de beaux rubans. Ah! que c'est dommage, lorsque la vieillesse vient à gaster ces beautez, et débaucher telles vertus; car elle a meshuy laissé tout cela, et quitté ces beaux exercices, comme elle a fait la chasse, et tous les autres qui lui séoient bien: car jamais rien ne luy fut mal-séant en tous ses gestes et ses mœurs, ainsi

que le Roy son pere ; y prenant peine et plaisir. Pour le bal, pour la danse, elle y estoit fort accomplie, en quelque danse que ce fust, fut qu'elle fut grave ou gaye.

Elle chantoit bien, et joüoit bien du luth et d'autres instruments. Bref elle estoit fille de pere en cela, comme elle estoit en bonté ; car elle est fort bonne, et qui ne fait point de desplaisir à personne, encore qu'elle ait le cœur haut et grand, et l'ame fort généreuse, sage et fort vertueuse, et qui a honoré et aymé Messieurs ses marys.

En premieres nopces, elle espousa le Duc de Castro, de la Maison Farneze, qui fut tué à l'assaut de Hédin.

En secondes nopces, Monsieur de Montmorency, qui au commencement y fit difficulté pour avoir promis à Mademoiselle de Pienne, l'une des filles de la Reyne, belle et honneste fille ; mais après pour obéïr au pere, qui fut irrité et l'en voulut deshériter, par dispense fut absous de sa parole premiere, dont l'espousa, et ne perdit au change, encore que ladite Pienne fut d'une grande Maison de France, et des belles, honnestes, vertueuses et sages de la Cour, et que Madame aymoit, et l'a aymée tousjours, sans aucune jalousie des amours passées de son mary et d'elle. Aussi sçavoit-elle se commander ; car elle estoit fort spirituelle, et de bon entendement. Les Roys ses freres, et Monsieur l'ont aymée et les Reynes et Duchesses ses sœurs ; car elle ne leur faisoit honte nullement, pour estre parfaite en tout.

Le Roy Charles l'aymoit, parce qu'elle l'accompagnoit en ses chasses et autres exercices joyeux ordinairement, et qu'elle estoit de bonne et gaye humeur.

Le Roy Henry l'aymoit, parce qu'il connoissoit qu'elle le recherchoit fort, et l'aymoit fort. Lorsque la guerre s'émeut cruelle, après la mort de Monsieur de Guise, sçachant le Roy son frere en nécessité, elle partit de sa maison de l'Isle-Adam en diligence, non sans courir grande fortune, estant guettée de toutes parts par le chemin, et luy porta cinquante mille escus qu'elle avoit réservez du sien, et les luy donna qui vindrent bien à propos; et crois qu'ils luy sont deus encore: dont le Roy lui en sçeut si bon gré, que s'il eut vescu, il l'eust fait grande pour avoir ainsi esprouvé son bon naturel en son extresme besoin. Aussi, depuis sa mort, elle n'a eu au cœur de joye, tant elle l'a regretté, et couvé la vengeance, si son pouvoir estoit pareil à son vouloir contre ceux qui l'ont tué. Jamais nostre Roy d'aujourd'hui ne l'a pû accorder quelque priere à elle faite, avec Madame de Montpencier, pour la tenir coulpable de la mort du Roy son frere, l'abhorrant comme la peste, jusques à luy dire injure une fois devant Madame la sœur du Roy; et luy dire qu'elle ny le Roy, n'avoient nul honneste sujet de l'aymer, si-non qu'elle estoit cause par ce meurtre du feu Roy, qu'ils tenoient le rang qu'ils tenoient. Quelle chasse! Or, j'espere d'en parler ailleurs; parquoy je me tais.

ARTICLE XIII.

Madame ISABELLE DE FRANCE.

POUR parler de Madame ISABELLE DE FRANCE, fille du feu Roy Charles neufviesme, laquelle on peut dire avoir esté un vray miroir

de la nature, en esprit et en grandeur de courage ; au bas age qu'elle vescut, n'ayant pas huit ans lorsqu'elle mourut, elle disoit et racontoit des choses incroyables.

Cette petite Princesse sçavoit bien dire, qu'elle estoit des deux plus grandes Maisons de la Chrestienté, du costé de France, et du costé d'Austriche, et discouroit de ses races aussi joliment que Docteur Légiste de France, tant elle avoit esté curieuse de l'apprendre, nommant ses peres, ayeuls, bisayeuls, ancestres, et racontant aucuns de ses (*) plus mémorables faits.

Une fois, estant malade, le Roy son oncle demeura trois jours sans l'aller voir ; au troisieme, il y alla. Lorsqu'elle le sentit à la petite porte, elle fit semblant de dormir se tourna de l'autre costé : et encore que le Roy l'appellast par trois fois, elle fit la sourde, jusques à ce que Madame de C. ma tante, et sa gouvernante, la fit tourner ; envers lequel elle fit la froide, et ne luy dit pas deux mots : et s'en estant départy d'avec elle, sa gouvernante se courrouçant contre elle, luy demanda pourquoy elle avoit fait ce trait et cette mine ? Elle respondit : *Hé quoy ! ma mere, comment me fut-il esté possible de faire cas de luy, et luy faire bonne chere, que, depuis trois jours que je suis malade, il ne m'a pas veu une fois, non pas seulement envoyé visiter, moy qui suis sa niepce et fille de son aisné, et qui ne luy fais point de deshonneur ?*

Elle, toute jeune qu'elle estoit, sçavoit aussi bien garder sa grandeur, que si elle fut esté plus âgée. Quand quelques-uns l'alloient voir en sa

(*) Leurs.

chambre, et luy faire la révérence, elle sçavoit aussi gentiment présenter la main pour la faire baiser, comme eut fait la Reyne sa mere, et tenoit sa gravité dans sa chaise, et s'enqueroit fort de ceux qui estoient serviteurs du Roy son pere, et qu'il favorisoit autant; et elle leur en faisoit de mesme, en leur faisant bonne chere, jusques à leur dire que, quand elle seroit plus grande, et auroit des moyens, elle leur en départiroit.

Bref, c'estoit le plus grand cœur et le plus grand esprit qu'on vist jamais en une jeune petite créature que celle-là. Que dis-je, jeune petite? Elle faisoit honte aux plus agées; si bien qu'on disoit qu'elle en avoit trop, et qu'elle ne vivroit pas long-temps, comme de vray elle mourut n'ayant pas atteint huit ans. On la pouvoit dire, que c'estoit un beau et bon fruit, avancé et assaisonné avant le temps; aussi ne dura gueres: sur la mort de laquelle aucuns ont douté et disputé, qu'elle avoit esté avancée pour beaucoup de raisons que je ne dis point; mais la plus saine voix de la Cour ne porte pas cela.

Or, ce m'est assez, pour maintenant, d'avoir parlé de ces nobles filles de France, ausquelles dès cette heure je dis adieu, et prends congé d'elles, jusqu'à la premiere rencontre, que j'espere encore en dire quelques mots de leurs belles vertus.

DISCOURS SEPTIESME,

Touschant les deux JEANNES, *Reynes de Hierusalem, Sicile et Naples.*

ARTICLE PREMIER.

JEANNE I.

POUR ne me vouloir point distraire du noble sang de France, il m'a pris fantaisie d'escrire des deux JEANNES DE NAPLES, desquelles pour estre sorties de ce noble sang François, je veux parler : si que le discours qu'on en pourroit faire d'elles, s'il passoit par une bonne plume et bien disante, en seroit fort beau et agréable ; car le sujet est tel.

Je commencerai donc par la Reyne Jeanne, premiere fille du Roy Robert, extraite de ce brave Roy Charles premier, Duc d'Anjou, Roy de Naples, et frere au bon Roy Saint-Loüis, dont je m'estonne que tant de bons et savants Escrivains, qui estoient de ce temps, et mesme un Boccace et un Petrarque, ne se sont mis à en escrire. Il est bien vray que celuy qui a escrit l'*Histoire de Naples* (*a*), en a assez dit, voire trop ; car il ne s'est amusé qu'à dire mal d'elle, selon la coustume des Historiographes Italiens, qui ont esté grands larrons de la gloire et louange de nos François. Voici donc ce qu'en dit cet Historien, qu'elle fut fort addonnée à l'Amour.

(*) Pandolfe Collenucius, Livre V de son *Sommaire de l'Hist. de Naples.*

« Elle

« Elle eut pour son premier mary, Andreasse » son cousin en premier degré ; et après avoir » tenu le Royaume ensemble, elle s'en fascha : » et estant tous deux en la ville d'Aversa, elle » l'envoya querir une nuit, sous couleur de luy » vouloir parler d'affaires nouvellement advenues ; » et en allant à elle, se rencontrant sous un po- » teau qui estoit-là, fut pris et étranglé, par vo- » lonté et charge de la Reyne, au dit poteau.

» Plusieurs disent, parce qu'il ne fournissoit » pas beaucoup au gré de la Reyne à ses besognes » de nuit, encore qu'il fut jeune, gaillard, et en » bon point, ainsi que l'appetit desordonné de » la Dame l'eust voulu : et se conte encore, et » à Naples, et ailleurs, que ladite Dame faisant » un cordon d'or un jour assez gros, Andreasse » lui demanda pourquoi elle faisoit ce cordon ? » Elle luy respondit en sousriant, qu'elle le fai- » soit pour le pendre. Elle en tenoit si peu de » conte (*), qu'elle ne craignoit rien de luy » tenir telles paroles, ausquelles Andreasse, com- » me simple et bon homme qu'il estoit, n'y prit » point garde ; mais l'effet s'en ensuivit : de quoy » pourtant elle en fit ses excuses au Roy Loüis » de Hongrie, frere d'Andreasse : néanmoins ne » les prit en payement ; mais avec une simple let- » tre lui escrivit ces mots :

» *Ta vie désordonnée précédente, la Seigneu-* » *rie du Royaume que tu t'es toujours retenue* » *entre tes mains, la vengeance de ceux qui* » *avoient tué ton mary non poursuivie, l'autre* » *mary qu'incontinent tu as espousé, et l'excuse* » *que tu m'as depuis envoyée, sont pleines preu-*

(*) Compte.

» *ves que tu as esté participante et complice à la*
» *mort de ton mary.*

» Elle espousa après, et aussi-tost un de ses
» cousins, fils du Prince de Tarante, qu'elle ay-
» moit fort durant son mary, qu'elle traitta bien,
» et demeura avec elle trois ans en fort grande
» amitié; mais il mourut tout exténué de s'estre
» excessivement et trop souvent employé au ser-
» vice de la Reyne, en faveur de la Dame Vénus.

» Elle espousa après, pour son tiers mary, un
» nommé Jacques de Tarencen, Infant de Ma-
» jorque, qui estoit pour lors le plus délibéré
» Prince, dispos et beau personnage qui se trou-
» vast en la place, qu'elle ne voulut pourtant qu'il
» porta titre de Roi, ains de simple Duc de Ca-
» labre; car elle vouloit seule dominer et regner,
» et ne vouloit pas avoir de compagnon, ainsi
» qu'elle faisoit bien, et luy montra bien aussi:
» ayant sçeu qu'il s'estoit donné à une autre fem-
» me, malheureux qu'il estoit, car de plus belle
» n'en pouvoit-il choisir que la sienne, lui fit
» trancher la teste, et ainsi mourut.

» Pour son quatriesme, elle prit Othon de
» Brunsvic, de la race de Saxe, lequel estoit un
» grand Capitaine, et pour lors aux appointements
» de l'Eglise: et c'est pourquoi l'Empereur Char-
» les, comme j'ai ouy-dire, lui ne s'en estant
» advisé plustost, ayant fait amas de forces en
» Allemagne, sous le Duc de Brunsvic pour aller
» secourir Naples contre Mr. de Lautrec, se ra-
» visa à my-chemin, et ne voulut qu'il passast
» outre, ains qu'il s'en retournast; craignant qu'es-
» tant-là prétendant quelque droit sur ce Royau-
» me, à cause de cet Othon, son ancestre, il
» ne fist quelque révolte, et luy nuisist là gran-
» dement.

» Or advint qu'au bout de quelque temps, le
» Roy Loüis de Hongrie, poussé, et de luy,
» et d'autres du Royaume de Naples, qui l'ap-
» pellerent pour venger la mort de son frere,
» envoya une fort grosse armée contre cette belle
» Reyne, de laquelle Charles de Durazzo fut Gé-
» néral : et s'estant assignée et livrée bataille,
» Othon, mary de la Reyne, faisant ce jour mer-
» veilleux faits d'armes, monté sur un grand et
» fort coursier, fut blessé et cheut dessous lui,
» fut pris et mené à Charles, auquel il se rendit.

» La Reyne voyant le changement de la guerre,
» et que d'ailleurs ne pouvoit avoir secours, et
» que l'espérance luy en failloit, obtint de Char-
» les de pouvoir parler à luy, pourquoy faire
» Charles alla au jardin du chasteau de la Reyne,
» où elle luy fit la révérence fort bas, comme
» il est requis que le vaincu la fasse au vainqueur,
» (quel creve-cœur pourtant!) et luy dit telles
» paroles : *Je vous ay jusques à cette heure tenu*
» *pour mon fils ; mais maintenant, puis qu'il*
» *plaît à Dieu, je vous reconnois et tiens pour*
» *mon Seigneur. Parquoy, je vous recommande*
» *mon honneur et celuy de mon mary.* A quoy
» Charles respondit : *Je vous ay tousjours aymée*
» *comme mere, et ainsi l'entends. Je feray à*
» *l'advenir que j'auray vostre honneur, et celuy*
» *de vostre mary, pour recommandé.* Et pour
» lors la Reyne se rendit à luy. Cependant fut
» envoyée très-honorablement accompagnée en
» autre lieu, sous bonne garde : et puis la nou-
» velle de la prise de la Reyne envoyée au Roy,
» et de la conqueste du Royaume, estant mandée
» au Roy, pour avoir l'advis de ce qu'on auroit
» à faire de la personne de la Reyne, envoya à

» Charles deux de ses Barons, pour luy congra-
» tuler de sa victoire; et fit response, qu'il devoit
» mener la Reyne au lieu propre auquel elle avoit
» fait estrangler Andreasse, et qu'en ce mesme
» lieu, et en mesme maniere, il la fit pendre et
» estrangler : ce qui fut fait, et ce corps porté à
» Sainte-Claire à Naples; et après avoir esté trois
» jours morte sur terre, fut enterrée; et les deux
» Barons, en ayant veu l'exécution, en porterent
» les nouvelles en Hongrie.

» Après, fut coupée la teste à Madame Marie,
» seconde sœur de la Reyne, femme mal-pudique,
» et diffamée d'avoir esté participante à la mort
» d'Andreasse.

» Cette Marie fut cette Dame qui fut femme
» de Robert d'Artois, et aymée de Boccace, qui
» pour lors fleurissoit, pour laquelle il escrivit
» en sa langue vulgaire ces deux Livres tant ex-
» cellents, la *Flammette*, et *Philocope*. »

Voilà ce qu'en dit l'*Histoire de Naples*. Encore, après avoir fait ce qu'il a pu pour la détracter, il ne se peut garder de dire : « Telle
» fut et telle fin prit, la Reyne Jeanne, pre-
» miere du nom; arriere fille du Roy Robert,
» fort estimée en prudence et valeur, par beau-
» coup d'Autcurs, et haut loüée de Baldus et
» Angelus, freres, Docteurs en Droit, très-fa-
» meux en aucuns Traitez et Conseils. »

Or, sur ce Discours passé, j'ay ouy à Naples, et ailleurs, loüer fort cette Reyne, et ne dire le mal que dit cet Autenr menteur, mais l'excuser fort par des galants hommes, autant que l'autre l'a blasmée. Car quant à luy reprocher ces quatre marys, et pour ce la tenir impudique, on ne sçauroit, puisque le mariage est si bon et

saint, estant ordonné de Dieu : et aussi qu'il valoit bien mieux qu'elle se mariast, qu'elle se bruslast, ou qui pis est, qu'elle se prostituast et abandonnast à l'un et à l'autre, comme on a veu et voit-on de nostre temps plusieurs Reynes, Princesses, et grandes Dames, soit estant filles, soit estant vefves, faire l'amour à outrance, et paillarder avec qui bon leur sembloit et semble de ceux de leur Royaume, plustost que de se marier, fuyant ce mariage saint et permis, plustost que la paillardise défenduë; ce que la Reyne Jeanne n'a ensuivy : car pour le moins, si elle brusloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses marys.

Quant à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre, yvrogne très-dangereux et malicieux, en faisant son simple et son niais, comme volontiers telles gens le sont, plus que les habiles et honnestes, et qui la vouloit faire mourir pour estre seul Roy : mais elle gagna le devant, et gagna à la prime; ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prévenir que d'estre prévenu, et mesme en la matiere de vie.

Touchant à son cousin le fils du Prince de Tarante, qui mourut par trop exténué, elle n'en peut mais, puisqu'on ne sçauroit engarder aucun qu'il ne s'enyvre de son vin propre : et après, qu'en peut mais le vin, s'il a donné la verve à son maistre et beuveur? Il ne l'en faut blasmer, si-non le maistre qui le boit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette Reyne, sa grace, sa majesté, ses façons, ses doux attraits et alléchements, embrassades et attouchements, ne fissent efforcer ce jeune homme à faire plus que ne pouvoit nature : mais cet effort venoit de luy, et non d'elle : car

en cela on ne peut forcer de force l'homme ; ny à coups de baston, par maniere de dire. Il faut que le tout vienne de l'humeur de l'homme, de sa force, de son effet, et sur-tout de son ardente convoitise. Et quand bien tout cela ne seroit, et comment pouvoit-il mieux mourir, qu'en servant sa Reyne et sa Dame, et luy monstrant l'ardente affection qu'il luy portoit ; puisqu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, et que pour la bien contenter, et luy donner du plaisir, il mouroit pour l'amour d'elle, et dans le camp amoureux de son lit, où il avoit vaillamment combattu, et exposé pour l'amour d'elle, et si libéralement sa vie?

On lit que Médor et Claridan, lorsqu'ils assaillirent si furieusement le camp de Charlemagne, tuerent un Seigneur d'Albert dans sa tente, entre les bras de son amie, qu'il tenoit cette nuit-là couchée avec luy et embrassée ; dont un chacun l'en estima très-heureux de mourir si delicieusement.

Que pouvoit donc estre ce Prince, pour mourir si heureusement, en bien servant sa Reyne, sa femme et sa cousine ?

Pour le regard de son tiers mary l'Infant de Maiorque, auquel elle fit trancher la teste, pour avoir violé son lit et l'avoir quittée, pour avoir esté surpris sur une autre; encore qu'on die qu'il mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'Histoire : mais passe ; je veux qu'elle ait fait cette justice. N'avoit-elle pas raison d'en punir l'adultere, puisqu'il n'avoit pas plus de loy ny de puissance de la commettre en son endroit, qu'elle à luy ? Car, selon Dieu, cette loy est commune et rigoureuse, aussi bien au mary qu'à la femme.

Davantage, s'il l'eust trouvée en cas pareil, qu'en eut-il fait ? Je m'en rapporte aux gens jaloux et chastouilleux en cela. Encore qu'il ne fut Roy absolu, ny ayant grade ny autorité, si-non pour l'amour d'elle, il ne faut point douter qu'il ne l'eut fait mourir : et voilà pourquoy elle fit bien de luy faire pâtir la loy que par adventure, et sans doute infaillible, elle (*) luy eut fait pâtir, qui est la cause qu'elle usa de son pouvoir royal, estant Reyne de soy, et bien absolue.

Et quand bien toutes ces raisons ne seroient, et qui est le Juge, tant doux soit-il, qui n'eust condamné ce malheureux, d'avoir violé sa foy à la plus belle Reyne et la plus grande Princesse et Dame du monde de ce temps, et de luy avoir faussé compagnie, et s'estre dérobé pour aller habiter avec une autre, qui ne la valoit pas en la moindre partie de son corps ? Misérable qu'il estoit ! C'estoit tout ainsi qu'un, qui pour esteindre sa soif, délaisse la nette et claire fontaine, pour aller boire dans un marais sale, bouëux, et tout vilain. Je dis donc avec tous ces honnestes discoureurs, que ce malheureux mourut justement, et selon son ingratitude; car ingrat estoit, puisque de simple Prince, elle l'avoit fait Roy et son mary, dont les plus Grands de la Chrestienté s'en fussent alors contentez. En quoy beaucoup de Dames devroient prendre bon exemple, qui eslevent beaucoup de petits compagnons, et leur font cet honneur de les prendre pour marys, et les obligent de la vie, de leur bien et de leurs honneurs; que quand ils viennent à leur faire un faux bond, à les vouloir maistriser comme leurs

(*) Il.

marys ; et à leur user de leurs prérogatives ; et bien souvent les gourmandent, les méprisent, et attentent sur leur vie, elles les doivent prévenir et s'en défaire en quelque façon que ce soit, comme disoit un galand homme que je sçay : car il n'y a rien si insupportable qu'un joug donné et supposé de celuy que l'on a fait et eslevé. Mais je ne veux pas que tout cela soit de cet Infant de Majorque ; car il n'en est rien. Il en faut accuser l'Escrivain de l'*Histoire de Naples*, qui se nomme Pandolphe Collenucio, qui en a parlé par trop desadvantageusement pour ladite Reyne ; et pour ce, ne le faut croire : mais croyons plustost Froissard, encore qu'il fut Anglois ; mais pourtant, en ses escrits, il ne flatte point tant les Anglois, qu'il ne die beaucoup de bien des François ; ce que ne font volontiers les Historiens Italiens.

Voicy donc ce qu'en dit Froissard, qui estoit de ce temps-là : Que ce James, ou Jacques de Majorque, le Roy d'Arragon luy ayant envahy son Royaume de Majorque, et fait mourir son pere en prison à Barcelonne, en voulut avoir raison, et pour ce la guerre s'estant émeue contre les Roys d'Arragon et de Castille, il s'y en alla avec le Prince de Galles, et le vint trouver à Bourdeaux ; mais la fortune lui fut si contraire, qu'il fut pris dans la ville de Valladolit, aux reconquestes que le Roy Henry de Castille fit en Espagne, et fut fait prisonnier du dit Roy Henry, auquel il se rendit, le priant de luy redonner sa foy, et ne pe mettre qu'il tombast ès mains du Roy d'Arragon son ennemy mortel, qui estoit-là, assistant audit Roy de Castille ; ce qu'il luy promit, et luy tint très-saintement sa foy et sa

parole, et luy demeura son prisonnier. Quand sa femme la Reyne de Naples, et la Marquise de Montferrat sa sœur le sçeurent, en furent fort désolées, et firent tant par allées, et venües, et menées d'habiles gens devers le Roy Henry, qu'il fut mis à rançon de trois cent mille florins, lesquels lesdites deux Dames payerent si courtoisement, que ledit Roy Henry leur en sçeut gré: ainsi en parle Froissard, usant de ces mots, sans que je les aye changés; et par ainsi en fut content, et puis s'en retourna à Naples: et desireux encore de venger la mort de son pere et la détention de son Royaume, il alla trouver le Pape Gregoire en Avignon, et fit tant qu'il amassa gens de toutes nations, qui lui cousterent bon, comme François, Anglois, Allemands et Bretons; et passant par Navarre, et allant en bonne opinion et volonté de faire la guerre, il tomba malade à Valdesorie, où il mourut.

Voilà ce qu'en dit Froissard en son premier Volume: puis en son second, il raconte comme ladite Reyne vint trouver le Pape Clément à Fondy, et dit comme estant devant luy, elle s'humilia moult devant le Pape, et se confessa à luy, et luy monstra toutes ses besognes et jeu sans vilainie (ce mot met en cervelle force autres fringants); Froissard use de ces propres mots (*), et luy descouvrit ses secrets, et puis luy commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer.

« Saint-Pere, je tiens plusieurs grands héritages » et nobles, comme le Royaume de Naples, de

(*) Ces paroles de *Froissard* manquent dans l'Edit. de *Verard*, où elles devroient se trouver, vol. 2, fol. 56.

» Sicile, Pouille, Calabre, et la Comté de Pro-
» vence. Mon pere, luy vivant, il reconnoissoit
» toutes ses terres de l'Eglise, et me prit par
» la main au lit de la mort, et me dit : Ma belle
» fille, vous estes héritiere de moult riche et grand
» pays, et crois bien que plusieurs grands Sei-
» gneurs tendront à vous avoir à femme, pour
» les beaux héritages et terres que vous tiendrez.
» Or, veuillez user de mon conseil, et vous ma-
» riez à si haut Prince, qu'il soit puissant de tout
» tenir en paix et vos héritages : et s'il advient
» ainsi, et que Dieu le consente, et que vous
» n'ayez nuls hoirs, si remettez tous vos hérita-
» ges entre les mains du Saint-Pere, qui pour
» ce temps sera ; car le Roy Robert mon pere,
» au lit de sa mort, me le chargea : et adonc,
» Pere Saint, je luy promis par ma foy présents
» tous ceux qui en la chambre pouvoient estre,
» que je luy accomplirois tout son dernier desir.
» Vray est Saint-Pere, qu'après son trespas, par
» le consentement des Nobles de Sicile et de Na-
» ples, je fus mariée à André d'Hongrie, frere
» du Roy Loüis d'Hongrie, duquel je n'ay eu
» nuls hoirs ; car il mourut jeune à Aix en Pro-
» vence.

» Depuis sa mort, on me maria au Prince de
» Tarante, qui s'appelloit Messire Charles, et
» en eus une fille. Le Roy d'Hongrie, pour sa
» desplaisance qu'il eut du Roy André son frere,
» fit guerre à mon mary Messire Charles de Ta-
» rante, et luy vint tollir la Pouille et la Ca-
» labre, et le prit en bataille, et le mena prison-
» nier en Hongrie, et là mourut.

» Et, depuis par accord des Nobles de Sicile, je
» me remariay au Roy James de Majorque, et

» manday en France Messire Loüis de Navarre,
» pour espouser ma fille ; mais il mourut sur le
» chemin.

» Le Roy de Majorque mon mary se depar-
» tit d'avec moy, en intention et volonté de re-
» conquerir son héritage de Majorque, que le
» Roy d'Arragon luy tenoit à force ; car il l'en
» avoit deshérité, et fait mourir son pere en pri-
» son. Bien disois-je au Roy mon mary, qu'estois
» Dame assez puissante de richesses pour le tenir
» en tel estat qu'il voudroit ; mais tant me pres-
» cha, et me monstra tant de belles raisons, en
» desirant recouvrer son héritage, que je m'ab-
» sentay ainsi que deüe volonté : il fit son plaï-
» sir ; et à son partement, je luy enjoignis et
» exhortay spécialement qu'il allast devers le Roy
» Charles de France, et luy monstrast ses affai-
» res, et s'ordonnast du tout par luy : et du tout
» n'a-t-il rien fait, dont luy est mal advenu ;
» car il s'en alla rendre au Prince de Galles,
» plustost qu'au Roy de France, à qui je suis de
» lignage.

» Cependant qu'il estoit sur son voyage, j'es-
» crivis au Roy de France, et luy envoyay grands
» messages, en le priant qu'il me voulust envoyer
» un Noble de son sang, auquel je puisse ma fille
» marier, par-quoy nos héritages ne demeuras-
» sent sans hoirs.

» Le Roy de France entendit mes paroles,
» dont luy en sçeus bon gré, et m'envoya son
» cousin Messire Robert d'Artois, lequel ent ma
» fille espousée, Saint-Pere. Au voyage que le Roy
» de Majorque mon mary fit, il mourut.

» Je me suis remariée à Messire Othon de
» Brunsvic ; et pourtant que Messire Charles de

» la Paix a veu revestir de mon héritage, en son
» vivant, Messire Othon, il nous a fait la guerre,
» et nous a pris au Chasteau de l'Œuf, lorsque
» la mer estoit si haute, qu'elle nous pouvoit
» adonc couvrir, comme il nous sembloit. Si
» fusmes à cette heure si effrayés, que nous nous
» rendismes à Messire Charles de la Paix, tous
» quatre, sauves nos vies. Il nous a tenu en pri-
» son mon mary et moy, ma fille et son mary;
» et temps est advenu que madite fille et son
» mary y sont morts : et depuis par traitté, nous
» nous sommes délivrez par tel, si que la Pouille
» et la Calabre luy demeurerent, et tend à venir
» à l'héritage de Naples, Sicile et Provence, et
» quiert pour toutes alliances, et forcera le droit
» de l'Eglise, si-tost que je seray morte, et au
» moins il en fera son plein pouvoir. Parquoy,
» Saint-Pere, je me veux acquitter envers Dieu
» et vous, et acquitteray les ames de mes prédé-
» cesseurs : si vous rapporte et mets en vostre
» main dès maintenant tous les héritages qui me
» sont deus de Sicile, Naples, Pouille, Calabre,
» Provence, et les vous donne à en faire vostre
» volonté, pour les donner à hériter à qui vous
» voudrez, et à qui bon vous semblera, et qui
» obtenir les pourra contre nostre adversaire Char-
» les de la Paix.

» Le Pape Clément receut les paroles en très-
» grand bien, et en très-grande révérence. Il fut
» esté bien chaud, s'il ne l'eut pris le galand;
» et luy dit :

» Ma Fille de Naples, nous en ordonnerons
» tellement, que les héritages auront héritier de
» vostre sang noble et puissant, et fort assez,
» pour résister contre tous ceux qui luy voudront

» nuire. De toutes ces paroles, ces dons et dé-
» laissemens, on en fit instruments publics et
» autentiques, pour demeurer les choses au temps
» advenir en droit, et pour estre plus patentes à
» tous ceux qui en oyront parler. »

Voilà ce qu'en dit Froissard, en son second Volume, qu'il faut plustost croire que cet Historien de Naples, qui a voulu faire comme les autres Historiens estrangers, qui ne parlent jamais à l'advantage des François; mesme celuy-là qui a dit pis que pendre de cette belle Princesse, d'autant qu'elle estoit Françoise, et du noble sang de France, lequel jamais, ny à Naples, ny en Italie, n'a esté bien venu et receu. Croyons donc Froissard, qui a fait cette Reyne parler en confession au Pape, et a esté curieux de recueillir ses propres mots prononcés de sa bouche, qui apertement a voulu ainsi déclarer sa vie. Je ne dis pas qu'il ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André; et autres petits traits, comme d'amour et d'autres: mais tant y a, que jamais elle ne fut si meschante et débordée, comme le dit ce bel et sot Historien Napolitain.

Pour le quatriesme mary de ladite Reyne, qui fut Othon, elle ne se fit nullement tort de l'espouser, le connoissant d'une des grandes Maisons de la Chrestienté, et grand Capitaine. Elle avoit besoin d'un tel homme pour ses affaires, qui l'honora et la servit très-bien. Ses œuvres le monstrerent bien; ce qu'elle reconnut si bien, que sur sa fin, elle implora et interceda tellement pour luy, qu'il eut l'ame sauve, et la pauvrette souffrit la mort.

Je voudrois bien sçavoir si par-toutes ces raisons jà alléguées par honnestes gens, cette brave

Reyne ait méritée d'estre ainsi calomniée durant sa vie, et de l'avoir ainsi fait mourir? Aussi Dieu, juste vengeur des morts innocentes, vengea la sienne, et sur le Hongre, et sur Charles Durazzo, à qui Marguerite, aisnée sœur de la Reyne Jeanne, arriere-fille du Roy Robert, luy estant allé à Bude, et illec invité par la Reyne en un banquet, en feintes caresses, pendant qu'il beuvoit, luy fut donné un coup de hache sus le chinon du col, par ordonnance de la Reyne, et fut ainsi tué.

Voilà un juste jugement de Dieu, et une noble et brave Princesse vengeresse de son sang innocent.

Voilà aussi la fin de cette brave Reyne qu'on a calomniée bien légérement.

Possible aussi que, par permission divine, les successeurs de cette (*) Hongrie, et les Hongres mesme ses sujets, en souffrent les maux des Turcs qui luy sont arrivez depuis. Il se peut croire, et que ce bon sang espandu ait là-haut crié vengeance.

J'ay veu sa sépulture dans Sainte Claire à Naples, que les Dames et saintes Religieuses du Monastere réverent et honorent fort, en font de belles et saintes prieres pour son ame, la loüant fort, et la mettant au rang des sages, bonnes et vertueuses Princesses de la Chrestienté, ainsi qu'on lit dans l'*Histoire d'Anjou*, où il est dit, qu'estant ce grand schisme de l'Eglise nuisible pour toute la Chrestienté, entre autres Princes qui tindrent pour Clément, estoit le Roy de France, ses freres, la bonne Reyne Jeanne de Sicile et de Naples, la nommant ainsi, laquelle vint voir le

(*) Reyne de, *probablement.*

Pape Clément, duquel, et de tous les Cardinaux, fut honorablement reçuë, (ce dit le Livre) et qu'elle estoit tenuë de sainte vie.

Et après qu'elle eut séjourné quelque temps, elle requit au Saint Pere, qu'il l'oüist en confession, et l'absolvist de ses péchés : ce que le Pape volontiers et benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit estre esconduite d'une si douce et agréable requeste ; car elle méritoit bien une confession secrete, et auriculaire et oculaire, et une absolution et pénitence légere et aisée à porter.

Après cette confession faite en présence de Sa Saincteté et du Saint College des Cardinaux, ladite Reyne déclara publiquement, qu'elle tenoit plusieurs Terres et possessions de l'Eglise, lesquelles son Seigneur et pere disoit avoir euës et usurpées, et que travaillant à la mort, l'avoit priée et conjuree, que si elle décédoit sans enfants, elle résignast tous et chacuns de ses biens ès mains du Pape, qui pour lors seroit, car ainsi avoit estably le Roy Robert son ayeul, par ordonnance testamentaire : puis luy remonstra les mauvais tours et ingratitudes que luy avoit fait son nepveu Charles de Durazzo, et comme par plusieurs fois il l'avoit voulu faire mourir, pour avoir son bien ; et pourtant elle desirant observer la derniere volonté de ses pere et ayeul, en la présence de toute la Noblesse assemblée, résigna et céda tout ès mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duchez de Pouille et Calabre, et la Comté de Provence.

Tout cecy se rapporte aux paroles de Froissard ; ce que le Pape accepta : mais bien gastée par son Conseil, elle adopta Loüis d'Anjou pour

fils, et luy furent faite chartres et lettres en forme autentique; mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle, qui estoit son vray patrimoine, desduisant la valeur des deniers de ceux du Royaume non payés depuis le jour qu'elle fut couronnée : et depuis ce temps jusques à cette heure, Avignon a tousjours esté et est encore à l'Eglise.

Je m'en rapporte aux grands Légistes, si cette donation peut encore tenir. Cela fait, la Reyne prit congé du Pape, et retourna en son Royaume, où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps, la prit prisonniere et secrétement la fit estouffer entre deux lits, ayant sçeu l'adoption qu'elle avoit faite.

Voilà le genre de mort raconté par cette *Histoire Angevinne*, toute autre qu'elle n'est en l'*Histoire de Naples*, laquelle pourtant est la plus vraye que l'Angevinne, touchant cette mort.

Or, voicy ce qu'en dit Boccace en son Livre des Dames, d'elle sur ses louanges. « Cette Reyne » a si bien nettoyé son pays de voleurs et ban- » douliers, que non-seulement les pauvres, mais » les riches peuvent aller par-tout asseurément; » car où elle les sçavoit sauvez dans quelques for- » teresses à seureté, elle y envoyoit une armée » soudain, que jamais elle ne s'en est levée, » qu'elle ne les eut pris et fait punir rigoureu- » sement.

» Au reste, elle a tellement rangé en bride » les Princes et Barons du pays, et par telle » modestie corrigé les coustumes dissolues, que » ceux qui paravant tenoient peu de compte de » leurs Rois, aujourd'huy ayant mis bas leur anti- » que bravete, redoutent chacun les plus petits

» signes

» signes de son courroux en la regardant. Au
» surplus, elle est tant sage, advisée et pru-
» dente, qu'elle pourroit estre plustost trompée
» par trahison, que par subtilité, et ainsi tant
» constante et arrestée, que mal-aisément la pour-
» roit-on ébranler de sa sainte résolution. De
» toutes lesquelles choses jà long-temps a fait
» apparoir clairement les assauts que fortune luy
» a livrez, et desquels plusieurs fois a esté envi-
» ronnée et molestée, et diversement affligée :
» car elle a esté tourmentée de la querelle do-
» mestique des freres du Roy, et quelquefois a
» senty les guerres estrangeres au milieu de son
» Royaume, par la faute d'autruy ; la fuite, l'exil,
» les cruelles mœurs de quelques marys, la haine
» de ses Nobles, le mauvais traitement non mé-
» rité, les menaces des Papes, et autres infinies
» adversitez, que néanmoins elle a finalement sur-
» montées avec un ferme et invincible courage,
» les supportant cependant d'une merveilleuse
» constance : choses qu'on estimeroit très-grandes
» en un fort et puissant, non pas seulement en
» une Reyne.

» Au demeurant, elle est de fort belle pré-
» sence et de face agréable et joyeuse, avec un
» parler gracieux et bening : et tout ainsi qu'elle
» se trouve au besoin pleine d'une grandeur et
» majesté royale, ainsi par mesme moyen se fait
» connoistre toute humaine, familiere, pitieuse,
» débonnaire et douce, tellement qu'on ne l'es-
» timeroit point qu'elle fut Reyne, mais com-
» pagne. Cela seroit trop long aussi.

» Enfin je l'estime, non-seulement Dame très-
» excellente, mais encore la répute pour le singu-
» lier annoblissement de toute l'Italie, et tel

» que nulle autre nation n'a jamais veu le sem-
» blable. »

Voilà certes de belles paroles, et qui sont toutes à peser, que Boccace a dit de cette grande Reyne : mais pour en parler franchement, il n'en a pas assez dit ; car volontiers, un beau et digne sujet comme celuy-là ne requiert point un abrégé de courts mots, mais une bien grande et longue histoire. En quoy ledit Boccace est grandement à blasmer d'ingratitude : car s'il est vray ce qui est escrit de luy, qu'il aymoit Marie sa sœur, Comtesse d'Artois (*), et qu'il en eut fait ces deux Livres de la *Flammette* et de la *Philocope*, sur l'amour d'elle il avoit obligation d'escrire plus amplement et hautement de toutes les deux sœurs qu'il n'a fait; car il l'eut sçeu mieux faire qu'homme du monde, pour le grand sçavoir qui estoit en luy. Mais je crois comme je tiens des grands discoureurs, qu'il n'a jamais eu tant de flammes de cette grande Dame, comme il en a escrit, et s'est forgé en sa cervelle et fantaisie ce beau suiet, pour en escrire mieux, ainsi que volontiers font les Poëtes et autres Composeurs, qui se plaisent à supposer de grands objets, et les faire accroire au monde, afin qu'ils en escrivent mieux, et que le peuple lise leurs œuvres en plus grande admiration et plaisir, et en croye leur fortune telle.

Davantage il est bien mal-aisé à croire, que cette belle grande Princesse se fut allée enflammer de telles flammes, comme il les escrit dans la *Flammette* ; car vous diriés que cette Princesse est ravie de luy, qu'elle mourut pour luy,

(*) Sœur bâtarde, s'entend ; ce que Brantome n'a pas su.

et qu'elle le court à force. Vrayement ouy! car il estoit bien un si bel oiseau, selon son pourtrait que j'ay veu à Florence, à Naples, et en une infinité d'endroits qui le monstre nullement aymable et agréable; et aussi que son mary le Comte estoit bien plus désirable cent fois que l'autre.

Il est bien vray qu'elle pouvoit bien, non aymer son corps, mais sa belle ame, ainsi que j'ay veu plusieurs belles Dames aymer plusieurs sçavants personnages, comme nous lisons (*) de cette Reyne de France, extraite de cette grande Maison d'Escosse, aucuns la disent Madame la Dauphine, et puis la Reyne, laquelle passant un jour par sa salle, et voyant Maistre Alain Chartier tout endormy sur un banc, elle le vint baiser, et d'affection: surquoy sa Dame d'honneur luy remonstrant, que celuy qu'elle baisoit estoit le plus laid homme du monde et de son Royaume; et comme voulant dire s'il estoit beau, passe et plus avant encore: (Quelle correction de Dame d'honneur! Ah, que de cette dragée il s'en trouve de bonnes vesses et macquerelles)! Elle respondit: *Je ne le baise pas autrement; mais je baise sa bouche, d'où sortent si beaux mots et sentences dorées, desquelles je me voudrois ressentir s'il se pouvoit.*

Quasi de mesme en dit cette Dame Romaine à Sylla, laquelle ainsi qu'ils estoient en des jeux publics, possible amoureuse de luy, fit semblant de choper du pied, et passant près de luy soudain s'appuya sur son espaule, de peur de tomber.

(*) Dans les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, et dans la 13e. de ses Epîtres familieres.

Sylla luy demandant ce qu'elle luy vouloit? *Non pas autre chose*, respondit-elle, *si-non que je me veux ressentir un peu de vostre bonne fortune, en vous touchant.* Quelle finesse de rusée, pour attaquer cautement l'amour du Grand! Il est possible que cette Princesse Marie aymast de mesme Boccace, pour son beau dire et sa bonne plume pour la rendre excellente et immortelle par son rapport à tout le monde de ses belles vertus; mais le galand n'en fit rien, et la laissa trompée, et s'en alla escrire ces deux Livres menteurs, qui l'ont plus scandalisée qu'édifiée, combien qu'il n'en joüit oncques: mais Escrivains, Poëtes et Courtisans volontiers publient leur valeur et leurs joüissances, soient fausses ou vrayes, encore que j'ay connu aucuns Poëtes qui ayent eu des bonnes faveurs, dont j'espere d'en parler.

Pour retourner à nostre Reyne Jeanne, Boccace eust acquis un renom cent fois plus qu'il n'a fait, s'il eust fait une belle histoire d'elle; et Petrarque de mesme, qui estoit de ce temps, s'il eust converty tous ses beaux Vers, qu'il a faits pour sa Laure, à la loüange de cette Reyne, la beauté de laquelle méritoit cent fois plus être exaltée que celle de Laure.

Son pourtrait que l'on voit encore, fait témoigner à tout le monde, qu'elle estoit plus angélique qu'humaine. Je l'ay veu à Naples, en force endroits qui se monstre et se garde par spécialité grande. Je l'ay veu en France au cabinet de nos Roys, de nos Reynes, et de plusieurs Dames. Certes, c'estoit une belle Princesse, et qui monstroit en son visage une grande douceur, avec une belle majesté. Elle y paroist vestue fort pompeusement d'une robbe qui monstre estre de velours

cramoisi, avec force passements d'or et d'argent. Elle estoit quasi de la propre façon que nos Dames d'aujourd'huy portent le jour d'une grande magnificence, qu'on appelle à la Boulonnoise, avec force grandes pointes d'esguillettes d'or. Elle porte en sa teste un bonnet sur un escoffion. Bref ce beau pourtrait ne représente en rien cette Dame, si-non que toute belle, douce et vraye majesté; si bien qu'à la voir peinte, le monde s'en rend ravy et amoureux de sa peinture, comme j'en ay veu aucuns, et comme aussi autrefois ont esté aucuns de son naïf.

J'ay veu une Dame en France, qui la ressembloit en son pourtrait bien fort au naïf. Ce beau visage ne méritoit point les adversitez et la mort que fortune luy envoya. J'ay leu dans un Livre Espagnol ce mot de langage d'elle.

Vinome al pensamiento aquel tan illustre resplandor de Italia, que no solo de las Dames reales, mas aun de los Reyes es gloria y arreo especial, la muy excellente Sennora Donna Juanna Serenissima Reina de Hierusalem, y Sicilia, cuyos tan esclarecidos rayos, assi de su alta y generosa prosapia y excellentes abuelos, como de las tentas y tan magnificas glorias, por su real y magnanimo coraçon, son ganadas de manera, que todos y todas grandes adelante della parecen como una casi muerta gentella de fuego, delante una hoguera grande y en demasia lombrassa.

C'est-à-dire :

« Il me vient en pensement cette illustre et » grande lumiere et splendeur de l'Italie, qui non- » seulement est la gloire et l'appareil spécial des » Dames Royales, mais encore des Roys mesmes,

» qui est cette excellente Dame Jeanne de Hie-
» rusalem et de Sicile, de laquelle les rayons si
» clairs de sa race généreuse et de ses braves an-
» cestres, comme de ses grandes et magnifiques
» gloires, sont gagnées par son brave et généreux
» courage; de façon que tous et toutes, tant
» grands ou grandes soient-ils aujourd'huy, parois-
» sent auprès d'elle comme une petite estincelle
» ou flamesche devant une grande fournaise du
» feu toute reluisante de flammes et de grande
» lueur. »

C'est loüé cela, et à l'Espagnolle. Or, avant qu'achever d'elle, je ne veux oublier un conte, que j'ay veu et leu dans un vieux livre Italien, en assez mauvais langage pourtant, qui traite d'un duël, fait par Paris de Puteo, Docteur ès Loix. Il dit donc que cette belle Reyne, tenant un jour entre ses plus beaux le bal ouvert et solemnel, dans sa ville de Gayette, pour quelques magnificences de nopces, ou pour autre feste honorable, se trouva, parmy les Seigneurs ou Gentils-Hommes de sa Cour, le Seigneur Galéas de Mantoue, qui estoit pour lors un des accomplis Gentils-Hommes de l'Italie. La Reyne le vient choisir pour danser avec elle. La danse finie, et luy s'en estant bien acquitté, vint faire une grande révérence devant son siege royal, le genouil en terre, la remercia très-humblement de l'honneur qu'elle luy avoit fait, et d'une telle humanité et courtoisie; lequel ne sçachant en quoy récompenser, par quelque service condigne, luy fait vœu d'aller errant qui çà qui là parmi le monde, et esprouver les faits chevaleureux à tous hazards, à toute heure, et à toute rencontre, jusqu'à ce qu'il auroit vaincu et conquis deux vaillants Chevaliers, pour

luy en faire présent, et d'en disposer comme bon luy sembleroit.

Voyez comme le temps passé se rendoient les pareilles en récompense et rémunération à leurs Supérieurs! Pour le moins, par ce trait, elle connut qu'elle n'avoit honoré un Chevalier, si non approchant rien moins de sa grandeur incomparable, pour le moins méritant quelque chose. La Reyne, qui estoit non moins spirituelle et gentille, luy respondit seulement, qu'à la bonne heure, et à la grace de Dieu, il accomplist son vœu, puis que telle estoit sa volonté, et la coustume de ce temps-là.

Le Chevalier donc part, et vint en France, Bourgogne, Angleterre, Espagne, Allemagne, Hongrie et autres régions, provinces et pays, où il y avoit une grande fleur de Chevalerie pour lors. Il y se hazarde, il se rencontre, il se bat, il se combat; enfin, il conquiert et vainc, moitié par sa vaillance, moitié par sa fortune, le couple des deux Chevaliers compromis, et les amene au Royaume de Naples, et au bout de l'an arrive près de sa Reyne; et en luy présentant les deux Chevaliers le genouil en terre, luy accomplit son vœu en très-grande solemnité, et la supplie d'avoir iceluy agréable. La Reyne encore avec une belle grace et grande majesté, dont elle n'estoit aucunement dépourveu, receut le vœu et le tout pour très-bien accomply, en offrant toutes les honnestetez du monde au Chevalier, et le réputant pour très-digne, et acceptant les prisonniers. Puis elle leur dit : *Messieurs, vous estes mes prisonniers, comme vous voyez. Par les droits des combats, je me puis servir de vous autres en telle et vile condition serviable qu'il me plaira. Mais je crois*

que vous jugez bien à mon visage, que la cruauté n'y habite point, pour en disposer de telle façon.. Je vous use donc de ma douceur et humanité, et vous donne dès à cette heure toute la liberté et franchise de faire tout ce qu'il vous plaira, soit de retourner libres en vostre pays, soit avant que tourner vous esbattre par mon Royaume, et en voir les singularitez que vous trouverez assez belles; et après en avoir fait la visite, venez me trouver, quand partirez, que je seray bien-aise de vous dire adieu. Qui furent aises, ce furent ces deux Chevaliers, lesquels, après leur douce sentence donnée, ne faillirent de l'exécuter très-bien, et se donner tout le bon temps qu'ils purent parmy les délicatesses de ce plaisant Royaume, qui pour lors y abondoient; et mesme y regnant une si noble Reyne en toutes choses que celle-là: et puis en ayant bien contemplé le tout à leur aise, s'en vindrent un jour prendre congé de leur Reyne et maistresse, puis qu'ils en estoient prisonniers et esclaves, laquelle le leur octroya fort librement, comme elle avoit fait auparavant; et après l'avoir receu d'elle, et argent pour leur voyage, et présents de grosses chaisnes d'or, s'en retournerent, et se mirent en chemin, se recommandans à la bonne avanture, non sans publier, par tous leurs passages, les vertus, humanités, et courtoisies de la Reyne, comme ils avoient raison: aussi nul de son temps n'en fut tant remplie.

Sur lequel exemple, ce Docteur que j'ay allégué, le vénérable Docteur Paris de Puteo, fort digne homme, et qui a bien escrit de ce duël, loue grandement cette Reyne, et dit en ce cas, qu'elle mérite bien plus de louange que ne firent lors

Messieurs les Chanoines de Saint-Pierre de Rome, à l'Eglise desquels, et à leur saint Autel, un Chevalier vainqueur ayant voué et fait présent d'un autre Chevalier qu'il avoit vaincu, et ainsi réduit par duël, (avec son cheval, ses armes, et toute sa despouille), dans la terre du Patrimoine de S. Pierre de Rome, pour eux en disposer comme ils voudroient, selon les loix des combattants et combats singuliers ordonnez, dont j'espere en faire un discours (*); lesdits Chanoines furent si inhumains, qu'au lieu d'user de cette miséricorde, semblable à celle de cette Reyne bonne et miséricordieuse, retindrent ce pauvre diable de Chevalier sous espece de servitude dans l'Eglise, sans qu'il en osast jamais sortir, et se tenoit séans comme esclave et luthin, n'ayant autre exercice que s'y promener, et aucunes fois adviser par la porte les passants, et pour la vie ne passer outre; ainsi que j'ay veu en Espagne autres-fois ceux qui s'estoient refugiés aux Eglises, et les avoient prises pour leur sauve-garde, comme de vray elle leur servoit, quelque crime qu'ils eussent fait.

Voilà comment ce Docteur Paris blasme ces Religieux en ce fait, et exalte cette Reyne Jeanne, laquelle certes ne sçauroit avoir tant de louanges comme elle en mérite pour ses innumérables vertus. J'ay veu un livre fait en Angleterre, qui s'intitule: *L'Apologie ou Deffense de l'honorable Sentence et très-juste Exécution de deffuncte Marie Stuart, derniere Reyne d'Escosse.* En ce livre, il se voit plusieurs comparaisons de la Reyne Jeanne de Naples et la Reyne d'Escosse, tant de sa vie, ses mœurs, ses amours, et genre de mort: et les y

(*) *C'est le VIII. Volume de ce Recueil.*

voit-on peintes d'un mesme crayon, qu'il n'y a rien si semblable qu'elles deux, à l'oüir parler. Je diray en briefs mots ce que l'Auteur de ce livre dit en plusieurs.

La Reyne Jeanne, amoureuse du Duc de Tarente, fit mourir son mary Andreasse. La Reyne Marie d'Escosse, amoureuse du Comte Bothuel, fit mourir son mary.

La Reyne Jeanne, son mary mort, elle espousa le Duc de Tarente. La Reyne Marie, son mary mort, espousa le Comte de Bothuel.

La Reyne Jeanne ne joüit pas long-temps de ses amours dudit Duc, car il mourut tost après. La Reyne Marie mesme ne joüit pas long-temps non plus de celles de Bothuel: car il fut assailly et persécuté de la Noblesse du pays, et fut contraint de s'enfuir en Dannemarc, et puis mourut; et la Reyne de mesme fugitive en Angleterre, et prisonniere.

La Reyne Jeanne esleva un schisme en France et en Italie, à cause de deux Papes. La Reyne Marie sema la semence de schisme et sédition en Escosse et Angleterre.

La Reyne Jeanne envoya vers le Pape en Avignon, demander secours contre Charles de Durazzo. La Reyne Marie de mesme en a fait vers les Papes, et leur a demandé secours contre la Reyne d'Angleterre.

La Reyne Jeanne envoya aussi vers Charles, Roy de France, et à Loüis, Duc d'Anjou, demander forces. La Reyne Marie a envoyé de mesme en demander au Roy d'Espagne, et à son cousin, (ce livre dit, son neveu, mais il estoit son cousin) le Duc de Guise.

La Reyne Jeanne avoit de grands et puissan

Princes à tenir son party, tant en France, Provence, que hors. La Reyne Marie a eu en divers temps trois divers Papes et le Roy d'Espagne, le Duc de Guise, et en Angleterre quelques Ducs, Seigneurs et Gentils-Hommes, qui estoient pour elle bandez sourdement et à couvert.

Finalement la Reyne Jeanne fut estranglée en prison, et mourut de mesme mort qu'elle avoit fait avoir à son mary. La Reyne Marie aussi a esté décapitée en prison.

En ce Livre puis après y a un Discours, à sçavoir si un Grand a pouvoir de faire exécuter et mourir un autre Grand son pareil; et se fondant sur l'Empereur Constantin le Grand, lequel condamna à mort..... et le fit exécuter, prouve et affirme par ses raisons et autres exemples, que cela se peut et se doit faire. De cela je m'en rapporte aux grands Jurisconsultes, pour dire que si l'on veut croire des Escrivains mesdisants, ces comparaisons cy-dessus des deux Reynes sont valables: mais aussi qui voudra croire les Histoires point menteuses, point fabuleuses et véritables, on trouvera qu'en vertu, beauté, et genre de mort, elles sont fort pareilles, et qu'on leur a fait grand tort de les avoir faites ainsi mourir. Par quoy, croyons les bons et sages Escrivains, et non les meschants et bavards: car il n'y a rien si dangereux que telles gens. Je m'en rapporte à la pauvre Didon, laquelle et mariée, et vefve, fut une Princesse très-sage et vertueuse; et vous croyez comme Virgile l'a descrite, quasi ennuyeux (*) de sa vertu et chasteté.

Ainsi les médisants détractent de nos deux

(*) *Ou* envieux.

Reynes précédentes : mais la vérité est tousjours victorieuse de la menterie. Ce n'a pas esté Didon seule, ny nos deux Reynes précédentes aussi, dont l'on a mal parlé, mais d'un million de Reynes, Princesses, et grandes Dames, desquelles les langues picquantes ont détracté à faux : et pour ce, ne faut croire tout ce qu'ont dit et escrit, mais la pure vérité qui combat le papier imbécille qui souffre tout. C'est assez pour ce coup parlé de cette Reyne Jeanne la premiere.

ARTICLE II.

De la seconde Reyne JEANNE.

IL faut parler maintenant de cette Reyne JEANNE LA SECONDE, laquelle au bout de quelque temps de cette belle Reyne premiere, succéda au Royaume, après la mort de son frere Ladislas, dont j'espere de parler. Aucuns disent qu'elle fut petite-niepce de la Reyne Jeanne premiere. Cela est bien aisé à suputter dans sa généalogie, mise dans l'*Histoire de Naples* ; mais pour ce que cela ne fait rien en mon Discours, passe. Tant y a qu'elle fut du noble sang de France ; et entrant au Royaume, elle y demeura paisible en possession après la mort de son frere, pour le grand et beau nombre de gens de guerre qu'il luy avoit laissé, montant de compte fait à seize mille chevaux, tous conduits par de bons et vaillants Capitaines.

Elle estoit Duchesse de Sterlich et vefve, quand elle s'en alla en Hongrie. Elle amena un Gentil-Homme Napolitain, qui s'appelloit Pandolfo Alopo, et le retourna l'ayant fait de sa main,

et nourry, et créé son Chambellan. Chambellan estoit-il de vray ; car il la servoit bien, et ordinairement en sa chambre, jour et nuit, si-non sans grande rumeur du peuple et des Courtisans. Donc pour les appaiser, et par l'advis d'aucuns de ses Estats, elle se résolut de se marier, et espousa Jacques de Narbonne, ce dit l'*Histoire de Naples*. Messire Olivier de la Marche, grand Seigneur, et Historiographe véritable, le nomme Jacques de Bourbon, que je crois plus vray ; car il estoit de ce temps : mais en mariage faisant, fut dit et contracté, qu'il ne porteroit point titre et nom de Roy, ains seulement de Prince, ou Duc, ou Comte ; mais il ne vouloit rien porter que son titre accoustumé. Sur ce les Capitaines de la Reyne, qui portoient haine et envie à ce Pandolfo, son mignon, et à Sforce, luy mirent en teste de prendre le nom de Roy, et le porter : par quoy estant allez au-devant de luy, le saluerent tous pour Roy, fors ce brave Sforce, qui ne le nomma que Comte ; à raison de quoy, par l'advis des autres, fit prendre prisonnier Sforce, et luy fit donner quelques traits de corde, et fit trancher la teste au pauvre Pandolfo. Il en eust fait faire de mesme à Sforce, sans la sœur qui estoit une femme brave et courageuse, qui assemblant une troupe de gens, prit aucuns Seigneurs et Gentils-Hommes du party du Roy, par le moyen desquels elle rachepta son frere. Voilà une bonne et brave sœur.

Quant à la Reyne il la mit à part, ne luy laissant manier aucunes affaires, et la tenant comme enfermée et confinée en une chambre, et la menant fort peu souvent en son lit et en sa compagnie, la repoussant loin de soy, jusques à luy dire force

vilainies : ce que la Reyne dissimula finement et fort malicieusement comme femme, mais pourtant très-habile, encore que plusieurs des siens en murmurassent ; en disant et faisant semblant que telle vie la délivroit de beaucoup de travaux et fascheries du monde, et s'amusant à voir danser, à quoy les François s'amusoient fort, et sont addonnez dit l'Histoire, passant joyeusement le temps, bien qu'elle montrast à ses amis plus privez par signes et paroles à demy, quelque douleur au dedans, et desir d'y remédier. Si bien joüa-t-elle son jeu, qu'un Julio César de Capua, qui avoit auparavant offensé la Reyne, pour faire son accord, s'offrit à elle de tuer son mary Jacques. Elle malicieuse et fine, prit cette occasion au poil, tant pour se venger de ce Julio, que pour gagner les bonnes graces de son mary, et pour recouvrer sa liberté premiere ; fit semblant de luy prester l'oreille en ce qu'il songeast bien en son fait, et le faire sagement et seurement ; et le remit au bout de huit jours. Elle en ayant adverty le Roy du tout, le fit cacher en son cabinet avec d'autres ses plus fidelles bien armez : et finis lesdits huit jours, elle fait venir en sa chambre à cachette ledit Julio, à qui elle fit discourir assez haut de toute sa menée et la façon pour l'exécuter. Ce qu'ayant ouy, Jacques sortit, et luy fit trancher la teste publiquement ; ce qui luy donna occasion d'avoir la Reyne en bonne opinion et estime d'amitié, et de femme qui porte grande loyauté à son mary : et

Cosi si pigliano le volpe (*).

(*) C'est-à-dire. *Ainsi se prennent les renards.*

dit le proverbe Italien. Donc bientost après la mit au large, et luy donna la liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, et s'esbattre et gouverner par-tout à son plaisir. Au moyen de quoy, estant un jour à un banquet fait à poste, espiant le temps à propos, joua si bien son jeu par le moyen de ses amis et complices, qu'elle se rendit la plus forte, et avec grande rumeur du peuple, et d'aucuns Grands, prindrent, tuerent et saccagerent les Officiers François, et fit mettre le Roy son mary dans le chasteau del Ovo, où estant, il trouva moyen de s'embarquer sur une nef Genevoise, qui d'avanture estoit-là au port, et ayant accordé du prix, fut mené à Tarente, où estant, la Reyne l'envoya assiéger : mais pour ce qu'il ne la pouvoit tenir longuement, la rendit, et la quitta, et s'en alla en France, où s'addonnant à la Religion, acheva de passer le reste du monde.

Par tel, on peut connoistre ce que peut une femme habile et de bon esprit, quand elle couve une vengeance : et aussi comme en prend, et comme en doit-il prendre aux petits compagnons d'aucunes Dames, qui leur font cet honneur, comme j'ay dit cy-devant, de les espouser, les eslever, et les obliger de biens, de vies et d'honneurs ; et puis sont si ingrats, qu'ils n'en font cas, les gourmandent, et qui pis est, attentent sur leur vie. Tels gens ingrats méritent tels traittements que ce Roy Jacques, et pires.

J'ay leu dans l'Histoire de ce grand Olivier de la Marche, qui estoit lors à Besançon, et le vit quand ce Roy s'y vint rendre Cordelier, dit qu'il (*) se faisoit porter par quatre hommes en

(*) Cordelier : il dit qu'il

une civiere, telle sans autre différence que les civieres que l'on porte les fiens, fumiers et ordures, et estoit à demy-couché, (quel sot et fat)! demy-appuyé et levé à l'encontre d'un méchant dérompu oreiller de plume, vestu pour toute parure d'une longue robe de gris de petit prix, et estoit ceint d'une corde noüée à la façon d'un Cordelier, et en la teste avoit un gros bonnet blanc, que l'on appelle une calle, et nous autres appellons calotte ou bonnette blanche de laine, noüée ou bridée par-dessous le menton. Il ne luy eust fallu qu'une plume de coq sur la bonnette, et voilà le galand bien vestu! Je croy que si la Reyne sa femme l'eust ainsi veu habillé et embéguiné, elle qui estoit toute gentille et d'esprit, s'en seroit bien mocquée. Si feroient bien d'autres, si crois-je, que je sçay, si elles voyoient ainsi leurs marys, qui leur sont ingrats, et les traittent mal, en une telle condition, et ainsi béguinez et repentis. Il y en a aucuns qui se mocquent de ces nouveaux convertis, repentants et pénitents, et disent comme un grand Seigneur que je sçay en France, lequel voyant Monsieur de Joyeuse d'aujourd'huy, en habit de Capucin, faire les pénitences qu'il faisoit : *Il seroit bien trompé celuy-là, s'il ny avoit point de Paradis en l'autre monde* (*). Il pouvoit bien au vray ainsi parler, si le Paradis n'estoit : mais estant, et une résurrection préparée, et un Dieu pour nous juger en sa béatitude ou en sa condamnation, certainement qui peut faire ces conversions et pénitences, il en est bien-heureux, à la mode de

(*) C'étoit le vieux Maréchal de Biron. Voyez la *Confession de Sancy*, Liv. I, Chap. VIII.

plusieurs

plusieurs anciens Saints, qui ont fait de mesme, et qui ont esté benis de Dieu, dont nous avons nos Histoires saintes toutes pleines. Si dit pourtant ledit Messire Olivier, que ledit Roy de sa personne paroissoit un grand Chevalier, fort bien formé de tous membres (tant plus fat estoit-il), ayant le visage bon, agréable, et portoit une chere joyeuse en sa recueillette vers chacun, (ainsi use-il de ces mots); mais pourtant, ainsi habillé, et en telle sorte et assiette, il pouvoit plus servir de risée au monde, que d'admiration, encore que telle humilité soit très-agreable à Dieu. Il avoit à sa suitte quatre Cordeliers de l'Observance, que l'on disoit grands Clercs et de sainte vie, et après iceux sur le coin où il pouvoit avoir deux cent chevaux, dont il y avoit littiere, chariot couvert, hacquenées, mules, mulets dorez et harnachez honorablement; et avoit sommiers couverts de ses armes, et nobles hommes et serviteurs bien vestus et en bon point. Dequoi servoit tout cela, puisqu'il estoit converty? Et en cette pompe humble, et dévote ordonnance, fit son entrée à Besançon, comme il avoit fait en toutes les autres villes, et puis entra au Couvent, où depuis, ce dit l'Historiographe, on le vit rendu Cordelier: et disoit-on qu'une femme de ce temps, fort dévote, et Religieuse de Sainte Claire, nommée Sœur Colette, l'avoit ainsi réduit et presché comme elle avoit fait force autres.

Pour retourner à nostre Reyne Jeanne, après le départ de son mary, elle eut beaucoup de brouilleries et de traverses, si bien qu'elle fut contrainte d'appeller à son aide le Roy Alphonse d'Arragon, et l'adopter pour fils, et l'admettre à son Royaume; ce qu'il accepta, quelque paction

qu'il eut faite avec les Roys prédécesseurs de ladite Reyne: duquel elle ne fut pas mieux traittée que de l'autre ; qui fut cause qu'elle le quitta pour son ingratitude, et le desadvoua son fils, et adopta Loüis Duc d'Anjou, en son lieu, qui luy porta un très-grand honneur et respect. De sorte qu'après la mort de son Grand-Seneschal et Favory nommé le Comte Avelin (*), il eut le Gouvernement absolu ; et se monstra si benin et si serviable à l'endroit de la Reyne, sa mere adoptive, que jamais Dame ne fut plus contente qu'elle estoit, et à toute heure remercioit Dieu de luy avoir donné un si bon fils et tel appuy, comme j'ay leu dans l'*Histoire d'Anjou ;* et qu'un jour ledit Comte Avelin, son Grand-Séneschal, ayant peur que le Duc d'Anjou le déboutast comme d'autrefois il luy avoit esté contraire, cuidant remonstrer à la Reyne sa maistresse, qu'elle se recordast d'Alphonse d'Arragon, lequel après luy avoir donné toute autorité et crédit au Royaume, la traitta très-mal, et la cuida par force chasser hors du Royaume, et que le Duc d'Anjou en pourroit faire de mesme, parquoy n'estoit pas bon qu'elle luy donnast sur son pays et sur ses sujets tant d'autorité et pouvoir ; elle luy respondit, qu'elle se souvenoit assez du danger où elle avoit esté, pour avoir éleu Alphonse : mais qu'entre Loüis d'Anjou et Alphonse d'Arragon, il y avoit beaucoup de difference ; car l'un estoit François, et l'autre Espagnol. Elle avoit par-là bonne opinion des François, qui de ce temps estoient encore tenus très-francs et très-nobles. Voilà ce qu'en dit l'*Histoire d'Anjou.*

(*) Trajan Caracciol, dont il sera parlé ci-dessous.

Il faut encore conter cette histoire. Près de sa Sainteté à Florence, Alphonse y tenoit comme Ambassadeur, Don Garcie Espagnol, accort et subtil; et la Reyne Jeanne en semblable y tenoit le sien, nommé Caraffe Malice. Ce Malice mit en-avant à l'Espagnol, que s'il persuadoit au Roy son maistre de prendre en main la cause de la Reyne, se faisoit fort qu'elle l'adopteroit pour fils, et le déclareroit son successeur au Royaume; et de cette adresse conduisirent ensemblement cette trame au desceu du Pape, qu'ils arresterent d'aller à Piombin, et de-là à Corsugue-vers Alphonse, auquel la matiere proposée fut tenuë en longue discussion, parce qu'Alphonse et Loüis estant cousins au tiers degré, y avoit capitulations préparées dès le commencement des pratiques de Loüis, par lesquelles Alphonse luy promettoit de ne le molester en rien: mais c'est chose trop spécieuse qu'une Couronne, pour demeurer si conscientieux. Soit donc que soit, le fait est clair, qu'Alphonse enfin accepta le party à luy présenté.

A ce Malice fut fait cet épitaphe, qui est en l'Eglise S. Dominique de Naples.

Auspice me Latias Alphonsus venit in auras,
Rex pius, ut pacem redderet Ausoniæ.
Natorum hoc pietas ſtruxit mihi sola sepulchrum,
Caraffa dedit hæc munera Maliciæ.

Il y a un équivoque double et bon à Malice; car s'il portoit nom de *Malice*, il le portoit de fait, d'autant qu'il ne valoit gueres, et estoit bien remply de malice: ce tient-on encore à Naples, au moins aucuns.

L'Histoire de Naples dit encore que cette Reyne ne demeura gueres plus paisible, pour avoir chassé l'Arragonnois : car elle eut grande guerre par le moyen de Sforce, et Loüis d'Anjou son fils, qui surpris d'une fievre par les continuels mesaises, travaux, veilles, chaleurs et fatigues de la guerre, mourut en l'an 1434, au grand regret de sa mere adoptive et de tous ceux du Royaume ; car il estoit Prince doux et benin, et du gouvernement duquel le peuple en espéroit beaucoup.

Au bout de l'an, la Reyne Jeanne mourut après, de fievre et de maladie, ayant regné vingt ans. C'estoit beaucoup pour ces temps, et parmy cette nation fort variante. Et laissa par testament son héritier René, Duc de Lorraine, frere charnel dudit Duc Loüis : et par ainsi finit en elle la lignée et succession du Roy Charles premier d'Anjou et de Durazzo, qui estoit une mesme race. C'estoit en son vivant une très-honneste Princesse. Messire Olivier de la Marche, qui estoit de ce temps, l'a nommée Jovenelle (*), et dit que c'estoit une Dame de très-grand esprit, et qui sçavoit et valoit beaucoup, et dont le Royaume s'en tenoit fort content : et dit les raisons pourquoy elle traitta mal son mary Jacques de Bourbon, d'autant qu'aucuns disoient pour lors, qu'il la vouloit trop maistriser, tant sur le Gouvernement du Royaume, que sur sa personne, et plaisirs, et esbats.

Autres disoient que la Reyne ne prit pas bien en gré aucunes assemblées des Dames (à la mode des François, qui se sont ainsi perdus tousjours en ce Pays-là : je m'en rapporte aux Vespres

(*) *Lisez* Joannelle, ou Jeannelle.

Siciliennes), dont il n'y en a point faute de belles à Naples, par maniere de festins, que faisoit le Roy journellement, dont elle en conceut jalousie. Quelquefois les Dames mariées n'ont pas tous les blasmes du monde, si elles font des mauvais tours à leurs marys; car ils leur en donnent bien des occasions.

Or l'*Histoire de Naples* dit que cette Reyne laissa un bruit de femme impudique et mal arrestée, comme de qui l'on disoit qu'elle estoit arrestée en cela seul qu'elle n'avoit point d'arrest, et qu'elle estoit tousjours amoureuse de quelqu'un; ayant par plusieurs sortes et avec plusieurs fait plaisir de son corps. Mais pour cela, c'est le vice le moins blasmable à une Reyne, grande Princesse et belle, qui soit point; et si est le moindre. Si qu'elle puisse avoir: mais très-grand est-il celuy, quand elle est mauvaise, malicieuse, vindicative, tyranne, comme il y en a, dont le pauvre peuple en pâtit beaucoup, mais peu pour ses amours, ainsi que j'ay ouy discourir à un Grand de par le monde. Et soustenant son party, disoit que ces belles grandes Dames et Princesses, de mesme humeur en amour, devoient ressembler le soleil, qui respand de sa lueur et de ses rayons, à un chascun de tout le monde, si bien qu'un chascun s'en ressent. Tout de mesme en doivent faire ces grandes et belles, en prodiguant de leurs beautez et de leurs graces à ceux qui en veulent et bruslent; ainsi que volontiers les charitez et aumosnes générales, et qui se font à plusieurs, sont plus estimables et agréables que celles qui sont particulieres, et qui ne se donnent qu'à un ou deux: et par ainsi, telles belles et grandes Dames, qui peuvent beaucoup contenter le monde, soit par

leurs douceurs, soit par leurs paroles, soit par leurs beaux visages, soit par fréquentations, soit par infinies belles démonstrations et signes, soit par les beaux effets, qui est plus à préférer, ne se doivent nullement arrester à un amour, mais à plusieurs; et telles inconstances leur sont belles et permises, mais non aux autres Dames communes, soit de Cour, de villes, et des pays, desquelles la douzaine n'en fait que la demie, et ne sont qu'à petit poids, comme ces grandes, qui sont à poids de marc: et telles Dames moyennes faut que soient constantes et fermes, comme les estoilles fixes, et nullement erratiques; que quand elles se mettent à changer, errer, et varier en amour, elles sont justement punissables, et les doit-on descrier comme Putains de Bourdeaux, d'autant que leurs beautez, encore qu'elles soient passables, elles n'ont de quoy s'estendre sur plusieurs, et qu'estans privées, il faut qu'elles se resserrent en privé, et ne soient point communes comme les autres, et se contentent de donner l'aumosne à un, sans se ruïner, ou de réputation, ou de scandale, ou d'honneur, en donnant à tous ceux qui se présentent à leur porte.

Voilà ce que disoit ce grand Seigneur. Surquoy il me souvient, qu'estant une fois avec une honneste et grande Dame, allé voir des tableaux d'un Peintre, nous en vismes un très-beau, où il y avoit une fortune d'un costé peinte, assise sur une pomme ronde et roulante, et de l'autre une Vénus sur une pierre carrée et ferme. Il y eut une de ces Dames qui dit: *Voilà deux tableaux qui parlent bien à nous; car tout ainsi que l'un représente par cette pomme ronde l'inconstance de la fortune, l'autre aussi par la pierre carrée*

et ferme de Vénus, elle nous apprend, à nous autres Dames, d'estre bien fermes et asseurées en amours, sans les rouler et changer à tout propos. Ce qu'oyant cette grande Dame, croyant bien que cette pierre estoit jettée en son jardin, se tournant, luy dit : *Cela s'entend pour vous autres, mes Dames qui avez de ces beautez communes; mais pour nous autres, non, qui avons les nostres comme dissemblables aux vostres.* En ce discours par forme de digression se peut excuser aisément cette Reyne Jeanne, si elle fut peu arrestée en ses amours; d'autant que c'estoit une très-belle Princesse, comme son pourtrait le monstre, représenté à Saint-Jean de Carbonnara à Naples, ainsi que je diray, et aussi qu'elle estoit Reyne de grand esprit.

On dit qu'elle ayma, sur tous ses amoureux, Caraciol : aussi le fit-elle grand, et son grand Séneschal. Au commencement de sa jeunesse, encore qu'il fust bien Gentil-Homme, parce qu'il estoit pauvre, il se mesla de la plume, et estoit fils d'un appellé Caraciolo. Le feu Prince de Melfe estoit venu de cet estoc, comme l'on m'a dit à Naples. La premiere occasion qu'eut jamais la Reyne de luy faire entendre qu'elle l'aymoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il joüoit aux eschets en la garderobe de la Reyne, elle-mesme luy fit mettre une souris devant luy; et luy de peur, courant deçà delà, et heurtant et puis l'un et puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reyne, et vint choir sur elle; et ainsi par ce moyen, la Reyne luy descouvrit son amour,, et eurent tost fait leurs affaires ensemble; et après ne demeura gueres qu'elle ne l'eust fait son grand Séneschal.

Sur ce conte, j'en feray un autre d'une Dame de par le monde, et d'un Gentil-Homme que je connois. Cette Dame estoit une fort belle et honneste Dame, et de bonne Maison ; et le Gentil-Homme, qui n'estoit point des plus impertinents : il la servit long-temps, et se plaisoit fort à contempler sa beauté ; car elle l'estoit en visage, port, et en sa taille qui estoit très-riche. Mais rien que cela ne pouvoit-il voir : du dehors et du descouvert prou ; du couvert et du dedans rien, à quoy ses desirs et affections tendoient si ardamment, qu'il en brusloit et mouroit, se persuadant bien que le caché valoit bien autant que le descouvert. Enfin un jour la fortune, qui ayde souvent aux pauvres amoureux, luy fut si favorable, qu'ainsi que la Dame prenoit à son coucher sa chemise derriere le rideau de son lit, et que l'une de ses femmes la luy donnoit, se présenta sous ledit rideau une grosse aragnée si hideuse, que rien plus. La Dame qui au monde ne craignoit tant de tous les animaux que celuy-là, comme certes il est hideux, et qui plustost se fut jettée dans le feu que de l'attendre venir à soy, sort de dessus son lit et de derriere sa courtine, sans autrement songer à soy, (possible le fit-elle à poste, comme il est vray), ny en l'estat où elle estoit, toute esperdue s'en vint auprès de ce Gentil-Homme à demy-nue, afin de s'en garantir ; et à luy bien estonné d'un tel effroy, elle dit l'occasion de cette aragnée, qui sçavoit bien la hayne qu'elle luy portoit. Mais il ne fut point sot, et ne courut pas à tuer l'aragnée ; n'estant pas-là comme un Hercule à faire mourir les bestes, laissant cela à faire à ses femmes : mais prenant ce temps, jette ses yeux soudain sur ce

descouvert, où il ne vit rien que beau et digne d'estre aymé et souhaitté. Mais le pis fut, qu'il n'eut autre chose que cette belle contemplation qui luy dura tousjours dans l'ame, maudissant que sa fortune ne fust si pareille comme de cette Reyne à son Séneschal : dont il me sembloit qu'elle ne devoit user de ce mystere ; car elle estant Reyne, ne devoit que prendre l'occasion, et luy assigner l'heure telle qu'il luy eust pleu, veu que volontiers ces Grandes font et défont, et se dispensent comme il leur plaist, et aussi qu'à bonne volonté ne manque jamais de sujet ny occasion. Ainsi que je tiens d'une honneste Dame de la Cour, à laquelle un jour un Gentil-Homme luy disant son amour, et qu'il desiroit fort la trouver en un lieu plus privé et secret que la chambre de la Reyne où ils estoient, la Dame luy fit response : *Trouvez moyen seulement de m'en faire venir l'envie. Ne vous mettez point en peine de trouver de commodité ; car je vous en trouverez assez* (*). Et par ainsi cette belle Reyne, puisqu'elle en avoit la volonté, les moyens se présentoient assez, sans faire ces cérémonies ; mais possible qu'elle n'y voulut aller à la débordée, ains avec plus de modestie, et ne s'en monstrer deshontée, comme j'en sçay plusieurs qui font ainsi de mesme.

Or, c'est assez parlé d'elle. Toutesfois, avant que d'achever, je veux parler du beau tombeau d'elle et de son frere Ladislaüs, qu'elle fit construire pour tous deux avant mourir, que j'ay veu à Saint-Jean de Carbonnara à Naples, qui est une fort belle Eglise de Religieux, en lieu haut, au bout de la ville. Le tombeau est sur le grand autel, et de beau et fin marbre blanc : au bout de la

(*) *Voyez ce même Trait, Tom. III, Disc. I. des Cocus.*

sépulture est ledit Ladislaüs tout à cheval, couvert d'un manteau d'azur semé de fleurs de lys, une espée au poing, son cheval tout caparassonné de mesme. A ses pieds est escrit en lettres dorées.

DIVUS LADISLAUS.

Dessous cette statue y a un très-beau sépulchre, et un Roy estendu la face en-haut, avec force Dames esplorées à l'entour, et deux petits enfants, qui tiennent haussé un rideau deçà et delà; dessous laquelle il y a une Cormelie, avec des lettres d'or un peu mal lisibles, dont le commencement est tel.

Improba mors fratris, heu frater!

C'EST-A-DIRE:

Ah! mon frere! et meschante mort de mon frere!

Et plus bas, ledit Ladislaüs et Jeanne sont assis en leurs sieges royaux, avec leurs sceptres en la main deçà et delà: la Reyne Jeanne se monstre de belle et grave majesté, vestue pompeusement sous son manteau royal, semé de fleurs de lys, et y a près d'elle quelques autres honnestes Dames vestues à la Françoise; et à leurs pieds sont ces mots escrits.

Qui populos bello tumidos, qui clade tyrannos
Percutit intrepidus victor terrâque marique,
Lux Italûm, regni splendor clarissimus hic est,
Cui tanto lachrimis soror illustrissima fratri,
Heu Ladislaüs decus altum et gloria regum!
Defuncto pulchrum dedit hoc Regina Joanna.
Utraque sculpta sedes, majestas ultima Regum,
Francorum soboles Caroli sub origine primi.

La traduction est telle.

» Celuy, qui, sans peur, a subjugué par guerre
» les peuples plus mutins, et ruyné les tyrans,
» victorieux par mer et par terre, la lumiere des
» Italiens, et la splendeur esclatante du Royaume,
» gist icy. Le Roy Ladislaüs, l'honneur et la gloire
» des Roys, à qui la sœur très-illustre Reyne
» Jeanne, avec des grandes larmes et regrets, à
» un tel digne frere mort, a dressé ce monument.
» Les majestez de l'un et de l'autre entaillées sont
» cy-assises, qui ont finy la derniere race des Roys
» François sous l'origine du Roy Charles I. »

Le tout est soustenu de quatre colomnes de marbre, par où on peut passer dessous, contre lesquelles sont appuyées quatre figures de femmes, sçavoir est les quatre vertus principales.

Voilà le beau, dernier et pieux office que fit la sœur à son frere Ladislaüs, qui fut Roy devant elle: et luy il mourut, pour aymer une fort belle fille d'un Médecin, lequel, apposté et gagné par les Florentins pour le faire mourir, donna à sa fille un certain onguent; luy persuadant que si elle s'en frottoit la nature, sur le point de la besogne, que l'amour que luy portoit le Roy luy croistroit, et jamais ne l'abandonneroit. La pauvre fille crut le pere, convoiteuse d'avoir l'amour immortelle du Roy; et s'estant frottée dudit onguent, mourut incontinent: et le Roy, s'en sentant aussi fort touché, ne la fit gueres longue après. Voilà une mort estrange; mais plus est celle d'une Dame de France, de fort bonne maison, que j'ay connue, laquelle son mary fit mourir en l'empoisonnant par sa verge et nature dans la sienne et sa matrice, qui fut grand cas l'empoisonner ainsi, sans s'empoisonner; dont il en fut en grand'peine et procès,

par la poursuitte des parents et parentes de sa femme, et en grande prison dans la Conciergerie du Palais ; et en sortit aux troisiesmes troubles, le Roy luy donnant grace pour s'en servir aux guerres. Il fit cela, pensant espouser une grande Dame bien riche, ce qu'il ne fit (*).

Près dudit sépulchre que je viens de dire, et un peu plus avant, y a une Chapelle ronde où y a aussi un tombeau de beau marbre, de Caraciol, Séneschal, avec ces mots.

Trajano Caraciolo, Avellini Comiti, Venusii Duci ac Regni magno Seneschallo et Moderatori, Trajanus filius Melfiæ Dux, parenti de se deque patriâ optimè merito, erigendum curavit 1433.

La traduction est telle.

« Trajan, fils du Duc de Melfe, a esté curieux » d'ériger ce tombeau à son pere, qui luy avoit » fait beaucoup de biens et à sa patrie, Caraciol, » Comte d'Avelin, Duc de Venouse, et grand » Séneschal et Gouverneur du Royaume.

Dans la table du tombeau sont gravez ces vers :

In titulis mihi nil summo de lumine derat.
Regina ex morbis invalidâ atque senex,
Fœcundâ populos proceresque in pace tuebar,
Pro Domina Imperiis nullius arma timens.
Sed me idem livor, qui te, fortissime Cæsar,
Sopitum extinxit, nocte juvante, dolor,
Non me, sed totum lacerans, manus, impia, Regnum,
Parthenopeque suum prodidit alma decus.

La traduction est telle.

« Rien ne me defailloit que le titre de Roy ;

(*) *Voyez ce même Trait, Tom. III, Disc. I. des Cocus.*

» estant monté en très-haut degré du temps de
» la Reyne ma maistresse maladive et jà sur l'age.
» J'ay entretenu son peuple et les Grands en bonne
» paix; et où il alloit du commandement et du
» service de ma maistresse, je n'ay rien craint,
» non pas les armes des plus mauvais. Mais la
» mesme envie, qui mesme a persécuté César,
» m'a fait mourir de nuit fort favorable à la tra-
» hison. Meschante main, tu ne m'as pas tué et
» perdu seulement, mais le Royaume de Naples a
» esté privé de son los et gloire! »

Ce Séneschal estant en grand crédit, comme sont les favoris des Roys, fut fort envié et conjuré contre luy: pour quoy les conjurateurs et grands Barons du Royaume allerent une nuit frapper à la porte de sa chambre, luy faisant accroire que la Reyne le demandoit, estant en danger de mort par accident nouvellement survenu. Luy, se levant hastivement pour se vestir, commanda à son valet-de-chambre d'ouvrir la porte; laquelle ouverte, les meurtriers entrerent, qui le tuerent et le traisnerent sur une aix hors du chasteau à demy vestu. On dit que la Reyne y avoit presté consentement: pour le moins, n'en fut-il fait autre poursuite de sa mort, et aussi que l'histoire le dit.

De luy sont sortis et venus ces grands Princes de Melfe, qui ont esté après luy très-grands personnages et vaillants Capitaines.

Voilà un grand exemple de fortune et admonestement à un chacun, qui se fiant au gouvernement et faveur d'aucunes femmes, y repose son espérance, mal fondée pourtant, pour la variété qui regne en ce sexe tant aymé.

Or, je fais fin. C'est assez parlé de ce sujet, dont je crains en avoir esté trop prolixe, et par

ce, importun : mais il falloit en parler ; car elles ont este braves Reynes, et pourtant haïes d'aucuns, (comme j'ay dit) estant enfin le naturel de plusieurs hommes d'abhorrer la domination des femmes.

DISCOURS HUITIESME (*).

ARTICLE PREMIER.

ISABELLE D'AUTRICHE, femme de CHARLES IX, Roi de France.

NOUS avons eu nostre Reyne de France Dona ISABELLE D'AUTRICHE, qui fut mariée au Roy Charles IX, laquelle nous pouvons dire par-tout avoir esté une des meilleures, des plus douces, des plus sages, et des plus vertueuses Reynes qui regna depuis le regne de tous les Roys et Reynes qui ayent jamais regné. Je le peux dire, et un chacun avec moy, qui l'a veu, ou ouy en parler, sans faire tort aux autres, et avec très-grande vérité. Elle estoit une très-belle Princesse, ayant le teint de son visage aussi beau et délicat que Dame de sa Cour, et fort agréable. Elle avoit la taille fort belle aussi, encore qu'elle l'eut moyenne assez. Elle estoit très-sage, et aussi très-vertueuse et très-bonne, et qui ne fit jamais mal ny desplaisir à personne quelconque, non pas l'offense de la moindre parole du monde : aussi en estoit-elle très-sobre, ne parlant que fort peu, et tousjours son Espagnol.

(*) *Les Eloges suivants des* Dames Illustres *se trouvent si mal placés dans le IVe. Discours des* Dames Galantes, *qu'on a cru devoir les en ôter, pour les placer plus convenablement ici.*

Elle estoit très-dévote, et nullement bigotte, monstrant ses dévotions par actes extérieurs et apparents par trop, ny trop extrêmes, comme j'en ay veu aucunes patenostrieres; mais sans faillir à ses heures ordinaires à prier Dieu, elle les y employoit très-bien, sans aller emprunter d'autre extraordinaire. Bien est vray, ainsi que j'ay ouy raconter à aucunes de ses Dames, quand elle estoit dans le lit à part, et en cachette, ses rideaux très-bien tirez, et se tenoit toute à genoux en chemise, et prioit Dieu une heure ou demye, battant sa poitrine, et la macéroit par très-grande dévotion. De quoy on ne s'estoit point apperceu volontiers, si-non lors que le Roy Charles son mary fut mort: car après estre couchée, et que toutes ses femmes s'estoient retirées, il y en eut une de celles qui couchoient en sa chambre, qui l'oyant souspirer, s'advisa de regarder à travers du rideau, et la vit en tel estat, priant Dieu de cette façon, et continuant quasi tous les soirs; si bien que cette femme-de-chambre, qui luy estoit assez familiere, s'advisa luy remonstrer un jour, qu'elle faisoit tort à sa santé. Elle se fascha contre elle, de quoy elle l'avoit descouverte et advisée, le voulant quasi nier, et luy commanda de n'en sonner mot; et pour ce, s'en désista pour ce soir: mais la nuict, elle réparoit le tout, pensant que ses femmes ne s'en apperceveoient; mais elles la voyoient et appercevoient par l'ombre de la lumiere de son mortier plein de cire (*), qu'elle tenoit allumée en la ruelle de son lict, pour lire et prier Dieu dans ses heures quelquefois, au lieu que les autres Princesses et Reynes

(*) Petite lampe d'argent qu'on emplit de cire, pour avoir toute la nuit de la lumiere dans la chambre.

le tiennent sur le buffet. Telles formes de prieres ne tenoient rien de celles des hypocrites, qui, voulant paroistre devant le monde, font leurs prieres et dévotions publiquement, et en marmottant, affin qu'on les trouve plus dévotes et sainctes.

Ainsi prioit nostre Reyne pour l'ame du Roy son mary, qu'elle regretta extrêmement, en faisant ses plaintes et regrets : non comme une Dame désespérée et forcenée, faisant ses hauts cris, se deschirant la face, s'arrachant les cheveux, ny contrefaisant la femme qu'on loue pour pleurer; mais se plaignant doucement, jettant ses belles et précieuses larmes si tendrement, souspirant si doucement et bassement, qu'on jugeoit bien en elle, qu'elle se contraignoit en ses douleurs, pour ne faire à croire au monde qu'elle ne vouloit faire la bonne mine et beau semblant, (ainsi que j'en ay veu faire à plusieurs Dames), mais ne laissant pourtant de sentir dans son ame de grandes angoisses. Aussi un torrent d'eau, qui est arresté est plus violent que celuy qui a son cours ordinaire. Sur quoy il me souvient que, pendant la maladie du Roy son Seigneur et mary, luy gisant en son lict, et le venant visiter, soudain elle s'asseoit auprès de luy, non près de son chevet, comme on a de coustume, mais un peu à l'escart, et en sa perspective, où estant sans parler gueres à luy, selon sa coustume : aussi tant qu'elle demeuroit-là, elle jettoit les yeux sur luy si fixement, que vous eussiez dit qu'elle le couvoit dedans son cœur, d'amour qu'elle luy portoit; et puis on luy voyoit jetter des larmes si tendres et si secrettes, que qui n'y prenoit bien garde n'y eust rien connu, essuyant ses yeux humides, en faisant semblant de se moucher, qu'elle

en

en faisoit pitié très-grande à un chacun (car je l'ay veu) pour la voir ainsi gesnée, sans descouvrir sa douleur ny son amour, et que le Roy aussi ne s'en apperçeut. Voilà son exercice qu'elle avoit auprès du mal de son Roy ; et puis se levoit, et s'en alloit prier Dieu pour sa santé : car elle l'aimoit et honoroit extrêmement, encore qu'elle le sceut d'amoureuse complexion, et qu'il eut des maistresses, fust ou pour l'honneur ou pour le plaisir, mais elle ne luy en fit jamais pire chere, ny ne luy en dit aucunes pires paroles : supportant patiemment sa petite jalousie, et le larcin qu'il luy faisoit. Elle estoit fort propre et fort digne pour luy : car c'estoit le feu et l'eau assemblez ensemble, d'autant que le Roy estoit prompt, mouvant, bouillant, et elle estoit froide et fort tempérée.

L'on m'a conté de bon lieu, qu'après sa viduité, il y eut aucunes de ses Dames plus privées, qui parmy les consolations qu'elles luy pensoient donner, il y en eut une, (qui comme vous sçavez parmy une telle grande troupe, il y en a tousjours quelqu'une mal-habile), laquelle la pensant bien gratifier, luy dit : *Au moins, Madame, si Dieu, au-lieu d'une fille, vous eut laissé un fils, vous seriés à cette heure Reyne-Mere du Roy, et vostre grandeur d'autant plus elle s'agrandiroit et s'affermiroit.* » Hélas ! répondit-» elle, ne me tenez pas ce fascheux propos. Comme » si la France n'avoit pas assez de malheurs, sans » que je luy en fusse aller (*) produire un, pour » achever du tout sa ruine. Car ayant un fils, » il y eut eu plus de divisions, troubles et séd-

(*) Allée.

» tions, pour en avoir l'administration et cura-
» telle, durant son enfance et sa minorité, que
» de là il sortiroit plus de guerres que jamais:
» et un chacun voudroit faire son profit, et en
» tirer, en despouillant ce pauvre enfant, comme
» on vouloit faire au feu Roy mon mary, quand
» il estoit petit, sans la Reyne sa mere, et sans
» ses bons serviteurs, qui s'y opposerent. Et si
» je l'eusse eu, et moy misérable, j'en eusse esté
» la cause pour l'avoir conceu, et en eusse eu
» mille malédictions du peuple, duquel la voix
» est celle de Dieu. Voilà pourquoy je loue mon
» Dieu, et prens en gré le fruit qu'il m'a donné,
» soit pour mon pis, ou soit pour mon mieux.»

Voilà la bonté de cette bonne Princesse à l'endroit du pays où elle avoit esté colloquée. J'ay ouy raconter, qu'au massacre de St. Barthélemy, elle, n'en sçachant rien, ny mesme senty le moindre vent du monde, s'en alla coucher à sa mode accoustumée; et ne s'estant esveillée qu'au matin, on luy dit à son réveil, le beau mystere qui se jouoit. *Hélas*, dit-elle soudain, *le Roy mon mary le sçait-il? Ouy, Madame,* respondit-on: *c'est luy mesme qui le fait faire.* « O mon Dieu!
» s'escria-t-elle, qu'est cecy? et quels conseillers
» sont ceux-là qui luy ont donné tel advis? Mon
» Dieu, je te supplie et te requiers de luy vou-
» loir pardonner; car si tu n'en as pitie, j'ay
» grand'peur que cette offense ne luy soit pas
» pardonnée.» Et soudain demanda ses heures, et se mit en oraison, et à prier Dieu la larme à l'œil.

Que l'on considere, je vous prie, la bonté et sagesse de cette Reyne, de n'approuver point une telle feste, ny le jeu qui s'y célébra: encore

qu'elle eut grand sujet de desirer la totale extermination, et de Monsieur l'Admiral, et de tous ceux de sa Religion ; d'autant qu'ils estoient contraires du tout à la sienne, qu'elle adoroit et honoroit plus que toute chose du monde ; et de l'autre costé, qu'elle voyoit combien il troubloit l'Estat du Roy son Seigneur et mary : et aussi que l'Empereur son pere luy avoit bien dit, lorsqu'elle partit d'avec luy pour s'en venir en France. *Ma fille*, luy dit-il, *vous allez estre Reyne en un Royaume le plus beau, le plus puissant, et le plus grand qui fut au monde, et d'autant vous en tiens-je très-heureuse ; mais plus heureuse seriés-vous, si vous le trouveriés entier en son estat, et aussi florissant qu'il a esté autrefois : mais vous le trouverez fort dissipé, divisé, et finy ; d'autant que si le Roy vostre mary en tient une bonne part, les Princes et Seigneurs de la Religion en detiennent de leur costé l'autre part :* et ainsi qu'il luy dit, ainsi le trouva-elle.

Or, estant veufve, plusieurs personnes d'hommes et Dames de la Cour, des plus clair-voyants que je sçay, eurent opinion que le Roy, à son retour de Pologne, l'espouseroit, encore qu'elle fust sa belle-sœur : car il le pouvoit, par la dispense du Pape, qui peut beaucoup en telles matieres, et sur-tout à l'endroit des Grands, à cause du bien public qui en sort. Et y avoit beaucoup de raisons que ce mariage se fit ; lesquelles je laisse à déduire aux plus hauts Discoureurs, sans que je les allegue. Mais entre autres, l'une estoit pour reconnoistre par ce mariage les obligations grandes que le Roy avoit receues de l'Empereur à son retour et départ de Pologne ; car il ne faut

point douter que si l'Empereur eut voulu luy donner le moindre obstacle du monde, il n'eut jamais peu partir, ny passer, ny se conduire seurement en France. Les Polonnois le vouloient retenir, s'il ne fut party sans leur dire adieu; car les Allemans le guettoient de toutes parts, pour l'attrapper, (comme fut ce brave Roy Richard d'Angleterre, retournant de la Terre-Saincte, ainsi que nous lisons en nos Chroniques) et l'eussent tout de mesme arresté prisonnier, et faict payer rançon, ou possible pis; car ils luy en vouloient fort à cause de la feste de la St. Barthélemy, au moins les Princes Protestants. Mais volontairement et sans cérémonie il s'alla jetter dans la Foy de l'Empereur, qui le receut très-gracieusement et amiablement, et avec très-grand honneur, gracieuseté et privautez, comme s'ils eussent esté freres, et le festina très-honorablement : et après avoir esté avec luy quelques jours, luy-mesme le conduisit un jour ou deux, et luy donna passage très-seur dans ses terres; si bien que, par sa faveur, il gagna la Carinthie, les terres des Vénitiens, Venise, et puis son Royaume.

Voilà l'obligation que le Roy eut à l'Empereur, de laquelle beaucoup de personnes, comme j'ay dit, avoient opinion que le Roy Henry Troisiesme s'en acquitteroit, en reprenant plus étroitement son alliance. Mais dès-lors qu'il alla en Pologne, il vid à Blasmont en Lorraine, Mademoiselle de Vaudemont, Loüise de Lorraine, l'une des plus belles, bonnes et accomplies Princesses de la Chrestienté, sur laquelle il jetta si ardemment ses yeux, que bien-tost il s'embrasa; et de telle façon, que couvant ce feu tout du long de son voyage,

à son retour à Lyon, il dépescha Monsieur du Gua, l'un de ses grands Favoris, (comme certes il le méritoit en tout), en Lorraine, où il arresta et conclut le mariage entre luy et elle, fort facilement, et sans grande altercation. Je vous laisse à penser, puis qu'au pere l'heur estoit non pareil, et à sa fille; à l'un d'estre beau-pere du Roy de France; et à sa fille d'en estre Reyne. Je parleray d'elle ailleurs (*).

Pour tourner encore à nostre petite Reyne; laquelle se faschant de demeurer plus en France pour beaucoup de raisons, et mesme qu'elle n'y estoit pas reconnue ny gratifiée comme elle le méritoit, se résolut de s'en aller finir le reste de ses beaux jours avec l'Empereur son pere, et l'Impératrice sa mere; où elle estant, le Roy Catholique vint à estre veuf de la Reyne Anne d'Austriche sa femme, sœur germaine de nostre Reyne Elizabeth, laquelle il desira espouser, et envoya prier l'Impératrice, sœur propre du Roy Catholique, de luy en ouvrir les premiers propos: mais elle n'y voulut jamais entendre, ny pour une, deux, ny trois fois, que l'Impératrice sa mere luy en parla; s'excusant sur les cendres honorables du feu Roy son mary, qu'elle ne vouloit violer par un second mariage; et aussi pour les raisons de la trop grande consanguinité, et estroite parenté, qui estoit entr'eux deux, dont Dieu s'en pourroit grandement irriter: sur quoy l'Impératrice et le Roy son frere s'adviserent de luy en faire parler par un Jésuite très-sçavant; et bien disant qui l'en exhorta et prescha tout ce qu'il put; n'oubliant rien d'y rapporter tous ces

(*) Discours IX, Article II.

grands passages des Escritures-sainctes, et autres qui peussent servir à son dessein : mais elle aussitost le confondit par d'autres aussi belles et plus vrayes allégations ; car depuis son veufvage, elle s'estoit mise fort à l'estude de l'Escriture de Dieu ; et puis sa déterminée résolution, qui estoit sa plus saincte deffense de n'oublier son mary par secondes nopces : si-bien que Monsieur le Jésuite s'en retourna sans rien faire, qui estant pressé par lettres du Roy d'Espagne y retourna, ne s'estant contenté de la résolue response de ladite Princesse ; laquelle ne voulant perdre temps à vouloir plus contester contre luy, le traita de paroles rigoureuses et menaces, et luy trancha tout court, que s'il se mesloit plus de luy en rompre la teste, qu'elle l'en feroit repentir, jusqu'à le menacer de le faire fouëtter en sa cuisine. J'ay bien ouy-dire plus, je ne sçay s'il est vray, que pour la troisiesme fois, y estant retourné, elle passa outre, et le fit chastier de son outrecuidance. Toutesfois je ne le croy pas ; car elle aimoit trop les gens de vie saincte, comme sont ces gens-là.

Voilà la grande constance et belle fermeté de cette Reyne vertueuse, laquelle enfin elle a gardée, jusqu'à la fin de ses jours, aux os vénérables du Roy son mary ; lesquels honorant incessamment de regrets et de larmes, et ne pouvant plus y fournir, (car une fontaine s'y fust tarie), vint à succomber et mourir si jeune, qu'elle ne pouvoit pas encore avoir 35 ans lorsqu'elle mourut. Perte, certes, par trop inestimable! Car elle eust servy encore d'un miroir de vertu aux honnestes Dames de toute la Chrestienté.

Et certes, si elle a monstré l'amour au Roy son mary par sa constance, continence vertueuse,

et sa doléance continuelle, elle l'a manifesté encore mieux à l'endroit de la Reyne de Navarre, sa belle-sœur; car la sçachant en très-grande extrémité de disette, et réduite en un Chasteau d'Auvergne, quasi abandonnée de la pluspart de siens, et de la pluspart de ceux qu'elle avoit obligés, elle l'envoya visiter et offrir tous ses moyens: si-bien qu'elle luy donnoit la moitié de son revenu du douaire qu'elle avoit en France, et partageoit avec elle comme si c'eust esté sa sœur propre; si-bien qu'on dit que cette grande Reyne eust eu beaucoup à pâtir, sans cette libéralité grande de sa bonne et belle sœur. Aussi luy déféroit-elle beaucoup, et l'honoroit, et l'aimoit tellement, que malaisément elle put porter sa mort patiemment en façon du monde: car elle en garda vingt jours durant le lict, s'entretenant de pleurs et continuelles larmes, et de gémissements assidus; et oncques depuis n'a fait que la regretter et déplorer, épandant sur sa mémoire les plus belles paroles qu'il ne seroit besoin d'en emprunter d'autres pour la loüer, et la mettre avec l'immortalité; encore qu'on m'a dit, qu'elle a composé et mis en lumiere un beau Livre, qui touche la parole de Dieu, et un autre d'histoires de ce qui s'estoit passé en France, tant qu'elle y a esté. Je ne sçay s'il est vray; mais l'on me l'a asseuré, et qu'on l'avoit veu entre les mains de la Reyne de Navarre, comme le luy ayant envoyé avant mourir, qui en faisoit un très-grand cas: elle le disoit estre une belle chose. Puis qu'un tel et si divin oracle le disoit, il le faut croire.

Voilà ce que sommairement j'ay peu dire de nostre bonne Reyne Elizabeth, de sa bonté, de sa vertu, de sa constance, et de sa continence,

et de sa loyale amour envers le Roy son mary. Et n'estoit que de son naturel, elle estoit ainsi vertueuse, (j'ay ouy-dire à Monsieur de Langeac, qui estoit en Espagne lors qu'elle mourut, que l'Impératrice luy dit : *El mejor de nos otros es muerto* (*),) on pourroit croire, qu'en telles actions cette Reyne eut voulu imiter sa mere, ses grandes-tantes, et tantes.

ARTICLE II.

MARIE D'AUTRICHE, femme de l'Empereur MAXIMILIAN II.

CAR l'Impératrice sa mere, encore qu'elle soit restée veufve assez jeune et très-belle, ne s'est voulu remarier, et s'est contenue, et se contient, en sa viduïté, très-sagement et très-continemment, ayant quitté l'Austriche et l'Allemagne, séjour de son Empire, après la mort de l'Empereur son mary. Elle vint trouver son frere en Espagne ayant esté mandée de luy, et priée d'y venir, pour luy assister en la grande charge de ses affaires, ainsi qu'elle fait. Car c'est une très-sage et fort advisée Princesse. J'ay ouy-dire au feu Roy Henry Troisiesme, qui s'entendoit en personnes mieux qu'homme de son Royaume, que c'estoit, à son gré, une des honnestes et habiles Princesses du monde. Lorsqu'elle alla en Espagne, après avoir traversé les Allemagnes, elle vint en Italie et à Gennes, où elle s'embarqua: et d'autant que c'estoit en hyver, et au mois de

(*) C'est-à-dire, *Ce qu'il y avoit de meilleur parmi nous, n'est plus.*

Décembre qu'elle fit son embarquement, le mauvais temps la surprit à Marseille, où il fallut qu'elle jettast et mouillast l'ancre. Jamais pourtant elle ne voulut entrer dans le port, ny ses galeres, de peur de donner quelque soupçon et ombrage; ny elle-mesme n'entra qu'une fois dans la ville pour la voir. Son séjour fut de sept à huit jours, en attendant le beau temps. Son plus beau et honneste exercice estoit, que les matins, sortant de sa galere, (car elle y couchoit ordinairement), elle s'en alloit le lendemain ouyr la Messe et l'Office en l'Eglise de S. Victor, avec une très-ardente dévotion: et puis son disner luy ayant esté porté et appresté dans l'Abbaye, elle y disnoit: et puis apres disner devisoit, ou avec ses Femmes, et les siens, ou avec Messieurs de Marseille, qui luy portoient tout l'honneur et révérence qui estoit deu à une si grande Princesse; ainsi que le Roy leur avoit commandé de la recevoir comme sa propre personne, en récompense du bon accueil et bonne chere qu'elle luy avoit fait à Vienne. Aussi s'en apperçeut-elle bien; et pour ce, parloit-elle à eux fort privement, et se monstroit à eux très-familiere, plus à l'Allemande et à la Françoise, qu'elle ne faisoit à l'Espagnole: si-bien qu'ils estoient très-contents d'elle, et elle d'eux, ainsi qu'elle le sceut bien rescrire au Roy, et le remercier, jusqu'à luy mander que c'estoient d'aussi honnestes gens qu'elle en avoit jamais veu en ville; et en nomma quelques vingt à part, comme Monsieur Castellan, dit le Seigneur Altyvity, Capitaine des Galeres, et iceluy assez signalé, pour avoir espousé la belle Chasteau-neuf de la Cour, et avoir tué le Grand-Prieur, et luy aussi tué avec luy, comme ailleurs

j'espere de dire. Ce fut sa femme mesme qui me raconta ce que je dis, et me discourut des perfections de cette grande Princesse, et comme elle trouvoit le séjour de Marseille très-beau, et l'admiroit, et l'entretenoit fort en ses promenades : et le soir venu, ne failloit d'aller coucher ès galeres, pour quand le beau temps ou le bon vent se leveroit tout d'un coup faire voile aussitost ; ou fust qu'elle ne vouloit rien ombrager. J'estois lors à la Cour, quand on racontoit ces nouvelles au Roy de sa passade, qui estoit fort en inquiétude, si l'on l'avoit bien reçeue, et comme elle devoit estre, et luy le vouloit. Cette Princesse vit encore, et se contient en ses belles vertus, et a servy beaucoup le Roy son frere, à ce qu'on m'a dit. Elle s'est retirée depuis, pour son dernier séjour et habitation, en une Religion de femmes Religieuses, qu'on appelle *descalcas*, parce qu'elles ne portent ny souliers, ny chausses; et la Princesse d'Espagne, sa sœur, la fonda.

ARTICLE III.

JEANNE D'AUTRICHE, femme de JEAN, Infant de Portugal, et mere du Roy DOM SÉBASTIEN.

CETTE Princesse d'Espagne a esté une très-belle Princesse, et de très-apparente majesté : aussi ne seroit-elle pas Princesse Espagnole ; car volontiers la belle apparence et bonne grace accompagne tousjours la majesté, et sur-tout l'Espagnol. J'ay eu cet honneur de l'avoir veue, et parlé à elle assez privement, estant en Espagne retourné de Portugal. Ainsi que j'estois allé la premiere

fois faire la révérence à nostre Reyne Elizabeth de France, et que je devisois avec elle, me demandant force nouvelles, et de France, et de Portugal, on vint dire à la Reyne que Madame la Princesse venoit. Soudain elle me dit : *Ne bougez, Monsieur de Bourdeille. Vous verrez une belle et honneste Princesse. Vous vous plairez à la voir. Elle sera bien-aise de vous voir, et de vous demander des nouvelles du Roy son fils, puisque vous l'avez veu.* Et sur ce, voicy Madame la Princesse arriver, que je trouvay très-belle, à mon gré, fort bien vestue, et coiffée d'une toque à l'Espagnole de crespe blanc, qui luy baissoit fort bas en pointe sur le nez, et vestue non autrement en femme veufve à l'Espagnole ; car elle portoit de la soye quasi ordinairement. Je la contemplay et admiray bien fort, et si fixement, que sur le point que j'en devenois ravy, la Reyne m'appella, et me dit que Madame la Princesse vouloit sçavoir de moy des nouvelles du Roy son fils : car j'avois bien ouy qu'elle luy disoit, comme elle parloit et entretenoit un Gentil-Homme du Roy son frere, qui venoit de Portugal. Sur ce, je m'approche d'elle, et en luy baisant sa robe à l'Espagnole, elle me recueillit fort doucement et privement : et puis se mit à me demander des nouvelles du Roy son fils, et de ses déportements, et ce qu'il m'en sembloit ; car alors on parloit de vouloir traiter mariage entre luy et Madame Marguerite de France, sœur du Roy, maintenant Reyne de Navarre. Je luy en comptay beaucoup ; car alors je parlois l'Espagnol aussi bien ou mieux que mon François. Entre autres de ses demandes, elle me fit cette-cy, si son dit fils estoit beau, et à qui il ressembloit ? Je luy dis

que c'estoit un des plus beaux Princes de la Chrestienté, comme certes il estoit, et qu'il la ressembloit du tout, et que c'estoit le vray image de sa beauté, dont elle en fit un petit sousris, et la rougeur luy monta au visage; ce qui montra une aise de ce que je luy avois dit. Et après avoir assez long-temps parlé à elle, on vint querir la Reyne pour souper, et par ainsi les deux sœurs se séparerent; et la Reyne me dit alors en riant: *Vous luy avez fait un grand plaisir, de luy avoir dit ce que vous luy avez dit de la ressemblance de son fils.* Et puis me demanda ce qu'il m'en sembloit, si je ne l'avois pas trouvée une honneste femme, et telle qu'elle me l'avoit dit? Et puis me dit: *Je croy qu'elle desireroit fort d'espouser le Roy mon frere, et je le voudrois.* Ce que je sçeus bien rapporter à la Reyne-Mere du Roy, quand je fus de retour à la Cour, qui estoit pour lors à Arles en Provence. Mais elle me dit qu'elle avoit trop d'age sur soy, et qu'elle seroit sa mere. Je luy dis de plus ce que l'on m'avoit dit en Espagne, et le tenois de bon lieu, qu'elle s'estoit très-bien résolue de ne se remarier jamais qu'elle n'espousast le Roy de France, ou du tout se retirer du monde. Et de fait, elle se mit en teste si bien ce haut parti, et cette opinion si belle, car elle avoit le cœur très-grand, qu'elle le croyoit venir à sa fin et contentement, ou qu'elle iroit finir le reste de ses jours dans le Monastere que j'ay dit, où desjà elle commençoit à faire bastir pour s'y retirer: et par ainsi, s'entretint assez long-temps dans cette espérance et créance, mesnageant toujours très-sagement sa viduïté, jusqu'à ce qu'elle sçeut le mariage du Roy avec sa niepce; et alors, toute son espérance perdue,

elle dit ces paroles, ou semblables, comme j'ay ouy dire : *Aunque la nieta sia por su primavera mas moca, y menos cargada d'annos, que la tya, la hermosura de la tya en su estio, toda hecha y formada por sus gentiles y fructiferos annos, vole mas que todo los frutos, que su edad florida da esperança à venir; parque la menor desdicha humana los hara caër y perder, ni mas ni menos que algunos arboles, los quales en la primavera por sus lindos y blancos flores, nos prometen linda fruta en el estio, y el menor viento, que acade, los lleva, y abato, no quedando que las holas. Adunque passa se todo con la volontad de Dios, con el qual desde agora me voy, no con otro, para siempre casar.* C'est-à-dire : « Encore que la niepce soit plus » jeune en sa prime, et moins chargée d'années » que la tante, la beauté de la tante desjà en » son esté, toute faite et formée par ses ans gen- » tils, portant fruits, vaut plus que tous les fruits » que son age, maintenant fleurissant, donne » espérance d'en venir; car la moindre mesad- » vanture humaine les defaira, et les fera choir et » perdre ny plus ny moins qu'aucuns arbres au » beau printemps, lesquels par leurs belles et » blanches fleurs, nous promettent de bons et » beaux fruits en esté : là-dessus, il ne faut qu'un » meschant petit vent qui arrive, qui les emporte, » et abbat et les efface, et ny reste que des feuilles. » Mais soit fait le tout selon la volonté de Dieu, » avec qui je vay me marier pour tout jamais, » et non avec d'autres. » Comme elle le dit, elle le fit; et mena une si bonne et saincte vie, tellement esloignée du monde, qu'elle a laissé aux Dames, et grandes et petites, un bel exemple

pour l'imiter. Il y pourroit avoir aucuns, qui pourroient dire : *Dieu mercy, qu'elle ne peut espouser le Roy Charles ; car si cela c'eust pû faire, elle eust bien renvoyé loin les dures conditions de veufvage, et eut repris les douceurs du mariage.* Cela se pourroit présumer. Mais aussi présumeroit-on de l'autre costé, que le grand desir qu'elle monstroit au monde de vouloir espouser ce grand Roy, estoit une forme et maniere de grandeur et superbe à l'Espagnol, de manifester son haut courage, en ce qu'elle ne vouloit s'abbaisser nullement ; et que voyant sa sœur Impératrice, et ne la pouvant estre, et la voulant esgaler, elle aspiroit à estre Reyne du Royaume de France, qui vaut bien un Empire, ou plus ; et que pour le moins, si elle n'y pouvoit atteindre par l'effect, elle y alloit par le grand desir de son ambition, ainsi que j'ay ouy parler d'elle. Pour fin à mon gré, c'estoit une des plus accomplies Princesses estrangeres que j'aye point veues ; quoy que l'on puisse reprocher sa retraite du monde faite plus-tost par dépit, que par grande dévotion ; mais tant y a qu'elle l'a fait : et sa bonne vie et saincte fin ont monstré en elle je ne sçay quoy de toute saincteté.

ARTICLE IV.

MARIE D'AUTRICHE, femme de LOUIS, Roy de Hongrie.

SA tante la Reyne MARIE de Hongrie en fit de mesme, tant pour se retirer du monde, que pour ayder à l'Empereur son frere à bien servir Dieu. Cette Reyne fut veufve en fort bas age,

ayant perdu le Roy Loüis son mary, qui fort jeune mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison, que par la persuasion et opiniastreté d'un Cardinal qui le gouvernoit fort : luy alléguant qu'il ne se falloit mesfier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause ; que quand il n'auroit que, pour maniere de dire, dix mille Hongres, estans si bons Chrestiens, et combattans pour la querelle de Dieu, il defairoit cent mille Turcs : et le poussa et le précipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille, et se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua.

De mesme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebastien, lequel se perdit misérablement, quand, estant par trop foible de force, il se hazarda à donner la bataille contre les Mores, qui estoient trois fois plus forts que luy ; et ce, sur la persuasion, les preschements et les opinastretez d'aucuns Jésuites, qui luy mettoient en advant les puissances de Dieu, qui de son seul regard pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banderoit contre luy, comme certes c'est une maxime très-véritable. Mais pourtant, il ne le faut tenter ny abuser de sa grandeur ; car il a des secrets que nous ne savons pas. Aucuns ont dit, que lesdits Jésuites le faisoient et disoient en bonne intention, comme il se peut croire : autres qu'ils avoient esté apostez et gagnez du Roy d'Espagne, pour faire ainsi perdre ce jeune et courageux Roy, et tout plein de feu ; afin qu'après il put plus aisément empiéter ce qu'il a empiété depuis. Tant y a, que telles deux fautes sont arrivées par telles gens, qui veulent manier les armes, et n'en sçavent le mestier.

Et c'est pourquoy ce grand Duc de Guise, après qu'il fut grandement trompé en son voyage d'Italie, disoit souvent: *J'aime bien l'Eglise de Dieu; mais je ne feray jamais entreprise de conquestes sur la parole et la foi d'un Prestre.* Voulant par-là taxer le Pape Caraffe, dit Paul Quatriesme, qui ne luy avoit tenu ce qu'il luy avoit promis par de grandes et solemnisées paroles : ou bien Monsieur le Cardinal, son frere, qui en estoit allé prendre langue, et sonder le gué jusqu'à Rome; et puis tout légérement avoit poussé Monsieur son frere à cela. Il se peut entendre, que mondit Seigneur de Guise l'entendoit, et de l'un et de l'autre; car comme j'ay ouy dire, qu'ainsi mondit Seigneur répétoit souvent telles paroles devant Monsieur le Cardinal, lequel pensant que ce fust une pierre tirée dans son jardin, il en enrageoit, et se faschoit fort sous bride. J'ay fait cette digression, puisque le sujet en estoit venu à propos.

Or, pour retourner à nostre grande Reyne Marie, après tel malheur du Roy son mary, elle demeura veufve fort jeune et très-belle, ainsi que je l'ay ouy-dire à plusieurs personnes qui l'ont veue, et selon ses portraits que j'ay veus, qui la représentent telle, ne luy donnant aucune chose de laid, et à quoy reprendre, si-non sa grande bouche et advancée, à la mode d'Austriche, qui ne vient ny ne sort pourtant pas de la Maison d'Austriche, mais de Bourgogne : ainsi que j'ay ouy raconter à une Dame de la Cour de ce temps-là, qu'une fois la Reyne Eléonore, passant par Dijon, et allant faire ses dévotions au Monastere des Chartreux de-là, y visita les vénérables sépulchres de ses ayeuls, les Ducs de Bourgogne, et

fut

fut curieuse de les faire ouvrir, ainsi que plusieurs Roys ont fait des leurs. Elle y en vid aucuns si bien conservez en entiers, qu'elle y reconnut plusieurs formes, et entre autres la bouche de leur visage. Sur quoy soudain elle s'escria : *Ha! je pensois que nous tinssions nos bouches de ceux d'Austriche ; mais à ce que je voy, nous les tenons de Marie de Bourgogne, nostre ayeule; et autres Ducs de Bourgogne, nos ayeuls. Si je voy jamais l'Empereur mon frere, je le luy diray, encore le luy manderay-je.* Cette Dame, qui y estoit lors, me dit qu'elle l'ouyt, et dit que ladite Reyne le disoit comme y prenant plaisir, ainsi qu'elle avoit raison : car la Maison de Bourgogne valoit bien celle d'Austriche, puisqu'elle estoit venue d'un fils de France, Philippe le Hardy, et qu'ils en avoient tiré de grands biens, de grandes générositez, et valeur de courage. Car je croy qu'il n'en fut jamais quatre plus grands Ducs les uns après les autres, comme furent ces quatre Ducs de Bourgogne. On pourra reprocher que je m'extravague souvent : mais aussi il est aisé à me pardonner, puisque je ne sçay nul art de bien escrire.

Nostre Reyne Marie de Hongrie donc estoit très-belle et agréable, et fort aimable, encore qu'elle se monstrast un peu hommasse ; mais pour l'amour elle n'en estoit pas pire, ny pour la guerre, qu'elle prit pour son principal exercice. L'Empereur son frere, la connoissant propre pour celuy-là et très-habile, l'envoya querir et prier de venir à luy, pour luy bailler la charge qu'avoit eu sa tante Marguerite de Flandres, qui fut une très-sage Princesse, et qui gouverna ses Pays-Bas avec douceur, et l'autre avec rigueur. Ainsi, tant qu'elle

vesquit, le Roy François ne tourna gueres ses guerres vers ses quartiers, quoy que le Roy d'Angleterre l'y poussast : disant qu'il ne vouloit faire desplaisir à cette honneste Princesse, qui se monstroit si bonne à la France, et qui estoit si sage et vertueuse, et malheureuse pourtant, plus que ses vertus ne requeroient, en mariages ; dont le premier fut avec le Roy Charles VIII, duquel elle fut fort jeune renvoyée à sa maison et à son pere ; l'autre avec le fils du Roy d'Arragon, nommé Jean, duquel elle eut un enfant posthume, qui mourut tost après estre né ; le tiers fut avec le beau Duc Philibert de Savoye, duquel elle n'eut aucune lignée, et pour ce portoit en sa devise : *Fortune infortunée, fors une.* Elle gist avec son mary en ce beau Convent de Bron, et si somptueux, près la ville de Bourg en Bresse, que j'ay veu.

Cette Reyne donc de Hongrie aida bien à l'Empereur ; car il estoit seul. Bien est-il vray qu'il avoit Ferdinand Roy des Romains son frere : mais il avoit assez à faire à monstrer teste à ce grand Sultan Solyman. L'Empereur avoit aussi sur ses bras les affaires de l'Italie, qui alors estoient en grande combustion ; de l'Allemagne, qui n'estoit pas mieux, à cause du Grand-Turc ; de la Hongrie, de l'Espagne, des Indes, des Pays-Bas, de la Barbarie, de la France, qui estoit le plus grand fardeau de tous ; bref, de toute la moitié du monde quasi. Il fit cette sœur, qu'il aimoit par dessus tout, Gouvernante générale de tous ses Pays-Bas, où l'espace de vingt-deux à vingt-trois ans, elle l'a bien servie, que je ne sçay comment il s'en fust trouvé sans elle. Aussi se fioit-il en elle du tout de ses affaires de son Gouvernement : si bien que l'Empereur luy-mesme, estant en Flandres, et

remettoit du tout en elle de ses affaires de ces Pays-Bas-là ; et le Conseil se tenoit sous elle, et chez elle. Il est vray qu'elle, qui estoit très-habile, luy déféroit le tout, et luy rapportoit tout ce qui s'estoit passé au Conseil, quand il n'y estoit, en quoi il prenoit un grand plaisir. Elle y fit de belles guerres, ores par ses Lieutenants, ores en personne, tousjours à cheval, comme une généreuse Amazone.

Ce fut elle qui, la premiere, commença les grands feux à nostre France, et en fit de grands sur de belles maisons et chasteaux, comme celuy de Follembray, belle et agréable maison, que nos Roys avoient fait bastir pour les desduits et plaisir de la chasse ; dont le Roy en prit si grand despit et desplaisir, qu'au bout de quelque temps il luy rendit bien son change, et s'en revengea sur la belle maison de Bains, qu'on tenoit pour un miracle du monde, faisant honte (s'il faut dire ainsi, à ce que j'ay ouy-dire à ceux qui l'ont veue en sa perfection) aux sept miracles du monde, tant renommez de l'antiquité. Elle y festoya l'Empereur Charles et toute sa Cour, lors que son fils le Roy Philippe passa d'Espagne en Flandre pour la venir voir, où les magnificences furent veues et faites en telles excellences et perfections, qu'on n'a jamais parlé de ce temps-là, que *de las fiestas de Bains* (*) ; ainsi disoient les Espagnols : aussi me souvient-il qu'au voyage de Bayonne, quelque grande magnificence qui se soit présentée, quelques courses de bague, combats, mascarades, despenses qu'on y a veues, n'estoient rien au prix *de las fiestas de Bains*, ce disoient aucuns vieils Gentils-

(*) C'est-à-dire, *des festes de Bains*.

hommes Espagnols, qui les avoient veues ; ainsi que je les ay peu voir dans un livre fait en Espagnol, exprès : et puis bien dire que jamais n'a rien esté fait ny veu de plus beau, et n'en déplaise aux magnificences Romaines, représentantes leurs jeux de jadis, osté le combat des gladiateurs et bestes sauvages ; mais, hors cela, les festes de Bains estoient plus belles et plus plaisantes, plus meslées et plus générales (*).

Je les descrirois volontiers icy, selon que je les ay empruntées de ce livre en Espagnol, et après d'aucuns qui y estoient lors, et mesme de Madame de Fontaine dite Torcy, estant fille pour lors de la Reyne Eléonore. Mais on me pourroit reprocher que je serois un trop grand digresseur. Ce sera à une autre fois, que je le garde à bonne bouche : car la chose le vaut bien ; dont entre les plus belles magnificences, je trouve cette-cy, qu'elle fit faire une grande forteresse de brique, qui fut assaillie, deffendue et secourue par six mille hommes de pieds des vieilles bandes, canonnée de trente pieces, tant en batterie, que pour les deffenses, avec toutes les mesmes cérémonies et façons de bonne guerre : et dura le siege trois jours et demy, qu'on ne vid jamais rien de si beau ; à quoy l'Empereur prit un singulier plaisir.

Asseurez-vous que si cette Reyne fit la somptueuse, elle vouloit bien monstrer à son frere, que ce qu'elle avoit eu de lui, ou de ses Etats, pensions, bienfaits, ou de ses conquestes, le tout estoit voué à sa gloire et son plaisir. Aussi ledit

(*) *Voyez ci-dessous, Tom. III, vers le milieu du IIIe. Discours des* Dames Galantes, *la description d'une de ces Fêtes.*

Empereur s'y pleut fort, et l'en loüa, et estima grandement la despense, et sur-tout aussi celle qui estoit dans sa chambre : car c'estoit une tapisserie de haute-lisse, toute d'or, d'argent et soye, où estoient figurées et représentées au naturel toutes ces belles conquestes, hautes entreprises, expéditions de guerre et battailles qu'il avoit faites, données et gagnées; n'oubliant sur-tout la fuite de Solyman devant Vienne, et la prise du Roy François. Bref, il n'y avoit rien là-dedans qui ne fust très-exquis.

Mais la pauvre maison perdit bien le lustre puis après ; car elle fut totalement pillée, ruinée et rasée. J'ay ouy-dire que sa maistresse, quand elle en sçeut la ruine, tomba en telle destresse, despit et rage, qu'elle ne s'en put de long-temps rapaiser : et en passant un jour auprès, en voulut voir la ruine; et la regardant fort piteusement, la larme à l'œil, jura que toute la France s'en repentiroit, et qu'elle se ressentiroit de ces feux, et qu'elle ne seroit jamais à son aise, que ce beau Fontainebleau, dont on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre, n'y demeureroit pierre sur pierre. Et de fait, elle en vomit fort bien sa rage sur la pauvre Picardie qui la sentit bien, et ses flammes. Et croy que si la trefve ne fust entre-venue, que sa vengeance eust esté grande; car elle avoit le cœur grand et dur, et qui mal-aisément s'amolissoit : et la tenoit-on, tant de son costé que du nostre, un peu trop cruelle ; mais tel est le naturel des femmes, et mesme des grandes, qui sont très-promptes à la vengeance, quand elles sont offensées. L'Empereur, à ce qu'on dit, l'en aimoit davantage.

J'ay ouy raconter, que lors qu'à Bruxelles il se

deffit et se despouilla dans une grande salle, où il avoit fait une assemblée générale de ses Estats, après qu'il eut harangué et dit tout ce qu'il vouloit à l'assemblée et à son fils, qu'il eut humblement remercié la Reyne Marie sa sœur, qui estoit assise près l'Empereur son frere, elle se leva de son siege, et avec une grande révérence faite à son frere, d'une grande et grave majesté, d'une asseurée grace, addressant sa parole au peuple, dit ainsi : *Messieurs, depuis vingt-trois ans qu'il a pleu à l'Empereur mon frere me donner la charge et le gouvernement de tous ses Pays-Bas, j'y ay employé et rapporté tout ce que Dieu, la nature et la fortune m'avoient donné de moyens et de graces pour m'en acquitter au mieux qu'il m'a esté possible. Toutesfois, si en aucune chose j'ay fait faute, j'en suis excusable, pensant n'y avoir rien oublié du mien, ny espargné qui fust propre. Néantmoins si j'ay manqué en quelque chose, je vous prie me pardonner. Que si pourtant aucun de vous autres ne le veut faire, et se mescontente de moy, c'est le moindre de mes soucis, puisque l'Empereur mon frere s'en contente, à qui seul plaire a esté tousjours le plus grand de mes desirs et soucis.* Ayant ainsi parlé et fait derechef sa grande révérence à l'Empereur, elle se remit en son siege. J'ay ouy-dire que cette parole fut trouvée un peu trop altiere et brave ; et mesme, estant sur le point de quitter sa charge, et pour dire adieu à un peuple qu'elle devoit laisser en bonne bouche, et en toute douleur pour son départ. Mais que s'en soucioit-elle, puisqu'elle n'avoit autre but que de plaire et contenter son frere ; et dès ce moment, quitter le monde, et tenir compagnie à son frere dans sa retraite et ses prieres ? J'ay ouy

faire ce conte à un Gentil-Homme de mon frere, qui estoit lors à Bruxelles, où ils estoit allé capituler de la rançon de mondit frere, qui avoit esté pris dans Hesdin. et avoit demeuré prisonnier cinq ans à l'Isle en Flandres. Et ledit Gentil-Homme vid toute cette assemblée et tous ces tristes mysteres de l'Empereur : et me dit, que plusieurs furent peu scandalisés sourdement de cette parole si brave de la Reyne, mais non pourtant qu'ils en osassent rien dire, ny le faire paroistre : car ils voyoient bien qu'ils avoient à faire à une maistresse Dame, qui, avant que partir, si on l'eust irritée, eust fait un coup pour sa derniere main. La voilà donc deschargée de tout, et qui accompagne son frere en Espagne, qu'elle n'abandonna jamais, elle et la Reyne Eléonor sa sœur, jusqu'à son tombeau : tous trois le (*) survesquirent d'un an l'un après l'autre. L'Empereur alla devant; la Reyne de France après, comme la plus agée; et la Reyne d'Hongrie après, les deux sœurs ayant très-sagement gouverné leur viduïté. Il est vray que la Reyne d'Hongrie fut plus longuement veufve que sa sœur, sans jamais se remarier; et sa sœur se remaria deux fois, autant pour estre Reyne de France qui estoit un beau morceau, que par la priere et persuasion de l'Empereur, afin qu'elle servist d'un sceau très-ferme pour asseurer une paix et un repos public : encore que la matiere du sceau ne tinst longuement; car la guerre s'en ensuivit par-après, aussi cruelle que jamais : mais la pauvre Princesse n'en pouvoit mais; car elle y apportoit tout ce qu'elle pouvoit : et si pour cela, le Roy son mari ne l'en traitoit pas mieux; car il en maudissoit fort l'alliance, ainsi que j'ay ouy-dire.

(*) Se.

ARTICLE V.

CHRISTINE DE DANEMARC, niece de CHARLES-QUINT, Duchesse de Lorraine.

APRÈS le despart de la Reyne d'Hongrie, ne resta aucune Princesse grande près du Roy Philippes (ja Seigneur investy de ses pays) si-non Madame la Duchesse de Lorraine, CHRISTINE DE DANEMARC, sa cousine germaine, depuis nommée Son Altesse, qui luy tint tousjours bonne compagnie tant qu'il demeura-là, et fit tousjours beaucoup valoir sa Cour : car toute Cour de Roy, Prince, Empereur ou Monarque, tant grande soit-elle, est peu de chose, si elle n'est accommodée, ou d'une Cour de Reyne, ou d'Impératrice, ou grande Princesse, et de grand nombre de Dames et Damoiselles; ainsi que je m'en suis bien apperceu, et l'ay veu discourir et ouy-dire aux plus Grands.

Cette Princesse, à mon gré, a esté une des belles Princesses, et autant accomplie que j'aye point veu. Elle estoit de visage très-agréable, et eut la taille haute, et le discours très-beau, surtout s'habillant très-bien : si-bien que de son temps elle en donna à nos Dames de France, et aux siennes, le patron et modelle de s'habiller, qu'on appelloit à la Lorraine, pour la teste, et pour la coiffure et le voile, dont il faisoit fort beau voir nos Dames de Cour; et volontiers ne s'en accommodoient que les bonnes festes, ou grandes magnificences, pour mieux se parer, et se monstrer, et tout à la Lorraine, et imitation

de son Altesse. Elle avoit sur-tout une des belles mains que l'on eut sçeu voir ; aussi l'ai-je veu fort loüer à la Reyne-Mere, et comparer à la sienne. Elle se tenoit fort bien à cheval, et de fort bonne grace, et alloit tousjours l'estrieu sur l'arçon, dont elle avoit appris la façon de la Reyne Marie sa tante : et j'ay ouy-dire que la Reyne-Mere l'avoit appris d'elle ; car auparavant elle alloit à la planchette, qui certes ne monstroit la grace ny le beau geste comme l'estrieu. Elle vouloit fort en cela imiter la Reyne sa tante, et ne montoit jamais que sur des chevaux d'Espagne, Turcs, Barbes, et fort beaux Genets, qui allassent bien l'amble ; ainsi que je luy en ay veu avoir pour un coup une douzaine de très-beaux, qu'on n'eust sçeu dire les uns plus beaux que les autres. Cette tante l'aimoit fort, et la trouvoit selon son humeur, tant pour les exercices qu'elle aimoit, et des chasses, et autres, que pour ses vertus qu'elle connoissoit en elle. Aussi estant mariée, l'alloit-elle voir souvent en Flandres, ainsi que j'ay ouy-dire à Madame de Fontaines : et après qu'elle fut veufve, et sur-tout après qu'on luy eut osté son fils, elle quitta la Lorraine de despit ; car elle avoit un cœur très-grand. Elle s'en alla faire sa demeure avec l'Empereur son oncle, et les Reynes ses tantes, qui la receurent à très-grande aise.

Elle supporta fort impatiemment la perte et l'absence de Monsieur son fils, encore que le Roy Henry luy en fist toutes les excuses du monde, et luy alléguast qu'il le vouloit adopter pour son fils : mais ne se pouvant appaiser, et voyant qu'on luy bailloit le bon-homme Monsieur de la Brousse pour Gouverneur, et luy ostoit-on celui

qui l'estoit, (qui fut Monsieur de Montbardon, fort sage et honneste Gentil-Homme, que l'Empereur luy avoit donné, le connoissant pour tel de longue main, car il l'avoit veu serviteur de Monsieur de Bourbon, et estoit François réfugié,) cette Princesse nonobstant, voyant toutes choses desespérées, pour cela vint trouver un jour de Jeudy-Saint le Roy Henry, dans la grande gallerie de Nancy, où estoit toute sa Cour; et d'une grace très-asseurée, avec cette grande beauté qui la rendoit encore plus admirable, vint sans s'estonner ny s'abaisser aucunement de sa grandeur, en luy faisant pourtant une grande révérence, et le suppliant, luy remonstra, les larmes aux yeux, qui la rendoient plus belle et plus agréable, le tort qu'il luy faisoit de luy oster son fils; chose si chere, qu'elle n'en avoit au monde une telle, et qu'elle ne méritoit point ce rude traitement, veu le grand lieu d'où elle estoit sortie, et aussi qu'elle ne pensoit avoir rien fait contre son service. Et ces propos tenoit-elle si bien dits, et de si bonne grace, et par de si belles raisons, avec de si douces complaintes, que le Roy, qui estoit de soy courtois aux Dames, en eut une très-grande compassion; non-seulement luy, mais tous les Princes, et grands et petits, qui se trouverent à telle veue.

Le Roy qui estoit le plus respectueux aux Dames qu'il en fust oncques en France, luy respondit fort honnestement, non point par un grand fatras de paroles, ny en forme de harangue, comme la représente Paradin en son *Histoire de France*; car de soy et de son naturel il n'estoit point tant prolixe, ny copieux en propos, ny si grand harangueur. Aussi n'est-il besoin ny mesme bien-

séant qu'un Roy contrefasse, en son dire, le Philosophe ou grand Orateur : et les plus courtes paroles, et briefves demandes et responses luy sont les meilleures et plus séantes; ainsi que j'ay ouy-dire à Monsieur de Pibrac, de qui l'instruction en estoit très-bonne, pour la grande suffisance qui estoit en luy. Aussi quiconque lira cette harangue de Paradin, faite en tel endroit, ou présumée c'estre faite par le Roy Henry, n'en croira rien; et aussi que j'ay ouy-dire à plusieurs Grands qui estoient présents, qu'il n'estendit sa response, ny son discours, comme il dit : bien est-il vray qu'il la consola fort honnestement et modestement, sur la désolation prétendue, et qu'elle n'avoit nul sujet de s'en donner de la peine, puisque, pour asseurer son Estat, et non pour inimitié particuliere, il vouloit avoir son fils auprès de luy, et le mettre avec son fils aisné, pour prendre nourriture avec luy, et mesme façon de vivre, et mesme fortune; et puisqu'il estoit des François extrait de luy François, il ne pouvoit estre mieux, qu'estre nourry en la Cour de France, et parmy les François, où il avoit tant de parents et amys : et sur-tout il n'oublia de dire que la Maison de Lorraine estoit à celle de France plus qu'à Maison de la Chrestienté; luy alléguant l'obligation du Duc de Lorraine contre le Duc Charles de Bourgogne qui fut tué devant Nancy; dont c'estoit une maxime infaillible de croire que sans la France il eust ruiné et le Duc de Lorraine et sa Duché, et l'eust rendu le plus misérable Prince du monde; dont par-là paroissoit à qui plus la Maison de Lorraine estoit tenue, ou à celle de France, ou à celle de Bourgogne : en ce luy donnant une petite attaque,

parce qu'il se deffioit d'elle, qui en estoit qui panchoit de ce costé, et pourroit faire pancher son fils, et l'y nourrir, et pour ce s'en vouloit asseurer. Il luy allégua aussi l'obligation que ceux de la dite Maison de Lorraine avoient aux François, pour avoir esté si bien assistez d'eux aux conquestes de la Terre-Sainte de Hierusalem, du Royaume de Naples et de Sicile. Il rapporta aussi, comme son naturel ny son ambition ne tendoient point à ruiner ny à deffaire les Princes, mais à les secourir du tout, estans en affliction; ainsi qu'il avoit fait à la petite Reyne d'Escosse, au Duc de Parme, et à l'Allemagne si oppressée, qu'elle alloit tomber à bas, sans son secours : et par mesme bonté et générosité, vouloit-il avoir en sa protection ce petit jeune Prince Lorrain, pour l'eslever plus haut qu'il n'estoit, et le faire son fils, en luy donnant une de ses filles; et par ce, ne se devoit-elle si attrister.

Mais tous ces beaux mots et belles raisons ne la peurent aucunement consoler, ny luy faire porter son ennuy plus patiemment. Parquoy, après avoir fait sa révérence, tousjours jettant forces larmes prétieuses, se retira en sa chambre, où le Roy l'alla conduire jusques à la porte : et le lendemain avant partir, l'alla revoir en sa chambre, et prendre congé d'elle, sans obtenir de luy autre chose sur sa requeste, ayant veu partir à sa veue son cher fils, et mener en France. Elle résolut de son costé de quitter la Lorraine, et de se retirer en Flandres vers son oncle l'Empereur, (quel beau mot ! et vers son cousin, le Roy Philippes, et les Reynes ses tantes; quelle alliance et titres !) ce qu'elle fit, et n'en bougea jusqu'après la paix faite entre les deux Roys, que celuy d'Espagne passa la mer, et s'y en alla.

A cette paix elle y servit de beaucoup, voire du tout : car les députez, tant d'une part que d'autre, à ce que j'ay ouy-dire, après s'y estre beaucoup peinez et consommez à Cercan plusieurs jours, sans y rien faire ny arrester, estans tous en deffaut, et hors de queste, à la mode des veneurs; elle, ou qu'elle fust instincte d'un esprit divin, ou poussée de quelque bon zele chrestien, et de son bon esprit naturel, entreprit cette grande négociation, et la conduisit si bien, que la fin s'en ensuivit si heureuse alors par toute la Chrestienté. Aussi ne se pouvoit-il trouver personne, ce disoit-on, plus propre pour remuer et assurer cette grande pierre : car elle estoit une Dame très-habile et très-advisée, s'il y en fut oncques, et de belle et grande authorité; comme certes les petites et basses personnes ne sont propres à cela, comme les grandes. D'autre part, le Roy son cousin la croyoit, et se fioit fort en elle, l'estimant telle, et l'aimoit fort, et luy portoit une très-grande affection et amour : aussi luy faisoit-elle fort valoir et briller sa Cour, qui sans elle eut esté fort obscure; et pourtant depuis, comme j'ay ouy-dire, ne l'a pas trop bien reconnue ny bien traittée en ses terres qui luy estoient escheues pour douaire au Duché de Milan, où elle avoit esté mariée avec le Duc Sforce : car, ainsi qu'on m'a dit, il luy en avoit osté et escorné aucunes.

J'ay ouy dire qu'après la perte de son fils, qu'elle demeura fort mal contente de Monsieur de Guise, et de Monsieur le Cardinal son frere, les accusant d'avoir persuadé le Roy à cela, à cause de leur ambition, tant pour voir leur cousin si proche, adopté fils et marié à la Maison de

France, que pour avoir refusé quelque temps auparavant Monsieur de Guise en mariage, qui luy en avoit fait porter parole. Elle qui estoit hautaine en toute extrémité, dit qu'elle n'espouseroit jamais le cadet de la Maison dont elle avoit espousé l'aisné : et pour tel refus, Monsieur de Guise la luy garda bonne jusques-là, encore qu'il ne perdit rien au change de Madame sa femme, qu'il espousa puis après; car elle estoit de très-illustre Maison, et petite-fille du Roy Loüis douzieme, l'un des bons et braves Roys qui ait porté la Couronne de France : et qui plus est, elle estoit la plus belle femme de la Chrestienté.

En quoy j'ay ouy dire que, la premiere fois que ces deux belles Princesses se virent, toutes deux furent si contemplatives l'une de l'autre, conduisant les regards fixement sur elles, de travers ou de costé, que l'une et l'autre ne se pouvoient assez regarder, tant elles furent fixes et attentives à s'entretenir. Je vous laisse à penser les pensements qu'elles pouvoient là-dessus pourmener dans leurs belles ames, ny plus ny moins qu'on lit qu'un peu avant que cette grande bataille se baillast en Afrique entre Scipion et Hannibal, qui fut la totale définition de la guerre de Rome et de Carthage, les deux grands Chefs s'abboucherent ensemble par une petite surséance d'armes d'environ quelques deux heures : et ainsi qu'ils se furent approchés l'un de l'autre, ils demeurerent quelque petit espace de temps transis en contemplation de l'un et de l'autre, ravy chacun de la valeur de son compagnon, tant renommée par leurs beaux faits, et si bien représentée en leurs visages, en leurs corps, et en leur belle mine et façon guerriere. Et par ainsi, estans demeurez

quelque temps ravys en si beaux aspects de l'un et de l'autre, se mirent à parlementer de la façon que Tite-Live le descrit très-bien. Ce que c'est que la vertu, qui se fait admirer parmy les haines et inimitiés, comme de mesme la beauté parmy les jalousies : ainsi que fit celle de ces deux Dames et Princesses que je viens de dire.

Certes leurs beautez et bonnes graces se pouvoient dire esgales, si Madame de Guise ne l'eut un peu emporté : aussi se contenta-t-elle de la passer en cela, et non point en gloire et superbité ; car c'estoit la plus douce, la meilleure, humble, et affable Princesse, que l'on eust sçeu voir : encore qu'en sa façon elle se monstrast altiere et brave, la nature l'avoit fait telle, tant en sa beauté et belle taille, qu'en son grave port et belle majesté, si bien qu'à la voir, ont eust tousjours appréhendé de l'aborder ; mais l'ayant abordée et parlé, on n'y trouvoit que toutes douceurs, toutes candeurs et desbonnairetez : tenant cela de son grand-pere, le bon pere du peuple, et du doux air François. Bien est-il vray qu'elle sçavoit bien garder et tenir sa grandeur et gloire quand il falloit. J'espere parler d'elle ailleurs, et à part.

Son Altesse de Lorraine estoit au contraire fort glorieuse, et un peu trop présomptueuse. Je l'ay connu quelques fois à l'endroit de la Reyne d'Escosse, laquelle estant veufve, alla faire un voyage en Lorraine, où j'estois : mais vous eussiés dit que bien souvent Sa dite Altesse vouloit aller d'égal avec la majesté de la dite Reyne. Mais elle qui estoit très-habile et de grand cœur, ne luy en laissoit pas passer une, ny aucunement s'advancer, encore qu'elle fust la mesme douceur ; aussi

que Monsieur le Cardinal son oncle l'en avoit bien advertie et instruite de l'humeur de la dite Princesse : laquelle ne se pouvant deffaire de sa dite gloire, s'en voulut un peu accommoder envers la Reyne-Mere, lorsqu'elles se virent ; mais ce fut à glorieuse, glorieuse et demy : car la Reyne-Mere estoit la plus glorieuse femme du monde quand il falloit, et comme je l'ay veu et ouy la nommer telle à plusieurs Grands, et mesme quand il falloit réprimer la gloire de quelque personne qui l'eust voulu faire valoir ; car elle l'abbaissoit jusqu'au centre de la terre : toutes-fois elle se porta modestement à l'endroit de Son Altesse, luy déférant de beaucoup, et l'honorant ; mais tenant pourtant tousjours la bride en la main, tantost haute, puis basse, de peur qu'elle ne s'esgarast ou se desbauchast. Car je luy ay ouy dire deux ou trois fois : *Voilà la plus glorieuse femme que je vis jamais.*

C'estoit lorsqu'elle vint au Sacre du feu Roy Charles neufviesme à Reims, où elle fut conviée : lorsqu'elle y entra, elle ne voulut estre à cheval, craignant ne pas monstrer assez sa grandeur et Altesse ; mais se mit dans un carosse fort superbe, et tout couvert de velours noir, à cause de sa viduïté, qui estoit traisné de quatre chevaux Turcs blancs, des beaux qu'en eust sçeu choisir, et attellez tous quatre à front, en maniere de chariot triomphant. Elle estoit à la portiere, fort bien habillée, toute de noir pourtant, en robbe de velours ; mais à la teste, toute de blanc, et très-bien et gentiment et superbement coiffée et habillée ; à l'autre portiere, estoit une de ses filles, qui a esté depuis Madame la Duchesse de Bavieres ; et au-dedans, sa Dame d'honneur, qui estoit la Princesse

Princesse de Macédoine. La Reyne la voulut voir entrer dans la basse cour en ce triomphe, et se mit à la fenestre, et dit assez bas : *Voilà une glorieuse femme !* Et puis estant descendue, et montée en-haut, la dite Reyne l'alla recevoir au milieu de la salle seulement, au moins un peu plus avant, et plus près de la porte que loin, et fut très-bien reçeue d'elle. Car elle gouvernoit lors tout pour le bas age du Roy son fils, et le dressoit, et luy faisoit faire ce qu'elle vouloit, qui fit grand honneur à Sa dite Altesse. Toute la Cour, tant grands que petits, l'estimerent et admirerent fort, et la trouverent très-belle ; encore qu'elle déclinast sur l'age, qui pouvoit estre un peu plus de 40 ans : mais rien ne se trouvoit encore en elle changé ny effacé ; car son automne passoit bien l'esté d'aucunes. Il faut estimer grandement cette Princesse, d'avoir esté si belle, et gardé sa viduïté jusqu'à son tombeau, et révéré si inviolablement et impollument la foy aux manes de son mary.

Elle mourut un an après avoir sçeu les nouvelles qu'elle estoit Reyne de Danemarc, d'où elle estoit sortie, et que le Royaume luy estoit escheu ; de sorte qu'avant mourir, elle vid changer le nom d'Altesse, qu'elle avoit porté si long-temps, en celuy de Majesté, qui peu l'accompagna, à sçavoir environ six mois. Encore ce luy a esté un honneur et bonheur avant la mort, de porter ce nom : et pourtant, à ce que j'ay ouy dire, elle estoit résolue de n'aller point en son Royaume, mais de finir le reste de ses jours en son douaire d'Italie à Tortonne ; et ceux du pays ne l'appelloient que Madame de Tortonne, où elle s'estoit retirée fort long-temps avant que mourir, tant

pour l'amour de quelques vœux qu'elle avoit faits aux saints lieux de par-de-là, que pour estre plus près des bains de ce pays-là; car elle devint malaisive et fort goutteuse.

Ses exercices estoient très-beaux, saints et honnestes : à sçavoir prier Dieu, et faire de grandes aumosnes et charitez envers les pauvres, et surtout envers les veufves, entre lesquelles elle se souvint de la pauvre Castella de Milan, que nous avons veue à la Cour misérablement traisner ses jours, sans les secours de la Reyne-Mere, qui luy faisoit tousjours quelque petit bien. Elle estoit fille de la Princesse de Macédoine, et sortie de cette grande Maison. Je l'ay veue une fort honnorable femme, et fort agée : elle avoit esté Gouvernante de Son Altesse; laquelle sçachant la misere ou vivoit cette pauvre Castellane, l'envoya quérir, et la fit venir auprès d'elle, et la traita si bien, qu'elle ne sentit plus la disette qu'elle sentoit en France. Voilà ce que j'ay peu dire sommairement de cette grande Princesse, et comment, veufve et très-belle, elle s'est très-sagement conduite. Il est vray qu'on pourra dire qu'elle avoit esté mariée deux fois; la premiere avec le Duc Sforce; mais il mourut aussi-tost, et ne demeurerent pas un an mariez ensemble, et elle fut veufve à l'age de quinze à seize ans : et puis l'Empereur son oncle la remaria avec le Duc de Lorraine, pour s'affermir de plus en plus d'alliance; mais elle fut veufve aussi en la fleur de son age, n'ayant pas jouy de son beau mariage longues annees : et celles qui luy resterent, qui furent les plus belles et plus à priser, et à mettre en besogne, elle les fit et consomma en un retiré et chaste veufvage.

DISCOURS NEUVIESME.

De quelques autres Dames illustres, tant Françoises qu'Estrangeres.

ARTICLE PREMIER.

BLANCHE DE MONTFERRAT, Duchesse de Savoye.

SI faut-il que sur ce sujet je parle des belles veufves en deux mots, d'une du temps passé, qui est cette honorable veufve Madame BLANCHE DE MONTFERRAT, l'une des anciennes Maisons d'Italie, qui fut Duchesse de Savoye, et la plus belle et la plus parfaite Princesse de son temps, et des plus sages et advisées, et qui gouverna aussi sagement la tutelle de son fils et de ses terres, qu'on vid jamais Dame et mere, estant demeurée veufve en l'age de 23 ans.

Ce fut celle qui reçeut si honorablement le petit Roy Charles huitiesme, allant à son Royaume de Naples, dans toutes ses terres, et principalement dans sa ville de Turin, où elle luy fit faire une pompeuse entrée, et où elle-mesme s'y voulut trouver, et y marcha fort somptueusement accoustrée, et monstroit qu'elle sentoit bien sa grande Dame; car elle estoit en estat magnifique, habillée d'une grande robbe de drap d'or frisé, et toute bordée de gros diamants, rubis, safirs, émeraudes, et autres riches pierreries : sa teste estoit entourée de pareilles et riches pierreries; à son col elle portoit un carcan, garny de très-grosses perles Orientales, qu'on n'eust sçeu estimer, et avoit des brasselets tout de mesme. Elle estoit

montée sur une belle haquenée blanche, harnachée fort superbement, que six grands laquais conduisoient vestue (1) de drap d'or broché. Elle estoit suivie d'une grande bande de Damoiselles, fort richement, mignardement et proprement vestues à la Piemontoise, qu'il faisoit beau voir; après lesquelles venoit une fort grande troupe de Gentils-Hommes et Chevaliers du pays : puis entra et marcha après le Roy Charles sous un riche poisle, et alla descendre au chasteau, où il logea; et Madame de Savoye luy présenta son fils à la porte du dit chasteau avant qu'entrer, qui estoit très-jeune : et puis elle luy fit une très-belle harangue, luy présentant ses terres et ses moyens, tant d'elle que de son fils; ce que le Roy reçeut de très-bon cœur, et l'en remercia bien fort, se sentant fort obligé à elle. Par toute la ville on y voyoit l'escu de France et celuy de Savoye, entrelassez d'un grand las d'amour, qui lioit les deux escus, et les deux ordres, avec ces mots : *Sanguinis arctus amor* (2), ce que dit la Chronique de Savoye.

J'ay ouy-dire à aucuns de nos peres et meres, qui le tenoient des leurs, qui l'avoient vene, et mesme Mademoiselle la Séneschalle de Poictou, ma grand'mere, qui estoit lors fille à la Cour, qui affermoit qu'alors on ne parloit que de la beauté, sagesse et esprit de cette Princesse, et que tous les Courtisans et Galants de la Cour, quand ils furent de retour de leur voyage, n'en faisoient que parler et entretenir les filles et Dames de sa beauté et vertu; et sur-tout le Roy, qui monstroit en apparence en estre au cœur blessé.

(1) *Ou* vestus.
(2) C'est-à-dire. *Etroite union du sang.*

Toutesfois, sans cette beauté, il avoit occasion grande de la bien aimer. Car elle luy aida de tous ses moyens qu'elle peut, et se defit de toute ses pierreries, perles et joyaux, pour les luy prester, et engager où bon luy plairoit : ce qui estoit une très-grande obligation ; car volontiers les Dames portent une très-grande affection à leurs pierreries, bagues et joyaux, et volontiers presteroient et engageroient quelque chose de plus précieux de leur corps, que telle richesse : je parle d'aucunes, et non de toutes. Certes, cette obligation fut grande ; car sans cette courtoisie, et celle aussi de la Marquise de Montferrat, une très-honneste Dame aussi et très-belle, il eut reçeu bien au long la courte honte, et se fut retourné de son demy-voyage, qu'il avoit entrepris sans argent : ayant pis fait qu'un Evesque de France, qui alla au Concile de Trente sans argent et sans latin. Quel embarquement sans biscuit ! Mais il y a bien de différence de l'un à l'autre ; car ce qu'en fit l'un, ce fut par une générosité belle, et grande ambition, qui luy fermoit les yeux à toutes incommoditez, ne trouvant rien impossible à son brave cœur : mais à l'autre falloit (*) esprit et habileté, péchant en cela par ignorance et bestise ; si ce n'estoit qu'il se fioit à faire la queste estant-là.

En ce discours de cette belle entrée que je viens de dire, il y a à noter la superbité des accoustrements de cette Princesse, qui sentoit un peu plus sa femme mariée (ce dira-on) que sa veufve. Sur quoy les Dames alors disoient, que pour un si grand Roy, elle se pouvoit dispenser jusques-là, encore qu'il ne fust de besoin

(*) Failloit.

autrement de dispense : et aussi que les Grands et Grandes se donnent la loy; et que de ce temps les veufves, ce disoit-on, n'estoient si resserrées ny si réformees en leurs habits comme elles l'ont esté depuis quelques 40 ans, qu'une grande Dame que je sçay, laquelle estant fort aux bonnes graces d'un Roy, voire en délices (*), s'habilla un peu plus à la modeste, mais de soye pourtant tousjours, afin qu'elle pust mieux couvrir et cacher son jeu ; et par ainsi, les veufves de la Cour la voulant imiter, en faisoient de mesme qu'elle. Si ne se réformoit-elle point tant, ny si à l'austérité, qu'elle ne s'habillast gentiment et pompeusement, mais tout de noir et blanc, et y paroissoit plus de mondanité que de réformation, et surtout monstroit tousjours sa belle gorge. J'ouys dire à la Reyne-mere du Roy, au Sacre et aux nopces du Roy Henry troisiesme, mesme chose; que les veufves du temps passé n'avoient si grand esgard à leurs habits, modestie, ny actions, comme aujourd'huy, ainsi comme elle avoit veu du temps du Roy François, qui vouloit sa Cour libre en tout; et mesme que les veufves y dansoient, et les prenoit-on aussi librement que l'on faisoit les filles et femmes mariées. Elle dit sur ce point, qu'elle commanda et pria Monsieur de Vaudemont de prendre, pour honorer la feste, Madame la Princesse de Condé la Douairiere, pour danser ; ce qu'il fit pour luy obeyr, et la mena le grand bal; ceux qui estoient au Sacre, comme moy l'ont veu, et s'en pourront bien souvenir. Voilà des libertez qu'avoient les veufves pour lors. Aujourd'huy, cela leur est deffendu

(*) Très-probablement Diane de Poitiers, concubine de Henri II.

comme sacrilege, et comme les couleurs; car elles n'oseroient porter ny s'habiller que de noir et blanc; et leurs juppes ou cotillons peuvent-elles bien porter, et leurs bas de chausses, de gris tanné, violet et bleu. Aucunes ay-je veu, qui se sont émancipées sur le rouge incarnat et couleur de chamois, ainsi que le temps passé; car elles pouvoient porter toutes couleurs en leurs cottes et bas de chausses, non en robbes, ainsi que j'ay ouy dire. Aussi cette Duchesse, dont nous venons de parler, pouvoit bien porter cette robbe de drap d'or, car c'estoit son habit ducal, et sa robbe de grandeur, laquelle luy estoit séante et permise, pour monstrer sa souveraineté et dignité de Duchesse; comme encore font et peuvent faire nos Comtesses et Duchesses, qui portent et peuvent porter leurs habits ducaux et de Comtesses en leurs cérémonies. Nos veufves d'ennuy (1) n'osent porter des pierreries, si-non aux doigts, à quelques miroirs, et à quelques heures (2), et à de belles ceintures, mais non sur la teste ny leurs corps; ouy bien force perles au col et au bras: et je vous jure avoir veu des veufves estre aussi propres en leurs habits blancs et noirs, qui attiroient bien autant que les bigarées de mariées et filles de France. Voilà assez parlé de cette veufve étrangere: il faut un peu parler des nostres, et veux toucher à nostre Reyne blanche (3), Loüise de Lorraine, femme du Roy Henry troisiesme, dernier mort,

(1) D'aujourd'huy. (2) Livres de prieres.

(3) Non pas *blanche*, nom propre, mais *blanche*, adjectif, c'est-à-dire, habillée de *blanc*, qui étoit le deuil des Reines Cette expression est fort usitée dans nos vieux écrits. Voyez à ce sujet, ci-dessus, pag. 317 et suiv., des vers sur le *grand deuil blanc* de Marie Stuart.

ARTICLE II.

LOUISE DE LORRAINE, femme de HENRI III, Roi de France, avec une digression sur MARIE D'ANGLETERRE, femme de LOUIS XII, Roi de France.

ON peut et doit-on loüer cette Princesse de beaucoup ; car en son mariage, elle s'est comportée avec le Roy son mary aussi sagement, chastement et loyaument, que le nœud duquel elle fut liée en conjonction avec luy, a demeuré tousjours si ferme et si indissoluble, qu'on ne l'a jamais trouvé defait ny deslié, encore que le Roy son mary aimast et allast bien quelquefois au change, à la mode des Grands, qui ont leur franche liberté à part ; et aussi que, dès le beau premier commencement de leur mariage, voire dix jours après, il ne luy donna pas grande occasion de contentement ; car il luy osta ses Filles de chambre et Damoiselles, qui avoient tousjours esté avec elle, et nourries d'elle estant fille, qu'elle regretta fort : et la picqueure luy en fut grande au cœur, sur-tout pour Mademoiselle de Changy, une très-belle et fort honneste Damoiselle, et qui ne devoit pas estre bannie de la compagnie de sa maistresse, ny de la Cour. C'est un grand despit de perdre une bonne compagnie et confidente. Je sçay qu'une fois une Dame de ses plus privées fut un jour si présomptueuse de luy remonstrer en riant et gaudissant, que puisqu'elle ne pouvoit avoir enfants du Roy, ny n'en auroit jamais, pour beaucoup de raisons que l'on disoit

de ce temps-là, qu'elle feroit bien d'emprunter quelque aide, tiltre et secte (1), pour s'en faire avoir, afin qu'elle ne demeurast sans autorité, si le cas advenoit que le Roy vint à mourir, mais qu'elle pust estre un jour Reyne-Mere du Roy, et tenir mesme rang et grandeur que la Reyne sa belle-mere. Mais elle rejetta bien loin ce conseil bouffonesque, et le prit en très-mauvaise part, et oncques plus n'aima cette bonne Dame conseillere. Elle aima mieux appuyer sa grandeur sur sa chasteté et vertu, que sur une lignée sortie de vice: conseil pour le monde, et selon la doctrine de Machiavel, qui n'estoit point pourtant à rejetter.

On dit que la Reyne MARIE D'ANGLETERRE, troisiesme femme du Roy Loüis XII, n'en fit pas de mesme; car se mescontentant et deffiant de la foiblesse du Roy son mary, voulut sonder ce guay, prenant pour guide Monsieur le Comte d'Angoulesme, qui depuis fut le Roy François, lequel estoit alors un jeune Prince beau et très-agréable, à qui elle faisoit très-bonne chere, l'appellant tousjours Monsieur mon beau-fils; aussi l'estoit-il, car il avoit espousé desjà Madame Claude, fille du Roy Loüis, et de fait en estoit esprise; et luy la voyant, en fit de mesme: si bien qu'il s'en fallut peu que les deux feux ne s'assemblassent sans feu Monsieur de Grignaux, Gentil-Homme et Seigneur d'honneur de Perigord, lequel avoit esté Chevalier d'honneur de la Reyne Anne, comme nous avons dit (2), et l'estoit encore de la Reyne Marie. Voyant que le mystere s'en alloit joüer, remonstra à mon dit sieur d'Angoulesme la faute qu'il alloit faire et luy dit en se courrouçant: *Com-*

(1) Secret, *peut être.*

(2) *Ci-dessus, pag.* 242, *où il est nommé* Grignols.

ment, Paque-Dieu! (car tel estoit son jurement) *que voulez-vous faire? Ne voyez-vous pas que cette femme qui est fine et cauteleuse, vous veut attirer à elle, afin que vous l'engrossiés? Et si elle vient à avoir un fils, vous voilà encore simple Comte d'Angoulesme, et jamais Roy de France, comme vous espérez. Le Roy son mary est vieux, et à présent ne luy peut plus faire d'enfants. Vous l'irez toucher, et vous vous approcheriés si bien d'elle, vous qui estes jeune et chaud, elle jeune et chaude. Paque-Dieu, elle prendra comme à glue, et elle vous fera un enfant; et vous voilà bien! Après, vous pourez bien dire*: Adieu ma part du Royaume de France. *Par-quoy, songez-y.* Cette Reyne vouloit bien pratiquer et esprouver le proverbe et refrain Espagnol, qui dit: *Que nunca muger aguda murio sin herederos*; c'est-à-dire, *Jamais femme habile ne mourut sans héritiers*: c'est-à-dire, que si son mary ne luy en fait, elle s'aide d'un second pour luy en faire. Monsieur d'Angoulesme y songea de fait, et protesta d'y estre sage, et s'en desporter: mais tenté encore et retenté des caresses et mignardises de cette belle Angloise, il s'y précipita plus que jamais. Que c'est que de l'ardeur de l'amour! et d'un tel petit morceau de chair pour lequel on languit, et on quitte et les Royaumes et les Empires, et les perd-on, comme les Histoires en sont pleines! Enfin Monsieur de Grignaux, voyant que ce jeune homme s'alloit perdre, et continuoit ses amours, le dit à Madame d'Angoulesme sa mere, qui l'en réprima et tança, si bien qu'il n'y retourna plus. Ce dit-on pourtant que la dite Reyne fit bien ce qu'elle put pour vivre et regner Reyne-Mere, peu avant et après la mort du Roy son mary. Mais il luy mou-

rut trop tost ; car elle n'eut pas grand temps pour faire cette besogne : et non-obstant, faisoit courir le bruit, après la mort du Roy, tous les jours qu'elle estoit grosse ; si-bien que ne l'estant point dans le corps, on dit qu'elle s'enfloit par le dehors avec des linges peu à peu, et que venant le terme, elle avoit un enfant supposé que devoit avoir une autre femme grosse, et le produire dans le temps de l'accouchement. Mais Madame la Régente, qui estoit une Savoyenne, qui sçavoit que c'est de faire des enfants, et qui voyoit qu'il y alloit trop de bon pour elle et pour son fils, la fit bien esclairer et visiter par Médecins et Sages-Femmes, et par la veuë et descouverte de ses linges et drapeaux, qu'elle fut descouverte, et faillie en son dessein, et point Reyne-Mere, mais renvoyée en son Pays.

Voilà la différence de cette Reyne-Marie avec nostre Reyne Loüise, laquelle a esté si sage, chaste et vertueuse, que ny par la vraye ny par la fausse supposition n'a point voulu estre Reyne-Mere : et quand elle eut voulu joüer un tel jeu, il n'en eut esté autre chose ; car personne n'y prenoit garde, et en eut rendu plusieurs bien esbahys. En quoy ce Roy d'aujourd'huy (*) luy est bien redevable, et l'en doit bien aimer et honorer : car si elle eut fait le trait, qu'elle eut produit un petit enfant, le Roy, de Roy qu'il est, n'eut esté qu'un petit Régent en France, possible que non ; et ce foible nom ne l'eut sçeu garantir qu'il n'eut eu bien plus de maux et guerres qu'il n'a eu. J'ay ouy dire à aucuns, tant Religieux que Mondains, et tenir cette conclusion, que nostre Reyne eust

(*) Henry IV.

mieux fait d'avoir fait joüer cette partie, et que la France n'eust point eu de miseres et de ruines qu'elle a, et que la Chrestienté s'en seroit mieux trouvée. Je m'en rapporte aux braves et curieux Discoureurs là-dessus : car ils en ont un brave sujet et fort ample pour l'Estat, mais non pour Dieu, si me semble, auquel nostre Reyne a esté tousjours fort encline, l'aimant et l'adorant si fort, que pour le servir, elle s'oublioit elle-mesme et sa haute condition. Car estant très-belle Princesse, (aussy le Roy la prit pour sa beauté et vertu) et jeune, delicate et très-aimable, elle ne s'addonnoit à autre chose qu'à servir Dieu, aller aux dévotions, visiter continuellement les hospitaux, panser les malades, ensevelir les morts, n'y obmettant rien des bonnes et saintes œuvres qu'observoient en cela les saintes dévotes et bonnes Dames, Princesses et Reynes du temps passé de la primitive Eglise. Après la mort du Roy son mary, elle en a fait tousjours de mesme, employant ce temps à le pleurer et regretter, et à prier Dieu pour son ame; si-bien que sa vie du veufvage est toute pareille à celle du mariage. On la soupçonnoit, durant la vie du mary, qu'elle penchoit un peu du party de l'Union, à cause que toute bonne Chrestienne et Catholique qu'elle estoit, elle aimoit ceux qui débattoient et combattoient pour sa foy et Religion : mais elle ne les a jamais aimés, ains du tout quittés, après qu'ils eurent tué son mary, n'en réclamant autre vengeance ny punition, que celle qu'il plairoit à Dieu d'envoyer; encore qu'elle en priast les hommes, et sur-tout nostre Roy, qui doit justice sur ce fait énorme d'une personne sacrée. Et ainsi a vescu cette Princesse en mariage, et ainsi vit-elle en viduïté sans reproche.

ARTICLE III.

MARGUERITE DE LORRAINE, femme d'ANNE, Duc de Joyeuse.

ELLE a une sœur, qui est MADEMOISELLE DE JOYEUSE, qui l'a imité et imite en sa prude et chaste vie, laquelle a fait de grands deuils et lamentations pour son mary : aussi estoit-il un brave, vaillant et accomply Seigneur. Et de plus, j'ay ouy dire que lorsque le Roy d'aujourd'huy fut tant à l'estroict, et pressé dans Dieppe, que Monsieur du Maine avec 40 mille hommes le tenoit assiégé et serré comme dans un sac, que si elle eust esté au lieu de Monsieur le Commandeur de Chaste, qui commandoit dedans, qu'elle se fust bien revenchée de la mort de son mary, autrement que n'avoit fait le dit Sieur Commandeur, qui pour les ordres qu'il avoit eu, luy pouvoit bien faire le coup : et depuis ne l'a aimé, mais hay plus que la peste, ne le pouvant excuser d'une telle faute, encore qu'autres l'estiment d'avoir gardé la foy et la loyauté qu'il avoit promise. Mais une femme, justement ou injustement offensée, ne prend rien en payement, comme a fait celle-là : ne pouvant aimer son Roy d'aujourd'huy, ayant pourtant fort regretté le feu Roy, et porté le deuil pour luy, encore qu'elle fust de l'Union ; mais elle disoit que son mary et elle luy avoient d'extrêmes obligations. Pour fin, c'est une bonne et sage Princesse, et qui a honneur aux regrets qu'elle monstre aux cendres de son mari.

ARTICLE IV.

CATHERINE DE CLEVES, femme de HENRI I, Duc de Guise.

AINSI que fit Madame de Guise, CATHERINE DE CLEVES, l'une des trois filles de Nevers; trois Princesses certes qu'on ne sçauroit assez loüer, tant pour leurs beautez, que pour leurs vertus, desquelles j'en fais à part un chapitre; et puis seulement diray que Madame de Guise a celebré, et célebre tous les jours fort dignement l'absence éternelle de Monsieur son mary : mais aussi, quel mary estoit-ce? C'estoit le non-pair du monde; ainsi l'appelloit-elle en quelques-unes de ses lettres, qu'elle escrivoit à aucunes Dames de ses plus familieres, qu'après son malheur elle avoit en estime; manifestant par ces funestes et tristes paroles, de quels regrets son ame estoit blessée.

ARTICLE V.

CATHERINE DE LORRAINE, Duchesse de Montpensier.

MADAME sa belle-sœur, MADAME DE MONTPENSIER, de laquelle j'espere parler ailleurs, pleura son mary luctueusement; et bien qu'elle l'eust perdu estant fort jeune, belle et aimable pour beaucoup de perfections en elle de l'ame et du corps, n'a jamais songé de se remarier, encore que bien tendrette d'age, elle eust espousé son mary qui eust esté son ayeul, et qu'elle

eust senty fort sobrement des fruits de mariage, desquels n'a voulu regouster, ny en réparer les defiauts par une seconde nopce.

ARTICLE VI.

ELÉONOR DE LONGUEVILLE, femme de LOUIS I, Prince de Condé; et la Marquise de ROTHELIN, sa mere.

J'AY veu plusieurs Seigneurs, Gentils-Hommes et Dames s'esmerveiller souvent de Madame la PRINCESSE DE CONDÉ la Douairiere, de la Maison de Longueville, qui ne s'est jamais voulu remarier. Elle estoit l'une des belles Dames de la France, et très-desirable, s'estant plue en sa condition viduale, sans jamais s'estre voulu remarier, non-obstant qu'elle demeurast veufve très-jeune.

MADAME LA MARQUISE DE ROTHELIN sa mere en a fait de mesme, qui très-belle qu'elle a esté, est morte veufve. Certes et la mere et la fille pouvoient embraser tout un Royaume de leurs yeux et doux regards, qu'on tenoit à la Cour et en France pour estre des plus agréables et des plus attirants. Aussi ne faut-il point douter qu'ils ne bruslassent plusieurs; mais de s'en approcher par mariage, il n'en falloit point parler: et toutes deux ont très-loyaument entretenu la foy donnée à leurs feus marys, sans en espouser de seconds.

Je n'aurois jamais fait si je voulois alléguer toutes ces Princesses de la Cour de nos Roys sur ce sujet. Je les remets en un autre endroit pour les loüer: par quoy je les laisse, et parle un

peu de quelques Dames, qui pour n'estre Princesses, ont bien la race aussi illustre et l'ame aussi généreuse qu'elles.

ARTICLE VII.

Madame DE RANDAN.

MADAME DE RANDAN, dite FULVIA MIRANDOLA, de la bonne Maison de l'Admirande (*), demeura veufve en la fleur de son age, et très-belle. Elle fit un si grand deuil de sa perte, que jamais elle n'a daigné se regarder en son miroir, et a desnié son beau visage au blanc cristal qui la desiroit tant voir, et ne luy pouvoit dire comme la Dame, qui rompant son miroir, et le dédiant à Vénus, luy dit ces vers latins :

Dico tibi Veneri speculum, quià, cernere talem,
Qualis sum nolo; qualis eram, nequeo.

c'est-à-dire :

Vénus, je te dédie mon miroir; car telle que je suis, je n'ay plus le cœur ny la patience de m'y regarder; et telle que j'ay esté d'autresfois, je ne puis. Madame de Randan ne mesprisoit son miroir pour ce sujet, car elle estoit très-belle; mais pour un vœu qu'elle avoit fait à l'ombre de son mary, lequel estoit un des parfaits Gentils-Hommes de la France, pour lequel elle quitta toute mondanité, jamais ne s'habilla que fort austérement et religieusement avec son voile, et

(*) La Mirande.

ne

ne monstrant jamais ses cheveux, et coiffée plustost négligemment ; monstrant pourtant, avec son incuriosité, une grande beauté. Aussi feu Monsieur de Guise, dernier mort, ne l'appelloit jamais que *Moyne ;* car elle s'habilloit et estoit bouchonnée comme un Religieux, et ce disoit en riant et gaudissant avec elle ; car il l'aimoit et honoroit beaucoup, comme elle estoit très-affectionnée à son service et à toute sa maison.

ARTICLE VIII.

Madame DE CARNAVALET.

MADAME DE CARNAVALET, veufve deux fois, refusa d'espouser Monsieur de la Valette le jeune, au commencement de sa grande faveur, qui en estoit si espris d'amour, comme certes elle estoit une très-belle veufve, et bien aimable, que ne pouvant tirer d'elle ce qu'il eust très-bien désiré, la pourchassa et pressa de l'espouser, et luy en fit parler trois ou quatre fois par le Roy : mais jamais ne voulut se remettre en une subjection de mary ; car elle avoit esté mariée deux fois, l'une avec le Comte de Montravel, et l'autre avec Monsieur de Carnavalet. Et quand ses plus privez amys, et mesme moy, qui luy estois fort serviteur, luy remonstroient la faute qu'elle faisoit de refuser un si grand party, qui la mettroit dans le fin fond et abysme de la grandeur, des biens, des richesses, de la faveur, et de toutes dignitez, veu ce qu'estoit la Valette, le plus favory du Roy, qui le tenoit pour un second soy-mesme, elle respondoit que tout son contentement ne gisoit pas en

tous ces poincts, mais en sa résolution et pleine liberté et satisfaction de soy-mesme, et en la mémoire de ses marys, dont le nombre l'en avoit saoulée.

ARTICLE IX.

Madame DE BOURDEILLE.

MADAME DE BOURDEILLE, sortie de l'illustre et ancienne Maison de Montberon, et des Comtes de Périgord et Vicomtes d'Aunay, estant venue veufve en l'age de 37 à 38 ans, très-belle; et croy qu'en la Guyenne, d'où elle estoit, il ny en avoit pas une qui l'ait surpassée de son temps en beauté, bonne grace, et belle apparence; car elle avoit l'une des belles, hautes et riches tailles qu'on eust sçeu voir: et si le corps estoit beau, l'ame estoit pareille. Estant donc en si bel estat, et restée veufve, elle fut pourchassée et requise de trois grands et riches Seigneurs en mariage, ausquels tous elle respondit: *Je ne veux point dire, comme beaucoup de Dames, qui disent qu'elles ne se marieront jamais, et asseurent leur parole de telle façon, qu'on le peut croire; après, rien: mais je dis bien, que si Dieu et la chair ne m'en donnent autre volonté que j'ay présentement, et qu'ils ne me la changent; pour chose très-certaine, j'ay dit pour jamais adieu au mariage.* Et comme un autre luy repliqua: *Mais quoy! Madame, voulez-vous brusler en la verdeur de vostre bel age?* « Je ne sçay comme vous l'en-» tendez, luy respondit-elle; mais jusqu'à cette » heure il ne m'a pas esté possible de m'eschauf-» fer encore seule, veufve, et froide comme

00560036
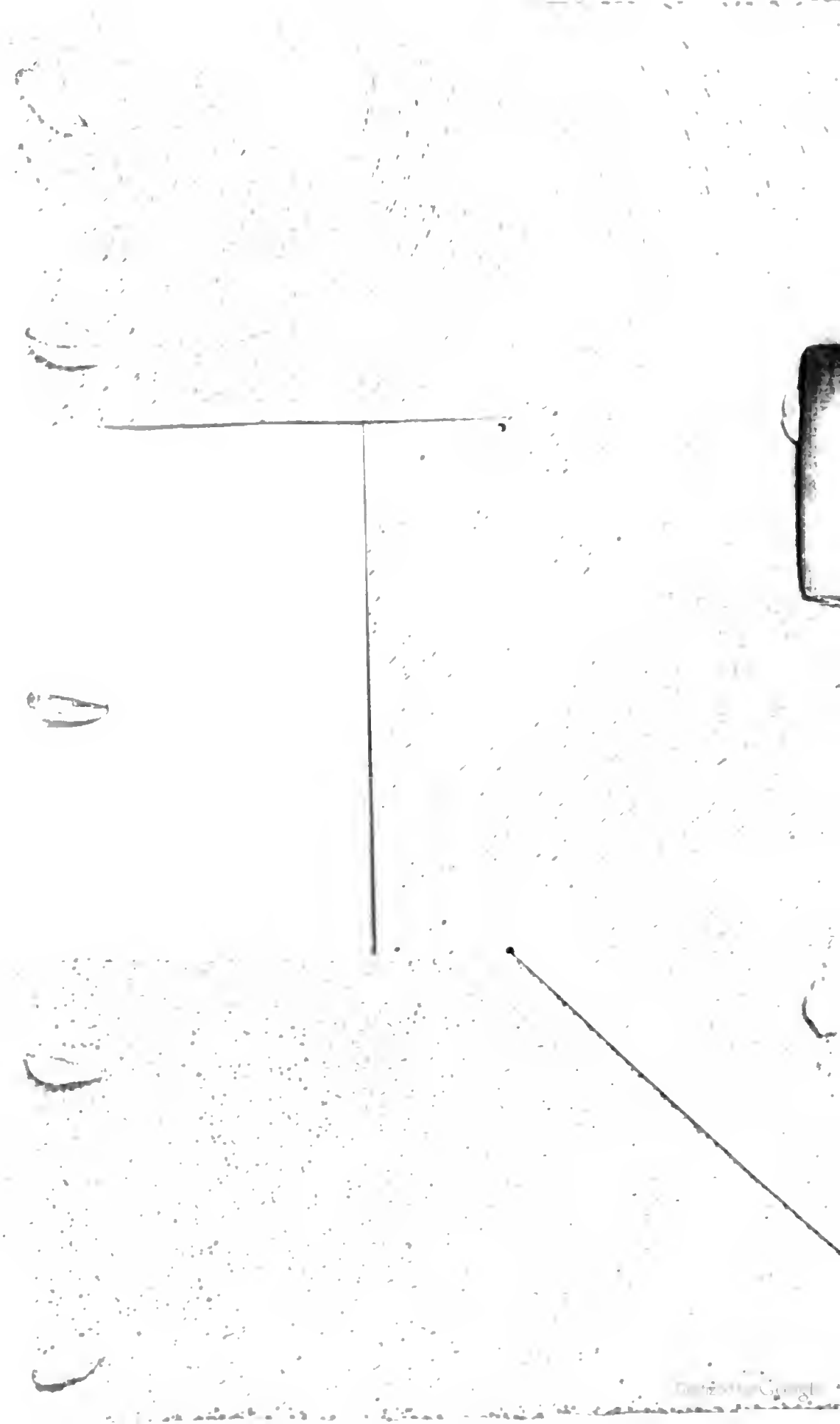
Digitized by Google